This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

206

Pr 1193 e.42

TABLETTES
DU CLERGÉ.

TABLETTES

DU CLERGÉ

ET

DES AMIS DE LA RELIGION.

TOME HUITIÈME.

A PARIS,

Chez DEMONVILLE, Éditeur, rue Christine, n° 2.

1825.

LET

CLE

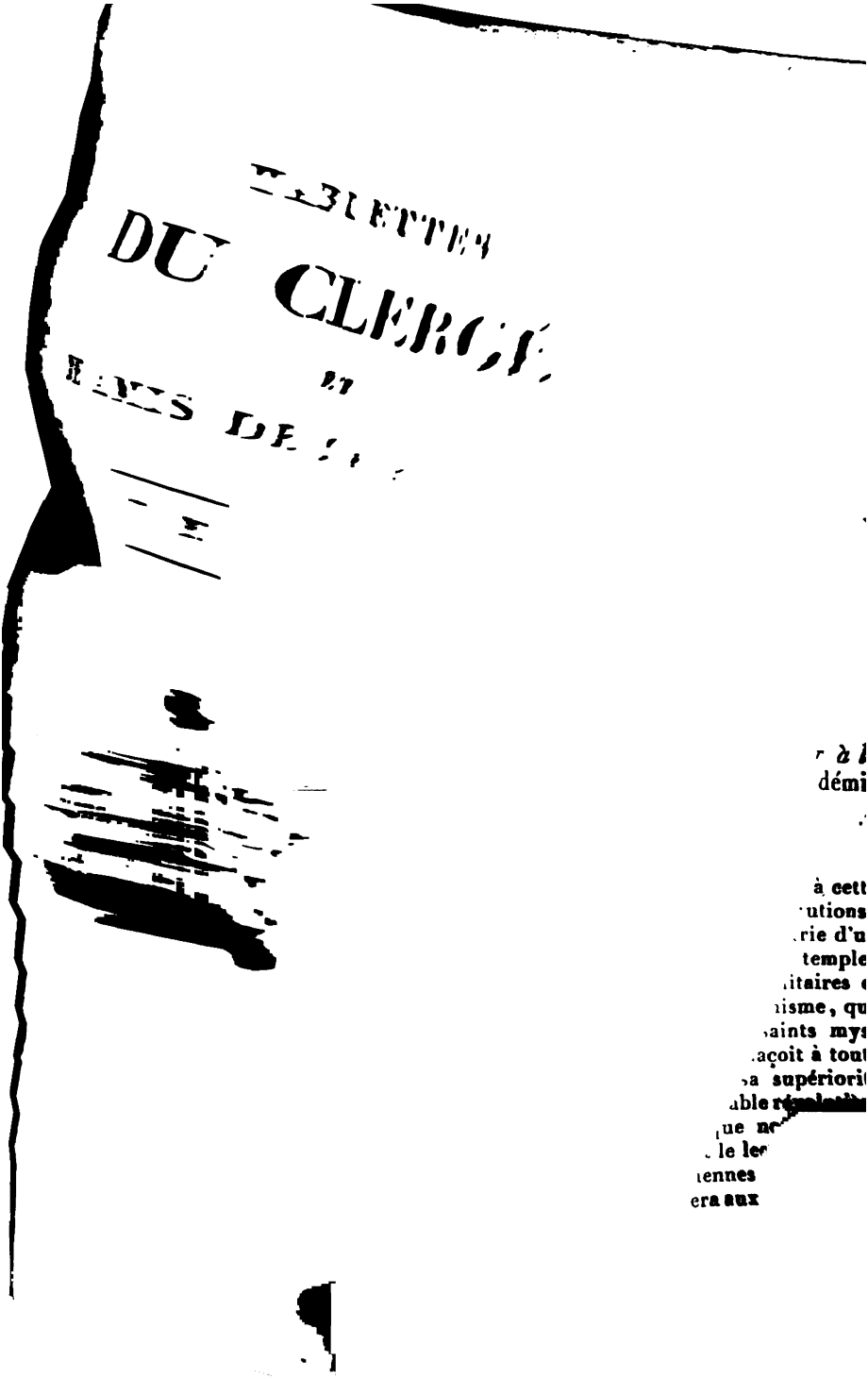

r à l
démi

à cett
utions
rie d'u
temple
itaires
isme, qu
aints mys
açoit à tout
a supériori
able
ue n
le le
iennes
era aux

IMPRIMERIE DE DEMONVILLE.

TABLETTES
DU CLERGÉ
ET
DES AMIS DE LA RELIGION.

PRODUCTIONS ET DOCTRINE DES AUTEURS.

POÉSIE.

EPISODE

Extrait d'un nouveau Poëme intitulé : *le Retour à la Religion, etc.*, par M. Baour-Lormian, de l'Académie Française.

Le fragment que nous transcrivons ici se rattache à cette époque désastreuse, qui bouleversa toutes nos institutions, détruisit les autels et le trône, et couvrit notre patrie d'un voile funèbre. Alors le Seigneur n'avoit plus de temple; c'étoit dans des souterrains, dans des réduits solitaires et obscurs, comme aux premiers jours du christianisme, que des prêtres, dispersés çà et là, célébroient les saints mystères, se préparant ainsi à la mort qui les menaçoit à toute heure. M. Baour-Lormian a esquissé, avec sa supériorité ordinaire, quelques scènes de cette épouvantable révolution. Il y a répandu, surtout dans le morceau que nous lui empruntons, des situations qui attendrissent le lecteur, et lui font encore verser des larmes sur les anciennes calamités de notre France. Voici cet épisode qui donnera aux lecteurs une nouvelle idée du talent du poète.

FUYANT bien jeune encore un monde suborneur,
Et voué par son choix au culte du Seigneur,
A ses devoirs sacrés Théodore fidèle,
De ses pareils long-temps se montra le modèle.
Mais d'un peuple égaré lorsque les oppresseurs,
De l'autel en tous lieux chassant les défenseurs,
De larmes et de sang eurent baigné la France,
Désormais sans appui comme sans espérance,
Et toujours dans sa foi Théodore affermi
Vint se réfugier sous le toit d'un ami:
Car il s'est rencontré, dans ces jours d'épouvante,
Des cœurs où l'amitié règnoit pure et fervente.
Eloigné de sa mère, hélas! depuis dix ans,
De peur de la livrer aux soupçons des brigands
Il ne s'informe point de ses justes alarmes.
Pauvre mère, en secret qu'il te donne de larmes!
Toutefois, dans l'asile ouvert à sa vertu,
Il songe au digne emploi dont il est revêtu,
Et, sitôt que la nuit enveloppe les plaines,
Des chrétiens gémissans il vient flatter les peines,
Au nom d'un Dieu Sauveur vient les entretenir,
Relever leur espoir, les plaindre et les bénir.
Sous les déguisemens que sa ferveur emploie,
Artisan ou soldat, dans la publique voie,
Il marche librement, calme, et sa charité
Du jour révélateur affronte la clarté;
Et lorsque d'un ami la prudence inquiète
Lui reproche une ardeur quelquefois indiscrète:
« Ah! cessez, répond-il, de veiller sur mes jours;
» De mes premiers sermens il me souvient toujours;
» Je ne suis plus à moi; j'appartiens à mes frères;
» Et que puissent mes soins adoucir leurs misères! »

Un jour des inconnus pénètrent jusqu'à lui,
De son zèle à l'instant sollicitent l'appui
En faveur d'une femme étrangère et mourante,
Arrivée en ces murs des bords de la Charente.

La Charente! à ce nom Théodore agité
Songe au toit maternel depuis dix ans quitté;
Mais, déguisant son trouble, à partir il s'apprête,
Du bonnet factieux enveloppe sa tête,
Emprunte les lambeaux d'un habit indigent,
S'arme d'un lourd bâton, et d'un pas diligent
Suit ses deux conducteurs, dont l'audace alarmée
De périls renaissans voit leur route semée.
Ici des malheureux ravis à leurs foyers,
Citoyens, magistrats, pontifes et guerriers,
Marchent pour s'engloutir sous des voûtes prochaines
Où les attend l'horreur de la faim et des chaînes.
Là... de quel bruit affreux résonne l'air tremblant?
C'est le char de la mort sur le pavé roulant,
Traînant à l'échafaud des vieillards et des femmes
Entourés d'assassins et de sbires infâmes.
Par la foule long-temps leurs pas sont retenus;
Mais sans obstacle enfin les voilà parvenus
Jusqu'à l'humble réduit où, sans voix, sans haleine,
Une femme étendue et ne vivant qu'à peine,
Attendoit les secours du ministre des cieux.
Ils entrent: Théodore, arrivé dans ces lieux,
Et déjà frémissant d'un trouble involontaire,
Revêt les attributs de son grand ministère;
Vers la couche s'avance et regarde... O terreur!
Se peut-il? ses cheveux se hérissent d'horreur.
Il voit, il reconnoît sa mère bien-aimée,
La pâleur de la mort sur ses traits imprimée.
A l'aspect de ce front vénérable et chéri,
Il frissonne, il exhale un lamentable cri.
La mourante, à ce cri, soulève sa paupière
Languissante, et du jour retrouve la lumière.
Reconnoît-elle un fils, hélas! en ce moment?
Peut-être: si du moins un foible mouvement
Peut mêler cet espoir à de trop justes craintes;
Mais nul mot n'est sorti de ses lèvres éteintes,
Qu'un imparfait sourire ouvre et ferme soudain.
Théodore à genoux et saisissant sa main

Par le froid de la mort déjà toute glacée,
La porte avec respect à sa bouche oppressée,
La couvre de baisers, de sanglots et de pleurs.
Tout-à-coup surmontant ces terrestres douleurs,
Le fils a disparu, le prêtre le remplace.
Apôtre d'indulgence, et de paix, et de grâce,
Il implore le Dieu des vivans et des morts;
De sa miséricorde épanche les trésors
Sur la couche d'angoisse où l'agonie horrible
Veille comme un fantôme immobile et terrible;
Et déjà sur ce front taciturne, voilé,
Sur ces pieds défaillans l'huile sainte a coulé.
Soudain mille clameurs au dehors retentissent;
Les brigands, sous ces murs qu'en foule ils investissent,
Hurlent ces mots: « Allons... un prêtre... un imposteur...
» Il est ici; courons! » O Dieu libérateur,
Permets-tu?.... Mais bientôt, par la hache brisée,
La porte tombe et roule en éclats divisée.
O spectacle à la fois touchant et solennel!
Ce prêtre dont les mains lèvent de l'Eternel
L'image sur la croix saintement figurée;
Cette femme expirante et de vœux entourée,
Découvrant aux regards un sein pâle d'où sort
Le râle convulsif, précurseur de la mort;
Ces fidèles en deuil prononçant la prière
Que l'Eglise consacre à notre heure dernière.....
Mais qui pourroit fléchir des monstres odieux?
A ce bruit la mourante ouvre un instant les yeux;
Une sorte de vie anime son visage;
De ses sens, de sa voix elle a repris l'usage,
Et dit: Mon Théodore.... Elle n'achève pas,
Et pour jamais se perd dans la nuit du trépas.
Théodore, entraîné par la horde en furie,
Lance un regard céleste à cette ombre chérie,
Et lui jette ces mots: « Je vous bénis, ma sœur;
» Allez d'un nouveau sort respirer la douceur. »
On l'emmène à travers la vile populace,
Qui de clameurs l'assiège et de près le menace.

L'apôtre sans effroi poursuivit son chemin;
Un cachot le reçut, et, dès le lendemain,
Affranchi pour jamais d'une tristesse amère,
Dans les cieux Théodore avoit rejoint sa mère.

Les Changemens survenus dans les lois civiles de la France, à la suite de la révolution, doivent-ils influer sur la discipline, sur la liturgie, les usages et les solennités de l'Eglise?

Cette question est importante et peut exiger des développemens qui excèderoient les bornes de notre recueil. A ne considérer que la discipline en général, il faudroit examiner quelles ont été, dans la suite des siècles, les modifications que l'Eglise a cru devoir adopter dans les circonstances où l'ont placée, à différentes époques, les vicissitudes de la terre; il faudroit citer les décrets et les règlemens qu'elle a établis pour se conformer aux besoins des fidèles, pour céder à la nécessité des temps, et conserver, autant qu'il étoit en son pouvoir, cette harmonie qui doit exister entre les deux autorités qui régissent les sociétés chrétiennes.

L'Eglise s'est presque toujours abstenue de prononcer d'une manière positive sur les modifications que les événemens humains pouvoient nécessiter par rapport à sa discipline. On l'a vue maintenir, pendant des siècles, la rigueur de ses lois, malgré le relâchement de ses enfans. Ainsi, aujourd'hui encore, elle annonce à des assemblées de chrétiens, dont le plus grand nombre souvent n'observent plus le devoir pascal, le canon *Omnis utriusque sexûs* qui les condamne à des peines canoniques qu'on ne peut plus leur infliger, et qu'on doit plutôt regarder comme un monument de la discipline du treizième siècle, que comme une loi dont il s'agit de faire encore l'application. Certes, l'Eglise n'a point décidé qu'on pouvoit accorder la sépulture ecclésiastique à ceux qui ne font pas leurs pâques; au contraire, elle paroît encore aujourd'hui condamner cette indulgence; cependant elle la tolère, et nous pourrions dire, avec le grand évêque de Meaux, que cette tolérance même fait partie de sa discipline.

« L'Eglise, dit l'abbé Fleury, tolère quelquefois des abus » trop enracinés, attendant la conjoncture favorable pour

» les retrancher, et elle a quelquefois accordé à la dureté
» du cœur les adoucissemens de l'ancienne discipline. La
» règle de communier quatre fois l'année subsistoit encore
» dans le neuvième siècle. Elle fut mal pratiquée dans la
» suite; et Pierre de Blois témoigne que, de son temps,
» c'est-à-dire, au douzième siècle, la plupart des chrétiens
» ne communioient plus qu'une fois. L'Eglise s'est accom-
» modée à cet usage et en a fait la règle au concile de Latran.
» Il avoit été défendu de dire des messes basses pendant les
» messes solennelles, de peur d'y apporter du trouble; ce-
» pendant l'usage l'a emporté. Du temps de Saint Thomas,
» c'est-à-dire, il y a quatre cents ans (dans le treizième
» siècle), le jeûne étoit à none, et il n'étoit mention que
» d'un seul repas; depuis on l'a avancé jusqu'à midi et on
» a permis la collation. Je mets encore au rang des adoucis-
» semens d'avoir laissé les pénitences à la discrétion des
» confesseurs, d'avoir accordé si fréquemment des indul-
» gences, d'avoir mitigé plusieurs règles monastiques...
» Mais il ne faut pas prendre droit par ces condescendances,
» pour nous imaginer que le chemin du ciel soit devenu plus
» facile, que nous soyons plus heureux que nos ancêtres, ni
» que les Evêques et les Papes des derniers temps ayent cru
» être plus sages que n'étoient leurs prédécesseurs. »

Si l'Eglise ne tolère qu'à regret les adoucissemens que le relâchement des mœurs a rendus comme nécessaires, combien se montre-t-elle plus inflexible encore, lorsqu'il s'agit de ces changemens subits et imprévus que le temps n'a pas préparés, et qui semblent être plutôt commandés par les passions des novateurs, que sollicités par la foiblesse et par le sentiment de ses besoins? L'Eglise reste pour l'ordinaire immobile au milieu de ces grandes commotions qui agitent le monde; nous l'avons vue plus sévère, plus exigeante sous le fer des bourreaux, que dans les palais de l'opulence et sur la pourpre des Césars. Si elle se relâche de sa discipline dans les circonstances difficiles, ce n'est pas pour plaire aux enfans du siècle, c'est pour conduire plus sûrement dans les voies du salut ceux de ses enfans que l'exemple d'un siècle dégénéré pourroit ébranler par la crainte des lois rigoureuses de l'Eglise.

Un grand changement s'opéra jadis dans l'univers chrétien; ce fut lorsque Constantin converti à la foi de Jésus-Christ, transporta sur le Bosphore le siège de son empire. Rome, la reine des Cités, eut une rivale préférée. Elle ne pouvoit

cesser d'être le centre du monde catholique; cependant il sembloit que le rang où étoit parvenue la ville de Constantinople, exigeoit que cette capitale de l'empire partageât avec la ville des anciens Césars, quelques-unes des prérogatives indivisibles du souverain sacerdoce. Le concile de Calcédoine, plus d'un siècle après, eut égard à ce grand changement de l'ordre politique. Il décida dans son vingt-huitième canon, que le siège patriarcal de Constantinople auroit le premier rang après celui de Rome, et cette condescendance qui parut alors si motivée, a été, par l'abus qu'on en a fait, le principe des plus grands malheurs que pût essuyer l'Eglise. C'est par une fausse interprétation de ce canon si célèbre que s'est formé et que se soutient encore le schisme de l'Orient.

Depuis un demi-siècle, les plus grands événemens ont eu lieu sur la scène du monde politique. Des empires ont changé de maîtres. Des nations catholiques ont été placées sous la domination de princes protestans; des princes ecclésiastiques ont été effacés de la liste des princes souverains; notre royaume, jadis très-chrétien, s'est vu assujetti à une législation où le nom du Dieu qui gouverne les sociétés humaines, ne se trouve pas exprimé une seule fois. Le corps du clergé n'existe plus que par souvenirs; il n'a dans l'état aucun rang, aucune consistance, et l'Eglise à laquelle il appartient, n'est pas reconnue par nos lois: elle manque de moyens pour se réunir et porter des décisions; elle manque d'appui pour les faire valoir. Pense-t-on que cette Eglise si sage, toujours guidée par l'esprit de Dieu, instruite par l'expérience des siècles écoulés, va se rapetisser en quelque sorte selon les petites proportions d'un siècle rétréci par ses doctrines, et qu'elle sanctionnera par ses lois les vœux indiscrets de quelques génies sans lumières et sans prévoyance?

Les jours d'abstinence et de jeûne sont aujourd'hui, aux yeux de tant de chrétiens relâchés, trop multipliés et trop difficiles à observer; l'habitude d'une tenue sacerdotale semble s'être comme anéantie pour un grand nombre d'anciens ministres des autels; les temples des chrétiens sont plus éloignés les uns des autres; et, dans cette immense capitale, il y a, en quelque sorte, des cités entières qui n'ont point de temples; les intérêts passagers de cette vie mortelle se sont accrus d'une manière étonnante; l'industrie, les arts, le besoin de s'enrichir occupent presqu'exclusivement toutes les classes de la société; les crimes et les erreurs de la révolution ont exercé un si grand pouvoir, que l'on rencontre à

chaque pas ou des coupables, ou des complices, ou au moins des approbateurs. Faut-il pour cela que l'Eglise, ce dernier sanctuaire de la vérité, ce dernier asile de la vertu, compose avec le siècle? Faut-il qu'elle supprime ses jours d'abstinence ou qu'elle en diminue le nombre; qu'elle oublie les maximes les plus nécessaires et les plus saintes de la vie cléricale; qu'elle dispense les fidèles d'assister au saint sacrifice de la messe, les jours de fête et de dimanche; qu'elle envisage les intérêts du siècle comme elle envisage les grands intérêts de l'éternité; qu'enfin elle se prête à nos complaisances, à notre tolérance philosophique, pour tant d'impiétés et tant de profanations? Non, sans doute, et nous ne devons pas nous attendre que cette sage institutrice des hommes, s'abaisse jamais jusqu'à les égarer en s'égarant elle-même. Son divin fondateur l'a garantie pour toujours de cette tache, et les prérogatives qui lui appartiennent, s'étendent à tous ses besoins : elle est la souveraine arbitre de sa discipline comme elle l'est de notre foi et de nos dogmes.

Si, après tant de bouleversemens, l'Eglise réunie comme autrefois, sous la présidence de son auguste chef, avoit à statuer sur des modifications que pourroit solliciter le relâchement du siècle, elle rappelleroit, n'en doutons pas, la sévérité des anciennes règles, au lieu d'en affoiblir l'autorité; elle exhorteroit ses enfans à les observer, au lieu de les supprimer ou de permettre qu'on les oublie. « On doit » soigneusement distinguer, dit le grand évêque de Meaux, » ce que l'Eglise commande, de ce qu'elle permet par indul- » gence, et de ce qu'elle tolère : *Elle ordonne sur toutes » choses l'observation des canons* : elle permet, par indul- » gence, d'en dispenser dans la nécessité; et enfin elle to- » lère les abus qu'elle ne pourroit punir, sans courir risque » de troubler considérablement la république chrétienne. » Ne croyez pas cependant que par cette tolérance, qui fait » en quelque sorte partie de sa discipline, elle excuse ceux » qui enfreignent ses lois. Leur punition sera d'autant plus » terrible, que l'Eglise les abandonne à la vengeance de » Dieu. » (Déf. L. 11, C. 16.)

Tel est le langage que doivent tenir les ministres de la Religion, aujourd'hui surtout que la foi étant affoiblie, la discipline paroît un joug insupportable à ceux qui s'imaginent que l'Eglise doit toujours se proportionner aux relâchemens que les temps et les événemens introduisent dans les sociétés humaines. N'oublions pas que, dans toutes les

circonstances, l'Eglise veut, avant tout, l'observation des canons et qu'elle ne tolère que ce qu'elle ne peut empêcher sans de grands troubles. « Certes, pouvons-nous dire encore avec Bossuet, il faut que ces maximes aient été posées sur un fondement inébranlable à toutes les attaques, » puisqu'elles se sont soutenues, dans les derniers temps, » par leur propre autorité, malgré l'horrible corruption des » mœurs, et malgré tant de coups funestes portés à la discipline. »

La liturgie, les usages, les solennités font partie de la discipline de l'Eglise. Si le relâchement et la corruption du siècle ne peuvent rien sur les observances qu'elle prescrit aux chrétiens, les lois émanées d'une autorité qui a foulé aux pieds les attributions de l'Eglise, qui a même affecté de méconnoître son existence, ne peuvent rien sur les lois qu'elle s'est prescrites à elle-même pour l'administration des Sacremens, et pour toutes les autres parties de son culte. C'est surtout pour les trois époques les plus importantes de le vie de l'homme que notre loi s'est isolée de la religion, et qu'elle outrage les coutumes et les prérogatives de l'Eglise. De ce que la loi a étendu son sceptre de fer et les formes arides d'un athéisme constitué, sur la naissance, le mariage et la mort, s'ensuit-il vraiment que l'Eglise, par une condescendance inouïe dans les fastes du sacerdoce, doive modifier sa liturgie d'après les aberrations des incrédules qui ont méconnu jusqu'à l'existence de la divinité, et qui ont voulu placer les sociétés humaines comme en dehors du pouvoir qu'exerce sur nous le souverain auteur de toutes choses ?

La loi exige des époux la promesse de remplir les devoirs qu'elle leur impose; elle déclare qu'ils sont unis par mariage. Si cette liturgie profane doit être de quelque poids aux yeux de l'Eglise, si elle doit la respecter et la regarder comme très-légale, comme suffisante, il est clair qu'elle doit modifier la sienne. Mais l'Eglise tient aux époux qui ont satisfait à la loi par laquelle ils sont déclarés unis en mariage, un langage bien différent. Elle leur dit que, n'ayant point encore satisfait aux conditions qu'elle exige, ils ne sont point encore véritablement unis, que tout ce que la loi humaine se permet en matière de mariage, sans son consentement et sans ce parfait accord qui régnoit autrefois entre les deux pouvoirs, est nul à ses yeux.

Quelques théologiens, superficiels ont osé demander

pourquoi l'on tenoit encore à la cérémonie des fiançailles, quoiqu'elles soient toujours précédées aujourd'hui du mariage civil. Ces novateurs irréfléchis s'étonnent qu'on exige de ceux qui se sont déjà unis par-devant la loi, la promesse de s'unir par-devant l'Eglise. De quoi s'agit-il dans les fiançailles? On s'engage à se prendre réciproquement pour époux légitimes. Mais si l'Eglise ne regarde pas comme légitime l'union civile contractée souvent au mépris de ses lois et malgré ses empêchemens; si cette union civile est nulle à ses yeux, est-il donc si absurde de promettre de s'unir selon les lois de l'Eglise et de contracter un véritable mariage? Nos théologiens seroient-ils assez téméraires pour prétendre qu'il y a déjà un véritable mariage, lorsque la loi civile seule a prononcé? Voudroient-ils refuser à l'Eglise le pouvoir d'établir des empêchemens dirimans, et braver les anathèmes d'un concile œcuménique, consacrés par l'enseignement et par la pratique de l'Eglise universelle? Iroient-ils jusqu'à prétendre qu'un mariage de chrétiens catholiques, contracté malgré ces empêchemens, doit être reconnu par un pasteur catholique, puisqu'il ne doit pas exiger la promesse d'en contracter un autre.

Les motifs sur lesquels ils s'appuyent pour proscrire les fiançailles et pour en blâmer les formules, devroient aussi, s'ils étoient bien conséquens, les déterminer à rejeter même les demandes que l'on adresse aux époux dans le sacrement de mariage. A quoi bon, pourrions-nous dire avec ces nouveaux théologiens, exiger que des personnes qui ont déclaré devant la loi qu'elles s'unissoient ensemble, déclarent encore une fois qu'elles s'unissent et se prennent pour légitimes époux? Ne seroit-il pas à propos de supprimer ces questions? Ne vaudroit-il pas mieux se contenter de dire que l'on bénit l'union déjà contractée, et ne pas exiger un consentement mutuel qui a été déjà donné et légalement reconnu?....Tous les raisonnemens que l'esprit d'innovation peut se permettre contre les fiançailles, peuvent être dirigés contre l'administration du sacrement de mariage même.

Les amis de la religion forment des vœux pour qu'il règne enfin un parfait accord entre la loi de l'Eglise et la loi de l'Etat. Cet accord si nécessaire donneroit à l'un et à l'autre plus de force et plus d'autorité, et contribueroit efficacement au triomphe de la religion et des mœurs. Mais faut-il, pour rétablir cette ancienne harmonie si désirable, que la législation civile dicte ses lois à la législation religieuse? Faut-il

révolutionner aussi la religion? Que demande-t-elle? que peut-elle demander? C'est qu'on respecte ce qui a toujours été respecté dans le royaume très-chrétien, avant que des athées s'emparassent de la législation et du pouvoir : c'est qu'on veuille bien reconnoître que la religion de l'Etat est une religion divine, et qu'il n'est permis à aucun pouvoir humain d'entamer ses dogmes, ses mystères, sa morale et sa discipline, ni de l'assujettir aux caprices des hommes qui l'ont abandonnée : c'est qu'on soit bien persuadé qu'à elle seule il peut appartenir de régler sa liturgie et les pratiques de son culte.

Ce que nous disons de la liturgie pour l'administration du sacrement de mariage, doit s'appliquer à tous les autres Sacremens et à toutes les cérémonies de l'Eglise. On rencontre encore de ces administrateurs, de ces magistrats de la campagne qui envoient à leur curé un certificat d'inscription sur les registres civils, d'un enfant nouveau-né, pour en autoriser ou permettre le baptême, quoique cette formalité ne puisse être exigée par la loi du 18 germinal an X. Cette loi ne l'exige que pour les mariages; mais on sait combien le pouvoir civil se montre quelquefois envahissant et audacieux, selon la foiblesse et l'insouciance des ministres de la religion. Le prétexte sur lequel on s'appuie pour exiger, avant le baptême, le certificat d'inscription sur les registres civils, est la conformité de prénoms qu'il est à propos d'établir dans les registres civils et dans ceux de l'Eglise; prétexte frivole et que les ministres de la religion ne peuvent admettre, puisque les registres civils souffrent tous les prénoms que l'impiété ou l'ignorance peuvent exiger, tandis qu'on ne peut donner au baptême que les prénoms marqués dans le rituel. Est-il rare de rencontrer dans des registres civils, les noms d'Uranie, de Palmire, de Paméla, de Clio? La religion doit-elle emprunter à la fable ou au roman les prénoms des enfans du christianisme?

Les changemens politiques et les événemens humains pourroient influer d'une manière plus directe sur la célébration de nos saintes solennités. L'autorité civile a le droit de surveiller les grandes réunions de citoyens dans des lieux publics; mais cependant elle n'a pas le droit de les empêcher, lorsque l'ordre n'en est point troublé; elle doit les protéger même, puisque le droit de se réunir pour adorer l'Eternel, droit qui appartient à tous les membres de la société, seroit illusoire et impraticable, s'il ne sup-

posoit celui d'être protégé par la loi dans ces sortes de réunions. Le dernier gouvernement a lui-même rendu hommage à ces principes, lorsqu'il a eu recours à l'autorité spirituelle, pour diminuer le nombre de nos solennités; lorsqu'il a défendu de célébrer les fêtes que le chef de l'Eglise permettoit seulement de ne pas célébrer; lorsque d'un indult ou d'une tolérance il a fait une loi, en défendant les processions et autres actes extérieurs de culte, les jours où l'Indult du légat permettoit les œuvres serviles. Du moins, si les habitudes des fidèles ont pu être blessées par ces innovations, leur conscience n'en peut être troublée, puisqu'ils peuvent, en se conformant à la loi civile, n'être point opposés à la loi ecclésiastique. Ce qui s'est passé lors de la mise à exécution du concordat de 1801, est une nouvelle preuve de cette vérité incontestable, que les solennités de l'Eglise restent obligatoires pour tous les fidèles, quels que soient les changemens survenus dans un état, à moins que l'Eglise elle-même, ayant égard aux nouvelles situations que ces changemens peuvent faire naître, n'use d'indulgence envers les fidèles, en les dispensant d'observer les fêtes qu'ils avoient toujours observées.

Mais si l'autorité civile ne peut, d'elle-même, malgré les changemens survenus dans l'ordre politique, changer l'ordre de nos solennités, encore moins peut-elle régler ou modifier la manière de célébrer les fêtes de la religion. Sans doute, elle tolère, quand il lui plaît, elle permet même les travaux publics dans les jours consacrés à Dieu; mais ces permissions accordées sans le consentement des pasteurs, sont comme autant d'outrages faits à la religion et une sorte de révolte contre le pouvoir ecclésiastique. Elles ne peuvent avoir lieu que parce que l'autorité pastorale manque d'appui, dans les campagnes surtout, où elle a besoin de plus de force et de plus de considération. L'impiété se prévaut de cet abandon et de cet oubli des lois de la religion. Quel triste triomphe cependant que celui qui est la preuve que la société se décompose, qu'elle manque de base, et que le moindre souffle peut l'abattre! L'abîme se creuse sous nos pas, et certes personne n'a le droit de se réjouir, à moins qu'on ne dise qu'il peut y avoir dans un état une classe d'hommes à laquelle on ait accordé le privilége d'en méditer la ruine et de s'en faire un sujet de joie. Depuis long-temps, nous demandons avec tous les amis de la patrie, qu'il y ait un accord entre les pouvoirs qui gouvernent la société : nous

demandons que l'autorité ecclésiastique reprenne ses attributions, que les prêtres soient plus considérés, et le clergé à l'abri de l'indigence. Nous demandons enfin que la religion occupe dans la société la place qui lui appartient. Nos vœux hélas ! n'ont point encore été entendus, et quand le seront-ils ?.. Nous prions le ciel de nous épargner la douleur d'être jamais témoins des funestes conséquences que doit avoir un aussi fatal oubli. W.

Bibliothèque choisie des Pères de l'Eglise grecque et latine, ou Cours d'Eloquence sacrée, par Marie-Nicolas Silvestre Guillon, professeur d'éloquence sacrée dans la Faculté de théologie de Paris, prédicateur ordinaire du Roi. Ouvrage dédié à S. M. (1).

(Voyez le 1er article, tome 5e, page 353.)

C'est après tous les écrivains qu'il a consultés, dont il a reconnu les imperfections, que M. l'abbé Guillon parcourt la même carrière, ayant à se préserver des chutes et des fautes qui ont signalé les travaux de ses devanciers. La sécheresse des uns, la prolixité des autres, le défaut de choix, de goût, de méthode, voilà ce qu'il falloit, avant tout, éviter pour créer un ouvrage nouveau, et pour offrir un attrait à la jeunesse ecclésiastique qui se dévoue à l'éloquence de la chaire. Mais ces précautions ne suffisoient pas encore; il falloit présenter sous leur véritable physionomie les grands personnages dont les écrits doivent servir de modèles; il falloit que ces écrits fussent connus, sans être publiés en entier; qu'ils fussent traduits sans être défigurés, et revêtus d'un idiome étranger sans être méconnoissables. A ce mérite, qui ne peut se trouver que sous la plume d'un savant et d'un littérateur, il falloit joindre un mérite plus rare peut-être, je veux dire l'art de la critique et ce discernement sûr qui démêle ce qui est authentique de ce qui ne l'est pas, qui range les temps, les hommes et les choses à leur place, qui lie ensemble les monumens et les écrits,

---

(1) Il a déjà paru six volumes de cet important ouvrage, qui se publie par livraisons de deux volumes in-8°. Au bureau *des Tablettes*.

selon qu'ils se suivent ou se conviennent, et réunit tous les documens, toutes les beautés, toutes les imitations, les citations et les circonstances qui peuvent contribuer à faire ressortir encore davantage l'excellence et l'utilité de ces grands modèles. Voilà ce que nous remarquons dans la *Bibliothèque choisie*.

Je ne suis plus étonné de l'intérêt toujours croissant qui s'attache à la lecture de ce savant ouvrage, dont l'auteur a déjà publié les six premiers volumes. A mesure qu'on s'éloigne de ces premiers jours, remplis de tant de gloire et de tant d'éclat, par les merveilles qui les ont accompagnés, et qui ont été léguées aux générations suivantes, mais aussi devenus, par cela même, plus difficiles à distinguer et à bien connoître, parce qu'ils ont été plus féconds en actions qu'en écrits; à mesure qu'on s'approche de ces temps de calme et de triomphe qui, précédés par des siècles de persécutions, se trouvent déjà si riches de monumens inspirés par l'héroïsme de la foi, dans des intervalles de repos et de sécurité; enfin, à mesure que les siècles se déploient et accomplissent les grandes destinées promises à l'Eglise, le génie des Pères suit la marche des événemens et des conquêtes de la foi; et, tandis que le paganisme épuisé ne donnoit plus au monde que des sophistes, des rhéteurs et des rapsodes, le christianisme, plein de force et de vie, avoit des orateurs éloquens, des poètes élégans, des philosophes sublimes.

Avant d'arriver au siècle des Chrysostôme, des Augustin, des Athanase, des Grégoire de Nazianze, quels monumens précieux avoient déjà laissés à l'Eglise des hommes tels que Saint Clément de Rome, Saint Ignace, Saint Polycarpe, Saint Irénée, Saint Justin, Athénagore, Saint Clément d'Alexandrie, Origène, Tertullien, Saint Cyprien, Arnobe, Lactance? Tous les écrits de ces hommes célèbres ne sont pas sans doute également précieux pour l'éloquence de la chaire; mais il en est beaucoup qui doivent enflammer et exalter le talent des jeunes orateurs chrétiens; le choix que M. l'abbé Guillon a fait des morceaux les plus intéressans, en épargnant des recherches à celui qui veut en profiter, donne un plus libre accès à l'imagination, et ménage l'emploi d'un temps où elle doit plus facilement se dévolopper. Ces premiers défenseurs de la foi qui, pour la plupart, l'ont scellée de leur sang, se trouvoient dans des circonstances dont le souvenir seul excite encore aujourd'hui notre éton-

nement et notre admiration. Au milieu de la corruption d'un monde abruti par des siècles d'impiété et de libertinage, des hommes simples élèvent, par leurs pensées et par leur courage, la nature humaine au-dessus de sa propre foiblesse. Ils révèlent à des philosophes superbes des vérités que ceux-ci n'avoient pu même soupçonner, et prouvent leur conviction par leur dévoûment, et la vérité de leur doctrine par l'éclat d'un héroïsme miraculeux. Livrés à de terribles épreuves, des chrétiens mal affermis encore peuvent succomber dans une lutte dont l'idée seule effraieroit aujourd'hui les plus intrépides. Que l'on ne croie pas cependant que le calme des chefs du troupeau se trouble en aucune manière, que leur fermeté plie, que leur éloquence devienne muette. C'est au milieu de ces défections que les chefs des courageux combattans deviennent plus hardis encore, plus confians dans leurs propres ressources, plus fiers et plus inébranlables en présence de l'ennemi. Avec quelle force ils relèvent les courages abattus, et reprennent celui qui a le malheur d'abandonner les rangs de cette milice de héros ?

« Quoi ! dit Saint Cyprien, en parlant d'un de ces chré-
» tiens coupables, quand il venoit librement acquiescer au
» plus énorme de tous les attentats, ses pieds n'ont pas com-
» mencé à chanceler, ses regards à se troubler, ses entrailles
» à se soulever, ses mains à retomber sous leur propre
» poids ? Quoi ! ses sens n'ont pas été glacés d'épouvante ?
» Sa langue tremblante a pu proférer les paroles de l'apos-
» tasie ? Un serviteur de Dieu a pu soutenir une contenance
» ferme, ouvrir la bouche pour renoncer à Jésus-Christ,
» lui qui avoit renoncé au démon et au monde ? Quoi ! dans
» cet autel où vous alliez sacrifier votre âme, vous n'avez
» pas vu votre bûcher funèbre ? N'auriez-vous pas dû fuir
» avec horreur cet antre du démon où vous aviez vu fumer
» auparavant un sacrilége encens, plutôt que d'y porter
» votre âme en holocauste ? Qu'aviez-vous besoin d'y porter
» une victime, quand vous deveniez vous-même la victime
» du sacrifice ? Ces flammes impies allumées par vos mains
» ont dévoré votre salut, vos espérances, votre foi. »

Massillon a imité ces mouvemens éloquens dans son sermon sur la rechute ; ce discours si remarquable de Saint Cyprien, *de Lapsis*, a fourni de beaux morceaux à plusieurs autres de nos orateurs sacrés. C'est par ces sortes de citations et de rapprochemens que M. l'abbé Guillon fait res-

sortir le mérite qui distingue les chefs-d'œuvre des Pères, et qu'il rattache l'éloquence de la chaire, telle qu'elle a brillé parmi nous, aux beaux modèles qui l'ont inspirée.

Le savant auteur de la *Bibliothèque choisie* n'excite pas un intérêt moins vif, lorsqu'il nous peint le caractère, les sentimens et la vie des Pères de l'Eglise, que lorsqu'il nous fait connoître leurs écrits. Tel est le portrait qu'il trace, entre autres, de Tertullien : « Saint Augustin et Saint Jé-
» rôme ont vanté la prodigieuse érudition de cet auteur,
» son éloquence mâle et généreuse, toute en raisonnemens,
» en images, en mouvemens pathétiques. Fière et impo-
» sante, elle attache l'esprit par l'élévation des principes, la
» profondeur, quelquefois même la hardiesse des pensées,
» et le cœur par une sorte de mélancolie sombre et presque
» dramatique, qui la rend plus intéressante encore; c'est
» celle du héros calme, mais sensible, qui marche à la
» mort en bravant ses assassins, mais en déplorant l'ini-
» quité de ses juges. Jamais auteur ne s'est mieux peint
» dans ses ouvrages que Tertullien. On sait que Saint Cy-
» prien, qui l'appeloit son maître, ne passoit pas un jour
» sans le lire; et, dans un siècle plus récent, notre Bossuet
» a bien fait voir quels disciples un tel maître pouvoit for-
» mer. Vincent de Lérins se plaît à louer sa vivacité d'es-
» prit, la véhémence entraînante de sa dialectique toujours
» irrésistible, soit dans l'attaque, soit dans la défense, l'é-
» nergie inimitable de son style et l'éclat de ses sentences.
» Sa plume est la foudre : elle brille, elle tonne, elle ren-
» verse, et ne laisse dans les lieux qu'elle frappe que des
» ruines..., »

Les quatre premiers volumes de la *Bibliothèque choisie* se terminent par des *Considérations sur les trois premiers siècles*. C'est un tableau imposant de la foi, de la doctrine, des mœurs de la primitive Eglise, de l'héroïsme des martyrs, de l'unité de croyance, de la chaîne des traditions, de la discipline, du culte, des combats suscités par les païens, les juifs et les hérétiques, et des triomphes de la religion. Quels hommes admirables que ceux qui, comme le remarque Origène, pouvoient dire à leurs ennemis : « Celui
» qui érige en l'honneur de Jésus-Christ le plus magnifique
» édifice, c'est celui qui approche le plus près des vertus
» dont il nous a laissé l'incomparable modèle. Vivre dans
» l'innocence, c'est le prier; pratiquer la justice, c'est lui
» faire des libations; s'abstenir du mal, c'est lui faire une

» offrande agréable; sauver la vie à un autre homme, c'est » égorger en sa faveur la plus grasse des victimes; voilà » notre culte, voilà nos sacrifices. Le plus juste parmi nous » est le plus religieux. »

Nous avons vu quels ont été les défenseurs de la foi, sous le fer des bourreaux, et lorsqu'on ne pouvoit s'engager dans la hiérarchie sacerdotale, sans prendre l'engagement, et se dévouer, en quelque sorte, à la certitude de répandre son sang pour le nom de Jésus-Christ. Le monde n'avoit pas encore été témoin de cet héroïsme; et cet héroïsme dura pendant trois siècles, et il étoit commun à tous les rangs et à tous les âges, et des millions de chrétiens en ont donné l'exemple. Si ce tableau offre quelque chose de divin dans son ensemble, il n'est pas moins étonnant dans ses détails, surtout dans ceux qui ont rapport au gouvernement et aux chefs intrépides de ces héros chrétiens. Quel calme au milieu de tant d'orages! quelles études profondes au sein des agitations et des vicissitudes! quelle éloquence noble et simple dans des circonstances aussi terribles et si capables de troubler la sérénité des âmes les plus élevées! Il s'agissoit alors de défendre la religion au dehors par une fermeté inébranlable, par de savantes apologies, par une présence d'esprit inaltérable, au milieu des apprêts de la mort; il falloit la défendre au dedans par une surveillance toujours armée contre le relâchement de la discipline, contre le venin des doctrines nouvelles, contre les élans même d'un zèle pieux qui, par ce qu'il pouvoit être porté à l'excès, étoit dangereux pour la religion. Rien de tout cela n'a manqué à l'Eglise, dans les trois premiers siècles, et c'est ce que nous avons pu remarquer, en parcourant les quatre premiers volumes de la *Bibliothèque choisie*.

Mais enfin la persécution cesse; un nouvel ordre de choses établit de nouveaux rapports entre les pasteurs et les fidèles, entre les princes de la terre et les princes du sacerdoce. Le culte saint, relégué naguère dans des souterrains, dans des catacombes, déploie une majesté imposante. Des bouches éloquentes font retentir les oracles de la sagesse éternelle, en présence de nombreux auditoires, dans des temples magnifiques, où se trouvent réunis tout à la fois les grands et le peuple, les riches et les pauvres, image sensible et prélude sacré de cette demeure indestructible, de cette Jérusalem céleste qui rassemble dans son sein des enfans de toute nation et de toute tribu.

Mais, comme le remarquoient les Tertullien, les Cyprien et d'autres illustres docteurs, déjà le démon de la superstition, « chassé de ses sanctuaires, s'étoit fait de l'hérésie » un nouveau rempart. Battu au dehors, il a porté ses » coups au dedans, et, parce qu'il n'avoit pu vaincre l'E- » glise chrétienne par les persécutions, il a essayé de l'af- » foiblir en la divisant. » Une nouvelle carrière semble donc s'ouvrir pour les véritables adorateurs du Très-Haut. Ils avoient triomphé de l'étranger, de l'ennemi du dehors; ils alloient être livrés désormais à des guerres intestines, non moins redoutables. Tant il est vrai que la vie de l'homme vertueux sur la terre, comme le dit le plus ancien de nos poètes sacrés, n'est qu'un combat, et que ses jours, comme ceux du mercenaire, ne sont que des jours de travaux et de peines.

« La divine Providence veilloit sur son ouvrage, dit » M. l'abbé Guillon; elle multiplie les défenseurs et les » talens; les docteurs remplacent les martyrs. Tout ce qu'il » faut croire, tout ce qu'il faut pratiquer, est fixé avec » précision, développé avec toute la majesté de l'éloquence. » L'histoire de l'Eglise offrira donc désormais l'exemple » unique d'une société immortelle d'hommes succédant au » ministère des anciens prophètes, alliant les plus héroïques » vertus aux plus éminentes qualités de l'esprit; un saint » aréopage toujours subsistant, proclamant toutes les vé- » rités, repoussant toutes les erreurs, abaissant toute » hauteur qui s'élève contre la vraie science, courbant sous » la règle du devoir tout ce qui s'en écarte, énonçant les » oracles du siècle avec l'autorité qui fait reconnoître que » sa mission lui vient du Roi des rois. Cette brillante époque » commence avec le quatrième siècle. »

C'est alors que l'on voit ces savans défenseurs des traditions primitives, ces docteurs éloquens et habiles que nous désignons sous le titre de *Pères dogmatiques*. Une émulation avoit porté tous les esprits vers l'étude de la philosophie; celle de Platon, surtout, jouissoit d'un si grand crédit, que ses partisans et ses disciples portoient leur admiration jusqu'à l'enthousiasme. Nos saints docteurs ne voulurent point rester étrangers à une opinion devenue presque universelle avant et depuis le commencement du quatrième siècle. Déjà leurs devanciers s'étoient servis des armes de la philosophie pour faire triompher la vérité. Lorsque la paix fut rendue à l'Eglise, les plus illustres

d'entre les Pères voulurent payer au Moïse athénien, ainsi qu'ils l'ont appelé, le tribut d'estime qui lui étoit dû. Ils étudièrent donc sa doctrine et ses écrits; mais ils montrèrent l'abus qu'en avoient fait les hérétiques des premiers siècles, en cherchant à l'introduire dans la religion. Saint Augustin, qui ne craignoit pas de donner à Platon le nom de divin, avoit soin d'avertir « qu'on chercheroit en vain dans ce » philosophe l'humiliation et l'incarnation du Verbe, et la » puissance de la grâce divine, et cette humble piété et le » sacrifice d'un cœur contrit, et tant d'autres vérités qui ne » se rencontrent que dans le christianisme. »

Les Pères de l'Eglise chrétienne envisageoient donc la philosophie des Grecs, surtout celle de Platon, seulement comme une avenue qui pouvoit conduire au sanctuaire de la vérité; mais ils se gardèrent bien de la considérer comme possédant elle-même la vérité, c'est-à-dire les dogmes de la vraie religion. Leur estime pour les plus sages des philosophes païens a égaré quelques sceptiques et quelques hérésiarques des derniers siècles, qui ont osé affirmer que c'étoit à cette source que les saints docteurs avoient puisé leur doctrine et l'enseignement de l'Eglise, dont ils étoient cependant les organes et les ministres, et non les arbitres. Il est évident au contraire que, si les Pères ont voulu connoître les opinions des philosophes, c'étoit ou pour les combattre, ou pour y trouver des témoignages en faveur de la vérité, et non pour y puiser des vérités, que la révélation contenue dans nos livres saints avoit annoncées aux hommes, bien long-temps avant la philosophie païenne. Ils se gardoient bien de mettre sur la même ligne et le disciple d'une philosophie humaine, et le disciple de la sublime sagesse. « Comment, disoit Tertullien, peut-on compa- » rer un philosophe avec un chrétien, un disciple de la » Grèce avec un disciple du ciel, un homme qui n'est oc- » cupé que de sa gloire, avec celui qui n'a que son salut à » cœur, un homme qui parle en sage, avec un homme qui » vit en sage, un homme qui détruit tout, avec un homme » qui établit ou maintient tout? Comment pouvez-vous » comparer le partisan et l'adversaire de l'erreur, le cor- » rupteur et le vengeur de la vérité, celui qui l'a dérobée et » celui qui en est le possesseur et le gardien de tout temps? » Qu'y a-t-il de commun entre deux hommes si opposés? »

Si la philosophie sublime des *Pères dogmatiques* a son caractère propre; si elle n'a emprunté aucune vérité au pa-

ganisme, puisque la religion chrétienne leur offroit elle-même la source de toutes les vérités, nous devons dire que leur littérature et leur éloquence avoient aussi un caractère particulier qu'on ne retrouve, ni dans aucun des auteurs contemporains étrangers au christianisme, ni parmi les écrivains de l'antiquité profane. Après la conversion de Constantin, tous les arts furent appelés à concourir au triomphe de la religion; ce célèbre empereur cultiva lui-même avec succès les talens de l'esprit. L'Eglise ne tarda pas à opposer au paganisme des hommes d'un génie supérieur, qui rappeloient les beaux jours d'Athènes. Julien l'apostat, effrayé de cette supériorité qui rendoit impossible l'exécution de ses projets, voulut priver les chrétiens des ressources de l'ancienne littérature, et les condamner à l'ignorance et à la barbarie. Les sophistes qui entouroient ce prince ne pouvoient supporter de se voir effacer par Saint Basile, Saint Grégoire de Nazianze, Saint Athanase, les deux Apollinaire et Diodore de Tarse, maître de Saint Chrysostôme. La courte durée du règne de Julien permit au christianisme de suivre la nouvelle route que lui avoit ouverte la divine Providence. Les plus célèbres d'entre les orateurs païens du quatrième siècle, Libanius, Thémisthicus et Pacatus, littérateurs et philosophes, quoique liés avec plusieurs des docteurs de l'Eglise et formés à la même école, ne purent jamais être leurs rivaux.

On cite une belle harangue de Pacatus, adressée à l'empereur Théodose, après la défaite du tyran Maxime. Il ne nous reste qu'une partie de ce beau discours, et l'on ne peut raisonnablement comparer un seul morceau détaché, avec cette multitude de chefs-d'œuvre dont la religion s'est enrichie dans ce siècle si glorieux pour elle. « Selon l'équitable » règle de critique proposée par Fénélon, dit M. le cardinal » Maury, et judicieusement observée par Fleury, quand on » veut apprécier le mérite des Pères de l'Eglise, il ne faut » pas oublier le temps et le pays où ils ont vécu; il faut les » confronter avec leurs contemporains les plus célèbres; » Saint Ambroise avec Symmaque, Saint Basile avec Liba- » nius; et alors on voit combien ils ont été supérieurs à » leur siècle. »

Ces observations sont tirées du discours préliminaire que M. l'abbé Guillon a mis à la tête du cinquième volume de sa *Bibliothèque choisie*, et c'est dans ce discours, où l'on aime à reconnoître le talent et l'érudition de cet habile écri-

vain, que nous devons nous former une idée du génie et des productions qui distinguent les Pères de l'Eglise de la troisième époque. Cette époque contient quatre siècles, qui commencent à l'année 306, marquée par la conversion de Constantin. Aucun des auteurs ecclésiastiques de ces temps si féconds en hommes savans et habiles n'est oublié; et le même livre qui nous fait connoître Saint Athanase, Osius, Eusèbe et Saint Hilaire, nous donne une idée du talent de Constantin, de Marcel d'Ancyre et de Lucifer de Cagliari. Les conciles paroissent aussi dans cet important recueil : les écrivains hérétiques, les auteurs païens eux-mêmes, trouvent aussi leur place, là où on apprend à connoître les écrits des Chrysostôme, des Jérôme, des Ambroise et des Augustin.

Ce qui nous paroît surtout important pour le jeune orateur sacré, qui a besoin d'apprécier et de suivre des modèles, c'est de savoir comment on les a imités; et, sous ce rapport, la collection de M. l'abbé Guillon présente un avantage qu'on rechercheroit en vain dans les autres ouvrages de ce genre, qui ont paru avant celui-ci. « Les Pères » sont nos guides et nos oracles, dit ce savant écrivain : » quelque sujet que nous ayons à traiter, ils nous y ont » devancés. Pas un point de la carrière où ils n'aient laissé » sur chacun de leurs pas des traces d'une lumière qui » non-seulement nous dirige, mais nous éclaire et nous » échauffe. C'est en les imitant que nous parviendrons à » les égaler. Nous avons à notre disposition tous leurs trésors : c'est pour nous qu'ils furent éloquens. Les Lingendes, les Joly, les Fromentières, les Bourdaloue, les » Larue, les Bossuet ne sont grands que parce qu'ils ont » ajouté aux richesses de leur propre génie toutes les magnificences du génie des Pères. D'où vient à la chaire protestante cette sécheresse qu'on lui a de tout temps reprochée? c'est que la dédaigneuse éloquence des ministres » de la réforme a enveloppé dans une même proscription et » la doctrine et le langage des Pères. D'où vient que parmi » nous l'éloquence a dégénéré, et qu'avec tous les raffinemens du bel esprit, quelquefois même avec tous les » efforts du zèle, mais d'un zèle qui n'est pas selon la » science, nos orateurs chrétiens ont encouru le blâme de » n'être que de froids académiciens ou d'emportés déclamateurs? C'est parce que, au jugement de tous les appréciateurs du vrai beau, on s'est éloigné des Pères.... Orateur évangélique, vous à qui une voix éclatante comme

» le tonnerre crie sans cesse du haut du ciel : *Gardez bien* » *le dépôt qui vous a été confié ; évitez soigneusement toute* » *profane nouveauté dans le langage ;* ne paroissez aux » yeux des peuples que revêtu, non pas seulement de la » doctrine, mais *de la personne même de Jésus-Christ ;* que » faites-vous, qu'avez-vous à faire, pour vous acquitter » d'une aussi auguste mission ? C'est de prêcher l'Evangile » par l'Evangile même, interprété par les Pères ; c'est d'an- » noncer les vérités éternelles avec ces paroles de vie, qui » ne se trouvent point ailleurs qu'à cette source incorrup- » tible, et dans les écrits des Pères qui en furent les pre- » miers canaux. Voilà ce que les peuples attendent de vous ; » car les peuples veulent des prophètes et des apôtres. »

La *Bibliothèque choisie* contribuera, nous l'espérons, à reporter les études ecclésiastiques vers leur plus important objet, c'est-à-dire, les écrits des Pères qui nous font connoître tout à la fois et le vrai sens de l'Ecriture Sainte, et la manière dont le génie sait profiter de cette source sacrée, pour annoncer aux hommes et leur rendre sensibles les vérités les plus sublimes. Avec quel intérêt nous suivons ces grands hommes dans leurs travaux apostoliques, dans les détails de leur vie particulière, et dans les immortels ouvrages sortis de leurs mains ! Quels siècles pourroient nous fournir des hommes tels qu'un Athanase qui, selon la remarque de l'abbé de la Bletterie, « lutta près de cin- » quante ans contre une ligue d'hommes subtiles en raison- » nemens, profonds en intrigues, courtisans déliés et mai- » tres du prince, arbitres de la faveur et de la disgrâce, » calomniateurs infatigables, barbares persécuteurs. Il les » déconcerta, les confondit et leur échappa toujours, sans » leur donner la consolation de lui voir faire une fausse » démarche ; il les fit trembler, lors même qu'il fuyoit de- » vant eux, et qu'il étoit enseveli tout vivant dans le tom- » beau de son père. »

Les autres saints docteurs qui viennent ensuite, Saint Basile et Saint Grégoire de Nazianze, ne sont pas moins étonnans par l'élévation de leur caractère, et ils sont plus remarquables encore par leurs écrits. Ces deux illustres élèves de l'école d'Athènes, condisciples de Julien, qui ne fut jamais assez élevé pour être leur rival, unis, dès l'âge le plus tendre, d'une étroite amitié qu'ils ont consignée dans leurs écrits, ont laissé d'immortels monumens de ce que peut inspirer le talent fécondé par une conviction profonde

des vérités du christianisme. Les ouvrages de Saint Grégoire de Nazianze surtout sont admirables par leur variété, par l'élévation des sentimens, par cette teinte religieuse et austère que l'on ne retrouve que dans les poètes et les orateurs chrétiens. M. l'abbé Guillon a consacré son sixième volume en entier à ce saint docteur. Nous ne connoissons aucun livre qui soit plus digne de fixer l'attention et l'intérêt des amis des lettres et de la religion (1).

***

Essai sur les rapports entre le saint patriarche Joseph et Notre-Seigneur Jésus-Christ, par M. Caron, curé doyen d'Ailly-le-Haut-Clocher, avec cette épigraphe :

« C'est par la foi que Jacob mourant bénit les deux enfans de Joseph, et qu'il s'inclina profondément devant le bâton de commandement que portoit son fils, révérant en sa personne la grandeur et l'autorité de Jésus-Christ dont Joseph étoit la figure (Héb. 11, 21. (2).

Les rapprochemens entre l'ancienne et la nouvelle loi sont une source de lumières et d'inspirations sublimes, dont la poésie et l'éloquence, les arts et les sciences même ont su profiter pour enfanter des chefs-d'œuvre. Ce sont ces rapprochemens qui servent à interpréter les mystères et les préceptes de la loi de Dieu, en opposant la réalité aux ombres et aux figures, les événemens aux prédictions, les promesses éternelles à des promesses passagères dans leur objet immédiat, mais infinies dans leurs espérances. Dieu a donné à l'homme l'ancien et le nouveau Testament pour lui révéler toute la suite de ses desseins sur l'homme, pour développer sous ses yeux tous les temps et toutes les époques, et lui dévoiler toutes choses, depuis l'origine jusqu'à la fin. Il n'est donc pas étonnant que la religion s'appuie d'une

---

(1) Les 7e et 8e vol. viennent de paroître au moment où nous terminons cet article.

(2) Un vol. in-4° de 136 pages. Prix, 3 fr., et 3 fr. 90 c. par la poste. Au bur. des *Tablettes*.

manière si victorieuse sur ces deux admirables colonnes de la vérité, et que par le simple exposé des rapports qui existent entre l'ancien temps et le nouveau, elle démontre jusqu'à l'évidence sa céleste origine. Telle est en particulier l'histoire de Joseph considéré comme la ressemblance de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« On y découvre, pour ainsi dire, d'un coup-d'œil, dit » M. Caron, l'ordre et tout l'ensemble des conseils de Dieu, » le plan et toute l'économie du christianisme, l'abrégé de » toutes les écritures de l'ancien et du nouveau Testament; » en un mot, l'histoire de Jésus-Christ toute entière, c'est-» à-dire, l'histoire de tous les siècles, puisque, comme » l'observe le grand Bossuet, tout ce qui s'est fait depuis » l'origine du monde et tout ce qui se fera jusqu'à la fin des » temps, ne regarde que lui seul. Mais ce qui achève de » mettre le comble à l'admiration qu'inspire ce mystérieux » tableau, c'est qu'il est vivant et animé; et qu'il a fallu, » par conséquent, que Dieu, par un miracle de sa toute-» puissance, fît concourir un grand nombre d'événemens » extraordinaires et de volontés libres à l'exécution du grand » dessein qu'il avoit conçu de peindre l'histoire de Notre-» Seigneur Jésus-Christ dans celle de Joseph, et que, pour » former cette fidèle et vivante image, non-seulement la sa-» gesse de Dieu conduisît le pinceau, mais que sa puissance » préparât les couleurs. Ce seroit donc, ainsi que l'observe » le sage Rollin, ne connoître qu'à demi l'histoire de Jo-» seph, la lire en juif et non en chrétien, que de s'arrêter à » la simple surface qu'elle présente, sans en approfondir le » sens caché et mystérieux. »

On voit que M. Caron s'est formé une idée grande et belle de l'objet même de son travail, et qu'à l'exemple de tous les peintres habiles, il s'est senti animé et comme inspiré à la vue de son modèle. Pour en comprendre et en saisir la beauté, il a voulu ne l'envisager que seul, et ne donner accès à aucune idée étrangère ou même simplement accessoire au sujet qu'il traite. Plusieurs Pères ont comparé le patriarche Joseph à Saint Joseph, époux de la Sainte Vierge, et l'Eglise fait lire à l'office de Saint Joseph l'histoire du fils de Jacob, ce qui donneroit à entendre qu'elle le regarde comme l'image sensible du père putatif de Notre-Seigneur Jésus-Christ. On connoît le beau parallèle que Saint Bernard a établi entre l'un et l'autre, et qui se trouve aux matines de l'office du Saint Époux de Marie. Les agiographes

le placent bien au-dessus du fils de Jacob, qui a conservé la vie des Egyptiens, tandis que le second Joseph a conservé la vie du Sauveur du monde. M. Caron ne parle point des diverses opinions des Pères et des Théologiens au sujet du patriarche Joseph. Il ne l'envisage que sous les rapports qu'il peut avoir avec Jésus-Christ, dans ses humiliations, dans sa gloire et dans son gouvernement.

Cette division qui embrasse la vie de Joseph et celle de Notre-Seigneur Jésus-Christ, donne lieu à des rapprochemens qui sont presque toujours vrais et instructifs; mais il n'est guère possible, dans ce genre de travail, de ne pas accorder quelque chose à l'imagination, et de ne pas s'exposer, par conséquent, à s'éloigner un peu de l'exactitude de l'enseignement théologique et de la doctrine chrétienne. M. Caron ne mérite pas ce reproche, quoique ses rapprochemens ne soient pas toujours rigoureusement exacts. Parlant de la naissance de Joseph, il dit qu'elle fut long-temps attendue et long-temps désirée, et il compare cette attente à celle qui a duré pendant des siècles et qui concernoit la venue du Messie. Mais Joseph n'est pas le seul, dans l'ancienne loi, dont la naissance ait été l'objet d'une longue attente et d'ardens désirs. Celles d'Isaac, de Samson, de Samuël ne furent pas moins désirées, et plus miraculeuses encore. Rachel étoit belle et très-agréable, dit l'Ecriture; mais nous ne voyons pas que, sous ce rapport, elle ait jamais été comparée à Marie; le titre de *pleine de grâce*, donné par l'archange, n'a jamais été regardé comme une preuve de la beauté corporelle de la Sainte Vierge. C'est d'une manière spirituelle qu'on a depuis entendu ces paroles : *tota pulchra es*. C'est aussi dans un sens spirituel qu'il a été dit de Notre-Seigneur: *Diffusa est gratia in labiis tuis*. Les Pères les plus anciens n'ont point parlé de la beauté corporelle de notre divin Maître. Nous savons seulement, et la foi nous fait assez connoître, qu'il y avoit en sa personne adorable, quelque chose de plus admirable que la beauté de Joseph; c'étoit cet attrait irrésistible et cette onction puissante qui subjuguoient les cœurs même les plus grossiers, et auxquels les apôtres ont cédé, du moment où ils ont eu le bonheur de voir et d'entendre le désiré des nations.

Sans doute, il existe beaucoup de rapports entre Joseph et Notre-Seigneur; mais il en existe aussi, et de très-sensibles entre Isaac, Josué, David, plusieurs autres patriarches, et celui qui a réuni en sa personne toutes les fi-

gures, qui a réalisé toutes les ombres, qui a accompli tous les événemens. Joseph est plus connu; l'histoire de sa vie, remplie de détails si intéressans, doit fournir matière à un plus grand nombre de rapprochemens plus ou moins curieux et l'auteur du livre que nous annonçons, n'en a laissé échapper aucun. Son travail suppose beaucoup de sagacité et une étude approfondie de l'Ecriture Sainte. M. Caron fait souvent usage de l'autorité des Pères; et, dans un ouvrage de ce genre, il seroit à désirer qu'un écrivain, quelles que fussent d'ailleurs sa pénétration et ses lumières, ne suivît pas d'autres guides, et se tînt dans une sorte de méfiance continuelle contre ses propres idées. Notre auteur a puisé aussi dans l'explication des psaumes de Duguet; il ne s'est pas tracé à lui-même la route qu'il a suivie. Plusieurs autres y avoient marché devant lui; mais nous ne craignons pas de dire qu'il en est peu qui puissent lui disputer l'avantage du talent et des recherches. Ce parallèle de Joseph et de Notre-Seigneur, feroit une partie fort instructive d'un traité sur l'Incarnation : c'est un livre indispensable pour toutes les âmes pieuses qui sont accoutumées à méditer sur cet adorable mystère. P.

A Messieurs les rédacteurs des Tablettes du Clergé.

Paris, 25 juillet 1825 (1).

MESSIEURS,

Je suis informé que, pour sujet des conférences sur l'Ecriture Sainte, on livre en ce moment, à la discussion de Messieurs les Pasteurs des âmes, les questions suivantes auxquelles on m'invite de répondre :

« 1° Le peuple hébreu est-il le seul qui fournisse des » preuves de son antiquité ? »

« 2° Que penser de l'antiquité que se donnent plusieurs » peuples, tels que les Egyptiens et les Phéniciens ? »

« 3° Que penser d'une carte gravée depuis peu, intitulée » *le Cours du temps*, et dans laquelle on désigne les Chinois » comme le plus ancien peuple du monde ? »

---

(1) Nous insérons cette lettre, sans prétendre soutenir les opinions qu'elle contient; mais dans la vue de donner lieu à des éclaircissemens et des discussions utiles. *Note du Rédacteur.*

Toutes ces questions rentrent dans celle-ci : *Quelle a été la durée du monde depuis Adam jusqu'à Jésus-Christ?*

C'est-à-dire, que la citation des questions proposées dépend du jugement qu'on doit porter sur le système des Préadamites devenu, sous une autre forme, la base des opinions soi-disant philosophiques de nos jours.

Rien, cependant, de plus aisé pour moi, mais de plus difficile pour tant d'autres, que cette solution. Et, pour qu'on ne me taxe pas d'une présomption très-étrangère à mon caractère, je dois m'expliquer.

Si le premier homme de notre globe fut Adam, ou si le père du genre humain actuel fut Noé, bien certainement tous les peuples passés, présens et futurs ont la même antiquité. Je dis *les peuples* et non *les gouvernemens :* ceux-ci naissent et meurent : ceux-là se perpétuent par les générations.

Mais si des peuples, et même des gouvernemens dont la succession (n'importe sous quelles formes) s'est perpétuée jusqu'à nos jours, peuvent remonter, par leurs annales, au-delà des temps de Noé, bien certainement Noé n'aura pas été le seul père du genre humain actuel. Et, en ce dernier cas que devient le dogme dont l'universalité du déluge et le salut des restes du genre humain dans l'arche, n'étoient que la figure?

Si, au contraire, le déluge fut universel, le peuple hébreu n'aura pas une antiquité plus reculée que les autres, puisque tous les peuples seront descendus du même tronc; il pourra seulement avoir, par le caractère et l'authenticité de ses annales, des preuves plus certaines, des preuves irréfragables de sa filiation (1).

Je crois qu'on doit déjà sentir combien est vicieuse la forme en laquelle on a posé la première question (2).

En effet, les Hébreux ne sont pas le seul peuple qui puisse produire des preuves de son antiquité. Les Egyptiens, les Phéniciens, les Babyloniens, les Chinois, ont le même avantage (3). Pour décider à qui appartient la priorité, il s'a-

---

(1) Le tronc est plus ancien que les branches; d'ailleurs, tous les Pères ont reconnu la *priorité* du peuple hébreu. Il est donc plus ancien. *N. du R.*

(2) Ceci n'est pas prouvé. *N. du R.*

(3) Aucun de ces peuples n'a jamais pu donner des preuves de l'antiquité qu'il s'attribue.

gît donc d'examiner si tous ces peuples descendent de la même souche à laquelle, par leurs annales, remontent les Hébreux.

A cette question se rattachent les discussions chronologiques, si long-temps, si inutilement agitées, et restées, jusqu'à ce jour, ensevelies dans une sorte de chaos.

Elles n'ont pris naissance que par l'incurie de ceux qui, au lieu de céder trop légèrement aux visions rabbiniques dont le but est de prouver que le Messie n'est pas encore venu, auroient dû conserver, avec plus de soin, la tradition des Pères les plus érudits des premiers siècles du christianisme. Jusqu'à eux, nul peuple n'avoit contesté la priorité d'origine aux descendans d'*Héber*, parce que nul gouvernement ne s'étoit et n'avoit pu être établi qu'après la dispersion de ceux de Noé, parmi lesquels la branche d'*Héber* n'eut d'autre privilège que celui d'être spécialement réservée pour produire, par l'ordre de la primogéniture jusqu'à Abraham, le réparateur universel lorsque les temps de sa manifestation, promise aux patriarches, seroient accomplis.

C'est donc l'époque de la dispersion du genre humain, composé des seuls descendans de Noé, qui fixe le rang que prit chaque branche dispersée dans la formation des premiers établissemens; et, sous ce rapport, la priorité n'appartient pas aux Hébreux, puisque leur père Abraham voyagea chez des nations constituées en gouvernement réguliers, et eut des relations avec leurs chefs (Genèse, XII, XIII, XIV, et XX.) (1).

Parmi ces nations étoient les Egyptiens dont l'état social remontoit incontestablement au 28e siècle avant Jésus-Christ (2). Mais comment accorder cette date avec celle du déluge des abréviateurs des temps qui ont trouvé plus commode de suivre la supputation d'*Ussérius*, que d'aller chercher la vérité chronologique, dans des écrits couverts de l'antique poussière de quelques fastueuses bibliothèques?

Ussérius que les aveugles fainéans de la routine déco-

---

(1) Ceci n'est qu'une dispute de mots. Les peuples chez lesquels voyagea le Père des croyans, descendoient de Noë. Il s'agit ici de savoir si leur chronologie qui leur donne une origine différente, est plus ancienne et plus certaine que celle des Hébreux. *N. du R.*

(2) C'est ce qu'il faudroit prouver, et les savans ne sont pas d'accord sur ce point. *N. du R.*

rent, sans trop savoir pourquoi, du titre de *meilleur des chronologistes* (comme s'il pouvoit y avoir plusieurs vérités opposées des mêmes faits), place le déluge en l'an 2348 avant Jésus-Christ, et, par conséquent, au moins quatre siècles après l'institution du gouvernement Egyptien (1).

Pourquoi donc jeter les hauts cris contre ceux des philosophes modernes qui, prenant acte de cette bénévole concession des partisans d'Ussérius, nient l'universalité du déluge ?

Mais les Phéniciens ne furent-ils pas aussi antérieurs au déluge d'Ussérius, eux qui avoient un temple célèbre où ils rendoient un culte au soleil, à Tyr fondée dans le même 28e siècle auquel subsistoit le gouvernement politique des Egyptiens ?

Je ne dirai pas que ce gouvernement eut pour modèle celui des Babyloniens. Les grandes familles qui partirent simultanément des plaines de Sennaar pour se répandre, de proche en proche, sur l'ancien continent, ne portèrent une forme de gouvernement politique en Egypte et ailleurs, que parce qu'elles l'avoient vu et laissé établi dans leur berceau commun.

Aussi les Chinois font-ils, avec beaucoup de raison, remonter à deux siècles au dessus du déluge d'Ussérius, leur premier monarque dont la succession, par dynasties, n'a pas discontinué jusqu'à nos jours (2).

Il faut donc, ou accorder gain de cause à nos modernes préadamites, ou rejeter, en faveur du système des abréviateurs des temps, les annales et même tous les monumens des autres nations, et se constituer ainsi, en guerre avec les érudits de tous les siècles et de tous les pays, sans autre but que celui de soutenir une monstrueuse et anti-religieuse absurdité (3).

---

(1) Ceux qui placent le déluge à l'an 2348 avant Jésus-Christ, placent l'origine des Egyptiens et des Assyriens à un siècle plus tard. Il n'y a point de contradiction. *N. du R.*

(2) Ces assertions et celles des paragraphes précédens, ne peuvent être prouvées. Il faut consulter à ce sujet les Mémoires de l'Académie des Sciences. *N. du R.*

(3) Nous avons peine à croire que Bossuet, Usserius, D. Calmet et tant d'autres qui ont suivi le texte hébreu, et ont été conséquens dans leur chronologie, fussent des absurdes. Ceux qui donnent aux Egyptiens 28 siècles d'antiquité avant Jésus-Christ, suivent le texte samaritain. *N. du R.*

Il y a, cependant, entre ces annales et ces monumens profanes une harmonie qu'il est difficile de contester; tandis que ceux qui leur opposent les annales des Hébreux, sont loin de s'accorder sur la durée des temps. On connoît les énormes divergences chronologiques qui existent entre les trois principaux textes du Pentateuque. Et, comme si l'on avoit pris plaisir à multiplier les difficultés, c'est, parmi ces textes, à la chronologie la plus rétrécie, que, par esprit de vertige, la paresse routinière a cru devoir donner la préférence!

Je présente un ouvrage, le seul qui pulvérise le philosophisme, le seul qui coupe la racine à toutes les objections chronologiques, imaginées contre l'authenticité des livres de Moïse; et cet ouvrage est dédaigné par ceux-là même qui, dans l'imminence du péril de la foi parmi nous, auroient le plus grand intérêt d'en favoriser, d'en solliciter la publication!

Au lieu de fermer la bouche de l'impiété par des démonstrations péremptoires, on se borne à lui opposer ou des invectives ou d'éloquentes déclamations; moyens usés qui irritent sans éclairer, ne font que perpétuer ou multiplier l'aliment de la dispute, et ne convertiront jamais personne.

On met quelques ouvrages à *l'index;* on enlève quelques obscénités; comme s'il n'étoit pas bien connu que c'est le vrai moyen d'accélérer la fortune du libraire qui les vend! On fait même brûler quelques exemplaires licencieux : c'est abattre l'une des têtes de l'hydre, puisqu'un exemplaire brûlé est aussitôt remplacé par des millions d'autres. Eh! n'a-t-on pas calculé les millions de volumes pestilentiels sortis des presses françaises depuis la restauration de l'autel et du trône? Et dernièrement encore certain journal n'a-t-il pas déclaré que si la licence typographique étoit comprimée en France, on trouveroit le moyen d'y faire arriver, même par des ballons, les productions prétendues nécessaires pour achever d'éclairer l'espèce humaine?

Un moyen plus efficace que tous les *index*, que tous les bûchers; un moyen plus puissant que tous les réquisitoires, le vrai moyen d'anéantir la contagion ou d'en atténuer le progrès, même en laissant à la presse toute sa liberté légale, c'est de mettre au grand jour, non pas seulement le *venin*, assez connu, mais *toute l'ineptie* des productions anti-religieuses. Sans doute avec l'état actuel de la société, il y auroit folie dans le projet d'empêcher, soit de lire, soit

d'imprimer. Mais, malgré toute la dépravation des mœurs, il n'est pas d'écrivain qui voulût perdre l'estime publique, ni de libraire disposé à perdre son argent, en étalant, l'un, son ignorance dans une lutte irréligieuse; l'autre une marchandise que cette ignorance auroit elle-même déjà décréditée. — Pourroit-on penser, en effet, que les auteurs de la *Philosophie de l'histoire*, ou de l'*Antiquité dévoilée* et leurs nombreux disciples eussent voulu se couvrir de ridicule par des sophismes contre l'universalité du déluge de Noé, si les mutilateurs des temps ne leur eussent donné large prise par une ténacité non moins aveugle qu'imprudente à la chronologie d'Ussérius qui assurera toujours les triomphes littéraires de l'incrédulité (1)?

On ne cesse de déclamer contre ses ravages toujours croissans. Mais ne voit-on pas qu'ils sont le résultat nécessaire de l'ignorance, seule cause et des calomnies des ennemis de la religion, et de l'indifférence de la nombreuse classe qui ne la connoît pas, et de la classe bien autrement coupable qui, la connoissant, la prostitue, par hypocrisie, à des intérêts humains?

Faut-il s'étonner si les quatre-vingt-dix-neuf centièmes de la population composée de tout ce que les troubles de 1789 surprirent à l'âge de dix ans, et de presque tout ce qui est né depuis lors jusqu'à la restauration, n'a aucune idée précise de la religion, puisque cette masse n'a été généralement élevée qu'au bruit du canon et n'a connu d'autre solennité que les fêtes civiques ou militaires? Accoutumée, dès le berceau, à entendre lire des bulletins des armées ou des débats politiques, elle ne peut s'empêcher, même aujourd'hui, d'en faire son aliment qui la reporte, nécessairement, aux productions anti-religieuses et si vantées du siècle dernier, qu'aucune de celui-ci n'a encore fait oublier ni même victorieusement réfutées. Et comment concevoir que cette masse à qui les premiers élémens de la religion ont été inconnus, ou très-superficiellement connus, ait pu en développer le sublime objet, ou même sérieusement senti toute l'importance de la faire connoître à ses enfans?

Sous ce rapport, il est donc évident que la religion n'est pas moins inconnue à la grande majorité de la génération actuelle, qu'elle l'étoit aux païens lors de la première pré-

(1) Il est étonnant que tous les savans apologistes de la religion n'aient pas vu cela. *N. du R.*

dication de l'Evangile. Il n'est donc pas d'une nécessité absolue que les ouvriers de la vigne du Seigneur aillent la défricher chez les Indiens ou chez les Tartares, puisque, par l'inertie irréligieuse de nos vingt cinq ans d'anarchie, l'Europe, la France même, leur présentent tant de ronces à extirper, et une moisson malheureusement trop abondante.

Mais pour que les fruits de cette moisson deviennent certains, ce n'est pas la masse populaire qu'il faudroit tout premièrement éclairer. On n'y parviendra qu'après avoir réduit au silence les écrivains et les discoureurs qui la conduisent. C'est par eux que l'éducation doit commencer.

Il n'y a donc qu'une vérité routinière qui puisse faire dédaigner le seul ouvrage capable de faire atteindre ce grand but, par l'harmonie qu'il rétablit entre l'histoire sacrée et l'histoire de tous les peuples; harmonie attestée par les érudits les plus distingués des premiers siècles et que je n'ai fait que retirer d'un trop long oubli. Aussi plus je considère l'ouvrage et les circonstances dans lesquelles il a été confectionné, plus je suis forcé de dire : *Non nobis, Domine...*

Je ne citerai pas aux insoucians, de vieux livres dont le volume non moins que les langues, pourroient leur donner la migraine, mais un écrivain familier à tous les paresseux.

Lenglet (*Méthode pour étudier l'histoire*) en parlant des Egyptiens, dit : « L'obscurité de leur chronologie ne doit » pas empêcher de s'y appliquer avec soin..... On pourroit, » peut-être trouver des moyens qui nous sont encore inconnus. Mais que sait-on si le temps ne les découvrira point? »

Ne diroit-on pas que Lenglet, tout routinier qu'il fut, prévoyoit ce que prédit encore Freret : que le *Régulateur universel de la chronologie* paroîtroit un jour?

« Je ne trouve rien de plus satisfaisant (*ajoute Lenglet*,) » que de pouvoir trouver l'accord de toutes les histoires. » C'est par là qu'on peut éviter le pyrrhonisme historique » trop ordinaire à ceux qui se livrent à une érudition si » variée, si curieuse, sans prendre sur eux le temps de » faire les réflexions nécessaires pour mûrir et digérer leurs » lectures. C'est encore par là qu'on peut affermir contre » le mécroyant les actes et les titres qui servent de fondement à notre foi. »

Combien donc sont coupables ceux à qui ce dernier moyen est, depuis si long-temps, offert, et avec lequel il leur seroit si aisé de demander à l'aveugle et confiant vulgaire, que Voltaire, Helvétius, Hobbes, Dupuis et tant d'autres

qu'il est inutile de nommer, ont écrit sans avoir mûri leurs lectures et avant d'avoir fait les recherches et les réflexions qui auroient dû précéder leurs téméraires et perfides travaux !

« Le moyen le plus sûr, ou même l'unique, de rétablir » ou de concilier les antiquités (disoit un autre écrivain » du 18e siècle), c'est d'en pouvoir retrouver les vraies » sources primitives. Sans ce point de réunion, les Savans » ne cessent de disserter et de disputer. » Il auroit dû ajouter : *et d'égarer le vulgaire des lecteurs.*

« Si jamais le travail dont parle Lenglet (disoit encore le » même écrivain) fut utile et même nécessaire, c'est sur- » tout dans ce siècle où l'incrédulité a fait des efforts plus » multipliés pour nous replonger dans d'affreuses ténèbres, » en prétendant nous enlever même l'antiquité la plus ins- » tructive et la plus intéressante pour tout le genre humain ; » en affectant, pour cela, de la confondre avec les anti- » quités fabuleuses ; en s'autorisant même des traits de res- » semblance que des auteurs chrétiens et des saints Pères » eux-mêmes ont fait observer entre les fables et la vérité, » parce qu'ils ont pensé, et avec raison, que les uns ne » sont souvent que des altérations des autres..... L'incré- » dulité prend acte de cet aveu des Pères même, sur ces » traits de ressemblance ; elle prétend les tourner à son » avantage et en inférer, ou que toutes les nations, *sans* » *exception*, ont eu leurs fables sacrées qui n'en sont pas » moins fables, ou même que *notre antiquité sacrée n'est* » *qu'une copie de notre antiquité reconnue pour fabuleuse.* » Elle affecte d'oublier ou de méconnoître une infinité de » caractères, de vérités qui distinguent l'Histoire Sainte... »

Et voilà pourquoi la chronologie des mutilateurs des temps qui fait descendre Noé plusieurs siècles au-dessous de la véritable époque d'Abraham, et Moïse jusqu'au temps de l'arrivée des dernières Colonies orientales en Grèce, transposant, bouleversant tout, a fait paroître ce qu'on a appelé les déluges d'Ogygès et de Deucalion, comme des types ou des événemens contemporains du déluge de Noé ; et, donnant à ces fables le crédit qu'elle a ôté au récit de Moïse, qui n'a plus été, aux yeux du philosophisme, qu'une adroite *copie* rabaissée au niveau des conceptions politiques de Zoroastre, de Lycurgue, de Confucius et de Numa, tous cependant plagiaires du législateur hébreu, a ruiné la révélation et fortifié le système des préadamites auquel les abré-

viateurs avec ces étranges parachronismes, n'ont jamais imposé et n'imposeront jamais silence (1).

Un judicieux antagoniste du trop célèbre *Jean-Jacques*, disoit aussi, en 1764 : « Dans ces temps que le clergé de » France de 1659 appeloit dès-lors *la lie et la fin des siècles*, » où la terre mérite d'être frappée d'anathèmes, parce » qu'à peine trouve-t-on de la foi parmi les fidèles, et que » la charité est presqu'éteinte dans tous les cœurs, tout » paroît comme mort, sans âme et sans vigueur. Le désor- » dre, le déréglement, la corruption, se répand dans tous les » états, disoit déjà l'illustre Bossuet, et toute la face de » l'Eglise paroît infectée...! (*XVIII*e *Elev.* 67e *Serm.*)

Si tel étoit le résultat de l'indifférence religieuse aux 17 et 18e siècles, que ne diroit pas aujourd'hui l'écrivain que je cite et Bossuet lui-même, s'ils eussent vu la *Bible enfin expliquée*, *le Dictionnaire Philosophique*, *le Livre de l'Esprit*, *l'Origine de tous les Cultes*, etc., et leurs funestes résultats dans la licence qui est, aujourd'hui, bien autrement effrénée qu'à l'époque où ils déploroient ainsi la perte des mœurs par le relâchement de la foi ?

La Religion, il est vrai, aura, malgré la perversité humaine, la même durée que ce monde. Mais celui qui a déclaré que les portes de l'enfer ne prévaudroient jamais contre elle, n'a promis à aucun empire, à aucun peuple la perpétuité de la foi. Et qui pourroit ne pas craindre que Dieu ne change, enfin, pour la France, pour l'Europe peut-être, ce flambeau de sa place pour punir la froideur que portent à la religion la plupart de ses prétendus amis : froideur évidemment plus meurtrière que les traits empoisonnés de ses ennemis !

On sait qu'un jour les juifs seront éclairés ; mais, outre que l'époque de ce jour est un mystère, il n'est pas écrit qu'ils le seront par un miracle peu nécessaire, en effet, là où les moyens humains peuvent suffire. L'ouvrage que j'annonce dont j'ai offert, mais inutilement, dès 1822, *des exemplaires gratuits pour tous les séminaires diocésains du Royaume*, est un de ces moyens; celui même

(1) Jamais les *abréviateurs* dont parle M. d'Ayzac, n'ont regardé les déluges fabuleux d'Ogygès et de Deucalion, comme contemporains de celui de Noé; mais comme la preuve que la tradition de ce déluge s'étoit conservée parmi les païens. *Note du Rédacteur.*

dont le succès est le plus infaillible, soit pour donner à la France l'occasion de fournir au reste de l'Europe, le contre-poison des maximes par lesquelles elle a eu si long-temps le malheur de l'ébranler, soit pour dessiller les yeux de cette nation non moins ingrate que chérie, sur laquelle la Providence divine a des desseins toujours paternels. Et de quelle effrayante responsabilité ne se chargeroit-on pas si, par une tiédeur toujours odieuse (*Apoc. III*, 16.) mais encore plus déplacée sous un règne éminemment religieux, on exposoit, par une plus longue négligence de ce moyen, le salut de plusieurs millions d'âmes à qui il ne manque qu'un rayon de lumière pour entrer dans le bercail de Jésus-Christ?

Espérons, Messieurs, que ces réflexions pouvant venir, un jour, par la voie de vos intéressantes feuilles, à la connoissance des illustres prélats du clergé gallican qui, pour se prêter ou coopérer au bien, n'ont besoin d'autre stimulant que de leur zèle; à celle surtout, du pieux et savant ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique; enfin, des vénérables pasteurs des différentes communions chrétiennes, unies par le même lien de la foi (1), et par l'unité d'intérêt pour sa conservation, le vœu que vous avez bien voulu émettre dans votre numéro d'octobre dernier, pour la publication de cet ouvrege, sera entendu et même porté jusqu'aux pieds d'un trône qui ne peut se soutenir que par l'appui de la religion, ou subir une épouvantable catastrophe si, malheureusement, son flambeau parmi nous achevoit de s'éteindre.

Dans votre numéro de mars, j'ai rappelé une offre énoncée dans les Annales littéraires, que j'avois encore faite dès 1822. Le silence apathique qu'elle auroit dû, ce me semble, interrompre, annonceroit-il que, dans notre siècle de lumières, il y a des gens qui ont des oreilles pour ne pas entendre? Je sais bien qu'il suffit de présenter des vues nouvelles, et surtout des moyens évidens de faire cesser de longues er-

---

(1) Pour faire adopter aux Séminaires l'ouvrage qu'il annonce, M. d'Ayzac devoit s'assurer auparavant de la pureté de sa doctrine. Les diverses communions chrétiennes ne sont pas unies par le même lien de la foi, à moins que M. d'Ayzac ne prétende qu'il soit indifférent, par exemple, de croire ou de ne pas croire à la présence réelle. Ces idées-là ne seront jamais de mise dans nos séminaires. *N. du R.*

reurs, pour alarmer l'amour-propre de ceux qui ne voient dans les découvertes d'autrui, qu'une espèce d'empire auquel ils tâchent de se soustraire autant que possible. Les savans (je parle de ceux qu'une basse jalousie ne peut atteindre, et non de ceux dont le grand *Scaliger*, dans des circonstances à peu près semblables, disoit : « *Alii nos oderunt* » *quia in nostris libris nihil vident quod novum non sit : et* » *hæc una causa est odii quod, præter expectationem; vi-* » *dent quæ in se, potiùs quàm in nostris amarent*), les vrais savans, dis-je, considérant une opinion nouvelle comme une audacieuse incursion sur leurs propres domaines, ne se rendent que forcément et ne se soumettent au joug d'une nouvelle vérité qu'après avoir scrupuleusement vérifié les titres de celui qui l'annonce. Qu'en coûteroit-il donc aux littérateurs bien intentionnés, à ceux qui ne sont pas les pharisiens du christianisme, de vérifier mes titres en adhérant à l'offre bienveillante dont je viens de parler? Je sais qu'on ne doit, pour l'ordinaire, attendre aucun mouvement généreux des hommes de lettres; mais je sais aussi que cette règle n'est pas exclusive: et j'ai toujours compté parmi ces honorables exceptions, en première ligne, les lumières précieuses posées *super candelabrum ut intrantes videant lucem.*

Espérons donc, Messsieurs, que le savant et pieux prélat qui a senti que le plus beau fleuron de la couronne royale et l'un des plus grands services qu'il pourroit lui-même rendre à la religion, seroit le rétablissement de cette docte maison centrale de hautes études ecclésiastiques, seule capable de perpétuer la tradition de savoir et de lumières qui, dans les siècles passés, illustrèrent le clergé gallican, et dont la suppression fut le prélude des grands fléaux qui ont pesé sur la France et sur l'Europe, sentira de même toute l'importance de mon ouvrage, quelque léger qu'en soit l'aperçu auquel je suis forcé de me réduire dans une feuille périodique.

Et n'est-il pas évidemment impossible qu'il soit agité en Sorbonne des questions d'un objet plus sublime et plus immédiat pour le raffermissement et la propagation de la foi, que celles proposées et discutées dans tout le cours de cet ouvrage? J'en ai indiqué quelques-unes dans vos numéros d'août, octobre et mars derniers, et la longue liste que je puis encore en faire connoître démontreroit que j'ai pulvérisé toutes les objections anti-chrétiennes sur lesquelles se sont appuyés jusqu'à nos jours, soit les rabbins pour méconnoître les caractères du Messie en la personne de Jésus-

Christ, soit les audacieux écrivains des différentes sectes du philosophisme.

Agréez, Messieurs, le nouvel hommage de mes sentimens respectueux,

D'AYZAC.

Preuves de la juste et légale célébration de la fête de Pâques dans l'Eglise Romaine, le dimanche 3 *avril* 1825. Par M. Halma, chanoine honoraire de la Métropole de Paris (1).

(Nous publions presqu'en son entier cette savante dissertation, dont la mauvaise santé de l'auteur a fait retarder la publication jusqu'à ce jour.)

L'OBLIGATION imposée par le concile de Nicée, de célébrer la fête annuelle de Pâques, le premier dimanche de la pleine lune qui suit l'équinoxe du printemps, qu'il présumoit invariablement fixé au 21 mars où il tomboit alors, a causé la mobilité de cette fête, c'est-à-dire, son transport à différens jours d'année en année, entre de certaines limites, telles que la véritable lune pascale soit celle dont le quatorzième jour ne précède pas l'équinoxe.

Mais le concours de la Pâque des juifs avec celle des chrétiens au dimanche 3 avril 1825, quatorzième jour de la lune pascale et la coïncidence de la pleine lune astronomique vraie au matin de ce dimanche, ayant pu faire craindre, d'après quelques journaux des Pays-Bas, ou de judaïser, ou de tomber dans l'erreur des quartodécimans, ou de manquer au décret du concile de Nicée, si la fête de Pâques n'étoit pas remise au dimanche 10 avril; il s'agit de dissiper cette triple crainte; et d'abord commençons, avec le judicieux abbé Fleury, par nous mettre au fait de la question.

» La question de la Pâque n'étoit pas encore terminée; ce fut un des principaux motifs de la convocation du concile de

---

(1) Ces preuves sont extraites des notes qui terminent la troisième et dernière partie des Tables manuelles astronomiques de Ptolémée et de Théon d'Alexandrie, continuées par les Tables pascales d'Isaac Argyre de Constantinople, et que je publierai incessamment. (*N. de l'auteur*).

Nicée, l'an 325, par Constantin-le-Grand. Car les églises de Syrie et de Mésopotamie suivoient encore l'usage des juifs, et célébroient la Pâque le quatorzième de la lune, sans considérer si c'étoit le dimanche ou non. Tout le reste des églises célébroit la Pâque le dimanche; Rome, l'Italie, l'Afrique, la Libye, l'Espagne, la Gaule, la Bretagne, toute la Grèce, l'Asie et le Pont.

» Cette question ayant été examinée de nouveau, tous les Pères convinrent d'observer la Pâque le même jour, et les Orientaux promirent de se conformer à la pratique de Rome, de l'Egypte et de tout l'Occident. Le jour de la Pâque fut fixé au dimanche suivant immédiatement la pleine lune la plus proche de l'équinoxe du printemps, parce qu'il est certain que Notre-Seigneur ressuscita le dimanche qui suivit de plus près la Pâque des Juifs. Pour trouver plus aisément le premier jour de la lune, et par conséquent le quatorzième, le concile ordonna que l'on se serviroit du cycle de dix-neuf ans, parce qu'au bout de ce terme, les nouvelles lunes reviennent *à peu près* (1) aux mêmes jours de l'année solaire. Ce cycle avoit été trouvé 750 ans auparavant par un athénien nommé Méton : et on l'a nommé nombre d'or, parce qu'on marquoit en lettres d'or dans les calendriers, les jours des nouvelles lunes. On croit d'après Saint Jérôme, sur Hippolyte de Porto, que le Concile chargea de ce calcul Eusèbe de Césarée, et il est certain qu'il avoit composé une règle ou table pascale de dix-neuf ans (ennéadécaëteride), pour apprendre le jour variable en chaque année de la fête de Pâques, et qu'il avoit expliqué l'origine et le sujet de cette question, dans un discours adressé à l'empereur Constantin, qui l'en remercia par une lettre. »

Les premiers calculateurs du calendrier ecclésiastique ignoroient que les solstices et les équinoxes anticipoient (2) d'un jour en 72 ans à peu près, quoique les astronomes grecs Hipparque et Ptolémée eussent, quelques siècles auparavant démontré cette anticipation, dans leur fameuse école d'A-

---

(1) Cet *à peu près* étoit si peu régulier, qu'en comparant les éclipses de lune de 19 en 19 ans, on voit qu'elles n'arrivent pas aux mêmes jours des pleines lunes. *(N. de l'auteur.)*

(2) C'est ce qu'on nomme la précession des équinoxes et des solstices. Elle consiste en ce que la lune par son action sur le sphéroïde terrestre, les fait rétrograder de 50 secondes de degré par an vers l'Occident, c'est pourquoi ils passent chaque année

lexandrie en Egypte. C'est pourquoi les chrétiens, ne se réglant pour calculer le retour annuel de la fête de Pâques, que sur la période lunaire de dix-neuf ans qui est défectueuse, se trouvoient en mécompte avec le quatorzième jour de la lune, qui ne revenoit jamais juste au même jour de l'année.

« On avoit donc besoin, dit Cassini, d'un cycle encore » plus conforme aux mouvemens du soleil et de la lune, » où les nouvelles lunes ecclésiastiques fussent disposées » d'une manière à ne pas tant s'éloigner des astronomiques. » C'est ce que l'on pouvoit faire en ce temps-là en se servant » des Tables des nouvelles lunes que Ptolémée avoit cons- » truites à Alexandrie, lesquelles étoient fondées sur la » comparaison des observations des éclipses de plusieurs » siècles. »

Pour obtenir le jour précis de l'équinoxe du printemps, le concile de Nicée chargea l'évêque d'Alexandrie de s'en informer auprès des astronomes grecs de cette ville, et de le faire savoir à toutes les autres églises de la chrétienté. C'est ce que nous apprenons par le témoignage de Saint Cyrille, évêque d'Alexandrie, dans le prologue de son cycle pascal; ce témoignage cité par le savant père Pétau, est fortifié par la lettre du pape Saint Léon à l'empereur Marcien de Constantinople.

« Après qu'on eut pris pour jour de l'équinoxe ecclésias- » tiques du printemps le 21 mars, où l'équinoxe astronomi- » que arrivoit le plus souvent en ce temps-là, au lieu du » 15 de ce mois, que le concile de Césarée avoit emprunté » de Jules-César (de l'année Julienne réformée par son » ordre d'après les corrections de l'astronome grec Sosigène » d'Alexandrie), on prit pour premier jour du mois pascal » de la première année du cycle, le jour de la conjonction » moyenne de la lune avec le soleil, qui arriva l'an 323, » troisième année après la bissextile, le 23 mars, un peu » après le coucher du soleil, à Alexandrie. On la trouve à » la même heure par les Tables de Ptolémée qui avoient été » calculées à ce méridien. (*Doctr. temp.* p. 882.)

» On préféra ce jour dans lequel la conjonction moyenne

---

au méridien un peu plus de 3 secondes d'heure plutôt que l'année précédente, et en faisant le tour du ciel en près de 26,000 ans, d'orient en occident, ils parcourent ainsi un degré en 72 ans environ. *(N. de l'auteur.)*

» étoit arrivée si tard, au jour suivant. Ajoutant treize jours » au 23 mars, on eut pour quatorzième de la lune pascale » le 5 d'avril, qui précéda la pleine lune astronomique de » deux jours; la même anticipation arriva la cinquième an- » née du même cycle, deux ans après le concile. »

Dans cet exemple, la pleine lune astronomique étant arrivée le 7 avril, et Pâques tombant le même jour, comme le marque l'Art de vérifier les dates, il s'ensuit que Pâques fut célébré cette année-là le jour même de la pleine lune, comme en cette année ci 1825.

L'Eglise a donc quelquefois varié entre les lunes moyennes et les lunes vraies, en suivant ou le cycle de Méton, ou le calendrier Julien. On appelle lune moyenne les lunaisons qui résulteroient d'un cours régulier et uniforme de la lune autour de la terre, si la période lunaire étoit constante et sans variation. Mais elle subit, de la part des autres corps célestes, bien des perturbations qui lui font parcourir autour de la terre non un cercle, mais une espèce de ligne courbe ovale, qu'on appelle ellipse, et qui change à chaque instant de place. Si elle parcouroit un cercle, son mouvement seroit constant, parce qu'elle seroit toujours à egale distance de la terre, qui seroit le point central de ce cercle; mais, parcourant une sorte d'ovale, elle est tantôt plus près et tantôt plus loin de ce point : c'est ce qui fait que son mouvement est irrégulier, et qu'en différentes saisons de l'année, elle ne parcourt pas les mêmes espaces de chemin dans les mêmes espaces de temps. Les astronomes calculent d'abord comme si la lune décrivoit un cercle dans sa période ou révolution autour de la terre, parce que ce calcul est plus facile, en supposant que l'astre parcourt des espaces égaux en temps égaux, et ils dressent des tableaux de ces calculs, où ils montrent en chiffres les espaces supposés parcourus régulièrement et uniformément en chaque jour, en chaque mois, en chaque année et en chaque siècle : c'est ce qu'ils appellent Table des mouvemens moyens de la lune. Ensuite ils corrigent les erreurs de ces Tables, par d'autres Tables qu'ils appellent Tables d'anomalies ou d'irrégularités qu'il faut ajouter ou retrancher aux nombres des tables de mouvemens moyens pour avoir les mouvemens vrais de la lune, c'est-à-dire les temps de sa conjonction ou nouvelle lune nommée Néoméne, et ceux de son opposition ou pleine lune.

La lune achevant sa révolution pour se retrouver en conjonction entre le soleil et la terre, en 29 jours et demi et un

peu plus, pendant lesquels elle parcourt 360 degrés et plus pour atteindre le soleil en un mois, il s'ensuit qu'elle parcourt en chaque jour 13 degrés et un quart environ de degré, pendant que le soleil par son mouvement apparent, ou plutôt la terre par son mouvement vrai autour de cet astre, ne parcourt qu'un peu plus de 59 minutes de degré, puisqu'il lui faut 365 jours pour faire une année solaire commune, savoir onze jours de plus qu'à l'année lunaire qui s'achève en 354 jours, distribués sur 12 mois lunaires de 29 $\frac{1}{2}$ jours chacun.

La difficulté d'accorder ces calculs qui demandent une connoissance profonde de l'astronomie, fit substituer aux prostaphérèses (quantités à ajouter ou à soustraire suivant les résultats des formules analytiques) les épactes, qui sont le nombre des jours de la lune au commencement de chaque année, ce qui fait aisément trouver le quatorzième jour de son âge; et c'est la raison pour laquelle on regarde comme première lunaison d'une année, celle qui est commencée et non terminée à la fin de l'année immédiatement précédente; et par conséquent, comme étant la vraie lune pascale, celle qui est commencée et dont suit le quatorzième jour l'équinoxe du printemps; et de même que quand une lunaison se termine un 31 décembre, le 1 janvier suivant n'a pas d'épacte, celle du 2 étant 1, de même aussi l'épacte du 14e jour de la lune tombant au 2 d'un mois se rapporte au lendemain 3.

Quel que soit le jour que l'Église désigne en chaque année pour la célébration de la fête de Pâques, soit d'après le calcul des épactes, soit d'après le calcul astronomique, son autorité suffit pour le rendre obligatoire à tous les fidèles.

Nous voyons dans l'Art de vérifier les Dates, que la comparaison des épactes ordinaires et des épactes calculées, de 25 années, donne pour moyen terme de la différence entre ces deux sortes d'épactes, 2 jours 23 minutes.

Or le mouvement diurne moyen de la lune en longitude s'accélère de 11 minutes par siècle, ce qui donne 3 degrés, à très-peu près, depuis Ptolémée; mais ces 3 degrés sont parcourus, depuis cette époque, en 5 heures et quelques minutes, dont l'épacte ordinaire est en retard sur l'épacte calculée, plus conforme à la date astronomique de la pleine lune pascale le 3 avril à 6 heures 32 minutes du matin, telle qu'elle est marquée dans l'Annuaire et dans la Connoissance

des Temps pour l'année 1825, par l'Observatoire (1). La nouvelle lune de cette lunaison y est marquée au 19 mars précédent à quatre heures 32 minutes du soir; et l'équinoxe du printemps le lendemain 20 mars à 9 heures 26 minutes du soir. Ainsi la lune pascale est toujours celle dans laquelle l'équinoxe du printemps arrive. En voici un exemple ancien fourni par Cassini :

« L'année qui suivit immédiatement le concile de Nicée, » eut le quatorzième le 2 avril, et la Pâque le 3, la pleine » lune astronomique arriva le 4 au matin. Les Saints Pères » n'étoient pas pour cela des quartodécimans, et ne judaï- » soient point, quoique l'on prenne souvent pour quator- » zième, le jour qui précède la pleine lune astronomique. » Nous devons présentement ne pas célébrer la Pâque, le » jour que nous prenons pour quatorzième du mois pascal, » comme devoient toujours faire les juifs, mais la célébrer » le dimanche qui suit notre quatorzième, sans nous mettre » en peine si ce dimanche concourt ou non avec le quator- » zième déterminé par d'autres méthodes plus ou moins con- » formes à l'astronomie, que les juifs pourroient observer. »

M. Carouge, dans le journal des Savans (août 1775), a donné une table des épactes, de 1765 à 1768, par laquelle il démontre leur défectuosité. « On voit par cette table, dit-il, » que l'épacte ordinaire est presque toujours en erreur d'un » jour, et souvent de deux. Il ne faudroit donc jamais s'en » servir pour trouver la pleine lune pascale, mais laisser » aux astronomes à la calculer, et à déterminer le jour où » la fête de Pâques doit être célébrée; encore faudroit-il, » comme le remarque M. Bernoulli, convenir d'un méridien » fixe. »

En 1825, le calcul des épactes a donné la pleine lune pascale, le samedi 2 avril au soir : et le calcul astronomique l'a donnée le lendemain, dimanche 3 au matin. Suivant les épactes, le 3 étoit le dimanche le plus prochain du 14e jour de la lune; suivant les astronomes, il étoit le jour même de

(1) Voilà pourquoi l'Art de vérifier les Dates, et le bref du diocèse de Paris marquent la pleine lune des épactes au 2 avril, et la pleine lune astronomique au 3. Si donc on ajoute ces 5 heures 45 minutes de l'épacte calculée à 6 heures du soir de l'épacte ordinaire, la somme 11 heures trois quarts ou minuit du 3, approchera fort de la date astronomique, 6 heures 32 minutes du 3 au matin. *(N. de l'auteur).*

la pleine lune astronomique, et par conséquent le dimanche le plus prochain, comme Cassini montre que cela étoit déjà arrivé la seconde année du Concile de Nicée, sans que personne en eût conçu le moindre scrupule (1). Et puisque l'Eglise a unanimement célébré cette fête, le 3 avril 1825, nous devons reconnoître qu'elle s'est conformée au décret du Concile de Nicée.

On peut désirer un moyen pour trouver la fête de Pâques, qui se règle sur le jour de la semaine, l'équinoxe et la pleine lune moyenne. Cette lune moyenne n'est pas la lune moyenne des astronomes; elle se détermine par des moyens ingénieux mais longs, difficiles, et qui nécessitent des équations de plus d'une espèce. La lune pascale peut différer d'un jour ou deux de la lune vraie et de la lune moyenne des tables astronomiques; de là de nombreuses réclamations qui arrivent toutes les fois que les imperfections des épactes font retarder ou avancer d'un mois la fête de Pâques. Ces inconvéniens ont été sentis par les auteurs du calendrier, mais ils étoient inévitables; il eût fallu, pour les prévenir, régler la célébration de la Pâques sur les mouvemens vrais, et consulter chaque fois les tables astronomiques les plus récentes, et ce moyen lui-même n'étoit pas sans incertitude.

« Pâques est toujours un dimanche; il faut donc connoître la lettre dominicale de l'année, et quand cette année est bissextile, c'est la seconde lettre qu'il faut employer. Pâques est dimanche qui suit la pleine lune qui tombe le jour de l'équinoxe, ou le suit immédiatement. L'équinoxe est supposé fixe au 21 mars; ainsi Pâques ne peut arriver plus tôt que le 22 mars. Mais si le 22 est un lundi, Pâques arrivera tout au plus tôt le 28 mars. Si la pleine lune, au lieu de tomber le 21, tombe 29 jours plus tard, c'est-à-dire le 30 mars ou le 19 avril, Pâques sera le 19 avril, si 19 est un Dimanche.... »

Le jour de Pâques est donc le jour même de la pleine lune astronomique, quand elle arrive le dimanche qui est le quatorzième de la lune pascale; c'est ce qui se rencontre en 1825; car, en suivant la règle donnée, 14 jours comptés depuis le 20 mars exclusivement se terminent au 3 avril, et

(1) Le savant jésuite Clavius, qui a travaillé à la réforme du calendrier, sous le pape Grégoire XIII, en 1582, avoue qu'il dépendoit de l'Église, de rendre la fête de Pâques, fixe, en l'attachant à un dimanche invariable. *(N. de l'auteur.)*

ce 3 qui est un dimanche, étant le plus prochain est celui de Pâques (1).

« La raison que des modernes rendent du transport de » la célébration pascale au dimanche qui suit le plus proche » de la pleine lune, quand celui-ci concourt avec le quator- » zième, n'est pas celle qui étoit allégnée par les premiers » qui établirent cet usage. »

« Les Alexandrins préférèrent aux autres coutumes celle de » célébrer la Pâque le premier dimanche après le quatorze, » la transférant au dimanche suivant, lorsque le quatorze » arrive le dimanche. La raison que Théophile, Saint Cy- » rille, Saint Ambroise et Saint Protère, en rendent, est » tirée de la coutume de ce temps-là, de rompre le jeûne le » soir du samedi-saint, ce que l'on ne devoit pas faire le » treizième de la lune, et de jeûner le quatorzième, ce qui » n'étoit pas à faire le dimanche. » (*Cassini.*)

Ceci demande une explication. Il falloit jeûner les 40 jours entiers du carême. Or si l'on eût rompu le jeûne depuis midi du samedi-saint, les premières vêpres de Pâques, appartenant à ce grand jour de joie de la résurrection du divin Sauveur, ne devoient pas plus que cette fête même dont elles font partie, être célébrées dans le jeûne, le deuil et la tristesse; il eût fallu recommencer le jeûne le jour même de Pâques, pour remplir les quarante jours du carême, chose qui étoit moins praticable encore le jour même de la fête que la veille. Pour éviter ce double inconvénient, on transporta au dimanche suivant la célébration de cette grande fête, qui ne peut avoir lieu qu'un dimanche, parce que c'est un dimanche que Jésus-Christ est ressuscité.

« Autant que l'on peut vérifier par l'Ecriture sainte, sans » s'arrêter à ce qu'y ajoutent Philon et Joseph, et d'autres » auteurs juifs versés dans les sciences des Grecs, après l'em- » pire d'Alexandre dans l'Orient, on ne voit dans aucun en-

(1) B est la lettre dominicale de 1825, c'est-à-dire des dimanches de l'année, 2 le nombre d'or du cycle de 19 ans de Méton; l'épacte qu'il donne est 11 pour le nombre des jours ou l'âge de la lune au 1 janvier: la pleine lune suivante a donc été le 4, comme le dit la Connoissance des temps qui la marque à 11 heures 48 minutes du soir. La nouvelle lune suivante a donc été 15 jours après, ou le 19; et l'autre nouvelle lune d'ensuite, 29 jours après, ou le 17 février, et le 29e jour suivent la nouvelle lune de mars le 19, d'où le 14 ou la pleine lune au 3 avril. (*N. de l'auteur.*)

» droit, qu'ils fussent obligés par les lois divines à aucune » précision astronomique, eux qui n'avoient pour toute » loi, que de prendre pour premier mois du printemps le » mois des fruits nouveaux, et de faire la Pâque, le qua- » torzième de ce mois.

» C'étoit une détermination assez vague, qui leur lais- » soit la liberté d'un choix plus précis. Ils le firent lorsqu'à » l'imitation des astronomes ils prirent l'équinoxe pour le » commencement du printemps, et pour premier du mois » le jour de la conjonction de la lune avec le soleil, dans un » temps où l'astronomie étoit encore dans une grande imper- » fection. »

On lit dans l'Art de vérifier les Dates, que « les Juifs modernes font remonter l'origine de leur calendrier à l'an 338, mais qu'il ne paroît pas qu'ils aient si bien connu le cours du soleil, ni même qu'ils s'en soient beaucoup occupés. »

C'est donc en se conformant au calcul des astronomes grecs, et depuis, à celui de l'astronomie de nos derniers temps, que les Juifs ont acquis de nos jours assez d'habileté pour faire répondre leur Pâque au quatorzième jour de la lune. Or ce quatorzième compté du 19 mars, jour de la nouvelle lune, tombe au 14 de leur mois *nisan*, jour où ils auroient dû célébrer leur Pâque, s'il n'eût pas été le sabbat, septième jour de la semaine. Ils ont donc manqué, cette année 1825, à la loi de la célébration de leur Pâque, qui leur étoit prescrite pour le 14 de la lune vernale de chaque année.

Car Moïse dit aux Juifs sortant de l'Egypte : « *Vous sor-* » *tez aujourd'hui dans ce mois des nouveaux blés. Ce mois-ci* » *sera pour vous le premier des mois de l'année. Au premier* » *mois, le quatorzième jour du mois, sera la Pâque du Sei-* » *gneur,* » c'est-à-dire : *abib*, le mois des nouveaux blés sera pour vous le premier de l'année, et au quatorzième jour de ce mois sera la Pâque du Seigneur.

Aujourd'hui, le mois des nouveaux blés est *nisan*, par l'effet des intercalations que les Juifs ont faites de mois doubles pour fixer leur année qui étoit vague, étant lunaire, et l'égaler à l'année solaire.

Mais quels étoient ces nouveaux blés ? c'étoient les orges. Car nous lisons dans le second livre des Chroniques, que Joathan, roi de Jérusalem, ayant vaincu les Amonites, les condamna, entr'autres tributs annuels, à lui livrer dix mille mesures de *sheorim*. Ouvrons maintenant les dictionnaires

hébraïques de Buxtorf, nous y verrons que ce mot hébreu signifie *orges*, et il en cite des exemples. En effet, la maison rustique de Liger nous dit que dans les pays chauds (tels que la Judée), l'orge hâtif se sème en janvier, février et mars. Et elle ajoute que les menus grains sont appelés les *mars*, parce qu'on les sème dans ce mois.... Enfin que l'orge commun est proprement l'orge de mars, et qu'il ne leur faut que trois mois pour venir à grain (1).

Ainsi la Judée étant un pays chaud, puisque Jérusalem est à 31 degrés $\frac{3}{4}$ de latitude boréale, tandis que la Picardie où Liger dit qu'on sème l'orge en mars, est au nord de Paris, dont la latitude boréale est de près de 49 degrés, l'orge se semant en Judée dans notre mois de janvier, pouvoit être recueilli en *nisan*, mars, mois de l'équinoxe du printemps et des nouveaux blés.

La Pâque des Juifs n'a pas le même objet de culte, que la Pâque des chrétiens. Car les Juifs célèbrent leur Pâque en mémoire du passage de la Mer Rouge, qui en les mettant au rivage opposé à celui de l'Egypte, les garantissoit de la poursuite des Egyptiens. Et c'est ce que Moïse a exprimé dans son beau cantique : *Cantemus Domino...*, dont l'esprit est tout entier dans cette belle strophe de l'hymne de Coffin :

Forti tegente brachio,
Evasimus rubrum mare,
Tandemque durum perfidi
Jugum tyranni fregimus.

Les chrétiens, au contraire, dans la célébration de la fête de Pâques, rappellent chaque année l'époque du jour de la résurrection glorieuse du divin Sauveur. Car lorsque les saintes femmes allèrent le lendemain, premier des sept jours de la semaine (Sabbatôn et non Sabbati) avec des parfums, au tombeau de Jésus, l'Ange leur dit : *Pourquoi le cherchez-vous parmi les morts, tandis qu'il est vivant ? il n'est pas ici, il est ressuscité. Souvenez-vous qu'il vous avoit dit en Galilée qu'il falloit que le Fils de l'homme fût livré aux mains des pécheurs, qu'il fût attaché à la croix et qu'il ressuscitât le troisième jour.* Τί ζητεῖτε τὸν ζῶντα μετὰ τῶν νεκρῶν; οὐκ ἔστιν ὧδε, ἀλλ', ἠγέρθη. Μνήσθητε ὡς ἐλάλησεν ὑμῖν, ἔτι ὢν ἐν τῇ Γαλιλαίᾳ,

(1) Le même verset 5, chapitre 26, de ce second livre des Chroniques, qui nomme les orges *sheorim*, les distingue des fromens qu'il nomme *khittim*. (*N. de l'auteur.*)

λέγων ὅτι δεῖ τὸν υἱὸν τοῦ ἀνθρώπου παραδοθῆναι εἰς χεῖρας ἁμαρτωλῶν, καὶ σταυρωθῆναι, καὶ τῇ τρίτῃ ἡμέρᾳ ἀναστῆναι (1).

Or ce troisième jour fut un dimanche; car Jésus avoit été mis en croix la veille du sabbat, c'est-à-dire le jour nommé par les Juifs hellénistes παρασκευὴ, *parasceve*, préparation du lendemain, lequel étoit le septième jour.

Depuis les conquêtes d'Alexandre, la langue grecque étoit devenue la langue universelle de l'Orient. Les Juifs hellénistes donnoient des terminaisons grecques à leurs mots hébreux. Ainsi en ajoutant *ôn* à sabbat, septième, ils firent sabbatôn des sept ἡμέρων jours; comme dans la Bible française de Cologne « le premier jour de la semaine, dimanche avant le point du jouf. » Cette dernière circonstance surtoutest très-bien exprimée par ces mots de Saint Luc : τῇ δὲ μίᾳ τῶν σαββάτων, ὀρθροῦ βάθεος, ἦλθον ἐπὶ τὸ μνῆμα, rendus ainsi par Erasme, *uno autem sabbattorum diluculo profondo venerunt.* Dans le grec le mot ἡμέρων, jours, est sous-entendu, en sorte que ce passage signifie : le premier des sept jours. Il n'y a pas un seul mot qui soit inutile dans ce passage de Saint Luc; mais, pour en sentir toute la justesse, il faut y apporter quelques connoissances qui ne sont pas ordinairement bien communes. Lesmots ὀρθροῦ βάθεος, qui suivent, signifient : *le crépuscule* du matin étant bas (sous l'horizon). En effet, le parallèle de Jérusalem est entre celui de 30 degrés 22′ au nord de l'équateur, et celui de 33 degrés 18′ au nord également, selon Ptolémée, qui donne au plus long jour du premier, 14 heures équinoxales; et au plus long du second, 14 heures $\frac{1}{4}$, dans le solstice d'été. Mais le supplice de Jésus ne se fit que peu de jours après l'équinoxe, lorsque le jour véritable n'étoit guère de plus de 12 heures, et le demi jour, de six heures. En y ajoutant 1 heure un quart pour le crépuscule du matin pendant les 18 degrés que le soleil avoit à parcourir pour monter à l'horizon, on trouvera que le crépuscule du matin n'a commencé ce jour-là que vers cinq heures après minuit. Si donc nous prenons un moyen terme entre le soir du 3, auquel les épactes attribuent la pleine lune pascale, et le matin du 3, auquel le calcul astronomique l'a trouvée, nous verrons que Jésus-Christ est ressuscité après minuit, dans la première heure du dimanche, quatorzième jour de lune pascale de l'équinoxe du printemps, suivant le décret du concile de Nicée.

(1) Saint Luc, Évangel. CXXIV. v. 5—7.

Jésus ainsi en ressuscitant au milieu de la nuit, dans un état de gloire qui éblouit et renversa ses gardes, d'étonnement et de frayeur, sortit du tombeau, le troisième des jours où il y avoit été déposé, et donna à ses ennemis même, qui en furent les témoins, la preuve la plus éclatante de sa divinité.

L'objection des journaux des Pays-Bas se réduit donc au scrupule de célébrer la fête de Pâques, le même jour que les Juifs; mais dès que l'Eglise l'a ainsi réglé, ce seroit manquer au respect dû à son autorité, que de s'y opposer. Les Juifs l'auroient celébrée le 2, si ce jour n'eût pas été leur sabbat; ils l'ont remise au lendemain 3, qui fut un dimanche, et parce qu'il leur plaît de faire varier d'année en année, le commencement de leur année, ce qui a fait coïncider en 1825 leur nisan (Pâque juive) avec la Pâque chrétienne, faudra-t-il que l'Eglise viole le précepte du concile de Nicée en différant la célébration de sa plus grande fête, jusqu'au second dimanche, après le quatorzième de la lune pascale? ce seroit vouloir la faire dépendre de ses plus implacables ennemis; ce seroit la livrer, comme leur fut livré son fondateur, à leurs caprices et à leurs dérisions.

Ce fut vers la sixième heure du jour, dit Saint Luc, que Jésus-Christ fut crucifié; il expira ensuite, et le soleil s'obscurcit.... Joseph d'Arimathie obtint de Pilate le corps de Jésus qu'il déposa, après l'avoir enveloppé d'un linceul, dans un sépulcre neuf creusé dans le roc, où l'on n'avoit jamais mis personne. Ce jour étoit celui de la préparation (la veille du septième), et pendant le septième jour, le corps Jésus resta dans le tombeau. Le premier des sept jours suivans, vinrent les saintes femmes pour embaumer le corps de Jésus qu'elles ne trouvèrent pas, car il étoit ressuscité. »

Voilà bien les trois jours marqués par Saint Luc. Le jour commençant à minuit, et dans les temps d'équinoxes, les heures de jour et de nuit étant égales, la sixième heure du jour de la préparation fut midi; il mourut vers la neuvième heure, selon Saint Mathieu, c'est-à-dire, à trois heures après midi, après avoir été condamné à la mort dans la matinée du sixième jour, ses juges s'étant assemblés de très-grand matin, dit S. Mathieu, πρωιας γενομενης, pour le faire mourir. En effet, le coq chanta au point du jour, quand S. Pierre renia son divin Maître.

L'obscuration subite du soleil après cette mort, ne fut

pas naturelle, dit S. Augustin (1), ni conforme au cours des astres, mais miraculeuse; car c'étoit alors la Pâque des Juifs, dans le temps de la pleine lune, au lieu qu'une éclipse régulière du soleil n'arrive jamais qu'à la fin de la lunaison, dans la nouvelle lune. Les saintes femmes venant au tombeau lorsque le point du jour étoit encore très-bas (sous l'horizon, selon Saint Luc), le premier des sept jours de la semaine qui suivit le sabbat ou septième des Juifs, ne vinrent donc que vers six heures du matin du dimanche, lorsque déjà notre Seigneur étoit ressuscité entre minuit et six heures.

Mandemens des Evêques.

Monseigneur l'évêque d'Aire a adressé au clergé et aux fidèles de son diocèse, une lettre pastorale relative à l'association de la propagation de la Foi. Nous en citerons quelques passages :

« Nous avons, N. T.-C. F., le bonheur de vous annoncer aujourd'hui une œuvre féconde en mérites, simple en même temps et facile pour chacun de vous dans son exécution; une œuvre dont les conséquences sont tellement importantes pour votre salut, pour celui d'une grande partie du genre humain, que si nous négligions de vous la communiquer, nous serions impardonnables à nos propres yeux, nous nous regarderions coupables envers vous, envers des millions de nos semblables, devant notre Sauveur et Souverain Juge, notre Seigneur Jésus-Christ.

» L'œuvre dont je viens vous entretenir, ne se propose rien moins pour but, que d'arracher à l'ignorance, à l'idolâtrie, des peuplades sauvages, des nations entières, et de répandre la lumière de l'Evangile dans tous les lieux de la Terre qu'elle n'a pas encore éclairés.

» En 1663 s'éleva dans la capitale du royaume un établissement pour les Missions Etrangères, digne du grand siècle qui en conçut le projet. Là se rendoient de jeunes

(1) Quam solis obscurationem non ex canonico siderum cursu accidisse, satis ostendit quòd tunc erat Pascha Judæorum, cùm plena luna agitur. Regularis autem solis defectio non nisi fine lunæ contingit. De civ. Dei. L. III. c. 15.

Ecclésiastiques, qu'une vocation extraordinaire appeloit à porter le nom et la doctrine de notre Dieu Sauveur aux contrées idolâtres et lointaines. Ils s'y voyoient accueillis avec bonté par de vénérables Prêtres qui les préparoient à la carrière héroïque qu'ils avoient eux-mêmes parcourue, et que l'âge ou les infirmités les avoient contraints d'abandonner. La piété des fidèles, la générosité du Gouvernement, assuroient les ressources nécessaires à l'instruction, à l'entretien, et puis aux voyages dispendieux de cette jeune et fervente milice.

Tel étoit l'état prospère et florissant de nos Missions Etrangères, lorsque la révolution, conçue dans les Enfers, éclata sur le beau sol de France, et le bouleversa de fond en comble. Elle qui ne sut jamais propager que l'incrédulité, la licence et la révolte, ne devoit point pardonner à un monument destiné à propager la Foi, les mœurs et la fidélité. Elle l'enveloppa dans la destruction générale : le coup fatal retentit aux extrémités du globe, et y auroit abattu jusqu'aux dernières espérances des Missionnaires, si le Ciel ne les avoit relevées par le retour de nos augustes et pieux Souverains.

» Apprenez ici, N. T. C. F., à ne point croire que tout est perdu, quand il ne nous reste que la Providence. Elle inspire à quelques personnes de son choix la pensée d'une grande entreprise, et en même temps ce zèle courageux et infatigable qui d'ordinaire assure le succès. C'est dans la Métropole des Irénée et des Pothin, que se projette et se forme une Association qui va, nous n'en doutons point, accélérer les conquêtes du Christianisme. Foible à son origine, elle prend des accroissemens autour d'elle, et bientôt la capitale s'y réunit sous la présidence éclairée de son Eminence Monseigneur le Grand-Aumônier : Bordeaux s'empresse d'imiter cet exemple sous celle de son admirable Patriarche : Avignon, Rouen et plusieurs autres diocèses partagent la même gloire. Aire s'honorera, nous osons l'annoncer, de la partager avec eux, et bientôt, sans doute, l'Association embrassera toute la France Catholique sous la protection royale du plus illustre serviteur de Jésus-Christ.

» Oh ! qu'il porteroit un cœur froid et bien peu Chrétien, celui qui ne tressailliroit pas de joie à l'idée de pouvoir communiquer son bonheur aux extrémités de la terre, celui qui ne se sentiroit pas pressé de concourir, par une si mince rétribution, au salut de mille et mille créatures qui lui res-

semblent! S'il existoit un pareil être, que penseriez-vous de lui, N. T.-C. F.? Quel mépris n'auriez vous pas pour son indifférence ou sa sordide avarice? De quels remords ne seroit-il pas assiégé, lorsqu'aux approches de sa fin, il se diroit à lui-même: « Si j'avois aimé mon Dieu, comme il » vouloit l'être, n'aurois-je pas dû souhaiter que son règne » fût glorifié sur toute le terre, qu'il n'existât point un seul » être raisonnable qui ne lui adressât ses prières, ne chantât » ses louanges? Je savois que des millions d'hommes, mes » semblables, avoient les yeux fermés sur lui, et je n'ai pas » été sensible à leur malheureux aveuglement! Je pouvois, » par une bagatelle, contribuer à les en retirer, et je l'ai » refusée! et j'ai peut-être autorisé plusieurs autres à suivre » mon exemple! Si j'avois aimé le prochain comme moi-» même, aurois-je pu voir d'un œil tranquille tant de » monde vivre et mourir, sans le Sacrement qui seul rétablit » nos droits à l'entrée du Ciel, et sans celui qui, pour l'or-» dinaire, peut seul en rouvrir les portes? Jésus-Christ a » donné tout son sang pour les hommes; hélas! et je n'ai » su donner pour eux une obole! »

Les moyens dont l'Association doit se servir pour arriver à la fin qu'elle se propose, sont la prière et l'aumône. Elle se conformera aux règlemens et exercices de piété déjà adoptés dans d'autres diocèses, et notamment dans celui de Lyon, et jouira des indulgences que le souverain Pontife Pie VII a accordées pour cette bonne œuvre.

— Parmi les mandemens publiés à l'occasion des actions de grâces pour le Sacre de S. M. Charles X, nous remarquons celui de MM. les grands-vicaires capitulaires du diocèse de Troyes, *sede vacante*. Nous en citerons les passages suivans, où règne cet esprit de charité et d'union qui anime les chefs respectables du diocèse de Troyes, dont l'exemple et les sentimens peuvent être proposés comme modèles au clergé et à tous les membres du troupeau, après la mort du pasteur.

« Par amour et par reconnoissance, ou restons ou devenons les dignes membres de la grande famille, les fils tendres et respectueux de l'auguste Père de la patrie, ainsi que les disciples dociles et fidèles de notre divin maître! Que tous les partis n'en forment plus qu'un seul, et qu'il ait pour devise pratique: *Dieu et le Roi!* Oui, restons ou devenons tous bon chrétiens, tous bons Français; et sous le double bouclier de la religion et de la monarchie, la France catho-

lique sera encore ce qu'elle auroit toujours dû être, le boulevard de la foi et la reine des nations.

» Et ici, N. T. C. F., qu'il nous soit permis, après avoir souhaité le bien général, de souhaiter aussi un avantage particulier qui s'y rattache, celui de cet important diocèse, dont nous n'avons jamais eu qu'à nous louer et nullement à nous plaindre. Ministres d'un Dieu de paix, c'est à vous surtout que nous allons nous adresser, au nom des vrais intérêts de l'Eglise et de l'Etat. Le sentiment et le devoir vous font la douce loi de consoler celui qui pleure, de soulager celui qui souffre, de soutenir celui qui chancelle, de ramener celui qui s'égare, de relever celui qui tombe, de plaindre celui qui vous repousse, et de les aimer tous; car tous ils sont nos frères. S'il s'en trouvoit quelques-uns parmi nous qui, retenus par d'anciens préjugés, éblouis par des doctrines suspectes, parussent y persister et s'y complaire, gardons-nous bien d'irriter leurs plaies avec le fiel et le vinaigre; ce seroit risquer de les rendre incurables : versons-y plutôt l'huile et le baume propres à les cicatriser. Au lieu de l'amertume et de la violence, employons la douceur évangélique qui n'est point la foiblesse, et la modération chrétienne qui est la véritable force. Tel fut, tel est et tel sera toujours le premier vœu de notre cœur; vœu parfaitement conforme au sentiment qu'exprime si bien le grand Saint Remi, en parlant des ministres de J.-C. : « Le Seigneur » nous a établis pour être non des instrumens de rigueur et » de colère, mais des instrumens d'indulgence et de salut. » *Neque enim nos posuit Dominus ad iracundiam, sed ad* » *hominum curam.* » Montrons-leur que l'unité religieuse est la base de l'unité monarchique, et que se réunir fraternellement autour de l'autel, c'est soutenir efficacement le trône. »

Nouvelles des Missions d'Orient.

M. Fontana, évêque de Sinite, et vicaire apostolique du Su-tchuen en Chine, écrit en date du 22 septembre dernier, et donne des nouvelles de l'état de la mission. La persécution qui étoit dans toute sa violence, il y a cinq ans, et qui n'a jamais été entièrement éteinte, avoit cependant successivement diminué; mais elle s'est réveillée en plusieurs endroits, en 1824, à l'occasion d'une conspiration contre l'empereur, tramée par une secte de païens, et heureusement découverte. Les perquisitions ordonnées à ce sujet ont servi de prétexte pour rechercher les chrétiens. La plupart s'en sont délivrés en donnant de l'argent; quelques-uns, en petit nombre, ont cédé à la crainte, et ont placé chez eux des tablettes superstitieuses; d'autres enfin ont résisté avec beaucoup de courage, et ont généreusement confessé la foi, pour laquelle ils ont même souffert de grands maux. Parmi ces derniers, les chrétiens de deux villes, nommées Lo-tcha-hien et Tchoung-kiang-hien, se sont signalés par leur constance; on vouloit les contraindre à apostasier, mais presque tous, hommes et femmes, se sont montrés disposés à souffrir la mort plutôt que de renoncer à leur foi. Cette conduite leur a attiré toute sorte d'injures, de mauvais traitemens et de vexations; enfin on les a laissés tranquilles, mais neuf chrétiens de Lo-tcha-hien, qui, par leurs exhortations, soutenoient le courage des autres, ont été conduits devant le gouverneur, qui n'a omis ni caresses ni supplices pour les porter à renoncer à leur foi. Les voyant inébranlables, ce mandarin les a fait conduire à la ville principale, pour qu'ils y fussent condamnés à l'exil; il y alla lui-même pour appuyer l'accusation, et fut assez mal accueilli, ni le vice-roi ni les autres mandarins supérieurs n'ayant donné d'ordre exprès de poursuivre les chrétiens. Toutefois, sur ses instances, les neuf confesseurs ont été amenés devant les juges, qui se sont efforcés vainement de les faire apostasier; puis devant le vice-roi, qui s'y prit d'abord avec douceur, puis les menaça du dernier supplice. Ces généreux fidèles, se mettant à genoux, présentèrent leurs têtes, en déclarant qu'ils souffriroient volontiers la mort pour la religion. Le vice-roi, touché de

leur fermeté, ne les a point condamnés à mort mais à l'exil perpétuel en Tartarie. L'empereur a confirmé la sentence, et les neuf chrétiens sont partis pour l'exil, au mois de mai 1824, avec leurs femmes, qui ont voulu les suivre.

Les chrétiens de l'autre ville, Tchoung-kiang-hien, ont été maltraités de même, et il y en a eu également neuf qui se sont distingués par plus de courage. Le gouverneur, voyant que celui de Lo-tcha-hien n'avoit pas été approuvé dans sa conduite, n'a pas voulu conduire ces chrétiens à la métropole, et les condamna lui-même à porter la cangue jusqu'à ce qu'ils eussent renoncé à la religion. Mais, quoiqu'ils se soient toujours refusés à cette foiblesse, on les a mis secrètement en liberté, les uns après les autres, en les prévenant de se présenter quand ils en seroient requis.

Un des missionnaires, M. Escodeca, est du nombre de ceux qui ont été rachetés pour de l'argent. En revenant de voir un malade, il fut arrêté et livré aux soldats par un apostat; il avoua qu'il étoit prêtre, et qu'il prêchoit la religion chrétienne. Mais les satellites, qui vouloient avoir de l'argent, proposèrent eux-mêmes aux chrétiens de le relâcher moyennant 100 taels, ce qui a été fait.

M. l'évêque de Sinite tomba aussi entre les mains des soldats, et on arrêta en même temps le chrétien qui l'avoit reçu dans sa maison, son domestique et un courrier de Macao. Le prélat leur fit connoître son nom chinois et sa qualité de prédicateur de la religion; ayant refusé de donner de l'argent, il fut mené devant le gouverneur, devant lequel il garda le silence. Un des soldats le frappa; mais les chrétiens, à son insu, traitèrent de sa délivrance, et il fut relâché avec ses trois compagnons pour environ 80 taels. S'étant ensuite aperçu qu'on ne lui avoit pas rendu quelques livres latins, et craignant qu'on ne les remît au gouverneur pour le faire arrêter une seconde fois ou pour exciter quelque nouvel orage contre les chrétiens, il redemanda ses livres avec beaucoup de fermeté, et obtint qu'on les lui rendît.

Malgré ces accidens, et quoique les chrétiens aient été maltraités en beaucoup d'endroits, cependant ils n'ont interrompu nulle part les exercices de religion, et les missionnaires ont pu visiter presque toutes les chrétientés, et administrer les sacremens aux fidèles.

Les chrétiens qui, au commencement de la persécution, avoient été condamnés à porter la cangue jusqu'à la mort, ont toujours montré la même fermeté. L'empereur, à son

avénement, avoit accordé des rémissions de peines à tous les condamnés. Les chrétiens condamnés à la cangue devoient aussi retourner chez eux, mais à condition de renoncer à la religion. En 1824, tous ceux qui portoient la cangue ont été amenés devant les gouverneurs, et sollicités d'abjurer pour jouir de la grâce promise. Tous, excepté un, ont de nouveau confessé la foi et continuent en conséquence de porter volontairement la cangue. Ces généreux chrétiens ne sont plus qu'au nombre de douze, tous les autres étant morts avant l'expiration des dix ans. Quant à ceux qui avoient été exilés en Tartarie pour leur attachement à la foi, et qui étoient en grand nombre, deux seulement sont revenus; on n'a aucune nouvelle des autres, mais on a lieu de croire qu'ils ont persévéré.

M. Thadée Lieou, prêtre chinois, avoit été condamné à être étranglé ou exilé à perpétuité, selon que l'empereur l'ordonneroit; son crime étoit d'avoir constamment refusé de renoncer à la religion chrétienne, et d'avoir confessé qu'il étoit prêtre et prédicateur de cette même religion. Le rescrit de l'empereur a tardé deux ans, et ce prêtre restoit toujours en prison; mais en 1823, comme il a toujours persisté dans ses premières déclarations, et qu'il a protesté de son attachement à la foi, la sentence de mort a été exécutée. Le pieux prêtre a été étranglé, et a consommé son martyre le 30 novembre de l'année susdite.

En 1824, on a commencé l'établissement d'un séminaire, où on a réuni douze élèves qui étudient le latin et se forment aux pratiques de piété sous un prêtre chinois. Beaucoup d'autres demandent à y entrer; mais la difficulté des temps et la pauvreté de la mission n'ont pas permis d'en admettre un plus grand nombre. M. l'évêque de Maxula, coadjuteur du vicaire apostolique, est supérieur de ce séminaire; mais il n'a pu jusqu'ici y résider, et il a commis le soin de l'établissement à un autre prêtre chinois, élevé à Poulo-Pinang. Ce prêtre est assez instruit, et sa présence compromet moins les chrétiens que celle d'un prêtre européen. D'ailleurs M. l'évêque de Maxula est nécessaire pour diriger quelques nouveaux prêtres qui travaillent dans la partie orientale. Il n'y a plus dans la mission d'autres Européens que les deux évêques et M. Escodeca; celui-ci est d'une mauvaise santé, et ne peut visiter les chrétiens. M. l'évêque de Maxula se porte mieux que les années précédentes, et travaille avec beaucoup de zèle. On attend depuis plusieurs années M. Imbert, qui est

au Tong-king, et on a envoyé des courriers au-devant de lui; mais on craint qu'ils ne soient morts dans une révolte qui a eu lieu dans les provinces voisines de la Chine. On alloit envoyer de nouveaux courriers pour amener M. Imbert, dont la mission avoit grand besoin. Les prêtres chinois sont au nombre de vingt-six dont cinq sont infirmes, et ne peuvent plus visiter les chrétiens.

Pendant le cours de l'année 1824, il y a eu dans le Sutchuen 29,342 confessions annuelles; on a baptisé 335 adultes. Il y a en outre 1146 anciens catéchumènes et 401 reçus cette année, sans compter beaucoup d'autres adultes décidés à embrasser la religion, mais qui n'ont point encore été mis au rang des catéchumènes. Le baptême a été conféré à 1837 enfans de chrétiens, et à 6,280 enfans d'infidèles, en danger de mort. Le nombre des chrétiens est de 46,287, y compris les catéchumènes et les enfans, mais sans les apostats. Il y a 27 écoles de garçons et 45 de filles.

On a reçu également une lettre de M. Eyot, missionnaire apostolique au Tong-king; cette lettre, datée du 2 juillet 1824, donnoit des nouvelles sur l'état de la mission. M. l'évêque de Gortyne, vicaire apostolique du Tong-king occidental, étoit dans un état d'infirmité qui ne lui permettoit presque plus de rendre aucun service. Le bruit s'étoit répandu que le roi avoit résolu de proscrire la religion chrétienne, et on s'attendoit à voir paroître quelque nouvel édit; mais rien n'avoit encore été publié sur ce sujet, et on jouissoit de la même tranquillité. M. Eyot avoit visité, l'année précédente, les districts de la province du midi, et s'étoit proposé, en 1824, de visiter ceux de la province de Thanhhou; mais il n'a pu continuer à cause des incursions des voleurs. A ce fléau s'est jointe une famine qui enlève beaucoup de monde, et cette famine a été suivie d'une épidémie.

Il n'y a plus au Tong-king que cinq Européens; M. l'évêque ne peut plus voyager; M. Havard est au collége de Kevinh; M. Olivier, second provicaire, et M. Jeantet sont au Xu-ughe, province voisine de la Cochinchine, et qui est celle où il y a le plus de chrétiens, après la province du midi. M. Eyot est tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, mais il ne peut encore abandonner la communauté, et il a commencé, par ordre de M. l'évêque, un nouveau cours de théologie. Il faudroit cependant quelque Européen pour visiter les districts, et on sollicitoit l'envoi de quelques mis-

sionnaires. Les prêtres tong-kinois étoient fort occupés à donner des soins aux malades.

M. Imbert est toujours au Tong-king; il avoit attendu long-temps les courriers qu'on avoit envoyés de Chine au-devant de lui, et s'étoit arrangé avec un courrier chinois venu de Macao. S'étant mis en chemin avec un écolier chinois qui l'accompagnoit depuis Poulo-Pinang, il se rendit dans la province de l'ouest; mais ils ne purent obtenir des passe-ports pour continuer leur route. M. Imbert envoya donc ses deux compagnons de voyage à Macao, et resta dans les montagnes de l'ouest, en attendant de nouveaux courriers de Chine. De ses deux compagnons, le courrier a été attaqué de l'épidémie, dont il mourut, et l'écolier est encore au collége du Tong-king, attendant une occasion pour Macao.

On n'a point reçu de lettres des missionnaires de Cochinchine; on sait seulement que M. Thomassin est mort dans ce pays le 24 mai 1824; il étoit parti de France, il y a quelques années, avec M. l'évêque de Maxula.

Enfin, plus récemment encore, on a reçu des nouvelles de M. Boucho, jeune missionnaire qui étoit parti de France avec MM. Voisin, Régereau et Masson. Ils avoient relâché à Pondichéry, et en étoient partis le 29 juillet de l'année dernière; ils arrivèrent à Malaca un mois après. Là les missionnaires se séparèrent, et tandis que les trois derniers poursuivoient leur route pour d'autres missions, M. Boucho attendit une occasion pour Poulo-Pinang, lieu de sa destination. Deux prêtres portugais lui donnèrent l'hospitalité pendant un mois et demi. Le 31 octobre, il quitta Malaca, et arriva le 10 novembre à Poulo-Pinang. Depuis la mort de M. Pécot, M. Pupier étoit chargé seul du collége, qui est à plus d'une lieue de la ville, et des chrétiens de la ville et des environs. Sa joie fut extrême en voyant arriver un aide et un confrère. Il y a du bien à faire dans cette île; l'année précédente, environ cent catéchumènes reçurent le baptême; parmi eux se trouvoient trente Chinois, qui sont d'une grande édification pour tous les chrétiens. Les missionnaires avoient en ce moment une centaine d'autres catéchumènes qu'ils instruisoient et qu'ils espéroient pouvoir admettre prochainement au baptême. Les dispositions seroient encore meilleures à Siam; le roi de Ligor étoit fort attaché à M. Pécot, et vouloit le retenir; il ne le laissa partir qu'avec la promesse de le revoir. Le prince avoit prié M. Pécot de l'instruire

de la religion, et avoit promis de bâtir une église dans son palais; Dieu en a disposé autrement, et M. Pécot est mort en regrettant ses futurs enfans de Ligor. La mission de Siam ne pourroit se soutenir long-temps, si elle ne recevoit des renforts. M. l'évêque de Sozopolis est vieux et infirme; il n'a avec lui qu'un vieux missionnaire italien qui ne peut plus marcher, et qui est encore chargé du séminaire. Il est instant d'envoyer des missionnaires pour soigner les chrétiens et diriger un établissement qui menace de crouler.

Telles sont les nouvelles les plus récentes qu'a reçues le séminaire des Missions-Etrangères, et que l'on a bien voulu nous communiquer. Nous avons pensé qu'elles intéresseroient nos lecteurs. (*Extrait de l'ami de la Religion.*)

Nécrologe.

M. Jean-Claude Leblanc de Beaulieu, ancien évêque de Soissons, et qui, depuis 1817, avoit le titre d'archevêque d'Arles, membre du chapitre royal de S. Denis, est mort le 13 juillet au séminaire des Missions-Etrangères, où il demeuroit. Ce prélat, distingué par ses vertus, par sa piété et par des démarches aussi courageuses qu'édifiantes, étoit né à Paris le 29 mai 1753, et avoit été sacré évêque le 18 janvier 1800. Parmi les évêques constitutionnels, nul n'a montré plus de franchise dans son retour à l'unité. Depuis plus de vingt ans qu'il avoit rompu avec deux partis, son attachement à l'Eglise fut toujours invariable et ne se démentit jamais.

— Le diocèse de Meaux a perdu dernièrement l'un de ses plus dignes pasteurs, M. Nicolas Philippeaux, archiprêtre, curé de Fontainebleau, et chanoine de la cathédrale de Meaux. Ce respectable ministre des autels a terminé, par une sainte mort, une carrière remplie de bonnes œuvres; il a vu approcher la mort avec courage, a fait à Dieu le sacrifice de sa vie, et reçu les derniers sacremens avec des marques d'une piété vive. M. Philippeaux est regretté de tout le diocèse de Meaux, et à ses obsèques, M. l'abbé Lefebvre, son vicaire, a été l'interprète de la douleur générale dans un discours qu'il a prononcé.

— La mort vient d'enlever à l'épiscopat français un de ses membres les plus recommandables, M. André Molin,

évêque de Viviers. Né à Job, diocèse de Clermont, le 23 janvier 1759, ce prélat étudia avec distinction au séminaire de Saint-Sulpice, fut le premier de sa licence, et devint, avant la révolution, grand-chantre au chapitre de la cathédrale de Nevers. Il fut ensuite grand-vicaire de ce diocèse, puis de Soissons. Après le concordat de 1801, il remplit une cure dans le diocèse de Clermont, et fut nommé, en 1817, à l'évêché de Viviers, siége qui, par suite des obstacles survenus après le concordat de 1817, ne fut établi qu'en 1823. M. Molin fut sacré le 6 juillet de cette même année, et durant sa courte administration, il fonda plusieurs établissemens utiles, entr'autres une congrégation de Missionnaires.

Législation relative au Culte.

S. M. a rendu dernièrement les ordonnances suivantes :

CHARLES, etc.

Considérant combien il importe de perpétuer dans l'Eglise gallicane cette tradition de savoir et de lumières qui l'ont illustrée sous les règnes de nos prédécesseurs ;

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Il sera établi à Paris une maison centrale de hautes études ecclésiastiques.

2. Cette maison sera composée de sujets d'élite, désignés par les évêques diocésains.

Nul ne pourra y être admis sans être engagé dans les ordres sacrés, et sans avoir terminé le cours ordinaire de philosophie et de théologie. Tous devront soutenir des thèses publiques en Sorbonne, en présence des professeurs et docteurs de la faculté de théologie de Paris.

3. Les chefs de l'établissement seront nommés par nous sur la présentation d'une commission ecclésiastique de notre choix, dont les archevêques de Paris feront partie, et sur le rapport de notre ministre secrétaire d'état au département des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique.

4. La commission sera chargée de rédiger les statuts et réglemens dudit établissement, lesquels seront soumis à notre approbation.

Donné en notre château de Saint-Cloud, le 20 juillet 1825, et de notre règne le premier.

CHARLES.

Par le Roi :

Le Ministre secrétaire d'Etat au département des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique,

D. EV. D'HERMOPOLIS.

CHARLES, etc.

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Sont nommés membres de la commisssion ecclésiastique dont il est fait mention dans l'article 3 de ladite ordonnance :

Notre cousin le cardinal duc de La Fare, archevêque de Sens, pair de France, ministre d'état, chevalier de nos ordres; l'Archevêque de Paris, pair de France; l'archevêque de Besançon, pair de France, conseiller d'état; de Bovet, ancien archevêque de Toulouse; l'évêque de Montpellier; l'évêque d'Amiens, pair de France; l'évêque de Viviers; l'abbé Desjardins, vicaire-général du diocèse de Paris; l'abbé Burnier-Fontanel, doyen de la Faculté de théologie de Paris; l'abbé de La Chapelle, l'un de nos aumôniers, directeur des affaires ecclésiastiques; l'abbé Augé, ancien grand-vicaire, docteur de Sorbonne.

Donné en notre château de Saint-Cloud, le 20 juillet 1825, et de notre règne le premier.

CHARLES.

Par le Roi :

Le Ministre secrétaire d'Etat au département des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique,

D. EV. D'HERMOPOLIS.

Le numéro 49 du *Bulletin des Lois* contient l'ordonnance suivante du 19 janvier 1825.

CHARLES, etc.

« Il a été reconnu que la nomination d'un administrateur de l'église métropolitaine de Lyon, chargé du gouvernement spirituel de ce diocèse, ne pouvoit prévenir l'interruption de l'exercice de la juridiction archiépiscopale, au cas où le titulaire actuel de ce siége survivroit audit administrateur; à quoi voulant pourvoir : vu l'article 4 de la loi du 12 janvier 1816, et l'ordonnance du 24 janvier 1824, qui autorise M. Jean-Paul Gaston de Pins, alors évêque de Limoges, depuis archevêque d'Amiase *in partibus infide-*

lème, à exercer les pouvoirs d'administrateur du diocèse de Lyon; vu le bref de Sa Sainteté, du 21 septembre 1824, expédié à notre demande; sur le rapport de notre Ministre secrétaire d'Etat au département des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique; notre conseil d'Etat entendu, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

» Art. 1er. Le bref, sous la date du 21 septembre 1824, qui proroge les pouvoirs des vicaires-généraux de M. l'archevêque d'Amasie, administrateur du diocèse de Lyon, dans le cas où ce dernier viendroit à mourir avant le titulaire de ce siége, est reçu et sera publié dans la forme accoutumée, sans qu'on puisse induire dudit bref rien qui nuise ni préjudicie aux droits de notre couronne. »

N. B. Les autres articles contiennent les réserves d'usage.

NOUVELLES ET ANNONCES.

EXTÉRIEUR.

Rome. Le 27 juin, le S. Père a tenu dans le Vatican un consistoire secret, où il a proposé des évêques pour les églises vacantes, savoir :

A l'archevêché de Burgos, M. Ildefonse Canedo y Vigil, transféré de Malaga; à l'évêché de Girone, M. Denis Castano y Bermudes, docteur en théologie; à l'évêché de Majorque, M. Antoine Perez Hirias, curé dans le diocèse de Tolède; et à l'évêché de Malaga, le père Emmanuel Martinez, de l'ordre des Carmes. (Ces quatre siéges sont en Espagne.)

A l'évêché de Nardo, royaume de Naples, M. Sauveur Lettieri, transféré de Castellaneta; à l'évêché d'Eithetedt, en Allemagne, M. Jean Frédéric Ocsterreicher, transféré de l'évêché de Doryla; à l'évêché de Vesprin, en Hongrie, M. Joseph Kopatsy, transféré d'Albe-Royale; à l'évêché de Javarin, même pays, M. Antoine Juranitz, grand-vicaire de Vesprin; à l'évêché de Rosnau, M. François Laicsak, chanoine du Grand-Varadin; et à l'évêché de Famagouste, *in partibus infidelium*, M. Guillaume Lerbi, transféré de l'évêché d'Abydos.

Au monastère de la Sainte-Vierge de Gerri, diocèse d'Ur-

gel, Don Antoine Guidel y Prinias, religieux bénédictin; à celui de Saint-Pierre de Rodas, diocèse de Girone, le Père Joseph-Antoine Ferrer, aussi bénédictin; et à celui d'Einsidlen, diocèse de Coire, le Père Célestin Muller, bénédictin.

Grande-Bretagne, *Londres*, 16 *juillet*. La nouvelle association catholique est sur le point de se former. Le comité des vingt-un a publié un plan par lequel on espère éviter tous les obstacles que le dernier acte du parlement a opposés à la formation d'une société destinée à faire des pétitions pour demander des réformes civiles ou politiques. Tous les chrétiens des communions légalement établies dans le royaume sont admis comme membres. Il n'y aura ni comités particuliers, ni secrétariat permanent. Le but de la société est d'établir des églises et des écoles catholiques, de publier des réponses aux calomnies auxquelles les catholiques sont journellement exposés, d'éclairer l'opinion, et de travailler à établir un esprit de tolérance et de charité mutuelle entre les citoyens de toutes les opinions religieuses. Ces divers buts ne sont pas contraires au dernier acte du parlement. Quant aux pétitions à présenter pour la session prochaine, il est défendu à l'association de s'en mêler; mais les lois n'empêchent pas des réunions générales et spéciales pour cet objet, pourvu qu'elles ne durent pas au-delà de quatorze jours. Ces réunions peuvent donc avoir lieu l'une après l'autre, dans chaque comté de l'Irlande, et peuvent remplir le but de l'ancienne association catholique, si elles sont bien conduites. Le comité recommande à ces réunions de porter tous leurs efforts sur un seul et même objet, savoir, de demander au parlement l'abolition totale et non conditionnelle des exceptions qui rendent les catholiques incapables de certaines fonctions civiles et politiques. On ne doit mêler à cet objet aucun autre détail. La *rente catholique* ne peut plus être levée sous le même nom et avec la même destination, savoir, pour payer les frais des procédures en faveur des catholiques opprimés; mais chaque membre paiera une guinée en entrant dans l'association, et les sommes qui en résulteront seront distribuées en partie à des catholiques dans le besoin.

Grâce à ces dispositions, on espère éviter toute application du dernier acte du parlement, que le comité qualifie de statut inconstitutionnel, attendu qu'il attente au droit de pétition, droit naturel de tout citoyen britannique. Aussi

le comité recommande aux réunions qui feront des pétitions, de demander l'abolition de cet acte oppressif.

Parmi les discours prononcés à cette occasion, celui de M. Sheill est remarquable par une invocation éloquente aux sentimens personnels du Roi. « Pouvez-vous oublier l'enthousiasme et le dévouement de votre peuple irlandais? Pouvez-vous perdre le souvenir de ce jour où tous les rivages de cette île si belle et si infortunée étoient couverts de milliers de sujets fidèles et dévoués qui faisoient retentir l'air de leurs cris d'adieu? Ah! si les cœurs des Rois sont faits comme ceux des autres mortels, le vôtre a dû battre à ces preuves d'amour et d'attachement; des larmes ont dû briller dans vos yeux, et vous avez dû vous écrier : « Voilà » ce bon, cet excellent peuple que mes ministres ont con- » damné à la servitude! » Sire, hâtez-vous de nous affranchir. Il ne faut pour cela qu'écouter votre propre cœur, au lieu de vos conseillers officieux. Il faut vous émanciper vous-même de l'hypocrisie d'un Liverpool, des jérémiades d'un Eldon, et de l'arrogance plébeïenne d'un Peel. Ah! veuillez donc éteindre les dissensions religieuses, consolider votre puissance et garantir à jamais la prospérité de votre empire. C'est un parti digne d'un grand monarque et de l'ami de Charles Fox. »

Au Rédacteur des Tablettes.

Allanche (diocèse de Saint-Flour), 29 *juin* 1825.

» Monsieur, en rendant compte, dans votre livraison de mars dernier, de *l'Almanach du Clergé* pour l'année 1825, vous avez mis sous les yeux de vos lecteurs le tableau des diocèses suffisamment pourvus de prêtres. Je fus tout-à-fait surpris de ne pas voir figurer celui de Saint-Flour dans une énumération aussi consolante. Ce diocèse peut cependant rivaliser pour le nombre et le zèle de ses sujets, avec les autres portions de l'Eglise de France, où se trouve le plus d'ouvriers évangéliques. Non-seulement les cures, les succursales et chapelles vicariales sont occupées; mais chaque desservant a constamment avec lui un ou plusieurs jeunes ecclésiastiques pour l'aider dans ses fonctions. Il n'existe aucun diocèse qui, depuis la révolution, ait fourni à différentes parties du royaume autant de sujets que celui de Saint-Flour. Moulins, Nevers, Autun, Orléans, Bourges, Paris, Tours, Bordeaux possèdent un grand nombre de

prêtres de l'Auvergne. Je ne parle point de plusieurs jeunes gens qui se sont agrégés aux vénérables sociétés de Saint-Lazare et de Saint-Sulpice. Il n'est pas, dans nos montagnes, de laboureur un peu aisé qui ne veuille avoir un prêtre dans sa famille, regardant cet état comme une véritable illustration; en sorte que l'on peut dire que la Haute-Auvergne est une *terre* vraiment *lévitique*.

» J'ose donc espérer, M. le Rédacteur, que vous voudrez bien, pour l'honneur de mon pays et l'édification générale, insérer ma réclamation dans le plus prochain cahier de vos intéressantes *Tablettes*.

» J'ai l'honneur d'être, etc.,

» L'abbé CHAUMEIL, curé. »

Prospectus de la congrégation des Frères de la Croix, à Saint-Germain-en-Laye.

La restauration des mœurs, après les longs désordres de la tourmente révolutionnaire, occupe tous les esprits bien pensans; et tout ce qui peut conduire à ce noble but ne sauroit manquer d'être accueilli avec reconnoissance. Difficilement l'espéreroit-on pour la génération présente. Les saines doctrines pourront bien ne pas passer toujours pour des vérités systématiques, et produire dès le principe quelque bien-être social; mais les habitudes du cœur demeureront généralement étrangères à la conviction de l'esprit, et la régénération des mœurs ne peut s'implanter que dans l'enfance avec l'éducation première. Le moyen une fois connu, il ne suffit pas de mettre la main à l'œuvre; il faut encore garantir la persévérance. Les hommes meurent, le travail effraie, les idées changent, et les plans les mieux conçus s'évanouissent. Cette persévérance ne peut donc trouver de solide appui que dans un corps religieusement désintéressé, dont les instituts traversent les temps. On pense bien que nous n'avons pas la téméraire prétention d'étendre nos vues sur les colléges; des hommes sages les dirigent sous l'autorité d'un prélat vénéré dans l'Etat et dans l'Eglise, et leur importance plus sensible, attirera toujours sur eux la vigilance. Les Ecoles primaires, sans comparaison plus nombreuses, plus loin de l'autorité, plus délaissées enfin, quoique non moins importantes, offrent suffisante matière à notre zèle. La vérité du vieux proverbe

qui trop embrasse mal étreint, nous fait même un devoir, quant à présent, de borner, sauf quelques dérogations, notre sollicitude aux départemens voisins de la capitale. La pénurie des pasteurs s'y fait plus particulièrement sentir, et le besoin de bons maîtres qui les suppléent en quelque sorte, y est conséquemment plus urgent.

Sans doute les Frères des Ecoles Chrétiennes, qui enseignent avec tant de sagesse et de mansuétude, rendent de très-grands services aux Ecoles primaires; mais leur Règle s'oppose à ce que leurs établissemens se prêtent à toutes les localités. Elle veut que leur enseignement soit gratuit; et, malgré le *saltem duo* de la bulle d'approbation, l'usage n'admet jamais moins de trois Frères pour leurs moindres Ecoles. D'où il suit que les communes qui les appellent doivent être assez riches pour faire les frais de trois Maîtres, auxquels il faut, de plus, fournir un local et un mobilier assez dispendieux.

Les communes rurales et les petites villes qui ne sont pas en état de faire cette dépense, abandonnent l'éducation de leurs enfans à la discrétion des maîtres qui veulent s'y établir, dont souvent les principes n'offrent pas de garantie suffisante, et dont l'application, le zèle, sont d'ailleurs détournés par les soins qu'ils doivent à leur propre famille.

Les Frères de la Croix n'ont point de famille; leur vocation est éprouvée par un noviciat; ils offrent toute sécurité sous les rapports des principes, de la capacité, de la conduite morale; ils sont surveillés par des supérieurs; Chantres, Clercs, et Sacristains des Paroisses, ils sont encore sous la surveillance immédiate des curés, qu'ils assistent dans leurs fonctions sacrées; ils s'établissent partout, seul à seul, deux à deux, trois à trois, etc., selon les ressources des communes ou le nombre des élèves; ils prennent des pensionnaires; ils enseignent gratuitement s'ils sont défrayés par la commune, ou, dans le cas contraire, ils reçoivent les mois d'école; ils en vivent, et au bout de l'année, c'est-à-dire au temps de la moisson, s'il leur reste quelques économies, elles sont affectées aux pensions gratuites du Noviciat, où ils viennent faire une retraite d'un mois, pendant lequel ils sont, en tant que de besoin, remplacés par d'autres Frères; maison destinée d'ailleurs à les recueillir, lorsque l'âge ou les infirmités les auront exclus des travaux scolaires, et dans laquelle, après avoir

long-temps édifié les paroisses, ils finiront leurs jours dans les paisibles exercices de la piété, et serviront encore d'exemple aux jeunes novices qui doivent leur succéder, et qui auront puisé près d'eux les fruits d'une longue expérience.

Indépendamment de l'instruction ordinaire dans les écoles, les Frères qui s'établissent dans les villes ou dans leur voisinage, enseignent en outre *le dessin linéaire*, si propre à développer l'intelligence des artisans, si utile à la prompte confection des plans et devis, à la sûre exécution des travaux auxquels ils doivent se livrer; ceux au contraire, qui sont placés loin des villes, mettent leurs élèves en état de faire eux-mêmes les opérations d'*arpentage*. Enfin ils enseignent, d'une manière plus particulière, et selon les localités, les calculs appropriés à l'équarrissage, au cubage des bois, au toisé, à la taille des pierres, etc., etc.

L'institution des Frères de la Croix promet donc d'assez grands services pour mériter toute l'attention des gens de bien. Si nous n'en jugions que d'après les bases et le but de cette Congrégation, notre espoir pourroit être en partie déçu, et ce ne seroit pas la première fois que le plan le mieux combiné en théorie, laisseroit encore à désirer dans la pratique quelques-uns des bons-effets qu'on pouvoit en attendre. Mais l'expérience a parlé. Touché des inconvéniens plus ou moins nuisibles à la régénération des mœurs, M. Deshayes, curé d'Auray, aujourd'hui supérieur général des Filles de la Sagesse, a conçu l'idée de former pour la Bretagne, des Maîtres d'Ecole dont la conduite et les principes seroient d'un permanent exemple pour les paroisses. Ces départemens pauvres ont si bien goûté l'heureuse idée de ce digne ecclésiastique, qu'ils ont, dès le principe, voté des secours considérables pour pousser l'œuvre à son exécution. Aussi le succès a-t-il dépassé leurs espérances. Néanmoins, comme on ne sauroit mettre trop de prudence dans les entreprises, il a été jugé utile de faire un semblable essai dans quelque autre pays. Des maîtres formés à ce dessein ont été disséminés dans plusieurs départemens voisins de la capitale : ils y ont obtenu les mêmes avantages. Nous avons donc été fondés à croire que le succès de la Bretagne n'a pas dépendu seulement de ce que les Bretons auroient plus de disposition à la réforme, mais que le moyen qu'on y a employé est par lui-même bon partout.

Persuadés dès lors que nous ne donnions rien au hasard,

et pourvus auprès de l'Ordinaire, nous avons soumis à l'examen du Conseil d'Etat, notre projet de Congrégation et les statuts qui doivent la diriger : le tout a été approuvé par une ordonnance royale du 15 juin 1825, qui autorise en outre *le Conseil royal de l'instruction publique à recevoir tous legs et donations qui seroient faits en faveur de l'association et de ses écoles, à charge de faire jouir respectivement, soit l'association en général, soit chacune des écoles tenues par elle, desdits legs et donations, conformément aux intentions des testateurs ou donateurs.*

Maintenant qu'elle existe cette institution, qui nous fait espérer tant de précieux avantages, restera-t-elle longtemps stérile? Non. Dans peu d'années elle se suffira par ses propres ressources; jusque-là, le désir du bien, l'amour de la vertu, la charité chrétienne, la Providence enfin, sauront anéantir le seul obstacle qui puisse retarder les salutaires effets, les services, que la Religion, l'Etat et la société ont droit d'en attendre. Nous nous adressons surtout aux départemens voisins de la capitale, quoique nous ayons la confiance que la sainteté de l'œuvre ne demeurera pas étrangère aux autres départemens, et qu'un peu plus tôt ou un peu plus tard, les uns et les autres recueilleront au centuple les fruits de leurs bienfaits; nous adressons également nos humbles sollicitations à toutes les âmes bien nées, qui trouvent leur félicité dans le bien public, et dont la charité a tant de pouvoir sur les bénédictions du Ciel; nous les supplierons encore de joindre leurs prières aux nôtres pour le succès de l'établissement : car, malgré tous les efforts de la prudence humaine, *c'est en vain que l'homme édifie, si le Seigneur ne met lui-même la main à l'œuvre.*

Cependant, nous ne pouvons suffire aux demandes de Maîtres qu'on nous fait de tous les côtés, et qui ne peuvent qu'augmenter encore. Nous prions donc MM. les Supérieurs des Séminaires et des Frères des Ecoles Chrétiennes, et généralement tous les gens de bien, d'avoir la bonté de nous en adresser, et de prendre ainsi part à notre sollicitude.

Nous ne parlerons point du genre d'instruction que reçoivent les Novices; l'état auquel ils sont destinés le présuppose. Mais nous dirons que, pour prévenir l'ennui, les dégoûts d'une vie trop sédentaire, et pour accorder à l'esprit quelques délassemens favorables à la santé du corps, ils s'exercent à la culture d'un jardin assez vaste pour que chacun puisse y prendre part, et assez varié dans ses pro-

ductions potagères et botaniques pour qu'ils y acquièrent quelques connoissances utiles au prochain comme à eux-mêmes. Ils y étudient les propriétés des plantes médicinales les plus usuelles, dont la culture occupera encore leurs momens de loisirs dans les communes où ils seront placés, afin d'en fournir gratuitement aux malades, et dans les quantités prescrites par l'ordonnance du médecin.

On auroit même le projet de mettre les Frères en état de porter des secours aux malades et aux blessés, dans les cas d'urgence où il est impossible de se procurer les hommes de l'art, et d'étendre ainsi les bienfaits de cette Institution, tout en nourrissant la piété des Frères dans la pratique des bonnes œuvres. C'étoit le vœu d'un médecin du dernier siècle, M. Tissot, auteur de l'ouvrage intitulé : *Avis au peuple sur sa santé, ou traité des maladies les plus fréquentes*, que les curés, les maîtres d'école, et autres personnes supposées capables d'entendre son livre, donnassent des soins aux malades, dans l'intérêt de la population et de l'humanité souffrante, comme dans le désir d'exercer la charité.

Qu'on nous permette d'aborder ici une réflexion qui a dû se présenter à l'esprit du lecteur. Les Frères des écoles chrétiennes et les Frères de la Croix ne sauroient être en assez grand nombre pour faire l'école dans toutes les communes, et tout le monde n'est d'ailleurs pas appelé au célibat. Il s'ensuit que, si le besoin de la restauration des mœurs est suffisamment senti, si d'après l'autorité d'un grand nombre de personnages, elle doit commencer avec l'enfance et par les instituteurs, si les instituteurs non-congréganistes conservent, par force de chose, une immense majorité ; ces instituteurs doivent être formés pour leur état, approprié aux besoins des temps. Il seroit donc utile, nécessaire même, qu'il existât une *Ecole normale* pour les jeunes gens qui se destinent à l'enseignement primaire. Nosseigneurs les Evêques, en qui repose la surveillance des écoles de leurs diocèses, y puiseroient des sujets éprouvés sous le double rapport des principes et de la capacité, et dont le bon exemple refluroit jusque chez leurs vieux confrères d'alentour, déjà disposés à faire quelque chose pour conserver leurs écoles. Si nos dignes Prélats goûtent l'idée d'un établissement de ce genre, nous sommes très-disposés à leur offrir tous les services qui sont en notre pouvoir.

TABLETTES
DU CLERGÉ
ET
DES AMIS DE LA RELIGION.

PRODUCTIONS ET DOCTRINE DES AUTEURS.

POÉSIE.

Ode

TIRÉE du PSAUME VII, *Domine Deus meus, in te speravi.*

SAUVE mon courage expirant,
Romps de mes ennemis l'implacable phalange,
O mon Dieu! cet impur torrent
Précipite sur moi son écume et sa fange.

Le crime, à ma perte animé,
S'élance, et m'engloutit dans un profond abîme,
Comme un léopard affamé
Dans ses flancs furieux engloutit sa victime.

Ah! si j'ai semé le trépas,
Si j'ai chargé mes mains du poids de l'injustice,
Si ma vertu ne soutint pas
Mes ennemis glissant au bord du précipice;

Si, quand leur noir venin
Sur les brillans rayons de ma gloire s'élance,
Pour moi, levant un front serein,
J'ai pris d'autres vengeurs que la voix du silence :

Plonge en mon sein un dard perçant,
Foule à tes pieds ma vie, insulte à ma mémoire,
Lave ton courroux dans mon sang,
Et, comme la poussière, aux vents jette ma gloire.

Non, lève-toi! venge l'affront
Dont voudroit me souiller leur haine méprisable,
Et verse à grands flots sur leur front
De la sanglante mort la coupe inépuisable.

Le méchant s'abreuve de fiel,
Vit de son infamie, enfante tous les crimes,
Et, blasphémant contre le ciel,
Il tressaille de joie en comptant ses victimes.

Quoi! ta juste vengeance attend!....
Prends tes flèches de feu! que ton arc retentisse!
Plonge le crime au gouffre ardent
Qu'avoit creusé pour moi sa féroce injustice!

Seigneur! toi qui pèses les cœurs,
Je ne crains pas d'offrir le mien à ta balance;
Il brûle de saintes ardeurs,
Et son vol enflammé vers ton trône s'élance.

Touché de son divin transport,
Conduis-le dans la voie ouverte à l'innocence :
Que sa vertu, tranquille au port,
Brave tes ennemis et chante ta puissance.

Par M. C. L. MOLLEVAUT,
Membre de l'Institut royal de France.

De la position respective où se trouvent aujourd'hui les défenseurs et les ennemis de la Religion.

La vraie religion si féconde en héros pieux, armés pour sa défense, a eu de tout temps des ennemis et des antagonistes zélés pour sa destruction. Tel devoit être le caractère d'une institution divine dont la destinée étoit de combattre tous les vices et toutes les erreurs. Le paganisme n'a connu pendant des siècles que des disciples soumis, parce qu'il flattoit les passions humaines, et que son pouvoir n'alloit point jusqu'aux pensées et aux désirs de l'âme; le christianisme a souvent trouvé dans son sein des cœurs rebelles et ingrats qui ont méconnu ses bienfaits, pour se croire autorisés à secouer le joug qu'il impose. C'est surtout aujourd'hui que ce scandale se déploie avec plus d'audace; c'est aujourd'hui que les haines et les défections se multiplient, à mesure que les bienfaits de la Providence et les résultats de cette civilisation dont la religion est le principe, multiplient parmi nous tous les genres de richesses et de prospérités.

Les ennemis sont en présence; depuis long-temps les sentinelles du peuple d'Israël observent les mouvemens qui ont lieu de toutes parts contre l'héritage du Seigneur; on sait les efforts redoublés de nos adversaires pour nous ravir l'arche sainte. De quel côté est la force? De quel côté sont les espérances? Quelles sont les ressources, quels sont les moyens des partis opposés? Où en sommes-nous aujourd'hui? Quel avenir devons-nous attendre?

La religion a pour appuis visibles le clergé, les personnes pieuses, soit celles qui sont consacrées particulièrement à Dieu dans les exercices de la vie commune, soit celles qui vivent dans le monde. La religion a aussi pour elle les habitudes et les besoins des classes éclairées de la société, quelques hommes de talent, quelques dispositions législatives qui doivent réprimer l'audace des profanateurs et des écrivains impies. Nous ne parlons ici que des appuis que nous pourrions appeler humains. Nous ne pouvons sonder les desseins de la divine Providence sur la durée de la religion catholique dans notre patrie; mais c'est par les choses humaines que nous apprenons souvent à connoître ce qui est de Dieu; et nous pourrions, dans ce sens, répéter les pa-

roles de l'apôtre : *Invisibilia Dei per ea quæ facta sunt, intellecta conspiciuntur.*

Les ennemis de la religion fondent leurs affreuses espérances sur les passions du cœur humain, sur le silence ou l'insuffisance des lois, sur l'audace et le talent de leurs écrivains, sur les avantages que peuvent leur donner la désunion et les fautes qu'ils remarquent dans le camp des défenseurs de la foi, et qu'ils se gardent bien de laisser échapper. Nous avons déjà parlé, dans plusieurs numéros de notre recueil, de la situation de la religion et de sa destinée; nous ne parlons aujourd'hui que de ses défenseurs et de ses ennemis. Ce nouvel aperçu n'est qu'une suite de ceux que nous avons déjà publiés.

Le clergé, c'est la réunion de ces ministres dévoués au service des autels, de ces apôtres, de ces prêtres envoyés vers le peuple pour l'instruire, le secourir et le sanctifier, et qui forment ce que nous appelons le sacerdoce chrétien. Le clergé de France peut être appelé le Sacerdoce français, en le considérant dans les rapports de foi et de hiérarchie qui l'unissent à toute l'Eglise. Par ces rapports, il peut survivre aux vicissitudes humaines; sa part dans l'indéfectibilité de l'Eglise universelle est bien grande; les événemens malheureux et les persécutions des derniers temps nous ont montré quelles racines profondes le sacerdoce français avoit jetées dans l'héritage du Seigneur. Cependant l'histoire du christianisme doit nous fournir des documens qui ne peuvent être perdus pour nous. Qu'est devenue la patrie des Chrysostôme, des Basile, des Grégoire, des Ignace, des Polycarpe, des Clément d'Alexandrie? L'Orient a été effacé, au bout de quelques siècles, du nombre des pays catholiques, et cette portion si importante du troupeau de Jésus-Christ a été ainsi retranchée par les passions des hommes, par l'esprit de désunion, par l'affoiblissement de la foi, par la vanité et l'orgueil des disputes. Ces désordres avoient énervé les peuples, les prêtres et les princes. Les grands hommes de l'Orient n'existoient plus; on n'avoit point hérité de leur foi, ni de leur courage; le cimeterre du Musulman subjugua les descendans de ceux qui avoient triomphé des tortures et des persécutions des empereurs païens.

Le clergé français plus rapproché du foyer de corruption et d'impiété qui menace la religion catholique, doit déployer plus de force et plus d'adresse que le clergé des autres nations; et, comme il n'y a point de force sans union,

point d'adresse et d'habileté sans conseil et sans lumières, il s'ensuit que le premier besoin de notre clergé, comme de notre religion, c'est l'union entre les ministres des autels, c'est l'ensemble et le concert entre tous, c'est l'échange continuel de lumières, de secours, de consolations, d'encouragemens, de bienveillance.

Parlons avec franchise, et, sans accuser ici une classe respectable qui se compose de ce qu'il y a de plus vertueux dans la société, est-ce par cette union et par cet ensemble que se soutient aujourd'hui le clergé français? N'est-il pas au contraire menacé d'être en proie à cet esprit particulier qui divise, à ces intérêts isolés qui se trouvent en opposition avec l'intérêt général, à cette méfiance qui éteint l'amitié et entretient l'égoïsme? C'est là le fruit le plus amer de notre révolution si féconde en erreurs et en bouleversemens. Elle a frappé les pasteurs et dispersé les brebis du troupeau. Une voix paternelle s'étoit fait entendre, elle avoit rappelé les brebis au bercail. Mais cet appel du chef auguste de l'Eglise n'a pas été soutenu par des mesures et par des lois qui en conservassent le souvenir et l'autorité; depuis que la Providence a permis que le schisme cessât parmi nous, et qu'il n'y eût plus pour la France, comme pour toute la catholicité, qu'un seul troupeau et un seul pasteur, l'unité de cœurs et de sentimens ne s'est pas toujours trouvée peut-être en harmonie avec cette unité extérieure et visible qui est un des caractères essentiels de l'Eglise.

Cette unité que Saint-Cyprien représente sous l'emblême du soleil qui a plusieurs rayons et qui ne donne qu'une seule lumière, sous celui de l'arbre qui avec ses branches ne forme qu'un même ensemble, sous celui de plusieurs petits ruisseaux qui émanent d'une même source (*libr. de unit. Ecclesiæ*, c. 180); cette unité dont l'Eglise romaine est le centre, comme l'enseignent tous les pères; cette force d'union que l'Eglise, selon la remarque d'Origène, oppose à la diversité et à la multiplicité des sectes qui combattent contre elle (*libr.* 1° *in Job*); qui, selon Saint Hilaire (*libr.* 7, *de Trinit.*) fait le triomphe de l'Eglise sur toutes les sectes et confirme notre foi; ce soleil qui, selon Saint Jérôme (*Dial. c. Lucif.*), dessèche tous les ruisseaux par lesquels les hérésies se plaisent à divaguer; cette unité qui est plus ancienne que toutes les sectes, que tous les conciliabules; qui a pour modèle l'union ineffable des personnes divines; qui est le partage de la véritable maison du Seigneur, l'hé-

ritage des vrais enfans du père de famille, le principe de la vie, le port du salut; ce bienfait inappréciable que les SS. Pères ont célébré avec tant de joie; ce trésor que rien ne peut remplacer, ni la science, ni les plus belles actions, ni même le martyre, est-il aussi précieux pour nous qu'il devroit l'être? Ne devroit-il pas être aussi cher à nos cœurs, qu'il est nécessaire à notre foi? N'est-il pas à craindre que, si la tentation venoit nous surprendre, si l'Eglise étoit livrée à de nouvelles épreuves, les cœurs moins unis de ses ministres ne s'entendissent pas, les uns avec les autres, pour assurer la commune défense et repousser les traits de l'ennemi?

Celui qui rétablit le culte catholique, il y a vingt-trois ans, avoit senti le besoin de cette unité extérieure qui est la base de l'Eglise; mais peu accoutumé à élever ses pensées jusqu'aux choses invisibles, il se montra indifférent pour cette unité de cœur, de sentimens et de foi intérieure qui devoit assurer le triomphe de notre religion et compléter le bienfait de la restauration du culte. Craignant toujours de donner trop d'avantages à une religion qui avoit essuyé tant de disgrâces, le gouvernement d'alors permit qu'on professât le mépris pour l'unité, lors même qu'on en avoit reconnu le principe; le schisme qui n'avoit cessé qu'au dehors et dans les rapports visibles avec le chef de l'Eglise, continua d'avoir ses adhérens et même ses apologistes. De là il n'est pas rare de rencontrer encore aujourd'hui, après tant d'années, d'anciens suppôts de l'Eglise dite constitutionnelle qui, loin de gémir sur leurs erreurs, prétendent encore les justifier, et ne permettent pas que l'on condamne en leur présence ce que le chef auguste de l'Eglise catholique, d'accord avec tous les évêques, a condamné d'une manière si positive. Le temps qui marche à grands pas, et qui moissonne d'une manière si effrayante les débris de notre ancien clergé, fait disparoître chaque jour les traces de ce schisme si funeste qui avoit jeté d'aussi profondes racines dans des cœurs égarés. Mais n'existe-t-il plus dans notre illustre clergé aucun vestige, ni aucun principe de division?

Pour qu'il nous fût permis de ne concevoir aucune crainte à cet égard, il faudroit que l'enseignement que reçoivent les élèves du sanctuaire fût le même partout; que les respectables instituteurs de la jeunesse ecclésiastique concertassent ensemble leurs plans d'étude et les règles auxquelles leurs

élèves doivent être assujettis; que les nouveautés qui divisent souvent les cœurs, en divisant les esprits, fussent accueillies ou rejetées de la même manière dans toutes les maisons consacrées à l'éducation cléricale; que ces nouveautés ne servissent pas de prétexte pour s'attacher à tel ou tel maître, plutôt qu'à tout autre, et qu'elles ne pussent être pour personne un motif ou un moyen de faire du bruit, de se distinguer parmi ses frères. Il faudroit par conséquent, que la nouveauté, par elle-même, ne fût pour qui que ce soit, un titre de recommandation, ni une occasion de se prévaloir ou de s'élever au-dessus de ceux qui ne la connoissent pas et qui la méprisent. Les jeunes gens en général sont plus enclins à la nouveauté que les hommes d'un âge mûr; ne seroit-ce pas là une des causes de ces divergences qu'on a cru apercevoir entre l'ancien et le nouveau clergé, entre les vieillards et les jeunes prêtres? Ces divergences ne pouvoient exister autrefois, parce qu'autrefois l'autorité, plus à portée de se faire entendre, proscrivoit la nouveauté aussitôt qu'elle osoit paroître. Tout ce qui étoit nouveau en matière d'enseignement, étoit par là même suspect et dangereux. On ne croyoit pas que la religion pût être défendue avec d'autres armes que celles qui l'avoient fait triompher entre les mains des Bossuet, des Augustin, des Origène, des Tertullien; et l'on se persuadoit avec raison que l'Eglise n'avoit pu subsister pendant dix-huit siècles, sans connoître ses ressources, et sans les faire connoître aux grands hommes que Dieu avoit suscités pour sa gloire et sa conservation. Au reste, nous ne croyons pas que les dissidences qui peuvent aujourd'hui se remarquer parmi les ministres d'un même Dieu et parmi les défenseurs d'une même cause, soient de nature à affoiblir le lien qui doit les attacher tous au centre d'unité, et ne former de tous qu'un même corps. Mais ces dissidences peuvent affoiblir l'union des cœurs et causer de grands maux à l'Eglise. Ces vérités importantes n'avoient été qu'indiquées dans notre article sur l'individualisme: les développemens que nous leur donnons aujourd'hui, nous paroissent plus essentiels que jamais.

Le clergé a tout à craindre de ces dissidences; le ministère sacerdotal souffre nécessairement de cette prédilection ou de cette aversion que des fidèles, qui ne sont point assez éclairés, témoignent pour telle ou telle opinion et pour ceux qui en sont les adversaires ou les disciples. Les pasteurs qui, comme l'apôtre, doivent être tout à tous, se

trouvent souvent devancés dans leurs paroisses, par des préventions dont les effets sont toujours plus ou moins malheureux ; on les juge d'après ces idées particulières, et les chefs même du sacerdoce ont été plus d'une fois contraints de s'occuper à renverser de pareils obstacles, afin de pouvoir exercer avec calme les attributions de leur autorité tutélaire.

Les personnes pieuses qui doivent être encore aujourd'hui la dernière espérance de notre religion, comme elles en furent l'appui, il y a trente-quatre ans, à l'époque où le schisme vint désoler notre Eglise, les vrais croyans qui n'ont jamais abandonné les tabernacles d'Israël, se trouvent partagés eux-mêmes par cet esprit de divergence qui se remarque dans le sacerdoce. Toutes les églises ne paroissent pas convenir également à tous les adorateurs du Très-Haut, et il n'est pas rare d'en rencontrer qui se trouvent quelquefois très-éloignés du lieu de leur demeure, allant chercher d'autres autels, et, en quelque sorte, un autre Dieu, comme si l'Eternel déployoit ici-bas ses bienfaits, en raison du mérite de ses ministres, ou en raison du caprice et des préventions des enfans des hommes. Nous remarquons ces aberrations et ces fautes graves, dans cette capitale même, où le clergé cependant peut offrir de tous côtés à la confiance et à l'attachement des fidèles, les pasteurs les plus vertueux et les plus recommandables, secondés par des prêtres pieux et zélés. Si la Providence ne venoit à notre secours, on verroit bientôt, dans une seule paroisse, autant de troupeaux, en quelque sorte, qu'il y a de prêtres; tant l'esprit du siècle est habile à s'insinuer partout, tant la vanité peut se montrer puissante sur les âmes les plus pures et les porter à n'envisager qu'elles-mêmes, dans l'exercice des plus saintes fonctions!

Nous signalons ces abus sans aucun esprit d'amertume; mais non sans nous livrer aux craintes que doit inspirer, dans de pareilles circonstances, l'affoiblissement de la foi. Si la religion trouva des asiles inviolables au commencement de la révolution, c'est que toutes les âmes pieuses étoient unies par les mêmes liens, et que tous ceux qui restoient fidèles à la foi de leurs pères, rapprochés, par la persécution, ne firent plus, en quelque sorte, qu'une même armée toujours prête à combattre et à verser son sang pour le nom de Jésus-Christ. Oh! combien alors il étoit facile de s'entendre et de se correspondre! Le prêtre catholique trouvoit en tous

Neux, comme aux premiers siècles de l'Eglise, union et charité. Il lui suffisoit de prouver sa foi et de montrer ses cicatrices ; les chrétiens n'en exigeoient pas davantage. En serions-nous réduits à regretter ou à désirer les persécutions ?

Le siècle où nous vivons n'est pas assez énergique pour les faire naître, ni assez chrétien pour les supporter. On s'efforce, il est vrai, à aigrir les esprits contre les ministres des autels ; mais on ne se flatte pas encore qu'ils soient ouvertement persécutés ; on craindroit peut-être que la persécution, si elle avoit lieu, ne donnât une nouvelle ardeur aux fidèles, et ne renversât les ennemis de la foi. Une indifférence presque générale pour la religion est bien plus du goût des impies ; c'est par cette indifférence qu'ils veulent faire régner leurs horribles maximes. Qu'ils triomphent, voilà ce qu'ils demandent, dussent-ils ne régner que sur des morts.

C'est à cet état de mort que nous conduisent, d'un côté, les entreprises des incrédules, et de l'autre, la foiblesse des résistances qu'on leur oppose. Les classes distinguées de la société sentent, il est vrai, le besoin de la religion ; mais combien ce sentiment est impuissant et inactif en présence de ceux qui sont tourmentés du désir de la détruire ? C'est la conviction qui nous est nécessaire aujourd'hui. Rien ne peut remplacer la foi, pas même le respect qu'on témoigne pour ses dogmes, ni les efforts des âmes bienfaisantes pour en soutenir les disciples. Ces ressources sont nécessaires, mais elles ne suffisent pas. La foi ne peut se ranimer parmi nous, elle ne peut se soutenir que par les moyens qui l'ont établie et conservée jusqu'à nos jours.

Parlerons-nous des écrits que l'on publie de temps à autre en faveur de la religion ? parlerons-nous des talens et du génie des défenseurs de nos autels ? Sans doute il existe encore des hommes capables d'honorer et de défendre la religion par leurs ouvrages. Mais, d'un côté, le mauvais goût du siècle semble pénétrer jusque dans les productions destinées à combattre le siècle et ses préjugés, tandis que, de l'autre, les écrits solides et sages, inspirés par le talent et par le zèle pour la religion, obtiennent à peine un suffrage, un mot de bienveillance de la part des dispensateurs de la renommée. On diroit que, pour certains auteurs à la mode, la religion n'est qu'une fiction digne d'exercer le génie, et que, pour en parler avec quelque intérêt, il faut se placer en quelque sorte dans le domaine nébuleux du roman-

tisme. On pourroit croire aussi que des hommes nés et élevés dans le christianisme, ne peuvent plus en entendre parler dans des termes raisonnables, et qu'il leur faut, pour fixer leur attention, un langage nouveau et inintelligible? Les choses n'en étoient pas ainsi il y a vingt ans. Les talens, le bon goût, la science se réunissoient pour défendre les bonnes doctrines. Le temps et la mort nous ont ravi plusieurs de ces athlètes généreux qui luttoient avec un succès non équivoque contre les mauvais principes : d'autres qui nous restent encore, affoiblis par les années, ne pourroient plus opposer au torrent de l'impiété, que de foibles digues. Que penser de ceux qui, après s'être montrés attachés aux grands intérêts de la société, à la cause des mœurs et de la religion, n'ont plus de sentimens aujourd'hui que pour les intérêts de leur vanité et de leur fortune, et font cause commune avec les ennemis du trône et de l'autel?

Est-il étonnant qu'une législation produite pièce à pièce, disséquée et comme anéantie avant de paroître, limitée à la seule répression des délits qui troublent la société en profanant les choses saintes; est-il étonnant qu'une telle législation, qui permet d'ailleurs que la religion soit abandonnée et comme effacée du milieu de la société, ne puisse rien pour le renouvellement de la foi et pour l'amélioration des mœurs? Les impies les plus dangereux ne sont pas ceux qui portent une main sacrilége dans nos tabernacles saints; de tels hommes font horreur et on n'est pas tenté de les imiter. Les impies vraiment redoutables sont ceux qui par leurs écrits périodiques, par la profusion avec laquelle, à l'ombre d'une législation impuissante ils répandent les funestes poisons de l'incrédulité, pervertissent les cœurs et portent la mort dans les âmes, ces tabernacles du Dieu vivant, dans lesquels il se plaît à habiter sur la terre.

Le défaut d'espace ne nous permet pas d'exposer dans leur étendue, les moyens que les impies savent employer contre notre religion sainte, et qui doivent inspirer une grande crainte aux dépositaires de l'autorité; nous traiterons ce sujet dans notre prochain numéro. W.

De l'Influence de la Religion chrétienne sur les Institutions sociales; Discours qui a remporté le prix d'Eloquence à la Société royale des Bonnes-Lettres, le 23 mai 1825. Par M. Audibert (1).

> La simplicité de douze pêcheurs, sans secours et sans art, a changé la face de l'univers. BOSSUET.

Couverts de leurs armes, mais toutes fracassées, et telles qu'on les rapporte du combat, des guerriers se pressent autour d'un immense butin. Ces dépouilles viennent de s'amonceler dans une plaine aux portes de Soissons, sous les pas fugitifs de quelques tribus d'Alains, accourus des bords du Liger, et rejetés dans le fleuve. Les Francs, vainqueurs, car c'étoient eux, balancent encore le javelot et la framée qui ne les quitte jamais, près de ce butin dont le partage sert de récompense et de court intervalle à leurs victoires.

Un guerrier domine cette fête des camps. A sa chlamyde parsemée d'abeilles, à ses cheveux tressés et retenus sur le front par trois cercles d'or, à sa voix forte et nourrie dans l'habitude du commandement, la taille haute, une hache à la main, le regard fier, l'attitude imposante, si jeune qu'il seroit à peine un homme s'il n'étoit un héros, le chef des Francs, le successeur des Ricimer, des Marcomir et

(1) Si l'on doit des éloges aux sociétés littéraires qui proposent, pour sujets de leurs concours, des questions relatives aux saines doctrines, on doit aussi des applaudissemens aux athlètes qui, descendus dans la lice, luttent avec courage, et comptent autant de palmes que de combats. L'année dernière, M. Audibert a traité avec succès une matière assez importante: les avantages de la légitimité. Non content de ce triomphe, et pressé de défendre les principes qui appuient la bonne cause, il s'est mis de nouveau sur les rangs, et un nouveau succès a justifié les espérances que son talent avoit fait concevoir. La question que M. Audibert a traitée cette année, est d'un trop haut intérêt, pour que nos lecteurs ne voient pas ici son travail avec satisfaction. Après avoir lu attentivement ce discours, ils applaudiront au talent de l'auteur, et réuniront leurs suffrages à ceux de la *Société des Bonnes-Lettres;* c'est la plus douce récompense que les principes de M. Audibert semblent devoir réclamer.

des Teudôme, Clovis enfin, le superbe Clovis, laisse aisément deviner en lui la majesté du rang suprême.

Au milieu de ce butin où l'or et le fer sont confondus, où des captifs, jetés sous le pied des chevaux, attendent un maître comme dernière espérance; où, dans des chars traînés par des taureaux, on a entassé les ornemens du festin et les vêtemens tissus peut-être pour un triomphe; là, parmi tant de richesses, le signe des chrétiens brille en pierres précieuses de l'éclat le plus vif. Les Alains le dérobèrent sans doute dans l'un des temples consacrés à celui qui, faisant de sa croix un autel, en fut tout à la fois la victime et le Dieu. Devant ce signe, Clovis a vu plus d'une fois Clotilde, sa royale compagne, baisser un front sur lequel ont coulé les eaux saintes du baptême. « Je réclame cette croix; » qu'elle soit ma part, dit-il, en agitant sa hache menaçante. » Il la prend et la remet à l'un de ses gardes, qui se dirige aussitôt vers les murs de la ville.

Du haut de ces murs, Clotilde, entourée d'une cour brillante et nombreuse, assistoit à cette pompe guerrière. Elle étoit modeste sous la pourpre des rois, comme on l'est sous la bure de l'artisan; elle étoit simple avec le sceptre, comme le sont les bergères avec leur houlette : mais sa simplicité avoit quelque chose de ses bergères qui, à la voix du Très-Haut, chassent devant elles les conquérans; mais sa modestie rappeloit cette Vierge visitée par un ange, et recevant de lui la promesse qu'elle enfanteroit un fils qui seroit tout ensemble prophète et roi, pontife et Dieu.

C'est dans les mains de Clotilde que cette croix précieuse est déposée. Clotilde la reconnoît avec une pieuse joie pour celle dont sa ferveur avoit paré un cloître voisin, où, plus chrétienne que reine, elle va prier pour un époux qu'il lui tarde de voir prier lui-même.

La nuit cependant est venue; les Francs se sont dispersés. Clotilde attend son époux; il paroît, il est encore tout en armes. « Je vais m'éloigner de toi, Clovis, dit-elle, mais pour un seul moment. Cette croix que tu n'as pas laissé profaner par la main du soldat, est trop long-temps absente de l'autel où chaque jour je porte ma prière. Jamais je n'eus tant besoin d'implorer mon Dieu. Des peuples guerriers ont franchi nos frontières et traversé nos fleuves; pour me rassurer, il ne faut rien moins, Clovis, que ton courage et le Ciel. » Puis, comme par une illumination soudaine, Clotilde presse son époux de la suivre : « Viens,

ajoute t-elle, viens de tes vaillantes mains protéger cette croix qui protége le monde ; tu veilleras sur ma prière ; Clovis, le vrai Dieu, le Dieu bon, accueille tous ceux que lui amènent les dangers ou le malheur. »

Elle achève à peine, et déjà tous deux sont sortis du palais. Tout est simple, tout est facile, quand on marche dans les décrets du Très-Haut. Les remparts tombent, le jour s'arrête, la bouche des foibles est éloquente, la main du berger atteint le front des géans, et voilà tout à l'heure qu'un farouche Sicambre est conduit aux pieds du Christ par un être timide et tremblant.

Arrivés au cloître, les époux sont reçus par un religieux qu'on eût dit placé là pour les attendre ; la vue de ce religieux porte dans l'âme du monarque un sentiment qui lui étoit encore inconnu : le respect. Cette pâleur, cette sècheresse de visage, l'horreur de ce cilice qui couvre le corps, de cette ceinture de fer qui serre les reins ; la retraite, la solitude, tout parle, tout crie, tout est animé dans cet homme. Chez lui, les passions ont été si bien vaincues, que, même avant de la quitter, il n'a déjà plus rien de la terre.

Depuis long-temps, Clovis, dit le vieillard, j'espérois ta présence. Le christianisme autour de toi s'étend chaque jour davantage. Du peuple il a passé dans l'armée ; il est monté dans tes conseils ; enfin, s'élevant toujours et prenant place à tes côtés, il se trouve jusque sur ton trône. Refuseras-tu d'être sa dernière conquête ? L'occident te demande un Constantin. Le lieu saint qui te reçoit ne diroit-il rien à ta pensée ? Ce n'est point le hasard qui t'a pris par la main ; car les actions de ceux qui règnent ne sont pas ainsi abandonnées. Pasteurs des peuples, les rois s'en font suivre ; et Dieu, pasteur des rois, les guide à son tour, pour que peuples et rois, marchent d'un pas et plus ferme et plus sûr. — Sans donner à ma présence en ce lieu une cause divine, vieillard, si par ta bouche je puis connoître les changemens heureux que ta religion apporte dans les Etats, comme roi, je ferai tourner au profit de ma politique cet entretien par lequel le hasard semble vouloir m'instruire. Mes yeux même ne se refuseront pas aux clartés de ton culte, si ce culte, en effet, porte avec lui la lumière. Je ne le cacherai point ; je suis las de baisser le front et d'avilir mon intelligence devant un javelot que nos prêtres plantent dans la terre au fond des forêts. Ma raison cherche ailleurs la divinité ; mon âme la demande plus

haut. Cependant, dépositaire du destin de mes peuples, c'est par leur intérêt surtout qu'il faut me convaincre. Dis-moi : quel est le christianisme ? Quelle est son influence sur les institutions, sur les lois, sur les sociétés elles-mêmes ? Ton culte est une révolution ; il ne s'agit de rien moins que de changer le monde. Voyons : en nous promenant sous les portiques du cloître, nous respecterons la prière de Clotilde.

« Ce culte, Clovis, devant être universel, a pour chaque homme un langage particulier. Terrible ou consolant, simple ou sublime, le christianisme arrive par mille chemins divers aux esprits incultes comme aux intelligences éclairées, à la raison des rois comme au bon sens du peuple. Ma parole sera donc, sans effort, à la hauteur de ton diadème. Au nom des lois et des institutions, j'invoquerai dans Clovis leur protecteur suprême. Je parle au Roi ; l'homme en lui m'écoutera plus tard. Je l'éclairerai pour le rendre digne du Ciel, comme j'espère rendre le monarque digne de la terre.

» Connois donc le christianisme : il convertit en se révélant ; l'obscurité des oracles est la langue des dieux imposteurs. La bouche de mon Dieu est, au contraire, pleine de vérité ; et, de même que sa main, en passant sur la terre, a déchiré le bandeau des aveugles, de même la religion qu'il nous a laissée donne aux intelligences la lumière.

» Le christianisme est empreint des deux caractères qui se manifestoient dans Jésus-Christ. Ouvrage d'un Dieu législateur, il est tout à la fois un culte et une législation. Par l'un, il rapproche l'homme de la divinité ; par l'autre, il unit l'homme à ses semblables. Le chrétien est formé, en naissant, pour être citoyen de cette vie et citoyen de l'éternité.

» Quelle société avoit vu son harmonie réglée par la présence même de celui qui règle les grandes harmonies du Ciel ? Tout sage qui jusqu'alors avoit réparé l'ordre des Etats, condamnoit lui-même son ouvrage en doutant de sa durée. N'est-ce pas Lycurgue qui fait jurer qu'on ne touchera pas à ses lois avant son retour, et qui, maître de ce serment, fuit et ne reparoît plus ? O foiblesse ! le législateur est obligé de cacher sa mort, pour que sa législation puisse vivre.

» Dans Rome, le règne de son Romulus est à peine fini, que déjà il faut retremper ce peuple à qui ses dieux ont

promis une immortalité qu'ils n'auront pas eux-mêmes. Numa lui donne des lois, et Numa se cache dans une pieuse imposture : c'est une nymphe qui l'inspire. Il avoit deviné que la loi, pour être quelque chose, a besoin de se couvrir des respects dus à la divinité. Aussi, Rome baissa la tête en voyant sortir d'un bocage ce Moïse païen.

» Pour la terre arrachée au mensonge, les temps sont accomplis où le vrai Dieu est venu faire des lois et les proclamer lui-même. Ce Dieu, homme, roi, législateur et victime, est arrivé sans royaume, sans armée, sans sceptre, sans tonnerre ; toute sa puissance est dans sa parole. Voilà la vérité, a-t-il dit ; celle qui renferme tous les biens nécessaires à la grande société du genre humain. Aussi rien de plus simple que les discours de Jésus : les enfans le comprennent et viennent à lui. Les autres législateurs parlent avec autorité, il parle avec douceur. Ni le marbre ni le bronze ne recueillent ses paroles ; il lui suffit de graver sa morale et ses préceptes dans le cœur de quelques disciples pauvres comme le maître. Il en a choisi douze ; c'est tout ce qu'il en faut pour instruire et changer le monde. Ils se mettront en route après le grand sacrifice. Le grand sacrifice arrive : tu n'es qu'un homme, dit-on à Jésus ; et cet homme monte sur le rocher qui couronne la vallée de Topheth, tombe de la croix dans le sépulcre, et se relève Dieu.

» Dès ce moment, la société chrétienne existe. Les droits du fondateur de cette législation nouvelle ne pouvant plus être pesés, comme s'il s'agissoit d'un de nos semblables venant dicter des lois : voilà l'autorité.

» Nul ne se croyant plus sage que la sagesse suprême, ne tentera de renverser l'ouvrage établi : voilà la durée.

» Se soumettre à un autre s'est s'abaisser ; en cédant à Dieu on s'élève : voilà l'obéissance, mais grande et noble.

» Ce qui étoit vrai pour les uns, ne l'étoit pas pour les autres ; désormais la vérité étant la même pour tous, puisque tous reconnoissent celui qui l'a révélée : voilà l'universalité.

» Pour faire accepter des lois, il faut une force quelconque ; et qui la possède peut en abuser pour lui ou pour ceux qui l'aident. Mais Dieu, en qui toute force réside, ne tenant rien des autres, peut à chacun faire sa part : voilà la justice.

» Les Codes humains, où sont enregistrés les châtimens,

sont faits pour réprimer le crime : le Code divin est fait pour inspirer la vertu ; ceux-là vengent la société, celui-ci lui conserve son innocence : voilà les mœurs.

» Enfin ce farouche patriotisme, nourri de la haine contre l'étranger, cède à cet amour commun et fraternel dans lequel sont embrassés tous les chrétiens de toutes les patries. Voilà la guerre plus difficile, la voilà surtout plus humaine. Oh ! qu'elle est à la fois simple et sublime l'organisation de cette société destinée à former un jour un royaume dont les limites iront toucher toutes les extrémités de la terre ! qu'il est aisé d'y reconnoître la puissance du grand Architecte, qui, du doigt, traçant au soleil sa route dans l'espace, lui a dit : tu ne t'égareras jamais !

» Ils sont partis les douze disciples porteurs du nouveau Code des nations. Forts de leur foiblesse, les voilà s'acheminant, sans se douter que le but de leur voyage est d'aller placer la croix sur la couronne des Césars ; les maîtres du monde seront soumis aussi bien que le monde. Chose admirable ! Rome, par la victoire, s'étoit approprié non-seulement les trésors, les terres, les cités des vaincus, mais encore leurs arts, leurs lumières et jusqu'à leurs religions. Elle concentroit ainsi dans ses murs la civilisation de l'univers, pour la pousser en avant avec plus de force. Le génie de la Grèce respiroit dans ses marbres et dans son éloquence ; à côté de l'égyptien Sérapis, Bacchus l'indien avoit pris place au Panthéon. Les vaisseaux enlevés à Carthage portoient pour enseigne la louve de Romulus : le bronze mêlé d'or venoit de Corinthe pour se façonner en laurier sur le front des empereurs ; la pourpre de Tyr, parure des rois, ornoit la toge des patriciens ; tout à la fois vaste citadelle dressée au milieu des nations pour les contenir ; vaste musée enrichi de tous les monumens de l'intelligence humaine ; vaste olympe où tous les cultes de la terre sembloient avoir envoyé une députation de leurs dieux : Rome la superbe, Rome avoit tout ramassé sur un point, pour que le christianisme, comme d'un seul coup, pût conquérir tant de conquêtes. C'est là qu'il marche en foulant la poussière des idoles brisées ; c'est là que, placé au plus haut sommet de l'esprit humain, il jette de toutes parts les flots de sa lumière inattendue, et vient avec sa miraculeuse civilisation remplacer la civilisation des hommes qui s'efface et qui s'éteint, emportant avec elle sa législation oppressive et ses dieux corrupteurs.

» A-t-il eu besoin du fer ou de la révolte? Au contraire : on a prêché la paix et l'obéissance. Comment donc se fait-il des sujets? en allant à tout être qui souffre. Il n'avoit pas de légions, mais le cœur des soldats se donnoit à lui. Les forces matérielles de la société le suivent bientôt, car il parle à l'intelligence. Il passe de l'esprit de l'homme qu'il change, aux institutions dont il change l'esprit. Cela est si vrai, qu'on essaya de proscrire les chrétiens, sans qu'on pût proscrire le christianisme. On les frappoit en masse, et toujours quelqu'un se présentoit qui, faisant une croix de deux morceaux d'un bois grossier, conservoit le saint étendard. Eût-il été le dernier chrétien, l'eût-on également mis sous la hache, il auroit encore laissé un néophyte dans le licteur même qui, soudainement illuminé par la grandeur du trépas de sa victime, auroit pris la croix, et seroit venu demander à mourir à son tour au nom d'une religion contre laquelle il faisoit métier de donner la mort.

» Telle est la marche du christianisme : victorieux, parce qu'il pose partout où il arrive les bases d'une société complète; éternel parce qu'il sera impossible de lui substituer quelque chose de meilleur. Nous l'avons vu en Italie; nous le retrouvons, tant il est rapide, en Grèce, où Paul convertit Corinthe; en Afrique, où Tertullien se mesure avec les faux dieux et les écrase; aux murs de Byzance, où il est allé chercher l'empire romain qui s'y étoit réfugié, croyant rajeunir en se donnant une ville nouvelle; en Judée, où le Calvaire est devenu le capitole du monde régénéré. Il vient de naître, il est partout : en Palestine, en Syrie, en Egypte. L'Arménie a son tour; l'Inde, la Perse, les Sarmates, les Daces, les Maures, les Gétuliens l'ont aussi embrassé. Le voilà maintenant dans les Gaules; des voix inspirées attendrissent, à l'ombre des forêts, les mêmes hommes que le Druide effrayoit de ses sanglans mystères. Toi-même et tes francs, Clovis, semblez être venus des bords encore sauvages du Danube, pour les écouter, les croire et vous incliner.

— « Ta confiance appelle la mienne, interrompit vivement Clovis; ces prêtres dont tu me parles avoient été dénoncés à ma vengeance : on vint me dire qu'ils éteignoient l'ardeur guerrière de mes peuples. Le chrétien, m'assuroit-on, n'a plus ni patrie ni courage. Privé du combat, au lieu de lauriers, on le couvre de cendres. Ma colère alloit réveiller les supplices; mais un jour, dans la chaleur d'une

bataille indécise, il falloit un dernier effort. Quelques-unes de mes légions en abusèrent. Pour marcher, elles m'imposèrent des conditions : d'avance elles me firent payer la victoire. Je triomphai. En revenant du carnage, j'aperçus une cohorte presque toute mutilée : « Soldats ! m'écriai-je, que voulez-vous pour tant d'exploits ? — Rien, me répondirent-ils ; notre récompense n'est pas de ce monde. Dieu nous a dit de te défendre, toi, le Roi. Notre sang t'appartient : Dieu nous en tiendra compte.... » C'étoient des chrétiens. Maintenant, continue ; un tel exemple m'avoit disposé à t'entendre.

— « Tu as donc vu, reprit le vieillard, l'un des effets du christianisme sur les hommes. Il en est d'autres. Je ne t'ai encore parlé que de son esprit général ; maintenant descendons à son action salutaire sur les institutions humaines. Voyons d'abord comment il fait la royauté ; tu la connois telle qu'on la reçoit sur un bouclier ; apprends ce qu'elle est par l'Evangile.

» Puisque la justice vient de Dieu, la royauté doit avoir la même origine. Les rois tiennent donc leur puissance de Dieu. Quand elle vient du peuple, un caprice peut la donner, un crime la reprendre. Quand elle descend du ciel, si nos passions murmurent, c'est d'en-bas. L'homme même sous la couronne est sauvé de notre colère : qu'une main hardie écarte la pourpre et l'or, c'est un chrétien qu'elle trouve, c'est un frère ; à ce nom, l'audace comme la haine, tout expire.

» Mais Dieu seul est éternel ; comment retrouver quelque peu de cette éternité dans un trône voisin d'un tombeau ? Le christianisme y a pourvu : la tombe se remplit sans que le trône reste vide. Jusqu'alors l'adoption et l'hérédité n'avoient été que d'orageux essais ; les monarchies chrétiennes seules ont fait de la légitimité un dogme, qui, remis à certaines familles, ne laisse jamais s'anéantir ni se dissiper la splendeur souveraine. Loin de détruire ou d'interrompre la royauté, c'est en quelque sorte la mort qui la perpétue. En frappant le Roi, elle fait un roi nouveau. La royauté, ainsi combinée, n'est pas sans quelque ressemblance avec le genre humain lui-même. Les générations passent et s'écoulent avec une dévorante rapidité ; mais en passant elles le renouvellent, et c'est ainsi que, toujours le même, il est toujours vivant sous les yeux du Créateur.

» Tout est-il fait pour la royauté, et rien pour les peu-

ples? Eh quoi! ce qu'elle gagne n'est-il pas déjà pour eux un bienfait? Il en est d'autres encore sous l'influence de l'esprit chrétien; le Roi sera aimant, parce que l'amour est le fond de la morale de Jésus-Christ; débonnaire, parce que le despotisme n'est pas même une triste nécessité, là où l'obéissance est un devoir; clément, parce que sa religion ordonne jusqu'au pardon des offenses; noble, généreux, loyal, parce qu'il gouverne des hommes affranchis par cet évangile, qu'un apôtre appeloit loi parfaite de liberté (1); laborieux et vigilant, parce qu'il répond à Dieu de l'ordre établi, par Dieu même; paternel, parce que la société est constituée comme une famille; et, pour tout exprimer en un mot, la royauté n'est qu'une puissance universelle de faire le bien. Chose plus remarquable! au milieu d'une telle puissance, si quelqu'un est oublié, c'est le Roi, seul homme dont l'existence appartienne au bonheur de tous les autres. Pour le bien public, il conserve une volonté si grande, qu'il arrête la mort, lui qui ne peut arbitrairement disposer de la vie. Un mot de sa bouche, et l'échafaud a perdu sa proie: c'est seulement lorsque, trop sévère, la loi punit en gémissant, et remonte vers sa source pour être adoucie, c'est seulement alors que le monarque est au-dessus d'elle. Il y a quelque chose de Jésus dans une semblable royauté: Jésus n'a frappé personne, même parmi ceux qui le frappoient; il a touché, au contraire, le fils mort de la veuve pour le ressusciter. Le roi qui fait grâce rend aussi un fils à sa mère, puisqu'il rend un enfant à la patrie.

» Jusque dans la cérémonie religieuse qui consacre la majesté souveraine; c'est le bonheur du peuple qui en est le véritable objet. Il remplit tout entier le serment royal. L'huile sacrée impose des devoirs aux rois, comme l'eau salutaire en impose aux chrétiens. Tu le vois, Clovis, la royauté a aussi son baptême.

» Qu'elle embrasse de choses cette religion toute sociale! la royauté d'abord, puis l'Etat tout entier qu'elle fait entrer, en s'associant à lui, dans le respect des hommes. Pour le sauver de la destruction, sa main chaste l'a nettoyé de l'injustice, des violences, de la tyrannie. C'est une solennelle consécration qu'elle lui a donnée. De cette sorte, les initiés au gouvernement des hommes, dans lequel ils repré-

(1) Ep. Jacob.

sentent Dieu même, prennent de leur destination une grande et noble idée.

» Des principes aussi sublimes ont particulièrement pour objet d'élever ceux qui sont grands déjà par la fortune, par la naissance; toute institution civile ou politique doit vivre également de ces principes, et les répandre à son tour. Alors elles épurent l'homme puissant; elles le rendent digne d'occuper une place supérieure dans l'ordre de la création; elles le pénètrent de la certitude imposante qu'il n'agit que par un pouvoir délégué, et dès lors, qu'il devra rendre compte de sa conduite au seul fondateur, au seul maître suprême de la société.

» L'influence de ces mêmes principes, sans confondre les rangs, produit une noble égalité, et parcourt les divers degrés de la vie sociale pour les ennoblir tous. Sans force, sans résistance, elle subjugue l'orgueil; elle enlève au pouvoir sa rudesse, et conduit naturellement le Souverain lui-même à fléchir sous le joug de l'estime publique.

» La religion, après l'avoir envisagée ainsi dans son effet moral, ne nous paroîtra pas moins bienfaisante, lorsque nous la verrons agir avec tous les caractères de l'autorité. Deux nations prennent les armes; sont-elles idolâtres? il faudra qu'elles défendent leurs dieux, la patrie et la liberté. Point de pitié! on égorge les enfans, on traîne les femmes dans les bras du vainqueur, on promène la charrue sur la cendre des villes conquises. Sont-ce, au contraire, deux peuples chrétiens? tout change : la Religion, divine médiatrice, intervient pour apprivoiser la guerre elle-même. Le Christ a donné des entrailles à la victoire. Celui des deux peuples qui succombe conserve la vie, la liberté, les lois, et toujours les autels, où vaincus et vainqueurs viennent se réunir pour prier. La guerre chez les chrétiens n'est qu'un différend, un simple duel entre deux armées. Le fond de la société n'est ni ébranlé, ni même atteint. Chez les nations idolâtres, la guerre est l'extermination même. Les Grecs si policés considéroient tous leurs ennemis comme des barbares; ils les dégradoient par ce nom; ils les jetoient hors du monde social, pour avoir le droit de les détruire. Parmi nous, le baptême est une sorte de civilisation universelle; quiconque l'a reçu est homme devant un homme.

» Du champ de bataille, cette religion arrive sur le marché public auprès de l'esclave : « Tu m'appartiens, lui dit-elle; cet homme qui veut t'acheter m'appartient aussi;

vous êtes tous deux chrétiens. A quel titre l'un vient-il attenter à la liberté de l'autre? A-t-on oublié que Dieu poursuivit de sa colère les fils de Jacob, qui s'étoient faits les marchands de l'un d'entre eux? Point de servitude! les enfans d'un Dieu ne sauroient être les esclaves de l'homme. A la face du plus fort ou du plus superbe, on est en droit de lui dire : Tu es mon frère; si tu l'oublies, je suis au-dessus de toi; car je reste chrétien, et tu cesses de l'être.

» Active et vigilante, nous la voyons accourir au-devant d'un père armé contre son fils. — Que fais-tu? s'écrie-t-elle. — Sa vie est à moi. — Sa vie est à Dieu. — L'Etat me la donne. — Dieu la garde; j'abolis une loi de sang, je te fais par mon autorité sacrée protecteur et non bourreau des tiens. Tremble pour les jours de ton fils, au lieu de les lui ravir. Qu'il cesse de te regarder avec terreur, pour qu'il puisse te voir avec amour. — Qui es-tu pour me parler ainsi? — La Religion chrétienne : tombe à mes pieds; maintenant te voilà père.

» Elle dit, et déjà nous la trouvons auprès d'une femme dégradée au milieu de ses compagnes, nombreuses épouses d'un seul homme. Chassée, puis rappelée, vendue ou prêtée, n'est-elle pas une créature sortie de la main du Seigneur? Femme, dont la noble tête fut trop long-temps humiliée, une place plus relevée t'appartient dans la famille où souvent ta vie paie la vie des enfans qui l'augmentent; le christianisme le veut ainsi; les lois obéiront.

» Tu n'iras plus également, au jour du mariage, implorer Junon, compagne incestueuse d'un dieu adultère. La vierge chrétienne, recevant un époux au pied de nos autels, trouve dans le ciel une vierge à qui peuvent s'adresser les soupirs et le trouble de sa pudeur. Le mariage se ressent de cette pureté primitive, il demeure chaste et pieux. Combien est admirable tout ce que fait la Religion pour lui imprimer l'ordre, pour perpétuer sa durée! Chaque fois que le mariage crée une famille nouvelle, c'est presque un petit royaume qui se trouve fondé; il a ses lois, il a ses coutumes; l'autorité s'y partage entre deux époux. L'amour, à qui il n'est plus permis de s'égarer, les unit et se plaît à descendre sur les enfans, jeune peuple d'où sortiront à leur tour les Souverains d'une foule d'autres familles. Gloire et richesses, chagrins et plaisirs, chacun jouit ou souffre pour soi et pour les autres. C'est l'assemblage de plusieurs vies qui vivent dans une seule; et, pour n'en pas troubler le

cours, l'Eglise, si bien pénétrée de l'esprit de Jésus-Christ, a interdit le divorce, monstre anti-social qui dissout la famille. Il n'est pas jusqu'aux serviteurs auxquels on n'ait songé : nous avons des maximes par lesquelles et les maîtres sont justes, et les serviteurs affectionnés. Jésus-Christ lui-même s'est chargé d'amortir la sévérité des uns, et de soutenir la fidélité des autres : « Maîtres, a-t-il dit, vous avez un maître au ciel ; serviteurs, servez comme si vous appartenez à Dieu, car votre récompense vous est assurée. »

» Ce n'est pas seulement dans les lois, dans les institutions, en un mot dans le mécanisme général des états, qu'on sent l'action du christianisme ; mais, comme la vie, il circule dans toutes les veines du corps social : compagnon de l'homme, il marche avec lui ; à la naissance, il nous reçoit ; à la mort, il nous assiste ; au combat, il bénit nos drapeaux ; dans nos misères, il a des palais pour le pauvre et pour le malade. Il m'est facile de dire tout ce que fera le christianisme, car je sais tout ce qu'il est. On le trouvera partout : on le verra au milieu des glaces voisines du ciel, portant l'hospitalité dans des lieux qui ne sont pas même habités par des hommes ; on le verra, au pied de l'échafaud, prenant dans ses bras le criminel que la malédiction populaire pousse à la mort. C'est ainsi que, ne bornant pas sa sollicitude à veiller sur l'ensemble de la société, il va chercher et prendre chacun de ses membres pour l'envelopper. Par les vertus privées, il donne un gage des vertus publiques. Il a un tel besoin de justice, il veut tellement fortifier les tribunaux humains auxquels il l'a remise, que lui-même a son tribunal de tous les jours, où tous les individus sont appelés ; où non-seulement le crime, mais la pensée du crime, doit comparoître ; où les fautes qui n'ont pas de témoins viennent se dénoncer ; enfin, tribunal de précaution, où l'innocent n'est pas même dispensé de venir pour s'assurer de son innocence.

» Toujours sous l'influence de cette religion, la propriété est devenue sacrée. Songe à Rome : un tribun, armé de la parole, demande au nom du peuple le partage des terres. Sorte de conquérant dans la cité, il lui faut des dépouilles et le pillage. Il s'en va flattant la misère, caressant la bassesse, promettant à la faim, cherchant le succès de son éloquence dans le désespoir public ; et son triomphe appelle l'un sur l'autre de nouveaux triomphes, c'est-à-dire de nouveaux pillages. Voilà donc la révolte qui remplace le travail,

et l'anarchie qui remplace la société. Le sol tremble moins sous le pas des chrétiens : un seul mot le raffermit; mais ce mot est venu de la bouche de son Législateur : « Tu ne convoiteras jamais le bien d'autrui. »

» Puisque nous sommes dans la ville païenne, continuons à la parcourir. Ne frémis-tu pas en rencontrant sur la voie publique le nouveau-né qui ne trouve pas même dans la vie la pitié de sa mère? Ne frémis-tu pas à l'aspect de ce vieillard battu de verges pour un peu d'or qu'il ne peut rendre? Le malheureux trouble la foule de ses cris : il lui faut une émeute; il faut que la force de la multitude le protége contre la dureté de la loi? Ne frémis-tu pas bien plus encore à la vue de ces esclaves massacrés sur le tombeau d'un maître? Tu détournes les yeux de ces spectacles; c'est pour en rencontrer un plus horrible : pressés, entassés dans un temple, là sont encore des esclaves, expirant sous la main des bourreaux, parce que leur nombre surcharge la cité, comme un luxe inquiétant.

» Partout, dans la législation païenne, la force lève une tête insolente. Le glaive des prétoriens fait les empereurs; un citoyen tient dans les fers des milliers de citoyens; le riche écrase le débiteur pauvre, le mari chasse sa femme, le père tue ses fils; il fut même une républiqué où la jeunesse égorgeoit, comme devenue inutile, la vieillesse languissante. En proclamant la justice, le Christ, d'un mot, a tout affranchi : la foiblesse, triste partage du grand nombre, ne s'y trompa point; elle sentit que ce culte étoit fait pour elle, et que le monde alloit enfin respirer.

» Il respira : les bûchers et les bourreaux disparurent, les reproches dont on accabloit les chrétiens se dissipèrent : on les accusoit de fuir les hommes. Eh! pourquoi? parce qu'on les forçoit de se réfugier dans les catacombes. C'est avec une société toute formée qu'ils sortirent de ces abimes, pour prendre possession de Rome. La terre put savoir alors pourquoi le christianisme est une sorte de vie sociale; on en reconnut trois causes : par la fraternité, il unit les hommes entre eux; par l'obéissance, il rend le pouvoir facile; et en le faisant dériver de Dieu, il le met à l'abri des naufrages publics. Telles furent ses réponses aux ennemis suscités pour sa gloire. Toi-même, Clovis, tu saurois à présent le défendre. Je t'ai fait voir quel législateur est descendu du ciel pour nous en apporter la sagesse; je t'ai montré les rois consolateurs des misères publiques, la liberté toute na-

turelle, le despotisme devenu inutile, la concorde née du précepte qu'il faut aimer les autres comme nous-mêmes, la paix des familles assurée par la bonne foi des mariages, les nations réconciliées, l'esclavage aboli, la propriété tellement protégée, qu'on a interdit jusqu'au désir du bien étranger. Enfin, sans te remettre sous les yeux tous les détails de cet immense tableau, sache que, pour consacrer cette législation, ouvrage d'une puissance toute divine, un grand sacrifice fut nécessaire; et, comme il n'y avoit pas d'holocauste assez grand pour le consommer, Jésus-Christ se donna lui-même : l'autel fut à Jérusalem, mais le sang de la victime baigna l'Univers.

» Maintenant c'est à toi de juger : tel est le plan vaste et magnifique de cette société qu'on pourroit appeler une république céleste. Sans art, sans éloquence, j'ai laissé ses beautés immortelles te frapper de leur seule autorité; je n'ai fait que soulever le voile. Ainsi, dans le temple, à Jérusalem, la main d'un lévite inconnu, enfant ou vieillard, suffisoit pour ouvrir le sanctuaire, et montrer l'Arche sainte placée sous la garde des chérubins. »

Il achève, et tout rentre dans le silence. Les rayons du christianisme ont soudainement pénétré l'esprit de Clovis. Pour peindre ce qu'il éprouvoit, qu'on se représente un homme dont la vue, jusqu'alors obscurcie, s'ouvriroit au moment où la nuit commence à disparoître. Il n'aperçoit rien encore; il croit que ses yeux n'ont fait que changer de ténèbres : bientôt cependant le jour s'annonce par ses premières clartés; la lumière semble couler et s'étendre; tout se détache, tout s'anime, tout existe. Quel enchantement! Quoi! se dit-il, j'étois, sans les voir, au milieu des prodiges du monde!

Si la cloche sainte n'eût retenti aux oreilles de Clovis, Clovis seroit demeuré comme enseveli dans ses pensées. « Cette cloche m'appelle, reprend le vieillard; mes compagnons de solitude viennent prier pour les chrétiens que le sommeil délasse. Ainsi la terre n'est jamais sans commerce avec son Dieu : si quelqu'un souffre, nous demandons la fin de ses misères; si quelqu'autre oublie le créateur, nos cantiques suppléent à l'oubli de la créature. Tandis que, dans un culte grossier, c'étoit la flamme des réchauds qu'on ne laissoit point éteindre, chez nous dont le culte est fait pour l'âme et pour l'intelligence, c'est le feu des prières qu'on ne laisse jamais mourir.

Au milieu de l'obscurité profonde, les lampes de l'autel forment autour de la croix de Clotilde une sorte d'auréole. Rangés en cercle, des Religieux de tout âge entonnent les louanges du Très-Haut; l'un d'eux accomplit le sacrifice divin. Pour seul spectateur, on voit un Sicambre, dont la bouche répète, par un mouvement involontaire, des prières qu'il ne comprend pas encore. Combien ce sacrifice lui paroît pur! Ici, point d'animaux égorgés; ici, la main du prêtre ne s'égare pas dans des entrailles fumantes. Gloire au Messie! il a tout lavé, jusqu'au parvis des temples. Ainsi cette nuit s'achève, cette nuit qui est à elle seule une révolution; et Clovis, en s'éloignant, reconduit sa compagne chrétienne, qui jamais ne lui sembla si belle.

Vastes contrées de la Gaule que tant de peuples différens déchirent, à la voix maternelle de la religion chrétienne, tous ces peuples vont se réunir dans votre sein, pour ne plus former qu'une seule nation, la plus grande des nations. Quand le christianisme paroît, trône et patrie, pouvoir et liberté, tout se combine : tant il est un vrai ciment pour l'édifice social.

Une fois entrés dans cet édifice, les Francs et Clovis ne seront plus les conquérans, mais les citoyens de la Gaule. Elle leur donne sa religion, c'est leur nom qu'ils lui donnent : désormais ce sera la France. C'est ainsi que les prêtres de Jésus-Christ traversent le monde en semant la liberté. L'Orient la reçut des Apôtres; l'Occident la reçoit de leurs successeurs. Avec elle, des villes sortiront du désert; les peuples se mettront en communication et en travail; les forêts, arrachées au druide, donneront des épis; les institutions, les lois, les mœurs s'adouciront pour se mettre en harmonie avec l'homme devenu chrétien; de pieux cénobites défricheront les terres, cultiveront les sciences; et de toutes parts on verra leurs mains occupées à bâtir cette civilisation nouvelle. Mais il est temps qu'une si grande révolution commence.

Du cloître, Clovis s'est élancé sur un champ de bataille, car c'est là qu'il règne. Vainement il se jette au milieu des dangers; l'Eternel le suit, le presse, lui parle, et le remplit de son image. Aux yeux du monarque, ce n'est plus sur un autel que brille la croix, mais c'est en lames de feu, dans les nues entr'ouvertes. Clovis est entré dans la route où marchèrent les Josué, les Saül et les David. Le Dieu fort l'échauffe de sa puissance.

Cependant tout ployoit, tout s'ébranloit; les Francs, vaincus, presque dispersés, connoissoient enfin la terreur. Un cri a tout changé : « Dieu de Clotilde, couvre-moi de ton bouclier; vainqueur aujourd'hui, demain je suis chrétien. » La foule, aussitôt ralliée, l'œil en feu, se retourne, et accueille le cri de son Roi, comme un signal donné par la victoire.

Temple du Christ, élevé dans les murs de Reims, ouvrez vos portes à ces guerriers, qui, sous le poids des trophées, demandent une autre gloire. Prêtres et lévites, conduits par Clotilde vêtue de blanc et les lis sur la tête, apportez la palme qui brilloit aux mains des Machabées. Les Francs, en sortant du carnage, viennent à la fontaine, où, pour laver toutes les souillures, il ne faut qu'une goutte d'eau et le nom du Seigneur. Entonnez les saints cantiques : que les peuples accourent, qu'ils saluent le monarque de leurs longues acclamations. La joie d'un royaume est une sorte d'élection populaire qui, si elle ne donne pas la royauté, semble la confirmer du moins. Le voilà qui s'avance, le premier roi Très-Chrétien!

« Sicambre, s'écrie un nouveau Samuel, brûle ce que tu as adoré, et adore ce que tu as brûlé. » A cette voix, Clovis s'étonne, il regarde; il reconnoît dans Remi, dans le saint évêque dont il va recevoir l'huile du Ciel, le même vieillard qui, sous les voûtes du cloître, lui entr'ouvrit les grandeurs du christianisme.

Un vieillard, une femme, tels sont les seuls instrumens de cette miraculeuse révolution. Dieu a coutume d'en agir ainsi, comme s'il vouloit faire sentir que toujours les choses humaines sont remuées d'en haut. Trois fois il a fallu sauver la France, trois fois c'est une femme qu'il a choisie : Clotilde arrache le royaume à l'idolâtrie; Jeanne-d'Arc l'arrache à l'étranger; et, de nos jours, une veuve, perdue dans ses douleurs, trouve, pour nous arracher à l'hydre des factions, le courage de conserver dans ses entrailles la race chrétienne de Clovis.

ACTE AUTHENTIQUE, *traduit de l'Italien, à sa Sainteté Léon XII, Pape, chef visible de l'Eglise chrétienne universelle.*

TEL est le titre d'une supplique soi-disant adressée au Saint-Père, par un capitaine grec nommé Nicolas Kiefala, et qui a dû être remise au Pape, le mardi 24 mai dernier, par le prince Barberini, maître de la Chambre. Nous ne citerons pas en entier cette pièce qui seroit plus que remarquable si on pouvoit la regarder comme authentique et vraie, et qui, selon toute apparence, ne doit être qu'une mystification, à ne la considérer que dans son objet, et dans la forme sous laquelle elle a été conçue et envoyée. Tel est le jugement qu'en ont déjà porté plusieurs écrivains sages; telle sera, peut-être aussi, l'opinion de nos lecteurs. Voici quelques passages de *cet acte authentique.*

TRÈS-SAINT-PÈRE,

« Le soulèvement de la Grèce contre l'ennemi le plus terrible du culte du vrai Dieu, n'a point eu pour cause les dangereux principes que les modernes sectaires, à l'aide d'associations ténébreuses, ont fait circuler en Europe, et dont les agitations de cette contrée n'ont que trop démontré les funestes conséquences.....

» Depuis 1770 jusqu'en 1807, la Grèce a attendu sa liberté de la Russie; et, dans cette attente, elle consentoit à faire à cette puissance des sacrifices de tous genres. Déçue dans son espoir, elle tourna les yeux vers la France; mais, en 1812, cette illusion nouvelle s'évanouit, et ses regards se fixèrent sur l'Angleterre. L'occupation des Iles-Ioniennes par les Anglais vint autoriser les espérances de la Grèce : un instant, elle se crut sur le point de reprendre son rang parmi les nations; mais la politique de l'Angleterre étoit encore inconnue aux Hellènes, et la cession de Parga au tyran de l'Epire, au cruel Ali-Pacha, leur apprit enfin que d'eux seuls ils devoient désormais attendre leur liberté.

» Toute illusion s'étant ainsi dissipée, la Grèce espéroit que, si la main des Princes chrétiens se refusoit à briser ses chaînes, une fois ses fers rompus, elle trouveroit du moins, chez ces Princes, la neutralité la plus entière, à défaut de protection et d'assistance.

» Quelle étoit son erreur! et qu'il lui a été dur de reconnoître enfin la triste vérité! Que l'on se peigne ses angoisses à la vue des secours que les puissances prêtoient à l'ennemi acharné du nom chrétien, au moment même où, par le courage des Grecs, le cimeterre ottoman n'étoit plus qu'un roseau fragile que la main d'un enfant pouvoit briser; et, malgré l'indignation universelle soulevée par l'ignominie que ces secours impies faisoient peser sur le monde catholique et sur la sainte Eglise, cette épouse bien-aimée du Christ!....

» Quoique la religion chrétienne fût tolérée, ceux qui la professoient n'étoient pas moins malheureux que ne le furent les fidèles dans les premiers siècles de la rédemption, lorsque leur croyance étoit persécutée par des Césars et des tyrans idolâtres. Des villages, des villes, des îles entières, s'entouroient de silence et d'obscurité pour la célébration des saints mystères; et, malgré les sommes énormes que les Grecs payoient à leurs tyrans pour acheter leur tolérance, ce n'étoit qu'au péril de leur vie qu'ils pouvoient adresser en secret leur hommage au Dieu de leurs pères. Les sciences ecclésiastiques étoient bannies; les simonies, les sacriléges corrompoient notre religion sainte; les images sacrées, brisées en pièces, couvroient nos temples de leurs débris. Les autels où l'agneau immaculé venoit d'être offert en expiation et en rémission de nos péchés, ces autels étoient profanés et détruits; et, sur leurs ruines dispersées, s'élevoit le trône des superstitions mahométanes!....

» Cependant la Grèce, surmontant tous les obstacles, se trouve aujourd'hui, au prix de son sang, libre de l'oppression musulmane dans presque toute l'étendue de son territoire. Il ne reste plus d'espoir aux sectaires de Mahomet de profaner le seuil des disciples de l'Evangile. La Grèce est libre! Nation armée, elle veille à la garde de ses foyers; elle est sûre de vaincre, parce qu'elle est résolue à mourir, à s'ensevelir sous ses ruines, plutôt que de reprendre le joug qu'elle a brisé.

» Elle ressent aujourd'hui le besoin impérieux de s'unir, de se consolider sous le sceptre paternel d'un monarque chrétien, apostolique et orthodoxe, de former un royaume indépendant, et de devenir par sa position une barrière plus forte que ne l'est l'empire ottoman pour les puissances environnantes. Ce royaume établi, la Grèce seroit prête à adopter toutes les lois que l'on jugeroit utiles et avantageu-

ses, soit dans l'intérêt de sa régénération, soit dans celui de la politique européenne. Elle demande un monarque chrétien, un monarque de sang royal, parce que seul il peut établir la tranquillité publique et privée, détruire la discorde civile, étouffer les prétentions individuelles au pouvoir : seul, il peut garantir notre sainte religion, resserrer les liens sacrés en communion avec le Pontife romain que nous reconnoissons comme le centre de l'unité, comme le suprême pasteur de l'Eglise universelle de Jésus-Christ, orientale et occidentale, sans aucune altération ou changement des sacrés rites, disciplines, coutumes et institutions de l'Eglise grecque; le tout, sous la croyance dogmatique, et d'une manière entièrement conforme à ce qui a été décidé au saint concile de Florence.

» Tel est, Très-Saint-Père, le vœu du gouvernement provisoire, des métropolitains, des archevêques, des évêques et de tous les sages de la Grèce.

» Augustes mystères! décrets sublimes et merveilleux de la sagesse d'un Dieu qui veille sur les nations chrétiennes rachetées par le précieux sang de son fils unique! L'agneau paisible, le très-digne patriarche de Constantinople, *Grégoire*, expira sur l'échafaud par l'ordre sanguinaire du Sultan, ennemi déclaré du nom chrétien. Ainsi périt son illustre prédécesseur, le savant patriarche *Cyrille*, après avoir été arraché à Andrinople sa patrie! Le sort de la plus grande partie du Synode a été semblable à celui de son vénérable chef. Leurs cadavres abandonnés furent livrés aux juifs qui, en haine du christianisme, après les avoir traînés dans les rues, en les souillant d'imprécations et d'outrages, les jetèrent dans la mer! Le corps du patriarche fut retrouvé dans les flots : recueilli secrètement par un chrétien qui le transporta à Odessa, il y fut enseveli avec tous les honneurs dus à ses vertus et à son rang. Les autres victimes n'eurent pas le même bonheur, hormis le vénérable octogénaire *Denys*, métropolitain d'Ephèse, qui, long-temps traîné dans la fange par les Hébreux, fut enfin vendu aux Grecs au poids de l'or, et enterré dans l'église de la Très-Sainte Vierge, à Péra.

» L'Eglise grecque resta veuve de son pasteur, sans Synode et sans chef.....

» Dans cet état de veuvage, la Grèce revient vers le Pontife romain, vicaire du Christ, suprême chef de l'Eglise : elle lui demande de réunir tous les fidèles pasteurs avec les enfans

de l'Eglise grecque, de quelque rang, dignité et condition qu'ils soient, comme ses propres enfans, conformément à la promesse de la sagesse divine. (*Et fiet unum ovile, et unus pastor.*).....

» Les moyens d'arriver au but desiré, et d'arrêter l'effusion du sang chrétien, en terrassant les ennemis du Christ, sont faciles. Il suffit que Votre Sainteté daigne jeter un regard de bonté sur la Grèce, comme père commun de tous les fidèles, comme Pontife suprême, qui doit, en cette qualité, chérir le bien de l'Eglise et sa gloire, plus que sa vie même.....

» Loin qu'il soit à présent nécessaire d'armer l'Occident pour la délivrance de la Grèce, V. S. n'auroit qu'à intercéder avec énergie, en faveur des Grecs, auprès des souverains de l'Europe, non en sa qualité de monarque temporel, mais comme vicaire de Jésus-Christ, et son représentant sur la terre. Elle daigneroit écrire promptement, avec l'assistance du divin Esprit vivificateur, pour intéresser l'empereur d'Allemagne et le roi de France à une si sainte, à une si noble cause ; elle les inviteroit à prendre hautement en considération les affaires de la Grèce, en se réunissant d'opinion, afin de lui désigner un roi, un roi chrétien, catholique, apostolique, issu du sang royal de l'une des nombreuses maisons régnantes, soit de la famille des Bourbons de France, d'Espagne ou des Deux-Siciles, soit de la famille impériale d'Autriche, de celle de Saxe, de Bavière, ou de toute autre, que les hautes puissances jugeroient convenable d'indiquer. Ce monarque, limité et renfermé dans les conditions et les traités de la politique européenne, consacré par Votre Sainteté, rallieroit à lui, par l'amour et l'obéissance, tous les chrétiens de la Grèce ; et la nation entière, qui lui seroit redevable de sa liberté, qui verroit par lui s'accomplir le triomphe de sa sainte religion, la nation soumise dès-lors au Pontife romain, comme chef visible et père spirituel de la chrétienté, prêteroit, avec des larmes de joie, au pied du trône, le serment d'une éternelle fidélité !...

» Les désirs, les vues, la politique de la Grèce sont conformes aux principes de la politique européenne, quoi qu'en aient pu dire de faux rapports. Les Grecs veulent un roi agréé par les souverains de l'Europe, béni par Votre Sainteté, un roi chrétien qui leur garantisse la fortune, la vie, l'honneur, et qui les délivre à jamais de l'infâme joug des Musulmans. Du moment où Votre Sainteté interposera son

autorité apostolique, les Souverains s'empresseront de s'entendre sur ce monarque; et alors les plaies de la Grèce seront fermées; l'union s'accomplira entre les deux Eglises; votre pontificat deviendra immortel; et les hérétiques eux-mêmes verront le doigt de la Providence marqué dans nos malheurs et dans notre régénération.....

» Voilà ce que *le soussigné, porteur des pouvoirs de la Grèce*, est chargé de soumettre à Votre Sainteté qui peut exiger de lui tous éclaircissemens que, dans sa haute segesse, elle croira convenable de demander. Il est prêt aussi à obéir à tous les ordres que Votre Sainteté voudra lui donner pour cette sainte entreprise, et à conduire, à accompagner en Grèce toute personne qu'elle daigneroit y envoyer pour conférer avec le gouvernement provisoire, et avec les métropolitains, évêques et autres sages, afin de s'assurer de la vérité de cet exposé, et du vœu général de la nation..... »

—En lisant cette supplique, nous n'avons pu nous défendre d'un soupçon, c'est qu'elle pourroit bien avoir été composée à Paris même. Nous y retrouvons les idées et quelquefois jusqu'aux expressions de nos écrivains périodiques. Cette pièce ne fait guère mention des obstacles qui pourroient s'opposer à la réunion des Eglises grecque et latine. On diroit qu'il s'agit de la chose la plus facile du monde; que les Grecs qui, depuis tant de siècles, ont exercé leurs haines et leurs cruautés contre les catholiques romains, se sont tout à coup convertis, et qu'il ne reste plus rien à faire que de les recevoir dans le sein de l'Eglise romaine, surtout leur donner un Souverain catholique et les rendre indépendans des Turcs; ce qui, comme on sait, doit se faire sans peine, sans retard. Le Souverain Pontife n'auroit qu'à dire un mot, et voilà l'Angleterre, la Russie, toutes les puissances de l'Europe parfaitement d'accord pour faire droit à la requête du capitaine Kiefala.....

Sur la doctrine de la raison universelle.

Lorsqu'une fois on a imaginé, même en matière de religion, un système dont les conséquences peuvent être dangereuses, il n'est pas toujours facile de revenir à des notions claires et simples, consacrées par l'autorité. M. l'abbé de la Mennais avoit dit que « tout ce qu'il y avoit de géné-

» grâces; mais qu'ils se sont égarés au contraire dans leurs
» raisonnemens, et que leur cœur insensé a été rempli de té-
» nèbres. Ils sont devenus fous en s'attribuant le nom de
» sages; et à la majesté du Dieu immortel, ils ont substitué
» l'image d'un homme corruptible, et des figures d'oiseaux,
» de bêtes à quatre pieds et de reptiles. »

Voilà le tableau du paganisme tel que nous le présente l'Esprit Saint lui-même, et on nous permettra d'y ajouter foi plutôt qu'à l'autorité des poètes, des historiens, des voyageurs de l'antiquité profane, dont les témoignages sont arrangés, torturés, interprétés conformément à un système dont on ne veut pas se départir. Nos livres saints nous retracent les erreurs et les crimes des païens, et la progression des ténèbres dont ils se sont envelóppés. Ils pouvoient connoître l'existence d'un seul Dieu par ses œuvres; ils pouvoient même connoître ses attributs; cependant ils ont attribué à des créatures ce qui n'appartenoit qu'au créateur. Nous sommes donc obligés de convenir, malgré les assertions de M. de la Mennais, que les païens n'ont pas rendu hommage au souverain auteur de toutes choses, et, si quelques-uns n'ont pas participé à cette idolâtrie qui d'ailleurs étoit générale et populaire, tous ont méconnu la divinité. L'Ecriture n'admet point d'exception. *Ils ne méritent point de pardon*, dit le livre de la Sagesse; *ils sont inexcusables*, dit Saint Paul. Et lors même que nous supposerions qu'un Platon, qu'un Socrate ont eu des idées plus sages de la Divinité, à laquelle cependant ils n'ont pas osé rendre un hommage que leur imposoit leur conscience, dira-t-on que les peuples de l'antiquité profane étoient composés de Platons et de Socrates, et, que l'idée d'un seul Dieu, souverainement parfait, étoit conservée chez des hommes parmi lesquels on pourroit à peine, dans l'espace de tant de siècles, citer quelques génies extraordinaires dont les lumières étoient encore si incomplètes, qu'il est impossible de se rendre compte aujourd'hui de leur véritable croyance.

D'après ce que nous venons de citer de l'Ecriture Sainte, que penser des assertions de M. de la Mennais et de ses disciples? Ils prétendent que chez les païens, il existoit « une
» union parfaite entre le dogme proclamé par la tradition
» universelle et le culte suprême, tel qu'il se retrouve chez
» tous les peuples; » et l'Esprit Saint au contraire accuse les païens d'avoir méconnu ce dogme, d'avoir mis les choses inanimées à la place de la Divinité, quoique le spectacle de

la nature dût les élever jusqu'à la connoissance de son auteur, en sorte qu'ils ne méritent aucune excuse.

M. de la Mennais ose prétendre, en conséquence de sa doctrine, qu'il a existé une vraie religion au sein du paganisme, et l'Esprit Saint par la bouche du roi-prophète, a dit: *Omnes dii gentium dæmonia.* (ps. 95.) Dieu a défendu aux Israélites (Lévit. 17,7) d'offrir des sacrifices aux démons, c'est-à-dire, aux dieux du paganisme, et les premiers chrétiens ne pouvoient prendre part aux sacrifices des païens, sans sacrifier aux démons; c'étoit une seule et même chose. Mais si, d'après l'oracle de la vérité même, tous les dieux des païens étoient des démons, comment les païens possédoient-ils la religion vraie? M. de la Mennais nous dira-t-il que Jupiter étoit moins démon que Mars, Mercure ou Astaroth?

Il sépare, de son autorité, « la croyance d'un Etre suprême » que proclamoit la tradition toute entière, des applica- » tions variables, contradictoires, faites par la raison in- » dividuelle à tel ou tel Dieu. » Mais l'Esprit Saint ne sépare pas ces choses, et il nous enseigne formellement que l'idée d'un seul Dieu s'est perdue dans ce que M. de la Mennais appelle les applications variables de la raison individuelle. Saint Paul attribue à cette ignorance, à cet oubli inexcusable de la Divinité, les excès monstrueux auxquels les païens se sont laissé entraîner. L'auteur du livre de la Sagesse dit, à la suite du passage cité plus haut, que leur espérance a été parmi les morts; il retrace d'une manière effrayante toutes les abominations de ces générations maudites, où les regards pénétrans de M. de la Mennais retrouvent encore la vraie religion. Enfin l'Esprit Saint nous parle de la multitude des hommes livrés à l'idolâtrie: *Multitudo hominum adducta per speciem operis;* il nous parle de cette déception générale de la vie humaine: *Hæc fuit vitæ humanæ deceptio.* Que dis-je? tout, sans exception, a été abandonné aux funestes conséquences des erreurs du paganisme: *Omnia commista sunt;* et le texte hébreu du livre de la Sagesse porte ces paroles que les disciples de M. de la Mennais ignorent sans doute: *Omnes denique sine ullo discrimine occupat sanguis* (Sag. 14). Les païens ont cru que toutes les idoles étoient des dieux: *Omnia idola nationum deos estimaverunt* (*ibid.*). N'importe; en dépit de tous ces témoignages, les idolâtres ont conservé la vraie foi. L'Ecriture doit se taire devant l'autorité de M. de la Mennais qui pro-

bablement opposera à des textes si formels les passages de quelques poètes et de quelques philosophes du paganisme.

La vraie foi avant Jésus-Christ n'existoit donc et ne pouvoit exister que chez le peuple héritier des promesses, chez les descendans d'Abraham. C'est là et non ailleurs que la religion nous ordonne d'aller chercher ce dépôt sacré. Tel est l'enseignement de la foi; telle est la vérité qui se retrouve dans tous les pères, dans les actes de tous les conciles, dans tous les catéchismes.

Nous ne sommes plus étonnés des craintes que font naître chez les esprits sages les assertions téméraires de M. de la Mennais et de ses disciples. Des ecclésiastiques respectables, non moins illustres par leur science que par leurs vertus, nous ont communiqué à ce sujet leurs trop justes inquiétudes, et nous ont prié de signaler à l'attention de nos lecteurs des erreurs aussi dangereuses. Déjà plusieurs fois, nous avons essayé de remplir cette tâche pénible. Que deviendra la religion si on peut ainsi impunément en saper les bases, renverser l'autorité des livres saints, l'enseignement de l'Eglise et la foi des siècles (1)? P.

---

(1) Qu'il nous soit permis de rappeler à cette occasion plusieurs ouvrages où le système de M. de la Mennais se trouve examiné plus au long. 1° *Errata du 3e volume de l'Essai sur l'indifférence en matière de religion*, par M. Flotte, professeur de philosophie au collége de Montpellier, in-8°, 60 c. et 75 c. franc de port. 2° *M. l'abbé de la Mennais réfuté par les autorités même qu'il invoque*, ou *Observations critiques sur la défense de cet illustre écrivain*, par le même, in-8°, 2 fr. 50 c. et 3 fr. franc de port. Ces deux brochures sont d'un athlète consommé qui a une longue expérience des questions et des discussions philosophiques. M. l'abbé Flotte s'appuie sur les principes et la philosophie de Descartes pour réfuter M. de la Mennais. Il lui oppose aussi Saint Augustin, Pascal, Bossuet, Fénélon, Mallebranche, enfin tous ceux dont l'auteur de l'Essai prétend s'étayer. *Ces ouvrages se trouvent au bureau des Tablettes.*

Sur la démarche de M. Mollard-Lefèvre, négociant de Lyon.

Un négociant de Lyon qui, d'après ce qu'il écrit, ne paroît pas avoir appartenu à la religion catholique plutôt qu'à aucune autre religion, s'imagine tout à coup qu'il fera un peu de bruit en renonçant à une doctrine à laquelle il n'avoit jamais été fort attaché, et que sa démarche fera une certaine sensation parmi les curieux, surtout parmi les écrivains qui se chargent de nous donner régulièrement, deux ou trois fois par semaine, une certaine provision de scandales. Grande joie pour nos pamphlétaires de la capitale! un catholique qui abjure sa foi, qui se fait protestant, qui déclame à tort et à travers contre la religion catholique qu'il n'a jamais connue, qui n'a jamais su son catéchisme, et qui cependant raisonne avec l'assurance d'un théologien et le ton dogmatique d'un docteur, voilà certes une bonne fortune pour des gens qui ont pris l'engagement d'empoisonner l'opinion publique et de ne nous faire grâce d'aucune calomnie, d'aucun mensonge, d'aucun sophisme, lorsqu'il s'agit d'attaquer nos croyances et de troubler notre repos!

Que nous veut donc M. Mollard avec sa lettre justificative insérée dans un journal libéral? Espère-t-il nous apprendre quelque chose de nouveau? a-t-il reçu quelques nouvelles lumières, quelques nouveaux documens contre la religion dans laquelle il est né, et qu'il décrie avec aussi peu de raison que de moyens? L'Evangile, nous dit-il, sa conscience et sa raison, voilà quels ont été ses guides et ses conseillers. Mais tous les hérétiques les plus absurdes ont dit la même chose : les Cérinthiens, les Ebionites, les Apollinaristes, les Ariens, les Gnostiques de toute espèce, les Manichéens, les Béguards, les Frérots, les Dulcinistes, les Bisoches, les Flagellans, les Barbets ou Vaudois et une infinité d'autres qu'il n'est pas nécessaire de nommer, s'appuyoient aussi sur leur raison, leur conscience et même sur l'Evangile. Quelques-uns, il est vrai, se firent un Evangile adapté à leurs erreurs; mais se faire un Evangile à sa manière, ou interpréter l'Evangile à sa manière, n'est-ce pas à peu près la même chose?

A Dieu ne plaise que nous osions comparer M. Mollard à un Beguard ou à un Barbet; mais nous sommes fâchés de voir qu'un homme bien élevé, qu'un honnête négociant raisonne comme ces gens-là, et qu'il ignore qu'en matière de

religion, et surtout lorsqu'il s'agit de la religion chrétienne, il faut quelque chose de plus que la conscience, la raison, l'Evangile; que pour éclairer la conscience, pour guider la raison, pour bien entendre l'Evangile, si honnête homme qu'on soit dans son commerce, quelques ressources qu'on puisse trouver dans son comptoir, il faut encore avec tout cela une autorité.

M. Mollard sentoit, nous dit-il, le besoin d'une *croyance positive*. Certes, le voilà bien tombé, et il ne pouvoit mieux s'y prendre. Du moins, quand il n'avoit pas encore abjuré le catholicisme, on pouvoit lui donner quelque chose de positif; mais aujourd'hui qu'il n'a plus pour guides que l'Evangile, sa conscience et sa raison, nous le défions hardiment de nous montrer qu'il puisse tenir à un seul dogme révélé, pas même aux dogmes de la Trinité, de l'Incarnation et de la Rédemption; car nous lui opposerions aussitôt les Sociniens, les Pélagiens, les Ariens qui, comme M. Mollard, ont eu à leur disposition l'Evangile, leur raison et leur conscience.

Ce nouveau protestant, au reste, ne sera pas d'un très-grand renfort pour la secte dans laquelle il vient d'entrer au mépris de la communion catholique. Il veut que l'Ecriture soit assez claire pour qu'il puisse y comprendre ce qui intéresse sa foi et sa conduite. Mais, sur ce point-là, les protestans sont bien plus embarrassés que les catholiques romains. Si nous éprouvons quelque difficulté dans l'interprétation des Livres saints, nous avons un tribunal que Jésus-Christ a chargé de nous expliquer la parole de Dieu. A quel tribunal les protestans peuvent-ils recourir pour des choses aussi importantes? Car ils ne sont protestans que parce que leurs chefs et leurs fondateurs n'ont voulu s'en rapporter à aucun tribunal. Faut-il consulter leurs synodes, leurs consistoires? Ils sont donc en contradiction avec eux-mêmes; et alors à quoi sert à M. Mollard d'avoir pour lui sa raison, sa conscience et l'Evangile? Ses nouveaux co-réligionnaires voudront certainement qu'il interprète l'Evangile comme ils l'interprètent eux-mêmes.

M. Mollard n'a pas suffisamment étudié la religion pour en parler avec cette assurance qu'on remarque dans sa lettre. De quelle autorité peut être, en de semblables matières, l'opinion d'un jurisconsulte? D'ailleurs, Antoine de Palerme a-t-il dit véritablement ce que lui fait dire M. Mollard? Celui-ci reproche aux ministres de la religion de rechercher les richesses et les honneurs. Mais les princes pro-

testans, qui sont les premiers ministres de leur religion, ne possèdent-ils donc ni richesses, ni honneurs, ni pouvoir? N'est-ce pas au contraire chez les nations qui se sont séparées de l'unité de l'Eglise, que nous trouvons des gouvernemens absolus? Y a-t-il de la justice et de la convenance à comparer aux pharisiens, les prêtres pauvres et désintéressés qui exercent aujourd'hui le saint ministère? Est-ce dans sa conscience et dans sa raison que M. Mollard a trouvé ce beau rapprochement? Jésus-Christ en défendant d'imiter les pharisiens qui aimoient les distinctions et les titres, défend-il ces témoignages de respect que l'on peut rendre à ceux qu'il ordonne d'écouter et de respecter? M. Mollard qui veut que les prêtres se marient, a bien trouvé dans l'Ecriture l'éloge du mariage. Comment n'y a-t-il pas vu l'éloge de la virginité que le Sauveur lui-même élève au-dessus du mariage, quoiqu'il ait rappelé cette institution à sa pureté primitive.

M. Mollard n'est pas seulement protestant, il est iconoclaste; il ne veut pas « qu'on se prosterne devant le bois, » devant la pierre, ni devant d'antiques débris de cadavres, » que la corruption n'a point respectés. » Mais les protestans conservent encore quelques images, au moins des crucifix. Sans doute que M. Mollard, en allant s'unir à eux, a mis pour condition qu'on auroit soin d'ôter les crucifix, toutes les fois qu'il se présenteroit dans un temple, ou que du moins on ne le feroit pas mettre à genoux devant un crucifix, pour tout l'or du monde; autrement M. Mollard seroit inconséquent.

Il ne veut pas non plus du respect rendu aux reliques des saints. Les païens étoient à cet égard moins sévères que notre nouveau protestant; car ils conservoient religieusement les restes de leurs grands hommes; ils honoroient leurs tombeaux, et aujourd'hui encore, les sauvages emportent avec eux les ossemens de leurs pères. Saint Jérôme reprochant à Vigilantius les erreurs de M. Mollard, lui disoit avec sa vivacité connue » *Tu vigilans dormis!* Nous ne dirons pas que le nouveau protestant nous donne des rêves en nous faisant connoître ses opinions; mais nous l'engageons à s'éveiller et à sortir du sommeil qu'il a cru avoir trouvé en quittant la religion de ses pères. Qu'il éclaire sa raison, qu'ensuite il écoute sa conscience, qu'il consulte l'autorité qu'il a abandonnée, et il redeviendra catholique. ***

Néerologe.

L'Eglise d'Avignon vient d'éprouver une perte bien sensible par la mort de M. l'abbé Collet, ancien vicaire-général du diocèse, chanoine de la métropole, président de l'administration de la maison royale de santé, et de celle des hospices réunis. enlevé aux fidèles, aux pauvres, aux malades, et à ses amis au moment où rien ne faisoit encore redouter ce malheureux événement. Né à Avignon, en 1746, d'une famille honorable tenant à la magistrature, il eut pour diriger ses études, ces maîtres habiles à former la jeunesse, aujourd'hui moins prônés, moins exaltés par leurs partisans, que décriés et noircis par leurs détracteurs. Les succès brillans qu'il avoit obtenus dans son cours d'humanités, il les obtint également dans son cours de théologie, pour laquelle il conserva, le reste de sa vie, une espèce de passion. Après avoir été successivement chanoine de l'église collégiale de Saint-Pierre et de l'ancienne Métropole d'Avignon, M. l'abbé Collet fut, à l'époque du concordat de 1801, nommé curé de Bonnieux, petite ville du département de Vaucluse. Il s'acquittoit de ses fonctions avec autant d'intelligence que de zèle et d'exactitude; il possédoit l'estime et la confiance de ses paroissiens, lorsqu'en 1811 il fut appelé, par Mgr. l'évêque d'Avignon, pour remplacer, en qualité de grand-vicaire, M. l'abbé de Rochemoré. Je laisse aux fidèles et au clergé du diocèse, dont il a partagé pendant douze ans l'administration, le soin de rendre témoignage de la manière sage et prudente avec laquelle il remplit son ministère, jusqu'à l'époque de la démission de Mgr. Perrier, mort chanoine du chapitre royal de Saint-Denis. Nommé chanoine de la Métropole par M. Maurel de Mons, nouvel archevêque, il auroit pu, sans scrupule, se livrer au repos qui sembloit s'offrir à lui; mais loin de renoncer à la direction des consciences, que son expérience et ses lumières lui rendoient facile, il s'y livra au contraire avec plus d'ardeur. Pour consacrer encore aux malheureux, les momens dont il pouvoit disposer, il accepta une place d'administrateur dans l'hôpital des insensés, et une dans les hospices réunis; mais il présuma

trop de ses forces ; et le travail qu'exigeoient ces différentes fonctions, joint aux chaleurs excessives de l'été ; lui ont causé une crise violente, à laquelle il a succombé au bout de trois jours. Le genre de sa maladie, qu'on ne croyoit point devoir se terminer d'une manière aussi funeste, lui a permis d'obtenir les secours et les consolations de l'Eglise, qu'il a reçus avec toute la résignation et la joie d'un véritable chrétien. Il s'est endormi dans le Seigneur le 27 juillet, à l'âge de 80 ans.

Ceux qui avoient été à même de l'apprécier, trouvoient dans M. l'abbé Collet un esprit vif, enjoué, uni souvent à la franchise provençale, un jugement droit et sain, une grande connoissance des matières théologiques soutenue par la facilité de parler et d'écrire la langue de Cicéron. Membre du chapitre de l'ancienne métropole, il avoit été souvent désigné par ses confrères pour prononcer des discours d'apparat, tels que Panégyriques de Saints nouveaux, Oraisons Funèbres, et la Passion du Vendredi-Saint prêchée en latin, suivant un usage antique; commission difficile et flatteuse dont il s'étoit toujours tiré avec honneur.

M. l'abbé Collet avoit le caractère naturellement obligeant ; aussi s'étoit-il fait de vrais amis ; et les regrets dont sa mort est accompagnée, prouvent les sentimens qu'il avait généralement inspirés. (*Article communiqué.*)

Législation.

Le réquisitoire de M. le Conseiller d'Etat Bellart, procureur-général de la Cour royale de Paris, contre deux des journaux de la Capitale qui prêchent chaque jour le mépris de la religion et de ses ministres, est un monument trop important à l'époque où nous nous trouvons, pour que nous ne le fassions pas connoître à nos lecteurs. Ce réquisitoire prouve tout à la fois l'audace des incrédules, leurs calomnies, leurs mensonges et leur impunité. Les peines que requiert M. le procureur général, paroissent bien peu proportionnées à la gravité de semblables délits. Il n'est pas certain encore qu'elles soient prononcées. Tel est, en substance, le réquisitoire de M. Bellart.

« Le Conseiller d'Etat procureur général de Sa Majesté

près ladite Cour Royale a l'honneur d'exposer ce qui suit :

Nos dissensions politiques ont cessé.

La démagogie, vaincue par la sagesse et les vertus de nos rois, a perdu toutes ses coupables espérances.

Elle a dû renoncer à tous ces rêves insensés d'un autre gouvernement, d'une autre dynastie.

Le peuple Français s'est éclairé par ses malheurs.

Il veut la liberté, c'est-à-dire le règne des lois, et non pas cette licence qui mène au despotisme par l'anarchie.

Quelques brouillons s'agitent bien encore, qui cherchent à raviver des erreurs révolutionnaires définitivement jugées par le bon sens de la France. La France se souvient des échafauds, des glacières, et de tout le bonheur dont nous avons joui sous les hommes qui tenoient le même langage que les nouveaux protecteurs des droits du peuple.

Le peuple se confie dans cette race auguste et française qui a juré nos institutions, placées naguère par notre Roi lui-même sous la garantie céleste.

Le peuple laisse la voix des désorganisateurs se perdre dans le désert. Il sait que son protecteur naturel est le trône, parce que le trône est au-dessus de tous les intérêts, de toutes les passions, et il souffre désormais impatiemment qu'on calomnie des vertus dont chaque jour il recueille les fruits, ou bien une autorité qu'il trouve, en tous les momens, fidèle à ses promesses.

Ces ennemis de tout ordre, qui sèment du trouble pour recueillir du pouvoir, ont donc dû changer de plan.

Ils en ont changé.

Ils ne se sont plus attaqués à la monarchie, parce qu'elle est dans nos cœurs, et que nous avons tous vérifié qu'elle est aussi dans nos besoins.

Ils ont pris une route bien autrement funeste ; car celle-ci mène plus loin qu'à la destruction du trône, elle mène à la destruction de la société elle-même, quelle que soit la forme de son gouvernement.

C'est la religion qui, dans leurs noirs complots, est aujourd'hui devenue le point de vue de leurs attaques.

La religion, unique refuge des puissans dans leurs peines de cœur, et dans ces catastrophes sans remède humain, dont on ne sait pas garantir même le diadème ;

La religion, ce sublime moyen de compensation des misères et des souffrances du pauvre ;

La religion, pour tous, la source infaillible et vraie du bonheur individuel;

La religion, enfin, indispensable supplément de l'impuissance des lois.

Et pourquoi toutes ces tentatives furieuses contre cette fille du Ciel? Parce que sans la religion, si le fanatisme philosophique l'emporte, tout ce qui existe écroule encore une fois, et qu'au milieu de cette ruine immense, chaque ambitieux espère se saisir d'un débris pour s'en faire un piédestal.

Mais ces hommes sont trop habiles pour l'attaquer de front et toujours à découvert.

Ecrasez l'infâme! est leur mot de ralliement secret: on peut s'en convaincre à leur idolâtrie pour le chef qui le leur donna.

Ce n'est plus leur mot de ralliement public.

Ils savent qu'il révolteroit.

Ils procèdent par des moyens plus adroits.

Ils emploient quelquefois encore l'audace, quand leur rage les trahit, mais plus souvent l'hypocrisie.

L'hypocrisie a gagné jusqu'à leurs journaux.

Parmi ceux-ci, il en est deux surtout dont elle est devenue l'arme favorite: ce sont *le Constitutionnel* et le *Courrier* que le soussigné ne sauroit tarder plus long-temps à dénoncer à la cour pour leur tendance coupable à porter atteinte au respect dû à la religion de l'Etat.

C'est au nom de Dieu que ces apôtres nouveaux blasphèment Dieu et les choses saintes.

C'est souvent en professant une vénération apparente pour la religion de Jésus-Christ, qu'ils s'efforcent de la saper dans ses fondemens.

Ils cachent ordinairement leurs intentions; mais leurs intentions peuvent être reconnues à leurs œuvres.

Or, leurs œuvres, les voici:

Mépris déversés sur les choses et les personnes de la religion;

Provocation à la haine contre les prêtres en général;

Acharnement à propager contre eux des milliers d'accusations fausses, au milieu desquelles s'en produisent quelques-unes de vraies, qu'on a grand soin de ressasser et d'empoisonner.

Tels sont les moyens perfides employés à présent par les deux journaux inculpés, pour arriver à leur but, qui est

de détruire la religion catholique, pour y substituer le protestantisme, ou plutôt le néant de la religion.

C'est ce dont l'esprit le plus superficiel peut se convaincre en parcourant leurs feuilles.

Il est dans la religion catholique de pieuses pratiques qui ne sont nullement de précepte, nullement obligatoires pour personne, mais qui plaisent aux âmes tendres dont elles entretiennent la ferveur. L'Eglise ne les commande pas. L'Eglise ne les défend pas non plus. L'Eglise même les voit avec faveur comme des hommages à la Divinité, d'autant plus louables qu'elles sont plus spontanées, et aussi comme autant d'occasions de rappeler aux fidèles réunis, leurs obligations envers Dieu et le prochain. C'en est assez pour exciter la colère des modernes iconoclastes. Aucune de ces pratiques ne sauroit trouver grâce à leurs yeux.

Les plantations de croix, les dévotions particulières à tels Saints que la contrée regarde comme ses patrons, des pèlerinages vers certains lieux consacrés, ou par quelques-uns de nos saints mystères, ou par des traditions antiques, ou par le reconnoissant souvenir, soit de quelque péril conjuré, soit de quelque vœu exaucé, sont autant d'actes qu'ils dénoncent à la risée publique, comme des actes de fantasmagorie ridicule. Peu s'en faut qu'ils ne s'indignent contre les magistrats de ce qu'ils n'infligent aucun supplice à des hommes assez pervers pour ne pas rougir de leur croyance, et pour se complaire dans des cérémonies que leur a léguées la foi paternelle. Ce que voudroient du moins ces zélateurs si ardens de nos libertés, toujours prêts à pousser de grandes clameurs contre toute atteinte au droit qu'ont les citoyens de faire ce que la loi ne défend pas, c'est qu'on dissipât ces rassemblemens de prières, comme on chasse des malfaiteurs. Ah! sans doute, que l'autorité se garde bien de troubler les grandes réunions formées pour le plaisir, les assemblées de danse, de jeu, de spectacles, et même trop souvent de débauche. C'est là qu'il y auroit crime et scandale, si elle ne souffroit pas tout. Mais il y a crime et scandale à souffrir que des fidèles se trouvent dans de mêmes lieux, ou pour chanter les louanges de Dieu, ou pour entendre d'édifiantes exhortations, ou bien enfin pour porter en triomphe l'auguste signe de notre rédemption, auquel nul vrai chrétien ne sauroit refuser ses respects sans apostasier. Rien ne doit contenir ce qui est profane : il n'y a point assez de chaînes

pour tout ce qui est sacré. Voilà la tolérance des philosophes : voilà le christianisme de leurs journaux.

Ils pensent et parlent de même de points bien autrement vénérables pour les esprits religieux. Les miracles, les canonisations, l'invocation des Saints ne sont pas seulement des articles d'édification, ce sont des articles de la foi catholique. Il est permis, sans doute, d'argumenter contre les canonisations, tant qu'elles ne sont pas prononcées, ou bien de nier tel miracle en particulier, pourvu qu'on ne sorte pas de la décence et du respect qui ne doivent jamais abandonner des controverses pareilles. Mais dégrader par l'expression, comme le font les deux journaux, certains miracles; mais tourner en dérision certaines canonisations; mais n'en controverser les faits que pour faire rejaillir un mépris général sur toutes les canonisations, sur tous les miracles, sur l'invocation des Saints; mais, enfin, ne porter dans une telle discussion, ainsi que le ton de moquerie perpétuelle le démontre, d'autre volonté que celle de présenter tous les actes de la religion comme un ramas de superstitions puériles, et la religion elle-même comme un mensonge qui n'a d'autre but que de tenir les hommes dans l'ignorance, d'éteindre toutes les lumières, et de propager l'erreur, c'est un système anti-religieux, anti-social, qui ne sauroit, sans danger, rester impuni.

L'acharnement des deux journalistes ne s'arrête pas là.

S'ils n'épargnent pas les cérémonies et les réunions éphémères du culte, ils sont bien moins disposés au respect pour les réunions qui peuvent faire croire à quelque durée, comme celle des Trapistes, des Frères de la Doctrine, des Frères de la Charité, etc. C'est surtout sur ces institutions effrayantes qu'ils croient devoir lancer tous les foudres philosophiques. A l'aspect de ces ambitieux d'une espèce nouvelle, dont les uns ne connoissent d'autres jouissances que des austérités surhumaines, d'autre monde que leur enclos, d'autres amis que les pauvres qu'ils soulagent, en partageant avec eux les fruits de leurs rustiques travaux; dont les autres ne veulent pour élèves et pour cliens que des enfans grossiers, avec lesquels ils commettent, en effet, l'irrémissible crime, un peu trop rare dans quelques autres institutions, de leur enseigner la religion et la morale, et de veiller, même hors des écoles, sur leurs mœurs, non moins que sur leurs exercices; dont les autres, enfin, aspirent à soigner, pour l'amour du Ciel, les plus hideuses et les plus

redoutables infirmités humaines : ils demandent fièrement ce que deviennent les lois, qui ne reconnoissent pas de corporations religieuses.

Nous leur demandons, à notre tour, ce que devient ce grand principe si juste au fond, le principe si souvent invoqué par eux, qui permet de faire tout ce que la loi ne défend pas ?

Si la loi ne reconnoît pas les vœux perpétuels, elle ne dénie pourtant à qui que ce soit le droit de s'habiller comme il lui plaît, de régler l'emploi de son temps à sa fantaisie, de prier Dieu où il veut, et de se joindre à ses voisins ou bien à ses amis pour le prier dans une maison commune.

Eh quoi ! encore une fois on peut se réunir, les théologiens disoient pour pécher, tout le monde dira pour se livrer à des occupations frivoles et mondaines, et l'on ne pourra se réunir pour adorer Dieu ! Des sociétés de plaisir se forment sans opposition, et il faudra clore violemment les sociétés d'édification et de prières !

Qu'importe que ces sociétés s'appellent des couvens ?

Les mots n'altèrent pas les droits.

Si les hommes qui se renferment dans les couvens n'y restent que par leur propre volonté ; si, au moindre mot, au moindre signe, les murs de leur retraite tombent devant eux ; s'ils ont la liberté d'en sortir à tout jamais, aussitôt qu'ils en ont conçu même la pensée ; en quoi donc la loi est-elle violée d'y laisser demeurer ceux qui veulent n'en pas sortir, au milieu des compagnons de leur choix, comme dans un port où ils sont à l'abri des tempêtes et des agitations de la vie ?

C'est le propre des gouvernemens libres, qu'en tout ce qui ne blesse ni la loi ni l'intérêt d'autrui, chacun puisse faire son bien-être à sa manière. De quel droit le *Constitutionnel* et *le Courrier* veulent-ils contraindre les religieux de la Trape, de la Doctrine et de la Charité à aller leur demander ce qu'ils doivent faire, avec qui ils doivent vivre, et où ils doivent demeurer ?

Mais ici même on sort des limites étroites de la question.

Il ne s'agit plus d'une thèse religieuse.

L'existence des couvens avec la liberté d'en sortir est-elle prohibée, est-elle un mal social ?

La vraie philosophie, fût-elle toute seule, et privée de la foi, ne seroit pas embarrassée de la réponse. Elle la trouveroit dans l'expérience des siècles et dans les besoins du temps.

Toutes les religions, vieilles ou modernes, ont eu leurs lieux de retraite, de recueillement ou d'expiation. Chez les païens même, la raison, d'accord avec la politique, les protégeoit. Eleusis et Memphis étoient sacrés. Comment se feroit-il que ce fût dans la religion catholique toute seule que fussent proscrits ces sanctuaires? Comment se feroit-il qu'ils dussent l'être, surtout après les terribles agitations que nous avons traversées?

Que fera-t-on pour tant de maux irréparables qui en sont sortis?

De grandes infortunes ont besoin d'un asile loin du spectacle des passions, devenu intolérable pour ceux qui en ont tant souffert.

Il faut aux coupables ignorés ou pardonnés par nos lois, mais auxquels n'a point pardonné leur conscience, moins indulgente, un refuge dans la pénitence, non-seulement contre le remords, mais peut-être, si on les condamnoit au désespoir, contre la tentative de nouveaux forfaits.

Les plaies du cœur aussi sollicitent de tranquilles solitudes où la douleur puisse s'épancher sans contrainte et libre de tous les assujettissemens du monde, dans le sein de celui qui sait rendre le calme aux âmes profondément blessées.

Souvent enfin, et dans tous les temps, le désert fut tout à la fois une ressource et un remède pour les imaginations ardentes, pour les caractères farouches, pour les orgueils ombrageux, et pour une multitude d'autres infirmités intellectuelles. Trop foibles, les hommes, ainsi malheureusement organisés pour résister à leurs penchans de désordres dans le monde, ont du moins la sagesse, en se dévouant à la vie cénobitique, de mettre une barrière entre eux et lui. Beaucoup d'exemples ont prouvé que leur courageuse résistance porte ses fruits. En s'éloignant de ce qui les irritoit, en se retrempant dans la méditation des doctrines sublimes qui recommandent pour soi l'humilité, et la charité pour les autres, ils ont trouvé la paix de l'âme; ils ont laissé la paix au monde : la société et la religion ont dû jouir à la fois de cette double conquête.

Ce n'est donc pas seulement impiété, c'est atteinte à l'intérêt social, de chercher à flétrir ces salutaires institutions qui, sans pouvoir enchaîner jamais la liberté de personne, garantissent le bonheur de quelques-uns et la sécurité de tous.

Ces vérités devroient frapper de leur évidence, même l'esprit de parti.

Mais l'esprit de parti ne se laisse pas éclairer.

D'ailleurs, il n'a pas de bonne foi.

Quand les raisons lui manquent, il cherche des prétextes.

Il en est deux surtout dont il s'est armé contre ces institutions religieuses.

A l'en croire, toutes, dévorées d'une ambition monstrueuse, elles veulent faire irruption dans la politique, tyranniser les consciences et le gouvernement lui-même.

A l'en croire, toutes, elles ne respirent qu'ultramontanisme et destruction des libertés de l'Eglise gallicane.

L'excès des deux reproches en prouve, par cela seul, l'injustice profonde.

Non, toutes les institutions religieuses ne sont pas gangrenées d'ambition.

Non, toutes les institutions religieuses ne méditent pas la ruine de nos doctrines.

Qu'au sein de quelques-unes de ces institutions saintes, il se glisse des profanes; que quelques intérêts du siècle se couvrent du manteau respectable de la piété pour servir des ambitions isolées; que quelques esprits extrêmes, ou peu éclairés, s'exagèrent la soumission due, dans les limites si bien connues, au chef de l'Eglise : qui le nie ? Où est-il, l'ouvrage des hommes qui soit également pur dans chaque partie, et où leur esprit ne dépose son caractère essentiel, celui de l'imperfection? Mais avec cette concession même, faite par la bonne foi, quel si grand danger en pourroit-il naître, surtout dans l'état actuel de l'opinion religieuse ?

Ne fermons pas volontairement les yeux à la lumière.

Non, non, ce n'est pas aujourd'hui le fanatisme, ce n'est pas ce vieux fantôme de l'ambition du clergé évoqué de la poussière des tombeaux où repose sa puissance détruite, qui est à craindre. L'esprit du siècle, quand ce ne seroit pas le devoir, la raison et l'intérêt du gouvernement, de résister, y feroit tout seul un contre-poids suffisant.

C'est l'athéisme, c'est le matérialisme, ces deux grands dissolvans de toute organisation sociale, qui, sous quelque masque qu'ils prennent, sont à réprimer, parce que là est le péril commun. Ce sont là les ennemis qu'il faut combattre, sous peine de périr. Il faut les combattre sans se laisser détourner de cette guerre forcée par de vaines ter-

teurs, qui ne sont répandues avec tant de perfidie que pour donner le change aux esprits crédules.

Toutefois que ceux-ci se rassurent.

S'il étoit vrai que des actes matériels et extérieurs se produisissent jamais pour soumettre le sceptre à l'encensoir; si jamais, ce que, grâces à Dieu, rien ne présage, la dignité de la couronne devenoit l'objet d'entreprises qui n'en seroient pas moins coupables pour être qualifiées de religieuses, la résistance ne se feroit pas long-temps attendre.

On verroit que l'esprit de la vieille magistrature n'est pas éteint dans la nouvelle.

Chrétiens sincères, sujets loyaux, les magistrats connoissent leur double devoir.

Ils ne confondent point la vénération profonde qu'ils ne cesseront de porter au chef visible de l'Eglise, avec l'obéissance servile à des volontés politiques d'un Souverain étranger.

Ils scelleroient leur foi de leur sang; de leur sang aussi ils scelleroient leur fidélité au prince.

Toujours prêts à rendre à Dieu ce qui est à Dieu, ils sont également prêts à défendre pour César ce qui est à César.

Mais les magistrats, pour rechercher personne, ne prennent pas l'ordre des factieux.

Ils n'accueillent pas avec docilité toutes ces vaines rumeurs qui dénoncent des soupçons vrais ou affectés, au lieu de dénonçer des faits légaux; et, respectueux gardiens de la liberté civile comme de la liberté religieuse, ils ne poursuivent pas ceux que la loi ne leur permet pas de poursuivre.

Disons-en autant des doctrines.

Non : les libertés de l'Eglise gallicane ne sont pas en danger, même quand quelques rêveurs ascétiques se proposeroient d'y porter des atteintes.

Viennent des attaques vraies, et le courage des défenseurs ne manquera pas à la cause, sans qu'ils aient besoin de la traître alliance des nouveaux Pères de l'Eglise qui vont s'instruire de la religion chrétienne dans le *Courrier* et le *Constitutionnel*.

Elles ne sont pas toutes éteintes, les lumières de l'Eglise de France.

Elles brillent sur plus d'un trône épiscopal, prêtes à répandre tout leur éclat au moment du besoin.

Ils existent ces vénérables débris de la vieille Sorbonne,

de cet auguste corps conservateur de la foi et de nos discriplines, qui mérita le beau titre de concile perpétuel des Gaules; de ce corps utile et sage, autant que saint, qui vient, pour ainsi dire, sous une forme nouvelle, d'être tiré de ses décombres par la piété royale, et autour duquel, à la voix des pasteurs, accourroient en foule tous les soldats de la religion, pour combattre avec ordre autant qu'avec science, avec vérité autant qu'avec simplicité, toutes les thèses dangereuses, même celles qui s'attaqueroient aux vérités reconnues par les plus grands prélats, l'illustre Bossuet à leur tête, et par l'assentiment universel et constant de l'Eglise de France.

Voilà les hommes qu'il faut attendre.

Voilà les hommes qu'il faut entendre.

Mais les hommes à qui la justice doit imposer silence jusque là, ce sont ceux qui ne touchent aux matières théologiques que pour les souiller; qui ne soulèvent toutes ces grandes questions que pour allumer les passions et les discordes; qui ne feignent de tant s'alarmer de l'ambition des prêtres, que parce qu'ils voudroient tout immoler à la leur, et qui ne font si grand bruit des atteintes portées, selon eux, aux libertés de l'Eglise gallicane, que parce que, libertés de l'Eglise gallicane, Eglise et religion, ils voudroient tout anéantir, s'ils le pouvoient.

Et comment en douter, lorsqu'on observe la marche de ces zélés défenseurs de notre Eglise; lorsque des choses dont ils ne parlent qu'avec dérision, passant aux personnes qu'ils ne veulent pas épargner davantage, on les voit persécuter tout ce qui porte l'habit sacerdotal et religieux, avec un acharnement déplorable; lorsqu'ils ne parlent jamais dans leurs feuilles des hommes consacrés au culte, que pour les livrer à un avilissement commun et général; lorsqu'ils dénaturent leurs discours, leurs démarches, leurs actions, leurs intentions, pour les présenter à la société comme des artisans de haine et de discorde, comme des spoliateurs des autres cultes, comme d'avides spéculateurs qui trafiquent des choses saintes; lorsqu'ils leur reprochent sans cesse leur faste et leur cupidité; lorsqu'ils entretiennent sans relâche la malignité publique, ou des fautes commises par quelques-uns d'eux, ou bien plus souvent de griefs supposés et menteurs, pour attirer sur la classe toute entière l'animadversion de leurs concitoyens; lorsqu'enfin ils vont fouiller jusque dans le rebut des chroniques étrangères,

toutes les anecdotes propres à déconsidérer la religion catholique et ses ministres.

Dans ce coupable but, il n'est rien que rejettent les deux journalistes. Tout est bon à leur envie de nuire. Elle fait son domaine de tout. Injures, outrages, ironies, rien n'est épargné. Chaque jour ramène le développement du même plan de déchirer et de nuire, et il n'est pas peut-être une seule de leurs feuilles où ne perce plus ou moins cette manie délirante d'attaquer la religion et le sacerdoce.

Ainsi, les journalistes parlent-ils des ordres religieux en général? Ce sont des moines oisifs, disent-ils du ton le plus outrageant, qui ne produisent rien et qui ne se reproduisent pas eux-mêmes.

Un franciscain paroît-il dans une ville? Toute la ville est choquée du spectacle grotesque que lui offre ce capucin sale et barbu.

Les frères de la doctrine chrétienne, ces respectables frères à qui la démocratie, si elle pouvoit être juste, sembleroit devoir une reconnoissance spéciale pour les soins qu'ils décernent exclusivement à l'éducation des indigens; ces respectables frères, à qui leur humilité a fait une loi de ne pas avoir plus de science qu'ils n'ont besoin d'en transmettre à leurs élèves, pour le bonheur de ceux-ci, n'échappent pas à leurs mépris. Ces journalistes prennent au mot l'humilité des frères; ce sont des *ignorantins*. Jamais ils ne sont autrement désignés dans leurs feuilles.

Les prêtres sont des tartufes. Partout, aux représentations théâtrales, le peuple saisit avec transport les allusions qui les désignent ainsi.

Ils sont les ennemis de la civilisation; ce sont des charlatans.

Les missionnaires ne cherchent, dans leur vie ambulante, que des distractions gaies et aventureuses. Des caravanes mondaines, de jeunes filles à qui ils apprennent des cantiques, des prédications *nocturnes*, des dîners *somptueux*, où se succèdent les mets renommés des pays qu'ils parcourent; voilà ce qui a des attraits pour eux, voilà leur but et leur mobile.

Les écoles de théologie sont à peine rétablies: elles sont calomniées déjà. Le règne des subtilités va reprendre; on va renouveler les discussions religieuses: on pourra discuter encore sur la grâce efficace. Ce qu'on n'apprendra pas dans ces

écoles, ce sera la fidélité au Souverain et aux institutions de la patrie.

Même fureur à travestir dans les ecclésiastiques les intentions les plus pures.

Un livre d'examen de conscience effarouche la pudeur du *Constitutionnel* et du *Courrier*. C'est un recueil d'obscénités qui doit faire horreur aux pères de familles, ainsi que les prêtres qui les distribuent.

Si, par respect pour les convenances, qui enseignent à ne pas mêler ce qui est saint avec ce qui est profane, les prêtres paroissent croire que les laïcs dans les funérailles ne doivent pas élever la voix pour prononcer des éloges, c'est irrévérence pour les morts.

C'est fanatisme, si par hasard un confesseur, parmi les nombreux élèves des écoles élémentaires qui se présentent pour la première communion, croit qu'il en est un que, pour des motifs dont il est seul juge, il ne doit pas admettre encore.

Quelques précautions paternelles prises par un évêque, pour prévenir la distribution des livres non vérifiés dans les écoles soumises à sa sollicitude, sont des abus d'autorité abominables.

Quelques commodités offertes par les ermites du Mont-Valérien aux fidèles qui, selon un antique usage, vont y vénérer les mystères de la croix, deviennent des caravensérails, des retraites voluptueuses; peu s'en faut qu'on ne dise des mauvais lieux. C'est une honte de tolérer une telle licence.

C'est aussi de la part des ermites une spéculation. Pure cupidité.

Pure cupidité qui fait distribuer des rosaires et des images aux pauvres gens des campagnes qui ne savent pas lire, et dont la ferveur a besoin, pour s'entretenir, de signes matériels. C'est là aussi un commerce scandaleux, bien autrement scandaleux sûrement que celui qui distribue aux chaumières les œuvres philosophiques de Voltaire, mises à la portée de l'idigence elle-même.

A Besançon, une location de chaises rappporte 11,000 fr. Quelle concussion! quelle dilapidation des deniers des familles! Passe pour les représentations théâtrales, qui quelquefois produisent la même somme en un seul jour. Dans ce cas, la perception devient édifiante et morale Aussi, à Besançon, le commerce tombe-t-il tout-à-fait.

De jeunes néophytes sont confirmés. Ils se cotisent. Chacun d'eux paie cinq sous pour l'église. Comment les tribunaux ferment-ils les yeux sur d'aussi affreuses exactions, et comment se trouve-t-il des prêtres assez cupides pour se les permettre ?

Une chapelle, dans un hôpital, est rendue à l'hôpital même à qui elle appartenoit par l'autorité compétente, qui juge qu'elle a dû être délaissée par les protestans, faute de titre suffisant de ceux-ci. Selon un usage invariable de l'Eglise, d'adresser à Dieu le cantique d'action de grâces lors de la bénédiction de tout lieu consacré au culte, le *Te Deum* est chanté par le chapelain. Les catholiques n'ont chanté le *Te Deum* que pour triompher des protestans. Haine aux catholiques !

Un évêque s'agenouille dans les temples sur un carreau. Quelle mollesse ! Blâme aux évêques !

Des pierreries brillent dans quelques grandes cérémonies sur les habits sacerdotaux. Quel faste ! Blâme aux évêques !

Dans ce siècle d'éminente simplicité, ils montent bien quelquefois en carrosse. Vit-on jamais un tel orgueil ! Et comment s'alimente-t-il, cet orgueil ? Par l'inégale répartition des salaires ecclésiastiques. Les pauvres curés de campagne n'ont rien. Les évêques jouissent d'une opulence scandaleuse. Haine aux évêques !

Haine aux prêtres de Saint-Vincent aussi ! Haine aux frères de la Charité ! Leurs intérêts terrestres et la fiscalité, voilà les mobiles des premiers. Les seconds veulent évidemment rentrer dans tous les hôpitaux. Rentrer dans les hôpitaux ! Reconquérir ambitieusement le titre de serviteurs des malades tourmentés par les plus dégoûtantes infirmités ! Vouloir goûter de nouveau l'ineffable jouissance de soigner la peste, les maladies contagieuses, de partager, de soulager les souffrances des pauvres blessés, de se dévouer sans réserve à consoler et à assister les indigens ! Qui en effet ne s'y méprendroit ? Quel bon esprit ne voit bien clairement qu'il n'y a là que cupidité, ambition et usurpation ?

Puis, à l'appui de toutes ces déclamations générales, sont répandues en foule dans les deux journaux toutes les anecdotes exotiques et indigènes, propres à aigrir les esprits irréfléchis, anecdotes qu'on ne prend pas même la peine de vérifier, encore moins de prouver.

Là, c'est un boucher de Rome, flétri dernièrement par le

bourreau pour avoir mangé des côtelettes le vendredi : conte absurde autant que faux.

Ici, c'est un procureur du Roi plus doux, qui ne requiert qu'un an d'emprisonnement pour un délit pareil, et sûrement tout aussi vrai.

Il y a une ville où l'on a forcé des enfans protestans d'assister à une procession.

Dans une autre, un curé a fait renoncer d'autres enfans à leur première communion, comme l'ayant faite sous les auspices d'un mauvais prêtre.

Dans les Pays-Bas, il y a des ecclésiastiques qui font des exorcismes pour de l'argent.

Ailleurs, un prêtre qu'on ne nomme pas, et dont on n'indique pas même le pays, fait une remontrance publique à une femme qu'on ne nomme pas davantage.

A Perpignan, des prêtres ont eu l'indécence de faire signe à des catholiques de s'agenouiller pendant que M. l'évêque donnoit sa bénédiction.

Dans un lieu qu'on ne désigne pas, un prêtre qui portoit le viatique sous un dais, s'étonne de ce qu'un marchand catholique reste debout sur sa porte, et le marchand entre en conversation avec le prêtre pour se moquer de son étonnement.

Dans un autre lieu qui n'est pas plus désigné, une autre conversation également édifiante s'engage entre un catholique qui veut faire passer son cabriolet à travers une procession du Saint-Sacrement, et un curé auquel le pieux voyageur demande de quel droit il fait une procession le jour de l'octave.

Les citations ne finiroient pas si le soussigné vouloit rapporter tous les méfaits reprochés par les deux journalistes aux prêtres.

Ces coups ainsi portés au culte et à ses ministres se renouvellent tous les jours dans chaque feuille ; et ce qui achève d'éclairer sur les perverses intentions qui inspirent ce débordement de malveillance contre eux, c'est qu'il n'est jamais question d'eux que pour les dénigrer. Du reste, jamais un mot, un seul mot en faveur des vertus ou des bienfaits qui naissent d'une piété sage et éclairée, de manière que tous ceux qui, chaque matin, forment leur opinion sur celle du journal, sont amenés par une pente insensible, à ne voir dans la religion catholique qu'une source de fanatisme, d'orgueil et de persécution.

Et c'est en effet là que veut arriver le parti dont les deux journaux sont les trompettes.

En attendant le néant religieux, le protestantisme est ce qu'ils appellent.

C'est ainsi qu'ils applaudissent à la résolution, qu'ils prêtent calomnieusement à la commune de Versoix, d'apostasier, si on ne lui donne pas un curé qui plaise aux libéraux.

C'est ainsi que ces pieux catholiques dénoncent aux Genevois les manœuvres pratiquées, disent-ils, par les prêtres pour convertir leurs enfans, et avertissent les pères de famille de se mettre en garde contre des tentatives pareilles: tolérance un peu restreinte, il est vrai, et qu'on pourroit s'étonner aussi de ne pas voir s'étendre aux sauvages que nos missionnaires veulent, au prix même du martyre, conquérir à la religion chrétienne.

C'est ainsi qu'ils font dire au menuisier de Troyes, Jacquot, le même qui, dernièrement, plaidoit contre le chapelain de l'hôpital de cette ville pour faire restituer un mauvais livre saisi par le chapelain, que pour échapper aux tracasseries des prêtres, il reste un moyen, celui de se faire huguenot.

C'est ainsi qu'ils peignent le catholicisme opposé partout à la liberté; et ayant ruiné par cette opposition l'affranchissement des catholiques d'Irlande.

C'est ainsi qu'ils indiquent aux fidèles, apparemment comme moyen assuré de salut, de cesser d'aller dans les églises, et de s'adresser aux prêtres; qu'ils conseillent, si les prêtres ne veulent pas les recevoir, de secouer la poussière de leurs pieds et d'aller ailleurs; qu'ils insinuent aux parrains et marraines que n'admettent pas les prêtres catholiques, de frapper à des portes moins inexorables, et de demander à d'autres ministres du Dieu des chrétiens la prière et l'eau sainte que les catholiques leur refusent.

Et ces conseils fructifient.

Ce sont ces journalistes eux-mêmes qui, par une sorte de bravade philosophique, se chargent d'en fournir la preuve.

Ils publient la lettre d'un individu ignoré qui, mécontent, de son propre aveu, d'une suppression de gravures obscènes prononcée du consentement des parties intéressées, par cette autorité à laquelle est confiée la surveillance des mœurs, plus mécontent d'un prêtre assez hardi pour n'a-

voir pas voulu donner à l'enfant d'un chrétien un nom du paganisme, s'applaudit d'être allé présenter son nouveau-né à un ministre protestant plus complaisant, et d'avoir apostasié.

Sur quoi l'on peut juger l'exquise bonne foi de ces ennemis du prosélytisme, qui crient aux protestans de se garder des catholiques appliqués à les convertir, et aux catholiques d'abjurer leur foi pour se faire protestans.

En dépit de leur hypocrisie, leurs desseins sont donc mis à nu.

Leur odieux projet de miner la religion, marche.

Il est temps que la justice ouvre les yeux sur de telles fureurs pour les réfréner.

Ce considéré, le procureur général du Roi requiert qu'il plaise à M. le premier président d'autoriser d'assigner les éditeurs responsables des journaux, *le Constitutionnel* et le *Courrier français*, à tels jour et heure qu'il plaira à M. le premier président d'indiquer, par-devant la cour en audience solennelle de deux chambres, qu'il semblera également bon à M. le premier président de désigner, pour y voir dire, qu'attendu que l'esprit desdits journaux résultant de l'ensemble de leurs feuilles, et notamment d'une succession d'articles cités en entier par l'exposant dans un cahier signé de lui, joint au présent réquisitoire, et qui, en même temps qu'icelui sera notifié auxdits éditeurs, est de nature à porter atteinte au respect dû à la religion de l'Etat, lesdits deux journaux seront et demeureront suspendus, savoir : *le Constitutionnel* pendant un mois, et le *Courrier français*, attendu la récidive, pendant trois mois.

Pour répondre à toutes autres fins de droit, et pour, en outre, se voir condamner aux dépens.

Fait au parquet de la Cour royale de Paris, le 30 juillet 1825.

Signé BELLART.

NOUVELLES ET ANNONCES.

EXTÉRIEUR.

ROME, *le 26 juillet.* S. Em. le cardinal Zurla a baptisé, dans l'église de Sainte-Marie de la Minerve, un juif et trois mahométanes. Le juif se nomme Jacob Attolenghi, né à Acqui, en Piémont, et est âgé de 17 ans; les mahométanes

sant d'Egypte et de Tripoli. S. Em. a suppléé, en outre, les cérémonies du baptême à Ange Lévi, jeune juif, déjà baptisé par une servante chrétienne. Ces prosélytes éprouvés précédemment dans la maison des catéchumènes, ont montré beaucoup de piété, et le cardinal leur a adressé une exhortation touchante.

— Dans la dernière séance de l'Académie de la religion catholique, le Père Ventura, de l'ordre des Théatins, a développé cette proposition : *La raison humaine n'a pu et ne pourra jamais avoir une parfaite connoissance de la religion hors du catholicisme.*

— 8 *août.* Un des objets de la sollicitude particulière de Sa Sainteté, c'est l'éducation de la jeunesse, source première de la félicité des Etats. Afin d'écarter des établissemens qui lui sont consacrés, les abus que la négligence des maîtres et des directeurs pourroit y laisser introduire, le Souverain Pontife nomme directement lui-même des inspecteurs particuliers qui, sans être annoncés, se transportent dans ces maisons et prennent, par ce moyen, les renseignemens les plus exacts que puisse procurer une surveillance active et non attendue. Rien de plus propre sans doute à inspirer aux parens une heureuse sécurité pour l'éducation de leur famille ; mais ce qui doit y ajouter encore, c'est que du tableau de ces premières inspections à l'improviste, mis sous les yeux de Sa Sainteté, il est résulté les notes les plus satisfaisantes sur la bonne tenue de la presque totalité des maisons d'institution de cette capitale, sous les rapports sanitaires, moraux et religieux.

— S. Em. le cardinal Antoine Rusconi est mort le 1er août, à l'âge de 82 ans. Né, le 10 juin 1743, à Cento, d'une famille distinguée par son rang, il commença sa carrière dans la congrégation du bon gouvernement, visita quelques villes de l'Etat de l'Eglise, fut nommé par Pie VI auditeur du Camerlingat, devint ensuite auditeur de Rote pour Bologne, et, avant le retour de Pie VII, en 1814, fut membre de la congrégation d'Etat. Le 8 mars 1816, ce pontife le nomma cardinal et évêque d'Imola, et voulut le sacrer lui-même pour ce siége que Sa Sainteté s'étoit réservé jusque-là. Il le fit aussi légat de Ravenne. Contraint, par l'âge et les infirmités, de quitter cette place, Mgr. Rusconi se retira à Imola, où il rendit les derniers soupirs. Son titre presbytéral étoit des SS. Jean et Paul.

INTÉRIEUR.

Chalons-sur-Marne. On se rappelle que dernièrement Messieurs du *Constitutionnel* plaisantoient sur une bénédiction de cloches. Quoi qu'ils en aient dit pour égayer leurs lecteurs, cette cérémonie vient d'avoir lieu dans la cathédrale de Châlons, le 5 août, fête de Saint Memmie, premier apôtre du diocèse. Mgr. de Prilly a prononcé, à cette occasion, un discours dont nous citerons plusieurs fragmens. Le prélat développe le but de ces bronzes sacrés, qui appellent le chrétien à bénir et à célébrer son auteur.

« Les cloches, dit-il, sont pour nous comme de perpétuels moniteurs qui nous avertissent d'élever nos cœurs vers le ciel, et de nous détacher de la terre. Ainsi les êtres, même inanimés, que Dieu a créés pour nos besoins et nos usages, le marbre, le bois, les fleurs, les métaux, tout ce que la nature produit au dehors ou renferme dans ses entrailles, entre dans les desseins de la Providence, pour donner à l'homme de grandes leçons : et, comme dit Saint Paul, il n'est rien dans la nature qui n'ait une voix, et qui ne publie la gloire du Créateur. *Et nihil sine voce est.*

» Oui, ces cloches nous apprendront à bénir le Seigneur en tout temps, et elles seront, en quelque sorte, auprès de lui nos interprètes; elles attireront sur nous ses bénédictions. Placées comme en sentinelle au haut de ces tours, elles veilleront sur nous, et en détourneront les tentations de l'ennemi du salut, aussi bien que les tempêtes et les orages. Qu'il sera beau de les entendre soupirer dans les airs l'hymne de Sion et préluder à nos cantiques! A leur voix, le peuple fidèle se réunira dans ce temple pour y chanter les louanges de l'Eternel. Par elles nos cérémonies auront plus de majesté, nos fêtes seront plus augustes et plus solennelles; et la gravité de leurs sons, se répandant sur notre ville et dans nos campagnes, y réveillera la piété, l'esprit d'adoration et de prière.

» Et qui pourroit n'être pas touché de leur sainte harmonie, soit qu'elles nous saluent à notre entrée dans la vie, en se réjouissant de nous voir devenus les enfans de Dieu par le baptême, soit qu'à d'autres époques, non moins chères, elles nous appellent dans nos temples pour y être confirmés dans la foi, et recevoir le caractère de chrétien parfait; soit qu'elles célèbrent le jour solennel où, pour la première fois,

nous venons nous asseoir à la table sainte, soit encore lorsque des époux viennent se présenter aux pieds des autels pour y prendre Dieu à témoin de leurs engagemens, et demandent à l'Eglise de sanctifier leur union par ses bénédictions et ses prières? Combien ces heureux jours, ces fêtes de l'enfance et de la jeunesse, qui intéressent l'homme de tout âge et qui règlent ses destinées, sont embellis par la sainte harmonie des cloches!

» Est-il dans la vie quelque circonstance où elles soient, si je l'ose dire, étrangères à nos affections? Elles ont une voix qui nous sert d'organe pour exprimer notre joie ou notre douleur. Dans les calamités dont nous sommes affligés quelquefois, elles ne sont point muettes; elles prient et parlent pour nous, et elles avertissent le Ciel des besoins et des malheurs de la terre. Elles accompagnent nos chants dans ces supplications publiques et solennelles où nous implorons les miséricordes du Seigneur, pour qu'il fasse pleuvoir ses bénédictions sur nos campagnes. Le feu, ce terrible élément, vient-il menacer nos habitations, elles nous inspirent un salutaire effroi, et elles excitent notre zèle. A leur voix devenue alors plus sonore et plus pressante, on voit accourir tous les habitans d'une cité, qui viennent offrir le secours de leurs bras et se dévouer pour le salut de leurs frères.

» Le voyageur égaré, ou surpris par la nuit, attend avec inquiétude le son d'une cloche : et, si elle vient à se faire entendre, il se réjouit, l'espérance renaît dans son cœur, et il se hâte de se rapprocher de la demeure des hommes. Et, lorsqu'après une longue absence, le citoyen revoit enfin les murs de sa patrie, avec quelle douce émotion il reconnoît les aimables sons dont son oreille fut frappée si souvent pendant son enfance! Que dis-je? les cloches, ces trompettes sacrées, excitent dans nos âmes les plus nobles sentimens, l'amour du prince et de la patrie : tantôt en applaudissant aux succès de nos armes et aux événemens qui intéressent la personne sacrée de nos rois et d'où dépend la prospérité publique; tantôt, en nous invitant à en rendre à Dieu de solennelles actions de grâces. D'autres fois, si des princes chers à nos cœurs entrent dans nos murs, elles nous annoncent leur approche; elles les saluent de loin, elles leur expriment nos transports, elles mêlent à nos cris de joie leurs divins accords; et, si de toutes parts l'airain sacré retentit du haut de nos temples, un religieux enthousiasme

s'empare de tous les esprits, les cœurs les plus insensibles sont touchés et attendris, et cet effet merveilleux est produit par le son des cloches.

» Que n'aurois-je pas à dire encore sur un si beau sujet, qui réveille dans nos âmes les affections les plus chères? La mort de nos proches et de nos amis nous a-t-elle plongés dans le deuil, elles s'affligent de nos pertes; elles répandent dans toute une cité la triste nouvelle, elles convient nos frères à prendre part à notre douleur, et à soulager l'âme des morts par la prière. Elles vous rendront à vous-mêmes qui m'écoutez, ce pieux et dernier devoir. Oui, lorsque la mort sera venue fermer vos yeux, elles nous apprendront, hélas! que vous n'êtes plus, que vous êtes retournés dans la céleste patrie, et que nous ne devons plus espérer de vous revoir sur la terre. Elles nous avertiront alors nous-mêmes du néant de la vie; par cette grande leçon, elles exciteront notre vigilance. Et, lorsque nous irons confier à la terre vos tristes dépouilles, ce qui nous reste de vous-mêmes, les cloches vous salueront encore une fois, et elles vous feront leur dernier adieu, au moment où déjà votre corps sera enseveli dans la poussière. Enfin, le monde qui vit dans les plaisirs et qui éloigne de lui toutes les pensées qui l'affligent, oublie promptement les morts; les cloches, au contraire, nous rappelleront votre mémoire à de certains jours, et vous feront revivre dans le souvenir des hommes. »

Paris. Après avoir menacé ruine et avoir été transformée en salle de droit, l'église de la Sorbonne est enfin rendue à sa première destination depuis quelque temps. La décoration en est simple, mais bien entendue. Quatre colonnes en stuc environnent l'autel et supportent un fronton élégant. Le chœur est garni de stalles; le pavé a été refait en entier; les peintures du dôme ont été restaurées; on y remarque, comme autrefois, les quatre Pères de l'Eglise latine. Le mausolée du cardinal de Richelieu est dans la chapelle à droite; un petit buffet d'orgues occupe le dessus du tambour. On doit ériger des autels dans les chapelles latérales. Cette église est déjà beaucoup fréquentée les dimanches. M. le doyen de la Faculté est secondé, pour les offices, par quelques ecclésiastiques. On espère que l'Université votera des fonds à l'effet d'établir dans cette église un service régulier.

— La distribution annuelle des prix de l'Université a eu lieu, le 16 août, dans la salle de la Sorbonne consacrée à cet usage. On remarquoit parmi les assistans un grand

nombre de personnages de la plus haute distinction qui sont venus encourager, par leur présence et leurs applaudissemens, les succès et l'émulation des jeunes lauréats. M. Dalgues, professeur agrégé de rhétorique au collége de Charlemagne, a prononcé un discours latin sur la nécessité d'un goût sûr et de principes fixes dans les compositions littéraires. L'orateur s'est élevé avec énergie contre les doctrines nouvelles qu'on voudroit introduire parmi nous, et a ramené avec habileté, dans sa péroraison, l'éloge du Roi, des détails sur les cérémonies du sacre, et le bonheur que promet à la France un règne commencé sous de si heureux auspices.

Son Exc. le grand-maître a ensuite prononcé le discours suivant :

« Jamais à aucune époque de notre histoire, l'instruction publique n'a été plus abondante ni plus variée qu'elle ne l'est aujourd'hui.

» De toutes parts les trésors des connoissances humaines sont offerts à la noble avidité d'une laborieuse jeunesse, et pour la distribution, la force, le développement des études classiques, je ne vois pas ce que nous pourrions envier aux âges passés.

» Vous ne l'ignorez pas, Messieurs, l'Université de France possède dans son sein des hommes qui, par leur vaste savoir, par leurs travaux scientifiques et littéraires, par l'éclat de leur enseignement, honorent notre patrie aux yeux des étrangers comme à ceux de leurs concitoyens. La maison même où nous sommes réunis n'est-elle pas le sanctuaire des hautes sciences et de la haute littérature? et peut-être le temps n'est-il pas loin où nous y verrons la science divine, qui a tant souffert de nos désastres, prendre un nouvel essor, et se préparer de nouveaux défenseurs dignes d'elle et de ses plus beaux jours.

» Mais si je me plais à rappeler ce qui console, ce qui rassure pour le présent et pour l'avenir, je dois aussi, sentinelle vigilante, signaler les dangers qui nous menacent; des ennemis redoutables assiégent nos écoles et cherchent à y pénétrer : je veux parler des mauvaises doctrines et du mauvais goût.

» Le caractère sacré dont je suis revêtu, le poste honorable qui m'est confié, tout me commande d'élever la voix avec force, et de crier à la jeunesse qui m'entend : Fuyez ces doctrines de mensonge, qui tantôt avilissent l'homme

en le faisant descendre à la condition de la brute, et tantôt lui prêtent une chimérique grandeur en exaltant son orgueil. Si, peut-être, ils ne bannissent pas la Divinité de l'univers, ils la bannissent du moins de leur cœur; elle est pour eux comme si elle n'étoit pas : leur culte, c'est l'indifférence; leur morale, l'intérêt; leur espérance, le néant. En brisant le joug nécessaire de l'autorité divine, ils déchaînent toutes les passions et tous les vices, et ne semblent affranchir le genre humain que pour le faire tomber dans la plus honteuse servitude.

» On ne sauroit trop le répéter, Messieurs, la religion est pour le monde intelligent ce qu'est la lumière pour le monde visible; par elle tout s'anime; sans elle tout languit et meurt, le talent comme la vertu. Si elle venoit à perdre son empire, l'homme perdroit sa dignité, les âmes s'affaisseroient, le sentiment de l'honnête et du beau s'affoibliroit; les œuvres de l'esprit ne seroient plus échauffées de cette flamme céleste qui leur donne la vie; le dérèglement des opinions passeroit dans le langage; à l'antique et noble simplicité succèderoit une affectation puérile; les heureuses hardiesses de nos grands écrivains seroient remplacées par de monstrueuses innovations. Ainsi la ruine des mœurs entraîneroit celle des bonnes lettres, et l'on verroit s'ensevelir inévitablement dans le même tombeau les mœurs, les lois, la liberté, les lettres et les arts.

» Mais, non, Messieurs, le ciel ne nous a pas condamnés à cet excès d'opprobre et de calamité; il est assis sur le trône de France, ce Prince si aimant et si digne d'être aimé, qui n'a pas juré en vain aux pieds des autels de maintenir la religion, la justice et les lois, et de se dévouer au bien de ses peuples. Roi par sa naissance, Roi par l'affection des Français, qu'il vive pour régner sur nous avec gloire; qu'il vive pour être heureux de la félicité publique; qu'il vive autant que notre amour! »

— Par ordonnance du 24 de ce mois, S. M. a nommé à l'évêché de Viviers, M. l'abbé Bonnel, vicaire-général de Mende, en remplacement de M. Molin, décédé.

Instruction sur l'exécution de la loi concernant les congrégations et communautés religieuses de femmes.

1. Toute congrégation ou maison particulière *définitivement* autorisée avant la loi du 2 janvier 1817, soit par décret, soit par ordonnance royale, demeure reconnue, et n'est obligée, en aucune manière, de demander une nouvelle autorisation.

2. Parmi les congrégations, il en est qui existoient de fait avant le 1er janvier 1825, et qui, sans être autorisées, ont pu librement se former et se propager; maintenant, pour qu'elles puissent avoir une existence légale, et jouir des avantages qui y sont attachés, comme la faculté de recevoir, d'acquérir et de posséder, il faut qu'une demande en autorisation, accompagnée de leurs statuts revêtus de l'approbation de l'évêque diocésain, soit transmise au Ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique, si toutefois elle n'a été déjà adressée au gouvernement dans l'intervalle du 2 janvier 1817 au 1er janvier 1825.

3. La communication des règlemens particuliers sur la discipline intérieure des maisons, tels que ceux qui fixent les heures, la nature et la durée des exercices religieux, n'est pas nécessaire; il suffit de faire connoître les statuts, c'est-à-dire, les points fondamentaux qui déterminent le but, le régime général de la congrégation.

4. Après que les formalités prescrites par l'article 2 de la présente loi auront été remplies, ces congrégations et maisons particulières, aux termes du même article, pourront être autorisées par une ordonnance royale.

5. Une congrégation se compose ou d'établissemens qui reconnoissent une Supérieure générale, comme celle des Filles de Saint-Vincent de Paul, ou d'établissemens qui ne reconnoissent qu'une Supérieure locale, et qui sont indépendans les uns des autres, encore qu'ils soient soumis aux mêmes règles et statuts, comme la congrégation des religieuses Ursulines.

6. Pour les unes comme pour les autres de ces congrégations, lorsque les statuts qui les régissent auront été vérifiés et enregistrés une première fois, il suffira, dans la demande en autorisation de chaque établissement, de déclarer que ces statuts sont adoptés et suivis par les religieuses

qui le composent, et l'autorisation pourra être accordée d'après le consentement de l'évêque diocésain et l'avis des conseils municipaux.

7. Les Sœurs d'école et de charité, placées dans un local fourni par une commune ou dans un hospice, ne seront censées former un établissement susceptible d'être autorisé par le Roi, qu'autant que l'engagement de la congrégation avec la commune ou l'hospice seroit à perpétuité.

8. La Supérieure générale d'une congrégation conserve une action immédiate sur tous les sujets qui en dépendent: elle a le droit de les placer et de les déplacer, de les transférer d'un établissement dans un autre, de surveiller le régime intérieur et l'administration. Mais chaque établissement n'en demeure pas moins soumis, dans les choses spirituelles, à l'évêque diocésain; cette reconnoissance de l'autorité spirituelle des ordinaires doit toujours être exprimée dans les statuts.

9. Nul établissement, autorisé comme faisant partie d'une congrégation à Supérieure générale, ne peut s'en séparer, soit pour s'affilier à une autre congrégation, soit pour former une maison à Supérieure locale indépendante, sans perdre, par cela seul, les effets de son autorisation.

10. Tout acte émané du Saint-Siége, portant approbation d'un institut religieux, ne pourra avoir d'effet qu'autant qu'il auroit été vérifié dans les formes voulues pour la publication des bulles d'institution canonique.

11. Nul doute que les communautés religieuses ne puissent déclarer dans leurs statuts que les membres qui les composent se lient par des vœux; mais, la loi civile ne prêtant son appui et sa force qu'à des vœux qui n'excèderoient pas cinq ans, des statuts qui exprimeroient la perpétuité des vœux ne recevroient pas d'approbation légale.

12. La loi n'interdit point aux religieuses la libre jouissance de leurs biens patrimoniaux et autres qu'elles possèdent, ou qui pourroient leur écheoir: ici leurs droits sont ceux du reste des Français. Elles peuvent même disposer de leurs biens, soit par donation, soit par testament: il n'est dérogé à leur égard au droit commun que dans les cas déterminés par l'article 5 de la loi.

13. Mais comme il étoit notoire que les propriétés de beaucoup d'établissemens, même leur habitation avec ses dépendances, avoient été acceptées ou acquises par l'un ou quelques-uns de leurs membres, la loi a voulu empêcher le

tort que ces établissemens pourroient souffrir de l'exécution immédiate de cet article 5. En conséquence, si une religieuse veut disposer en faveur de sa communauté, elle reste dans le droit commun pendant six mois, à dater du 2 juin 1825, jour de la promulgation de la loi, s'il s'agit d'établissemens déjà autorisés définitivement; et pendant six mois, à dater du jour de l'autorisation définitive, s'il s'agit d'établissemens qui, existant de fait au 1er janvier 1825, pourront être autorisés à l'avenir.

14. Les religieuses doivent bien se pénétrer de cette disposition si favorable à leur communauté, et ne pas négliger d'en profiter en temps utile; il suffira pour cela que la donation et la demande en autorisation pour accepter soient faites dans les délais fixés par la loi. Mais comme ces délais sont de rigueur, une fois qu'ils seroient passés, il ne seroit plus permis, ni possible, d'empêcher l'exécution des dispositions textuelles de cette loi.

15. Les actes de donation doivent contenir l'énonciation des sommes dues et hypothéquées sur les biens cédés, pour que la transmission de ces dettes soit comprise dans l'ordonnance qui autorisera l'acceptation de la donation.

16. Tous dons et legs qui seroient faits à l'avenir à des établissemens de religieuses doivent être acceptés par la supérieure générale des congrégations dont ils font partie, ou par la supérieure locale des maisons qui ne reconnoissent pas de supérieure générale, à la charge, dans l'un et l'autre cas, de donner aux libéralités la destination voulue par les donateurs ou testateurs.

17. La demande en autorisation d'accepter sera transmise au ministre, revêtue de l'avis de l'évêque dans le diocèse duquel se trouve l'établissement donataire ou légataire. Elle sera communiquée au préfet, pour qu'il fournisse ses renseignemens sur les réclamations qui pourroient être faites.

18. Les dispositions des lois et règlemens qui prescrivent les formalités à remplir par les établissemens d'utilité publique, pour acquisitions, aliénations, et en général pour l'administration des biens, sont applicables aux actes de cette nature concernant les congrégations et communautés, qui seront représentées, suivant les cas, par la supérieure générale ou par la supérieure locale.

19. Conformément aux dispositions de la loi du 16 juin 1824, il ne doit être perçu, pour l'enregistrement des actes

[illegible], de donation ou de legs au profit des congrégations et communautés collectivement autorisées, que le droit fixe de dix francs.

20. Conformément aux dispositions de l'article 6 de l'ordonnance de 2 avril 1817, les acquisitions et emplois en rentes constituées sur l'État ou sur les villes, ne sont point assujettis à la nécessité d'une autorisation spéciale; mais les rentes ainsi acquises seront immobilisées, et ne pourront être aliénées sans la permission du Roi.

21. Les préfets, ainsi qu'il est prescrit par la même ordonnance du 2 avril 1817, autoriseront l'acceptation de tout don et legs en argent ou effets mobiliers dont la valeur n'excédera pas trois cents francs.

22. Les registres de chaque établissement où seront insérés tous actes, délibérations, comptes en recette et dépense, quoique sur papier non timbré, seront cotés et paraphés par la supérieure, et tenus sans lacune.

Approuvé par nous ministre secrétaire d'État au département des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique.

† DENIS, *évêque d'Hermopolis.*

Paris, le 17 juillet 1825.

VARIÉTÉS.

*** Au nombre des institutions utiles qui, malgré les clameurs des libéraux, marchent vers leur but avec courage et se consolident de plus en plus, on doit ranger sans contredit l'ordre respectable de Saint-Jean de Dieu. Cet ordre modeste, exempt d'ambition, n'aspirant à aucun envahissement, et qui ne veut d'autre gloire que de soulager les souffrances de l'homme, reçoit chaque jour une nouvelle extension et se propage dans toutes les provinces de notre France. Les Frères de la Charité, c'est ainsi que l'on nomme les membres de cette vénérable corporation, ont obtenu récemment du conseil général du département du Nord une preuve non équivoque de la confiance qu'ils inspirent; et la détermination que l'on a prise de leur confier le service de la maison centrale d'Armentières, doit rassurer les esprits sur le bien que peut produire l'ordre de la Charité.

Cet établissement qui renferme aujourd'hui plus de 160 aliénés, appartenoit autrefois à une congrégation connue sous le nom de *Bons-Fils*, dont les longs et importans services ont laissé des souvenirs ineffaçables. A la révolution, ces hommes qui consacroient leurs jours au soulagement de la classe la plus digne de pitié, furent dépossédés et renfermés dans des réduits obscurs; mais bientôt remis en liberté, tant l'on apprécia enfin l'utilité de leurs secours! Ce fut alors que l'on choisit pour point central des aliénés du département du Nord, la maison d'Armentières qui offroit de grandes ressources et de grands avantages. Cependant ces moyens étoient insuffisans, vu le petit nombre d'infirmiers: ils n'étoient que quatre consacrés spécialement aux soins des aliénés. Aussi quel résultat heureux pouvoit-on en attendre? Pouvoient-ils contenir par la douceur 160 individus dont quelques-uns se livrent à des accès de fureur d'autant plus fréquens qu'on est forcé de les traiter avec plus de rigueur? Pouvoient-ils procurer à ces malheureux une liberté graduée pour établir insensiblement le calme dans leurs organes; bien moins encore leur fournir des agrémens dont le secours est souvent le remède le plus efficace dans ces sortes de maladies? Et ces consolations que la religion seule inspire; ce baume bienfaisant que, dans les momens lucides, la prière fait pénétrer jusques au fond des cœurs, pouvoient-ils le verser au sein de ces infortunés? Pour remplir ces devoirs importans, il falloit donc des hommes désintéressés et guidés par des motifs religieux. Sous ce double rapport, les Frères de la Charité réunissent toutes les garanties désirables. Aussi s'est-on empressé de les appeler. On leur laisse tous les soins relatifs au service intérieur auquel ils se consacreront en nombre suffisant; ceux qui concernent le culte, auquel doit être rendue l'ancienne chapelle qui sera desservie par un prêtre de l'ordre; enfin l'établissement d'une pharmacie dont le secours est indispensable, et qui sera également dirigée par un Frère. L'ordre de la Charité vient, en outre, d'acheter à quelque distance d'Armentières, une jolie maison de campagne où les malades jouiront de grands avantages et éprouveront une amélioration sensible dans leur sort..... Voilà les envahissemens de la charité! Maintenant que nos libéraux, s'ils osent contester tous ces faits, flétrissent ces institutions par d'indignes calomnies; après ils compteront leurs dupes.

*** Nos lecteurs ne verront pas sans intérêt l'expression d'un témoignage flatteur pour les Frères des écoles chrétiennes. Il a été rendu par un protestant, et certes on ne le soupçonnera pas de partialité. Nous le tirons de la bibliothèque universelle de Genève.

« Le problème auquel on doit attacher avec raison beaucoup d'importance, savoir : de trouver le meilleur moyen de répandre dans la classe du peuple l'instruction première et élémentaire, et de la mettre en état de lire, écrire et chiffrer, avoit été trouvé, et les résultats mis en pratique en France, long-temps avant qu'il fût question de l'établissement de Pestalozi; mais on n'y mettoit point d'ostentation, et on n'y attachoit point de prôneurs. Bien loin de là, c'étoient les plus humbles des hommes, marchant dans les voies les plus strictes de l'humilité chrétienne, qui en furent les inventeurs et les ouvriers, et qui, sans faire éclat de leurs découvertes, en faisoient journellement l'application dans d'obscurs réduits très-multipliés : je veux parler des établissemens des Frères des Écoles chrétiennes, qui ne s'offensoient même pas d'être assez généralement appelés frères ignorantins et en acceptoient la dénomination. Eh bien! les Frères ignorantins dont nous espérons que la France ne différera pas de faire revivre et de multiplier les établissemens en les substituant aux stériles, ou plutôt même aux nuisibles écoles primaires de la révolution, avoient aussi des méthodes qui leur étoient propres, vraiment admirables dans leur simplicité. Nous doutons même qu'il soit aisé de les surpasser dans ce point surtout qui consiste à obtenir plus d'effets avec moins de moyens. Non-seulement on y apprend à lire, écrire et chiffrer, mais les élémens de la religion y sont aussi enseignés, et on ne néglige pas cette première science. C'est sous ses auspices que ces établissemens ont pris naissance, et c'est par son esprit qu'ils sont vivifiés et maintenus.

*** On lisoit dernièrement dans les journaux les nouvelles suivantes d'Haïti, sous la date du 16 juin :

Le général de brigade B. Ingiuac, en répondant, au nom du président d'Haïti, à la lettre que lui avoit écrite, le 24 juillet 1824, S. Em. le cardinal Jules-Marie Della Somaglia, pro-préfet de la Propagande à Rome, félicite le gouvernement haïtien d'avoir su conserver, au milieu d'une révo-

lution longue et pénible, le dépôt sacré de la foi de Jésus-Christ; exemple que d'autres peuples, qui se vantent de leur civilisation, n'ont pas toujours donné dans leurs crises politiques.

« L'intérêt, dit-il, que Sa Sainteté manisfeste d'une manière toute paternelle pour le salut des fidèles de cette île, et pour la prospérité de la religion qu'ils professent, fait un devoir au président d'Haïti de répondre à des ouvertures aussi consolantes, en mettant sous les yeux de la cour de Rome, que le gouvernement de la république, quoique privé jusqu'à ce jour de la faculté de relations directes qui vont s'établir entr'eux, n'a jamais désespéré de faire parvenir auprès de Sa Sainteté les vœux du peuple pour obtenir les secours spirituels qui font le bonheur du chrétien pendant sa vie, et le charme de ses derniers momens quand il descend dans la tombe. »

Après avoir rappelé les dangers qui menaçoient l'indépendance de cette île, quelque temps après l'arrivée de l'évêque Glory, en 1821, le général Inginac déclare qu'un prélat arrivant de l'étranger, quelles que fussent d'ailleurs la sincérité de son zèle et la pureté de ses intentions, n'opéreroit pas le bien qu'on se seroit flatté de retirer de sa mission, par l'appréhension où seroit le peuple de voir diriger encore contre lui des coups d'autant plus redoutables, qu'ils frappent au nom du Dieu que nous adorons.

« Si le choix de Sa Sainteté, dit-il en terminant, pouvoit s'accorder avec le vœu du peuple, avec celui du gouvernement, et qu'elle voulût bien confirmer sur ce point les flatteuses espérances que vous avez fait concevoir de sa sollicitude en faveur des habitans de ce pays, Son Exc. le président d'Haïti s'empresseroit de lui désigner alors ceux de ces pasteurs qui sont dignes des distinctions du Saint-Siége, et qui méritent d'être les coadjuteurs de Mgr. l'archevêque Pedro Ximenès. En posant la première pierre de l'édifice d'un clergé national dans la république, Sa Sainteté aura l'honneur d'avoir affermi la religion sur des bases qu'*aucune circonstance* ne pourra ébranler; elle aura jeté dans le cœur des jeunes haïtiens le germe de toutes les vertus que commande la vocation du sacerdoce; et, en remerciant chaque jours le Très-Haut pour toutes les grâces qu'il a versées sur elle, la nation bénira le Pape qui lui aura donné des ministres, fidèles interprètes de son amour et de sa gratitude. »

*** Le 2 septembre, époque inscrite dans notre histoire, en caractères de sang, rappelle, chaque année, les Français religieux autour des autels du Très-Haut. Là, recueillis et prosternés, ils offrent à Dieu des prières en mémoire des pontifes et des prêtres qui ont péri dans la maison des Carmes; et cette cérémonie qui présente quelque chose de lugubre et de glorieux tout à la fois pour notre Eglise de France, se termine ordinairement par une quête en faveur d'enfans délaissés. Quelle heureuse idée, d'allier ainsi un acte de charité à l'anniversaire de martyrs généreux qui sont morts pour le Dieu de charité !

Au nombre de ces prêtres immolés par les sbires révolutionnaires, il en est un sur lequel nous fixerons aujourd'hui l'attention de nos lecteurs.

Chargé, à l'âge de vingt-et-un ans, par le séminaire Saint-Sulpice, d'aller prêcher l'Evangile aux habitans des montagnes, avec M. de Vienne, évêque *in partibus*, M. l'abbé Ermès montra dans cette mission beaucoup de zèle et y obtint quelques succès. A son retour de Lyon, l'archevêque de Paris le nomma premier vicaire de Saint-André-des-Arcs. L'abbé Ermès occupoit cet emploi lorsque la révolution éclata. L'orage ne fit qu'accroître son zèle, loin de l'intimider. Il composa, pour les hospices, le panégyrique de Saint Vincent de Paul, qu'il prêcha aux Enfans-trouvés et dans d'autres églises; et, peut-être, lui est-on redevable d'avoir ainsi contribué à la construction d'une église en l'honneur de ce Saint.

Lorsque parut la loi du serment, l'abbé Ermès qui connoissoit toute l'étendue de ses devoirs et la dignité de son ministère, publia divers écrits plus énergiques les uns que les autres, à l'effet de prouver l'impossibilité de prêter ce serment, et se retira dans sa maison, à la barrière d'Enfer, où il accueillit M. l'abbé Royou, rédacteur du journal intitulé : l'*Ami des Rois*. Cette retraite ne put dérober M. Ermès à la fureur des cannibales. Il fut arrêté, et conduit aux Carmes. Dès qu'il fut entré dans cette maison, il se rendit au maître-autel, et exprima, dans un discours pathétique, combien il étoit ravi de l'honneur de partager le sort des autres victimes. Il fut assassiné, deux jours après, avec M. de la Rochefoucault, évêque. Fortifiés l'un et l'autre par les secours de la religion, ces deux confesseurs, se tenant étroitement serrés, attendirent, dans un buisson, la

mort qu'ils reçurent avec un courage héroïque. Ils tombèrent percés de mille coups, et remportèrent la palme du martyre.

Le frère de M. l'abbé Ermès tient ces derniers détails d'un de ses anciens commis, nommé Récottes, que la commune avoit chargé, à titre de commissaire, de présider cet abominable assassinat.

*** On vient de remettre en vente plusieurs ouvrages d'agriculture qui parurent, pour la première fois, il y a quelques années (1), mais que firent bientôt oublier des circonstances dont nous nous abstiendrons de parler. Offrant les résultats des travaux d'un homme qui, après avoir combattu pour son Roi, à la fatale journée du 10 août, dans le bataillon des Filles Saint-Thomas, s'occupa, par de nouveaux procédés, à fertiliser un sol que la révolution dévastoit tous les jours, ces ouvrages sont de nature à exciter l'intérêt dans tous les temps, et fournissent encore aux propriétaires de toute fortune les moyens d'accroître et d'améliorer leurs possessions, et cela

---

(1) *De la pratique de l'Agriculture*, ou Recueil d'essais et d'expériences dont le succès est constaté par des pièces authentiques, contenant le développement (demandé par la société d'Agriculture du département de la Seine) des moyens employés avec économie, dans le dessèchement des marais, la distribution des eaux, le défrichement des montagnes et des terrains incultes, des pépinières, semis et plantations, prairies artificielles et diverses améliorations; avec des observations sur l'acacia, sur la greffe, sur la coupe des bois, et sur la plantation des bords des routes. Par M. N. Douette-Richardot, cultivateur à Langres (Haute-Marne). 1 vol. in-8° de 600 pages. Prix, 6 fr. 50 c. et par la poste, 8 fr. 50 c.

Rapport fait à la société d'Agriculture du département de la Haute-Marne, etc., pour constater: 1° L'état et le succès des diverses plantations nouvellement faites par M. Douette-Richardot, etc.; 2° les résultats qu'il prétend avoir obtenus et qu'on peut espérer de la méthode qu'il a adoptée, de couper les bois entre deux terres. Broch. in-8°. Prix, 1 fr. et 1 fr. 25 c. franco.

Rapport sur les nouveaux et anciens travaux de M. Douette-Richardot, fait à la société d'Agriculture, de commerce, sciences et arts de Chaumont (Haute-Marne). Broch. in-fol. Prix, 3 fr. et par la poste, 3 fr. 50 c.

Ces trois ouvrages se trouvent, à Paris, chez Louvard, libr., rue du Bac, n° 78; et chez Demonville, rue Christine, n° 2.

avec beaucoup d'économie. L'auteur, M. N. Douette-Richardot, qui s'est consacré spécialement à l'agriculture, et dont grand nombre d'honorables récompenses attestent le talent et les services, a desséché des marais, défriché et rendu fertiles des montagnes et des terrains incultes; il a multiplié les semis et les plantations, formé des pépinières et des prairies artificielles, et assaini des eaux insalubres qu'il a su distribuer pour l'utilité et l'agrément des propriétaires; il s'est aussi occupé de la conservation et de la multiplication des bois, d'après un nouveau mode d'exploitation; il a considéré les routes et les chemins sous le rapport de leur plantation; enfin, il a porté ses regards sur l'éducation, la nourriture et la santé des animaux.

Parmi les expériences multipliées de M. Douette, qui toutes ont été couronnées du plus grand succès, nous signalerons particulièrement celle du marais Progney, près Langres, que notre cultivateur a mis en état de produire une récolte de chanvre et froment, dont le prix excède vingt fois les avances et la valeur du terrain. Le tout est constaté par des rapports authentiques et des procès-verbaux en bonne forme. Les suffrages et les félicitations dont diverses puissances ont honoré M. Douette-Richardot, et les nombreuses médailles qu'il a reçues de plusieurs académies et sociétés savantes, à une grande quantité desquelles il est agrégé tant en France qu'à l'étranger, forment comme une masse de témoignages en faveur de sa méthode. Il n'est pas jusqu'au plus simple paysan et au plus petit propriétaire, qui ne puisse, à l'aide des ouvrages dont il est question ici, faire naître dans son domaine une abondance et des agrémens qu'il n'y aura jamais vus. Si quelque mécréant, malgré cette foule d'attestations, révoque en doute les résultats obtenus par M. Douette, cet habile cultivateur lui propose d'aller faire l'épreuve sur un terrain quelconque et à ses frais. Il faut être bien sûr de soi, pour risquer de semblables propositions!....

Nous renvoyons le lecteur aux ouvrages même, dont nous n'avons parlé qu'à cause de l'utilité que pourront en retirer les bons curés des campagnes, pour eux-mêmes et pour leurs paroissiens. Et, d'ailleurs, ne devons-nous pas nous intéresser aux progrès d'un art, le prémier de tous, et dont, chaque année, nous prions le ciel de bénir les efforts, *ut terra det fructum in tempore suo?*

TABLETTES
DU CLERGÉ
ET
DES AMIS DE LA RELIGION.

PRODUCTIONS ET DOCTRINE DES AUTEURS.

POÉSIE.

Ode

IMITÉE DE LA PROSE *Stabat Mater dolorosa.*

MARIE affligée et tremblante
Versoit des pleurs, poussoit des cris,
Au pied de cette Croix sanglante
Où se mouroit son divin Fils;
La fleur de sa beauté s'efface;
Le cruel ennui sur sa face
Imprime une sombre pâleur,
Et, méditant des funérailles,
L'angoisse plonge en ses entrailles
Les aiguillons de la douleur.

O quelle tristesse ennemie
Déchire son cœur maternel,
Quand sur un arbre d'infamie
Elle contemple l'Eternel;

Quand le peuple ingrat de Solyme,
Sur son Fils, rejeton sublime,
Levant de sacrilèges mains,
Aux yeux de la terre étonnée,
Frappoit, dans sa rage effrénée,
Le libérateur des humains!

Quel homme, voyant cette mère
Qu'assiège un essaim de malheurs,
Ne sent une détresse amère
Et ne laisse échapper des pleurs?
Non, il n'est point d'âme assez dure,
Témoin des peines qu'elle endure,
Qui soudain ne plaigne ses maux;
A peine, en ce moment funeste,
A son fils, victime céleste,
Peut-elle adresser quelques mots!

Elle voit l'arbitre du monde,
L'égal de la Divinité,
Expier sur un bois immonde
Les crimes de l'humanité;
Même elle voit son fils unique,
Jouet d'une cohorte inique,
Dans mille tortures languir,
Et, tout couvert d'ignominie,
Dans une effroyable agonie,
Incliner la tête et mourir.

D'amour source immortelle et pure,
Protectrice de l'Univers,
Souffre que mon âme s'épure
Au creuset de tes longs revers;
Fais que j'éprouve tes alarmes,
Et que du monde et de ses charmes
Par ton secours je sois vainqueur;
Je t'en conjure, de mon zèle
Rallume aujourd'hui l'étincelle
Au feu qui brûle dans ton cœur.

Mère, en qui mon espoir se fonde,
Sur mon corps grave en traits de sang
La blessure large et profonde
Que le Christ reçut dans son flanc;
Ton Fils, qu'environne la gloire,
Ceint des palmes de la victoire
Sur Golgotha brise nos fers,
Et lègue son vaste héritage
Au mortel humble qui partage
Tous les affronts qu'il a soufferts.

Il faut que mon œil s'accoutume
A pleurer sans cesse avec toi,
Et que la coupe d'amertume
Ne se remplisse que pour moi;
Permets que, sous cette croix sainte,
Je mêle à ta lugubre plainte
La voix triste de mes sanglots;
Au spectacle affreux de tes peines,
Je sens par degré dans mes veines,
De mon sang s'arrêter les flots.

Vierge, des vierges le modèle,
Daigne m'accorder la faveur
De parcourir d'un pas fidèle
La voie où marcha le Sauveur;
Fais que le reste de ma vie,
De la croix, objet que j'envie,
Je porte le noble fardeau;
Qu'enfin, à l'exemple du Verbe,
Sur mon front trop long-temps superbe
Je place un épineux bandeau.

Fais que tous les jours je m'enivre
Du sang qui coule de la Croix,
Et qu'au supplice je me livre
Pour l'amour du maître des Rois;
Fais que, dans l'ardeur qui m'anime,
Je suive en chrétien magnanime

Ses étendards jusqu'au trépas ;
Et que, sous l'abri de ton aile,
Devant la justice éternelle,
Je tremble et ne rougisse pas.

Fais que cette Croix salutaire,
Soit mon bouclier désormais,
Qu'un Dieu, de la mort tributaire,
Me donne la vie à jamais ;
Que sur le bord des précipices,
La Grâce, de ses mains propices,
Guide mes pas irrésolus ;
Et que mon âme au vol agile,
Fuyant de sa prison d'argile,
Plane vers le port des Elus.

PAR M. CLARAY DE CREST-VOLLAND,
Professeur de langue et de littérature.

Examen des moyens et de la puissance des ennemis actuels de la religion.

LES dangers les plus redoutables sont ceux dont on ne sait pas s'apercevoir ; et, lorsque la prévention ou l'esprit de parti réussissent chaque jour à discréditer les prévoyances et les craintes les plus fondées, c'est alors que le danger devient plus terrible encore, puisque la sécurité des gens de bien semble justifier les méchans, et rend leurs succès inévitables.

Tel est l'état des choses par rapport à la religion. Jamais elle ne fut exposée à de plus grands dangers, jamais elle ne fut livrée à de plus cruels assauts. Et cependant, écoutons les enfans du siècle, que dis-je ? Ecoutons ceux-là même qui prétendent encore être les défenseurs des bonnes doctrines, jamais la religion ne fut plus puissante, plus inébranlable : jamais on ne fit autant pour elle. D'un autre côté, ses ennemis sont, ou du moins paroissent effrayés de cette prépondérance ; le clergé domine partout ; ce sont les jésuites qui influent sur tout ce qui se passe, sur les

décisions des cabinets, sur l'administration des états. Des princes protestans ou schismatiques sont eux-mêmes assujétis au pouvoir de la Cour de Rome. La Sainte-Alliance, les trois pour cent, la politique de l'Espagne, Saint-Domingue, la Grèce, la guerre, la marine, la diplomatie, l'instruction publique; et que sais-je? tout est réglé, décidé par les prêtres; et, si l'on n'y prend garde, ils auront bientôt les actes civils, ce qui, comme on sait, ne peut être que le plus grand des malheurs.

Que les ennemis de la religion qui soutient le sceptre de Saint Louis, employent ces grossiers artifices pour la faire craindre, et essayent de la renverser en parlant de sa solidité et de sa force, cela ne doit étonner personne. C'est par la terreur qu'ils ont bouleversé les trônes et assassiné les rois; c'est par la terreur qu'ils veulent encore renouveler leurs premiers essais contre le bonheur public; et, comme il y auroit quelque danger aujourd'hui à mal parler des maîtres du monde, ils s'en dédommagent sur la religion et ses ministres qu'ils peuvent offenser impunément, mais d'une manière plus favorable à leurs projets, puisqu'il est démontré que, si l'impiété devenue enfin populaire et nationale venoit à détruire l'ordre actuel des choses, le désordre seroit sans remède, et le malheur sans espoir.

L'impiété poursuit ses desseins avec une incroyable audace, avec une imperturbable persévérance. Voilà son avantage; c'est par là qu'elle se place à une si grande distance de ses foibles adversaires, ou de ceux qui devroient l'être. Elle réussit à rendre réelles parmi des esprits irréfléchis, des craintes qui, chez elle, ne sont qu'imaginaires; elle n'ignore pas que l'irréligion fait chaque jour les progrès les plus effrayans; elle regarde son triomphe comme assuré; elle s'en réjouit en secret; mais au dehors, elle sème les terreurs; elle se plaint, elle gémit, elle tremble; et voilà que de vrais chrétiens se laissent surprendre à cette tactique astucieuse des ennemis de la foi; voilà qu'on s'imagine que les frayeurs de l'incrédulité sont le symbole certain des avantages que remporte chaque jour la cause de Dieu; et cependant toutes ces frayeurs ne sont qu'un jeu concerté, et ces avantages ne sont que chimériques.

En effet, quelle est aujourd'hui la position des incrédules par rapport à la religion et à la monarchie? A la chute de Buonaparte, la plupart des coryphées de l'impiété, qui avoient secondé son despotisme ou participé aux crimes de

l'anarchie, éprouvèrent des craintes et des frayeurs qui n'étoient point simulées; ils crurent que le triomphe des enfans de Saint Louis devoit entraîner la chute des ennemis du trône et de l'autel; et nous avons vu ces hommes aujourd'hui si hardis, si entreprenans, ne désirer rien autre chose que d'être oubliés, et n'osant solliciter d'autre grâce, d'autre bienfait d'une clémence royale dont ils ignoroient le sublime caractère. La société ne seroit pas aujourd'hui ébranlée par les plus funestes doctrines, si on n'eût accordé à ses ennemis que ce qu'ils demandoient eux-mêmes. Certes, ils connoissoient trop bien les vrais intérêts de la monarchie, pour se persuader qu'avant quelques années ces intérêts seroient si cruellement compromis, et qu'il seroit permis à ceux qui ne demandoient plus qu'à les respecter en silence, de les attaquer ouvertement, de répandre à pleines mains le ridicule et le mépris sur les amis du trône, sur les défenseurs de la religion. Ceux qui ont vu les perplexités des révolutionnaires, au moment où la révolution sembloit finir pour eux et pour nous, leur eussent causé un bien grand étonnement, s'ils eussent pu leur prédire que ces frayeurs qu'ils éprouvoient; bientôt ils les inspireroient aux autres, et qu'ils pourroient échanger le triste rôle de victimes et de proscrits que leur imposoit leur seule conscience, contre celui d'agresseurs et de juges qu'alloient leur ménager l'insuffisance des lois nouvelles et la sécurité d'un siècle frivole et imprévoyant.

L'incrédulité n'a pas tardé à se convaincre que jamais, depuis les premiers jours de notre funeste révolution, l'occasion n'avoit été aussi favorable pour implanter ses désolantes doctrines et les naturaliser en quelque sorte sur le sol de notre belle patrie. Dans les jours d'anarchie et de trouble, les révolutionnaires n'ayant que le temps d'agir, n'avoient pas tout le loisir nécessaire pour endoctriner les peuples. Des lois cruelles, des déclamations sacrilèges, faites à la hâte et qui servoient de préambule à des décrets monstrueux, des pillages, des profanations, des persécutions impies, des mesures arbitraires, ne produisoient pas sur les esprits les effets qu'on devoit plutôt attendre d'une corruption méthodique et calculée, d'un enseignement calme et suivi. Les vingt-cinq années d'une révolution qui a enhardi tous les excès, tous les outrages contre la religion, ne présentent pas autant de progrès réels, autant de succès à la cause de l'impiété, que quelques années passées sous un

régime que le ciel sembloit destiner au triomphe de la foi. On ne croyoit pas qu'il fût prudent d'entreprendre, sous le règne de l'anarchie, la réimpression complète des œuvres de Voltaire; on eût craint de ne pas l'achever. On n'eût pas osé se livrer à ces sortes de spéculations, sous le règne de Buonaparte, on ne pouvoit pas s'exposer à lui déplaire. C'est sous l'empire de la restauration que les entreprises les plus funestes à la société ont pu être encouragées, d'une part, par la certitude de pouvoir braver impunément les chefs de l'état, et de l'autre, par la paix et par la jouissance des biens qu'elle procure, mais que la Providence ne nous a pas rendus pour qu'on en abusât d'une manière aussi coupable : *non hos quæsitum munus in usus.*

L'impiété a donc pu, et elle peut encore pervertir à son aise tous les rangs, tous les âges, toutes les conditions de la société. Aucune autorité, aucune force n'ont arrêté le *Voltaire des chaumières* ni le *Voltaire de la jeunesse;* aucun pouvoir ne s'est cru assez puissant pour préserver des plus grands malheurs, ce qu'il y a de plus pauvre et ce qu'il y a de plus foible dans un état. Aussi l'homme des chaumières ne veut plus se soumettre à l'autorité de la foi, parce qu'il ne veut plus faire partie de ce qu'on appelle peuple, depuis qu'une orgueilleuse philosophie lui a appris que la religion étoit bonne pour le peuple. L'enfance n'a plus d'appui dans les familles; elle est privée de l'éducation et des impressions salutaires de la foi, depuis que le matérialisme qui a détruit les affections les plus sacrées et les prérogatives les plus précieuses, a fait oublier à la paternité ses devoirs et ses droits, et ne permet plus, selon la remarque d'un de nos premiers écrivains, d'envisager dans un ménage, qu'un mâle, une femelle et des petits. Le pouvoir public qui reconnoît jusqu'à un certain point les droits de la paternité, n'est pas constitué de manière à lui prescrire des devoirs. Qu'un mâle à figure humaine nourrisse et habille ses petits, voilà tout ce que la loi lui demande; et, pendant de trop longues années, on n'en a pas demandé beaucoup plus aux instituteurs publics, chargés de représenter les pères de famille.

Cette profusion de près de trois millions de volumes impies et sacrilèges, jetés depuis quelques années dans les différentes classes de la nation, n'est pas la seule entreprise dont l'affreux succès doit assurer le triomphe de l'incrédulité; il faut y joindre les pamphlets de chaque jour et la distribution périodique des poisons les plus funestes. Dans

l'état actuel des choses, il semble qu'il soit impossible d'arrêter ce dernier fléau. Des magistrats vertueux peuvent encore dénoncer de semblables abus, mais on peut se jouer impunément et des magistrats et de leurs réquisitoires; les lois elles-mêmes sont un objet de dérision pour ceux qui ne les enfreignent que parce qu'elles sont trop foibles; et alors, que deviennent les lois, les magistrats et leur autorité? En supposant que les volumineuses impiétés du chef des incrédules ne puissent pénétrer partout, le génie du mal trouve une ample compensation dans des écrivains qui se chargent de commenter chaque jour les blasphèmes et les erreurs qu'on a publiés dans le dernier siècle. Il n'est aucun coin de la France qui puisse échapper à cet acharnement de ceux qui conspirent contre notre félicité. On retrouve partout leurs productions; on les livre gratuitement aux villages qui ne peuvent les payer; on les voit sur la sellette du décrotteur et dans les tabagies des campagnes. Le génie du mal est bien actif et bien clairvoyant; il ne néglige rien, il n'oublie rien. Sous ce rapport, le génie du bien devroit le prendre pour modèle.

Ce n'est pas seulement l'insuffisance des lois qui donne des armes puissantes à l'incrédulité, c'est l'impossibilité de trouver dans la société des personnages dévoués qui veuillent ou qui puissent exécuter rigoureusement les lois que nous avons, quelque insuffisantes qu'elles soient par elles-mêmes. Il nous reste encore quelques règlemens de police qui ordonnent de respecter les dimanches, en supposant du moins que les dimanches aient remplacé les décades; il existe quelques dispositions législatives qui punissent les outrages contre la religion et la tendance au mépris de la religion. Mais, en combien d'endroits voit-on exécuter les règlemens de police relatifs à l'observation des dimanches et des fêtes? De quelle utilité peuvent être pour l'ordre public ces pauvres magistrats de campagne, qui craignent, avec raison, que le moindre acte de leur autorité ne soit suivi de la plus horrible vengeance, de la perte de leur récolte, de la destruction de leurs arbres, de leurs vignes, de l'incendie de leurs maisons? Aussi ces dépositaires craintifs d'un pouvoir dont ils semblent demander pardon à leurs subordonnés, se gardent-ils bien d'en faire usage. Ils aiment mieux être les complices de cette incrédulité pratique, qui désole les campagnes, que d'en être les victimes. Pour qu'on ne puisse pas même les soupçonner de vouloir exécuter les règlemens de

police, ils sont souvent les premiers à les enfreindre, en se livrant publiquement au travail dans les jours des plus grandes solennités; et, pour ôter toute crainte de conversion de leur part, on ne les voit pas paroître dans les églises. Quant aux dispositions législatives, favorables à la religion, la licence de la presse et l'audace de l'impiété les rendroient presque illusoires, en supposant qu'il fût question de les mettre en pratique. Mais, combien existe-t-il de magistrats dévoués qui veuillent courir les risques d'une pareille tentative? On n'aime pas à compromettre son repos, à négliger ses affaires, à s'exposer à des désagrémens. Enfin, puisqu'il faut le dire, on ne veut pas braver l'opinion publique, c'est-à-dire, l'incrédulité; car l'incrédulité a aujourd'hui tant de secrets partisans, même parmi ceux qui vantent encore les bonnes doctrines, qu'on ne craint pas de la regarder déjà comme l'opinion publique.

Parlerai-je des avantages que donne à l'incrédulité le contraste choquant qui existe entre les doctrines et la conduite de ses adversaires? Celui-là se montre zélé pour la foi, pour la piété, et il traite avec mépris les incrédules; et cependant on remarque en sa personne les mêmes défauts, que dis-je? les mêmes vices, le même orgueil, la même ambition, et un amour désordonné de soi-même. Le vrai caractère du chrétien, c'est l'humilité. A ce signe, combien trouverons-nous de vrais chrétiens dans le monde? L'incrédule est orgueilleux; mais il est conséquent; un chrétien vain et superbe est un être bizarre qui fait autant de mal à la religion qu'un incrédule. La piété elle-même semble méconnoissable, dans ce siècle malheureux qui pervertit tout, qui corrompt tout, qui dénature tout. Des prêtres zélés arrachent aux plaisirs et aux dangers du monde une jeunesse choisie, qui, se trouvant dans le foyer des mauvaises doctrines et des mauvais exemples, peut être entraînée dans l'abîme de la corruption. Mais pourquoi faut-il qu'une aussi louable entreprise, que des exercices pieux, que des bonnes œuvres conduisent si directement à des résultats purement humains? Quel triomphe pour nos incrédules, quel beau sujet de déclamations et de reproches, lorsqu'ils rencontrent dans les emplois publics ces heureux prosélytes de la piété, qui doivent à leur ferveur et à leur amour pour le ciel, la jouissance des biens et des honneurs de la terre, et qui joignent au grave inconvénient de les avoir obtenus par la religion, l'inconvénient plus grave encore d'en jouir à la

manière des enfans du siècle, avec orgueil, avec hauteur, en sorte qu'il n'est que trop facile de les confondre avec eux? Sans doute, il faut distinguer plus que jamais la foi et la piété; il faut les environner d'hommages et d'appuis. Mais il faut aussi que le pouvoir s'occupe de les chercher partout où elles existent, surtout là où elles ne croient pas devoir être connues et récompensées. L'esprit particulier, les intérêts exclusifs sont plus favorables qu'on ne pense aux progrès de l'incrédulité.

Ajouterai-je enfin à tous nos motifs de crainte, l'état de dénuement où se trouve l'Eglise, la disette de prêtres, leur indigence, l'affoiblissement de la discipline, le silence forcé de l'autorité supérieure, l'impossibilité, ou, au moins, la difficulté d'assembler des conciles et des synodes, la rareté des vocations, et cette lacune irréparable que le règne de l'anarchie a formée entre l'ancien et le nouveau clergé, qui interrompt pour la nouvelle génération sacerdotale le fil précieux des traditions, des mœurs et des coutumes, et la prive de tout l'intérêt des souvenirs.

Mais pourquoi nous étendre davantage sur les ressources et les moyens de l'incrédulité de nos jours? Foibles mortels, nous ne voyons que ce qui se passe sous nos yeux, et nous ne pouvons percer les sombres voiles de l'avenir. Enfans dans la science des desseins de l'Eternel, nous en parlons comme des enfans, nous raisonnons comme des enfans. Dieu qui a fait pour nous tant de merveilles, peut encore susciter des héritiers à Abraham et ranimer nos espérances. Il peut déconcerter nos craintes et se jouer de nos terreurs, comme il s'est joué des projets et de l'ambition des impies. Mais, s'il ne nous appartient pas de sonder ses desseins, il est du moins de notre devoir d'examiner avec une attention sérieuse ce qu'il veut bien mettre à notre portée, afin de régler en conséquence nos travaux et nos efforts. Or, est-il rien de plus visible, de plus sensible aujourd'hui, que les entreprises et les succès de l'incrédulité? W.

Considérations sur les fêtes supprimées ou transférées par l'Indult du 9 avril 1802.

On avoit dit, dans les *Tablettes* du mois de mai dernier, que cet indult ne forme pas un *droit*, mais seulement une *permission* pour ceux qui ne peuvent plus accomplir le devoir

imposé par la loi générale de l'Eglise. Cette proposition a singulièrement déplu au rédacteur de la *France catholique* qui en a fait l'objet de sa censure dans sa XVIe livraison. Toute la différence entre nous consiste à savoir si l'indult a *abrogé* et *aboli*, par rapport à la France, la loi générale de l'Eglise sur les fêtes supprimées et transférées, ou s'il n'a accordé qu'une dispense pour les temps fâcheux où l'on se trouvoit alors, et pour les personnes seulement qui pouvoient invoquer en leur faveur les motifs sur lesquels elle a été établie. Telle est la question que nous nous proposons d'examiner ici.

En principe, toute dispense d'une loi générale ne peut être que provisoire, et doit cesser aussitôt que les circonstances et les raisons pour lesquelles elle a été établie ont disparu. Ce qui a été accordé à la nécessité des temps, dit le pape Saint Innocent Ier, ne doit point tirer à conséquence pour les temps de paix où, la nécessité ayant cessé, ce qui avoit été toléré par condescendance et dans un besoin pressant, doit cesser aussi, parce qu'il ne faut pas confondre ce qui a été introduit dans des cas extraordinaires avec ce qui est de droit commun; l'usage des dispenses dans le premier cas, n'étant réellement qu'une *usurpation* sur la loi (1). C'est d'après cette maxime que se conduisit le pape Pie VII dans les mesures exorbitantes qui lui furent arrachées à l'époque dont il s'agit : le chef du gouvernement lui ayant proposé, quelques années après, d'appliquer à certains évêques la mesure dont il avoit usé envers tout l'épiscopat français en 1801. « Cette mesure, lui écrivoit-il le 24 mars 1813, fut » alors reconnue nécessaire et indispensable, dans un temps » fâcheux, pour mettre fin à un schisme déplorable, et pour » ramener au centre de l'unité catholique une grande na- » tion. » Le Pontife jugea en conséquence que l'état de la maladie n'étant plus le même, le même remède n'étoit plus applicable.

Notre censeur ne conteste pas le principe, mais il en nie l'application à la question particulière du rétablissement des fêtes supprimées ou transférées. Lorsqu'un évêque, dit-il, accorde à ses diocésains la permission de faire gras pendant

(1) Quod pro remedio ac necessitate temporis statutum est, cessante necessitate, debet utique cessare pariter quod urgebat, quia aliud est ordo legitimus, alia usurpatio, quam ad præsens fieri tempus impellit. *Epist. XXII ad epos Maced.* §. 5. *tom.* II. *conc. coll.* 1274.

le carême, cette permission s'applique aussi bien aux riches et aux personnes valides, qu'aux pauvres et aux malades, quoiqu'on n'ait en en vue que les deux dernières classes. Je doute que cette décision tranchante soit approuvée des casuistes qui puisent les leurs dans le véritable esprit de l'Eglise. Aussi voyons-nous ceux des fidèles qui font profession de piété, et qui appartiennent aux deux premières classes, se faire un devoir, non de *surérogation*, mais de religion, d'observer la loi de l'abstinence en carême, ne se croyant pas suffisamment autorisés à s'en dispenser par une mesure d'exception adoptée pour le soulagement des pauvres et des malades. A la vérité la permission est conçue en termes généraux; la raison en est que l'Evêque, ne pouvant pas entrer dans les dispositions des particuliers, laisse à chacun le soin de juger s'ils y sont compris, d'après l'état de leur fortune et de leur santé. Quant à la maxime qu'on allègue de Saint Bernard, elle est très-propre à justifier la loi générale de dispense, mais elle est étrangère aux dispositions des personnes.

Dire que les raisons qui nous ont procuré l'indult subsistent toujours, et que les circonstances pour rentrer dans la règle ne sont pas encore arrivées, c'est assimiler l'état du culte en France sous le roi légitime à celui où il étoit sous l'usurpateur. Sans doute qu'il y a beaucoup à faire pour lui rendre son ancienne splendeur. Mais peut-on se méprendre sur les améliorations sensibles qui ont été opérées? des établissemens religieux se forment de toutes parts; les pasteurs sont affranchis de beaucoup d'entraves qui les paralysoient dans l'exercice de leurs fonctions; nos solennités se célèbrent avec plus de majesté et attirent une plus grande affluence de fidèles; les ateliers publics et particuliers ont cessé d'être un objet de scandale les dimanches et les fêtes; enfin la religion de l'Etat est hautement protégée et honorée; et, quoique nous ne soyons pas encore parvenus à une parfaite réintégration qui ne doit se faire que graduellement, nous devons nous féliciter d'être arrivés à ce temps de paix auquel s'applique la maxime du pape Saint Innocent, où les mesures d'exception prises dans des temps fâcheux doivent cesser avec la cessation des circonstances qui les avoient fait adopter, *cessante necessitate, debet cessare pariter quod urgebat.*

On nous oppose le silence des Evêques qui, dit-on, ne pensent guère à s'occuper du rétablissement des fêtes; c'est

là une allégation bien vague contre le retour à la loi générale de l'Eglise. Nous ne doutons point que, s'ils avoient la liberté de se rassembler, leur sollicitude ne les portât à s'occuper sérieusement du rétablissement de cette partie de l'ancienne liturgie, et de se concerter avec le gouvernement pour lui rendre son premier éclat, en y faisant les modifications convenables au temps où nous vivons. On convient que les fêtes étoient autrefois trop multipliées, qu'on eut de bonnes raisons pour en diminuer le nombre, et qu'on pourroit encore faire quelque réduction dans celles qui existoient au moment de la révolution. Mais si, dans cette opération, on doit avoir égard aux considérations politiques, il ne faut pas perdre entièrement de vue celles qui naissent de l'esprit de l'Eglise.

Ainsi, on pourroit proposer la suppression des troisièmes fêtes de Noël et de Pâques, de l'octave du Saint-Sacrement, etc. Mais il en est d'autres qui ont pour objet les grands mystères de la religion, ou qui sont destinées à perpétuer quelques époques célèbres dans les fastes du christianisme : telles sont la fête de l'Annonciation ou du mystère de l'Incarnation, celle de l'Epiphanie où l'on célèbre la vocation des gentils, la Fête-Dieu, au jour où elle est solennisée dans l'Eglise universelle, pour consacrer le triomphe du plus adorable de nos mystères sur l'hérésie, celle de Saint Pierre, le premier vicaire de Jésus-Christ, le chef du collége apostolique, et dont le ministère se lie d'une manière spéciale à l'établissement du christianisme. On sait combien le pape Pie VII fut affligé de la suppression ou translation de ces deux dernières fêtes qui furent sacrifiées aux égards pour les ennemis du catholicisme. Quel inconvénient y auroit-il à remettre au rang des fêtes chômées, celle de la Circoncision qui avoit été érigée en fête civile par le précédent gouvernement ? Si nous ne craignions de trop contrarier les calculs économiques du censeur, d'accord en cela avec les censeurs libéraux, nous proposerions l'institution généralement désirée, en l'honneur de ces millions de prêtres et de fidèles, morts en 1792, victimes et martyrs de leur attachement inviolable à la constitution de l'Eglise; nous lui ferions encore observer que ces mêmes calculs se trouvent en défaut pour la translation des fêtes patronales au dimanche, parce que les habitans des campagnes ne les en chôment pas moins aux jours où elles tombent; qu'ils sont contraires à l'esprit de la religion, en ce qu'au moyen des translations,

la solennité du jour du Seigneur est absorbée par celle de ses Saints, et que l'exposition du Saint-Sacrement qui, dans l'ancienne liturgie, devoit être rare afin d'inspirer plus de respect, est aujourd'hui très-commune, au moins dans les départemens, à raison des nombreuses confréries des arts et métiers qui reviennent très-fréquemment, et des nouvelles dévotions qui n'existoient pas dans l'ancien ordre de choses.

Il y auroit bien d'autres remarques à faire sur cet article de *la France catholique*, mais il nous suffit d'avoir justifié celui des Tablettes contre ses injustes reproches; d'avoir prouvé que le rétablissement des fêtes, avec les restrictions que nous avons indiquées, est parfaitement dans l'esprit de l'Eglise, et que la politique n'est pas fondée à s'en alarmer; que ceux des fidèles qui, par leur position, ne sont pas compris dans les motifs de l'indult, ne doivent pas se prévaloir de l'exception de la loi générale de l'Eglise qu'il contient; enfin qu'en refusant d'y reconnoître une dispense strictement obligatoire du devoir imposé par la loi, il ne convient nullement de reléguer ce devoir parmi ceux de pure *surérogation*, encore moins de présenter la loi comme généralement *abrogée* et *abolie* pour la nation française.

(*Article communiqué.*)

Du Culte en général, et de son état actuel en France; par M. Kératry, ancien député.

Un des grands malheurs du temps présent est de voir des laïques entreprendre de traiter dogmatiquement des matières qui tiennent à l'essence de la religion, sans en avoir étudié les principes, et de vouloir juger de la constitution de l'Eglise sans en connoître l'esprit. Dépourvus de toute instruction solide, ils se laissent séduire par des spéculations philosophiques, et s'élancent hors de la voie de l'autorité, qui seule peut guider la raison dans l'examen des vérités sacrées qui sont l'objet de la foi des chrétiens. Tel est le vice qui domine dans l'ouvrage dont il est question dans cet article. Il y règne une teinte religieuse tant que l'auteur se borne à un aperçu général. Mais entre-t-il dans les détails, ses censures sont ou fausses ou exagérées, ou

mal appliquées, et se terminent presque toujours par des résultats qui, pris tels qu'il les présente, tendent à renverser tout l'édifice sacré de nos croyances. Ce n'est point en procédant ainsi que l'on parvient à éclairer les hommes, et à opérer une réforme salutaire dans ce que les institutions religieuses peuvent avoir de répréhensible.

Le but de cet écrit est d'établir la nécessité d'un culte qui réponde aux besoins de l'homme et qui puisse contribuer à l'amélioration de l'espèce humaine, de faire voir que les principaux caractères de ce culte doivent être de ne blesser aucun sentiment naturel, de resserrer les liens de la sociabilité, d'éclairer les esprits, de relever la dignité de la créature, et d'être solennel. On voit que l'auteur considère son sujet sous un point de vue purement philosophique. Mais les développemens qu'il en donne, sont-ils tirés des principes de la religion chrétienne sur laquelle il disserte dans tout le cours de son ouvrage? C'est ce que nous nous proposons d'examiner.

Il établit d'abord que la prière et l'offrande furent les formes primitives du culte rendu à la divinité; que de l'offrande des fruits on passa à celle des animaux. Nous lisons cependant dans la Genèse que ces deux espèces d'offrandes furent simultanées. Caïn offrit des fruits de la terre qu'il cultivoit, et Abel les premiers nés de son troupeau. Il pense que l'offrande des animaux amena celle des hommes, et que les sacrifices des victimes humaines qui s'introduisirent parmi les peuples idolâtres, eurent également lieu parmi les Hébreux auxquels ils n'étoient pas formellement défendus par leur loi. Cette idée mise en vogue par Voltaire qui l'avoit lui-même puisée dans Tindall, Morgan, Bolyngbroke, n'auroit pas dû être adoptée par M. Keratry. Comment, en effet, un homme qui cite souvent l'Ecriture sainte, n'a-t-il pas vu dans les livres de Moïse, que rien n'étoit plus sévèrement défendu aux Israélites, que d'imiter en cela les peuples idolâtres dont ils étoient environnés; que ceux qui violoient ces défenses devoient être exterminés avec toute leur race, ainsi que tous ceux qui avoient participé à un crime aussi abominable? Il y auroit vu encore que les prévaricateurs n'allèrent jamais jusqu'à offrir ces sortes de sacrifices au vrai Dieu, mais seulement aux dieux étrangers (1).

(1) Lévit. XVIII. 21. — XX. 2. — Deuter. XII. 129. — Jérem. XIX. 2. etc.

On nous oppose les faits d'Abraham, prêt à immoler son fils Isaac, de Saül disposé à en faire autant de Jonathas, de Jephté sacrifiant sa propre fille. Mais le premier exemple prouve tout le contraire. « Si le Dieu des Juifs, dit M. Guénée, eût agréé ces sacrifices, auroit-il arrêté la main » d'Abraham prêt à immoler son fils? Content d'avoir » éprouvé l'obéissance de son serviteur, il lui défend d'é» tendre son bras sur une victime si chère, et lui en subs» titue une autre. Cette conduite, dans un temps où les Cana» néens immoloient leurs enfans à leurs dieux, n'annonce-t» elle pas que le Dieu d'Abraham, n'étoit point comme le » dieu de ces idolâtres, un Dieu qui se plût à voir couler le » sang innocent? Le refus de cette victime, dans ces cir» constances, étoit sans doute une leçon frappante par la» quelle Dieu, en même temps qu'il éprouvoit la foi d'Abra» ham, vouloit apprendre pour toujours à ce saint homme » et à sa postérité, l'horreur qu'il avoit de ces superstitions » barbares (1). »

Le fait de Jonathas est hors de la question. Saül avoit défendu de rien manger avant la bataille, sous peine de mort, à quiconque y contreviendroit. Son fils se mit dans ce cas. S'il eût perdu la vie, c'eût été pour avoir enfreint l'ordre de son général, et encouru, par cette désobéissance, la peine qui venoit d'être prononcée. Mais il n'auroit point été immolé au Seigneur. Le fait de Jephté n'est pas mieux choisi. Ceux qui croyent que la fille de ce juge d'Israël fut réellement sacrifiée, l'accusent de témérité dans son vœu et de cruauté dans l'exécution. Ainsi, que le sacrifice de sa fille ait été réel ou non, dit l'auteur déjà cité, il n'en résultera jamais que la loi de Moïse ait autorisé de tels sacrifices.

Le reproche fait à ce législateur de n'avoir pas entretenu une seule fois les Israélites de l'immortalité de l'âme, des peines et des récompenses d'une vie future, est puisé dans la même source que les précédens, et n'est pas mieux fondé. Qu'avoit-il besoin de les instruire spécialement d'un dogme qui étoit populaire parmi eux, et qui se trouvoit perpétuellement retracé dans tous les discours et dans toutes les circonstances de la vie des patriarches? Nous lisons dans la Genèse, qu'ils se regardoient comme étrangers et voyageurs sur la terre; qu'ils aspiroient à une meilleure patrie, la

(1) Lettres de quelques Juifs portugais et allemands. IIIe part. Lettre 3.

patrie céleste que Dieu leur avoit promise. De là ces expressions qui reviennent si fréquemment dans les Ecritures; d'aller se réunir à ses pères, se retrouver avec ses pères : de là cette qualité que Dieu prend partout, qu'il est le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Or, reprend Jésus-Christ, Dieu n'est pas le Dieu des morts, mais le Dieu des vivans; raisonnement simple et sans réplique; de là enfin, ces oracles consignés dans le Deutéronome. « L'Eternel circoncira » ton cœur et le cœur de ta postérité, afin que tu aimes » l'Eternel de tout ton cœur et que *tu vives*.... Je prends le ciel » et la terre à témoin que je vous ai offert la vie et la mort, » choisissez donc la vie. » Or de quelle vie s'agissoit-il? Jésus-Christ nous l'apprend. Ce divin Sauveur, interrogé par un docteur de la loi pour savoir ce qu'il y avoit à faire pour obtenir la *vie éternelle*, le renvoya précisément à cet endroit de la loi pour l'apprendre. Peut-on dire après cela que Moïse n'a jamais entretenu son peuple de la permanence des âmes et d'un état futur. Certes, s'il ne l'a pas fait plus directement et plus expressément, c'est que ces dogmes n'étoient contestés de personne, à l'exception de la petite secte des Sadducéens, venue deux cents ans seulement avant Jésus-Christ, qui avoit dégénéré en cela de la croyance de ses ancêtres. Ce n'est donc pas le christianisme qui, en les enseignant, a comblé le vide que le judaïsme est accusé d'avoir laissé entre le ciel et la terre; de même que ce n'est pas au christianisme qu'il faut attribuer l'abolition des sacrifices humains.

Nous conviendrons avec M. Kératry que la loi de Moïse avoit pour objet d'isoler les Israélites des autres peuples. Mais c'est se méprendre étrangement sur l'esprit de cette loi que de l'accuser d'avoir eu pour objet, en cela, de *consacrer les haines nationales*. L'intention du législateur étoit de les tenir toujours unis ensemble et peu éloignés du siége principal de leur culte, de les préserver des vices des nations idolâtres. C'étoit une loi religieuse et politique. Elle étoit si peu fondée sur la haine des autres peuples, qu'elle vouloit que les étrangers fussent reçus, accueillis, protégés, pourvu qu'ils ne fissent aucun acte d'idolâtrie. On leur permettoit d'acquérir des habitations dans les villes, d'y faire le commerce, de cultiver les arts; enfin, s'ils adoptoient la religion et les pratiques des Israélites, on leur accordoit le titre et les priviléges de citoyens, et ils étoient incorporés à la nation.

La loi des chrétiens étoit à la vérité bien plus parfaite, en ce qu'elle avoit pour objet de ne faire qu'une seule famille de tous les peuples, et que, destinée à conduire tous les hommes au salut, elle en ouvroit la voie à tous. Mais M. Kératry semble ne faire l'éloge du christianisme, que pour accuser le catholicisme de l'avoir fait dégénérer de sa pureté primitive, en relâchant les liens de la sociabilité qu'il étoit appelé à resserrer. Ce fut l'effet, dit-il, de la double invasion de la religion dans la politique, et de la politique dans la religion. On sent combien le sujet, considéré sous ce point de vue, prête à la déclamation, surtout lorsqu'on s'attache à relever les abus, à les exagérer, sans présenter le tableau des avantages que l'union de la religion et de la politique peut produire et qu'elle a souvent produit, lorsqu'elles ont vécu en bonne intelligence; qu'elles se sont concertées pour le bien général de la société; qu'elles ont marché sur deux lignes parallèles, en évitant tout envahissement de l'une sur l'autre.

Cependant, quoique l'auteur pense que le système religieux ne doit point s'unir au système politique, il reconnoît que l'action de la religion ne sauroit être indifférente dans le gouvernement auquel elle communique un esprit de vie. Ce qu'il demande, c'est que toute vue d'ordre politique reste absolument étrangère aux ministres du culte, lesquels doivent se concentrer dans leurs fonctions spirituelles, parce que, dit-il, l'influence du clergé hors de sa sphère, a toujours été au profit du pouvoir absolu. Quoi qu'il en soit de la question de fait, qui pourroit donner lieu à beaucoup de réflexions, on ne peut disconvenir du principe, qui est véritablement dans l'esprit de l'Evangile.

La tolérance occupe une place considérable dans cet écrit, mais c'est surtout la tolérance religieuse et dogmatique que l'auteur s'efforce d'établir. Il avoue ingénûment qu'elle est le fruit de la nouvelle philosophie, et qu'elle s'est accrue de l'affoiblissement des croyances primitives. Comment alors peut-il faire un crime au catholicisme d'avoir affoibli ses croyances primitives ennemies de la tolérance philosophique? Il soutient qu'une complète restauration de la foi nous rendroit la Saint-Barthélemi toute entière; parce que la foi, dans son intégrité, ayant pour principe que, hors de l'Eglise, il n'y a point de salut, on ne peut en acquérir l'intime conviction sans désirer la mort de celui qui fait profession d'une religion différente. On conçoit bien que l'intime conviction

de la foi doit faire désirer la conversion de celui qui n'a pas le bonheur de la posséder; mais on ne conçoit pas comment cette foi, animée par la charité, qui en est l'âme, peut inspirer le désir de la mort de celui qui ne l'a pas, et pour la conversion duquel la religion nous ordonne de prier et d'espérer jusqu'à la fin. C'est dans cet esprit qu'il faut entendre la maxime : *Hors de l'Eglise point de salut.* M. Kératry sait aussi bien que personne, que la Saint-Barthélemi fut un crime plus politique que religieux, et que, sous ce dernier rapport, on doit le regarder comme inspiré par le fanatisme que la religion condamne. Nous n'avouons que le zèle des martyrs et nous réprouvons celui des inquisiteurs.

Il conclut de sa théorie : 1° que l'Eglise ne sera bientôt plus, qu'elle touche à sa fin, qu'elle n'a presque plus de vie et que le protestantisme seul est vivace. Nous avons une belle preuve de cette dernière assertion dans le socinianisme auquel le protestantisme est maintenant réduit, comme le lui avoit prédit Bossuet; 2° que la religion catholique est de toutes celles qui sont issues du christianisme, la seule à laquelle il soit interdit de devenir *religion de l'Etat*, parce qu'une telle religion doit se composer des dogmes communs à tous les cultes, espèce de *pandæmonium* fondé sur l'indifférence, qui, loin de donner une garantie à la tranquillité de la société, renferme le germe de toutes les divisions et doit tôt ou tard engendrer une foule de désordres dans l'Etat. Du reste, nous pensons avec l'auteur que les lois doivent maintenir la paix publique; qu'elles doivent protéger tous les cultes établis; qu'il ne leur appartient point de gêner les consciences, et qu'il est de leur devoir d'assurer à tous les individus leurs droits de citoyens. Mais ces maximes se concilient parfaitement avec une religion de l'Etat qui, faisant partie de sa constitution, ne nuit point à la tolérance civile des cultes différens. Nous avons expliqué comment, dans un pareil système, la religion et la politique peuvent être unies et ne composer qu'une même famille.

M. Kératry s'apitoye beaucoup sur le sort des Grecs qui font des efforts extraordinaires pour se soustraire à l'oppression d'une puissance barbare; nous ne lui chercherons pas querelle sur ce point. Mais il part de là pour continuer à satisfaire son antipathie contre le catholicisme; c'est en quoi il nous paroît très-injuste, en les représentant comme nos *co-religionnaires*, et comme des martyrs de la foi catholique. Ignore-t-il donc qu'ils sont séparés de *l'unité*, par

leurs erreurs sur la primauté du chef de l'Eglise, sur la procession du Saint-Esprit, etc., etc? que la cause pour laquelle ils combattent, est purement politique. Loin donc que le silence des églises catholiques à leur égard soit un effet de l'affoiblissement des anciens symboles, il est au contraire, une preuve sensible de leur attachement à ces symboles dont les Grecs se sont écartés. Il ne s'agit pas de savoir si les Grecs versent leur sang sous le drapeau de la croix, mais si c'est pour la défense de la croix, c'est-à-dire de la foi orthodoxe qu'ils le versent, *non pœna, sed causa facit martyrem.* Du reste, il n'est point de catholique qui ne s'intéresse au sort de ce peuple, qui ne forme des vœux pour son affranchissement, qui n'ait senti son cœur ému d'une pitié généreuse, au récit des massacres de Scio et d'ailleurs. Mais de ce que les églises catholiques n'ont pas fait des prières publiques pour les Grecs, considérés comme nos co-religionnaires, la religion catholique ne doit point être responsable de la chute de ce peuple, si elle se consomme. On voit d'après ces réflexions que les reproches du censeur ne sont pas mieux fondés sur ce point que sur tous les autres. En général, si dans le cours de son ouvrage, il signale des abus, le tableau qu'il en fait est toujours porté à l'exagération; s'il propose des moyens de réforme, ces moyens sont ordinairement pris hors de la véritable religion, qu'il n'a étudiée que dans les livres de ses ennemis, c'est ce qui donne à tout son écrit le caractère d'une vaine déclamation. (*Article communiqué.*)

Un de nos abonnés nous communique la parabole suivante, que nous croyons devoir publier, à cause des remarques utiles qui se trouvent dans l'explication.

L'Homme dans le Labyrinthe souterrain (Parabole).

Un voyageur raconte que s'étant trouvé avec un grand nombre de personnes dans un labyrinthe souterrain, l'une d'entr'elles se distingua par une particularité assez remarquable. Chacun avoit pour se conduire son flambeau, quoique le labyrinthe fût éclairé d'ailleurs suffisamment par un large foyer placé au-dessus du centre. L'homme dont nous venons de parler avoit son flambeau comme les autres. Après avoir marché quelque temps à sa clarté et surtout à

l'aide de celle que communiquoit le foyer placé au centre, il s'arrête tout-à-coup et prend des chemins détournés, s'enfonçant dans les ténèbres et s'exposant à tomber dans d'affreux précipices, qu'on rencontroit presque à chaque pas. Ses compagnons qui s'avançoient toujours, s'étant aperçus de cette déviation, s'efforcèrent de le remettre dans le bon chemin. Notre homme s'égaroit toujours et paroissoit marcher comme au hasard. Comme il avoit son flambeau allumé, et que cependant il ne suivoit pas le droit chemin avec les autres, une personne de la société en conclut que son flambeau ne valoit rien et ne pouvoit servir à distinguer aucun objet. Cette assertion étonna fort la compagnie, qui jusque là avoit pensé le contraire, et l'expérience venoit encore à l'appui. Celui qui avoit avancé ce paradoxe, ajouta qu'on ne pouvoit voir parfaitement les objets et les distinguer sans crainte de se tromper qu'à l'aide de la *lumière générale* de tous les flambeaux de la société; qu'on ne réussiroit jamais à faire voir distinctement les objets à un homme qui n'avoit que son *flambeau particulier*. Un vieillard de la compagnie crut devoir faire remarquer à celui qui venoit de parler de la sorte, que ses principes choquoient le *sens commun* et étoient en opposition avec l'expérience. Il soutint, et avec raison, que le flambeau de chacun étoit bon, et qu'on pouvoit avec cette lumière, voir distinctement beaucoup de choses; que, si, malgré cette clarté et celle qui venoit du foyer principal, un homme de la société s'étoit égaré, ce n'étoit pas que chaque flambeau ne pût éclairer et faire distinguer certainement les objets, mais qu'il en falloit chercher une autre cause; que l'homme qui ne voyoit pas devant lui, avec son flambeau, aidé d'un autre foyer de lumière, ne verroit pas mieux quand on réuniroit autour de lui tous les flambeaux de la compagnie; que s'il ne voyoit pas, ce n'étoit pas au flambeau qu'il falloit s'en prendre, mais à l'homme même qui, par malice, auroit fermé les yeux et rendu ainsi inutile pour lui et la clarté de son flambeau et celle qui venoit d'ailleurs. On examina notre homme de plus près, et l'on découvrit qu'effectivement il s'étoit bandé les yeux. On l'engagea à ôter son bandeau; il le fit, et marcha ensuite avec les autres, sans s'égarer comme auparavant.

Explication de la parabole.

La discussion qui eut lieu à l'occasion de l'homme du labyrinthe souterrain, est une image de celle qui s'est élevée

entre les apologistes de la Religion, sur le principe de certitude. Un écrivain célèbre a mis en vogue un système qui, malgré son opposition au *sens commun* et à l'expérience, trouve néanmoins beaucoup de partisans, surtout parmi les jeunes gens qui sont amateurs de la nouveauté. Cet auteur, voyant les progrès de l'incrédulité et l'insensibilité de la plupart des hommes pour la vérité, malgré la clarté des preuves qui défendent le christianisme, preuves qui sont exposées d'une manière si victorieuse dans une multitude d'excellens ouvrages, cet auteur, dis-je, au lieu de chercher la cause du mal où elle étoit, s'avisa d'avancer cette étrange assertion : que la *raison individuelle* ne pouvoit conduire à la certitude; que le sens intime, l'évidence et les autres moyens que chaque individu trouve en soi pour connoître le vrai, ne peuvent conduire à la possession assurée de la vérité. Il ajouta qu'il falloit avoir recours à la *raison générale* pour être certain de quelque chose, et que, sans cela, on étoit condamné à un invincible scepticisme.

On eut beau répondre, comme le vieillard de la parabole, que sa doctrine choquoit le bon sens; que les motifs ordinaires de nos jugemens étoient des moyens naturels, capables de nous conduire à la vérité; « que les raisonnemens » du sceptique, sur l'impuissance absolue de la raison hu- » maine, ne sont que des déclamations de rhéteur et des » subtilités de sophiste (Conférences sur la Religion, » tome I, page 43); qu'il ne falloit pas s'amuser à les com- » battre, qu'on feroit quelque chose de plus utile, en expo- » sant des doctrines qui doivent être avouées de tous les » esprits, et qu'on doit professer dans toutes les écoles, si » l'on ne veut se perdre dans des chimères (*ibid.* p. 46); » que toute vérité quelconque, considérée dans notre âme, » en tant qu'elle est aperçue, connue de nous, se réduit » au sentiment intérieur qui nous avertit de sa présence » (*ibid.* p. 63); que, quand on veut se dégager des illusions » des systèmes élevés quelquefois bien inutilement à grands » frais, on trouve que tout porte sur le sentiment intérieur » du *moi* et de ce qui se passe en moi; après avoir épuisé » toutes les réflexions et tous les raisonnemens, la raison » ultérieure de croire à une proposition quelconque, est le » sentiment intérieur de sa vérité (*ibid.* p. 66); qu'il ne » s'agit pas de rendre l'homme infaillible, pas plus que de » le rendre impeccable; que la possession de la vérité en » tout, n'est pas plus faite pour ce monde, que la perfec- » tion dans la vertu; que si l'homme est intelligent, il est

» libre aussi ; et que, dans la recherche de la vérité, comme » dans la conduite, il peut faire un bon ou un mauvais » usage de son libre arbitre ; que vainement il auroit en » main des instrumens sûrs de vérité (un flambeau pour » guider ses pas comme l'homme de notre parabole), s'il » refusoit de s'en servir, si la passion, si l'orgueil, en diri- » geoient l'emploi (s'il fermoit les yeux ou s'il mettoit » un bandeau pour ne rien voir) ; que ce seroit une grande » et funeste illusion de croire que tout est fait pour le triom- » phe de la vérité, parce qu'on auroit éclairé l'esprit ; qu'il » faut bien comprendre que les plus grands ennemis de la » vérité, ce sont nos passions ; qu'il y aura des erreurs (et » des aveugles volontaires), comme il y aura des vices, tant » qu'il y aura des hommes (*ibid.* p. 76). » Malgré des observations si justes et si raisonnables, cet écrivain n'en persévère pas moins (tant il est difficile aux auteurs qui s'égarent de revenir sur leurs pas !) à défendre par lui-même, ou par ses amis, un système qui, après avoir séduit pendant quelque temps par sa nouveauté, ira, comme tant d'autres, prendre place dans les rêveries philosophiques.

Les hommes ne sont pas incrédules et insensibles à la vérité, par défaut d'un principe de certitude. Les lumières ne manquent pas. Outre celles de la raison, il y a encore celles de la révélation. Ceux qui ne se rendent pas à cette lumière, se rendront encore bien moins aux autres. Il est donc inutile qu'on fasse tant d'efforts pour chercher un principe infaillible de certitude dans la *raison générale*. Ceux dont nous parlons ne verront pas mieux à la clarté de la *raison générale* qu'à la clarté de la *raison individuelle*. Ce sont des aveugles volontaires qui ne verroient pas même en plein midi. Un mort ressusciteroit devant eux à Passy (1) ou ailleurs, tout Paris voire même la *raison générale*, toute la collection du genre humain rassemblé, assureroient à leur *raison individuelle* que le fait est vrai et indubitable, qu'ils n'en croiroient rien (2).

Au lieu de regarder les motifs ordinaires de nos jugemens comme incapables de nous conduire sûrement à la vérité (comme le raisonneur de la parabole regardoit les flambeaux particuliers), pour n'admettre comme unique

(1) Pensées philosophiques.

(2) Si Moysen et prophetas non audiunt; neque si quis ex mortuis resurrexerit, credent. Luc. XVI. 31.

principe de certitude que la raison générale, il falloit chercher ailleurs la vraie cause du mal. Nos moyens particuliers de connoître et d'être certain de quelque chose sont bons et sûrs, quoiqu'ils ne soient pas exempts d'imperfection (1).

(1) Nous pouvons connoître la vérité avec certitude par ces moyens, quoique, dans quelques cas accidentels, ils nous induisent en erreur. De ce que nous ne voyons pas toujours l'évidence de certaines vérités secondaires, ou de ce que quelquefois trompés par de faux raisonnemens, nous croyons vrai ce qui ne l'est pas, doit-on en conclure que nous ne pouvons, par l'évidence et le raisonnement, être certains de rien? Ne regarderoit-on pas comme un insensé celui qui diroit que par nous-mêmes nous ne pouvons savoir certainement si 2 et 2 font 4, parce qu'un homme se seroit trompé dans une opération de calcul? On peut dire la même chose de ce qui regarde le rapport des sens. De ce que les sens, l'œil, l'oreille, peuvent devenir, pour l'esprit téméraire, irréfléchi, une occasion de préjugé, doit-on en conclure que l'individu ne peut s'assurer de rien par leur moyen? (Voyez la Conférence sur la *vérité* T. I.) C'est cependant ce qu'a osé avancer un écrivain qu'on nous donne pour un *génie extraordinaire du premier ordre*, *que la providence envoie dans ces derniers temps pour remplir la haute mission de replacer sur ses bases le fondement de la certitude*; *pour avoir*, non pas simplement *de la vogue*, mais pour *remuer les profondeurs de la raison humaine et imprimer à son siècle un mouvement qui se prolonge au loin dans l'avenir*. Tandis que d'autres écrivains, seulement du second ordre, en *arrière de leur siècle qu'ils ne suivent pas* dans sa marche gigantesque, *ne peuvent agir sur lui*, *passent*, *pour ainsi dire*, *à côté*, *et leurs ouvrages*, *d'un mérite secondaire* et qui ne sont qu'une *belle répétition* d'anciennes vérités, *que les esprits* dans leur course rapide *ne s'arrêteront pas à écouter*, *vont*, *tout en naissant*, *prendre place parmi les monumens du siècle qui précède*, *sans donner au leur une de ces impulsions qui laissent de profondes traces dans les âges suivans*. (Voyez le Mémorial catholique, T. IV, et le dernier N° du T. III). Cet exemple fait voir à quel excès d'orgueil et d'injustice peuvent porter l'esprit de parti et la *conscience purement littéraire*. Il ne faut pas s'en étonner, ces auteurs se donnent réciproquement et sans façon les louanges les plus excessives et les plus capables de faire tourner la tête. On peut s'en convaincre en lisant leurs ouvrages ou leurs articles dans les feuilles périodiques. Ce sont de nouveaux *Pascal* et de nouveaux *Descartes*. Que dis-je? ces grands hommes ne sont que des pygmées auprès de nos *penseurs* modernes. On n'en doutera pas en lisant le T. II de *l'Essai*, où l'on verra, dans des passages *fidèlement extraits*, que ces philosophes si célèbres raisonnoient on ne peut pas plus mal, puisqu'on leur fait dire des sottises.

On ne défend pas la Religion et on ne la démontre pas, on plutôt on ne réussit pas à la faire connoître et à faire sentir sa vérité, comme on démontre les sciences profanes. Dans celles-ci, il n'y a pas d'obstacles qui empêchent l'esprit de voir et de sentir les vérités qui sont du ressort de ces sciences. Un impie, un homme perdu de mœurs, peut être très-éclairé dans les sciences humaines, il peut devenir, avec une étude assidue, un bon mathématicien, un médecin habile, et cependant ne rien entendre en fait de Religion, malgré les explications les plus claires et les preuves les plus fortes. Pour parvenir à la vérité en matière de religion, l'étude ne suffit pas. C'est en vain qu'on entendroit de beaux et solides discours sur la vérité de la Religion, si l'on avoit l'esprit aveuglé par quelque passion. La vérité n'entre dans l'esprit qu'avec la sincérité et la droiture. Il faut, pour y être sensible, la chercher avec *bonne foi*, pratiquer le bien et fuir le mal (1).

Il y a peu de vérités qui soient répétées plus souvent dans l'Ecriture. L'insensibilité pour le vrai, en matière de Religion, est l'effet naturel du désordre des mœurs; et le premier pas à faire pour parvenir à la foi, est de vaincre ses passions. Ainsi ce que certains écrivains cherchent dans la raison, il faut le chercher dans la morale. C'est par le cœur et non par l'esprit qu'on amènera l'incrédule à la conviction et à la certitude. Ceci pourroit être prouvé par un grand nombre d'exemples. (*Voyez celui qui est à la fin de cet article.*)

Ceux des apologistes de la Religion qui sont les plus éclairés, ont tous appuyé sur cette vérité, et ils ont eu raison. Au lieu d'anéantir la *raison individuelle* et de la réduire à une impuissance absolue de parvenir à la certitude, ils ont montré qu'elle étoit capable de connoître le vrai et de s'assurer par elle-même de sa possession. Ils ont suivi, pour prouver la vérité du Christianisme, la méthode que l'expérience et le bon sens ont confirmée, parce que cette méthode est puisée dans la nature même de l'homme. Ils ont tous fait observer que les moyens naturels que nous trouvons en nous d'être certains de quelque chose, quoique bons et sûrs, pouvoient être rendus inutiles par notre faute,

(1) *Exortum in tenebris lumen rectis.* Ps. 111.

et que les passions étoient la source de l'incrédulité et de l'indifférence. Parce que des hommes qui ferment volontairement les yeux, se sont avisés en plein midi de nier la clarté du soleil, on croit qu'on les fera mieux voir en les conduisant au clair de la lune ; y a-t-il du *sens commun?*

Trait historique.

Un lieutenant-général, plein d'estime pour un officier que le maréchal de Saxe honoroit de sa confiance, lui avoit fait part de ses doutes sur la Religion. Cet officier, aussi distingué par sa piété que par sa valeur, l'avoit porté à s'éclairer sur un objet si important. Vaincu par ses sollicitations, il s'étoit déterminé à conférer, à plusieurs reprises, avec le père de Neuville et le père Renaud. Malgré la solidité de leurs raisonnemens, il n'avoit pu parvenir à la conviction, lorsque l'officier, faisant un dernier effort, l'engagea à s'adresser à un ecclésiastique qu'il avoit choisi pour son confesseur. Le lieutenant-général alla le voir de sa part. Il lui dit ce qui l'amenoit, et les démarches qu'il avoit faites pour dissiper ses doutes. Monsieur, lui répondit l'ecclésiastique, que pourrois-je vous dire de plus que ce que vous ont dit un père de Neuville, un père Renaud? Et quels raisonnemens pourrois-je faire, qui eussent plus de force que ceux qu'ils ont employés pour vous convaincre? Il ne me reste qu'une ressource, daignez en faire l'épreuve. Entrez dans mon oratoire; prions le Seigneur qu'il éclaire votre esprit, qu'il touche votre cœur; et commencez par vous confesser.—Moi, Monsieur, à peine crois-je en Dieu! —Vous y croyez, Monsieur, et à toute la Religion, plus que vous ne pensez. Mettez-vous à genoux; faites le signe de la Croix. Je vais vous rappeler votre *Confiteor* et vous interroger. Après bien des marques d'étonnement qui ne paroissoient que trop fondées, bien des répétitions sur ses doutes et même sur son incrédulité, bien des contestations et des difficultés, notre militaire obéit enfin, et répondit naïvement aux différentes questions qu'on lui fit. On fixa avec lui l'époque de ses premiers égaremens; on entra dans quelque détail sur les désordres qui en avoient été la suite. Insensiblement le cœur de cet homme s'ouvrit, sa voix commença à s'altérer; quelques larmes s'échappèrent de ses yeux malgré lui; l'ecclésiastique s'apercevant de son trouble, cessa les questions, et, se livrant à toute l'ardeur

de son zèle, fit une exhortation vive et touchante, qui acheva ce que ses interrogations et ces premiers aveux avoient commencé. O mon Père, lui dit le pénitent à travers mille sanglots, vous avez pris l'unique route qui pouvoit conduire à mon cœur; je suis un malheureux que les passions seules avoient égaré, qui portoit son juge au fond de sa conscience et en étouffoit la voix, qui n'osoit s'avouer ses crimes à lui-même, et qui aimoit mieux ne rien croire que d'être forcé à bien vivre. Dès demain je reviendrai vous trouver, et je vous ferai une confession plus étendue. Il la fit avec les sentimens de la componction la plus vive, et mourut quelques années après dans tous les exercices de la pénitence et d'une vie vraiment chrétienne.

M. d'Ayzac nous engage d'insérer dans nos *Tablettes* la lettre suivante; nous laissons à nos lecteurs le soin d'apprécier sa défense.

Aux Rédacteurs des Tablettes du Clergé.

Paris, 13 août 1825.

« Messieurs, en ajoutant des notes sur ma lettre du 25 juillet que vous avez bien voulu insérer dans votre numéro du même mois, vous avez dit : « Nous insérons cette lettre sans prétendre » soutenir les opinions qu'elle contient, mais *dans la vue de* » *donner lieu à des éclaircissemens et des discussions utiles.* »

» C'est pour répondre à cette sage précaution et pour entrer dans les discussions que vous paroissez désirer, pour l'intérêt de la religion, que je crois devoir, même pour écarter le doute que mon silence mal interprété, pourroit élever sur mes principes, vous prier d'insérer dans votre plus prochain numéro, les éclaircissemens que voici.

» 1° Sur ce que j'ai dit que *si le déluge fut universel, le peuple hébreu n'aura pas une antiquité plus reculée que les autres, puisque tous les peuples seront descendus du même tronc*, vous avez répondu : « Le tronc est plus ancien que les branches; » d'ailleurs tous les Pères ont reconnu la *priorité* du peuple hé- » breu. Il est donc plus ancien. »

» Ma réplique est : Le tronc radical est Noë : les troncs secondaires sont ses trois fils. Mais si *Sem* fut celui des Hébreux et de plusieurs autres peuples, *Cham* le fut des Egyptiens, et *Japheth*, des Européens, etc. Avant donc de donner la priorité

au peuple hébreu, il faudroit démontrer que *Sem* fut l'aîné des fils de Noé, ce que n'ont point pensé plusieurs Pères, ni même quelques-uns des modernes qui soutiennent que Japheth naquit avant ses frères, comme on l'a démontré, notamment dans la Bible imprimée à Paris en 1748 — 1750, tome XIV, p. 10, d'après le témoignage formel de l'Ecriture où *Sem* n'est nommé le premier que par un *ordre de grâce*. D'ailleurs, fallût-il lui attribuer la *priorité de naissance*, cela ne prouveroit pas la *priorité politique* du peuple hébreu, puisque des peuples, avec un gouvernement organisé, existoient depuis plusieurs siècles, lorsque tous les Hébreux étoient encore renfermés dans le sein de *Jacob* qui trouva, en Egypte, un *Pharaon* (que je démontrerai, incontestablement, avoir été le successeur de plusieurs dynasties), avec son *premier ministre*, des temples élevés au soleil, un *sacerdoce* et même un *grand-prêtre institués pour le culte de cet astre*. Il est même impossible de faire remonter au-delà de l'Exode l'état social des Hébreux *hors de l'Egypte*, et l'Exode n'eut lieu que plusieurs siècles après l'entrée de Jacob dans cette contrée; d'où, selon moi, l'impossibilité de soutenir, sans donner un démenti formel à l'Ecriture, que *tous les Pères ont reconnu la priorité du peuple hébreu*. Et, quand même il seroit possible que quelques Pères l'eussent reconnue (ce que je suis bien loin d'accorder), il n'en seroit pas moins vrai, par l'Ecriture, que ces Pères se seroient étrangement trompés, excepté qu'ils n'aient parlé de la *priorité de grâce* dont il n'est pas ici question.

» Et, par une conséquence ultérieure, le peuple hébreu, même d'après l'Ecriture, *n'est pas le seul qui fournisse des preuves de son antiquité sociale*. J'ai donc eu raison de dire que la forme en laquelle on avoit posé cette question étoit *vicieuse*, et je pourrois même ajouter *inutile*, puisqu'à cet égard tout est décidé par plus d'un chapitre de la Genèse.

» 2° J'ai pu dire encore, que *les Egyptiens*, *les Phéniciens*, *les Babyloniens*, *les Chinois*, *ont le même avantage de produire des preuves de leur antiquité*. Vous répondez : Aucun de ces » peuples n'a jamais pu donner des preuves de l'antiquité qu'il » s'attribue. »

» Je suis d'accord avec vous, Messieurs, si, par ces preuves, vous entendez parler des myriades séculaires que l'ignorance ou la mauvaise foi a attribuées à ces peuples : mon ouvrage démontre la source de ces absurdités. Il faut donc en revenir au sérieux.

» Mais, d'abord, quant aux Egyptiens, on vient de voir qu'un titre qu'on ne peut leur ravir, est *la Genèse*. Et c'est encore la Genèse qui, outre la domination monarchique de Nemrod sur les Babyloniens, nous apprend qu'il y avoit en Orient, plusieurs rois avec lesquels Loth et Abraham furent en guerre près d'un siècle avant la naissance de Jacob.

» Cette même Genèse et les Livres de *Josué* et d'*Isaïe* disent, encore, sur l'état social des Phéniciens avant celui du peuple

hébreu, quelque chose qui ne contredit point certain récit d'Hérodote, ni même les annales astronomiques envoyées par Callisthènes à Aristote; et je développerai, à ce sujet, des vérités religieuses qu'on est encore bien loin de soupçonner.

» A l'égard des Chinois, rien de plus facile que la dénégation de leur antiquité; mais rien de plus malaisé que d'en réfuter les preuves. Et, quoique leur source ne soit pas absolument inconnue, le soin que j'ai pris de les réunir ne doit pas faire espérer qu'aucune provocation me force à produire, avant la publication de mon ouvrage, la démonstration de leur harmonie avec la véritable chronologie de l'Ecriture.

» Je me borne donc à répéter que c'est par de semblables dénégations très-irréfléchies, qu'en favorisant la chronologie actuelle de l'hébreu dans l'idée de rendre un grand service à la religion, l'on a innocemment, mais très-imprudemment, prêté des armes au scepticisme presque universel dont nous éprouvons les résultats. Et, cependant, bientôt on verra quelle est la faveur que mérite cette prétendue chronologie.

» 3° Sur mon assertion que *l'état social des Egyptiens remontoit incontestablement au 28e siècle avant Jésus-Christ*, vous avez dit : « C'est ce qu'il faudroit prouver, et les Savans ne sont » pas d'accord sur ce point. »

» Mais vous savez, Messieurs, qu'il y a plusieurs classes de Savans, et il en est dont l'autorité n'est pas toujours une loi à suivre. Aussi ai-je cru ne pas devoir m'y conformer pour le débrouillement du chaos, jusqu'à ce jour déclaré *inextricable*, des dynasties égyptiennes, qui est l'un des objets de mon ouvrage. Vous voyez que la Genèse n'a pas été inutile pour ce travail; et, quant au résultat qui sera l'harmonie existante entre l'histoire sacrée de tous les siècles et ce qui reste des documens Egyptiens, je démontrerai encore que les preuves, qu'on paroît révoquer en doute, en furent autant familières aux érudits des premiers siècles, qu'elles ont été, jusqu'ici, étrangères au vulgaire des Savans de nos jours.

» 4° Vous ajoutez, Messieurs : « Ceux qui placent le Déluge à » l'an 2348 avant Jésus-Christ, placent l'origine des Egyptiens et » des Assyriens à un siècle plus tard. Il n'y a point de contra- » diction. »

» Je réponds : Dès qu'il est prouvé par l'Ecriture, que Noë fut le seul père du genre humain actuel, il est clair que les Egyptiens et les Assyriens ont une origine non moins ancienne que les Hébreux. Par *l'origine de ces peuples*, c'est donc de leur état social que vous entendez parler. Or, je crois vous avoir démontré que celui des Hébreux ne peut remonter au-delà de l'Exode. Mais a-t-on bien réfléchi sur les conséquences, lorsqu'après avoir placé le Déluge à l'an 2348, on est forcé de reconnoître qu'*un siècle plus tard*, Ninive étoit bâtie; que Bélus ou Ninus régnoit sur les Assyriens; que les Chaldéens faisoient des observations astronomiques; qu'il y avoit en Egypte,

quatre royaumes établis avec des lois, une police, et les pyramides; et qu'avant tout cela, mais cependant après le déluge, il fallut employer quelques dixaines d'années à la construction de la *Tour de Babel*, et, par conséquent, avoir un nombre d'ouvriers qui doit grossir en proportion de la célérité qu'on voudra supposer, aujourd'hui, à cet ouvrage? Je ne dirai pas que l'histoire (romanesque sans doute) attribue encore à Ninus, des guerres lointaines, contre je ne sais qui, mais avec une armée de plusieurs centaines de mille hommes. Mais je prierai les partisans modernes de la mutilation des temps, de vouloir bien m'expliquer comment tous ces prodiges, qui, si leur système n'étoit également romanesque, ne seroient pas moins étonnans que ceux de *Cadmus*, auroient pu s'opérer avec les seuls descendans des trois fils de Noë, et quelle est la réponse péremptoire qu'on a faite jusqu'à ce jour aux objections de l'incrédulité qui a pris acte de l'antiquité à laquelle les abréviateurs font remonter, eux-mêmes, le premier Empire Assyrien, pour contester, en s'accrochant, à son tour, à la chronologie de l'hébreu actuel, non-seulement la divinité et l'authenticité des Ecritures, mais encore l'universalité du Déluge de Noë.

» 5° *Aussi les Chinois*, si-je dit, *font-ils, avec beaucoup de raison, remonter, à deux siècles au-dessus du Déluge d'Ussérius, leur premier monarque, dont la succession, par dynasties, n'a pas discontinué jusqu'à nos jours.*

» Vous m'avez répondu : « Ces assertions et celles des para-
» graphes précédens ne peuvent être prouvées. Il faut consulter,
» à ce sujet, les Mémoires de l'Académie des Sciences. »

» Mais permettez-moi, Messieurs, de ne déférer à cette décision qu'après que vous aurez eu une idée précise de mon ouvrage par sa publication. Alors, pleine liberté à chacun de me réfuter, si on le peut ou si l'on croit devoir le faire pour l'honneur de la chronologie actuelle de l'Hébreu. Je crois que, jusqu'alors, il y auroit peu d'équité à vouloir me condamner.

» Et, quant aux Mémoires de l'Académie des *Sciences* et même des *Inscriptions*, mon ouvrage prouvera, non-seulement qu'ils ne me sont pas inconnus, relativement à la chronologie chinoise, mais encore combien ont été inutiles, en cette partie, les savantes dissertations faites jusqu'ici pour appuyer, avec le secours de la chronologie de l'hébreu, l'Histoire Sacrée, par ce qui nous est parvenu des documens chinois.

» 6° Sur ce que j'ai dit qu'*il faut, ou accorder gain de cause à nos modernes préadamites, ou rejeter, en faveur du système des abréviateurs des temps, les annales et même les monumens des autres nations et se constituer ainsi en guerre ouverte avec les érudits de tous les siècles et de tous les pays, sans autre but que celui de soutenir une monstrueuse et anti-religieuse absurdité*, vous m'avez répondu, Messieurs : « Nous avons peine à
» croire que Bossuet, Ussérius, D. Calmet et tant d'autres qui

» ont suivi le texte hébreu et ont été conséquens dans leur chronologie, fussent des absurdes. »

» Mais, d'abord, je ne vois pas la nécessité de mêler ici les noms de Bossuet et de D. Calmet dont je n'ai pas dit un mot. Si j'ai cité *Ussérius*, c'est parce qu'on en fait, généralement, le flambeau de la chronologie abréviatrice dont, cependant, on auroit tort de lui attribuer l'invention. Elle appartient aux Talmudistes du septième siècle, dont le système eut pour objet de prouver que le Messie ne devoit paroître qu'au bout du *sixième* millénaire, tandis que, selon eux, Jésus-Christ n'étoit né qu'un peu avant la fin du *quatrième*. Ce système fut relevé par *Hermanus Contractus*, par *Marianus Scotus*, et par le Rabbin *Moïse Maimonides* qui écrivit en ce sens dans le douzième siècle, pour contredire des défenseurs du christianisme qui, dans le onzième, avoient démontré la venue du Messie par la chronologie des six mille ans écoulés avant notre ère (1). Et, en nous rapprochant du siècle actuel, nous trouverons que le calcul de *Maimonides* a été préconisé, dans les quinzième et seizième, par plusieurs autres rabbins, et par le saxon *Erasme Reinhold*, par *David Origan*, par *Jean Carion*, et par *Philippe Mélanchton*, parmi lesquels Bossuet, s'il vivoit encore, repousseroit très-certainement la honte d'être placé. Si donc, dans son éloquent *Discours sur l'histoire universelle*, il a employé la chronologie de l'hébreu moderne, c'est parce qu'entraîné, par ses hautes lumières, vers des discussions non moins importantes au triomphe de la religion, et, d'ailleurs, absorbé par ses fonctions d'évêque et de précepteur du Dauphin, il n'eut ni le temps, ni la liberté d'esprit nécessaires pour approfondir le chaos dans lequel il reconnut lui-même avoir trouvé la Chronologie de l'antiquité. Mais pourroit-on, sans faire injure à ce pieux et savant prélat, supposer qu'il se fût servi du système mutilateur des temps, s'il eût pu soupçonner que, dans notre siècle, le scepticisme philosophique en feroit le principal pivot de ses sophismes? *Ussérius* lui-même dont Bossuet, D. Calmet et tant d'autres ont suivi les traces, n'eut d'autre mérite, ou plutôt d'autre malheur que celui d'avoir imprudemment généralisé le système des Rabbins dans lequel, d'ailleurs, mon ouvrage démontrera qu'il a été, ainsi que ses nombreux copistes, plus qu'inconséquent, en suivant, par des lignes obliques, le sentier de la monstrueuse et anti-religieuse absurdité dont je viens d'indiquer les auteurs et le but.

» Où seroit donc, Messieurs, le tort dans lequel je serois

(1) On sait que Maimonides (*in more Neboch*, part. 2. c. 35), à peu près d'accord avec *Spinosa* et l'auteur du livre des *Préadamites*, nie le prodige solaire obtenu par Josué. Ce rabbin, très-enclin à l'idolâtrie, a été encore fortement soupçonné, outre plusieurs autres erreurs, d'avoir embrassé le mahométisme. (BASNAGE, *Histoire des Juifs*, Rotterd. 1707, tom. V, pag. 1616, 1617, 1624 etc.) — Quel guide à suivre pour établir la vérité chronologique de l'Ecriture!

tombé en ajoutant que *la Chronologie d'Ussérius assurera toujours le triomphe de l'incrédulité* ?

» Vous me répondez : « Il est étonnant que tous les savans » apologistes de la religion n'aient pas vu cela. »

» Mais où sont donc ceux des apologistes de la religion qui ont exclusivement usé une longue carrière à extirper, avec succès, les épines chronologiques ? Ceux qui ont accidentellement porté quelques regards sur cette partie ardue et fastidieuse, n'ont rien approfondi ; mais, forcés par le vice du système routinier, ils ont, plus d'une fois, éludé les principales difficultés et laissé le champ de la vérité chronologique, en l'état d'inertie où je l'ai trouvé. Croyons, pour l'honneur et l'intérêt de la religion, que si, la divine Providence leur eût permis de le défricher, avec leur zèle laborieux et la supériorité de leurs lumières, ils eussent soulevé le voile et rendu, par conséquent, inutiles les discussions et les recherches ultérieures. Si donc ces érudits n'ont pu aller au-delà de leur honorable tâche, c'est parce que la suprême sagesse avoit réservé ces découvertes pour des temps encore plus déplorables, et que d'ailleurs, la vie, ainsi que le savoir, ont des limites qu'il n'est pas au pouvoir de l'homme de franchir.

» 9° Vous avez encore dit, Messieurs : « Jamais les abréviateurs » dont parle M. d'Ayzac n'ont regardé les déluges fabuleux » d'Ogygès et de Deucalion comme contemporains de celui de » Noé, mais comme la preuve que la tradition de ce déluge » s'étoit conservée parmi les païens. »

» Je n'ai point dit que les abréviateurs (et vous voyez qu'il y en a de plusieurs classes,) *aient regardé* les déluges d'Ogygès et de Deucalion comme *contemporains de celui de Noé ;* mais qu'en faisant descendre Noé plusieurs siècles au-dessous de la véritable époque d'Abraham, et Moïse jusqu'au temps de l'arrivée des dernières colonies orientales en Grèce, *leur chronologie*, transposant et bouleversant tout, *a fait paroître* ce qu'on a appelé les déluges d'Ogygès et de Deucalion, comme des *types ou des événemens contemporains du déluge de Noé.*

» Et, en effet, certains profanes donnent pour époque au déluge d'Ogygès (qui n'est pas aussi fabuleux qu'on le pense) l'an 1796, et à celui de Deucalion, l'an 1551 avant l'ère chrétienne, tandis que d'autres identifient ces déluges, même avec la submersion des Egyptiens dans la Mer Rouge qu'ils appellent *Déluge Pharaonien.* Il est évident qu'avec ce bouleversement des faits et des dates, toute certitude disparoît, surtout pour l'Histoire sacrée, aux yeux de la grande masse des lecteurs superficiels qui, pour la plupart, ne connoissent la Bible que par la prétendue explication qu'en ont faite les soi-disant *A. D S. M. L. R. D. P.* — Ainsi, dans une lutte où les uns cèdent tout, et les autres n'accordent rien ; où les profanes s'obstinent à attribuer aux inondations locales d'Ogygès et de Deucalion, le nom de *déluges*, et à soutenir, non sans quelque raison, la certitude

de leurs dates, tandis que, par un parachronisme de plusieurs siècles, les abréviateurs religieux ont la complaisance *de rapprocher de ces mêmes dates le déluge de Noé*, le résultat nécessaire est un scepticisme universel par l'impossibilité où se trouve le vulgaire, de démêler le vrai d'avec le faux, et, d'ailleurs, par le dégoût et l'indifférence que lui inspirent, depuis long-temps, de pareilles discussions.

» Qu'importe donc que les abréviateurs religieux n'aient pas *regardé* les déluges d'Ogygès et de Deucalion comme contemporains de celui de Noé, si les partisans de leur chronologie n'osent ou ne veulent, aujourd'hui, se présenter sur la brèche pour réfuter ceux dont les écrits imposteurs ont séduit la multitude et qui ont identifié ces prétendus déluges avec le déluge de Noé? Les atteintes portées à l'Écriture en sont-elles moins funestes de ce que ces pusillanimes défenseurs se seront bornés à laisser faire, ou même à prêter imprudemment des armes à ceux qui avoient l'audace de l'attaquer?

» A l'appui de ces déplorables vérités, vous n'exigerez, sans doute pas, Messieurs, que je multiplie les citations. Je me borne à vous indiquer les œuvres de *Boullanger*, qui, ce me semble, n'étoient pas plus indignes que tant d'autres, des regards sévères de la police.

» 8° Enfin, Messieurs, justement frappés du silence avec lequel on a accueilli l'offre que j'ai faite, dès 1822, *des exemplaires gratuits de mon ouvrage pour tous les séminaires diocésains du royaume*, et de ce que j'ai ajouté qu'il falloit aujourd'hui espérer que le vœu que vous avez émis dans votre numéro d'octobre 1824 pour la publication de cet ouvrage, sera entendu des illustres prélats du clergé gallican, surtout de Mgr. le Ministre des affaires ecclésiastiques et des vénérables pasteurs des différentes communions chrétiennes *unies par le même lien de la foi*, vous avez répondu :

« Pour faire adopter aux séminaires l'ouvrage qu'il annonce, » M. d'Ayzac devoit s'assurer, auparavant, *de la pureté de sa* » *doctrine*. Les diverses communions chrétiennes *ne sont pas* » *unies par le même lien de la foi*, à moins que M. d'Ayzac ne » prétende qu'il soit indifférent, par exemple, de croire ou de » ne pas croire *à la présence réelle*. Ces *idées-là* ne seront ja- » mais de mise dans nos séminaires. »

» Mais, en écrivant des lignes, avez-vous bien réfléchi, Messieurs, qu'elles flétriroient mon ouvrage avant même qu'il fût connu, si, laissant planer sur ma doctrine le soupçon des *idées* qu'elles insinuent y être semées, j'avois le malheur de ne pouvoir publier la profession de foi à laquelle vous me forcez? La voici.

» Le lien de la foi qui unit toutes les communions *chrétiennes* est déterminé par ce dernier mot. Tout *chrétien*, de quelque communion qu'il soit, reconnoît comme point fondamental de sa religion, la divinité de l'Evangile et celle de son auteur, à la

différence des juifs qui le rejettent et des mahométans qui le nient. Tout *chrétien* a donc le même intérêt, le même besoin d'acquérir la certitude des *preuves du christianisme*, et l'objet de mon ouvrage est de lui donner des moyens irréfragables, et depuis long-temps oubliés ou négligés, de les connoître. Tel est *le lien* purement *extérieur* dont je parle, lien entièrement étranger aux dissidences dogmatiques qui, d'ailleurs, rompent l'unité de l'Eglise, et que, par conséquent, je crois indépendant de toutes les discussions qui séparent les diverses communions; discussions qui n'ont rien de commun avec la chronologie dont les divergences systématiques n'ont porté aucune atteinte à ce point fondamental de la religion, et desquelles, par conséquent, encore, je n'aurois pas soupçonné qu'on pût imaginer que j'eusse eu ni le pouvoir, ni le désir de m'occuper. Je n'ai donc pas à m'assurer, avant la publication de mon ouvrage, *de la pureté d'aucune des parties de ma doctrine*, sur laquelle la critique compétente pourra, quand il en sera temps, exercer tous ses droits. En attendant, sans prétendre faire adopter *mes idées* par MM. les Professeurs de théologie, j'ai cru faire, pour les bibliothèques des séminaires, une offre dont aucun homme de lettres ne m'a donné l'exemple, mais dont les hommes de bien de *toutes les communions chrétiennes* sentiront tout le prix, puisque mon ouvrage n'ayant d'autre fondement que la vérité religieuse et astronomique, finira, lorsqu'il sera connu, par s'élever sur les débris de la multitude des systèmes prétendus chronologiques, comme la religion chrétienne s'est élevée sur les tombeaux des prétendues religions du paganisme(1).

» J'ose croire, Messieurs, que, moyennant ces explications que vos notes et vos désirs ont rendues indispensables, vous sentirez vous-mêmes ce prix, ainsi que la nécessité de réparer promptement, par l'insertion de cette lettre, la plaie que mon ouvrage recevroit par la doctrine dont votre interprétation, quoique excitée par une religieuse sollicitude, le feroit supposer infecté, si mes explications n'étoient pas publiées encore par vous-mêmes,

---

(1) La racine du mot *Re-ligion* en démontre l'application. On ne peut *re-lier* que ce qui a été désuni. La chute d'Adam avoit élevé un mur de séparation entre l'homme et la Divinité. Jésus-Christ, réparateur universel, est venu les réunir en sa personne, et, par la rédemption opérée sur la croix, il a *relié* le faisceau qu'Adam avoit *rompu*. De là, le mot *Re-ligion* (de *re-ligare*), qui ne peut, sans profanation et sans barbarisme, être appliqué à rien de ce qui n'est pas le *christianisme*. Les païens ont pratiqué des cultes : les chrétiens seuls ont eu une *religion* qui remonte jusqu'à l'état d'innocence du premier homme, comme mon ouvrage le démontrera. D'où il suit que c'est un pléonasme que de dire *religion chrétienne*. L'usage seul peut autoriser cette locution. Mais pourquoi dégrader le mot *religion*, en l'employant comme synonyme de *Culte*? Autre chose sont les *ministres de la religion*; autre chose les *ministres des Cultes*.

comme votre délicatesse et votre zèle pour le bien de la religion, me donnent le droit de l'espérer. Il est, en effet, impossible de ne pas voir que la supposition de cette doctrine me raviroit, dès ce moment, l'estime publique, et imprimeroit à mon ouvrage un caractère odieux qui en empêcheroit ou la publication, ou le débit parmi les catholiques romains, puisqu'elle donneroit à penser à ceux qui seroient disposés à protéger ou faciliter l'édition, que c'est avec raison qu'on a gardé le silence sur mon offre généreuse pour les séminaires; tandis, cependant, que nul écrivain, nul lecteur, de quelque communion qu'il soit, ne peut encore se vanter de l'avoir vu.

» Au surplus, Messieurs, vous voudrez bien me permettre de réformer ici trois expressions qui détruisent le sens de ce que j'ai dit dans ma lettre du 25 juillet.

A la 27e page, 3e ligne, au lieu du mot *citation*, le manuscrit porte *solution*.

A la 32e page, 12e ligne du texte, au lieu du mot *vézité*, j'avois écrit *cécité*.

Et, même page, à la 42e ligne, au lieu du mot *demander*, j'avois écrit *démontrer*.

» Vous voyez, Messieurs, par l'extrême opposition des termes, combien ces corrections sont essentielles autrement que par un *errata* qu'on ne suppose pas exister et qu'on ne va pas chercher dans un cahier des mois suivans; et j'ose espérer que *la lance d'Achille* daignera *guérir* encore, à cet égard, ne le pouvant moi-même, *la blessure qu'elle a faite*.

» Agréez, Messieurs, le nouvel hommage de mes sentimens respectueux.

» D'Ayzac. »

Lettres Spirituelles, par le R. P. J.-J. Surin, de la Compagnie de Jésus. Nouvelle édition (1).

Le père Surin s'est acquis une grande réputation comme directeur des âmes, et, en le suivant avec exactitude, il seroit difficile d'errer dans les voies intérieures. Nous avons de lui divers ouvrages où le Fidèle peut aller puiser des leçons convenables et proportionnées aux besoins de sa piété. Dans ses *Fondemens de la vie spirituelle*, on trouve développés tous les degrés par lesquels l'âme s'unit à Dieu in-

(1) Deux vol. in-12. Prix, 5 fr. et 7 fr., par la poste. A Paris, chez Albert-Galand, libraire, rue de la Harpe, n° 59, et au *bureau des Tablettes*.

Instructions pour la première Communion, par M. Mérault, ci-devant de l'Oratoire, et grand-vicaire du diocèse d'Orléans. Seconde édition (1).

On ne cesse de le répéter, la première communion influe sur le reste de nos jours, et, des dispositions que l'enfance apporte à cet acte solennel, dépend souvent ou le calme ou le trouble qui l'accompagne dans la vie. Il est donc bien essentiel de l'y préparer avec soin, par de fréquentes instructions, des conseils utiles, et des exemples plus salutaires encore. Ces moyens, indispensables en tout temps, sont spécialement de rigueur après les affreux désastres de la révolution. La plupart de ceux qui, élevés près de nos orages politiques, et non loin du foyer de la philosophie, ont été nourris de mauvaises doctrines, et entraînés par le torrent de l'immoralité, reviennent avec peine de leurs erreurs; et, dans cette extrémité, la religion fonde tout son espoir sur l'enfance. Cet âge flexible et tendre, exempt de préjugés et de passions, est moins insensible aux leçons de vertu, et en laisse croître plus facilement en lui les germes précieux. Aussi est-ce par l'enfance que doit s'opérer le renouvellement moral du siècle; elle se forme et grandit tous les jours pour la religion et la société. Qu'il est donc important de l'environner de tous les secours que réclament sa foiblesse et son innocence, et de lui présenter le lait des bonnes doctrines, dont la substance la garantira plus tard des pièges de la philosophie!

Pénétré de cette nécessité, et prenant à cœur les intérêts moraux et éternels de cette génération naissante qui s'élève sous nos yeux, M. l'abbé Mérault, à qui la religion est déjà redevable de plusieurs écrits apologétiques, a jugé convenable d'offrir à l'enfance un nouveau recueil d'*Instructions* relatives à la première communion, et aux suites de cet acte imposant, après lequel beaucoup d'enfans désertent les catéchismes, et perdent bientôt le fruit des leçons religieuses qu'ils y ont reçues, s'ils ne sont prémunis contre les écueils qui les environneront de toutes parts. C'est aux parens à seconder les pasteurs, et à cultiver, de concert avec eux, ces

(1) Un vol. in-12. Prix, 3 fr. et 4 fr. 25 cent. par la poste. A Orléans, chez Jacob, rue Pothier, n° 11, et à Paris, au *bureau des Tablettes*.

jeunes cœurs qui doivent devenir le temple du Très-Haut. « Rien, dit M. Mérault, n'est plus propre à ramener les » beaux jours du christianisme et avec eux le bonheur des » empires et des familles, que de répandre dans le cœur des » jeunes enfans les semences précieuses de la vertu; elles » pourront paroître quelque temps étouffées, mais les prin- » cipes d'une éducation éminemment chrétienne devront » revivre un jour; et, dès leur enfance, formés par la reli- » gion, tant qu'ils lui seront fidèles, ils pourront être » apôtres heureux de la piété, en la faisant aimer, parce que » par elle ils seront heureux, ils le paroîtront et se montre- » ront aimables. » Tel est l'apostolat que nous devons tous remplir, et dont nous ne saurions nous défendre, sans perdre le titre de chrétien, ni sans renoncer aux promesses de la vie future.

M. Mérault a divisé son livre en quatre parties, où il traite successivement de ce qui doit occuper les enfans avant, pendant et après la première communion. Dans la première partie, il démontre l'importance de cet acte religieux; il explique les avantages et le bonheur que la piété procure à l'enfance, et il indique les moyens de revenir à Dieu lorsqu'on a eu le malheur de l'abandonner; ces instructions constituent la préparation éloignée. Pour la retraite, dont il est question dans la seconde partie de cet ouvrage, l'auteur détaille les exercices et les instructions qui y conviennent; il fait voir combien est heureux celui qui pratique la religion dès le berceau; combien le monde est plus sévère que l'Evangile dans les sacrifices qu'il obtient, et quelle source inépuisable de consolations le christianisme nous présente. La troisième partie est toute consacrée au grand jour où les enfans approchent du banquet sacré. Dans la quatrième, M. Mérault trace la conduite que les enfans doivent tenir après la première communion, et recommande aux parens de ne point laisser étouffer dans ces jeunes cœurs les germes de vertu et les principes de religion qu'ils auront reçus de l'Eglise. Vous devez, leur dit-il, « concourir avec nous, pour » élever vos enfans dans la crainte de Dieu. C'est votre vo- » cation, vous le devez à votre seule qualité de père. La na- » ture ne fait jamais une mère sans en faire une nourrice, et » le fruit se nourrit de l'arbre sur lequel il est né. Ces enfans » sont également un dépôt que nous vous confions; ils sont » l'arche sainte qui, entrant dans la maison d'Obededom, » en sera la bénédiction. » Que les parens, après cela, se-

roient insensés de se priver des avantages et des consolations que doit leur assurer la fidélité de leurs enfans aux pratiques de la piété !

Dictées par une sollicitude vraiment paternelle, ces *Instructions* de M. Mérault portent encore l'empreinte d'une longue expérience dans les travaux du saint ministère. A chaque page on retrouve cette onction, cet abandon si naturel à un vieillard qui se regarde comme le père de cette enfance qu'il veut instruire. Il s'offre aussi très-fréquemment des anecdotes, des traits historiques propres à entretenir la jeunesse dans la pratique de ses devoirs et à exciter parmi elle une émulation noble et religieuse. Que dire enfin pour remplir notre tâche ? Ce nouvel ouvrage d'un vieillard d'Israël, qui n'est sans doute pas le dernier effort d'une ardeur affoiblie, est revêtu de tous les caractères qui en garantissent la doctrine et l'utilité. Afin de ne point rendre suspect notre jugement, nous dirons que les *Instructions pour la première communion* ont obtenu le suffrage d'un célèbre théologien de la faculté de Paris, chargé de les examiner, suffrage imposant, devant lequel nos lecteurs ne s'inclineront pas moins respectueusement que nous. J.

Défense du christianisme, ou *Conférences sur la religion*. Par M. D. Frayssinous, évêque d'Hermopolis, etc. (1). (*Voyez* tome VIIe, page 394.)

A PEINE avions-nous annoncé cet important ouvrage, que la première édition en étoit déjà épuisée. Quelques journaux de la capitale ne paroissent pas avoir mis à le faire connoître cet empressement que font naître aujourd'hui la cause des Grecs ou les questions de finance; ce qui, pour le dire en passant, ne prouve pas que tous nos écrivains périodiques s'occupent de préférence des plus hauts intérêts de notre patrie, dont les premiers besoins sont les mœurs, la paix et la vérité. Disons-le avec franchise, les *Conférences* de M. Frayssinous eussent produit une toute autre sensation

(1) Trois vol. in-8°. Prix, 21 fr. et 26 fr. franc de port. Le même, quatre vol. in-12. Prix, 10 fr. et 14 fr. franc de port. Au *bureau des Tablettes*.

dans le monde littéraire, sous le règne de Buonaparte. Mais alors le gouvernement les redoutoit et n'en protégeoit pas l'auteur. Seroit-il donc possible que nos gens de lettres, qui se croient appelés à être les arbitres de l'opinion et les dispensateurs de la renommée, ne fussent plus capables de se montrer les défenseurs de la vérité que par esprit de contradiction ?

Cependant l'opinion n'est pas toujours aussi indifférente, ni toujours aussi active que le pourroient croire ceux qui s'imaginent la connoître ou la diriger. Il est encore en France une foule de bons esprits qui songent à autre chose qu'à l'intérêt du moment, et qui sont persuadés qu'il est bien nécessaire de fixer sur le présent les destinées de l'avenir. Tandis que nous nous débattons pour des intérêts passagers, dont probablement on ne parlera plus dans quelques années, l'ennemi commun ne reste point oisif. La guerre qu'il fait à nos institutions, à notre constitution politique, morale et sacrée, ne connoît point de trève : il nous attaque de tous côtés, tout en paroissant se tenir sur la défensive, et il feint d'être effrayé afin de subjuguer ceux qu'il effraie par ses fausses terreurs. Tandis que nous nous disputons pour des opinions, il travaille à saper les bases des plus grandes vérités, persuadé avec raison que, quelle que soit l'issue du combat, elle sera toujours à son avantage, puisque ces disputes font perdre de vue le point qu'il faut défendre. Il est un fait malheureusement trop incontestable, c'est que depuis qu'il a été permis de tout écrire, le mensonge a pris le ton d'assurance qui ne devroit appartenir qu'à la vérité. La cause la plus belle et la plus sainte a vu ses rangs s'éclaircir, et une foule de déserteurs se placer lâchement sous des étendards qui leur promettoient peut-être un plus fort salaire; le triomphe des conspirateurs paroît déjà à quelques esprits, sans doute trop timides, si certain, si assuré, qu'il semble que vouloir le leur disputer seroit folie, et les combattre un acte de rébellion et d'audace.

Au milieu de tant de calomnies absurdes, qui ne font pas moins la honte de ceux qui les croient, que de ceux qui les inventent; au milieu de ces mensonges pervers, dont l'impunité augmente le nombre, il est bien important de rappeler l'attention publique vers ces vérités dont l'oubli peut être si funeste, vers ces discussions sages et modérées qui éclairent et guident la raison, qui imposent silence aux passions et aux préjugés. La première question qui se présente

dans le savant recueil des Conférences de M. Frayssinous a rapport à la vérité, question qui pourroit paroître neuve dans ces jours de scepticisme et de ténèbres, où tout ce que nous regardions comme certain est mis en problême par des philosophes superbes et audacieux. « Oui, pouvons-» nous dire avec l'éloquent prélat, je sens que, par le fond » même de mon être, je suis entraîné vers la vérité comme » vers le centre de mes désirs et de mes affections; que l'es-» prit n'a de vie que par elle, et que ce n'est qu'en emprun-» tant ses couleurs et ses attraits que le mensonge peut » nous plaire. Oui, mon esprit a soif de vérité, comme mon » cœur a soif du bonheur. Il m'est aussi impossible de me » dépouiller de l'amour du vrai que de l'amour de moi-» même : l'intelligence, qui fait l'apanage de ma nature, » n'est faite que pour voir, connoître, distinguer les objets, » pour discerner ce qui est de ce qui n'est pas, la vérité de » l'erreur; c'est par là, et par là seulement, que je suis » raisonnable; je porte au dedans de moi-même une in-» quiétude vague, qui ne se fixe enfin que par la possession » de la vérité, ou de ce que je prends pour elle. »

Ce besoin de posséder la vérité, ce caractère distinctif de notre nature, doit être la base de toute bonne éducation et la règle première de toute association politique. L'homme ne peut dépouiller, en société avec ses semblables, ce qui constitue son être; et les chefs des Etats ne peuvent contredire, ou seulement méconnoître cette destinée de l'homme, sans qu'il en résulte les plus grands maux. Or, cette vérité que nous désirons atteindre, dont les charmes nous entraînent et nous séduisent lors même qu'elle n'est encore aperçue que d'une manière imparfaite, cette vérité, que tout le monde cherche, et qui ne peut être que le bonheur, ne s'étend pas seulement aux objets qui frappent nos sens, elle n'appartient pas seulement au temps et aux choses passagères; elle embrasse tout le domaine de l'intelligence; elle connoît les choses invisibles; elle n'a d'autres limites que ce qui est éternel et infini.

La vérité, c'est ce qui est, a dit le grand Bossuet, et M. Frayssinous adopte cette définition, si simple tout à la fois et si lumineuse. Le mensonge, c'est ce qui n'est pas. Il n'existe donc pas de bien réel sans la vérité; il n'en existe pas avec le mensonge, puisqu'il n'y a point de bien réel là où il y a néant ou illusion, et que l'homme ne peut avoir été créé pour se reposer sur le vide et pour se repaître de

chimères. Etre indifférent pour la vérité, c'est être indifférent pour nos plus chers intérêts; c'est, en quelque sorte, s'oublier et se sacrifier soi-même, c'est rejeter tous les trésors que nous tenons du souverain auteur de toutes choses.

« L'âme est riche, puissante de son propre fonds, dit » l'éloquent auteur des *Conférences;* elle recèle dans son » sein un trésor de sentimens, de notions, de vérités ca- » chées, qui se manifestent en leur temps, deviennent le » principe de son goût ou de son aversion pour certaines » choses, éclairent et règlent ses jugemens..... Parmi ces » sentimens primitifs plus ou moins confus, plus ou moins » développés, et qui sont tellement dans notre nature, qu'ils » se trouvent partout où il y a des hommes, je mettrai celui » de sa propre existence, de l'existence de quelque chose » hors de soi, de l'amour de soi-même, de la piété filiale, » de l'ordre, de cause et d'effet, de la divinité, de la vie à » venir, du bien et du mal, d'apparence et de réalité, de » temps et d'espace. Partout on a cru en Dieu, espéré dans » une vie future; partout on a senti qu'un fils devoit aimer » sa mère; on a mesuré le temps, divisé l'espace, et les » langues de tous les peuples ont des termes qui correspon- » dent à ces notions. Je suppose qu'un sophiste essayât de » nous prouver que nous n'existons pas, que rien n'existe » hors de nous, que le mouvement est impossible, qu'une » maison s'est bâtie toute seule, que l'ingratitude est une » vertu: ce sophiste pourroit bien nous embarrasser par ses » subtilités; mais la nature humaine se soulèveroit tout en- » tière contre ses vains argumens, et seroit retenue dans la » vérité par ces notions primitives qui maîtrisent son intel- » ligence et l'enchaînent à ce qui est réel. »

Ces notions primitives, qui sont la base de toutes nos connoissances, n'ont pu jusqu'à ce jour être contestées que par des sceptiques. Il étoit réservé à notre siècle de les voir réduites en problèmes par des hommes d'ailleurs estimables, zélés pour des doctrines qu'ils ne comprennent pas, disciples zélés d'un maître vertueux auquel on pourroit appliquer, jusqu'à un certain point, ce qu'on a dit du célèbre père Hardouin : *Scepticum piè egit.* De ces notions résultent les vérités que nous appelons déduites, et qui, n'étant pas moins certaines que les vérités premières, ne nous sont cependant connues que par l'analogie et le raisonnement. Qui a jamais osé contester que les trois angles d'un triangle fussent égaux à deux angles droits, que César ait existé,

que le vice et la vertu se soient dans tous les temps disputé le cœur de l'homme ? C'est par les notions primitives que nous apprenons qu'il existe une différence entre le bien et le mal moral, entre l'erreur et la vérité ; que nous nous élevons jusqu'à la connoissance du vrai Dieu, que nous acquérons des idées positives sur la Providence qui gouverne le monde moral et physique, sur la spiritualité de l'âme, sur la loi naturelle, sur la liberté ou le libre arbitre, sur l'immortalité de l'âme, sur le culte que nous devons à Dieu, sur la révélation et l'autorité des témoignages et des faits qui nous l'attestent, sur l'authenticité et la vérité des livres de Moïse, l'autorité des évangiles et des miracles qui y sont rapportés, la certitude de la résurrection de J. C., la vérité de la religion chrétienne prouvée par son établissement, la divinité de son fondateur démontrée par ses perfections et ses bienfaits, sur les mystères, la morale et le culte de cette religion sublime qui ne peut être outragée que par ceux qui la méconnoissent.

Aussi, combien n'est-il pas facile, après avoir exposé sa céleste origine, sa foi, ses pratiques et ses bienfaits, de la venger du reproche de fanatisme et d'intolérance, et de répondre à tout ce qui a été dit d'absurde et d'injuste sur la conduite de l'Eglise dans certaines circonstances, sur l'inquisition et le supplice des hérétiques, sur les guerres de religion, les croisades, les massacres et autres événemens qui tenoient à la politique des princes et des peuples, qui se sont passés le plus souvent à l'insu, ou malgré les résistances des plus vertueux ministres des autels, et dans lesquels la religion, bien entendue, ne pouvoit intervenir que pour combattre et calmer les passions des hommes ? A ces reproches et à ces calomnies, la religion oppose les grands hommes qu'elle a produits, les actions sublimes et les largesses immenses dont elle a été et dont elle est encore le principe, le bonheur public dont les sociétés lui sont redevables, les espérances sur lesquelles elle peut fonder sa durée et réaliser ses promesses, les intérêts de tout le corps social, et surtout de la génération naissante, liés au maintien et à l'influence du christianisme, les avantages que le sacerdoce chrétien assure aux hommes qui possèdent au milieu d'eux cette institution divine, la perpétuité de l'Eglise, dépositaire et gardienne infaillible de la vérité révélée; enfin, nos devoirs envers Jésus-Christ, « parce qu'étant la *vérité* dans » sa doctrine, nous devons croire à sa parole ; étant la *vé-*

» *rité* dans la morale, nous devons accomplir ses préceptes; » étant la *vérité* dans le culte, nous devons honorer la Di- » vinité par les hommages qu'il nous a prescrits. »

Nous ne présentons ici qu'un aperçu des divers sujets qui ont été traités dans les Conférences de M. l'évêque d'Hermopolis. Il n'est aucune de ces Conférences qui ne puisse fournir matière à un examen intéressant et instructif. Les bornes de notre feuille ne nous permettent pas de donner à cet utile travail toute l'étendue qu'il exige; il faudroit composer au moins un article pour chacune des questions qui ont été traitées par l'illustre orateur. Néanmoins, nous pourrons encore entretenir nos lecteurs de ces graves sujets; et nous pourrons parler encore des *Conférences* de M. Frayssinous, qui renferment des vérités si importantes dans les circonstances actuelles, où la Religion doit lutter sans cesse contre l'impiété. ***

Très-humbles remontrances adressées à Mgr. l'archevêque de Paris, en sa qualité de métropolitain, par le curé de Notre-Dame de Chartres, au sujet de son recours dans les formes juridiques, notifié A SA GRANDEUR, le 25 août dernier.

MONSEIGNEUR,

Dans la lettre que votre grandeur prit la peine de m'écrire, le 16 janvier 1824, et qui étoit une réponse respectueusement attendue depuis plusieurs mois, je lus, avec une douloureuse surprise, ces paroles, qui, en laissant entrevoir tout l'embarras de votre situation, ne promettoient aucun allègement à la mienne: « Il y a peu d'espé- » rance de vous voir changer un système établi sur un faux » principe, assimilant votre titre, dans une Eglise devenue » cathédrale, à celui des autres curés, dont les paroisses » n'ont reçu canoniquement aucune nouvelle destination. »

Alors, comme à présent, je l'avoue, Monseigneur, j'avois la ferme persuasion que cette circonstance, ni aucune autre, ne pouvoit porter atteinte à l'inamovibilité de mon titre.

Cette question si simple, lorsqu'on s'en tient à la vraie signification des mots, et à la doctrine constante de l'E-

glise, fut formellement décidée dans une occasion trop mémorable, trop solennelle, pour que je ne prenne pas la liberté de vous la rappeler ici.

L'évêché de Blois, formé, en 1696, d'un démembrement de celui de Chartres, fut érigé sous l'invocation de Saint Louis, dans l'église paroissiale de Saint-Solemne, à Blois. Or, bien loin que le curé de cette paroisse fût dépouillé de son titre par l'érection de son église en cathédrale, son acquiescement à ce changement fut requis en forme authentique (1), et, de plus, pour récompenser son gracieux consentement, on attacha à son titre de curé de ladite paroisse, l'une des dignités du Chapitre. Il fut placé immédiatement après le doyen. Quant à ses successeurs dans cette cure, au lieu de la seconde dignité, il fut réglé qu'ils auroient la sixième, conservant d'ailleurs tous leurs droits curiaux à perpétuité. Ainsi l'avènement de l'Evêque, dans cette nouvelle cathédrale ne fut un jour de deuil pour personne. Il combla de joie et le pasteur et la paroisse : ce fut un jour d'alégresse générale.

Le cardinal de Noailles, comme métropolitain, avoit convoqué à Paris toutes les parties essentiellement intéressées dans l'érection du nouvel évêché. L'assemblée étoit composée d'évêques, de magistrats, de divers dignitaires ecclésiastiques, et de séculiers d'un haut rang. On ne peut parcourir le volumineux procès-verbal *de commodo et incommodo*, qui y fut rédigé en latin, sans remarquer à chaque ligne la scrupuleuse attention du rédacteur, pour concilier tous les intérêts et pour appuyer sur des principes, aussi lumineux qu'irréfragables, les droits de chacun.

C'est dans le palais que vous habitez, Monseigneur, qu'avec cet appareil imposant on statua d'une manière si conforme aux saints canons en faveur du curé de la cathédrale de Blois, sur cette même question de droit, que le curé de la cathédrale de Chartres, dans des temps moins heureux, a soumise à vos lumières.

Les temps changent, mais les principes sont invariables : c'est tout mon espoir! Vous voudrez connoître, Monsei-

(1) Exemplum authenticum actûs seu instrumenti, quo, die vigesimâ quartâ februarii anni ultimò elapsi, Ludovicus *Froté*.... prior seu rector ecclesiæ parochialis sancti Solemnis blesensis, tàm pro se quàm pro successoribus suis, consentit..... etc. (*Mém. du Clergé*, *t.* 11, *p.* 178 *et* 179).

gneur, ce procès-verbal d'une admirable exactitude dans les plus petits détails, et qui porte l'empreinte du génie qui présida à sa rédaction. Vous le trouverez digne de l'immortel évêque de Meaux, qui, avec le cardinal archevêque, délégué du Saint-Siége à cet effet, y eut la principale part, et vous ne voudrez pas penser autrement que Bossuet. Vous prendrez le grand siècle pour guide, plutôt que celui où nous vivons, et, à l'exemple de certains Papes, qui n'en sont que plus vénérables à nos yeux, vous oublierez quelques lignes écrites à la hâte dans une simple correspondance, lorsque, décidant comme juge, vous prononcerez *ex cathedrâ*.

Les actes de l'érection des évêchés de Nancy, de Dijon, de Saint-Claude, de Saint-Dié, dont l'établissement a eu lieu dans le cours du XVIIIe siècle, ont consacré les mêmes formalités, les mêmes maximes, les mêmes règles qui furent observées dans l'érection des siéges épiscopaux d'Alais et de Blois à la fin du XVIIe.

Ce n'est qu'en fermant les yeux sur de si précieux monumens, que le Conseil d'Etat, par l'organe de son rapporteur (M. le Président P.....), a pu avancer du ton le plus absolu, « que l'érection de l'Eglise paroissiale de Notre-» Dame de Chartres en cathédrale, avoit rendu *nécessaire* » l'union de la cure avec le chapitre, que, par suite de » cette union, le titre du curé étant éteint, il ne pouvoit » plus en exercer les fonctions. »

Autant de mots, autant d'erreurs. M. le Président P..... ne désavouera pas sans doute le Ministre des Cultes, qui, sous une autre dénomination, fut chargé de veiller à l'exécution du Concordat de 1801. Eh bien! on jugea alors que l'union de la cure devenoit si peu *nécessaire* par l'érection d'une église paroissiale en cathédrale, que, dans aucun diocèse, cette union ne fut admise. Quelques années plus tard, il est vrai, l'Archevêque, presque centenaire, qu'on avoit mis sur le siége de Paris, fut entraîné, non sans verser des larmes, à adopter cette mesure, en obtenant la démission du curé, vieillard octogénaire; mais cette opération isolée n'eut aucune suite par rapport aux autres cathédrales. MM. de Mons, évêque de Mende; de Crouseilles, évêque de Quimper; Jauffret, évêque de Metz, étroitement liés avec le Ministre, refusèrent de se prêter à cet amalgame, qui n'avoit rien de commun avec les an-

ciennes unions canoniques (1). Celles-là même, toujours réputées odieuses dans le droit, furent, par le fait, absolument défendues depuis le Concile de Trente, comme on peut le voir dans les actes de ce Concile œcuménique (2), et dans les plaidoyers des avocats-généraux Bignon et Talon, requérant le maintien de la jurisprudence de l'État, en cela entièrement conforme aux défenses expresses dudit Concile (3).

Heureusement le plus grand nombre des cathédrales du royaume s'est préservé, jusqu'à ce moment, d'une imitation contagieuse toute récente. Mgr. l'Evêque de Bayonne, neveu du ministre dont nous venons de parler, n'a pas voulu d'une pareille union dans sa cathédrale : nous pouvons affirmer, sans crainte d'être démenti, que tout en s'abstenant de discuter le fait de l'union en lui-même, ce prélat, dans tous les cas, tient pour inviolables les droits des titulaires de la cure, et cette inébranlable fermeté dans les principes, est chez lui le fruit d'une étude profonde de la science canonique.

Nous savons que le consentement du titulaire, quoique toujours demandé, n'est pas toujours strictement indispensable pour *décréter* l'union : mais tous les canonistes déclarent que, faute de son consentement, l'union ne peut jamais *s'effectuer* qu'après sa mort.

A l'appui de cette vérité, nous trouvons encore un trait bien frappant dans les actes de l'érection du Siége épiscopal de Blois. Le titulaire de l'archidiaconé de Châteaudun, dont une grande partie fut unie à l'évêché qui venoit d'être

---

(1) Autrefois, dans une Cathédrale où se trouvoit une cure unie au chapitre, ce chapitre jouissoit des droits du curé primitif, qui souvent s'étendoient trop loin ; c'est pour cela que le Concile de Trente, en proscrivant ces unions pour l'avenir, voulut que, dans les cures de cathédrale, anciennement unies au chapitre, il y eût des vicaires perpétuels qui fussent à l'abri des caprices capitulaires. Maintenant tout est changé : le desservant de ces cures est amovible, sans que le chapitre gagne rien à cette autre infraction des règles prescrites par le saint Concile. Il possède le titre curial, et il n'a aucune autorité dans la paroisse. Qu'est-ce qu'un titre curial sans juridiction ? c'est un titre nul, un titre supprimé ; dès-lors, plus de curé, plus de cure ; dans cette union prétendue, tout est fictif.

(2) *Cons. Triden. sess. XXIV, cap. XIII.*

(3) Mém. du Clergé, tom. 3, pag. 515.... 519 et suiv.

érigé, fit difficulté de renoncer à ses droits sur cette portion considérable de son bénéfice que l'union alloit lui enlever. Qu'arriva-t-il ? Ses réclamations furent accueillies, et tous les droits de son titre maintenus pendant sa vie. La Bulle d'Innocent XII (1), et les Lettres-patentes de Louis XIV (2), en font foi dans les termes les plus précis.

La tradition de ces règles ne se démentit point jusqu'à cette époque, où lois, religion, humanité, tout disparut au milieu de l'effroyable délire de tout un peuple.

Peu avant ces jours de proscriptions et de désastres, l'assemblée générale du Clergé de 1785, sur le rapport de M. Dulau, archevêque d'Arles, comme nous l'avons dit dans un précédent Mémoire, décréta l'union d'un certain nombre de titres ecclésiastiques, simples ou à charge d'âmes, pour subvenir aux besoins très-urgens des cures à portion congrue ; mais, toutefois, avec la clause de rigueur, que ces unions ne seroient consommées que par le consentement ou par la mort des titulaires (3).

Telle fut toujours, à cet égard, notre jurisprudence canonique et civile, Monseigneur ; c'est la discipline de l'Eglise universelle. On ne peut donc attribuer qu'à l'influence des idées révolutionnaires les doctrines inouïes d'après lesquelles il a été déclaré qu'il n'y avoit abus dans l'attentat qui m'a dépossédé, qui m'a ravi arbitrairement et les droits et les émolumens attachés à mon titre inamovible. M. le Rapporteur du Conseil d'Etat n'a pas pris garde que le mot *inamovibilité* n'a pas deux significations, et qu'il exprime la même chose pour le prêtre et pour le magistrat.

Supposons que M. le Président P... eût appliqué la nou-

---

(1) Et casu quo Archidiaconus Dunensis, ex nunc, distractioni et dismembrationi partis seu portionis sui archidiaconatûs consentire, et compensationi acquiescere renuerit seu noluerit, nos jura et jurisdictionem ipsius in illâ parte seu portione sui archidiaconatûs, ut præfertur, distractâ et dismembratâ, quamdiù vixerit, et dictum archidiaconatum obtinuerit, reservamus. Bulla SS. Papæ Inn. XII. (*Mém. du Clergé*, *tom.* 11, *pag.* 186.)

(2) Bien entendu que si l'Archidiacre de Dunois refusoit d'accepter le dédommagement, et de consentir à la distraction de la portion de son Archidiaconé, qui est entrée dans la composition du diocèse de Blois, il jouiroit, pendant sa vie, de sa juridiction archidiaconale. *Lettres-Patentes* (*Mém. du Clergé*, *tom.* 11, pag. 200).

(3) Procès-verbaux du Clergé, tome dernier, page 331.

velle législation au moindre juge du moindre tribunal de première instance : quelle rumeur, quel soulèvement des esprits, quels cris d'indignation et de vindicte dans toute la magistrature! D'où vient qu'on est moins ému lorsque c'est le curé de la principale paroisse du diocèse qui est la victime d'un rapport si étrange? Ah! il faut bien le dire, c'est un reste de préjugés homicides qui planèrent longtemps sur la tête des prêtres; c'est qu'encore, à présent, on peut *oser tout contre le Clergé.*

Plusieurs prélats m'ont fait parvenir des consolations et des espérances; mais, tandis que la pourpre romaine a été si gratuitement outragée naguère, et, plus récemment, si gratuitement menacée dans la personne de deux de nos plus illustres Pontifes, sans qu'aucune voix généreuse ait réclamé pour eux, si ce n'est dans les rangs inférieurs du Sanctuaire, pouvois-je me flatter, prêtre obscur, que des princes de l'Eglise prissent hautement ma défense?

L'ennui seul d'une affaire si prolongée doit refroidir de plus en plus, je ne l'ignore pas, une bienveillance honorable. Le malheur, odieux à l'indifférence, lasse trop souvent l'amitié elle-même. C'est donc à la justice que je m'adresse uniquement aujourd'hui.....

Mgr. l'évêque de Bayonne a adressé, il y a quelque temps, la circulaire suivante à tous les curés de son diocèse, afin qu'ils engagent leurs paroissiens à se méfier des traductions protestantes de la Bible, que l'on distribue avec profusion dans toutes les parties de la France.

« Monsieur le curé, une société d'hommes étrangers à l'Eglise catholique a entrepris de répandre sans discernement l'Ecriture sainte traduite en langue vulgaire; ce dessein a été condamné par le chef de l'Eglise.

» Nous avons appris que l'on tentoit de le mettre à exécution dans notre diocèse, et que déjà une traduction de l'Evangile St. Matthieu en langue basque avoit été répandue où cette langue est en usage.

» Plus la sainte Ecriture, qui est la parole même de Dieu, mérite notre respect, plus nous devons veiller à ce que cette divine parole soit conservée dans toute sa pureté. Ce respect, que nous devons aux livres saints, exige encore qu'ils ne soient pas mis indistinctement entre les mains de toutes les personnes. Il faut, pour les faire lire avec fruit,

faire cette lecture dans de saintes dispositions. Le grand Apôtre lui-même écrivoit aux Corinthiens qu'ils n'étoient pas assez parfaits pour entendre les plus hautes vérités de la religion, et qu'ils avoient encore besoin d'être nourris du lait de la doctrine, c'est-à-dire, des vérités les plus simples et les plus communes de la religion, et Notre-Seigneur disoit à ses disciples : « J'ai encore beaucoup de choses à vous apprendre, mais vous n'êtes pas en état de les porter présentement. »

» Vous veillerez donc, M. le curé, à ce que ces traductions suspectes de l'Ecriture ne se répandent pas dans votre paroisse. Vous avertirez les fidèles du danger auquel ils s'exposeroient s'ils s'en permettoient la lecture, et vous leur déclarerez qu'ils doivent regarder comme suspectes toutes celles qui ne seroient pas revêtues de notre approbation ou de l'approbation de tout autre évêque catholique...

» Employez tout votre zèle pour prévenir les fidèles contre le danger imminent qui menace leur foi; dites-leur qu'ils ne peuvent sans crime lire, garder ou propager des ouvrages faits pour corrompre les mœurs ou détruire la religion, et rappelez-leur l'exemple des premiers chrétiens, qui avoient tant d'horreur pour tout ce qui paroissoit contraire à l'enseignement de l'Eglise, qu'ils se bouchoient les oreilles et prenoient la fuite dès qu'ils entendoient attaquer les vérités qu'elle enseigne. »

Nous venons de recevoir de Rome les *Notizie per l'anno* M. D. CCC. XXV, *nella stamperia Cracas*. Ces notices, connues sous le nom de Cracas, qui est celui de leur imprimeur, forment ce que l'on pourroit appeler l'amanach royal de l'Etat romain, auquel se trouve réuni un tableau abrégé des églises de toute la chrétienté. Les *Notizie*, dont nous donnerons un extrait plus étendu dans notre prochain numéro, ont un avantage particulier dans les circonstances présentes. Elles offrent en tête du volume, un portrait ressemblant de Sa Sainteté Léon XII, et quoique ce portrait, sous le rapport de la gravure, soit d'un assez foible mérite, il n'en est pas moins précieux pour ceux qui, ayant pu voir la personne auguste du chef de l'Eglise, avoient jusqu'ici sujet de regretter qu'on n'eût pu encore en posséder, en France, une image qui retraçât d'une manière exacte sa physionomie.

Missions Étrangères.

M. L'ABBÉ DUMOULIN a fait imprimer, sur une Mission à l'extrémité du Canada, et à laquelle il fut attaché, une Notice datée de Saint-Pierre, rive du sud, 10 mars 1824. Comme nos lecteurs ne verront probablement pas sans intérêt l'état du catholicisme dans ces contrées lointaines, nous citerons quelques fragmens de cette Notice.

« On se rappelle, dit M. Dumoulin, avec quelle ardeur les amis de la Religion, en Canada, concoururent à l'établissement de la rivière Rouge, lorsqu'il fut question d'en jeter les fondemens en 1818. Chacun fut jaloux d'y contribuer autant que ses moyens le lui permettoient; les sommes recueillies à cette époque donnèrent l'élan à l'entreprise. Deux Missionnaires y furent envoyés cette année-là, un troisième les joignit en 1820. Le chef de la Mission (M. Provencher, grand-vicaire de l'évêque de Québec) fut sacré évêque de Juliopolis *in partibus*, et retourna immédiatement vers des néophytes au salut desquels il s'étoit dévoué sans retour. J'avois eu l'avantage d'être son premier coopérateur; et, si Dieu a permis que des raisons particulières m'aient rappelé en Canada, après cinq ans de séjour dans une Mission qui présente aux ouvriers évangéliques un si vaste champ à cultiver, et où je ne désespère pas de retourner un jour, c'est peut-être pour me donner occasion de faire connoître aux bonnes âmes de ce pays-ci, qu'elles ont encore quelque effort à faire en faveur d'une œuvre où la propagation de la foi est si prochainement intéressée....

» La Mission de la rivière Rouge comprend tout le territoire arrosé par les rivières qui portent leurs eaux dans la baie James ou dans la baie d'Hudson; elle a pour objet la conversion d'une multitude de barbares de diverses nations; l'instruction des Métis ou *Bois-Brûlés*, qui montrent beaucoup de penchant pour la Religion catholique, quoique encore infidèles pour la plupart; le retour d'un certain nombre de chrétiens à la piété et aux bonnes mœurs, retour qui n'est empêché que par le manque de pasteurs; enfin, une colonie civilisée, où l'on trouve de la ferveur et des âmes très-avancées dans la vertu.

« Quand le fruit de la Mission de la rivière Rouge seroit borné à mettre une seule âme dans la voie du salut, les bons chrétiens devroient applaudir à son établissement; mais elle a à se réjouir de conquêtes plus étendues. Quand j'en suis parti, après cinq ans de séjour, le baptême y avoit déjà été administré à huit cents personnes, tant enfans qu'adultes; cent vingt mariages avoient été célébrés ou réhabilités, cent cinquante personnes avoient été admises à la première communion; un plus grand nombre se préparoient, les uns à la réception de la sainte eucharistie, les autres à celles du baptême. Plusieurs protestans avoient abjuré leurs erreurs et étoient entrés dans le sein de l'Eglise. L'office divin se faisoit avec solennité dans la nouvelle église de Saint Boniface; la parole du salut étoit annoncée régulièrement; les esprits éclairés, les cœurs touchés et attendris. J'y ai vu des exemples d'une foi vive, que je ne retrouve pas ici. Une bonne école avoit été tenue constamment sur pied; plusieurs enfans étoient déjà avancés dans les humanités, et donnoient des espérances pour la suite; enfin, la croix de Jésus-Christ avoit été montrée aux barbares. »

Plus loin, M. Dumoulin raconte les contrariétés qu'on a eu à essuyer de la part des protestans. « Ils ont épié les Missionnaires, et, ne trouvant aucun moyen de censurer leurs mœurs, ils ont cherché à diminuer leur doctrine; ils leur ont faussement reproché d'avoir tourmenté quelques juifs et protestans pour les rendre catholiques, etc. Les Missionnaires se sont vus privés de vin pour la célébration des saints mystères, et n'en ont obtenu qu'au moyen de la désobéissance d'employés subalternes à des ordres supérieurs. Ils ont été seuls exclus d'une remise, faite à tous les colons, du quart de ce qu'ils devoient au magasin de la compagnie. Des agens sans mœurs ont décrié un ministère qui contrarie inévitablement leurs désordres, et diminue le nombre des victimes de leurs passions. Un ministre anglican, soutenu par des contributions de son pays, a passé plusieurs années dans la colonie, et a fait les plus grands efforts pour attirer à lui les Blancs et les sauvages, répandant de l'argent et des Bibles avec profusion. Son peu de succès l'a forcé de battre en retraite; mais, comme il l'attribue, peut-être avec fondement, à la vigilance des Missionnaires, il s'est proposé, en quittant le pays, de porter de grandes plaintes contre eux aux chefs de la compagnie,

assez disposés à l'entendre. Déjà on lui annonce un successeur, qui viendra sans doute armé de toutes pièces pour enlever aux Missionnaires le peu de faveur qui leur reste depuis la mort de lord Selkirk, et renverser, s'il est possible, cet établissement *papistique*, qui retarde le progrès des *lumières*, et se trouve en opposition avec les *intérêts* de la compagnie et avec son zèle pour la *civilisation*.

Malgré ces difficultés, la Mission a néanmoins des espérances de succès, que réaliseront sans doute le zèle et les prières de l'évêque et la ferveur des deux missionnaires qui sont restés avec lui, et dont l'un s'adonne exclusivement aux soins du Ministère, et l'autre à l'enseignement de la jeunesse. Quant au temporel, la Mission possède un acte de feu lord Selkirk, du mois de mai 1818, qui lui assure vingt-cinq acres de terre pour l'emplacement de l'Eglise de la Fourche ou de Saint-Boniface et de ses dépendances; elle possède en outre, dans un sol avantageux, un terrain d'environ huit lieues de superficie, dont le défrichement assureroit à la Mission une indépendance très-favorable pour ses progrès. Mais les missionnaires, n'ayant pas le loisir de se livrer à ces travaux, ne pourront se créer quelques revenus qu'en concédant des terres par portions, et encore seront-ils obligés de fournir tous les objets nécessaires à ce défrichement.

A la fin de sa Notice, M. Dumoulin parle d'un autre établissement catholique pour lequel il invoque des secours; c'est le Sault-Sainte-Marie, entre les lacs Huron et Supérieur. En 1822, M. l'évêque de Juliopolis y demeura quinze jours, en retournant du Canada à la rivière Rouge. L'année suivante, M. Dumoulin y séjourna un mois, en revenant au Canada. Il donna une Mission à des pauvres Canadiens abandonnés, fit trente baptêmes et quatre mariages, confessa cent personnes, et en admit plusieurs à la sainte communion. Tous avoient été très-assidus aux instructions, et leurs regrets accompagnèrent le missionnaire à son départ.

NOUVELLES ET ANNONCES.

EXTÉRIEUR.

Rome. La grande sollicitude du Souverain Pontife pour tout ce qui concerne l'éducation publique ou particulière de la jeunesse, de l'un et l'autre sexe, spécialement à Rome,

l'a engagé à envoyer des visiteurs apostoliques distingués, et de son propre choix, dans tous les établissemens publics consacrés à l'éducation, afin de se procurer des documens exacts sur leur état présent.

D'après le rapport de l'illustre évêque de Porphyre, Mgr. Perugini, Sa Sainteté a eu occasion d'être plus particulièrement satisfaite de l'institut français de la maison de Saint-Denis, située aux Quatre-Fontaines, sur le Quirinal, et de l'excellente tenue des jeunes demoiselles de bonne famille, qui y sont élevées en assez grand nombre, dans la religion, la vertu et les autres objets d'enseignement propres à leur sexe, sous la sage direction de leurs dignes institutrices. La ferveur dans les exercices de piété, l'innocence des mœurs, la régularité et la ponctualité dans la pratique de leurs obligations respectives, que l'œil pénétrant du visiteur habile a reconnues, non-seulement dans les institutrices, mais même dans les élèves, offrent aux pères de famille la plus sûre garantie pour l'heureux succès de l'éducation de leurs filles, s'ils imitent le bel exemple de ceux qui ont placé leurs enfans dans cette maison, et en ont retiré déjà un si grand avantage.

Quiconque connoît la grande part que les femmes ont dans la félicité intérieure de leur famille, et spécialement dans la première éducation de leurs enfans, se flattera, avec nous, du doux espoir qu'un si bel institut est destiné par la Providence, ainsi que tant d'autres de la capitale, à influer progressivement et notablement sur l'amélioration morale des classes aisées de la société dans Rome elle-même.

(*Diario di Roma.*)

— Sa Sainteté, voulant favoriser les progrès des bonnes études, a résolu d'établir un collége philologique, composé d'hommes distingués par leurs connoissances dans les lettres, dans les antiquités et dans les langues. Ce collége aura la culture de tous les ouvrages en ce genre, y compris les inscriptions; il prendra rang parmi les autres colléges des universités de Rome et de Bologne, et participera aux examens annuels des jeunes gens qui se livrent à l'étude de la littérature, et aux concours publics des maîtres qui se livrent à cette partie de l'enseignement. Les membres du collége philologique de Rome sont le prince Augustin Chigi, président, le savant prélat Mai, le commandeur Odescalchi, le chevalier J.-G. de Rossi, l'abbé Santucci, de l'académie des Arcades; J.-A. Guattani, de l'académie de Saint-Luc; le

baron Gilles Van de Vivere, l'avocat Guadagni, le père Piccadori, et les professeurs Amati, Nibby et Moiza. En même temps, le Saint-Père a adjoint au collége théologique de Rome les Pères Capellari, Zecchinelli, Vesturi et Orioli.

INTÉRIEUR.

Carcassonne. Il doit s'établir dans cette ville une association religieuse, sous le nom d'*Association du Calvaire*, dont les membres se consacreront spécialement au culte de Jésus-Christ crucifié, et à la dévotion de sa très-Sainte Mère dans le douloureux mystère de sa Compassion. Cette association regardera comme un de ses principaux devoirs de donner des soins charitables à ses membres indigens, en temps de maladie ou de grave infirmité, comme étant en cet état la plus vive image de Jésus-Christ sur sa croix. » Tel est le premier article de l'ordonnance qu'a publiée à ce sujet Mgr. l'évêque de Carcassonne. On ne peut qu'applaudir au zèle de ce prélat, qui cherche à entretenir dans son diocèse les dispositions religieuses qu'il y a trouvées à l'époque de son installation. L'église de Carcassonne devient ainsi chaque jour plus brillante, et portera des fruits dont rien ne sauroit arrêter les effets merveilleux.

Paris. D'après la lettre de Sa Majesté Charles X, adressée à tous les prélats français, on a célébré, le 16 septembre, le service anniversaire pour le feu Roi. La cérémonie s'est faite avec beaucoup de pompe à Saint-Denis. L'église étoit tendue de noir au dedans et au dehors, et un grand catafalque, richement décoré, s'élevoit au milieu de l'édifice. Le corps diplomatique, à la tête duquel étoit M. le nonce, les maréchaux, les grands officiers, les pairs, les députations des cours, occupoient des places spéciales. Madame la Dauphine et madame la duchesse d'Orléans étoient dans une tribune voilée. M. le Dauphin, M. le duc d'Orléans et M. le duc de Chartres sont entrés par la porte latérale, et l'office a commencé. Les Princes se sont placés dans les hautes stales. M. de Sagey, ancien évêque de Tulle, a officié pontificalement, assisté des chanoines de Saint-Denis. Dans le sanctuaire, on remarquoit plusieurs prélats et des ecclésiastiques. Le Roi, accompagné de Madame, duchesse de Berri, des ministres et d'autres personnages, a assisté à un service célébré le même jour à la chapelle des Tuileries. L'anniversaire de la mort de Louis XVIII a eu lieu également le

16 septembre dans toutes les églises de France. Nous avons reçu à ce sujet plusieurs mandemens dont le défaut d'espace nous prive de citer quelques passages.

— Un concours immense de fidèles s'est porté à la neuvaine du Calvaire, et leur empressement ne s'est point démenti. Plusieurs personnages augustes ont visité ce saint lieu et donné au peuple l'exemple d'une grande piété. Le 21 septembre, le Roi se rendit au Mont-Valérien, accompagné de M. le Dauphin, de madame la Dauphine, et de MADAME, duchesse de Berri. Sa Majesté fut reçue par M. l'évêque de Nancy et par M. l'abbé de Rauzan qui la complimenta. Après avoir entendu la messe et suivi les stations, où prêcha le Supérieur des missions, le Roi adora la vraie Croix sur le haut du rocher, et reçut la bénédiction du Saint-Sacrement. Sa Majesté fut conduite aux deux chapelles dont elle a bien voulu enrichir le Calvaire, et, en redescendant à Surène, elle a visité le nouveau cimetière, et laissé ensuite aux pauvres des marques de sa munificence royale.

A l'occasion de cette neuvaine du Calvaire, nous pensons que nos lecteurs ne verront pas ici sans intérêt les réflexions suivantes adressées par un digne magistrat, M. de Reboul Berville, à un des meilleurs journaux de la capitale.

« Avant la révolution et jusqu'à la suppression des ordres religieux, deux communautés, celle des prêtres et des ermites, habitoient le Calvaire. La première, fondée vers la fin du seizième siècle, étoit moins ancienne que celle des ermites, qui avoient défriché cette montagne de gypse et de sable, et l'avoient enrichie de tous les produits de l'agriculture adaptés au sol et au climat. Les prêtres se livroient à l'exercice du culte et recevoient les pélerins qui accouroient de Paris et de toutes les provinces voisines, surtout aux deux octaves solennelles de mai et de septembre.

» Les prêtres et les ermites vivoient entre eux dans la plus parfaite union, et se rendoient mutuellement tous les services et les soins d'un bon voisinage. C'étoient deux communautés religieuses très-distinctes, ayant chacune leur habitation et leurs propriétés séparées, quoique très-rapprochées. Les prêtres desservoient la chapelle de l'ermitage et étoient les directeurs spirituels des bons religieux. Les ermites, au nombre de quarante-cinq à cinquante, sans compter les frères convers, dont le nombre étoit à peu près le même, se livroient aux travaux des champs et à l'exploitation d'une fabrique de bas de soie et de filoselle, une des

plus considérables et des plus estimées de France. Ces deux genres d'occupation doivent éloigner d'eux le reproche de paresse et d'oisiveté qu'on adresse généralement et sans réflexion à tous les moines. Ils répandoient d'abondantes aumônes; tous les jours, par leurs soins, une soupe étoit distribuée aux indigens, qui recevoient de plus un morceau de pain et une monnoie de six liards. A midi, et au son de la cloche de l'ermitage, l'orphelin et le vieillard sans famille, montoient au Calvaire et recevoient, à la porte du monastère, les alimens que les mains d'une mère ou d'une fille ne préparoient pas pour eux dans leurs foyers déserts. Les ermites se livroient surtout à la culture des abeilles, si négligée parmi nous, et les propageoient dans les environs. Ils multiplioient cette rosée céleste, *cœlestia dona* comme l'appelle Virgile. On chérit toujours la mémoire du frère Hilarion, qui descendoit du Calvaire pour inspecter officieusement les ruches des cultivateurs et leur indiquer les moyens de les faire prospérer; il leur apprenoit surtout à récolter le miel sans nuire aux abeilles; il leur faisoit don de jeunes essaims et venoit les placer lui-même auprès de leur cabane. Ces secours et ces soins, sans cesse renouvelés, faisoient chérir les ermites à tous les cantons voisins. D'ailleurs, nés parmi le peuple, partageant ses travaux et sa nourriture, vêtus comme lui d'une bure grossière; exposés plus que lui aux rigueurs des saisons; ils en étoient aimés comme des égaux et des frères.

» La révolution vint détruire cette heureuse concorde. Les ermites furent compris dans la suppression des ordres religieux, sans respect pour leur double titre d'agriculteurs et de manufacturiers. Leurs biens furent mis en vente, mais aucun propriétaire des environs ne se présenta pour les acquérir. Merlin de Thionville les acheta. Cet homme à long sabre et à larges moustaches, à bonnet rouge, dut porter l'effroi dans l'ermitage. Mais on doit dire à sa louange qu'il traita avec ménagement les ermites qui n'avoient pas encore quitté leur retraite, qu'il leur offrit des terres à cultiver, et qu'il leur promit de les conserver dans leurs cellules. Il respecta la modeste chapelle, mais il détruisit la belle église des prêtres. Lorsqu'en 1802 on trouva, dans des fouilles qu'il avoit ordonnées, le cercueil de leur fondateur, du vénérable Hubert Charpentier, mort en 1650, à l'âge de quatre vingt-cinq ans, il fit exposer à la vénération des Fidèles le corps de ce pieux cénobite, conservé tout entier

sans aucun indice de putréfaction. Il le fit déposer dans un cercueil recouvert de cristaux, et on accourut de Paris et des pays voisins pour rendre de pieux devoirs à ce Religieux, dont le temps et la mort avoient respecté les dépouilles. Cette conduite d'un révolutionnaire mérite d'être remarquée ; nos philantropes auroient eu peut-être moins de respect pour des restes aussi vénérables.

« Le Calvaire ayant passé en d'autres mains, et la rigueur de la persécution ayant diminué sous le consulat, des trapistes vinrent s'y réfugier, mais ils y languirent dans la pauvreté et l'abandon. Un jour, Bonaparte monte au Calvaire, accompagné de Berthier; il trouve le Supérieur des trapistes et lui dit avec le ton brusque qui lui étoit familier : « Quelle est la force de votre régiment? — Vingt trapistes. » — Ce n'est pas même une compagnie. Je vous placerai ailleurs. » Le Supérieur reconnoît alors le général, et se recommande à sa protection. Mais sa visite ne fut pas heureuse pour ces solitaires ; car, quelques jours après, il manda la commission des travaux publics, et lui ordonna d'établir sur cette montagne la cinquième maison d'éducation pour les filles des membres de la légion d'honneur. Les trapistes se retirèrent alors au Simplon, où le frère ermite Hyacinthe les suivit. D'immenses bâtimens s'élevèrent à grands frais, mais la restauration les trouva non achevés.

» Tout le monde connoît la destination que Louis XVIII, de religieuse mémoire, a donnée au Calvaire. M. l'abbé de Janson, ce missionnaire dont le zèle apostolique égale celui de Saint François de Sales, et dont les talens et les travaux promettent à l'Eglise et à l'Etat des services aussi éminens que ceux que leur a rendus l'évêque de Genève, M. l'abbé de Janson y a établi sa pieuse congrégation. Le Calvaire est rendu aux missionnaires, les prêtres y sont rétablis; mais les ermites agriculteurs et manufacturiers n'y ont pas recouvré leur héritage. La belle église des prêtres sort de ses fondemens; mais la modeste chapelle des ermites va être ensevelie sous ses ruines. Les superbes bâtimens élevés par Bonaparte sont adaptés à leur nouvelle destination; mais les cellules des bons religieux disparoissent sous l'herbe et sous le lière. Un vaste péristile, par Huiot, abrite les pélerins que l'église ne peut contenir; son fronton est décoré d'un superbe bas-relief, de Cortot, représentant le Sauveur sortant du tombeau; mais l'humble porche de l'ermitage et les murs du jardin ne soutiennent plus les ruches d'abeilles

dont le miel servoit à l'usage du culte et au soulagement des pauvres malades. Les prêtres du Calvaire sont rentrés dans leurs droits par la munificence royale. Les ermites n'ont pas moins de titres à cette auguste protection : ils recommandent la justice de leur cause à M, l'abbé de Janson, dont la dignité épiscopale doit rendre la voix plus puissante. Peuvent-ils avoir un avocat plus éloquent et plus généreux ?

» Depuis deux ans on a construit un cimetière sur la croupe de la montagne, dans la position la plus pittoresque qui regarde Paris. Déjà la vanité et la mort y ont établi un atelier de sculpture; on y voit les tombes fastueuses de grands personnages nationaux et étrangers. Tel y repose qui étoit né sur les bords du Tibre et de la Néwa, et qui, attiré pour quelques jours à Paris, par les affaires ou les plaisirs, croyoit retourner mourir sur le sol natal. On s'arrête avec respect devant deux tombeaux placés l'un à côté de l'autre, quoique la mort ait frappé à de longs intervalles les deux illustres victimes qu'ils renferment; ce sont deux prélats et prédicateurs célèbres, M. de Boulogne, archevêque de Troyes, et M. de Beauvais, évêque de Senez. Ce dernier étoit venu chercher un abri à l'ermitage pendant la première tempête révolutionnaire. Cette hospitalité si honorable pour les ermites eût été bien douce pour le prélat : mais dans ce temps d'anarchie, où trouvoit-on un abri en France? Du moins il put vivre quelques jours parmi ces bons Religieux, et il eut la consolation de mourir dans leurs bras. Ces deux tombes doivent être visitées par tous les amis de le religion et des saines doctrines, qui aiment à retrouver dans l'un de ces orateurs l'émule de Bossuet, et dans l'autre le rival de Fléchier. »

*** Le 29 septembre est, pour les cœurs vraiment français, une époque de joie et de bonheur. C'est à ce jour qu'une veuve auguste enfanta un rejeton destiné à embellir le trône et à rassurer nos espérances. Alors l'anarchie qui jusque-là s'étoit montrée audacieuse, alla cacher sa fureur et sa honte au sein des abîmes infernaux; alors la France essuya ses larmes, la religion entonna l'hymne d'allégresse, et, de toutes parts, fut publiée cette merveille : *Un Bourbon nous est né!* Tous les ans, nous bénissons le ciel de cette naissance miraculeuse, et nous formons des vœux afin que ce Dieu-donné grandisse pour la prospérité de notre patrie et la gloire de la

religion. La poésie surtout est toujours empressée à redire nos sentimens, et à les perpétuer en vers dignes d'un si noble objet. Madame Gauthier, qui figure avec distinction au rang des poètes de notre siècle, a publié dernièrement une Ode sur la naissance du duc de Bordeaux; nos lecteurs nous permettront d'en citer quelques strophes, comme un gage de notre enthousiasme et de notre reconnoissance pour un si grand bienfait.

Des vierges du hameau la coutume chérie
Cinq fois du cep précoce à l'autel de Marie
Suspendit le tribut,
Depuis le jour heureux qui, du sein des alarmes,
Offrit à nos regards obscurcis par les larmes
Un gage de salut.

O France! je t'ai vue agiter ta bannière;
J'ai vu ton front briller de sa splendeur première
Quand ce jour s'est levé;
Ce jour où l'Eternel, t'expliquant son oracle,
A voulu que sa voix franchît le tabernacle
A lui seul réservé.

Toi, chef des légions dont la main foudroyante,
Etouffant de Satan la révolte naissante,
L'engloutit à jamais;
Ministre de clémence, envoyé tutélaire,
Va, dit-il, aujourd'hui, va porter à la terre
Des paroles de paix.

Jusqu'à moi sont montés les soupirs de la France;
Des lis déracinés un rejeton s'élance,
Foible, mais triomphant.
Poussant un cri d'effroi, la discorde éperdue
Veut fuir, et, défaillante, elle tombe abattue
A l'aspect d'un enfant.

Empressé d'accomplir la mission sublime,
Soudain, le pied posé sur l'immortel abîme,
L'archange glorieux
Annonce les bienfaits du maître qu'il adore,
Et Lutèce à genoux a salué l'aurore
D'un astre radieux.

Caroline, déjà tes destins s'agrandissent,
Dans un commun transport tous les cœurs te bénissent,

Et d'un sombre avenir
Quand le Français joyeux a vu fuir le présage
Respectant tes douleurs, il mêle à son hommage
Un touchant souvenir.

Il croît l'auguste enfant, et l'égide divine
Ajoute à la splendeur de sa noble origine
Son éternel éclat.
Il marchera sans crainte au sein de la tempête,
La flèche vainement sifflera sur sa tête
Au grand jour du combat.

Réclamation.

Favoriser un système d'une certaine prédilection que l'on refuse à d'autres, c'est un droit que nous assurent nos institutions; c'est une de ces précieuses immunités que nous a octroyées la sagesse de Louis XVIII. Mais que cette prédilection, bien que fondée sur la reconnoissance, soit empreinte de quelque injustice, c'est ce que ne tolère aucune charte. D'où vient donc que des écrivains, soi-disant fidèles à la religion et aux lois de leur pays, ont outrepassé les limites de la justice? d'où vient qu'ils ont tout-à-fait oublié cette maxime *Cuique suum*, maxime fondamentale qui garantit l'inviolabilité des propriétés? est-ce méprise? est-ce supercherie? Il ne nous est pas permis de décider dans notre propre cause; c'est à nos lecteurs que nous recourons: nous les prions de nous entendre; après cela, ils prononceront.

Au mois de mars dernier, nous donnâmes un article sur l'*individualisme*. Il est à présumer que le rédacteur du *Journal ecclésiastique de Rome* trouva cet article sagement écrit, puisqu'il le traduisit, comme dit la *France Catholique*, dans son *Fascicolo* d'avril suivant. Jusque-là, nous n'avions qu'à nous applaudir de cet emprunt. Des athlètes qui défendent la même cause, et combattent sous la même bannière, peuvent employer les armes les uns des autres; c'est un indice certain d'un parfait accord, c'est un présage de victoire. Mais voici le point sur lequel porte notre réclamation. Les rédacteurs du *Mémorial catholique* ont traduit à leur tour cet article, dans leur livraison de juillet. La tâche leur étoit facile, ils avoient l'original sous les yeux; aussi l'ont-ils exactement copié, à très-peu de chose

près, dans les passages qu'ils en ont traduits. Cependant ils ont eu soin d'indiquer que ces fragmens étoient extraits du *Journal ecclésiastique de Rome*. Plaignons ces Messieurs d'avoir une mémoire aussi courte; qu'ils y prennent garde, elle pourroit leur être préjudiciable dans des choses beaucoup plus sérieuses. Qu'ils se donnent la peine de relire le premier article de notre Numéro de mars 1825; ils y verront que l'on ne peut raisonnablement nous contester la priorité dans l'affaire dont il est question. Il ne faut pas que la reconnoissance pour certains éloges que leur a décernés le *Journal ecclésiastique de Rome*, leur fasse ainsi méconnoître ce qu'ils doivent à l'impartialité.

Il n'étoit point dans notre intention de réclamer à cet égard, si nous n'avions pas lu la seizième livraison de la *France catholique*. Il est évident qu'elle partage l'erreur des *Mémorialistes*. Les théologiens de cette feuille, qui possèdent une érudition si imperturbable, et qui lisent tout avec attention, voire même le *Giornale ecclesiastico di Roma*, reprochent au *Mémorial* d'avoir omis, dans ses extraits, des morceaux importans. Aussitôt, comme ils ont à cœur de rétablir ces passages, et de donner un échantillon de leur habileté comme traducteurs, les voilà qui *multùm frustrà sudant, frustràque laborant*. Enfin la traduction est si parfaite, que l'on remarque une admirable *concordance* entre elle et le texte de notre feuille. Il est vraiment plaisant que ces graves docteurs soient ainsi en défaut, tout en puisant aux sources. Ils ne nous accuseront pas de les inculper à tort; ils ont les pièces entre les mains, et, s'ils sont de bonne foi, ils conviendront qu'ils donnent eux-mêmes un bel exemple de cette *concordance édifiante* qu'ils se plaisent à reconnoître entre le *Journal ecclésiastique de Rome* et le *Mémorial catholique*.... *Risum teneatis* !

Ouvrages nouveaux.

L'Eglise Romaine défendue contre les attaques du protestantisme, dans une suite de lettres adressées à sir Robert Southey, par sir Charles Butler; ouvrage traduit de l'anglais, sur la dernière édition, 1 vol. in-8°. Prix, 7 fr., et 8 fr. 50 c. par la poste. A Paris, chez Audin, libraire, quai des Augustins, n° 25; *et au bureau des Tablettes*. Nous reviendrons sur cet intéressant ouvrage.

Lois ecclésiastiques de France jusqu'au dix-neuvième siècle, auxquelles sont ajoutées celles intervenues sous

Charles X, roi de France, jusques à ce jour; — Constitution des Hôpitaux et Etablissemens de bienfaisance, des Fabriques, des nouveaux Ordres religieux et militaires, des Congrégations d'hommes et de femmes, celles concernant les chrétiens des confessions non catholiques autorisées en France, et les Juifs; — Une analyse du décret de Gratien et des décrétales; — Les textes des libertés de l'Eglise gallicane; de la déclaration du Clergé de France du mois de mars 1682 et l'Edit d'avril 1695, sur la puissance ecclésiastique. Par J.-B.-C. M***, avocat, quatre vol. in-4°, prix 16 fr. le vol.; quatre vol. in-8°, prix 8 fr. le vol. On souscrit, sans rien payer d'avance, chez Morard-Jahyer, imprimeur-libraire à Vendôme; et à Paris, *au bureau des Tablettes*.

L'Ami des hommes et de la Religion, ou le Guide des gens sages et prévoyans, de toutes les classes, de toutes les conditions et de tous les états, pour les conduire directement à la fortune par des moyens certains et conformes aux lois religieuses et civiles. Par M. Blanc, ancien notaire et maire d'Yviers (Charente); brochure in-8°. Prix, 1 fr. 50 c., et 1 fr. 75 c. franc de port. A Paris chez Adrien-Leclère et compagnie, quai des Augustins, n° 35; et *au bureau des Tablettes*.

Magasin des ames pieuses, ou Recueil d'instructions, méditations, réflexions et exhortations, courtes, simples et familières, où chacun trouvera toujours, au besoin, de quoi s'édifier soi-même, ou dire aux autres deux mots d'édification. Deuxième édition, revue et augmentée, 1 vol. in-12. Prix, 2 fr., et 3 fr. par la poste. A Paris, chez A. Egron, rue des Noyers, n° 39; et *au bur. des Tablettes*.

L'auteur a ajouté dans cette seconde édition un livre sur les *Fêtes de la Sainte Vierge et des principaux Saints*, sur la beauté de leur morale et leur liberté véritable, en sorte que cet ouvrage donne à tout le monde une première idée de la nécessité du *sacerdoce*, de l'origine des *puissances*, de la nature *des deux autorités*, du respect filial qui leur est dû; et fait connoître combien elles sont indispensables pour nous délivrer de la tyrannie de nos passions, et nous rendre *vraiment libres*, etc.

Voeux d'un bon Français au mois de mai mil-huit cent vingt-cinq. Par un prêtre du diocèse de Toulouse. Brochure in-8°. Prix, 1 fr. 20 c., et par la poste, 1 fr. 50 c. A Paris, *au bureau des Tablettes*.

TABLETTES
DU CLERGÉ
ET
DES AMIS DE LA RELIGION.

PRODUCTIONS ET DOCTRINE DES AUTEURS.

POÉSIE.

ISRAEL DÉLIVRÉ.

Cantique d'actions de grâces, imité du psaume In exitu Israël.....

ISRAEL en triomphe échappe à l'esclavage;
Il retrouve son Dieu, sa force et son courage,
Au cri de liberté.
C'est le bras du Très-Haut qui protège sa course;
La mer le voit et fuit, le Jourdain vers sa source
Recule épouvanté.

Quel pouvoir sous ses pas aplanit les obstacles,
Et sème autour de lui les bienfaits, les miracles,
Jusqu'au sein des déserts?
Il paroît, son aspect fait bondir les collines,
Et les monts ébranlés jusque dans leurs racines,
S'agitent dans les airs.

O mer, pourquoi t'enfuir en tes grottes profondes ?
Quelle force, ô Jourdain, repousse de tes ondes
Les bouillons écumans ?
Quelle terreur soudaine a saisi les campagnes ?
Quelle main fait trembler les coteaux, les montagnes
Sur leurs vieux fondemens ?

Le Seigneur a montré sa face menaçante ;
Les cieux en ont frémi, la terre obéissante
A tressailli d'effroi ;
A sa voix les rochers se changent en eau vive ;
Il commande, et soudain la nature attentive
A reconnu son Roi.

Non, ce n'est point à nous qu'appartient tant de gloire :
Elle est à toi, Seigneur ; tu donnas la victoire
A nos pieux drapeaux ;
Tu guidas des Hébreux la fuite triomphante ;
C'est toi qui fis pleuvoir la mort et l'épouvante
Sur leurs pâles rivaux.

Nos ennemis jaloux disoient dans leur délire :
« Où donc est-il ce Dieu dont vous suivez l'empire ?
« Qu'il se montre aux humains ! »
Ce Dieu s'est fait connoître au bruit de son tonnerre,
L'univers le proclame, et le ciel et la terre
Sont l'œuvre de ses mains.

Et vous pourriez offrir d'adultères hommages,
A ces dieux de métal, impuissantes images,
Simulacres menteurs ;
Dignes des nations dont l'encens les honore,
Dieux aveugles et sourds, moins stupides encore
Que leurs adorateurs !

Malheureux ! rougissez d'adorer vos ouvrages !
Gardez-vous d'irriter par de nouveaux outrages,

Le seul maître des cieux!
Craignez le Tout-Puissant; ses foudres implacables
Dévoreroient bientôt vos nations coupables,
Vos temples et vos dieux.

C'est lui, c'est le Seigneur, le Dieu de nos ancêtres,
Qui submergea dans l'onde, et nos injustes maîtres,
Et leur tyran cruel;
En lui seul Israël a mis sa confiance,
Et, pour prix de nos vœux, sa tendre prévoyance
Veille sur Israël.

Les cieux sont au Seigneur : sans nuages, sans voiles,
Par-delà ces parvis étincelans d'étoiles,
Il a fixé sa cour.
Loin des feux éternels qui couronnent sa face,
Ce globe inaperçu qui roule dans l'espace,
De l'homme est le séjour.

Mais d'un souffle fécond animant la matière,
Dieu se plaît à verser la vie et la lumière
En nos cœurs épurés.
Vivant, bénissons tous le Dieu qui nous fait vivre :
Le Seigneur est si bon; il est si doux de suivre
Ses préceptes sacrés!

Ce n'est point à la tombe à louer sa puissance :
On n'entend pas la voix de la reconnoissance
S'élever des enfers;
Mais le juste au cercueil ne craint pas de descendre :
S'il meurt, c'est pour renaître, et rien ne doit suspendre
Ses éternels concerts.

Par M. DELCASSO.

Des qualités nécessaires aux ministres de la religion; surtout dans les circonstances présentes.

Dans tous les temps, la piété, la science, le zèle, la prudence, ont été nécessaires aux ministres des autels. C'est par ces vertus qu'ils se sont montrés les dignes interprètes du ciel et les généreux bienfaiteurs de la terre. Nous voyons, dans l'antiquité sacrée, que les vertus des prêtres étoient la marque certaine de la bénédiction du Seigneur, et le grand prophète qui, selon la remarque de Bossuet, sut égaler les lamentations aux plus terribles infortunes, console le peuple coupable de tant de crimes et affligé de tant de disgrâces, en lui promettant des pasteurs selon le cœur de Dieu, fidèles dépositaires de la science et de la doctrine : *Dabo vobis pastores juxtà cor meum.* C'est alors que Jérusalem triomphante s'élève et s'assied sur un trône; c'est alors que Juda et Ephraïm se rapprochent, que les peuples cessent de marcher selon les égaremens de leur cœur, et que tous se réunissent pour invoquer un même père (Jér. c. 3, v. 15, 17, 18).

Si les vertus qui caractérisent notre sacerdoce, peuvent être regardées comme un signe certain de pardon et de miséricorde; si Dieu nous laisse en tous les temps des grâces et des secours pour ranimer l'esprit sacerdotal, n'est-ce pas aujourd'hui surtout que nous devons éprouver le besoin d'une régénération complète dans la famille sacrée des ministres des autels? Le siècle présent a surpassé l'ancien Israël dans ses égaremens et ses ingratitudes; il nous faut des marques non moins assurées de notre réconciliation avec le ciel, et ce sont les prêtres qui doivent être aujourd'hui les apôtres et les garans de cette nouvelle alliance.

Véritables Nazaréens, ils doivent, à l'exemple du patriarche Joseph, être élevés entre leurs frères par leurs sentimens et leur conduite; ils doivent former comme une couronne agréable au Seigneur, et devenir entre les mains du Très-Haut, une sorte de diadème qui annonce le royaume dont ils sont chargés d'assurer la conquête; ils doivent éviter les habitudes et les divertissemens des enfans du siècle, et il leur est défendu de toucher aux morts et de s'en approcher. Parlons sans figures : la fuite du monde, les lumières et les vertus, un zèle infatigable, une grande pureté de cœur; voilà, aujourd'hui plus que jamais, le digne apanage de

notre sacerdoce; c'est par là qu'il succède aux grands hommes qui ont honoré et édifié l'Eglise; c'est par là qu'il prouve sa légitimité, et qu'il fait connoître ses titres à la vénération et à la reconnoissance des peuples.

Nous croyons qu'il est impossible qu'un prêtre opère jamais aucun bien réel, si d'abord il n'aime sa demeure, s'il ne s'y attache de préférence à toutes celles des enfans des hommes, s'il ne sait y goûter ni le repos du cœur, ni les jouissances de l'esprit, s'il n'y cherche pas ce silence et cette paix qui n'existent pas dans le monde, et ces saintes inspirations que les hommes pieux ont toujours trouvées dans la solitude et dans la méditation des choses du ciel. Ce n'est point dans le tumulte du monde que naissent les grandes pensées, les résolutions fortes et généreuses; ce n'est pas là que le génie se développe, non plus que la vertu. Ce n'est pas là que l'on apprend à se connoître soi-même, à connoître le cœur de l'homme et à préparer ses efforts et ses armes pour combattre victorieusement les passions qui le troublent et le dégradent. Si je m'élève jusqu'au souverain modèle du sacerdoce, quelles leçons sublimes ne nous présente pas ce divin pasteur des âmes? C'est par la vie intérieure qu'il s'est disposé à accomplir et qu'il a rempli cette mission ineffable dont les bienfaits dureront jusqu'à la fin des siècles. Il s'est mis à l'écart pour opérer les plus grandes merveilles; il s'est retiré du monde pour sanctifier le monde: *Solitudo novit vigilias Jesu; solitudo orationes Jesu audivit; solitudo nascentem, prædicantem, turbas pascentem, transfiguratione coruscantem, morientem, resurgentem, ascendentem in cœlum conspexit* (Petr. Cell. lib. 4, ep. 12). Il est bien clair que cette solitude dont parle ici le savant Pierre de Chelles, n'est pas seulement la retraite où s'est trouvé le divin Sauveur dans plusieurs circonstances de sa vie mortelle; mais bien plutôt cet esprit intérieur et ce recueillement profond qu'il conserva au milieu des hommes qui écoutoient ses leçons sublimes, et en présence de ceux qui insultoient à ses douleurs.

Les plus saints et les plus illustres pontifes, les prêtres les plus pieux se sont conformés à ces exemples. La solitude a formé les martyrs les plus intrépides, les docteurs les plus savans, les apôtres les plus zélés. Les disciples s'étoient sanctifiés dans la retraite; et les Cyprien, les Basile, les Grégoire, les Chrysostôme, les Ambroise, les Augustin se sont montrés leurs dignes successeurs, en aimant comme

eux la retraite, et en ne paroissant au milieu des hommes que pour les sanctifier. « Aussi, dit un concile d'Aix la-» Chapelle, la solitude est ce qui forme l'ecclésiastique; » car il doit être tel que le dépeint Jérémie; il se tiendra » solitaire et il se taira, dit ce prophète (Thren. 3, 28). » Jésus laissoit là ses apôtres, pour aller prier seul. On » méprise aisément un clerc qui, étant souvent invité à des » repas, ne refuse pas de s'y rendre. Celui qui vous invite, » vous estime moins, lorsque vous acceptez son invitation; » au contraire, on vous respecte davantage si vous vous » montrez, par votre refus, supérieur à celui qui vous ap-» pelle; cherchez toujours dans votre demeure un abri contre » les séductions du monde. »

Certes, si de pareils avis ont été utiles dans tous les siècles, de quelle autorité ne doivent-ils pas être, aujourd'hui qu'il est si difficile de rencontrer dans le monde des sociétés qui conviennent véritablement à un ecclésiastique? Sans doute, le ministre de la religion, appelé de Dieu à la conversion et à l'édification de ses frères, ne doit pas être comparé au cénobite qui a contracté l'engagement sacré de vivre retiré du milieu des hommes et de ne vivre que pour lui-même; mais, s'il ne peut en imiter le genre de vie, le prêtre doit du moins le regretter en quelque sorte et chercher à s'en dédommager, toutes les fois qu'il en aura le loisir: *Secreta cubiculi tui semper te custodiunt.*

C'est donc, pour le clergé actuel, un véritable bienfait que ces retraites dont un grand nombre de diocèses ont rétabli l'usage, et dans lesquelles les ministres du Seigneur, par de pieux essais qui ne durent que quelques jours, apprennent à connoître les avantages inappréciables attachés à une manière de vivre qui doit être celle de toute leur vie. Un prêtre qui n'aime pas le monde, aime la lecture, la méditation, la prière. Il sort de sa demeure toujours prêt à remplir dignement les fonctions les plus redoutables, semblable à ces prophètes qui venoient, du fond des déserts, annoncer les volontés du Tout-Puissant, et confondre les impies et les profanateurs, en se montrant revêtus d'un pouvoir tout divin. Un prêtre qui aime la solitude, est bien redoutable. Celui qui aime le monde, se laisse attaquer et surprendre par mille endroits.

De ce goût si raisonnable pour la vie intérieure et retirée, que de vertus solides, que de lumières et de talens jaillissent sur les fidèles confiés aux soins d'un bon prêtre? « Il con-

» vient, dit le saint concile de Trente, que les clercs qui » sont appelés à être le partage du Seigneur, règlent leur » vie et leurs mœurs de manière à ne laisser entrevoir dans » leur maintien, leurs actions, leur démarche, leurs dis- » cours, et dans tout le reste, rien qui ne soit grave et me- » suré, et qui ne respire la religion (Sess. 22) ». Cette manière d'être ne peut être que le fruit de la vie retirée. La gravité sacerdotale nous semble aujourd'hui d'autant plus nécessaire, que les enfans du siècle eux-mêmes, les plus étrangers aux habitudes de la religion, savent observer un maintien grave et [illegible]; ce qui caractérise ordinairement le rang qu'on tient dans le monde. Or, les ministres des saints autels, qui ne peuvent plus occuper un rang par leur fortune, peuvent toujours du moins se distinguer par cette tenue qui suppose de l'éducation et des lumières. C'est un dédommagement que le siècle et les révolutions ne peuvent leur enlever; c'est un attribut du sacerdoce. Nous pourrions nous contenter de l'envisager comme un moyen humain, que Dieu laisse aux prêtres pour qu'ils se fassent respecter et obéir. C'est quelque chose de plus encore; c'est une grâce particulière à la milice sainte des prêtres du Très-Haut. Combien ne seroient-ils pas coupables de la négliger et de la méconnoître?

Si quelque sentiment chrétien et pieux peut faire goûter au ministre du Seigneur cette morale et cette règle de conduite, c'est surtout l'attachement qu'il doit à cette église à laquelle il appartient, et qui n'a été fondée que pour qu'elle fût glorieuse et sans tache aux yeux des hommes, comme aux yeux de son divin auteur. Quel est l'enfant du siècle qui osât se montrer insensible au respect et aux égards que réclament la profession qu'il exerce, le rang qu'il occupe, la famille dont il est membre? Ne sera-ce que parmi les ministres de l'Eglise que l'on pourra rencontrer des hommes qui méconnoissent ce qu'exige la dignité de leurs fonctions, de leur état, de leur famille? Seroit-ce parce que ces fonctions sont plus élevées, qu'on se croiroit excusable de les remplir sans affection et sans zèle? Est-il permis de confondre avec d'autres le rang qu'on occupe, par cela seul qu'il en est distinct et séparé? Peut-on renoncer à sa famille, parce qu'elle est plus sainte, et qu'elle exige de nous des devoirs plus imposans?

A Dieu ne plaise que cette manière d'envisager notre état soit jamais celle des ministres des autels! Nous ne voulons

que signaler de grandes inconséquences, et il est malheureux, surtout dans ces jours d'impiété, qu'il puisse s'en trouver des exemples dans cette église même qui ne peut être glorieuse et triomphante que par la pureté de sa doctrine et la sainteté de ses enfans. Renoncer à cette prérogative, c'est renoncer à l'Eglise. Les prêtres ne forment un sacerdoce royal, que pour publier les grandeurs de celui qui nous a appelés des ténèbres à son admirable lumière. (I. Petr. 2, 9.) Or, pour répondre à cette vocation si sublime, il faut qu'il y ait en nous quelque chose de grand qui nous place, en quelque sorte, au-d[illegible] de l'humanité.

La foi nous indique assez quels [illegible]mens doivent nous animer pour cette Eglise dont les intérêts les plus chers sont confiés à ceux qu'elle admet dans sa hiérarchie. C'est elle, dit Saint Augustin, qui nous fait naître; elle nous nourrit de son lait; son souffle divin est le principe de notre vie (In. Ps. 88); et nous devons dire avec le même saint docteur : « Aimons Dieu comme notre Père; aimons » l'Eglise comme notre mère. » Aimons-la, parce qu'elle nous aime : *Amemus amantem*. Le premier effet de cet attachement si dévoué dont les prêtres sont redevables envers l'Eglise, c'est le zèle qui doit les pénétrer, toutes les fois qu'il s'agit de sa gloire, et ce zèle est l'âme du véritable prêtre. Je ne sais quelle crainte l'agite, lorsqu'il réfléchit à ces défections fréquentes qui affligent l'Eglise, à ces progrès journaliers de l'irréligion et de l'indifférentisme. Quelle tristesse accable son âme, lorsqu'il voit périr à Jésus-Christ un de ses frères? *Timeat ne pereant homines Christo : contristetur cùm perit aliquis Christo.* (S. Aug. Tract. 60 in Joan).

Aussi, à ne considérer que l'état actuel de la société, on se demande comment un ministre de la religion qui connoît ses devoirs et le siècle au milieu duquel il est obligé de vivre, peut être étranger à cette tristesse intérieure qui fut, dans tous les temps le partage des Saints, et qui nous paroît devoir être aujourd'hui un des caractères distinctifs du prêtre, qui se voit environné de ces ruines et de ces désastres que la révolution a opérés dans le monde moral, désastres bien plus terribles que la destruction des monumens et des chefs-d'œuvre de la civilisation. C'est aujourd'hui qu'un prêtre, pénétré des sentimens de la foi, et du zèle d'un ministre de Dieu, doit dire avec Saint Ephrem : « Seigneur, ôtez-moi le rire, et donnez-moi les gémisse- » mens et les larmes que vous exigez de moi. »

Nous ne suivrons pas dans toutes ses rigoureuses conséquences ce beau précepte de la vie ascétique ; nous nous garderons bien d'en demander l'explication et le commentaire à ces hommes légers et frivoles qui ne voient que le temps présent, et la sphère étroite d'où ils ne savent sortir. C'est aux grandes pensées de la religion, aux sentimens pieux de ses ministres que nous confions nos avis et nos remarques.

Pourroit-on croire d'ailleurs que cette vie intérieure et retirée, soutenue par la gravité de mœurs et de maintien, fût absolument dénuée de consolations et de véritables jouissances ? Dieu promet aux enfans d'Israël qu'il sera lui-même leur consolateur à la suite des tribulations qui doivent être leur partage, *ego, ego ipse consolabor vos* (Is. 51, 12). Quelles tribulations furent jamais plus grandes que celles d'un prêtre zélé, qui lutte sans succès contre la corruption du siècle, contre la dépravation de ceux dont le salut lui est confié ; disons mieux, contre le néant et la mort ? Toutefois, est-il bien vrai que le zèle et la piété n'obtiennent jamais aucun succès, même dans ces jours d'irréligion ? Ne pourrions-nous pas citer plus d'un troupeau où la ferveur et la vie sainte d'un seul prêtre ont opéré les plus heureux changemens ? Que seroit-ce, si cette ferveur se communiquoit, se propageoit dans tout un diocèse, et enfin, dans la France entière ? Convenons de cette vérité ; ce n'est que dans le cœur d'un bon prêtre que Dieu, selon le langage de l'Ecriture, console les ruines de Sion.

Toutes ces choses sont fort belles et fort édifiantes, nous diront peut-être quelques esprits superficiels, dont la foi est froide et incertaine. Comment réaliser ce tableau d'un prêtre accompli ? Ne sait-on pas quels obstacles le siècle et ses exemples, l'indigence et l'état précaire des ministres de la religion, opposent à tous les projets de sanctification qu'ils pourroient former ? Quels effets produira la sainteté de leur vie, si leur indigence en affoiblit la dignité ? Comment conserver le calme de la vie intérieure, au milieu d'hommes abrutis par l'ignorance et le libertinage ? Comment ne pas chercher à se distraire, au dehors, de cet ennui et de cette solitude à laquelle l'affoiblissement de la foi condamne les prêtres de nos jours ?

L'indigence des prêtres est, sans doute, un grand obstacle au bien qu'ils peuvent faire ; mais nous demanderons avec confiance si les prêtres qui opèrent le plus de bien, sont

toujours les prêtres les plus riches; si ce sont les prêtres les plus riches qui conservent le mieux la dignité de notre sacerdoce? Les peuples, dans les campagnes surtout, sont livrés à la grossièreté; ils méconnoissent la sainteté de notre état. Il faut donc que la vie d'un prêtre leur en donne une idée, et que sa douceur et sa gravité adoucissent leurs mœurs farouches. On ne sait comment remplir ses journées, dans la solitude où le peuple laisse aujourd'hui le sanctuaire et ses ministres. Mais l'indifférence du peuple pour la religion ne laisse-t-elle donc plus rien à faire aux prêtres? La prière, l'étude, la visite des malades et des affligés, l'instruction des enfans, enfin tous les travaux du ministère sont-ils devenus inutiles, depuis que des générations ingrates ont méconnu les bienfaits de notre sacerdoce? N'avons-nous plus de grâces à demander au Seigneur? Avons-nous trop de lumières, trop de piété, trop de zèle? En supposant, ce qui est impossible, que notre ministère fût infructueux, n'y trouvérions-nous pas mille moyens de nous sanctifier, mille dédommagemens honorables? Seroit-il donc si hors de propos de former à la piété et aux vertus sacerdotales, de jeunes âmes, dont on peut s'emparer, lorsqu'elles sont encore dans le domaine de l'innocence, et que l'on arrache de bonne heure aux préjugés et à la corruption du siècle? Puisque le présent nous afflige et nous décourage, nous est-il défendu de jouir de l'avenir? Qui nous empêche de nous attacher à la génération naissante, et de fonder sur elle les espérances de la religion? Vous ne pourrez, dites-vous, voir ces espérances se réaliser. Votre carrière est avancée et vous courez le risque de ne jamais recueillir ce que vous aurez semé dans vos derniers jours. Croyez-vous que vos peines seront entièrement perdues? Avez-vous oublié le Dieu qui est notre récompense? Ne savez-vous pas que la gloire de ceux qui viendront après vous, sera de s'être associés à vos travaux et de les avoir continués? Croyez-vous que ces travaux seront perdus pour vous, même dès cette vie? N'est-ce donc rien que la certitude de laisser après soi des disciples pieux qui béniront votre mémoire et prieront pour vous? Le prêtre qui consacre ses loisirs à former de dignes successeurs, peut dire avec bien plus de vérité que le poète païen : *Non omnis moriar.*

Nous pourrions étendre davantage ces réflexions. Elles consolent l'Église; elles nous consolent nous-mêmes, après des jours de recueillement et de méditations sérieuses, qu'un

[illegible] grand nombre de dignes prêtres ont été puiser dans les [illegible]ints asiles qui leur rappeloient d'une manière si touchante, [illegible] résolutions et la ferveur de leurs premières années. Nous [illegible] craignons pas que notre langage ne puisse être compris; [illegible]il s'adresse à ceux dont nous serions flattés de recevoir, [illegible]e tour, de semblables leçons. C'est, lorsqu'il s'agit de la [illegible]e de Dieu et de la dignité de notre sacerdoce, que les [illegible]es de l'illustre clergé de France sont toujours disposés [illegible]'entendre et à se correspondre. W.

Réclama[illegible] en faveur des desservans du diocèse, adressée par M[illegible] l'évêque d'Amiens à MM. les membres du conseil g[illegible]al du département de la Somme.

Messieurs, [illegible]il convenable de faire un supplément aux desservans ?

Quel est le m[illegible] le plus convenable de le percevoir ?

Telles sont les [illegible]eux questions sur lesquelles nous aurons l'honneur de vo[illegible] soumettre quelques réflexions.

La premièr[illegible]estion ne sauroit présenter une difficulté [illegible]. Le [illegible]vernement reconnoît l'opportunité du sup[illegible]qu'il a porté des ordonnances qui l'autorisent, [illegible] les jours il approuve les budgets des communes qui l'ont voté.

A toutes les sessions des conseils-généraux, il en est un grand nombre qui réclament comme nécessaire l'augmentation du traitement, c'est-à-dire, qu'ils demandent une mesure encore plus favorable que celle que nous sollicitons.

Il est à remarquer que ces réclamations seroient beaucoup plus nombreuses et peut-être générales, s'il n'étoit un grand nombre de départemens où les prestations volontaires dédommagent avantageusement les desservans du supplément qu'ils ne perçoivent pas. Il est des paroisses qui font ces prestations en denrées, en bois, blé, vin, etc.; d'autres les font en argent : mais quelle qu'en soit la nature, quand elles sont parfaitement volontaires, elles sont sans inconvénient, surtout dans les départemens où l'on a conservé un respect plus grand pour la religion et ses ministres. Dans les autres, elles n'ont pas lieu, et il est à désirer qu'on n'y ait point recours. Quoi qu'il en soit, l'observation que je viens

de faire, explique assez pourquoi les réclamations en faveur du supplément ou d'une augmentation de traitement, ne sont pas universelles.

En revenant sur les discussions des Chambres, de la session de 1820, on y verra des orateurs de tous les partis avoir en faveur de l'augmentation du traitement des desservans une opinion unanime. Ceux même qui repoussoient l'établissement des nouveaux siéges étoient favorables à cette mesure.

On dit, et l'on a répété souvent, que les curés à portion congrue étoient moins bien partagés que ne le sont les desservans actuels. Nous pourrions observer d'abord qu'il est injuste de vouloir réduire les dix-huit vingtièmes des ecclésiastiques qui exercent le ministère à l'état où se trouvoient autrefois les plus malheureux. Leur position avoit d'ailleurs, à cette époque, excité la sollicitude du gouvernement. Sur les instances faites par les assemblées du clergé (voyez le préambule de l'ordonnance de 1786), leur sort avoit été successivement amélioré. Immédiatement avant la révolution, il étoit bien préférable à celui des desservans. En effet, l'édit de 1768 fixoit la portion congrue à une quantité de blé de la valeur de 500 liv. : l'ordonnance du 2 septembre 1786 l'avoit portée à 700 liv.; mais, à cette époque, outre le presbytère et le jardin, ils avoient bien souvent un enclos assez considérable; ils jouissoient des novales, c'est-à-dire, que ceux même qui n'étoient pas gros décimateurs levoient la dîme sur les terres nouvellement défrichées; ils vivoient dans un temps où tout étoit moins cher, où les oblations étoient plus abondantes. Aujourd'hui que tous les objets ont doublé de valeur, que la main-d'œuvre est beaucoup plus chère, que le casuel est considérablement réduit, que les enclos et quelquefois le jardin lui-même ont été vendus, il est évident qu'avec un traitement de 1,000 fr., les desservans seroient encore moins favorisés que ne l'étoient les curés à portion congrue avec 700 liv. : ajoutez que, partout où cette dernière somme paroissoit trop modique, les évêques, en vertu de l'ordonnance de 1786, étoient autorisés à unir des bénéfices à la portion congrue. Enfin, il y avoit un grand nombre de décimateurs qui, outre le traitement, donnoient aux curés à portion congrue une somme fixe pour soulager les pauvres de leur paroisse. Le chapitre d'Amiens étoit de ce nombre.

L'assemblée constituante, qu'on n'accusera pas d'avoir été

trop favorable au clergé, puisque c'est par elle que fut envahi son immense patrimoine, avoit fixé à 1,200 liv. le traitement des curés de 2e classe, qui répondent à ceux que l'on désigne aujourd'hui sous le nom de desservans.

Si nous prenons un terme de comparaison hors du sein du clergé, la justice de nos réclamations deviendra beaucoup plus frappante. Non-seulement les traitemens n'ont pas été réduits dans les divers emplois civils et militaires, mais partout ils ont subi une augmentation considérable. Le dernier commis de bureau jouit d'une rétribution double ou triple de celle qui est accordée aux desservans. La raison de cette augmentation est, sans doute, dans les progrès de l'industrie, l'abondance du numéraire, et dans une plus grande recherche des commodités de la vie. Si, à l'égard de cette dernière cause, les mœurs du clergé ont dû le défendre plus long-temps de l'entraînement général, il est pourtant certain qu'il n'a pu résister à une influence aussi universelle.

Pourquoi, si on en excepte quelques vocations extraordinaires, l'état ecclésiastique offre-t-il si peu d'attrait aux classes aisées de la société? C'est parce qu'il faudroit un dévoûment plus qu'ordinaire pour qu'un jeune homme, qui n'est pas sans espoir d'obtenir un emploi avantageux dans la société, se décidât en faveur d'un état qui, outre de longues études et des épreuves difficiles, exige encore la privation des jouissances les plus légitimes, et oblige à vivre dans une pauvreté qui seroit honorable, si on n'avoit fait pour l'avilir tout ce que le mépris de la religion et de ses ministres peut inspirer de plus perfide. Les dispositions des décrets du 5 nivose an XIII, du 30 décembre 1809 et de la loi du 14 février 1810, ne présentent aux desservans des moyens d'exister qu'en les soumettant à d'humiliantes sollicitations; ils semblent les offrir bien moins au respect qu'à la pitié de leurs paroissiens. Nous le disons franchement, mieux vaudroit que les desservans fussent non-seulement privés du supplément, mais encore qu'il leur fût interdit de le solliciter, que d'être soumis à un mode de perception aussi avilissant que celui qui a été employé jusqu'ici.

Quel seroit donc le mode le plus convenable de percevoir ce supplément?

Ce qui rend le mode actuel vicieux, c'est son instabilité et les débats scandaleux dont il est l'occasion; les suppléments ne sont votés que pour un an; l'année une fois écou-

lée, le conseil municipal reste libre de le supprimer, et, pour le déterminer à cette suppression, il suffira quelquefois d'un homme sans mœurs à qui le curé aura refusé les criminelles complaisances que lui interdit la sévérité de son ministère.

Qu'on ne s'imagine pas que je me plais à exagérer le mal; les conseils généraux des différens départemens en ont fait la remarque. Celui de la Manche observe que *les supplémens occasionent des débats scandaleux. Le sort des ministres de la religion*, dit celui de la Sarthe, *est encore dans un état de dépendance humiliant*. Cette dépendance est telle, que deux conseils généraux, celui de l'Oise et de la Somme, ont réclamé, comme une amélioration au sort des desservans, que leurs supplémens fussent perçus de la même manière que les traitémens des gardes champêtres. Peut-on, je le demande, former un vœu plus modeste? Il est pourtant demeuré sans résultat. Est-il étonnant que les parens mettent obstacle à la vocation de leurs enfans à l'état ecclésiastique, quand ils voient les desservans placés un peu au-dessous des gardes champêtres dans le budget des dépenses communales.

Le conseil général de l'Yonne observe « que l'état d'amovibilité et de dépendance dans lequel se trouvent les desservans des paroisses, relativement au supplément de leur traitement, est la cause de la diminution du nombre des curés et desservans, en ce qu'il détourne les pères de famille de diriger leurs enfans vers l'état ecclésiastique. »

Ainsi, la conséquence naturelle du système actuel de perception, est l'avilissement des curés: de l'avilissement naît l'éloignement pour l'état ecclésiastique et la viduité d'un grand nombre d'églises; état qui afflige sensiblement tous les amis de la religion, et qui devroit épouvanter tous les amis de la monarchie.

« La politique, disoit M. de Bonald en 1821, n'est pas assez alarmée du manque absolu de ministres de la religion dans les campagnes, où un prêtre, même sans beaucoup de science, sans être profond théologien ou orateur éloquent, explique avec simplicité aux simples habitans des champs les vérités de la religion et de la morale, et leur administre les secours spirituels dont l'efficace ne dépend ni des talens de l'homme ni même de ses vertus. »

Mais d'ailleurs, en supposant que toutes les paroisses fussent remplies, si elles étoient confiées à un clergé avili,

quelle influence exerceroit-il sur les mœurs? Quelle seroit son autorité pour rattacher au trône ceux que les malheurs des temps, aussi bien que les intérêts et les manœuvres des partis, en ont détachés?

Que prétend-on par tous ces moyens avilissans? Soumettre: c'est tout le contraire, on éloigne, on désunit, on irrite; le paysan menace son curé de la suppression du supplément, parce qu'il croit avoir le droit de le punir de ce qu'il ne cède pas à d'injustes prétentions; le curé, de son côté, fatigué d'être en butte à d'insultantes menaces et à de méprisans refus, ne conserve pas toujours le calme qui convient à son caractère. Voilà où en est réduit celui qui doit être le père et le modèle de son troupeau. Que deviendroit la justice, si le magistrat qui en tient la balance étoit forcé d'y mettre le poids de sa misère? Comment la religion seroit-elle florissante, comment les vices seroient-ils corrigés, les abus réformés, si le pasteur, qui doit en être le sévère censeur, étoit tenté d'en devenir le vil complaisant? Que le prêtre, aussi bien que le juge, soit placé dans un sanctuaire inaccessible à tous les genres de séductions, c'est l'unique moyen de rendre son influence utile à l'État, à la religion et aux bonnes mœurs.

Le mode actuel de percevoir les suppléments étant vicieux, comment le remplacer?

Sans contredit, le plus avantageux seroit l'augmentation du traitement que le gouvernement pourroit, en vertu d'une loi, élever à 1,000 francs; mais en faisant une demande qui embrasse toute l'étendue du royaume, nous craindrions de la voir disparoître au milieu de cette foule immense de réclamations qui encombrent les bureaux du ministère. Nous proposons un projet d'une exécution plus facile, c'est que le conseil général vote en faveur de chacun des desservans du département un supplément de 200 francs; la masse de ces suppléments formeroit un total de cent quatre mille deux cents francs; comme il excède de beaucoup les ressources mises à la disposition du conseil général, nous le prions d'examiner si on ne pourroit pas effectuer cette somme, en sollicitant du gouvernement la faculté de lever de nouveaux centimes additionnels; il ne nous appartient pas d'indiquer les moyens, il nous suffit de solliciter le résultat. Nous observerons seulement qu'il ne s'agit pas, pour un grand nombre de communes, d'un nouvel impôt, mais d'un mode différent de le lever; les suppléments qui sont faits par les com-

munes ne sont jamais au-dessous de deux cents francs, un grand nombre s'élèvent au-dessus. Il est évident que ces communes n'auroient aucun intérêt à ne pas adopter la mesure proposée. Celles qui ne paient pas de supplément peuvent être rangées sous trois classes, 1° les cures; 2° les succursales vacantes; 3° les succursales occupées, mais dont le prêtre ne jouit d'aucun supplément.

1° Quant aux communes qui, à raison de leur titre de cure, ne paient aucun supplément, il semble qu'elles auroient droit à réclamer; elles sont au nombre de quarante-une; la commune d'Amiens en renferme six à elle seule: total pour le diocèse 46 cures; mais, outre que ce nombre est bien minime auprès de celui des succursales qui est de 521, il est d'ailleurs à observer que le titulaire de ces paroisses reçoit du trésor un traitement plus fort que celui des desservans; or, cette augmentation retombe également sur toutes les communes. Cependant, si on croyoit devoir les dédommager, on pourroit porter chacun de leurs vicaires pour 200 francs sur le budget du département; cette dépense, de communale qu'elle est, deviendroit départementale. Les vicaires employés dans le diocèse étant de 55 à 60, il faudroit ajouter six mille francs aux cent quatre mille deux cents francs; somme totale, cent dix mille deux cents francs.

2° Les succursales vacantes n'ayant pas de prêtre, il ne semble pas juste qu'elles contribuent à la masse qui doit former les supplémens. Nous proposerions en leur faveur un dédommagement; ce seroit que les deux cents francs employés à solder le supplément fussent donnés à la fabrique pour l'entretien de l'église et du presbytère. Si ce moyen n'étoit pas adopté, le conseil général pourroit, au lieu de cent quatre mille deux cents francs destinés aux supplémens des desservans, n'en voter que quatre-vingt mille; mais alors les succursales vacantes n'auroient aucune part à la répartition des sommes qu'elles auroient votées dans la même proportion que les autres, ce qui paroît peu équitable; il y auroit d'ailleurs cet inconvénient, que, devant être successivement remplies dans un espace de temps qui ne peut dépasser dix ans, il faudroit changer tous les ans la somme votée par le département; enfin le nombre des vacances n'étant jamais bien fixe, la somme votée pourroit être quelquefois insuffisante: il paroîtroit donc plus simple que la somme entière de cent quatre mille deux cents francs fût votée pour les

521 succursales du département, et celle de six mille francs pour les 55 à 60 vicaires.

3° Les succursales qui ont un prêtre, mais auquel elles ne donnent point de supplément, n'ont aucun motif de refuser la mesure proposée. D'abord, parce qu'elle est non-seulement convenable, juste et nécessaire, mais aussi parce que nous ne pouvons accorder un prêtre à ces communes, lorsqu'elles deviendront vacantes, qu'à la condition qu'il lui sera payé un supplément de deux cents francs; cette mesure est bien moins dans l'intérêt du prêtre qui doit en profiter, que dans l'intérêt de la religion, qui est compromise en suivant une autre marche. S'il nous étoit possible de prohiber le supplément, nous pourrions peut-être nous arrêter à ce moyen de tarir des débats scandaleux; mais, forcés de le permettre, nous n'avons d'autre ressource que de l'exiger nous-mêmes, et encore nous ne faisons qu'adoucir un mal qu'il nous est impossible de détruire autrement que par la mesure proposée. Il résulte de nos observations que le conseil général, après avoir décidé qu'un supplément de deux cents francs seroit voté, pourroit s'arrêter à l'une de ces trois répartitions qui supposeroit trois sommes inégales.

Dans la première, on ne donneroit un supplément qu'aux desservans qui exercent actuellement; la somme seroit de 80,000 francs.

Dans la seconde, on donneroit en outre 200 francs à la fabrique de chaque succursale vacante; la somme seroit de 24,000 francs : total 104,200 francs.

Dans la troisième, on donneroit en outre 200 francs à chaque vicaire exerçant, sauf aux fabriques à compléter le traitement; la somme seroit de 6,000 francs : total 110,200 francs.

Nous avouons que cette somme est considérable, mais nous prions le conseil général d'observer que partout on est disposé de faire en détail ce que nous proposons de voter en masse. S'il y a peu d'exactitude dans le paiement des supplémens, c'est principalement parce qu'il y a de grandes difficultés à résoudre les habitans des campagnes à une mesure quelconque, lors même qu'elle est dans leur intérêt.

Nous avons donc la confiance que le conseil général voudra bien solliciter du gouvernement l'exécution d'un projet auquel se rattachent les plus hauts intérêts de l'ordre public et de la morale. Nous avons la conviction intime qu'en répondant à nos vœux, ils ne feront que répondre au vœu le

plus général des religieux habitans de ce diocèse. Un instinct secret révèle, à ceux même qui ne pratiquent pas les devoirs sévères de la religion, qu'elle est un besoin pour eux et pour leurs familles. Témoins de leurs vives instances, de leur inquiète sollicitude quand on ne peut les satisfaire, nous savons que les bons villageois soupirent après le moment où ils possèderont au milieu d'eux des pasteurs qui puissent y rallumer la foi éteinte, et y ressusciter les mœurs qui dépérissent de jour en jour. Le conseil général peut rendre plus certaine et plus efficace une régénération aussi désirable ; la sagesse de ses membres, les sentimens religieux et monarchiques dont ils sont pénétrés, les sacrifices généreux qu'ils ont déjà faits pour le bien de ce département, la justice enfin de notre demande, tout nous fait espérer que notre confiance ne sera point déçue, et que le conseil général acquerra un nouveau titre à notre reconnoissance, à celle de notre clergé et de tous les hommes religieux qui désirent rendre le ministère du prêtre plus indépendant, afin qu'il soit plus utile.

J'ai l'honneur d'être, etc.

† JEAN-PIERRE, *évêque d'Amiens.*

Peut-il y avoir, en France, une religion et une monarchie tant que les œuvres de Voltaire n'en seront pas proscrites ?

JE réponds qu'elles n'y peuvent exister sans se voir à chaque moment en danger de périr : car dans ses œuvres, Voltaire appelle, avec des cris forcenés, tous les Français à l'abolition de la religion et de la monarchie. On sait que ce fut là le but constant de tous les travaux de sa vie. Le désir de voir le dernier des rois poignardé sur le cadavre sanglant du dernier des prêtres, étoit devenu la plus douce de ses pensées. Ce fut le vœu le plus ardent de sa vieillesse (1), la consolation qu'il réclamoit encore en descendant au tom-

(1) Voyez sa correspondance ; on le lit en mille endroits de ses lettres. Diderot l'a trouvé digne d'être mis en vers :

« Et ses doigts ourdiroient les entrailles des prêtres,
» A défaut de cordon pour étrangler les rois. »

beau, comme un salaire, seul digne *d'un cœur tout consumé de l'amour des hommes* (1).

Pour atteindre à ce grand triomphe de la philosophie, il falloit dépouiller ses ennemis de tous les prestiges de la vénération et de la grandeur : il s'appliqua donc à les avilir, semant autour d'eux le mépris et la haine.

A ses yeux, le clergé n'est qu'un assemblage *de fanatiques, d'ignorans, d'hommes dépravés et sanguinaires* (2), il met sur son compte les égaremens de quelques individus; il veut qu'il soit responsable de leurs crimes. Mais avec cette tactique, il seroit facile de dénigrer les corps les plus recommandables de l'Etat. Si, pour accuser les magistrats de prévarications, il suffisoit que quelques-uns d'entr'eux eussent vendu la justice et opprimé les foibles, il y a longtemps que leur procès seroit jugé. Les philosophes seroient-ils contens de voir rejaillir sur eux l'opprobre qui suit les fourberies et les turpitudes de quelques-uns de ceux qui ont usurpé ce nom ? Mais ni l'injustice, ni l'absurdité de ce raisonnement n'arrêtent la sentence du téméraire censeur.

---

(1) Des philosophes, amis de Voltaire, ont dit que c'étoit un de ces hommes en qui le cœur étoit consumé d'amour pour l'humanité, etc..

(2) Mais ce que l'avenir aura peine à comprendre
Ce que vous-même encor à peine vous croirez :
Ces monstres furieux, de carnage altérés,
Excités par la voix des prêtre sanguinaires,
Invoquoient le Seigneur en égorgeant leurs frères....
(*Henriade*, Ch. V.)

. . . . . .

Nos prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense ;
Notre crédulité fait toute leur science. (*Œdipe.*)

. . . . . .

Mais lorsqu'au fils de Dieu Rome enfin fut soumise,
Du capitole en cendre il passa dans l'Église :
Et dans des cœurs chrétiens inspirant ses fureurs,
De martyrs qu'ils étoient, les fit persécuteurs.

. . . . . .

Dans Madrid, dans Lisbonne, il allume ces feux,
Ces bûchers solennels, où des Juifs malheureux
Sont tous les ans en pompe envoyés par des prêtres,
Pour n'avoir point quitté la foi de leurs ancêtres.
Toujours il revêtoit dans ses déguisemens
Des ministres des Cieux les sacrés ornemens. (*Le fanatisme.*)

Il seroit aisé de multiplier les textes où il entasse ce accusations.

Il faut l'avouer, il s'est trouvé des prêtres qui ont violé leurs devoirs. Mais pour cette poignée d'infidèles, une multitude d'ecclésiastiques d'un mérite rare ont illustré le sacerdoce. Le sanctuaire a vu sortir de son sein des hommes dont le génie *étonna l'admiration* même ; ils furent les délices de l'humanité souffrante et l'ornement de leur siècle. Leurs savans écrits seront éternellement les modèles du goût. Les sciences et les lettres n'oublieront jamais ceux qui firent leur gloire. Qu'opposer à des faits aussi éclatans que le soleil ? — Des accusations atroces ; le seigneur de Ferney les multiplie ; il les recherche, ce semble, comme les parures de son style. Dans ses poésies, et surtout dans son Histoire générale, il ne présente au lecteur que (1) des récits ensanglantés, des meurtres, des trahisons, des incestes et des adultères. Et les preuves ?—Ces preuves sont des railleries, des injures. — Quoi encore ! des décisions tranchantes, un ton hautain et dogmatique.

Votre religion, dit-il, avilit l'homme ; elle est le fléau qui, dans tous les temps, ravagea la terre ; elle seule et ses ministres *cruels* ont plus fait couler de sang que toutes les guerres ensemble.

Quoi ! cet Evangile qui répandit une si vive lumière sur les ténèbres du paganisme, qui essuya tant de larmes, qui fit éclore tant de vertus, cet Evangile seroit la honte de la raison et la source de tous nos maux ! Pour soutenir ces impostures, il faut avoir abjuré toute pudeur.

L'impie Voltaire, dans son délire, ira plus loin encore. L'Eglise, il la peindra altérée de sang, un crucifix dans une main, et dans l'autre un poignard qu'elle aiguise (2). Voilà les sinistres images qu'enfante sa lugubre imagination.

---

(1) Rome, depuis ce temps puissante et profanée,
Aux conseils des méchans se vit abandonnée ;
La trahison, le meurtre et l'empoisonnement
De son nouveau pouvoir fut l'affreux fondement.
Les successeurs du Christ au fond du sanctuaire
Placèrent sans rougir l'inceste et l'adultère.
Et Rome qu'opprimoit leur empire odieux,
Sous ces tyrans sacrés regretta ses faux dieux.

(2) Mais Valois aiguisa le poignard de l'Église,
Ce poiguard qui bientôt égorges, dans Paris,
Aux yeux de ses sujets, le plus grand des Henris.

Voyez la Henriade ; Son Histoire générale est pleine de traits plus forts encore.....

C'est ainsi qu'il abaisse les hauteurs de la philosophie pour instruire ses semblables. Jamais homme n'éprouva, autant que lui, le besoin de calomnier et de nuire. Certain d'être cru et admiré d'un peuple frivole dont il flatte les passions, il ose tout; il change toutes les notions reçues; le bien, il le nomme mal; le mal, il l'appelle bien. La vérité l'épouvante, il en détourne les yeux avec horreur; le spectre hideux du mensonge s'offre à ses regards; il se précipite à ses pieds, il lui jure un culte éternel. Dès ce moment, rien n'est sacré pour lui; il refait l'histoire, il la défigure, il ébranle les faits les plus incontestables. Il en invente pour le plaisir de médire.

Il change les dates, les époques : les hommes même, il les élève ou les abaisse selon les intérêts de son système; il n'écrit que pour tromper.

Dieu, il le nie, il le confesse, il le blasphème (1); au nom du Christ, dont la sagesse et les divins enseignemens ont régénéré le monde, au nom du Christ, son sang bouillonne dans ses veines; sa rage devient effrayante. Oh! quelle jouissance de pouvoir l'anéantir! Dans les redoublemens de sa fureur, il ressemble à ces êtres infernaux qu'on nous peint acharnés sans cesse à la révolte contre la main puissante qui les terrasse sans cesse. La mère de Dieu, dont les Saints ont à l'envi célébré la pureté, cette fille de David dont la beauté efface celle des astres, cette femme forte, que l'Eternel cultiva comme un lis, devient l'objet de ses outrages sacriléges; il essaie de répandre des nuages sur sa virginité; il faut que sa langue impure distille son venin sur sa vertu.

Il a existé des écrivains qui, entraînés par des passions violentes, ont donné au vice de grands éloges. Mais on n'avoit point vu, dans les âges passés, d'hommes s'effrayer de l'innocence et conspirer contre elle. Jusqu'à Voltaire ce prodige de noirceur devoit demeurer sans exemple. De là son acharnement à flétrir la sainteté dans les vierges et les martyrs, dans tous ceux que l'Eglise a placés sur ses autels. Les plus belles actions, si des catholiques en sont les au-

---

(1) Soit qu'un être inconnu, par lui seul existant,
Ait tiré depuis peu l'univers du néant,
Soit qu'il ait arrangé la matière éternelle,
Qu'elle nage en son sein, ou qu'il règne loin d'elle.
(Poëme de la rel. nat.) On y lit mille autres impiétés, etc....

teurs, prennent sous sa plume une teinte sombre. Il les dépouille de ce qui fait leur bonté, les revêt du masque de l'hypocrisie. De même que le serpent tire son poison des fleurs dont l'abeille compose son miel; de même ce qui sera toujours, pour les écrivains illustres, un objet de louanges et de respect, devient pour Voltaire une matière d'impiétés et de profanations. Etre abject et le plus méprisable des hommes après ceux qui le lisent et l'admirent! La grandeur de caractère qu'il affecte quelquefois, n'est qu'une effervescence d'orgueil. Il rampe servilement devant les riches, les puissans, devant tous ceux dont il attend l'avancement de sa fortune. Ses adulations à des prostituées en crédit, passent tout ce qu'on avoit jamais vu dans les esclaves des tyrans de Rome (1). Il ne se plaît qu'au milieu des ruines, comme ces oiseaux sinistres qui se cachent au jour (2). Homme sans délicatesse, qui flatte bassement ceux qu'il craint, qui déchire la réputation de ceux dont il a pillé les livres! Tandis que, par des caresses perfides, il endort l'auteur italien dont il emprunta Mérope (3), il publie, sous un nom supposé, un écrit où il combat et ridiculise la pièce étrangère. Homme corrompu, qui se joue avec impudence de la morale publique, son Ame n'est à l'aise qu'au sein des voluptés; c'est un rayon qui s'éteint dans la fange. Ses satires, ses odes, ses épîtres, ses romans sont souillés de mille expressions obscènes. Comme ces eaux croupissantes d'où s'exhalent la corruption et la mort, tout ce qui sort du cœur de Voltaire est empoisonné.

S'il change de sujet, ce n'est que pour débiter des calomnies nouvelles. Il se plaît à parler souvent de la St.-Barthélemy. C'étoit une si belle occasion pour épancher son fiel! Il fait la religion complice de ce tragique événement. « Ses ministres, dit-il, conduisoient eux-mêmes le fer des meurtriers qui, au nom de Dieu, égorgeoient leurs frères. » Pour quiconque connoît l'histoire, ce langage n'est que le langage de la haine et de l'imposture. L'Eglise n'entra pour rien dans ces terribles exécutions. On se garda bien de les

(1) Voyez ses épîtres, ses complimens, adressés aux femmes les plus célèbres par leurs débauches, etc....

(2) Il aime à peindre des massacres, des saccagemens de ville; c'est là qu'il montre de la verve poétique....

(3) Le marquis Scipion Maffei, auteur de la Mérope italienne dont Voltaire emprunta la sienne.

lui révéler. Elles furent le fruit d'une politique inhumaine. Le royaume, à cette époque, étoit partagé entre deux factions qui déchiroient ses entrailles. Les Guises cachant une profonde ambition sous l'apparence du zèle, s'étoient formé un parti puissant. Les sectateurs de Luther et de Calvin, fidèles aux principes de leurs maîtres, avoient brisé le joug de toute domination. Pillant les villes, saccageant les campagnes, ils ne laissoient aux catholiques que l'option entre la mort et leur doctrine. Une république formidable avoit été organisée, au sein de la France, par les manœuvres des réformés. Déjà ils avoient essayé plus d'une fois de renverser du trône leur souverain légitime. Quatre batailles rangées qu'ils lui livrèrent, seront les éternels monumens de leur rébellion. Les journées sanglantes de Dreux, de Saint-Denis, de Jarnac et de Moncontour, seront toujours des taches dans l'histoire, que les subtilités des novateurs et des philosophes leurs frères ne pourront jamais laver.

Long-temps Catherine de Médicis, cherchant à diviser pour régner, avoit tenu la balance égale entre les deux partis, espérant qu'ils se détruiroient l'un par l'autre. Mais l'insolence des huguenots, leurs préparatifs de guerre, leurs hostilités, intimidèrent cette reine artificieuse. Ne comptant plus les soumettre par la force, elle essaya de se les attacher par une alliance illustre. Les chefs sont invités au festin; on les comble de faveurs. Mais tout-à-coup, au milieu des réjouissances publiques, son esprit soupçonneux présagea quelque entreprise de la part de ces mutins audacieux. Elle n'eut pas de peine à déterminer son fils à prévenir les projets qu'elle leur supposoit. Charles IX étoit vif, intrépide, mais défiant, surtout depuis que les Calvinistes avoient cherché à le surprendre en diverses rencontres (1). Les dangers qu'il y avoit courus, avoient laissé dans son âme de fâcheuses impressions. Il crut faire un coup d'état en frappant des séditieux.

Il sera toujours inexcusable, sans doute, de s'être servi du voile de la réconciliation et de l'amitié pour exercer de terribles vengeances. Le procès de ces rebelles devoit être instruit avec solennité. Ce Coligny, dont les détracteurs de la vérité ont fait un héros, n'étoit qu'un artisan de sédition,

(1) A Monceaux, et ensuite à Meaux ils avoient essayé de prendre le roi par trahison. D'ailleurs la conjuration d'Amboise, encore récente, apprenoit assez de quoi ils étoient capables.

un criminel d'état, digne de toute la sévérité des lois; n'est-ce pas lui, qui, par la main du lâche Poltrot, assassina le célèbre Guise sous les murs d'Orléans?

Il n'est point de fait, dans toute l'Histoire, qui ait inspiré aux sophistes de la moderne école, plus de déclamations que la Saint-Barthélemy. Elle a été travestie en mille manières; ils l'ont peinte sous les couleurs les plus étranges; il est inouï les plaintes et les gémissemens qu'ils ont poussés! Qui donc a pu leur inspirer tant d'intérêt? L'humanité, répondent-ils. Eh quoi! l'humanité chez eux, n'est donc qu'un caprice, ou comme la fièvre qui prend et qui laisse; car les innombrables victimes que le licencieux Henri VIII, et l'hypocrite Elisabeth ont immolées à la réforme, appartenoient sans doute à l'humanité: et pourquoi donc n'ont-ils pas une seule larme pour elles? Gustave-Adolphe, pour favoriser la propagation du protestantisme, dépeupla vingt provinces, et fit périr quatre millions d'hommes. Comment tant d'infortunés que l'innocence et la fidélité à Dieu conduisirent à l'échafaud, ne peuvent-ils intéresser ces philosophes généreux, tandis qu'on les voit couvrir d'éloges leurs bourreaux et s'apitoyer sur le sort de quelques factieux sacrifiés à l'ambition de Médicis, à la crainte et aux ressentimens de Charles IX (1)? Pourquoi les novateurs auroient-ils seuls des droits à leur ardente philanthropie? les catholiques ont-ils cessé d'être hommes, dès-lors qu'ils sont catholiques? pourquoi attribuer à une religion sainte des maux qu'elle réprouva toujours, et taire ou justifier les cruautés énormes qu'enfanta l'erreur? c'est bien ici que l'iniquité s'est mentie à elle-même. Il est clair que le but de ces sophistes emportés est le triomphe de l'erreur et la destruction de la vérité.

Mais c'est peu pour M. de Voltaire, de vouer la religion du Christ à l'exécration des peuples, s'il ne renverse en même temps les bases de la monarchie. Il seroit facile de qualifier les moyens qu'il employa pour l'accomplissement de son projet. L'égalité fut, dans ses mains, comme un trident magique avec lequel il souleva la tempête de toutes les passions. Les débris qui nous environnent attesteront à

(1) *Je dis quelques factieux* : comparativement à 4 millions, ce n'est rien... Voltaire dit, dans un endroit, qu'il périt 25 mille protestans, ailleurs plus de 100 mille. Les historiens de cette époque, même les réformés, n'en portent le nombre qu'à 1500.

nos neveux quelle en a été la violence. Nous pensons, comme lui, que tous les hommes sont égaux, c'est-à-dire, que leur origine est la même, et qu'ils auront une même fin; mais il ne suit point de là que les conditions diverses qui composent la société, soient des distinctions injustes. Dieu a voulu, parmi les hommes, des riches, des pauvres, des foibles, des puissans, des grands et des petits. Cette inégalité est la source des plus sublimes harmonies; elle ne fait qu'une seule famille du genre humain; les sentimens du besoin et de la reconnoissance obligent tous ses membres à se rapprocher. Dans le monde physique, si tout étoit de marbre ou d'or, la nature perdroit cette variété infinie que nous admirons. Il en seroit de même du monde intellectuel: s'il étoit possible de faire, pour quelques instans, disparoître cette inégalité: l'on verroit aussitôt l'isolement prendre la place de l'union, et la société périr. Voilà les réflexions que le *sage* auroit pu développer, mais il s'en gardera bien; toute son attention tendra à empêcher qu'on ne les fasse, ou à en neutraliser l'effet. « Chacun, dit-il, est maître de disposer à son gré, de ses forces et de ses biens. L'auteur de l'univers a donné les mêmes droits à tous les hommes. Ceux qui les premiers saisirent le sceptre ne furent que des soldats heureux; ils profitèrent des circonstances pour s'arroger un empire qui ne leur appartenoit pas; usurpateurs qui violèrent les lois les plus sacrées pour s'élever aux dépens de leurs frères! Le premier devoir d'un sage est de renverser ces tyrans et de leur faire subir la peine de leur despotisme. » Voilà les leçons de Voltaire et de ses dignes émules; ils les répètent en cent endroits de leurs écrits, et ces écrits sont dans les mains de tous les Français, et on les lit, on les admire!

Il est aisé de saisir les premières conséquences de ces principes. Chacun ayant le droit de se faire justice à soi-même, le plus foible expirera sous les coups du plus fort; les propriétés seront violées; un ravisseur odieux dépouillera la veuve et l'orphelin; personne n'osera prendre leur défense; on étouffera leurs gémissemens, on leur arrachera la vie; toutes les têtes qui s'élèveront au-dessus des autres, seront abattues; l'ordre fera place au chaos; l'anarchie dictera les lois; ce sera le temps des grandes afflictions; on entendra partout des bruits de guerre; la famine règnera; la mort sera organisée; les habitans des villes et des champs, muets de terreur, la verront promener en tout lieu sa faulx

épouvantable ; le deuil sera dans toutes les familles ; les jeunes gens descendront dans le tombeau sans regretter la vie ; les vieillards se plaindront à la Providence de les avoir réservés pour être témoins de si grands maux.

Voilà ce que nous avons vu, voilà l'affreux héritage que nous ont légué les propagateurs des lumières. Ils le reçurent eux-mêmes des sectaires du 16e siècle. Les philosophes n'ont pas rougi de se parer des dépouilles impures de ces hérétiques. Des deux côtés, c'est le même orgueil, ce sont les mêmes principes ; ils produisirent alors les mêmes résultats qu'ils ont produits de nos jours ; partout où ils prévalurent, ils dévorèrent la puissance religieuse et la puissance politique. Les Souverains furent proscrits, on s'empara des richesses du clergé ; ils démolirent les églises, et c'est sur les débris de l'autel et du trône, qu'ils proclamèrent la liberté et l'égalité. Quiconque voudra être de bonne foi, avouera la ressemblance parfaite.

S'il restoit encore quelques doutes sur les desseins régicides de Voltaire, pour les dissiper il suffiroit de porter un regard sur ses productions. Naturellement timide, il enveloppe souvent sa pensée ou ne la présente qu'à demi ; mais alors que son aversion se réveille, oubliant le danger, il ne garde plus ni règle ni mesure ; il appelle à lui tout ce qui aime le trouble, les ambitieux, les scélérats dont les affaires sont ruinées ; il sème la révolte dans leur cœur ; il leur trace des modèles à imiter. La carrière du crime n'est plus déshonorante ; l'immortalité est promise à ceux qui la parcourront : *ne voyez* plus dans Cromwel le lâche assassin de son maître, mais un général *célèbre par ses exploits, et le libérateur de sa patrie*. Sa gloire devient si grande, que l'on s'estimeroit heureux de lui ressembler, en marchant sur ses traces. Le féroce duc de Sudermanie, qui se baigna dans le sang de sa famille, et ravit à Sigismond, son propre neveu, la couronne de Suède pour en ceindre son front, *est un roi légitime*. On passe sous silence ses proscriptions ; on jette sur ses forfaits un voile philosophique, et, au lieu de la condamnation qu'il méritoit, l'historien lui prodigue ses hommages. La révolution de Hollande est un des tableaux que le pinceau de Voltaire a tracés avec le plus de complaisance. Il loue ces Hollandais qui, par leur valeur, *s'affranchirent sagement de l'obéissance* ; il les élève au rang des premiers peuples du monde ; rien ne peut modérer son enthousiasme, ni l'incendie des temples de Dieu, ni la pro-

fanation des choses sacrées, ni les excès inouïs qu'ils commirent sur les catholiques leurs frères. Le fanatisme de ces républicains s'appelle énergie; la révolution les combla de toutes les faveurs de la fortune, dit Voltaire; leurs victoires éclatantes, leur domination sur les mers et dans les contrées lointaines, leurs richesses immenses sont son ouvrage; le principal agent de l'insurrection trouve, dans le panégyriste de sa patrie, toute l'indulgence dont il avoit besoin; on vante la magie de sa politique, l'habileté qu'il déploya pour le soulèvement des peuples et la réunion des esprits. Guillaume de Nassau étoit ingrat, taciturne et d'un caractère astucieux, sans délicatesse dans le choix des moyens, d'une conscience facile à tous ses intérêts; il fut tour à tour luthérien, catholique et puis calviniste. Comblé de bienfaits par Charles-Quint, il leva l'étendard contre son fils; il devint chef de la conspiration qui déchira son empire. Les ruses, les calomnies, les libelles diffamatoires, tout fut mis en usage pour susciter des ennemis à Philippe, qui l'avoit élevé aux premiers emplois. Philippe II se montroit dès-lors le digne héritier de Charles-Quint, par la sagesse et la douceur de son gouvernement. Frugal, laborieux, aimant ses peuples, et d'une fermeté inébranlable, moins guerrier que son père, il sut néanmoins remporter des victoires et se faire respecter de ses voisins. Voltaire le dépouille de ces qualités brillantes, et marchant sur les traces du prince d'Orange, son héros, il compare Philippe à Tibère fuyant de Rome, et allant dans l'île de Caprée cacher ses turpitudes.

Mais quelle équité attendre d'un auteur qui, dans ses emportemens, n'épargne pas même Charlemagne environné de dix siècles d'admiration? Aussi vaillant qu'Alexandre dans les combats, le prince français parcourut autant de contrées, eut à combattre des nations plus belliqueuses. Plus grand dans la paix que le vainqueur de l'Asie, il sut se commander à lui-même, jouir avec modération du fruit de ses victoires, et rendre aux nations soumises son joug adorable. Rien, dans les annales du monde, n'est comparable à l'influence qu'il exerça sur l'Europe entière. Dans son essor, il parut l'entraîner avec lui hors du chaos où elle étoit plongée; le bonheur de ses sujets, leur civilisation, leur gloire, furent les ouvrages de son génie. Comment Voltaire a-t-il osé attenter à l'immortalité de ce grand conquérant, et l'abaisser jusqu'au-dessous de l'infâme Mahomet? Charlemagne, il est vrai, châtia cruellement les Saxons par la

mort de quatre mille des leurs ; mais il leur avoit déjà pardonné quatre fois ; et quel autre eût poussé plus loin la patience ? Il faut que le philosophe compte bien sur celle de ses lecteurs, ou qu'il leur suppose une grande ignorance, pour se permettre d'établir un parallèle entre le plus grand des rois et un conducteur de chameaux, un chef de brigands, un vil imposteur ! Partout il dégrade les Souverains, même les plus illustres, et préconise les vagabonds, les conspirateurs. Il n'y a que l'aveuglement qui refuse de reconnoître ici le plan d'un régicide ; ces manœuvres détournées sont pleines d'artifices. Des harangues directes seroient moins efficaces.

La puissance et la majesté des rois, le ministère auguste des prêtres, la science et la sainteté de plusieurs d'entr'eux avoient jusqu'ici excité dans les hommes, le respect, la vénération, l'amour et l'obéissance. Mais ce sont là *de vieilles superstitions*, que le coryphée des impies a cru important de détruire avec ceux qui en étoient les objets ; on les livra donc à la risée publique ; des sarcasmes piquans et frivoles, d'atroces accusations, d'insignes calomnies ont circulé dans toutes les contrées.

Les travaux des méchans n'ont pas été vains, le succès a passé toute espérance. Mais ce que ne concevra jamais celui qui réfléchit, c'est que l'on permette encore de multiplier les productions qui naguère causèrent tous nos malheurs. Comment les magistrats, aux mains desquels sont confiées la garde et la défense de la chose publique, peuvent-ils être dans la sécurité, tandis que des hommes de ténèbres lancent continuellement autour d'eux les torches enflammées qui déjà ont produit de si terribles incendies ? les lois n'ont donc plus de glaive pour punir ces attentats ? seroit-il possible que l'autorité n'élevât pas la voix pour arrêter ces complots ?

Faudra-t-il encore que le sceptre de Saint Louis tombe sous la hache révolutionnaire avec les ministres du Dieu vivant, pour que l'on se détermine enfin à prendre les mesures que l'expérience et la sagesse s'accordent à prescrire ?

Jusqu'à l'entière proscription des OEuvres de Voltaire, la Religion et la Monarchie seront sur le bord du tombeau.

L'abbé J.

Doctrine des Théologiens du journal intitulé : La France catholique, *sur le mariage.*

Nous avons cru devoir signaler, dans notre cahier de juillet, l'erreur de ces jurisconsultes et de ces théologiens téméraires, qui prétendent assujettir les lois de l'Eglise à une législation purement civile, faite au mépris de son autorité, par des hommes qui s'étoient déclarés ses ennemis et ses persécuteurs. Nous avons osé avancer que *les changemens survenus dans les lois civiles de la France, à la suite de la révolution, ne doivent point influer sur la discipline, sur la liturgie, les usages et les solennités de l'Eglise.* En conséquence, nous avons été d'avis que la loi civile relative au mariage ne devoit pas être une raison suffisante pour supprimer les fiançailles, tant qu'on n'y seroit point autorisé par l'Eglise.

Des théologiens qui se disent catholiques, et qui gémissent de la trop grande liberté et des prérogatives exorbitantes dont jouit aujourd'hui l'Eglise de Jésus-Christ, ont paru très-scandalisés de notre doctrine; et, pour la combattre, probablement avec plus de succès, ils se sont permis quelques-uns de ces petits écarts et de ces puériles personnalités qu'on ne conçoit guère dans des hommes aussi graves et aussi jaloux de leurs titres. En parlant de théologiens nouveaux et téméraires, nous n'avons pas nommé une seule fois ceux de la *France catholique.* Nous sommes obligés de convenir que les opinions dangereuses et répréhensibles, signalées dans nos *Tablettes*, ne sont pas malheureusement circonscrites dans le cercle de trois ou quatre écrivains; il en est d'autres auxquels nous pouvons attribuer de semblables erreurs. Ces Messieurs prétendroient-ils, en ce genre, à un privilége exclusif?

Mais, venons au fait, et laissons à nos adversaires ces pitoyables personnalités, qui ne servent à rien, lorsqu'il s'agit de la défense de la vérité.

Ces Messieurs prétendent qu'entr'eux et nous, « il ne s'agit » que de l'utilité ou de l'inutilité des fiançailles ecclésias- » tiques. » — Non, Messieurs; il ne s'agit pas de cela, et nous vous prions de vouloir bien ne pas nous donner le change, lorsque nous traitons de questions qui intéressent l'autorité de l'Eglise. Il s'agit de savoir si une législation

purement civile, et même impie, doit influer sur les lois ecclésiastiques ; si un mariage contracté hors de la religion, doit dispenser de la promesse d'en contracter un en face des saints autels. Voilà la question qui doit nous occuper ; nous sommes fâchés de toutes les peines que vous avez prises, de toutes les recherches que vous avez faites, pour nous dire des choses qui n'ont point de rapport avec l'objet de la discussion. Nous tâcherons de ne pas nous en écarter.

Vous osez avancer « qu'indépendamment du contrat civil, » l'inutilité de ces fiançailles est bien constatée par la publi- » cation des bans et par la demande actuelle que font les » promis de la bénédiction nuptiale. » — Mais l'Eglise n'est pas de votre avis, puisque, depuis plus de trente ans que nous jouissons du bienfait d'une législation purement civile, elle n'a pas encore supprimé les fiançailles. Est-ce à l'Eglise ou à nous qu'il appartient de décider de l'inutilité ou de la convenance de cette pieuse cérémonie ? On publioit aussi des bans, avant la révolution. D'après votre opinion, on auroit dû omettre les fiançailles. Le mariage civil, comme vous ne craindrez pas de l'avancer tout à l'heure, unit véritablement les époux ; il faut donc, pour que vous soyez conséquens avec vous-mêmes, que vous regardiez comme inutiles, non-seulement les promesses d'un nouveau mariage, mais encore la déclaration d'un nouveau consentement mutuel, faite en face de l'Eglise. Car n'est-il pas absurde, puisqu'on est déjà marié, de déclarer qu'on se marie ? Lorsque la loi a dit qu'on étoit uni par mariage, il faut, ou que cette loi usurpe un pouvoir qui ne lui appartient pas, ou qu'on ne puisse plus dire, lorsqu'elle a parlé, qu'on se marie de nouveau. On ne se marie pas deux fois avec la même personne. Si le mariage, appelé le mariage civil, doit être assez respecté pour empêcher de se promettre qu'on se mariera devant l'Eglise, n'est-ce pas manquer au respect dû à ce mariage, que de dire, lorsqu'on l'a contracté, qu'on le contracte cependant encore devant le ministre de la religion ? Les raisons que donnent nos adversaires pour supprimer les fiançailles, devroient donc valoir aussi contre la déclaration du consentement mutuel, faite en face des saints autels. Telle est la conséquence rigoureuse de leur doctrine. Nous la leur abandonnons toute entière.

Que peuvent-ils alléguer contre la formule du serment adoptée dans les fiançailles ? N'est-elle pas aussi en usage

dans la déclaration du consentement mutuel ? L'Eglise l'a-t-elle abolie ? Si les fiançailles ne sont pas supprimées, convient-il à des théologiens qui se disent catholiques, de blâmer le respect pour des formules que l'Eglise conserve encore, et d'accuser ses ministres de manquer à la loi qui défend de jurer en vain, lorsqu'ils ne font autre chose que de se conformer à un usage de l'Eglise ?

Ces Messieurs parlent de l'abus des fiançailles et de l'habitude de les célébrer immédiatement avant le mariage. Mais avons-nous jamais prétendu justifier les abus qui peuvent se commettre en ce genre ? Qu'ils adressent à d'autres leurs leçons et leurs reproches !

Nous supposons que l'Eglise n'approuve pas les mariages civils ni la législation qui les a établis. Nos adversaires prétendent que notre supposition est *gratuite*. Et cependant, deux pages plus loin, oubliant ce qu'ils viennent de dire, les mêmes écrivains forment avec nous des vœux pour qu'il *règne* (au sujet du mariage), un parfait *accord entre la loi de l'Eglise et la loi de l'Etat*. Cet accord n'existe donc pas en ce moment. Prétendre que l'Eglise n'approuve pas notre législation civile sur le mariage, n'est donc pas une supposition *gratuite*. Car si elle l'approuvoit, il y auroit accord entre sa loi et la loi de l'Etat. Il y a, dans le dire de ces Messieurs, quelque petite contradiction; mais passons outre.

Comment doit se faire cet accord tant désirable ? Voilà ce qu'il y a de plus important et même de plus curieux. C'est ici qu'il faut exposer toute la doctrine de nos adversaires. D'abord, il faudroit, d'après eux, « dispenser les époux de » renouveler leur consentement en présence de leur curé.... » Ensuite, au moyen de ce changement bien facile, on pour- » roit effectivement se contenter de dire *que l'on bénit l'u-* » *nion contractée;* car, au vrai, on ne fait pas autre chose. » Et, là-dessus, force gentillesses sur les ecclésiastiques qui tiennent *pieusement* le langage des *Tablettes*, et sur le *théologastre* du *Drapeau blanc*, qui professe à peu près les mêmes principes.

Il est donc évident, d'après la doctrine des auteurs de la *France catholique*, que le pouvoir de l'Eglise, par rapport au mariage, se borne à bénir une union déja contractée; qu'elle n'a pas le droit, par conséquent, d'intervenir dans ce contrat, ni de régler en aucune manière les conditions de cette union importante; qu'elle n'a juridiction, enfin,

que pour ce qui regarde le sacrement. D'après cet aperçu, ces Messieurs en appellent à l'autorité du président Talon qui, dans un réquisitoire prononcé en 1677, dit en propres termes : « C'est en vain qu'on oppose le concile de Trente. » *Ce concile n'est point reçu dans ce royaume*, et il est » inutile de distinguer entre les choses qui concernent la » police et celles qui regardent les dogmes..... De là vient » qu'encore que ce concile ait lancé des anathêmes contre » ceux qui doutent de la validité des mariages des enfans » de famille, contractés contre la volonté de leurs pères, » et qu'il ait prononcé la même peine à l'égard de ceux qui » soutiennent que l'Eglise ne peut pas apporter d'empêche- » ment aux mariages, toutes ces choses ne peuvent être » des matières de foi. »

Nous en demandons bien pardon à M. le président Denis Talon, et aux sectateurs de sa doctrine; mais il n'y a pas, dans tout ce qu'on vient de lire, le moindre principe d'une véritable théologie. Faut-il que nous rappellions à ces Messieurs, qu'il existe une grande différence entre un décret de discipline, et une définition dogmatique; qu'un décret de discipline peut être modifié, supprimé, interprété selon les temps et les lieux, et qu'une définition dogmatique est invariable comme l'Eglise elle-même? Le décret du saint concile de Trente sur les mariages clandestins et sur ceux des enfans de famille, est un décret de discipline, qui n'a pas été observé dans tous ses points par l'Eglise de France, non pas que cette Eglise ait rien retranché à la décision du concile, dans ce qui est de pratique; au contraire, elle a ajouté à la loi du concile, en rejetant des mariages qu'il avoit tolérés; et, d'après la déclaration du saint concile, l'Eglise a toujours détesté et prohibé les mariages non consentis par les parens : *nihilominus sancta Dei Ecclesia, ex justissimis causis, illa semper detestata est, atque prohibuit.* (Décret. de Réform. matrim. cap. I.)

La décision du concile de Trente sur le pouvoir de l'Eglise, dans ce qui concerne le mariage, est une véritable définition dogmatique. Les termes en sont clairs, précis, absolus. Il s'agit, non de question de fait, mais d'un droit qui est dans les attributions de l'Eglise, interprète de la loi de Jésus-Christ. Il faut, ou reconnoître ce droit, ou être frappé d'anathème : *Si quis dixerit Ecclesiam non potuisse constituere impedimenta matrimonium dirimentia, vel in iis constituendis errasse, anathema sit.* (Can. III, de Sacr.

Matr.) *Si quis dixerit causas matrimoniales non spectare adjudices ecclesiasticos, anathema sit.* (Can. XII.)

Quelques théologiens opiniâtres, ne pouvant contester la clarté et la précision de cette décision dogmatique, ont trouvé plus commode de dire que le saint concile de Trente, ou plutôt l'Eglise catholique qui a adhéré à toutes ces définitions de dogmes, avoit outrepassé son pouvoir. Cette impiété qui suppose, ou le mépris ou l'ignorance des principes de la religion catholique-romaine, ne peut être le partage de ceux qui veulent rester attachés à cette religion. On ne peut lui appartenir et nier l'infaillibilité de l'Eglise. Or, c'est nier l'infaillibilité de l'Eglise, que de dire qu'elle a outrepassé ses pouvoirs. Une autorité cesse d'être infaillible, aussitôt qu'elle passe les limites que lui a tracées l'auteur de toute vérité.

Que feront nos adversaires pour se soustraire aux anathèmes lancés par l'Eglise contre la doctrine qu'ils professent? Iront-ils encore se retrancher derrière l'autorité de magistrats ou de jurisconsultes purement laïcs, contempteurs des lois et du pouvoir de l'Eglise? N'a-t-on pas vu ces magistrats s'ingérer même dans des questions qui intéressent le dogme, lorsque, le 18 avril 1752, un parlement osa décider qu'une constitution dogmatique, émanée du Saint Siége, adoptée et promulguée par les évêques, n'étoit pas un article de foi? Où en sommes-nous donc aujourd'hui? que deviendra la religion de nos pères, si des hommes qui sont nés dans son sein, lui disputent les plus essentielles de ses prérogatives; si tout conspire pour la renverser, et les passions des hommes et les préjugés coupables de ceux qui devroient être ses appuis et ses défenseurs? Sied-il bien à des écrivains catholiques de s'en rapporter à l'autorité de jurisconsultes laïcs, lorsqu'il s'agit de connoître le pouvoir de l'Eglise, et de dédaigner sur ce point l'autorité de l'Eglise elle-même? Nos adversaires citent avec une sorte de complaisance l'humiliation qu'essuyèrent en 1677, deux docteurs de Sorbonne, obligés de comparoître devant le parlement pour rendre compte de leur doctrine sur le mariage. Il n'y a pas là de quoi se réjouir; et l'explication qu'ont donnée ces bons docteurs, pouvoit se faire d'une manière plus convenable et plus conforme à la dignité de notre sacerdoce. On diroit qu'il y a des gens qui ont tout à gagner à voir rabaisser l'état qu'ils professent.

Nous ne répondrons donc pas à l'invitation qui nous est

que pour ce qui regarde le sacrement. D'ap
ces Messieurs en appellent à l'autorité du
qui, dans un réquisitoire prononcé en 167
termes : « C'est en vain qu'on oppose le
» *Ce concile n'est point reçu dans ce*
» inutile de distinguer entre les cho
» police et celles qui regardent les
» qu'encore que ce concile ait la
» ceux qui doutent de la validi
» de famille, contractés contre
» et qu'il ait prononcé la mé
» soutiennent que l'Eglise n
» ment aux mariages, tou
» des matières de foi. »

Nous en demandons h
Talon, et aux sectate point
dans tout ce qu'on v elle ne peut
véritable théologie ent bien que l'E-
sieurs, qu'il exis canoniques à ceux de
de discipline, e se conformer aux lois
de discipline p e dans des temps où les deux
les temps et l es sociétés humaines, ne s'accor-
invariable e point essentiel.
concile de l'Eglise n'a de droit que sur le sacre-
des enfar le lien du mariage, on nous renvoie au
pas été ù il est dit : « Le mariage est un sacrement
non p par Notre Seigneur Jésus-Christ, pour sancti-
conc société légitime de l'homme et de la femme. » Donc,
ajo on, l'union légitime existe avant la bénédiction
a par l'Eglise. Mais cette union, quel est le pouvoir
qui la reconnoît comme légitime? Est-ce le seul pouvoir
civil? On diroit une impiété, et l'on feroit outrage à la dis-
cipline de l'Eglise. Le pouvoir civil d'aujourd'hui reconnoît
comme légitime l'union entre cousins germains. Nos caté-
chistes oseront-ils prétendre que le mariage est un sacre-
ment institué pour bénir cette union, et que l'Eglise bénit
une telle union sans difficulté, sans examen, sans dis-
pense? L'Eglise s'assure donc de la légitimité de l'union
avant de la bénir. Que dis-je? n'est-ce pas parce qu'elle
doit la bénir, que cette union est légitime à ses yeux? Il
faut donc toujours en revenir à son autorité. Auroit-elle ja-
mais reconnu la légitimité du mariage de deux époux qui

lui auroient tenu ce langage : « Notre société est légitime ; » notre contrat est en règle ; nous ne sommes point parens » à des degrés prohibés. Donc, nous pouvons nous passer » de vous, et nous prétendons bien qu'on nous regarde » comme époux légitimes, quoique nous ne voulions pas » recevoir la bénédiction nuptiale. »

Il n'est pas nécessaire, dans la discussion qui nous occupe, de prouver que la bénédiction nuptiale forme le lien sacré qui unit deux époux chrétiens. Qu'il nous suffise de savoir que ce lien, dont l'unité et l'indissolubilité forment l'essence, ne peut être contracté qu'en face de l'Eglise qui est représentée ordinairement par le légitime pasteur. Quels que soient les représentans qu'elle veuille admettre, ou qu'elle ait admis dans des cas d'exception et de nécessité, toujours est-il vrai qu'il n'y a jamais eu de véritables mariages à ses yeux, que ceux sur la validité desquels les juges ecclésiastiques ont prononcé, et que l'autorité des juges laïcs a toujours été insuffisante en cette matière, vu qu'ils ne peuvent prononcer que sur le contrat civil.

Nous ne sommes point embarrassés de défendre cette doctrine, qui n'ôte rien au pouvoir des puissances temporelles, mais qui est celle qui émane de l'Evangile. En émettant nos opinions, nous n'attaquons personne, pas même MM. les théologiens du journal qui s'intitule *la France catholique*. Ce n'est pas, comme le prétendent naïvement ces Messieurs, parce que nos réfutations de leurs doctrines dangereuses *n'ont pas eu des succès qui dussent nous enhardir*. Ceci seroit par trop fort. Ils vont jusqu'à dire que leurs nouvelles preuves, ou plutôt leurs nouvelles erreurs, contenues dans la 17e livraison, *feront leur apologie*. Voilà quelque chose de très-curieux, et il est impossible de pousser plus loin la bonhomie.

Nous espérons bien, pourtant, que, malgré leurs étonnans succès, ces messieurs ne propageront pas leurs doctrines au-delà du cercle étroit où la divine Providence les a maintenus jusqu'à ce jour. Que deviendroit la religion, si le peuple qui profane l'union conjugale, en foulant aux pieds les lois de l'Eglise, se voit autorisé dans ses égaremens par le suffrage d'ecclésiastiques qui ont grand soin de vanter leur science et leurs lumières, et de nous dire à tout propos, qu'ils sont maîtres en Israël ? Quoi ? c'est au moment où le vœu unanime des gens de bien sollicite des modifications à notre législation civile sur le mariage, que des

prêtres, des docteurs défendent cette législation contre la religion qui en gémit et qui la regarde comme un des plus funestes résultats des innovations révolutionnaires. Ces Messieurs osent invoquer en faveur de cette législation, ce qu'il y a de plus auguste. Que veulent-ils nous dire, en nous accusant « d'oublier que cette législation du mariage » a été adoptée et jurée par deux rois très-chrétiens et fils » aînés de l'Eglise ? » Prétendent-ils que nos monarques ont juré de maintenir notre code, dans son intégrité, comme ils ont juré de maintenir la Charte ? Voudroient-ils leur interdire le droit de provoquer des changemens à ce code ? Ces Messieurs qui nous accusent d'oubli, oublient eux-mêmes que, depuis la restauration, notre législation sur le mariage a déjà subi un changement important par la suppression du divorce. Si cette législation a déjà été ainsi modifiée, elle peut donc l'être encore. A quoi bon nous rappeler que deux rois très-chrétiens l'ont adoptée et jurée ? Nos adversaires voudroient-ils que les enfans de Saint Louis fussent complices de ces doctrines dangereuses dont la funeste application ne peut tendre qu'à renverser la religion de leurs pères ? Résumons, et tâchons, par des questions simples et claires, de ramener la discussion qui nous occupe, aux véritables principes.

Le mariage est-il d'institution divine ? Notre Seigneur Jésus-Christ, dans l'Evangile, a-t-il rétabli le mariage dans sa pureté primitive ?

Peut-on dire, sans impiété, que l'unité et l'indissolubilité du lien conjugal ne sont pas de droit divin ?

Comme le pouvoir civil d'un prince catholique n'est pas plus grand que celui d'un prince hérétique ou païen, si le lien du mariage dépend entièrement du pouvoir civil, ne doit-il pas s'ensuivre qu'un prince païen a le droit d'interpréter à sa manière la loi divine des chrétiens, par rapport à l'unité et à l'indissolubilité du lien conjugal ?

Comme il peut arriver qu'un prince païen établisse, en haine de la religion, des empêchemens qui tendent à l'anéantir, ne doit-on pas, dans l'opinion de nos adversaires, respecter ces empêchemens, et regarder comme nuls les mariages qui seroient contractés au mépris de ces mêmes empêchemens ?

Nos adversaires, pour être conséquens, ne sont-ils pas obligés de convenir que les princes ont reçu de Dieu même, le droit de nuire, au moins indirectement, à la religion éta-

blie de Dieu, et que les chrétiens doivent reconnoître ce droit et s'y soumettre ?

L'Eglise a-t-elle reçu de son divin maître, le droit et la mission d'interpréter l'Evangile, surtout en ce qui concerne l'accomplissement des devoirs les plus importans de l'homme et du chrétien ?

La législation divine sur le mariage, contenue dans l'Evangile est-elle formellement exceptée des attributions de l'Eglise ? J.-C., en lui confiant le soin d'interpréter l'Ecriture Sainte, lui a-t-il défendu d'interpréter ce qui s'y trouve par rapport au mariage ?

Des chrétiens et des catholiques peuvent ils, sans blesser la foi, préférer pour l'interprétation d'un article quelconque de l'Ecriture Sainte, l'autorité d'un pouvoir et de magistrats civils, à l'autorité de l'Eglise elle-même ?

N'est-ce pas dans l'état de nature, encore pure et innocente, et dans l'état de nature réparée et sanctifiée par la rédemption, que le mariage a été un et indissoluble, c'est-à-dire, parfait ?

Hors de l'état de la grâce, c'est-à-dire hors la religion, le mariage a-t-il été un et indissoluble ?

Le divorce et la polygamie, que N. S. nous a dit avoir été tolérés à cause de la dureté de cœur, ont-ils pu avoir lieu dans l'état de nature pure et innocente, et dans l'état de la grâce ?

J.-C. n'a-t-il pas établi le sacrement de mariage, parce qu'il a voulu assurer à l'homme des grâces particulières, pour observer la loi du mariage dans toute sa pureté ?

Comme la loi du mariage n'est pure et parfaite que par l'unité et l'indissolubilité, ne doit-on pas en conclure que J.-C. a établi le sacrement de mariage, parce qu'il a voulu que le mariage fût un et indissoluble ?

Si l'unité, l'indissolubité du mariage, et le sacrement de mariage, sont inséparables dans la loi et la pensée de notre divin maître, peut-on, sans impiété, les séparer dans une loi qui doit régir des chrétiens ?

Les infractions à cette loi divine, que la nécessité a forcé de tolérer, sont-elles une raison suffisante pour dire que la loi divine n'existe pas, ou qu'on peut l'enfreindre ?.....

Il nous est facile de trouver une réponse à ces questions, dans Saint Augustin et dans Bossuet, dont on nous pardonnera, sans doute, de préférer l'autorité à celle du pré-

sident Talon, voire même à celle de MM. les rédacteurs de la *France catholique*.

» Nuptiarum bonum verum, dit Saint Augustin, tripartitum est : Fides, Proles, Sacramentum. In Fide attenditur ut, præter vinculum conjugale, cum alterâ vel cum altero non concumbatur : in Prole, ut amanter suscipiatur, benignè nutriatur, religiosè educetur : in Sacramento, ut conjugium non separetur, et dimissus aut dimissa, etiam repudio intercedente, alteri non conjungatur (Lib. 9 de Genesi ad litt. cap. 7). »

» Jésus-Christ, dit Bossuet, s'élevant au-dessus de Moyse et des patriarches, règla le mariage, c'est-à-dire la sainte union de l'homme et de la femme, selon la forme que Dieu lui avoit donnée dans son origine..... Il fit du mariage le lien sacré de deux cœurs unis ; et, pour lui donner sa perfection et à la fois le rendre une digne image de la future union de Jésus-Christ avec son Eglise, il voulut que le lien en fût éternel, comme celui de l'Eglise avec Jésus-Christ. C'est sur cette idée primitive que Jésus-Christ réforma le mariage ; et, comme disent les Pères, il se montra le digne fils du Créateur, en rappelant les choses au point où elles étoient à la création. C'est sur cet immuable fondement qu'il a établi la sainteté du mariage chrétien et le repos des familles (Défense de l'hist. des Vari., 4e Avert. aux prot.). »

Dans le même ouvrage, le grand évêque s'élève contre le ministre Jurieu qui avoit osé dire « que les lois du mariage sont des lois positives, et que le mariage est de pure institution, comme s'il n'étoit pas fondé sur la nature même.... Il y a encore ici une autre erreur, ajoute Bossuet, c'est qu'en parlant des lois positives qui ont règlé le mariage, le ministre oublie de dire ce qui étoit en ce cas le principal, qui est qu'elles sont divines ; par conséquent, indispensables de leur nature, tant qu'elles subsistent.... Je dis donc que les lois positives divines, tant qu'il plaît à Dieu qu'elles subsistent, ne sont pas moins indispensables que les naturelles.... »

D'après cette opinion de Bossuet, pense-t-on qu'il ne se fût pas élevé avec force contre des théologiens qui eussent osé enseigner que ce qui a rapport au lien sacré du mariage, doit être réglé par des lois humaines, et par un pouvoir civil ?

P.

MANDEMENS DES ÉVÊQUES.

Depuis quelque temps, il s'est formé, à Lyon, une association connue sous le nom d'association de la Propagation de la foi. Le but que l'on s'y propose est de seconder le zèle des missionnaires qui parcourent les contrées infidèles, de s'associer aux mérites de leurs travaux, et de concourir aux progrès de la religion chez des peuples idolâtres. Les membres de cette pieuse et utile association ne sont astreints à aucune pratique gênante, ni soumis à des impôts pénibles. Un *sol* d'offrande par semaine, et quelques prières, très-courtes, pour les succès des missionnaires, voilà tout ce qui est imposé aux associés. Ces conditions légères ne peuvent que contribuer à augmenter le nombre de ceux qui voudront ainsi coopérer indirectement au salut de peuplades lointaines. L'association de la Propagation de la foi prend, tous les jours, une nouvelle extension. Mgr. de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse, vient de l'établir dans son diocèse; et ce digne prélat a publié, à cette occasion, une lettre pastorale dont nous citerons quelques fragmens.

« Tant que la maison des Missions étrangères, dit-il, fondée par la religieuse et royale munificence de Louis XIV, subsista, rien ne manqua à la prospérité de cette œuvre; et les ouvriers évangéliques poursuivant le cours de leur zèle, alloient de contrée en contrée, et de peuplade en peuplade, pour étendre le royaume de Jésus-Christ. Abondamment pourvus de tout ce qui leur étoit nécessaire pour le soutien des nouvelles chrétientés qui se multiplioient sur les terres arrosées de leurs sueurs et souvent même de leur sang, ils établissoient des écoles pour l'instruction chrétienne des enfans, ils bâtissoient des églises pour l'exercice du culte, ils fondoient des séminaires pour préparer les indigènes au sacerdoce.

» Aussi les Missions étoient dans un état florissant, lorsque la révolution vint dessécher la source de tant de biens. L'établissement des Missions étrangères, ce monument digne de la piété et de la magnificence du Grand Roi, fut englouti dans un même abîme avec tous les établissemens d'utilité publique que la religion avoit fondés..... Pendant que les impies poursuivoient l'horrible cours de la persécution contre la religion et contre ses ministres, les Mission-

naires qui s'étoient volontairement exilés avant ces malheurs qu'ils n'avoient pu prévoir, répondoient aux calomnies, aux blasphèmes, aux cruelles persécutions des impies, par des prodiges de charité et par tous les bienfaits que la religion répandoit sur les peuples qu'ils étoient venus chercher pour les gagner à Jésus-Christ.

» Cependant les ouvriers et les secours venant à manquer, l'œuvre des Missions étrangères fut menacée d'une ruine totale; et toutes ces chrétientés que l'Eglise de France avoit enfantées dans les beaux jours de sa prospérité sembloient devoir périr avec leur mère..... Mais qu'il est beau, qu'il est touchant le spectacle de cette Eglise de France qui, à peine relevée de ses ruines, jette les regards de sa maternelle sollicitude sur tous ses enfans des terres éloignées, et oublie ses propres besoins pour venir à leur secours! Tel est, N. T. C. F., l'effet de la charité toujours vivante au sein de la véritable Eglise; telle est la vertu toujours permanente de ces paroles de son divin fondateur : *Allez enseigner toutes les nations.*

» Bientôt de jeunes prêtres se sentent animés de l'esprit apostolique et brûlent de répondre à leur vocation extraordinaire. Trois vénérables vétérans des Missions étrangères, miraculeusement ramenés dans leur patrie, les recueillent dans leur ancienne maison que les fils de Louis XIV, remontés sur leur trône, ont pu doter avec la même piété, mais non pas avec la même magnificence. Les nouveaux Missionnaires, éclairés par les leçons de l'expérience et formés par les vertus des anciens, ont traversé les mers. Arrivés sur le théâtre de leur zèle, quelle fut leur douleur en voyant le peu de Missionnaires que la mort avoit épargnés, hors d'état d'entreprendre de nouvelles conquêtes, et suffisant à peine pour visiter, une fois tous les trois ans, les chrétientés qui, jadis si florissantes, périroient faute d'être soutenues contre la persécution toujours subsistante. Ces nouveaux apôtres ne sont découragés ni par les fatigues, ni par les dangers, et prêts à tout entreprendre, ils ne demandent que des prières pour attirer les bénédictions du ciel sur leurs travaux, et des aumônes pour fonder les écoles, les séminaires et tous les établissemens qui seuls peuvent garantir et perpétuer les fruits de leur zèle.

» Vous répondrez tous à ce saint appel, N. T. C. F., vous vous associerez à cet apostolat; aucun de vous, selon ses moyens, ne demeurera étranger à l'œuvre de Jésus Christ

et de son Eglise, à cette œuvre qui doit arracher tant de peuples à l'idolâtrie et leur faire connoître les biens et les consolations de la religion de Jésus-Christ. Avec quelle ferveur tant d'âmes, au salut desquelles vous aurez concouru, offriront leurs prières au Dieu *qui veut que tous viennent à la connoissance de la vérité!* Dans cette confiance, nous vous dirons, comme autrefois l'Apôtre aux Corinthiens : *Ces offrandes que nous sommes chargés de recueillir, ne fournissent pas seulement aux besoins des Saints, mais encore elles contribuent beaucoup à la gloire du Seigneur par le grand nombre d'actions de grâces qui lui sont rendues, parce que les Saints, recevant ces preuves de votre libéralité par notre ministère, se portent à glorifier Dieu de la soumission que vous faites paroître pour l'Évangile de Jésus-Christ et de la charité sincère avec laquelle vous faites part de vos biens.* »

Almanach de Rome.

Les *Notizie per l'anno M. D. CCC. XXV*, publiées à Rome, *nella stamperia Cracas*, et que nous avons annoncées dans notre dernier numéro, présentent, au commencement, une série chronologique de tous les souverains pontifes, depuis et y compris Saint Pierre, jusqu'à S. S. Léon XII, actuellement régnant. Saint Pierre établit sa résidence à Rome, l'an 42 de l'ère vulgaire, et il a souffert le martyre dans cette ville l'an 66. « C'est, disent les *Notizie*, à cette même » année 42, que commencent les 25 ans assignés par la chro- » nique d'Eusèbe au pontificat de Saint Pierre ». De là ce mot si connu dans les pronostics qu'on a faits, en différens siècles, sur la durée de chaque nouveau pontificat : *Non videbit annos Petri.* Le nombre des souverains pontifes, y compris le Pape actuel, est de 256.

Le pape Léon XII, né au village Della Genga, domaine de sa famille, dans le duché de Spolette, le 2 août 1760, élu Pape le dimanche 28 septembre 1823, couronné le dimanche suivant, 5 octobre, a pris possession de Saint-Jean de Latran le 13 juin 1824. Sa Sainteté a conservé les trois préfectures, de la Sainte Inquisition, de la Visite apostolique et de la Congrégation consistoriale. Le Saint-Père appartenoit à ces congrégations, avant son élévation au souverain pontificat.

Le nombre des cardinaux est de 53, parmi lesquels se trouve le vénérable cardinal Rusconi, évêque d'Imola, mort depuis la publication des *Notizie*. Parmi ces cardinaux, deux sont de la création de Pie VI, quarante-quatre de la création de Pie VII, et sept de la création de Léon XII. Il y a, en outre, un cardinal réservé *in petto*, dans le consistoire du 20 décembre 1824, et un autre, dans le consistoire du 21 mars 1825. Il reste encore quinze chapeaux vacans. Les six cardinaux évêques sont : le cardinal *Della Somaglia*, doyen du Sacré Collége, évêque d'Ostie et de Velletri, souverain de cette dernière ville, ministre secrétaire d'état de Sa Sainteté, âgé de 81 ans ; le cardinal *Pacca*, sous-doyen du Sacré Collége, évêque de Porto et-Sainte-Rufine, prodataire de Sa Sainteté, âgé de 69 ans ; le cardinal *Spina*, évêque de Palestrine, préfet de la Signature, âgé de 69 ans et demi ; le cardinal *Galeffi*, évêque d'Albano, camerlingue du Saint-Siége, âgé de 55 ans ; le cardinal *Arezzo*, évêque de Sabine, légat apostolique à Ferrare, âgé de 69 ans ; le cardinal *Castiglioni*, évêque de Frascati (Tusculum), grand-pénitencier, âgé de près de 66 ans. Les plus âgés des cardinaux sont : le cardinal *Firrao*, napolitain, qui a 89 ans et demi, et le cardinal *Hæfflin*, allemand, qui est âgé de près de 89 ans. Les plus jeunes sont : le cardinal *Odelscalchi*, âgé de 40 ans et demi, et le cardinal archiduc d'Autriche qui a près de 38 ans.

Il est mort sept cardinaux, depuis l'exaltation de Léon XII. Ce sont les cardinaux Spinucci, Consalvi, Pandolfi, de Beausset, Sévéroli, Solaro ; auxquels il faut joindre le cardinal Rusconi.

L'Eglise catholique compte douze patriarcats, qui sont ceux de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem, de Venise, des Indes-Occidentales, de Lisbonne, de Babylone (dit : de la nation caldéenne, en Mésopotamie) ; d'Antioche (dit : des grecs-Melchites) ; d'Antioche (dit : des Maronites), d'Antioche (dit : de Syrie) ; de Célicie des Arméniens, dont le patriarche, Grégorio, prend le nom de Pierre VI. Le patriarcat d'Alexandrie est vacant ; celui de Babylone a un administrateur qui est l'archevêque de Diarbekir.

Il y a, dans toute la chrétienté, 757 diocèses, auxquels sont, en outre, attachés, soit à titre de coadjuteur, soit à titre de suffragant, de grand-vicaire, d'administrateur, quarante-cinq archevêques ou évêques *in partibus*. Le siége

réuni de Lucéorie et Zytomeritz en Volhinie, a deux évêques *in partibus* suffragans, pour ces deux titres. Celui de Mohilow, en Russie, en a deux aussi, l'un pour Mohilow, et l'autre pour Kiow. Le siége réuni d'Osimo et de Cingoli, dans les Etats pontificaux, a un évêque *in partibus* administrateur. Le doyen du Sacré Collége a un suffragant pour son évêché d'Ostie et de Velletri; c'est un privilége particulier au doyen des cardinaux. Le siége de Plosko, en Pologne, a deux suffragans, évêques *in partibus*. Celui de Québec a quatre grands-vicaires revêtus de ce titre. L'évêque de Samogitie a un coadjuteur et deux évêques suffragans. Celui de Vilna, en Pologne, en a quatre, qui se partagent les quatre divisions de son vaste diocèse. Les *Notizie* désignent aussi un archevêque *in partibus*, administrateur de Lyon; un autre, sous le titre de vicaire patriarcal et apostolique de Constantinople, et un évêque *in partibus*, avec le titre de vicaire pour les Arméniens de Constantinople. Dans cette liste des évêques de la chrétienté, ne sont pas compris les vicaires apostoliques des Missions de la Chine, de la Cochinchine, du royaume de Siam et autres contrées d'Asie, non plus que les archevêques ou évêques *in partibus*, qui ne sont attachés à aucun siége.

Les envoyés et ministres du Saint-Siége dans différens états catholiques, sont: à *Florence*, M. Valentini, auditeur de nonciature: à *Lisbonne*, Mgr. Fransoni, archevêque de Nazianze, nonce: à *Lucerne*, Mgr. Nasalli, archevêque de Ciro, nonce: à *Madrid*, Mgr. Jac. Giustiniani, archevêque de Tyr, nonce: à *Munich*, Mgr. Serra Casano, archevêque de Nicée, nonce: à *Naples*, Mgr. Alex. Giustiniani, archevêque de Petra, nonce: à *Paris*, Mgr. Macchi, archevêque de Nisibe, nonce: à *Turin*, M. Tosti, chargé d'affaires: à *Vienne*, Mgr. Ostini, internonce: en Belgique, Mgr. Ciamberlani, vice-supérieur des missions de Hollande.

La chapelle pontificale se compose 1° de tous les membres du Sacré Collége; 2° des patriarches de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, auxquels il faut joindre les autres patriarches désignés sous le titre de patriarches mineurs. 3° Des archevêques et évêques assistans au trône pontifical, au nombre de 98; un grand nombre de ces prélats ne résident point à Rome, plusieurs même appartiennent à des pays étrangers. 4° Du gouverneur de Rome, des princes Orsini, Colonna et Altieri, de Mgr. Cristaldi, trésorier de la chambre, du préfet du sacré palais et

majordome de Sa Sainteté. 5° De l'archevêque de Théodosiopolis, dans l'Arménie majeure, résidant à Rome pour les ordinations du rit arménien, et celui de Durazzo, résidant aussi à Rome pour les ordinations du rit grec. Ces illustres personnages accompagnent le Saint-Père, lorsqu'il officie dans les grandes solennités.

La population de Rome étoit de 138,510 habitans, au commencement de cette année; elle n'étoit que de 136, 269, l'année précédente; d'où il suit que, dans l'espace d'un an, la population de Rome a augmenté de 2,241 individus. En 1813, la population de cette ville n'étoit que de 117,882 âmes; elle a augmenté, depuis cette époque, de 20,628, ce qui est considérable, eu égard à la population entière. En 1800, la population de la capitale du monde chrétien étoit de 153,004 habitans; elle avoit diminué progressivement jusqu'en 1813.

Il n'existe aucune ville au monde, qui renferme autant d'établissemens de charité et de bienfaisance, consacrés à toutes les misères, à tous les besoins, à toutes les conditions, à tous les âges de la vie. On en compte soixante et dix, pour les indigens, les prisonniers, le rachat des captifs, la dotation des jeunes personnes, les secours à donner aux forçats, la défense des pauvres devant les tribunaux, pour les pauvres de condition honnête, les orphelins de bonne famille, les jeunes gens abandonnés, les orphelins de père et de mère, les filles mendiantes, les jeunes filles abandonnées, les filles pauvres, les filles orphelines, celles des employés, et qui ont perdu leurs parens; pour les pélerins, pour les prêtres pélerins, pour les juifs qui veulent se convertir, pour les hérétiques qui veulent abjurer, pour recevoir la nuit seulement les pauvres femmes non malades, pour recevoir les pauvres la nuit, pour les veuves, pour la nation arménienne, pour les Aragonais, pour les Castillans, les Siciliens, les Allemands, pour les femmes infirmes qui ont des tumeurs, des fièvres, ou sont attaquées d'étisie; pour les plaies incurables, pour les fractures, pour les malades des universités, etc. Tous ces établissemens portent des noms qui rappellent les bienfaits, les consolations de la religion, les dogmes de notre foi, les devoirs du chrétien. Ce sont: la *SS. Annunciata*, *S. Girolamo della Carita*; la *SS. Concezione*, la *Pietà de Carcerati*, *S. Ivo*, *SS. XII Apostoli*, la *Divina Pietà*, *S. Maria di Rifugio*, la *divina Providenza*, etc. Il n'est aucun de ces asiles de la charité, qui ne soit sous l'invocation

d'un Saint, et sous la garantie des sentimens de piété et de miséricorde que la religion inspire. X

A Monsieur le Directeur des Tablettes du Clergé.

Monsieur, le Directeur du *Mémorial catholique* croit que la justice n'est pas blessée, lorsqu'après avoir accueilli l'*attaque*, on refuse de recevoir la *réponse*. J'ose espérer de votre obligeance que vous me ferez l'honneur d'insérer dans les *Tablettes du Clergé* la lettre suivante.

Recevez, Monsieur, l'expression de ma vive reconnoissance, et de tous les sentimens avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,
L'abbé FLOTTE,
Chanoine honoraire, Aumônier
et Professeur de philosophie au Collége royal.

Montpellier, le 1er octobre 1825.

A Monsieur le Directeur du Mémorial Catholique.

Monsieur, un des Rédacteurs du *Mémorial catholique* signé C., cite, dans la livraison de septembre de ce journal, la note par laquelle le *Journal des Débats* du 22 août, me fit l'honneur d'annoncer le dernier ouvrage que j'ai publié sur le système de M. de la Mennais, et qui est intitulé : *M. l'abbé F. de la Mennais réfuté par les autorités même qu'il invoque, ou Observations critiques sur le* 3e *et le* 4e *volumes de l'*Essai, *pour faire suite aux Observations critiques sur la* Défense. M. C. accompagne sa citation de réflexions où les lois de la politesse et de la charité sont scandaleusement violées. L'ami de la vérité, le prêtre qui se respecte répondent aux injures par la modération, aux sarcasmes par les faits. Telle est la conduite que je me propose de tenir.

« Il est bon d'abord, dit M. C., au sujet de mes observa-
» tions critiques sur la *Défense*, de faire observer que ce que
» M. Flotte appelle *ne pas citer avec exactitude*, c'est ne
» pas citer suffisamment, selon lui ; de sorte qu'à moins de
» transcrire les ouvrages entiers de Descartes, par exemple,

» et de Malebranche, il auroit toujours autant de raison de » prétendre qu'on ne les a pas cités exactement. » (*Mém. cath.*, septembre 1825.) On va juger par les deux faits suivans de l'exactitude de l'observation de M. C.

J'ai dit, au sujet de Descartes, suivant M. de la Mennais : Descartes convient qu'à moins d'être assuré que Dieu existe, et qu'il ne peut vouloir nous tromper, nous ne saurions être certains de la vérité d'aucune chose, pas même de notre existence. (*Déf.* p. 37; ibid. note 1; p. 38, 39, 59, 62, 95, 106, 193.) J'ai rapporté ces paroles de Descartes : « Ne me suis-je donc pas aussi persuadé que je n'étois » point ? Non, certes, j'étois sans doute, si je me suis per- » suadé ou seulement si j'ai pensé quelque chose ; mais il y » a un je ne sais quel trompeur très-puissant et très-rusé qui » emploie toute son industrie à me tromper toujours ; il n'y » a donc point de doute que je suis ; s'il me trompe, et qu'il » me trompe tant qu'il voudra, il ne sauroit jamais faire que » je ne sois rien, tant que je penserai être quelque chose. » (*Médit. métaphys.*, etc. Paris, 1647, in-4°; 2e *Médit.*, p. 19.) J'ai ajouté : M. de la Mennais passe sous silence ces paroles décisives, et il se contente de rapporter ce qui les précède et ce qui les suit. (*Déf.*, p. 32, 33.)

J'ai dit, au sujet de Malebranche : M. de la Mennais cite sans indication un long passage qu'il attribue à Malebranche, et dans lequel ce philosophe affirme qu'il ne peut savoir s'il existe, que lorsqu'il saura avec certitude qu'il y a un Dieu, et que ce Dieu ne peut ni ne veut le tromper. (*Déf.* p. 48.). J'ai rapporté ces paroles de Malebranche : « De » toutes nos connoissances, la première c'est l'existence de » notre âme. Quand même je supposerois effectivement un » tel Dieu, si puissant que je puisse me le feindre, je sens » que, dans cette supposition extravagante, je ne pourrois » douter que je fusse. » (*Recherches de la vérité*, t. III, IIe partie, liv. VI, ch. VI, p. 166, 167, 168. Paris, 1772, in-12.) J'ai ajouté : M. de la Mennais a créé le passage qu'il attribue à Malebranche.

« Pour faire de suite à M. Flotte, dit M. C., au sujet de » mes observations critiques sur les 3e et 4e volumes de l'*Es-* » *sai*, les concessions auxquelles il a droit, nous convenons » que, dans l'*Essai*, un passage de Pline le jeune est cité » sous le nom de Pline l'ancien ; qu'un passage de Cicéron, » où il s'agit des vérités morales comparées à celles que nous » connoissons par le rapport des sens, a été non pas mal cité,

» mais mal entendu par M. de la Mennais ; qu'enfin l'on peut » contester le sens qu'il donne à un vers d'Hésiode, comme » aussi on peut le soutenir, de l'aveu de M. Flotte, par » l'autorité de Grotius. »

« Nous le dirons avec une sincérité entière, voilà tout ce » qu'en conscience il nous est possible d'accorder à l'adver- » saire de M. de la Mennais ; et encore, si l'on veut, qu'on » lit dans l'Essai, *vita honesta beataque*, qui ne fait aucun » sens, au lieu de *vitæ honestæ beatæque*, etc., etc., etc. » (*Mem. cathol.*, septembre 1825.)

Que M. C. me permette d'appeler de *sa sincérité* et *de sa conscience*, à la sincérité et à la conscience des hommes instruits et impartiaux qui me feront l'honneur de lire mes Observations critiques sur les 3e et 4e volumes de l'*Essai*. De tels lecteurs, j'ose l'espérer, me feront de plus amples concessions. Ils m'accorderont sans doute que j'ai prouvé que, dans les 3e et 4e volumes de l'*Essai*, les textes sont fort souvent altérés dans l'essentiel, qu'il y a plusieurs fois des contradictions manifestes et de lourdes méprises. Je vais justifier ce que j'avance par quelques faits.

M. de la Mennais veut prouver que, d'après Quintilien, *le consentement commun est la marque de la vérité*. Il cite ces paroles : *Pro certis habemus ea in quæ communi opinione consensum est* (1). *Quint. Just. Orat.* (*Essai*, T. III, p. 469, note 5.) Quintilien a dit : *Pro certis autem habemus*, PRIMUM QUÆ SENSIBUS PERCIPIUNTUR, UT QUÆ VIDEMUS, AUDIMUS : QUALIA SUNT SIGNA; DEINDÈ *ea in quæ communi opinione consensum est*, etc. (2) (*Quint. Just. Orat.*, lib. V, c. X, p. 243. Paris, ROB. STEPH. 1542, in-4°.)

M. de la Mennais fait parler Leland en ces termes : « Les » habitans de la Floride adorent aussi un Dieu, créateur de » toutes choses qu'ils nomment *Okée*, etc. » *Nour. Dém. Evang.*, Ire partie., c. II, t. I, p. 127. (*Essai*, t. III, p. 124, et note 1 de la page 125.) Leland a dit : « *On nous* » *assure* aussi que *quelques* habitans de la Floride adorent » un Dieu, créateur de toutes choses, qu'ils nomment

(1) « Nous regardons comme certain ce qui est adopté par » l'opinion commune. »

(2) « Nous regardons comme certain *d'abord ce qui est perçu* » *par les sens, ce que nous voyons, ce que nous entendons, les* » *signes, par exemple*; *ensuite* ce qui est adopté par l'opinion » commune. »

» *Okée*, etc. » (*Nour. Dém. Evang.*, t. 1er, 1re partie, c. II, p. 127.)

M. de la Mennais veut prouver par des citations (*Essai*, t. III, p. 132, note 2) que le mot Ζάν, désignoit le nom *d'un particulier*. Ailleurs (*Essai*, t. III, p. 264, note 1) il s'efforce d'établir par des citations que, chez les Anciens, les mots Ζευς, Ζάν, Ζὰν, ne désignoient le nom *d'aucun personnage particulier*; et que les Anciens attachoient à ces mots la même idée que nous attachons au mot *Dieu*. M. de la Mennais présente le mot hébreux *Innin* comme un *nom*, et le mot *nin* comme un *verbe*. (*Essai*, t. IV, p. 263, note 1.) C'est précisément tout le contraire.

Ces quatre erreurs que je viens de signaler sont relevées dans mes Obervations critiques sur les 3e et 4e volumes de l'*Essai* (1); j'y relève encore près de *cent* erreurs semblables. Ces erreurs ont échappé aux regards de M. C.

Je termine en portant à M. C., et à tous les *admirateurs* de M. de la Mennais, le défi que le cardinal Duperron porta à Duplessis-Mornay. Je m'engage à prouver, mes adversaires choisiront les juges et les éditions, que dans la *Défense* et dans les 3e et 4e volumes de l'*Essai*, beaucoup plus de *cent* passages cités sont altérés, et altérés de telle sorte que M. de la Mennais prête aux auteurs qu'il invoque, un sentiment directement opposé à celui qu'ils énoncent.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

L'abbé FLOTTE,
Chanoine honoraire, Aumônier
et Professeur de philosophie au collége royal.

---

(1) *M. l'abbé de la Mennais réfuté par les autorités même qu'il invoque*, ou *Observations critiques sur la défense de cet illustre écrivain*, par M. l'abbé Flotte; in-8°, 2 fr. 50 c. et 3 fr. franc de port. — *Errata du troisième volume de l'Essai sur l'indifférence en matière de religion*, par le même; in-8°, 60 c. et 75 c. franc de port.

Nécrologe.

En annonçant, au mois de juin dernier, la mort de M. de Boulogne, archevêque-évêque de Troyes, nous promîmes à nos lecteurs de revenir plus tard sur les principales circonstances de la vie de ce prélat. Aujourd'hui nous leur offrirons les détails suivans que nous empruntons à un journal religieux, qui a payé le premier ce tribut à la mémoire d'un évêque, illustre comme prédicateur et comme écrivain.

Né le 26 décembre 1747, à Avignon, où il fit ses études, Etienne-Antoine de Boulogne, qui se destinoit à l'état ecclésiastique, entra au séminaire Saint-Charles, et, jeune encore, il manifesta beaucoup de goût pour la prédication (1). Ordonné prêtre en 1771, avant l'âge requis, il prononça, devant la congrégation d'hommes d'Avignon, un discours sur la religion chrétienne, et, bientôt après, il fut couronné par l'Académie de Montauban pour une pièce d'éloquence sur un sujet philosophique (2). Il y établissoit que la véritable philosophie consiste dans les mœurs plus que dans les paroles, d'après ce texte de l'Ecriture : *Dicentes se esse sapientes, stulti facti sunt.* Encouragé par ces succès, il composa de nouveaux sermons, et fut applaudi dans les chaires d'Avignon, de Tarascon et de Villeneuve.

En 1774, l'abbé de Boulogne arriva dans la capitale, où il fut accueilli par l'abbé Poulle, son compatriote (3). Il exerça d'abord les fonctions du saint ministère dans deux paroisses; mais il ne tarda pas d'y renoncer, afin de se livrer avec

(1) Dans son enfance, il composoit des sermons qu'il s'amusoit à débiter devant ses camarades. Consulté, à l'âge de 14 ans environ, sur un discours qu'il venoit d'entendre, il répondit qu'il le trouvoit mauvais et qu'il en feroit lui-même un meilleur. Au bout de huit jours il présenta son discours dans lequel il traitoit de l'orgueil; on y remarquoit beaucoup d'ordre, de régularité et parfois de l'éloquence.

(2) Voici les termes dans lesquels cette Académie avoit proposé ce sujet : *Il n'y a point de meilleur garant de la probité que la religion.*

(3) L'abbé Poulle adressa le jeune provincial au Curé de Saint-Roch, en lui disant : *Je vous envoie un jeune homme à qui j'ai donné quelques leçons; ce n'est pas mon écolier, mais mon maître.*

plus de loisir à la composition. C'est en 1775 qu'il parut dans les chaires de Paris; deux ans après, il prêcha dans l'église des Récollets de Versailles, devant MESDAMES, tantes du Roi. Les habitans de Canon, Vieux-Fumé et Mézidon, paroisses de Normandie, où, chaque année, à *la fête des bonnes gens*, fondée par Elie de Beaumont, avocat célèbre, on couronnoit un vieillard et une jeune fille, entendirent l'abbé de Boulogne en 1777, 1778 et 1779. La calomnie chercha bientôt à flétrir la gloire du jeune orateur : sur une fausse accusation, M. de Beaumont, archevêque de Paris, lança contre lui un interdit, et l'abbé de Boulogne, condamné injustement au silence, ne sortit de cette disgrâce qu'en remportant le prix proposé pour l'éloge du Dauphin, fils de Louis XV, par une société d'amis de la religion. Il fallut surtout, pour le réhabiliter, de vives instances auprès de Mgr. de Beaumont qui lui imposa la condition d'aller faire une retraite dans une communauté.

Appelé, en 1782, à prêcher le panégyrique de Saint Louis devant l'Académie des Sciences et celle des Belles-Lettres, l'abbé de Boulogne soutint la réputation qu'il s'étoit acquise. M. de Clermont-Tonnerre qui devint, la même année, évêque de Châlons-sur-Marne, le nomma son grand-vicaire. Toutefois, jaloux de poursuivre la carrière où il étoit entré, l'abbé de Boulogne resta peu de temps dans ce diocèse. Il parut à la cour en 1783 (1), et son mérite lui valut une pension de 2000 fr. sur l'archevêché d'Auch. En 1784, il fut nommé archidiacre et chanoine de la cathédrale de Châlons, et, en 1785, il prononça, devant l'assemblée du clergé, le panégyrique de Saint Augustin. Les deux années suivantes, il prêcha le carême aux Quinze-Vingts et à Versailles, et fit pressentir les malheurs qu'entraîna plus tard la révolution (2). Après sa dernière station, on lui donna

(1) On cite une anecdote assez plaisante sur sa première apparition à la cour. Plusieurs courtisans voulant déconcerter l'orateur avant même qu'il eût ouvert la bouche, avoient donné ordre que l'on fermât la chaire. L'abbé de Boulogne, sans s'émouvoir, franchit d'une enjambée la porte, et se mit à débiter son discours. Le roi en fut si émerveillé qu'il recommanda au Grand-Aumônier de le faire prêcher souvent devant lui.

(2) Sur les représentations de Louis XVI, le Grand-Aumônier fit observer à M. de Boulogne qu'il avoit été trop loin dans cette fatale prédiction. « Pourquoi ne m'avez-vous pas montré votre discours, lui demanda-t-il ? — Monseigneur, je voulois le pré-

l'abbaye de Tonnay-Charente, au diocèse de Saintes. Il fit en 1788, le discours d'ouverture de l'assemblée provinciale de Champagne, et, l'année d'après, il prêcha la cène à Versailles, devant la Reine. Recueillant, chaque fois qu'il montoit en chaire, les applaudissemens de ses auditeurs, jouissant de toute la gloire que son talent lui avoit méritée, et qu'il devoit encore accroître en prêchant à la cour, le carême de 1793, recherché par tout ce qu'il y avoit de distingué dans la capitale, l'abbé de Boulogne se trouvoit alors dans la situation la plus heureuse, et il lui étoit permis de se promettre un avenir plus riant encore (1).

Mais la révolution qui s'annonçoit déjà, et au commencement de laquelle il fut élu député ecclésiastique de la paroisse Saint-Sulpice à l'assemblée bailliagère de Paris, et commissaire pour la rédaction des cahiers, ravit à l'abbé de Boulogne ses titres, ses bénéfices et ses revenus. Malgré la tempête politique qui devenoit chaque jour plus terrible, il ne quitta point la France, et, bien qu'il se tînt caché, il fut emprisonné trois fois, d'abord au séminaire Saint-Sulpice, converti en maison d'arrêt, et, le 26 juillet 1794, à la maison des Carmes. Il sortit de cette dernière prison à la mort de Robespierre, sous lequel il avoit eu à redouter l'échafaud. Libre de toute crainte, il réfuta, en 1796, la seconde encyclique que les évêques constitutionnels avoient publiée en décembre 1795. Ses *Réflexions adressées aux soi-disant évêques signataires de la seconde encyclique*, écrit vif et piquant, décélèrent dans l'abbé de Boulogne un nouveau genre de talent, et dès-lors on le crut capable de travailler aux *Annales religieuses*, qu'il nomma *Annales catholiques*, lorsqu'il en fut le seul rédacteur. Athlète infatigable, il y défendoit les saines doctrines, combattoit les erreurs et les folies de cette époque fatale, et tournoit en ridicule les persécuteurs de la religion. Aussi son journal fut-il supprimé au 18 fructidor. Dans le calme qui régna avant cette triste journée, il avoit paru plusieurs fois en

---

cher. » La tempête révolutionnaire a montré plus tard qu'il n'avoit rien exagéré dans le tableau de nos désastres politiques.

(1) Cette situation prospère justifioit l'espèce de prédiction qu'un ecclésiastique avoit faite, en voyant se promener, dans les rues d'Avignon, le jeune de Boulogne âgé de 5 ans. « Ce petit garçon, avoit-il dit, fera sa fortune. » Le petit garçon n'a pas oublié ces paroles, et il a prospéré.

chaire, et, le 19 juillet 1797, il avoit prêché, dans l'église des Minimes, devant un auditoire nombreux, un discours sur la Providence, auquel il sut joindre un morceau du panégyrique de Saint Vincent de Paul, qu'il n'avoit pu prononcer, en 1789, dans l'église de Saint-Lazare.

Se dérobant encore aux regards sous le règne du directoire, il rompit le silence lorsque Royer, évêque constitutionnel de l'Ain, s'étant fait transférer à Paris, le 15 août 1798, eut publié une lettre pastorale en qualité de métropolitain. L'abbé de Boulogne plaisanta cette pastorale dans une *Lettre d'un paroissien de Saint-Roch à J. B. Royer, se disant évêque métropolitain.* En 1800, il recommença son journal dont les circonstances le contraignirent encore de changer plusieurs fois le titre, et qu'il publia au milieu de grandes traverses, jusqu'à la fin de 1801. Après le concordat, nommé, par l'évêque de Versailles, chanoine et ensuite grand-vicaire, il remplit plusieurs fonctions dans ce diocèse, et prêcha à Versailles, à Etampes et dans d'autres endroits. Il fit encore reparoître en 1803, avec un titre différent, le journal où il avoit défendu le christianisme avec tant de courage, et en abandonna la rédaction en 1807, quelque temps après avoir été forcé de l'interrompre encore en 1806.

Il accepta avec beaucoup de peine le titre de chapelain de la cour, et dès-lors il entra en communication avec le cardinal Fesch. Buonaparte, voulant attacher à sa chapelle un orateur aussi distingué, rendit, en mars 1807, un décret, daté du camp d'Osterode, par lequel il nommoit l'abbé de Boulogne évêque d'Acqui et aumônier. Ce dernier représenta qu'il ne pourroit être utile à un diocèse du Piémont, dont il ignoroit la langue, et qu'il lui seroit plus facile de servir la religion en France. Buonaparte agréa ses raisons; l'abbé de Boulogne resta dans sa patrie, se fit entendre dans plusieurs circonstances solennelles, et, quelque temps après, il fut nommé secrétaire du chapitre général des Sœurs hospitalières convoqué à Paris, et prononça, le 27 novembre, le discours d'ouverture.

Le 8 mars 1808, on le nomma à l'évêché de Troyes, vacant par la mort de M. Latour du Pin, ancien archevêque d'Auch. Préconisé à Rome dans le consistoire du 11 juillet, l'abbé de Boulogne ne fut sacré que le 2 février 1809. Cette cérémonie, que retarda la difficulté des temps, fut faite par par M. le cardinal Fesch, assisté des évêques de Versailles et de Gand, aumôniers. A peine le prélat fut-il installé, le

29 mars suivant, qu'il montra la plus vive sollicitude pour le troupeau qui lui étoit confié. Il visita bientôt après une partie de son diocèse, alla dans le département de l'Yonne, à Sens et à Auxerre, et partout il adressoit aux fidèles des paroles de paix et d'édification. Dans plusieurs de ses mandemens, à l'occasion des victoires et d'autres événemens politiques, il ne craignoit pas de faire entrer quelques vérités fortes qui sont loin de décéler une servile adulation. Celui du 1er mars 1809 contient cette invocation à Dieu : « Dites-» lui (à Buonaparte) tout ce que les hommes ne peuvent lui » dire; donnez-lui de surmonter toutes les passions comme » il surmonte tous les dangers; faites-lui bien comprendre » que la sagesse vaut mieux que la force, et que celui qui se » dompte lui-même, vaut mieux que celui qui prend des » villes. » Le 3 décembre suivant, en présence d'un auditoire imposant, il prêcha, à Notre-Dame, pour l'anniversaire de la bataille d'Austerlitz, un discours qui satisfit Buonaparte, mais dans lequel des courtisans ombrageux remarquèrent des passages et des allusions dont le ministre des cultes de cette époque demanda l'explication à l'orateur, dans une lettre du 8 décembre (1).

Après être retourné, en 1810, dans son diocèse, il fut appelé à Paris en 1811, et, le 17 juin de cette année, pour l'ouverture du concile qui venoit d'être convoqué, il prononça un discours où il traitoit de l'influence de la religion catholique sur l'ordre social et sur le bonheur des empires. Ce discours commença à irriter Buonaparte contre l'évêque de Troyes. Nommé un des secrétaires du concile et membre de la congrégation chargée de répondre au message, M. de Boulogne retoucha plusieurs passages du rapport que l'évêque de Tournai présenta au concile dans la congrégation du 11 juillet. La commission ayant décidé que le concile étoit incompétent pour prononcer sur l'institution des évêques sans l'intervention du Pape, Buonaparte transporté de fureur, rendit un décret pour dissoudre le concile. Courroucé principalement contre l'évêque de Troyes, qui étoit son au-

(1) Dans une circonstance où l'on célébroit un grand événement politique, l'abbé de Boulogne prononça un discours qui satisfit l'auditoire. En descendant de chaire, il entendit un officier de grenadiers qui exprima ainsi son admiration : *Si je prêchois comme ce b..... là, je me ferois prêtre tout de suite.* Ce témoignage ne pouvoit déplaire à l'orateur.

mônier, il le fit arrêter dans la nuit du 11 juillet 1811, avec les évêques de Gand et de Tournai; et les envoya à Vincennes, où on leur interdit rigoureusement toute communication au dehors. On vint leur demander, à la fin de novembre, la démission de leurs siéges, et, de plus, on leur fit souscrire une promesse de ne point se mêler du gouvernement de leurs diocèses. Ils sortirent alors du donjon, et furent relégués dans différens exils : on conduisit M. de Boulogne à Falaise. Le ministre des cultes avoit déjà écrit au chapitre de Troyes pour lui annoncer la démission de l'évêque, et l'informer que, le siége étant vacant, le chapitre devoit s'investir de la juridiction et nommer des grands-vicaires. On opposa d'abord quelque résistance à cette injonction; mais, afin d'éviter de fâcheux résultats et de tranquilliser les consciences, on choisit pour grands-vicaires, parmi les chanoines nommés déjà par l'évêque, MM. Tresfort et Arvisenet, qui, paroissant gouverner au nom du chapitre, agissoient réellement au nom du prélat; ils exercèrent paisiblement leur juridiction jusqu'en avril 1813, époque à laquelle Buonaparte nomma un ecclésiastique au siége de Troyes, et ordonna au chapitre de lui conférer les pouvoirs.

Cette mesure répandit le trouble et l'inquiétude dans le diocèse; le chapitre hésita; mais, d'après une lettre du ministre, cinq chanoines étoient d'avis de se soumettre à l'ordre du gouvernement. Deux prêtres furent envoyés tour à tour à Fontainebleau pour consulter le Pape, qui répondit que les droits de M. de Boulogne étoient entiers et que le chapitre n'avoit aucune juridiction. A un ecclésiastique envoyé à Falaise pour le consulter, le prélat déclara que « dans la » situation rigoureuse où il se trouvoit, il ne pouvoit rien » répondre à la demande qui lui étoit adressée. » M. de Boulogne ne vouloit pas se compromettre; ses sentimens étoient assez connus, et il entretenoit une correspondance avec l'abbé de Latour, archiprêtre de la cathédrale et son grand-vicaire.

Au 6 août 1813, l'abbé Arvisenet déclara, dans sa rétractation, qu'il ne reconnoissoit point les pouvoirs du chapitre; et cette démarche produisit une grande sensation dans le diocèse. Les opinions des chanoines étoient partagées; quatre d'entre eux regardoient leur juridiction comme légitime, les quatre autres étoient pour celle de l'évêque. Les premiers crurent soutenir leurs prétentions, en publiant des circulaires le 4 octobre et le 10 novembre. Mais la majorité

du diocèse se déclara pour son premier pasteur; le séminaire resta vide, et l'abbé de Latour gouvernoit assez publiquement au nom de l'évêque. Ayant refusé de souscrire un nouvel acte de démission, M. de Boulogne fut arrêté le 27 novembre 1813, et reconduit à Vincennes où il avoit été enfermé deux années auparavant. Cette nouvelle violence ne calma pas le diocèse de Troyes. Buonaparte se rendit, le 23 février 1814, dans cette ville, et obtint des quatre chanoines des pouvoirs pour l'évêque nommé. On lui objecta cependant que le siége n'étoit pas vacant, puisque l'évêque vivoit; il répondit brusquement : « Eh bien! je le ferai fu-» siller, le siége sera bien vacant alors. » Le 6 février 1814, M. de Boulogne fut tiré du donjon de Vincennes, et conduit à la Force, où il se trouva avec le Père Fontana, Mgr. de Grégorio et quelques autres prélats et ecclésiastiques. Ils restèrent dans cette prison durant les guerres qui entraînèrent la chute de l'usurpateur, et le 1er avril, l'empereur Alexandre signa l'ordre de leur élargissement.

A cette époque, l'évêque de Troyes reprit sans difficultés le gouvernement de son diocèse, et fut le premier qui prêcha à la cour depuis la restauration. Chargé, le 20 avril par le Pape, de faire des représentations au Roi sur divers points relatifs à la religion, un bref du souverain Pontife du 4 août suivant, le félicitoit du zèle avec lequel il s'étoit acquitté de cette mission. Il fut nommé membre d'une première commission d'évêques et d'ecclésiastiques, pour délibérer sur la situation de l'Eglise de France. Après avoir rempli ces différentes fonctions, le prélat retourna dans sa ville épiscopale et tenta de ramener à l'obéissance ceux qui s'étoient déclarés contre son autorité. Le 10 juillet, quatre chanoines signèrent une protestation contre la juridiction du chapitre, et, dans une réunion capitulaire, le 26 du même mois, les délibérations prises contre les droits épiscopaux furent biffées en présence de l'évêque. Les dernières traces de ces divisions ne disparurent que quelques années après. M. de Boulogne avoit préparé une ordonnance contre l'administration capitulaire, mais il s'abstint de la publier, afin de ne point irriter l'esprit des opposans.

Depuis ce moment, l'évêque de Troyes s'occupa des améliorations que réclamoit son troupeau. Il obtint de Louis XVIII que les troupes évacuassent l'ancien séminaire qui fut peu à peu rendu à sa première destination. Il prononça l'oraison funèbre de Louis XVI, à Saint-Denis. Nom-

mé, à la suite du concordat de 1817, à l'archevêché de Vienne, et préconisé pour ce siége dans le consistoire du premier octobre, cette translation causoit déjà une vive douleur à tout son diocèse; mais elle resta sans effet, et l'église de Troyes continua d'être gouvernée par un prélat qui l'avoit si bien honorée par son zèle, son courage et ses malheurs.

Au milieu des longues négociations qui suivirent le concordat de 1817, M. de Boulogne participa aux délibérations de ses collègues, et signa les lettres communes écrites au Pape et au Roi, et la déclaration du 13 septembre 1819, par laquelle il adhéroit à la suspension du rétablissement du siége de Vienne. Ce fut sans doute pour dédommager l'évêque de Troyes du sacrifice qu'il avoit fait en renonçant à son nouveau titre d'archevêque, que le Roi le nomma pair de France, le 31 octobre 1822.

Malgré son âge, ce prélat monta encore en chaire dans des circonstances solennelles; il se fit aussi entendre dans plusieurs assemblées de charité, entr'autres à l'archevêché, où il parla de l'excellence des missions. Léon XII lui avoit adressé, le 25 février dernier, un bref honorable, et l'avoit autorisé à porter le titre d'archevêque-évêque. Le Saint-Père avoit en même temps chargé son nonce à Paris de revêtir l'évêque de Troyes, avec le cérémonial ordinaire, du pallium qu'il avoit reçu en 1817, après sa promotion au siége de Vienne.

M. de Boulogne avoit été invité d'assister à la cérémonie du sacre; mais la mort l'enleva presque subitement, comme nous l'avons annoncé. Ce Prélat ne put recevoir que l'extrême-onction, et sa perte a causé de vifs regrets à l'Eglise, à la famille royale, et à tous ceux qui avoient été à même d'apprécier l'élévation de son caractère, sa bonté, son zèle et sa constance dans des jours mauvais.

— L'Eglise de France vient de perdre encore un prélat estimable, M. Claude Simon, évêque de Grenoble, décédé le 3 octobre. Né à Semur (Côte-d'Or), le 15 novembre 1744, il étoit, avant la révolution, principal du collége d'Autun et chanoine d'Avallon. Il fut promu au siége épiscopal de Grenoble après le concordat, et sacré le 8 août 1802. Il gagna tous les cœurs par sa piété, ses manières simples et la douceur de son caractère. On lui doit l'établissement de deux petits séminaires, l'un à Grenoble et l'autre au bourg d'Oysans. M. Simon favorisa dans son diocèse la propaga-

tion d'institutions de piété et de charité; la grande Chartreuse est habitée maintenant par des enfans de Saint-Bruno; et Grenoble compte dans ses murs neuf classes dirigées par les Frères des écoles chrétiennes. Il y a aussi, dans cette portion de l'Eglise de France, plusieurs communautés de femmes, savoir : les Chartreuses, les Ursulines, les Dames de la Visitation, de la Nativité, de Saint-Pierre, du Sacré-Cœur, de la Providence, les Hospitalières de Notre-Dame-de-Grâce, celles de la Trinité, etc. Mgr. l'évêque de Grenoble gouvernoit son clergé avec autant de bonté que de zèle, et l'édifioit par la pratique constante des vertus épiscopales. Enlevé par deux attaques d'apoplexie, peu de temps après une retraite, où ses coopérateurs avoient pu jouir encore une fois de ses entretiens et profiter de ses sages conseils, Mgr. Claude Simon laisse parmi son troupeau des regrets amers que la religion seule peut adoucir.

Le chapitre de la cathédrale de Grenoble a publié, à l'occasion de cette perte douloureuse, un mandement où il paie un tribut d'éloges à la mémoire du vertueux prélat, et en retrace les éminentes qualités. En voici les principaux passages :

« Le Pontife, choisi par la Providence pour rétablir la religion parmi nous et réparer les maux inouis que, vers la fin du dernier siècle, l'impiété avoit produits dans l'Eglise entière de France; ce Pontife qui possédoit à un si haut degré toutes les vertus sacerdotales; ce Pontife dont la charité envers les pauvres et le zèle pour la gloire de Dieu ne se ralentit jamais; ce Pontife qui, pendant un épiscopat de vingt-trois ans, fut le modèle du clergé et l'édification des fidèles; ce Pontife qui, par les nombreux établissemens qu'il a créés, a rendu sa mémoire précieuse devant le Seigneur et pénétré de reconnoissance le peuple chrétien; ce Pontife, enfin, qui fut toujours l'objet de notre amour et de notre admiration, est devenu à jamais celui de notre douleur et de nos regrets.

» Dieu, qui tient dans ses mains la vie des grands comme celle des petits; Dieu dont les desseins sont impénétrables et les décrets dignes de nos adorations, l'a appelé à une meilleure vie. Hélas! nous nous flattions qu'il nous seroit donné de jouir encore, malgré son grand âge, de la sagesse de ses conseils et de l'exemple de ses vertus; vain espoir!.....

» Vous répandrez des larmes sur la mort d'un prélat qui avoit le cœur d'un père pour toutes les ouailles confiées

l'unité orthodoxe. Pour vous aider à satisfaire plus volontiers, plus pleinement et avec plus de joie à ce devoir de la charité évangélique, nous vous donnons affectueusement la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près l'église Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, le dix-neuvième jour d'août 1825, seconde année de notre Pontificat.

— Au mois de septembre, on a distribué les prix aux écoles du séminaire Romain. Dans un discours latin, le cardinal Zurla a rappelé les soins du Souverain Pontife pour le succès des bonnes études; S. Em. s'est aussi arrêtée sur la nouvelle forme donnée à ce séminaire. Lorsque Sa Sainteté rappeloit les Jésuites dans le collége Romain, elle allouoit au clergé séculier le grand local de Saint-Apollinaire et les revenus qui y sont attachés. Le cardinal Zurla a invité les étudians à profiter des bontés du Saint-Père, et leur a distribué ensuite quarante-quatre médailles, pour récompenser leurs efforts et leurs travaux. Cette cérémonie étoit honorée de la présence de plusieurs prélats, ecclésiastiques et religieux.

— Un rescrit pontifical, du 18 septembre dernier, adressé à S. Em. le cardinal della Somaglia, président de la commission pour la reconstruction de la basilique de Saint-Paul, rappelle les mesures adoptées par le Saint-Père pour cette grande entreprise. On a envoyé des circulaires à tous les ministres étrangers résidant à Rome, et aux nonces près les cours étrangères. Le Souverain Pontife se félicite de ce que ses espérances ont été réalisées, et d'avoir été encouragé dans son dessein par des offrandes généreuses et de magnifiques promesses. Une commission de cardinaux et de prélats surveillera les travaux et dirigera l'emploi des fonds. On se conformera au plan de l'académie de Saint-Luc et aux vœux des antiquaires pour conserver au monument son antique caractère. Une somme qui ne pourra être moindre de 50,000 écus romains, sera versée tous les ans par le trésorier général. Les habitans, les corps et les tribunaux de tout l'État de l'Eglise seront invités à concourir à cette bonne œuvre. Chaque mois, l'on mettra sous les yeux du Saint-Père le tableau des offrandes particulières et des paiemens effectués par le trésor. Tant de soins et de surveillance ne peuvent que contribuer puissamment au succès d'une entreprise qui va remettre sur pied un édifice si cher à la piété et aux arts.

— Des nouvelles reçues tout récemment, annoncent que la santé du Saint-Père est beaucoup meilleure. Sa Sainteté se promène dans ses appartemens, et on s'attend à la voir sortir incessamment. L'état de S. S. n'a pas été aussi alarmant que quelques journaux l'avoient représenté; c'étoit plutôt une grande foiblesse, suite des accidens que le Saint-Père avoit éprouvés.

Bruxelles, 21 *octobre*. Les rapports qui arrivent de plusieurs villes de la Hollande et de la Belgique s'accordent sur le mécontentement général qu'a excité, parmi les catholiques de ces provinces, la création d'un collége philosophique à Louvain. Les rangs les plus élevés de la société et la partie saine et éclairée des simples habitans des villes se prononcent également contre l'ordonnance royale qu'avoit précédée la réimpression d'un livre oublié, écrit par Scipion Ricci, évêque de Pistoie, à l'époque où l'empereur Joseph II voulut ériger en Belgique son séminaire général, contre lequel le clergé et le peuple se soulevèrent. On sait que ce livre étoit une apologie d'innovations religieuses, qui fut condamné par la cour de Rome; on a donc cru voir dans le collége philosophique, précédé de cette espèce de manifeste, les mêmes intentions qui avoient présidé à la création du séminaire général, déjà jugé comme destiné à apporter des altérations dans la doctrine et le culte catholiques.

La seconde mesure, émanée de la volonté d'un prince protestant, devoit inspirer plus de méfiance que la première, qui provenoit du ministère d'un Souverain catholique, mais qui n'eût pas osé, sans craindre d'ébranler son trône, menacer ouvertement ses peuples d'exiger leur apostasie.

Dans le collége philosophique, on n'a vu d'abord qu'un moyen de corrompre la jeunesse destinée à embrasser l'état ecclésiastique, et de lui faire en même temps embrasser des erreurs qu'elle auroit professées plus tard devant les fidèles faciles alors à entraîner dans la réforme.

Les défenseurs du projet de loi, très-peu nombreux, disoient que le Roi n'avoit eu d'autre intention que de préparer à la génération future un clergé plus instruit dans les sciences et les arts des modernes sociétés, l'ancien étant effectivement très-peu éclairé sur ces matières, et que la religion catholique ne pouvoit qu'y gagner.

Quoi qu'il en soit, la fermentation étoit à son comble au commencement de septembre; elle ne s'est calmée trois semaines après que parce que Sa Sainteté a fait espérer qu'elle

aplaniroit ces difficultés. En attendant elle a recommandé aux ordinaires de se tenir purement passifs. (Voyez ci-après la lettre de Rome.)

On n'aperçoit plus maintenant qu'une force d'inertie; l'exécution de l'ordonnance pour la clôture du petit séminaire de Malines s'est faite sans trouble, et Mgr. l'archevêque, pour n'en pas être témoin, s'étoit retiré dans une de ses terres. Le vénérable évêque de Namur, âgé de 84 ans, et qui a parlé au roi avec une liberté apostolique, en a fait autant.

Le collége d'Alost, où se préparoient des sujets pour les évêchés de Gand et de Tournay, dont les siéges sont vacans, a été aussi fermé paisiblement; il n'en a pas été de même dans les séminaires en Hollande, que les procureurs du Roi et les gendarmes ont fait évacuer, et dont les supérieurs ont protesté contre la violence.

A Louvain, les ecclésiastiques attachés au collége philosophique, s'étant présentés vêtus en laïques dans les paroisses pour y dire la messe, ont été exclus sous ce prétexte, mais au fond parce qu'ils n'ont pas reçu l'institution épiscopale en leur qualité de professeurs. Il s'y rend un assez grand nombre d'élèves, mais tous avec des bourses du gouvernement qui ont tenté la cupidité des parens. Ceux qui se destinent réellement à la prêtrise se proposent d'aller étudier en France et de s'y faire ordonner, l'opinion commune étant que le Pape fera défense aux évêques d'accorder l'ordination aux élèves actuels du collége de Louvain qui n'auront recueilli d'autre avantage que celui d'avoir obtenu une éducation gratuite pour se faire docteurs en droit ou en médecine; et, si l'on objecte aux gens bien pensans que la race sacerdotale va s'éteindre, ils vous répondent qu'il y a encore pour plus de vingt ans de ministres des autels, et que la France n'en a jamais manqué dans ses jours de désolation.

On se rappelle la courageuse résistance qu'opposa le cardinal Franckenberg, dont les dangers, en 1786, furent plus imminens, puisqu'on alla jusqu'à tenter de l'arrêter par ordre de la cour de Vienne.

La seconde ordonnance du roi des Pays-Bas, relative à l'exclusion des emplois pour les jeunes gens de son royaume qui auroient fait leurs études en France, n'a fait que fortifier les inquiétudes sur le projet de porter atteinte à la religion catholique.

Copie de la lettre écrite en cour de Rome à Monseigneur l'archevêque de Malines.

Monseigneur, je me fais un devoir de vous rendre compte de l'examen qui a été fait, par ordre du Saint-Père, des deux arrêtés portés par le gouvernement belge, du 14 juin dernier, et j'ai appris avec satisfaction que tous les chefs des diocèses s'étoient réunis à Mgr. l'archevêque de Malines pour faire une réclamation commune, et que Mgr. Ciamberlani a suivi la même marche avec les prêtres de la Hollande. Le Souverain Pontife a, de son côté, fait adresser une très-forte réclamation au gouvernement de S. M. le roi des Pays-Bas, au moyen d'une note officielle remise à M. le chevalier Reinhold, envoyé en cour de Rome.

S. S. jugera ultérieurement et selon les circonstances, ce qu'il conviendra de statuer; entre temps elle est d'avis que tous les ordinaires doivent procéder et agir de commun accord et se tenir purement passifs, si le gouvernement belge procédoit à l'exécution de ses ordres.

S. S., dont le cœur a été pénétré de la douleur la plus vive par la lecture des deux arrêtés, est convaincue que la réclamation commune sera digne des chefs des diocèses dont elle émane, et qu'elle sera modelée sur celle qui a été faite par les ordinaires de la Belgique en 1787, contre le séminaire général érigé à Louvain par l'empereur Joseph II, et qu'ils n'auront pas perdu de vue la déclaration donnée par S. M. le roi des Pays-Bas, le 18 juillet 1815, en vertu de laquelle elle assure à la religion catholique son état et sa sûreté.

Signé R. Mazio.
Par ordre.

Réponse faite au gouverneur d'Anvers par Mgr. l'archevêque de Malines, de sa terre d'Hosoe, près Liége, le 16 *septembre* 1825.

Monseigneur le gouverneur, répondant à la lettre que V. Exc. a jugé à propos de m'adresser le 10 de ce mois, et que je viens de recevoir ici, je suis obligé de vous déclarer, Mgr. le gouverneur, que la suppression de mon collége archiépiscopal, à Malines, se trouvant en opposition directe avec les intérêts de notre sainte religion, avec les dispositions du concile de Trente, relatives à la formation d'un collége vertueux, régulier et orthodoxe, avec les droits appartenant à l'épiscopat de droit divin, avec le libre exercice de

la religion catholique, et la protection qui lui est garantie par la loi fondamentale dont j'ai juré le maintien, et l'art. 2 du traité qui lui a servi de base, et enfin avec plusieurs déclarations et promesses à nous faites par S. M. elle-même, je ne puis intervenir en rien à ladite suppression. Je prie V. Exc. d'agréer, etc.

Signé : F. M., DE MEAN, *arch. de Malines.*

INTÉRIEUR.

TULLE. Il y a à peine cinq mois que M. de Mailhet a pris possession du siége épiscopal de cette ville, et déjà sa sollicitude a opéré les résultats les plus heureux. Le prélat a visité une grande partie de son diocèse; le grand séminaire, changé tour à tour en prison révolutionnaire, puis en caserne, a été restauré, agrandi, et, à la Toussaint, on doit y établir quatre-vingts théologiens. Brive possède, dès cette année, un petit séminaire; des écoles gratuites pour les deux sexes ont été fondées à Tulle, malgré les nombreuses difficultés qui s'opposoient à leur établissement. Mgr. l'évêque a appelé deux Sœurs de charité de Nevers, qui instruiront les jeunes filles, et les Frères de la doctrine chrétienne doivent être installés dans une maison vaste et commode, qui ne sera peut-être disponible que dans deux ans, à cause du défaut de ressources. Le zèle du prélat a été merveilleusement secondé par les autorités locales, et cet accord fait concevoir les plus douces espérances pour le bien de la religion dans ce diocèse.

CHALONS-SUR-MARNE. S. M. Charles X manifeste tous les jours une nouvelle sollicitude pour l'École royale d'arts et métiers de cette ville. Sur les instances du ministre de sa maison, le Roi a fait présent aux élèves d'une grande quantité d'*Heures* revêtues de son chiffre et imprimées à ses frais. Le 2 octobre, Mgr. l'évêque de Châlons a distribué ces livres d'office. Cette distribution, annoncée, le matin, par M. l'aumônier de la maison, a eu lieu sur les deux heures, et a été suivie des vêpres qui, depuis trente-cinq ans, n'avoient pas été chantées dans l'École. Dès ce moment on a rétabli ce pieux usage.

Le 4 du même mois, jour de la rentrée des élèves, les travaux et les études de l'année ont été commencés par la prière. Le chant du *Veni, Creator* a précédé la messe célébrée par M. Thomas, aumônier, qui a adressé une exhor-

tation édifiante à tous ces jeunes gens, dont il est le père spirituel. Voici une citation de ce discours :

« Jeunes et pieux élèves, douce espérance de la patrie, ne soyez découragés ni par les obstacles, ni par les difficultés; armez-vous d'un noble zèle, et exécutez avec persévérance les résolutions chrétiennes que vous avez prises. Vous êtes puissamment secondés par celui à qui le Roi a confié la régénération et la direction de cette importante école. Les hommes sages vous appuieront non-seulement de leurs vœux, mais encore de leurs utiles exemples; vos familles attendries et consolées vous applaudiront. Oui, Messieurs, les pères nous demandent des fils chrétiens et vertueux. Si l'on a pu errer soi-même, on en gémit intérieurement, et l'on ne veut pas que son fils soit dans l'erreur : on a pu être séduit, entraîné par la fougue des passions, mais on voudroit toujours que son fils sût les combattre et en triompher. Une cruelle expérience ramène enfin les hommes à Dieu et à la vérité : fasse le ciel que cette expérience profite à nos neveux, et qu'ils ne sachent jamais que par notre histoire à quels horribles excès peuvent entraîner l'erreur et l'impiété !

« *Venez donc*, Messieurs, pouvons-nous nous écrier aujourd'hui avec le prophète, *venez, écoutez-nous : Venite, Filii, audite me.* Nous vous dirons de rendre sans cesse hommage à la religion et à la foi de vos pères. Nous vous dirons que cette religion que vous devez aimer et pratiquer, s'établit en France avec Clovis; qu'elle seule fonda la monarchie, qu'elle seule civilisa la France; que, par la pureté et la sublimité de sa doctrine, elle attira à elle tous les peuples, brisa les sceptres du paganisme, et donna à la société chrétienne cette stabilité, cette fixité qui seules contribuent à son bonheur : nous dirons enfin à une active et laborieuse jeunesse, à vous, chers élèves, qu'elle est assise sur le trône de France, cette religion céleste; qu'elle dirige par ses ineffables inspirations notre auguste monarque, Charles X, votre père, votre bienfaiteur; ce prince si aimant et si digne d'être aimé, qui n'a pas juré en vain aux pieds des autels de se dévouer au bien de ses peuples. Roi par sa naissance, Roi par l'affection des Français, que Charles X vive pour régner sur nous avec gloire! qu'il vive pour être heureux de la félicité publique! qu'il vive autant que notre amour! Français, chrétiens et sujets dévoués, Messieurs, nous aimerons toujours Dieu, nous aimerons toujours le Roi !!! »

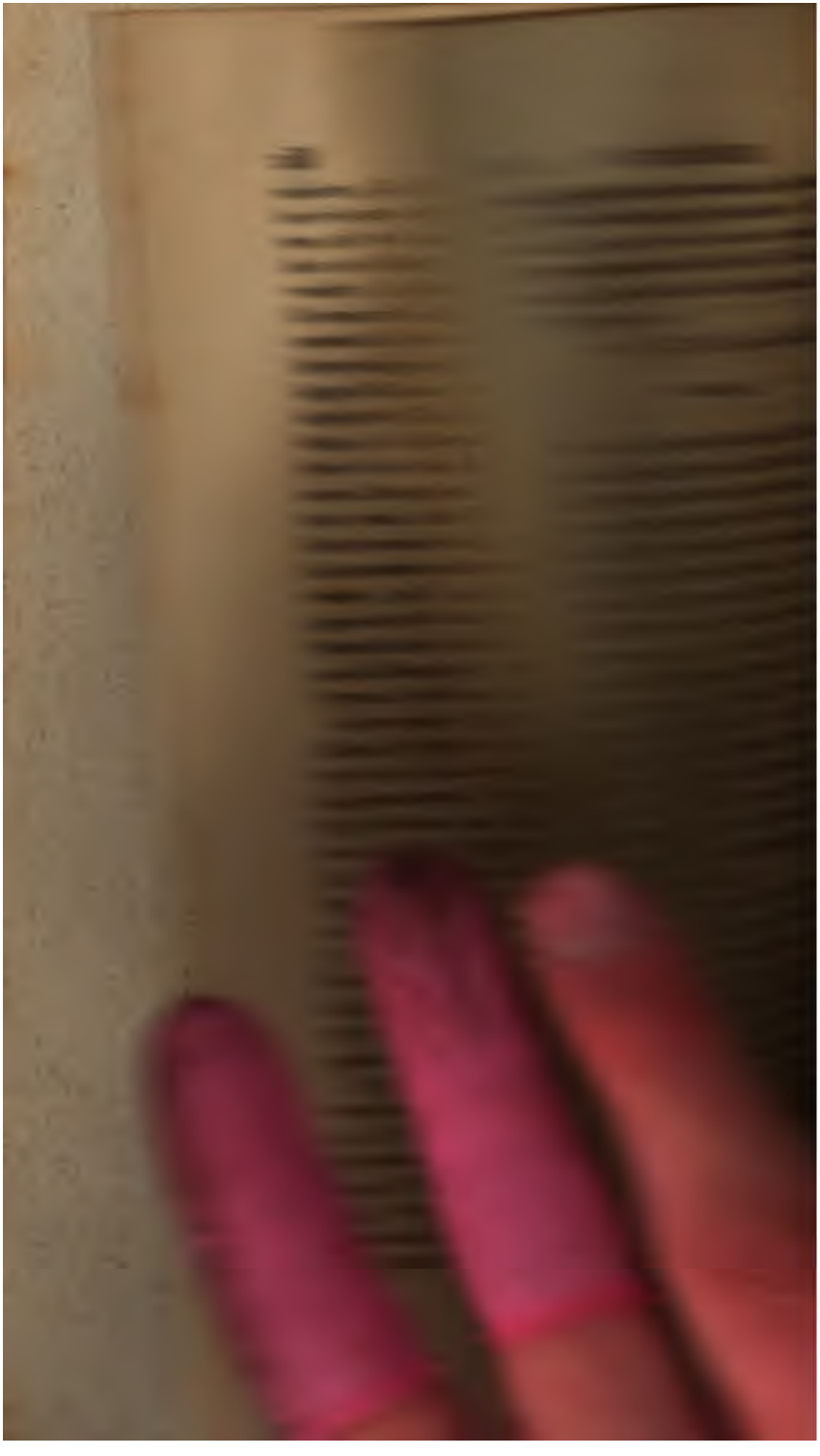

dans cette circonstance, comme en tant d'autres, leur foi, leur piété, leur zèle pour la gloire de Dieu et l'honneur de son sanctuaire. Après cette pieuse cérémonie, tous les ecclésiastiques repartirent pour leurs paroisses, en bénissant leur évêque, dont la sollicitude leur avoit procuré le bienfait d'une retraite, et le prélat qui leur avoit donné des preuves d'un zèle si vif, et de l'intérêt le plus charitable pour leur propre sanctification et celle de leurs ouailles.

(*Ami de la Religion*).

Paris. La mort de M. l'évêque de Viviers ayant laissé une place vacante dans la commission ecclésiastique créée par l'ordonnance du 20 juillet dernier, M. l'évêque de Quimper y a été appelé. Ce prélat appartenoit à l'ancienne Sorbonne. On croit que la commission pourra se réunir au mois de novembre.

— La retraite ecclésiastique du diocèse de Paris a commencé le 3 octobre et a fini le 8. Constamment présidée par M. l'archevêque, elle a offert, comme les années précédentes, un touchant spectacle de piété et d'édification. Les discours ont été prononcés par M. l'abbé Boyer, qui s'est fait admirer par la force et la solidité des pensées, par une connoissance approfondie de l'Ecriture Sainte et les principes de la plus saine théologie. Ses conférences, pleines de conseils pratiques, ont été écoutées avec le plus grand intérêt par tous les assistans, et son discours de clôture a produit sur le clergé et sur le peuple une vive sensation.

— M. l'abbé Boyer avoit déjà prêché aux retraites de Reims et d'Angers, et de tous côtés il a opéré les plus heureux fruits. A Nancy, Mgr. l'évêque, de Forbin-Janson, donnoit le sujet de méditation, et une instruction chaque matin. Dans la journée il faisoit une conférence pour les prêtres qui se destinent à évangéliser les fidèles pendant le Jubilé. Mgr. l'évêque de Beauvais a procuré deux retraites à ses coopérateurs, l'une à Beauvais et l'autre à Noyon. Le nombreux clergé de ce diocèse a été satisfait de cette sollicitude, et par son assiduité et sa ferveur, il a montré combien il étoit reconnoissant de cette mesure. Des Missionnaires se sont fait entendre aux retraites ecclésiastiques d'Orléans, de Meaux et d'Amiens. Ce dernier diocèse vient de voir rétablir dans son sein l'usage des synodes. Il s'en est tenu un le 20 septembre; tous les doyens ou curés de canton y avoient été convoqués. On leur a rappelé leurs droits et leurs obligations. Outre la surveillance des écoles, les doyens de canton de ce diocèse ont encore, entr'autres

pouvoirs, le droit de visite dans les églises de leur canton, droit qui s'étend au matériel et aux personnes. Ils doivent faire connoître l'état des édifices paroissiaux, des ornemens, des fabriques, et s'informer de tout ce qui pourroit nuire à la considération des ecclésiastiques. Cette vigilance, dirigée tout à la fois par la prudence, le zèle et la charité, ne peut qu'être très utile à l'administration d'un vaste diocèse. Tous les ans, à l'ouverture du synode, les procès-verbaux seront présentés à M. l'évêque d'Amiens. Un protocole imprimé indique les objets de la visite, et surtout ceux qui, d'une année à l'autre, ont pu subir des changemens. Les archidiacres doivent, dans leurs visites, vérifier les rapports des doyens ruraux. Dans les avis synodaux, le prélat insiste sur les points les plus importans de la discipline ecclésiastique, et signale les réformes les plus urgentes. L'église d'Amiens doit encore au zèle de son prélat le rétablissement des Conférences ecclésiastiques. L'ordonnance pastorale publiée à cet effet est du 10 septembre dernier. Nous pouvons presque assurer que le diocèse dirigé par M. de Chabons est celui qui, cette année, offre le plus d'améliorations nécessaires. Puissent les autres parties de l'Eglise de France aplanir les difficultés, et adopter enfin l'usage des synodes, remède si efficace contre les abus et les désordres du sanctuaire !

— Par ordonnance du Roi, en date du 21 septembre dernier, M. P. M. Cottret, évêque de Caryste, premier conclaviste de S. Em. le cardinal de Clermont-Tonnerre au dernier conclave, a été nommé chanoine-évêque du chapitre royal de Saint-Denis, sur la présentation de S. Em. Mgr. le grand-aumônier de France.

— Monsieur l'abbé Guillon, professeur d'éloquence sacrée, prédicateur ordinaire du Roi, qui a eu l'honneur de prêcher il y a deux ans le Carême au Château des Tuileries, est appelé à prêcher l'Avent de cette année devant Sa Majesté.

Monsieur l'abbé Guillon est auteur de la Bibliothèque choisie des Pères de l'Eglise, en 25 vol. in-8°, que publie Méquignon-Havard, libraire, rue des Saints-Pères, n° 10.

— Par ordonnance de Sa Majesté, en date du 26 de ce mois, M. l'abbé Cousson, vicaire général de Montpellier, a été nommé à l'évêché de Grenoble, en remplacement de Mgr. Simon, décédé.

*** Le *Mémorial catholique* a bien voulu, il y a quelques mois, s'emparer d'un de nos articles qu'il a traduit d'après un journal étranger. Nous avons eu la politesse de lui offrir à cette occasion nos foibles services; pour lui épargner la peine de traduire nos articles, traduits en langue étrangère, nous l'avons invité à venir tout bonnement les prendre à notre bureau. Là-dessus le *Mémorial* se fâche, et prétend qu'il n'y a rien de bon à prendre chez nous. Il faut pourtant bien que notre article sur *l'Individualisme* ait eu quelque mérite aux yeux du *Mémorial*, puisqu'il s'est donné la peine de le traduire de l'italien. Au reste cette traduction est très-étonnante. En cherchant nos idées et nos phrases dans une traduction, le *Mémorial* a réussi à reproduire quelquefois notre texte avec une exactitude rigoureuse, avec les points et virgules. Cela est d'autant plus remarquable qu'il ne connoissoit pas même notre journal, et nous devons l'en croire. Quoi qu'il en soit, nous nous en tenons toujours à notre invitation. Le *Mémorial* peut venir prendre chez nous ce qui lui paroîtra bon et utile, et s'épargner la peine d'aller nous copier en pays étranger. Il ne faut pas pour cela qu'il se fâche, ni qu'il dise des injures.

Programme du concours pour le meilleur ouvrage en réponse aux objections populaires contre la religion.

La direction générale de la *Bibliothèque catholique*, considérant que, pour atteindre la fin qu'elle se propose, il ne suffit peut-être pas de reproduire toujours d'anciens ouvrages composés pour d'autres temps et pour d'autres besoins, mais qu'il est nécessaire d'en répandre de nouveaux plus en rapport avec l'état actuel des esprits et les besoins du moment; a arrêté, sur le rapport de l'un de ses membres : 1°, que *chaque année elle proposeroit à des concours généraux les sujets qu'elle croiroit les plus propres à devenir la matière d'ouvrages intéressans et utiles*; 2° que l'ouvrage, qui seroit couronné par la commission établie par elle, jouiroit d'un prix de 2 à 3,000 francs, suivant l'importance du sujet.

Considérant, en second lieu, que, dans le moment actuel, l'ignorance de la religion et la propagation des livres impies ont popularisé dans les classes inférieures de la société, une foule d'objections, qui les éloignent de l'accomplisse-

ment de leurs devoirs, et les entretiennent dans d'injustes préventions contre les pratiques de la religion, elle a pensé que l'ouvrage le plus utile à proposer, dans les circonstances actuelles, seroit celui qui, sous une forme nouvelle, reproduiroit d'une manière simple et intéressante les réponses aux objections populaires contre les vérités de notre foi. En conséquence, elle a arrêté qu'aujourd'hui 15 octobre 1825, il seroit ouvert un concours dans lequel on proposeroit un prix de 2,000 francs au meilleur ouvrage qui, sous une forme simple, mais piquante et solide, répondroit aux objections que le peuple fait contre les vérités de la religion, les mystères, l'Evangile, le sacerdoce, l'autorité de l'Eglise, etc.

Conditions du concours.

1° L'ouvrage demandé ne doit pas avoir moins de 15 feuilles d'impression, et ne doit pas en dépasser 20.

2° Pour être complet, il doit répondre au moins aux principales objections des artisans et des gens de la campagne contre la religion.

3° Le plan et la forme de l'ouvrage sont abandonnés au choix des concurrens; mais il est à désirer que l'on adopte une forme qui répande de l'intérêt sur des matières arides de leur nature, et, sans rien prescrire, il nous semble que l'ouvrage seroit convenablement traité, s'il étoit renfermé dans le cadre d'une histoire intéressante, ou représenté sous la forme d'entretiens entre plusieurs interlocuteurs.

4° Le concours n'est ouvert que jusqu'au 25 août 1826.

5° Les manuscrits doivent être adressés *francs de port* à M. l'abbé Veyssière, au bureau de la *Bibliothèque catholique*, rue Garancière, n° 10. Ils ne seront pas reçus après le 1er septembre.

6° La commission nommée pour l'examen des ouvrages et l'adjudication du prix de 2,000 fr. est composée de :

M. Lecuy, ancien abbé général de Prémontre, et grand-vicaire de Paris; M. Barnier-Fontanelle, doyen de la Faculté de théologie de Paris; M. l'abbé Fayet, inspecteur-général de l'Université; M. de Salinis, aumônier du collége royal de Henri IV; M. l'abbé Ganilh, président de la Propagation des bons livres.

7° Le prix sera adjugé le 25 septembre, et le jugement de la commission publié par la voie des journaux. Si aucun ouvrage n'étoit jugé digne du prix, le sujet seroit remis au

concours pour l'année suivante : les 2,000 fr. demeureront entre les mains de la commission jusqu'à ce que le prix soit adjugé.

8° L'ouvrage jugé digne du prix demeurera la propriété de l'auteur, à l'exception de la 1re édition, qui sera imprimée par la direction de la *Bibliothèque catholique*, pour ses souscripteurs, à la charge par elle d'en tirer 500 exemplaires pour l'auteur de l'ouvrage couronné.

ANNONCES BIBLIOGRAPHIQUES.

HEPTAMÉRON, OU LES SEPT PREMIERS JOURS DE LA CRÉATION DU MONDE, et LES SEPT AGES DE L'ÉGLISE CHRÉTIENNE; Nouveau commentaire littéral et historique des deux premiers chapitres de la Genèse, des prophéties de l'apôtre Saint Jean, et d'autres prophéties concernant les sept empires universels et persécuteurs; avec un plan de la Création, et plusieurs tableaux synoptiques, pour servir à l'intelligence du texte; 1 vol., grand in-8°. Prix 10 fr., et par la poste 11 fr. 75 c. A Paris, chez Roret, rue Haute-Feuille, n° 12, et *au bureau des Tablettes*.

SUPPLÉMENT à la cinquième édition du DICTIONNAIRE HISTORIQUE DES GRANDS HOMMES, par l'abbé F.-X. de Feller, contenant les articles omis dans les éditions précédentes, avec ceux des personnages les plus marquans morts, jusqu'en 1825. Rédigé par une société de gens de lettres. TOME PREMIER. Prix 7 fr. A Paris, chez Méquignon Havard, libraire, rue des Saints-Pères, n° 10, et au *bureau des Tablettes*.

Ce *Supplément* doit avoir deux volumes; le second paroîtra à la fin de novembre. Celui que nous annonçons contient la série alphabétique jusqu'à la lettre K inclusivement. On y remarque les notices de plusieurs personnages célèbres morts tout récemment. Nous pourrons y revenir dans une autre livraison.

MANUEL OFFERT AUX PRÉDICATEURS, CATÉCHISTES et ecclésiastiques chargés du soin des âmes. Par M. l'abbé Duvernoy, curé de Notre-Dame d'Autun, chanoine honoraire d'Autun et de Nevers, 2 vol. in-18. Prix, 3 fr. 50 c. et 4 fr. 50 c. franc de port. A Paris, à la librairie ecclésiastique d'Adrien Leclère et compagnie, quai des Augustins, n° 35, et au *bureau des Tablettes*.

Composé à cette époque, de triste mémoire, où les églises

étoient fermées ; ce *Manuel* rappeloit à son auteur les textes des instructions qu'il adressoit secrètement aux fidèles. M. Duvernoy a jugé utile de le publier ; c'est un service qu'il rend aux ecclésiastiques qui n'ont pas toujours le temps de se livrer au travail de la composition. Cet ouvrage présente des textes extraits de l'Ecriture et des Pères, des faits et des exemples tirés des livres saints, des plans et des projets de discours sur les matières que l'auteur a rangées par ordre alphabétique. Ce receuil où, pour toute prétention, on ne remarque que le désir d'être utile, est rédigé avec la plus grande simplicité. C'est un véritable *Vade mecum*, principalement pour les missionnaires qui, moins que les autres prêtres, ont le loisir d'écrire leurs sermons.

Sur la Doctrine universelle; broch. in-8°. Prix, 60 c. et 75 c. par la poste. A Paris, chez Hivart, libraire, rue des Mathurins-S.-Jacques, n° 18, et au *bureau des Tablettes*.

— M. Caron-Vitet, imprimeur-libraire à Amiens, éditeur d'une collection d'excellens petits livres de piété, format grand in-24, de 120 à 150 pages, qu'il a annoncés au mois de février dernier, à 25 fr. le cent, reliés en basane artificielle, nous prie d'informer MM. les curés, qu'à cause de l'augmentation du papier, ses livres sont irrévocablement fixés à 30 fr. le cent, francs de port pour toute la France. (Voir son Prospectus au secrétariat de chaque évêché.)

On trouvera à notre bureau un dépôt de ces livres. Ils sont par paquets de 25 exemplaires assortis.

Prix de 4 paquets	ou de 100	exemplaires	assortis,	30 fr.
de 2 *id.*	ou de 50	*id.*	*id.*	15 fr.
du paquet	de 25	*id.*	*id.*	8 fr.

Nota. A chacun de ces paquets on ajoutera gratuitement une collection de petits livrets de piété, de feuilletons de prières, instructions, sentences et maximes chrétiennes qui dédommageront du port dudit paquet, quand même il seroit expédié à l'extrémité de la France.

TABLETTES
DU CLERGÉ
ET
DES AMIS DE LA RELIGION

PRODUCTIONS ET DOCTRINE DES AUTEURS.

POÉSIE.

LA MORT ET LA RÉSURRECTION DE JÉSUS-CHRIST.

Le juste est expirant : la haine des bourreaux,
Cruelle, industrieuse, éternise ses maux;
Du nom de roi des rois c'est en vain qu'il se nomme :
Le courage d'un Dieu cède aux douleurs de l'homme;
Son front, qu'avec respect le ciel vit autrefois
De nos iniquités solliciter le poids,
Sous le fardeau terrible et s'incline et succombe.
O muse de Sion! viens gémir sur sa tombe;
Il meurt : des chérubins la splendeur a pâli;
Les cieux versent des pleurs, la terre a tressailli;
Un nuage sanglant pèse sur le Calvaire;
De ses ailes d'airain le vent de la colère
Ebranle, en mugissant, la reine des cités.
Le Golgotha s'émeut, les cèdres agités
S'enflamment, et, pareils à des torches funèbres,
Versent leurs feux mourans sous un ciel de ténèbres.

Le voile du saint lieu s'entr'ouvre déchiré ;
De vengeance, d'orgueil et de sang enivré,
Le fier Satan sourit d'une barbare joie,
Et l'ange de la mort s'étonne de sa proie.

Dans ce moment terrible, ô mère de douleurs!
Au sang royal d'un fils tu viens mêler tes pleurs;
Vierge auguste! suspends ta plainte maternelle :
Sa mort lègue à son peuple une vie éternelle;
Sa mort est un triomphe : immuable flambeau,
Il brillera vainqueur des ombres du tombeau.
Les temps sont accomplis, vers la tombe d'argile
Ses ardens chérubins volent d'une aile agile.
Il s'éveille, il s'élance; aux accens de sa voix
Le père des humains, les patriarches rois,
Abandonnant leur tombe en vapeurs éclatantes,
Viennent environner ses bannières flottantes.
Des plaines de Schir aux plus lointains déserts,
En prisme lumineux rayonne l'arc des airs;
La terre a déployé son écharpe de fête :
Enchaînée à son tour au char de la conquête,
La mort brise son dard; l'archange ténébreux
Cache au fond de l'abîme un front noirci de feux.
Cependant l'Homme-Dieu, dans sa splendeur première,
Franchit l'immensité des champs de la lumière ;
Il s'élève, il parcourt les radieux chemins
Tout bordés de soleils échappés de ses mains ;
Et, s'élançant du char que guidoit la victoire,
Au trône paternel assied enfin sa gloire.

Par M. ALEXANDRE SOUMET.

Des Jésuites, de Saint-Acheul, de Montrouge, des Congréganistes, des Missionnaires, etc.

Ces dénominations sont déjà célèbres, et les associations qu'elles désignent, occuperont une place fort importante dans les fastes de la religion, grâce à l'acharnement opiniâtre des ennemis de notre foi. Les Jésuites, les colléges qu'ils ont établis, les congrégations qu'ils ont formées, les Missionnaires sortis de leur sein ou réunis à eux par les mêmes sentimens et le même zèle, ne pouvoient avoir une aussi grande part dans les destinées et les intérêts de l'Eglise, lorsque la religion règnoit encore au milieu de nous, et trouvoit de véritables soutiens dans toutes les classes et dans toutes les institutions de la société. Mais aujourd'hui que la haine du nom chrétien, en s'attaquant à une congrégation célèbre, ne déguise plus ses projets, et que les noms de Jésuites, de Missionnaires, sont comme des talismans consacrés par l'impiété au renversement de nos croyances, de notre culte, de notre monarchie, quel est le vrai sage, le vrai Français, qui puisse rester indifférent à toutes ces déclamations absurdes qu'on se permet contre les disciples de Saint Ignace, contre des apôtres zélés, contre les âmes pieuses? On se demande comment une nation civilisée et polie, ne s'armé point d'un noble mépris pour déjouer ces jongleurs politiques qui s'appuient sur des fables grossières, sur des injures, sur des calomnies.

L'impiété a été de tout temps habile et dissimulée, lorsqu'il s'est agi de déguiser ses entreprises pour en assurer le succès. Les premières hostilités qu'elle s'est permises contre notre religion et notre sacerdoce, paroissoient respecter ces bases antiques de la monarchie. On n'en vouloit qu'à la superstition, qu'à l'ambition de quelques moines, qu'aux minuties et aux petitesses des pratiques monacales. Quelques bons esprits ont été séduits par ces trompeuses apparences; ils ont même, sans s'en apercevoir, été par leurs écrits les auxiliaires de l'incrédulité; leur exemple étoit d'autant plus funeste, qu'on a pu porter les plus grands coups à la religion, en paroissant se conformer simplement à leurs jeux, et cacher ainsi les intentions les plus perversés, sous les dehors d'un innocent badinage. Certes, lorsque, dans notre enfance, nous applaudissions aux sarcasmes des Pascals

des Boileau, des Gresset, nous ne pensions guère que le langage de ces écrivains célèbres, seroit celui des ennemis implacables de la religion qu'ils avoient aimée et respectée, et que leurs chefs-d'œuvre deviendroient une arme meurtrière entre les mains des incrédules.

Enfin, aujourd'hui, les hommes conjurés contre le Seigneur et contre son Christ ne gardent plus de mesure. Ils secouent hardiment le joug de ces convenances qu'on observoit naguère encore au milieu d'un monde frivole. Ils se croient assez forts pour dire franchement ce qu'ils veulent, et pour effrayer par l'audace de leurs projets ceux qui pourroient les arrêter et qui doivent en craindre l'exécution. Tout déguisement cesse maintenant. On se moque bien des Jésuites et des Missionnaires; c'étoient des attaques déguisées, il faut à nos envahisseurs d'autres ennemis, d'autres victimes, et c'est la religion de Saint Louis, c'est son auguste dynastie, qui sont ouvertement et sans détours les objets que veulent détruire les prétendus antagonistes des Jésuites et de Saint-Acheul. On nous annonce de *Nouvelles Provinciales*; et c'est encore là un de ces piéges grossiers que l'incrédulité moderne jette sous les pas des hommes inattentifs et irréfléchis. On auroit bien tort de s'imaginer ici qu'il soit question de livrer aux railleries un corps célèbre, en relevant les erreurs de quelques-uns de ses membres. Comment se trouveroit-il encore des gens assez bornés pour s'imaginer que nos déclamateurs infatigables ne vouloient que nous préserver des casuistes relâchés, des moines ambitieux, superstitieux, indociles, indépendans? Nos philosophes savoient bien mieux leur rôle; ils n'ignoroient pas qu'en paroissant se fixer sur le terrain où on les croyoit établis, ils restoient dans le pays des chimères, et que, s'il y a aujourd'hui une morale relâchée, de l'ambition, de la superstition, de l'indocilité, c'est dans le monde et non parmi les prêtres qu'il faut en chercher des modèles. Les *Nouvelles Provinciales* nous disent tout simplement que la religion catholique est contraire à la liberté politique, et comme nous avons une liberté politique consacrée par la Charte, il s'ensuit que la religion catholique et la Charte ne peuvent exister ensemble. On voit que si Pascal n'est pas aujourd'hui d'un grand secours contre les Jésuites, du moins son chef-d'œuvre est de quelque utilité contre la dynastie des Bourbons et contre les prêtres, ne seroit-ce que par son titre, sous lequel on nous débite d'aussi belles doctrines.

L'impiété ne pouvoit, il faut en convenir, préparer un plus beau triomphe aux Jésuites et à leurs défenseurs. Lorsque, il y a soixante ans, l'Europe catholique supprima cet ordre célèbre, on crut encore au maintien de la catholicité, parce qu'il lui restoit pour appui un clergé puissant et nombreux, dont les lumières jetoient un certain éclat dans le monde. On se trompoit cependant, et nous en avons pour preuve les entreprises audacieuses et les succès des révolutionnaires. Aujourd'hui, nous pouvons nous passer d'une nouvelle expérience, et il ne faut pas une grande pénétration pour se convaincre que toutes ces hostilités qu'on se permet contre les associations et les personnes dévouées à la piété, doivent être, pour peu que cette guerre continue, le gage et le prélude de nouveaux malheurs.

Les ennemis de la religion n'ignorent pas que, par rapport à l'état actuel de la société politique, les Jésuites sont dans une situation toute différente de celle où ils étoient autrefois. Mais ce n'est pas cette considération qui occupe les philosophes du jour, ce sont les résultats. Ce christianisme jadis si florissant parmi nous, et qui malheureusement, en tant d'endroits, n'est plus qu'une ombre; voilà ce qui les effraie, voilà ce qu'il faut anéantir. On s'est servi du nom des Jésuites pour saper de nouveau les bases du catholicisme; et, pour peu qu'on obtienne de succès dans une telle entreprise, on s'efforcera d'avilir le catholicisme, pour renverser tout-à-fait le nom chrétien; car l'impiété qui outrage les âmes pieuses, sous prétexte de faire la guerre à la superstition, ne respecte pas plus le dogme de l'incarnation du Verbe que celui de la présence réelle.

Que font donc, au milieu de ces hostilités, les Jésuites, les Missionnaires, que fait-on à Saint-Acheul, à Montrouge et dans toutes les réunions pieuses? On s'occupe, devant Dieu, des plus grands intérêts qui doivent fixer l'attention de l'homme raisonnable. L'enfance est formée à la vertu par des leçons et des exemples de chaque jour, et le peuple prémuni contre les attentats de l'incrédulité, par les prédications énergiques d'hommes courageux et édifians, accoutumés à braver ce qui effraie malheureusement des hommes revêtus de pouvoir, je veux dire, les sarcasmes, les mensonges et les menaces des incrédules. Dans un temps où tout est calcul, où toute l'audace se trouve du côté qui veut la destruction et la mort, tandis que la crainte, la réserve,

la peur, l'inaction, sont le partage de ceux qui veulent l'ordre et la paix, n'est-il pas heureux qu'il se trouve encore au sein de la société de ces âmes invulnérables, que rien ne peut abattre, et qui semblent se jouer de toutes les frayeurs et de toutes les puériles considérations des enfans de la terre, parce qu'elles sont accoutumées à n'envisager que le ciel ? Dans un siècle dégénéré et dont il seroit si facile de renverser la fragile existence, s'il n'avoit d'autre appui que lui-même, ne devons-nous pas nous féliciter de ce qu'il existe encore des hommes qui, par leur position même, doivent rester étrangers à cette dégradation, et qui ne peuvent suivre le torrent où tout est entraîné, nos mœurs, notre foi, nos souvenirs. On s'étonne de cette vie nouvelle que viennent de reprendre, au milieu d'une génération philosophiste et indifférente, les disciples de Saint Ignace. Il n'y a cependant dans cette sorte de résurrection à laquelle n'ont point coopéré les puissances du monde, rien qui doive étonner le sage observateur. Lorsqu'il n'y a plus d'idées fixes et positives; lorsque tout est incertain et problématique, lorsque les actions, comme les pensées, sont incohérentes les unes aux autres; lorsqu'on ne sait plus d'où l'on vient, où l'on va, ce que l'on doit craindre, ce que l'on doit aimer; en un mot, lorsque l'on vit au hasard, sans attachement et sans espérance, celui qui est resté heureusement étranger à ces commotions et à ces incertitudes du corps politique, se retrouve toujours lui-même, et reparoît vivant et plein de force, tandis que tout ce qui l'environne est affoibli et énervé. Il est comme ce peuple privilégié que Dieu se réserve dans les temps d'orage et d'infidélité; on ne le voit plus pendant les mauvais jours, on diroit qu'il se cache dans les tombeaux; mais ce silence de la mort, n'est pour le véritable adorateur de son Dieu, qu'un état passager : *Abscondere modicum ad momentum, donec pertranseat indignatio.* Ceux au contraire qui en abandonnant la foi de leurs pères, n'ont fondé leurs espérances que sur le néant des choses humaines, qui ont foulé aux pieds la vie de la religion et de la grâce; ceux qui ont confondu le vain éclat avec la vraie lumière, des idées et des projets gigantesques avec la véritable grandeur, ceux-là sont déconcertés, troublés de tout ce qui leur arrive. Les événemens humains règlent leurs croyances, leur manière d'être, ou plutôt, répandent sur toute leur existence cet esprit de vicissitude qui est le

partage des choses de la terre. Les grandes catastrophes les accablent et les anéantissent pour jamais : *Morientes non vivant, gigantes non resurgant* (Is. 26).

La génération présente n'a pas connu les anciens Jésuites. Elle ne sait que par ouï-dire la part qu'ils ont eue dans les débats entre la magistrature et le clergé, et dans les préludes de nos bouleversemens révolutionnaires. Ce qu'on ne sait point assez, ce que la haine et l'esprit de parti voudroit soustraire à notre attention, c'est la conduite admirable de ces célèbres instituteurs, à l'époque où ils furent ravis à la jeunesse, et au moment où, trente ans après leur suppression, ils furent appelés à partager les illustres infortunes de ces mêmes magistrats, de ces grands du monde qui les avoient proscrits et persécutés. On avoit admiré, il y a soixante ans, le calme, la résignation sublime de ces hommes pieux auxquels l'injustice, la faim, l'exil, la privation de leur état ne purent jamais arracher aucune plainte. L'étonnement fut bien plus grand encore, et l'admiration plus universelle, lorsque la révolution se montra au milieu de nous avec ses échafauds et ses arrêts de mort. S'il y avoit eu quelque chose d'humain dans les pensées et les intérêts des anciens Jésuites; si, pendant l'attente des mauvais jours qui ont pesé sur nous, ils s'étoient livrés à ces pensées des âmes vulgaires qui applaudissent à la chute de leurs persécuteurs, on ne les eût pas vus si généreusement déterminés à les consoler de leurs disgrâces et à les partager. Quoi! depuis trente ans, un gouvernement prévenu laissoit dans l'abandon et dans l'oubli des hommes auxquels il avoit ravi leur état, et ces mêmes hommes sont les premiers à défendre ce même gouvernement, cette même autorité, et pas un seul parmi tous les Jésuites qui existoient encore en 1789, n'a été infidèle à la cause de la religion et de la monarchie.

L'auteur de cet article n'a point connu les anciens Jésuites, et il n'a pas l'avantage d'être connu d'aucun de ceux qui aujourd'hui ont accepté, avec le dépôt des traditions et des réglemens de cet ordre célèbre, le fardeau des calomnies et des injures que lui imposent l'impiété et l'indifférence du siècle. Nous ignorons si nos modestes *Tablettes* ont quelquefois fixé l'attention de ces hommes estimables; nous citons des faits, nous cherchons à en expliquer la cause, sans nous inquiéter beaucoup de savoir s'il en résultera pour nous quelque éloge dont nous pouvons nous passer, ou quelque injure qu'il nous est facile de laisser dans l'oubli.

Ce déchaînement contre des instituteurs auxquels le pouvoir n'accorde aucune faveur, aucun appui que la protection dont tous les citoyens ont le droit de jouir, cette guerre déclarée contre les enfans de Loyola, est un des caractères particuliers du siècle. Leurs détracteurs impitoyables, qui ne sont occupés que des intérêts de la fortune, de l'ambition, des plaisirs, sont-ils donc exposés à rencontrer sans cesse sur leur chemin les prêtres de Saint-Acheul et de Montrouge, les Missionnaires et les directeurs des associations pieuses? Les voient-ils à la Bourse, aux spectacles et dans les cercles brillans de la capitale? Leur ont-ils jamais ravi les places, les distinctions auxquelles ils pouvoient prétendre? Ont-ils jamais offensé leur vanité, blessé leur orgueil, contrarié leurs prétentions, attaqué leur renommée? Comment ne rougit-on pas de s'acharner contre des hommes retirés du monde, et qui, depuis des années, ne répondent à leurs ennemis que par un noble silence? Une telle conduite feroit honte, parmi les enfans du siècle, s'il s'agissoit seulement d'un rival qui eût un caractère paisible et doux. N'y a-t-il qu'à l'égard des Jésuites et des Missionnaires, que de pareils procédés soient supportables? Faut-il admettre contre ces hommes utiles un code particulier qui permet les injures et les calomnies? Sied-il bien à des Français d'insulter ceux qui portent l'habit et exercent la profession des grands hommes qui ont honoré leur patrie? Et les noms des Bourdaloue, des Fénélon, des Vincent de Paul, ne peuvent-ils obtenir grâce pour ceux qui sont revêtus du même habit et qui remplissent le même ministère!

Mais, dit-on, les Jésuites s'emparent de la jeunesse française. Chaque année voit leur maison de Montrouge se remplir de nouveaux prosélytes, sortis souvent des familles les plus distinguées, et qui abandonnent le monde et l'avenir le plus brillant, pour s'attacher à ces maîtres et suivre leur institut. De quoi se plaignent donc les gens du monde? Il leur restera pour leurs enfans plus de perspectives et moins de rivaux. Les Jésuites, dit-on encore, ont neuf cents élèves à Saint-Acheul, trois cents à Montmorillon, autant à Auray, à Forcalquier, etc. Mais a-t-on jamais forcé aucun père de famille d'envoyer son fils à l'une de ces écoles; et, s'il a été jusqu'ici permis à qui que ce soit de choisir pour instituteurs de ses enfans, des hommes qui ne ressemblent en rien aux Jésuites, ceux qui les préfèrent à d'autres, n'ont-ils pas aussi le droit de les préférer? La Charte, dont on

invoque sans cesse l'autorité, interdit-elle aux parens la faculté de choisir pour ce qu'ils ont de plus cher, des maîtres qui conviennent à leurs opinions et à leurs vues? Si la loi permet à des pères de famille de faire élever leurs enfans dans l'indifférence pour la religion, dans l'amour du monde et des plaisirs, peut-elle empêcher que des parens plus éclairés aient une autre manière de voir, et qu'ils trouvent qu'il est plus avantageux pour eux d'avoir des enfans pieux et dociles, doux, chastes, laborieux, attachés à une religion qui convertit les cœurs; qui donne la sagesse aux petits et les garantit des piéges et des séductions d'un siècle corrompu?

Nous ne pouvons nous le dissimuler, ce qui excite tant de passions contre les Jésuites, contre les Missionnaires, c'est qu'on les regarde comme le rempart de la religion catholique. Des hommes qui font des conversions, qui engagent les coupables à réparer leurs iniquités, à restituer le bien mal acquis, à fuir les occasions de péché, à convertir même, s'il est possible, les complices de leurs désordres; de tels hommes sont vraiment peu tolérables dans un siècle comme le nôtre. On ne veut pas se convertir, car on ne croit à rien; on n'a plus d'espérances; on ne voit que le présent. Il en coûte trop pour renoncer à une fortune mal acquise; il en coûte pour rompre certains engagemens. Des jeunes gens élevés selon les principes austères de la morale évangélique, sont vraiment une gêne dans les familles. Il faut respecter leur présence, ou si l'on se permet de se jouer de leurs principes et de leur conduite, on reçoit de leur part, en échange, quelques-unes de ces leçons qui humilient. Il est dur d'avoir à supporter de telles contrariétés. Ce sont les prêtres qui causent tous ces désagrémens. Qu'a-t-on besoin de leurs leçons et de leurs reproches? Les pays qui ne les connoissent pas, ne sont-ils pas plus heureux? Pourquoi ces grands zélateurs ne restent-ils pas tranquilles? Ils sont bien bons de prendre tant d'intérêt à notre salut; ce n'est pas nous qui les prions de se donner tant de peines. Il nous plaît de vivre dans notre indifférence religieuse, de conserver nos habitudes coupables, d'éloigner de nous toutes ces idées tristes de l'enfer, de la mort, du jugement, de l'éternité.

Voilà les vains motifs de la haine contre les Missionnaires et les Jésuites. On n'oseroit pas avouer de tels motifs, surtout dans une classe un peu élevée. Il est bien plus com-

mode, et surtout, bien moins humiliant de prendre pour prétexte l'intérêt public, de se montrer ami de la religion, en cherchant à renverser ses appuis, de faire croire qu'on envisage la religion en grand, qu'on ne veut que la religion de Bossuet, comme si Bossuet faisoit une religion à part, et que ce grand évêque qui nous a laissé des instructions si utiles pour les âmes pieuses, eût jamais déclamé contre les Jésuites et les Missionnaires.

Sans doute ces hommes zélés déploient dans leur caractère une certaine exaltation que ne peuvent comprendre et que ne pardonnent pas les froids disciples de la triste incrédulité. Mais ne prend-on pas pour une sorte d'exaltation, cette indignation contre le vice que ressentent des âmes douces et paisibles, destinées à le combattre et à le terrasser? Et d'ailleurs, n'est-ce pas le siècle lui-même qui force les apôtres de nos jours à s'élever au-dessus de toutes les considérations humaines, et à s'enthousiasmer eux-mêmes, pour inspirer aux autres le courage de la vertu? Tant d'injures, tant de calomnies seroient-elles accueillies de sang-froid, par des enfans du siècle? Ne seroient-elles pas la cause fréquente de rixes sanglantes et de vengeances cruelles? Nos Jésuites, nos Missionnaires, ont besoin d'être exaltés aussi pour être toujours à même de repousser de telles attaques; mais c'est l'exaltation de la foi, l'enthousiasme de la vertu qui peuvent être leur force, et puisqu'on cherche sans cesse à les exciter, à les aigrir, à les animer, ne doit-on pas se féliciter de ce qu'ils ne peuvent et ne veulent connoître d'autre manière de combattre leurs ennemis?

Au reste, les déclamations journalières qu'on se permet contre ces hommes vertueux, produisent un effet tout opposé à celui que se proposent leurs détracteurs. Leur force semble s'accroître en raison des hostilités auxquelles ils sont en butte. Les prosélytes même de l'impiété confient aussi quelquefois leurs enfans aux disciples de Loyola; car, on n'est pas toujours fâché, quelque opinion qu'on professe, d'avoir aussi des enfans aimables et vertueux. Une noble émulation s'est établie entre les diverses écoles du royaume. Il en sort aujourd'hui des enfans chrétiens, et même des sujets pour l'état ecclésiastique. Les déclamations de l'impiété sont des avis pour les âmes pieuses, et ce n'est pas la première fois que des hommes coupables ont contribué, par leurs persécutions, au triomphe du christianisme.

W.

De la Religion, considérée dans sa source, ses formes et ses développemens. Par M. Benjamin Constant.

(Voyez le Ier article, au tome 6e de notre journal, page 409.)

M. Benjamin Constant nous a déjà donné sur la religion un gros volume qui n'a pas fait une grande sensation dans le monde littéraire, et qui probablement est aujourd'hui entièrement oublié. « Nous nous sommes prescrit, dit » cet écrivain, la loi positive de ne jamais parler de ce que » nous ignorons. » Cependant M. Benjamin Constant a fait voir assez clairement qu'il n'avoit pas étudié la matière importante qui fait le sujet de son premier volume, et qu'il n'avoit pas même cherché à se former une idée exacte de la religion, dont il veut nous expliquer la source et les développemens. Il a parlé de la religion catholique en homme qui ne la connoissoit en aucune sorte. Déjà deux gros volumes sur la religion sont sortis de sa plume, et il n'a pas encore seulement défini ce qu'il entend par religion. Il nous a menacés de dix volumes de métaphysique froide et fatigante; il tiendra parole; car M. Benjamin Constant n'est pas homme à reculer dans le chemin de l'erreur; mais le public lui tiendra parole aussi, et il ne lira pas plus la suite que le commencement de son ouvrage; les longs ouvrages lui font peur, et surtout en matière sérieuse. On n'aime pas d'ailleurs à s'occuper de questions qu'il faut étudier, et quelque grande que puisse être l'autorité de M. Benjamin Constant parmi les lecteurs philosophes, toujours est-il vrai qu'il faut au moins le comprendre avant de se ranger à son avis.

Et, d'abord, notre laborieux écrivain qui parle de religion, ne nous dit point s'il admet ou s'il rejette positivement une religion révélée; et cependant ce point essentiel valoit bien la peine d'être éclairci; l'auteur, pour être bon logicien, devoit raisonner dans l'une ou dans l'autre de ces deux hypothèses. Il avoit promis de respecter la religion catholique, et alors on pouvoit croire qu'il respecteroit la révélation; mais, à la manière dont il a parlé de la religion catholique, il a fait voir qu'il ne respectoit pas plus cette religion que celles des barbares et des sauvages. Ailleurs, il raisonne comme s'il n'avoit jamais existé de religion ré-

vélée. Il suppose ce principe, sans jamais oser l'établir. Telle est la logique de M. Benjamin Constant; c'est ainsi qu'il est conséquent avec lui-même.

Nous ne le suivrons point dans les routes tortueuses qu'il s'est tracées; il est fort douteux d'ailleurs que nos lecteurs voulussent s'y engager avec nous. Qu'il nous suffise de montrer dans quel esprit notre auteur a formé sa lourde entreprise, et quel but il s'est proposé en se livrant à tant de recherches, qui n'ont pas dû être moins pénibles pour lui, qu'elles ne sont fastidieuses pour nous. Le but de M. Benjamin Constant est de prouver, dans ce nouveau volume, « que la lutte du sacerdoce et du pouvoir temporel doit se » terminer à l'avantage du premier, dès que le principe de » l'autorité sacerdotale est admis. » La conséquence de cette maxime est facile à déduire : c'est qu'il faut rejeter le principe de l'autorité sacerdotale, à moins qu'on ne veuille soumettre aux prêtres le pouvoir temporel. M. Benjamin Constant n'admet pas de milieu. Il faut, selon cet écrivain, que le sacerdoce soit humilié par le pouvoir temporel, ou le pouvoir temporel par le sacerdoce. « Dès que l'homme, dit-» il, a besoin, pour communiquer avec les êtres invisibles, » d'intermédiaires privilégiés, la Toute-Puissance appar-» tient de droit à ces intermédiaires.... A quel titre le pou-» voir temporel réclameroit-il une indépendance inutile, si » elle est d'accord avec les décrets célestes, dont les prêtres » sont les interprètes; criminelle, si elle diffère de ces dé-» crets? Dans le système sacerdotal, quel est le but du » monde? l'accomplissement de la volonté divine. Que sont » les organisations politiques? des moyens d'assurer cet ac-» complissement. Que sont les chefs des sociétés? les dépo-» sitaires d'une autorité subordonnée, qui n'a droit à l'o-» béissance que parce qu'elle obéit elle-même à l'autorité » qui l'a fondée. Quel est enfin l'organe naturel de cette au-» torité seule légitime? le sacerdoce. »

Si, au lieu de se livrer à des abstractions, au lieu de confondre toutes les religions les unes avec les autres, et de leur donner à toutes pour commune origine ce que M. Benjamin Constant appelle le sentiment religieux, qu'il n'a pu encore définir, cet écrivain avoit pris la peine d'étudier la religion telle qu'elle existe dans les Etats civilisés, il nous auroit fait grâce de ces vains sophismes qu'il répète jusqu'à satiété, dans l'espoir de nous persuader qu'un sacerdoce divin et un pouvoir temporel sont incompatibles. S'il existe une religion

qui ordonne d'obéir aux puissances, de faire pour elles des vœux et des sacrifices, *afin que nous passions sur la terre des jours tranquilles dans la pratique de la chasteté et de toute piété;* si l'auteur de cette religion déclare que son royaume n'est pas de ce monde; s'il marque d'une manière claire et positive la limite des devoirs et des droits de tous ses disciples, en ordonnant de rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu; si, sous l'empire d'une telle religion, le sacerdoce et le pouvoir temporel ont pu exister, chacun dans l'indépendance l'un de l'autre; si on a vu ces deux pouvoirs élevés au plus haut point de gloire et de force dans les sociétés qui les ont connus, sans que l'un fût affoibli par l'autre; si tel est le tableau que nous présente le christianisme dans ses plus beaux siècles, tout l'échafaudage de M. Benjamin Constant tombe de lui-même. On ne voit plus, dans les faits qu'il cherche à entasser sans discernement, dans les fausses suppositions sur lesquelles il veut appuyer de faux systèmes, que l'aveugle opiniâtreté d'un écrivain qui ne veut pas voir ce qui existe, et qui s'appuie sur des exceptions, sur des abus, pour calomnier une religion qui les condamne.

Notre auteur ne fait aucune distinction, et il ne craint pas de nous dire que ses raisonnemens « s'appliquent aux temps » modernes comme aux temps anciens, à Grégoire VII comme » à Samuël ou à Joad, et que contre eux (ses raisonnemens) » se brisent également les concessions de prêtres transfor- » més en courtisans, et les argumentations d'hommes d'état » devenus des sophistes. » Ainsi Saint Paul, Tertullien, Bossuet, étoient des courtisans; car ils entendoient le christianisme comme l'avoit entendu leur divin maître, et Grégoire VII, qui agissoit selon l'esprit de son siècle, et qui erroit sur la nature et la distinction des pouvoirs qui gouvernent les sociétés, peut être mis sur la même ligne que Samuël et Joad, qui agissoient d'après l'ordre de Dieu et selon le gouvernement qu'il avoit établi. M. Benjamin Constant, qui nous a promis de ne parler que de ce qu'il connoissoit, ne sait pas encore probablement que le gouvernement des Hébreux étoit théocratique; que, dans ce gouvernement, il n'y avoit pas deux pouvoirs, et que la lutte entre le sacerdoce et l'empire, cette idée à laquelle M. Benjamin Constant doit d'aussi belles inspirations, étoit une chimère pour les enfans d'Israël.

Notre écrivain n'éprouve donc aucune pitié pour les

princes qui ont reconnu d'une manière solennelle le pouvoir sacerdotal. Il ne pardonne point à Louis-le-Débonnaire et à l'empereur Henri IV, de ce qu'ils se sont soumis à la pénitence qui leur étoit imposée. « Nous avons réservé notre » compassion pour d'autres malheurs, dit M. Benjamin » Constant, nous l'avons accordée à ces populations obs- » cures, proscrites parce qu'elles écoutoient la voix de leur » conscience; à ces Vaudois qui ne demandoient qu'à exer- » cer dans leurs vallées leur culte paisible; à ces juifs tour- » mentés, dépouillés, brûlés de siècle en siècle; à ces Hus- » sites qui du moins surent venger leur chef, livré aux » flammes, en violation des promesses impériales; à ces » Ecossais mis à mort par l'abominable duc d'York (depuis » Jacques II). »

Que cette sensibilité de M. Benjamin Constant nous paroît juste et impartiale! Et il oublie les excès monstrueux des disciples et des continuateurs de ces sectaires dont il se fait le panégyriste; le pillage, l'incendie et la démolition des églises; le Languedoc, la Guyenne, le Poitou, la Saintonge et tant d'autres pays, devenus les théâtres de leurs ravages; le sang répandu en 1561 par les calvinistes, dans la cathédrale d'Amiens; les catholiques tués à coups de fusil à Orléans, pendant une procession de la Fête-Dieu; les prêtres massacrés l'année suivante à Mortague, par l'ordre de Coligny; les tombeaux profanés à Béziers, et la cathédrale changée en écurie; la ville et le diocèse d'Uzès mis à feu et à sang, et le fameux baron des Adrets exerçant les plus horribles cruautés; des chanoines et des religieux massacrés dans les églises de Montpellier; trente-six prêtres tués, et autres jetés dans la Loire, dans la petite ville de Sulli, le 14 janvier 1563; tous les prêtres qu'on put trouver à Pithiviers pendus à cette même époque; le puits de l'évêché de Nîmes, où l'on jetoit les prêtres catholiques; l'affreux carnage que les réformés firent à Condom, en 1569; des prêtres mis à mort vers le même temps à Foix et à Lodève; tous les religieux de l'abbaye de Grandchamp, diocèse de Chartres, égorgés, et l'un d'eux, qui s'étoit caché, enterré tout vif; les cruautés et l'intolérance inouïes de Jeanne d'Albret; trois mille catholiques, femmes, vieillards, enfans, massacrés à Orthez, par l'ordre de Montgommeri, général de cette princesse; des gentilshommes qui s'étoient rendus par capitulation, massacrés de sang-froid dans un repas; le théâtre des exécutions qu'on montre encore à Oleron, à Pau et dans

d'autres villes; le précipice qui servit de tombeau à plus de deux cents prêtres, près de Saint-Séver; en un mot, des villes prises et reprises, pillées et saccagées, des provinces ravagées, la haine perpétuant les vengeances, le sang des Français coulant dans la guerre et dans la paix, partout des scènes d'horreur, des excès monstrueux commis contre des catholiques.

Quand on veut s'appitoyer en faveur d'un parti, il faut au moins examiner si celui auquel on ne veut pas appartenir ne pourroit pas avoir plus de droits à notre commisération; autrement on s'expose à donner des preuves d'une partialité qui ôte toute confiance et ne peut que discréditer un écrivain.

Il est donc fort douteux que les esprits sages soient disposés à partager les terreurs de M. Benjamin Constant, incertains s'il en est véritablement pénétré lui-même. « Ne » nous flattons point, nous dit-il, que, malgré l'époque » brillante de notre civilisation, nous n'ayons plus de périls » à redouter. Il est moins impossible qu'on ne le pense de » ramener les générations que l'égoïsme domine et que le » luxe amollit, à la situation de ces peuples anciens qu'un » ordre tout-puissant retenoit dans l'abrutissement et dans » l'enfance. Si l'on attaquoit avec un acharnement infati- » gable l'instruction de la classe active et laborieuse; si l'on » proscrivoit, avec un discernement perfide, les modes les » plus efficaces de communiquer à cette classe les connois- » sances élémentaires; si, par une insolence naïve, ressus- » citée de Thèbes ou de Memphis, on lui interdisoit jusqu'à » l'usage des caractères alphabétiques; si on prodiguoit une » mensongère admiration à des prêtres d'âges reculés, que » leurs dogmes, leurs rites et leurs doctrines rendent pour » la raison un objet de mépris, et rendroient pour une piété » sincère un objet de répugnance; le danger seroit grand. »

On se demande ce que veut nous dire M. Benjamin Constant et s'il le sait bien lui-même; car enfin s'il veut que nous partagions ses frayeurs, il faut au moins que nous sachions ce qui l'effraie. Croit-il que le discrédit de l'enseignement mutuel nous présage de grands maux, et qu'il est nécessaire, pour que la France soit heureuse, que le peuple pense et *raisonne* comme M. Benjamin Constant? De pareilles idées seroient par trop ridicules, et nous nous reprocherions de nous en occuper. Entend-il, par « ces prêtres d'âges reculés, » que leurs dogmes et leurs rites rendent dignes de mépris »,

les prêtres de Thèbes ou de Memphis? Qui est celui qui pense, parmi nous, à ces prêtres de l'antiquité profane? M. Benjamin Constant veut-il nous parler enfin des apôtres, des pontifes, des prêtres du christianisme, qui appartiennent aussi à des âges reculés, qui ont aussi leurs dogmes, leurs rites et leurs doctrines? Alors cet écrivain, avec toutes ses précautions oratoires, avec tous ses ménagemens pour la religion chrétienne, n'en seroit plus qu'un ennemi aveugle, livré aux plus honteux écarts du fanatisme révolutionnaire. M. Benjamin Constant seroit vraiment un homme bien redoutable s'il n'avoit pris lui-même la précaution de nous mettre à l'abri de ses coups en établissant entre lui et nous un rempart de gros volumes qu'il ne lui sera pas aisé de franchir.

***

L'Eglise Romaine défendue contre les attaques du Protestantisme, dans une suite de Lettres adressées à Sir Robert Southey par Sir Charles Butler; ouvrage traduit de l'anglais sur la dernière édition. Par M. P***; et précédé de *Considérations sur la chrétienté et le christianisme*, pour M. le vicomte de Bonald, pair de France et ministre d'Etat (1).

L'Eglise catholique, apostolique et romaine est la colonne de la vérité et le *sanctuaire de l'éternelle charité*. Dieu est toujours avec cette Eglise; il lui en a fait la promesse; sa parole est immuable et les portes de l'enfer n'ont pas prévalu contre cet édifice sacré.

Irrités du peu de succès de leur audace impie, les ennemis de la religion catholique s'élancent de nouveau contre cette Eglise qui, toujours véritable mère, leur ouvre ses bras et les rappelle dans son sein. Les protestans s'unissent aux philosophes qui sont cependant aussi leurs ennemis; invectives, sarcasmes, calomnies, tout devient entre leurs mains des armes propres à seconder leurs desseins hostiles : et nous voyons aujourd'hui Sir Robert Southey

(1) Un vol. in-8°. Prix, 7 fr. et 8 fr. 50 cent. par la poste. A Paris, chez Audin, libraire, quai des Augustins n° 25, et *au bureau des Tablettes*.

représenter l'Eglise catholique comme « un prodigieux » édifice d'imposture et de vices. »

Ces paroles, on ne peut se le dissimuler, respirent l'emportement et la haine; c'est l'apanage de l'erreur; elle aime à se défendre par des injures. La vérité, au contraire, est toujours calme, douce et patiente. Jamais elle n'invective; jamais elle ne soutient sa cause par des expressions dures et outrageantes. Exposer pour prouver, raconter pour convaincre, voilà toute la tactique de la vérité, et celle de ses défenseurs. Sir Charles Butler n'a pas eu recours à d'autres armes. Son livre est la réfutation d'un ouvrage plein d'amertume et de paroles injurieuses, auxquelles il n'oppose ni injure ni violence. Aussi a-t-il obtenu, en Angleterre, un véritable succès, en ramenant au sein de l'Eglise romaine un grand nombre de protestans « qui ne marchoient » dans les ténèbres que parce qu'on ne leur avoit peut-être » pas montré la lumière. »

Loin de lui toute discussion qui ne seroit bonne que pour des théologiens; chaque partie de son livre est accessible à l'intelligence la moins exercée, et les formes, toutes simples, qu'il adopte, répandent un plus grand jour sur des matières que ne feroient qu'obscurcir des dissertations longues et embarrassées. Il va droit au fait, et, dans les points de dogme, comme dans les points relatifs à l'histoire, il montre tout de suite la vérité, en s'appuyant constamment des témoignages et des autorités les plus respectables. Munie de titres aussi précieux, cette correspondance est véritablement, comme le dit le traducteur, « un ouvrage de bonne foi, » et produira, j'aime à le croire, dans les autres parties du monde, les résultats heureux qu'elle a opérés dans la Grande-Bretagne.

Sir Robert Southey dans son *Livre de l'Eglise*, et la pluralité des protestans avec lui, accusent les catholiques de professer des doctrines absurdes et corrompues. Etrange et injuste accusation dans laquelle se trouvent enveloppés tous les catholiques, c'est-à-dire, les chrétiens répandus dans toutes les parties de l'Univers. La religion catholique est la religion de la France, de l'Italie, de l'Espagne, du Portugal, des îles de la Méditerranée, des trois quarts de l'Irlande, de la majeure partie des Pays-Bas, de la Pologne, de la Bohème, de l'Autriche et de la Hongrie. Elle a de nombreux sectateurs en Hollande, en Russie, en Turquie, dans les îles de l'Archipel; l'Egypte, l'Ethiopie,

Alger et Tunis, le royaume de Zanguebar et le Monomotapa possèdent beaucoup d'églises catholiques. Ajoutez à cette multitude de fidèles, les Maronites du Mont-Liban, les églises d'Arménie et de Perse, les Etats soumis à la puissance portugaise ou à celle des Espagnols, l'immense population des Philippines, les catholiques de Siam, de la Cochinchine et du Tonquin, l'Amérique du midi et une grande partie de l'Amérique du nord. Partout, comme on le voit, sont connus les dogmes de l'Eglise catholique. Voilà cependant cette masse d'hommes à qui l'on reproche si gratuitement l'idolâtrie et la superstition! Non, l'erreur n'a pas cet ensemble, ni cette universalité. Les réformés nous en fournissent un exemple bien frappant. Chacun d'eux, en effet, n'admet-il pas quelque croyance qui est rejetée par ses co-religionnaires?

Pour mieux confondre les détracteurs du catholicisme, Sir Charles Butler transcrit d'abord le symbole de Pie IV, admirable sommaire de notre foi et de toutes nos espérances. Ensuite, après avoir déclaré que « Aucune doctrine ne doit » être attribuée aux catholiques romains, comme société, » à moins qu'elle ne constitue un article de leur foi, » il passe en revue tous les dogmes catholiques objets des attaques du protestantisme, et contraint les réformés d'avouer qu'ils les ont totalement défigurés. L'auteur établit, en premier lieu, que nous ne confondons pas le culte dû à notre Créateur avec les hommages que nous rendons aux Saints. Nos livres de prières, nos catéchismes, tous les conciles, et en particulier le concile de Trente, établissent cette différence; et repoussent loin de nous toute ombre d'idolâtrie et de superstition. Sans aller chercher bien loin des preuves à l'appui de notre croyance à cet égard, l'oraison dominicale, que récite chaque jour le chrétien le moins dévot, ne renferme-t-elle pas ces paroles : *Donnez-nous notre pain quotidien.....délivrez-nous du mal?* Or, il est évident que, par ces expressions, nous reconnoissons cette toute-puissance qui n'appartient qu'à Dieu; lui seul est le maître de nous accorder ou de nous refuser ses dons; de nous préserver d'un péril ou de nous y laisser tomber. Mais, dans la salutation angélique, nous nous bornons à cette invocation à Marie : *Priez pour nous, pauvres pécheurs*, et, dans les litanies des Saints, nous disons seulement : *Priez pour nous;* ce qui constitue une différence palpable entre le culte que nous rendons à Dieu et celui dont nous hono-

rons ses Saints. Ecoutons Luther lui-même. « Qui pourroit » nier, dit-il, que Dieu n'opère de grands miracles sur la » tombe des Saints? Je maintiens donc, avec l'universalité » de l'Eglise catholique, que les Saints doivent être invoqués » et honorés. Que personne n'omette de s'adresser à la bien- » heureuse Vierge, aux Anges et aux Saints, afin qu'ils » intercèdent pour nous à l'heure de notre mort. »

Les protestans déclament beaucoup contre le purgatoire; et, en cela, ils font une injure bien grave aux attributs de Dieu, à sa bonté, à sa miséricorde, je dirai même à sa justice. Car si vous n'avez assez mérité pour aller, aussitôt après votre mort, partager la gloire des élus, il peut se faire aussi que vous ne soyez pas assez coupable pour être condamné à d'éternels supplices. Or, en n'admettant aucun terme moyen entre ces deux extrémités, entre le Paradis et l'Enfer, quel espoir reste-t-il à ceux qui n'ont pu atteindre ici-bas à la perfection des Saints? Ne faut-il pas qu'ils aillent se purifier dans un feu temporaire, pour devenir de dignes ornemens de la Jérusalem céleste? De là, la nécessité du purgatoire; de là encore, la nécessité de prier pour les morts, afin d'abréger leurs tourmens. Et pourquoi interrompre cette communication entre la vie et la mort? pourquoi craindre de réveiller en soi les tendres affections du cœur, et hésiter à prier pour des êtres que l'on a aimés sur la terre? De plus, la charité dont les liens sont durables, la charité qui embrasse tous les temps, ne doit elle pas s'étendre au-delà de la tombe? Prions donc pour cette église souffrante, car son existence est incontestable. Calvin avoue formellement que « pendant treize cents ans avant lui, il étoit d'usage de » prier pour les morts, dans l'espoir de leur procurer du » soulagement. » Quoique plus tard cet hérésiarque ait démenti l'existence du purgatoire, il n'en reconnoissoit pas moins alors la nécessité, en voyant tous les catholiques prier pour les âmes détenues dans cet asile de douleurs, et cet usage *saint* et *salutaire*, suivant l'expression de l'Ecriture, se perpétuera jusqu'à la consommation des siècles.

La confession auriculaire est encore un des griefs du protestantisme contre les catholiques. Cependant elle est la conséquence nécessaire de cette vérité : qu'il n'y a point de crime irrémissible. Mais l'homme sera-t-il l'arbitre de la peine qu'il a méritée? Non, sans doute. Le pouvoir d'absoudre est donné aux prêtres. Pour qu'ils prononcent cette absolution, il faut donc qu'ils connoissent de nos péchés, et

cette connoissance, ils ne l'obtiennent que par la confession auriculaire. Il est assez difficile de concevoir l'emportement des réformés contre ce dogme, puisque leurs docteurs y croient comme nous. D'après l'injonction contenue dans le *Commun prayer's book*, lorsqu'un ministre anglican visite un malade, celui-ci doit lui faire une confession spéciale de ses péchés, s'il sent sa conscience troublée par quelque chose de grave; ensuite le ministre l'absout au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit. Luther, dans son *Catéchisme*, exigeoit que le pénitent déclarât formellement que la rémission du prêtre étoit la rémission de Dieu. L'évêque Cranmer, Edouard VI, Jacques I, et d'autres célèbres personnages de la réforme admettoient la confession auriculaire que rejettent aujourd'hui les anglo-calvinistes, par un raffinement d'hérésie, et parce qu'ils n'y envisagent qu'une pratique gênante.

Sir Charles Butler traite ensuite des indulgences, et, plus loin, du libre arbitre. A cet article, l'auteur venge Saint Augustin que Robert Southey ne craint pas de mettre en parallèle avec Pélage, et qu'il regarde comme l'auteur de la grande scission des chrétiens en catholiques et en protestans. Ici, les témoignages de plusieurs docteurs de la réforme, tous honorables pour Saint Augustin, achèvent de confondre Robert Southey et ceux qui partagent son injuste opinion à l'égard du grand évêque d'Hippone. Ce père de l'Eglise, soutenant que la grâce empêche ou aide la volonté de l'homme, mais ne la détruit pas, étoit, selon Sir Charles Butler, humble et doux dans ses disputes, tandis que le fiel sortoit de la bouche de Pélage, qui excluoit la grâce divine du choix comme de l'accomplissement du bien que l'homme pouvoit faire. Pélage étoit rempli d'orgueil, mais Saint Augustin reconnoissoit qu'il ne pouvoit comprendre clairement toute vérité, et il disoit avec l'apôtre : « Oh! que la » sagesse et la science de Dieu sont profondes! que ses » jugemens sont impénétrables! que ses voies sont incom- » préhensibles! »

Un des principaux griefs des réformés contre le catholicisme, et que Sir Charles Butler eût mis sans doute en première ligne, s'il ne suivoit pas à pas son adversaire, est la transsubstantiation. Idolâtrie manifeste, s'écrient les protestans d'Angleterre! et cette idolâtrie leur tient tellement à cœur qu'un statut spécial de la trentième année du règne de Charles II, oblige les pairs du royaume à jurer qu'ils

le rejettent, et exclut du parlement les catholiques romains. Ils ne conçoivent pas que l'on puisse croire à ce dogme sans résister au témoignage de ses propres sens. Quelle est donc leur doctrine à cet égard? Quel dogme plus conforme au témoignage des sens, ont-ils substitué à la transsubstantiation? C'est la consubstantiation, c'est-à-dire la coexistence du corps de Jésus-Christ et des espèces dans le sacrifice. Nous laissons aux protestans à décider, de bonne foi, de quel côté est l'idolâtrie, et nous ne leur opposons que le témoignage de Taylor, évêque de Down, cité par M. Butler : « L'objet » de l'adoration de l'Eglise catholique, dit ce savant docteur » de la réforme, dans le sacrement (de l'autel) est Dieu, le » seul vrai et éternel, hypostatiquement uni à sa sainte hu» manité; et cette divinité, l'Eglise catholique la croit » actuellement présente sous le voile du sacrement, et, si » elle ne la croyoit pas présente, elle seroit si éloignée » d'adorer le pain, qu'elle professe qu'il y auroit idolâtrie » à le faire. Voilà qui démontre qu'elle-même ne trouve rien » d'idolâtre dans ce sacrement; que la volonté n'y est pour » rien qui ne soit absolument ennemi de l'idolâtrie. »

Enfin la suprématie du Pape est le dernier point contre lequel les réformés dirigent leurs attaques. Sir Charles Butler traite cette matière avec assez d'étendue. Il rappelle le concile de Florence qui détermine que « plein pouvoir a » été délégué à l'évêque de Rome, en la personne de Saint » Pierre, pour entretenir, régler et gouverner l'Eglise uni» verselle, comme il est dit dans les conciles généraux et » dans les saints canons. » Il parle ensuite des ultramontains et des gallicans, qui ne diffèrent entre eux que sur des points qui ne sont pas articles de foi; car, dans ce cas, il y auroit scission évidente entre la grande famille des catholiques; et cette scission n'existe pas.

Après cette analyse sur la partie dogmatique des *Lettres* de Sir Charles Butler, je dois indiquer les points historiques dénaturés par Robert Southey, et qui se trouvent rétablis dans la correspondance de notre apologiste.

Sir Charles Butler parle d'abord de la propagation du christianisme dans l'univers, et de l'établissement de cette religion parmi les Anglo-Saxons. Il montre que les missionnaires et les prêtres de ces peuples ne durent, dans aucun temps, leurs succès à la magie, ni à de coupables machinations, et qu'ils possédoient la science nécessaire pour convaincre les esprits, gagner les cœurs et les garantir

des innovations. « Il en vient à ce qui s'est passé de nos jours. « Là, dit-il (en Irlande), les prêtres vivoient au » milieu de leurs ouailles, pauvres et affamées, les conso- » lant et partageant avec elles leur misérable nourriture; » les instruisant des vérités salutaires de la religion; leur » administrant les soulagemens spirituels, sans intérêt, sans » espoir de récompense terrestre; pasteurs inconnus au » reste du monde. Tout à coup, quelques missionnaires des » sociétés bibliques se jettent au milieu de leurs troupeaux, » essayant de les arracher à leurs pasteurs, et de les gagner » à la religion de l'Etat. Assaillis si brusquement, ces obs- » curs, mais dignes ministres du Seigneur, saisissent l'ar- » mure de la religion, de la science et de l'éloquence, et se » présentent au combat. Quel est le fait historique qu'ils » n'aient pas éclairci? Quel est l'argument qu'on leur ait » opposé, auquel ils n'aient pu répondre? quelles formes » de dialectique qui ne leur aient été familières? quel don » d'éloquence qui leur ait été refusé? Ce fut un jour glo- » rieux pour les catholiques d'Irlande. »

Sir Charles Butler raconte aussi avec intérêt la conversion des Danois; il trace le tableau des vertus de Saint Dunstan, indignement calomnié et outragé par Robert Southey; il réhabilite, en quelque sorte, la mémoire de ce grand personnage, en justifiant sa conduite envers le roi Edwin et le roi Edgar, et montre la sagesse des règlemens qu'il a faits. Il met au grand jour l'injustice des imputations adressées aux moines, à Saint Anselme, et à Saint Thomas, archevêque de Cantorbéry. Dans cet ouvrage de Sir Butler, où sont détaillés les principes de la réforme, on voit que l'Angleterre n'a rien gagné à cette innovation, ni en moralité, ni en sagesse, ni en prospérité. Ce n'est pas à la réforme que l'on doit la renaissance des lettres; elle n'a fait qu'altérer et corrompre les véritables lumières. L'auteur passe aussi en revue, pour ce qui concerne les catholiques, les règnes d'Edouard VI, de Marie, d'Elisabeth, de Jacques I, de Charles I, de Charles II et de Jacques II. Il n'omet point les traits qui caractérisent la *tolérance* des réformés; les amendes infligées à ceux qui sont catholiques et qui assistent à la célébration de la messe; les établissemens monastiques abolis, comme des pépinières de félons; leurs biens confisqués au profit des protestans; les Missionnaires, les prêtres, les Jésuites chassés du royaume, sous peine du dernier supplice; la fondation d'une *cour de haute commission* contre

les catholiques, « véritable office d'inquisition, dit Hume, » accompagné de toutes les iniquités et de toutes les cruautés » inséparables d'un tel tribunal; » le code injuste de la reine Elisabeth; un grand nombre de catholiques mis à mort, au milieu des tortures, pour cause de trahison, ou parce qu'on les accusoit de persécuter les membres de la réforme; enfin les catholiques bannis du parlement et des hauts emplois publics. On pense bien que Sir Charles Butler arrête les regards de son adversaire sur la malheureuse Irlande que tant d'efforts nobles et courageux n'ont pu affranchir de la proscription politique, où elle est réduite depuis si long-temps. « Là, dit l'auteur, vous verrez » un peuple à qui la nature a prodigué tous ses dons, le » climat le plus gai, le sol le plus fertile, les meilleures » côtes, les rivières les plus navigables; elle lui a donné la » force, l'industrie, l'énergie de la vertu, du talent! Avec » tous ces dons il est resté, depuis trois cents ans, le peuple » le plus misérable qu'il y ait sur le globe; et, dans ce mo- » ment, il offre une scène d'infortune qui effraie: infortune » tellement amère, tellement profonde, et tellement éten- » due, que même les ennemis de ce peuple frémissent en le » contemplant. Mais c'est une infortune que les artisans de » ses maux ont calculée avec une adresse tellement perfide, » qu'il semble presque impossible à l'habileté humaine d'y » apporter du remède. » Voilà les effets de la tolérance du protestantisme; voilà le tort bien impolitique, que les réformés se font à eux-mêmes en persécutant les catholiques.

Sir Charles Butler, détourne encore de ces derniers, certaines imputations dirigées contre eux; il dévoile les artifices employés pour les persécuter; il établit leur innocence dans les complots dont on les accuse, et il fait une peinture attendrissante de leur loyauté et de leurs disgrâces. Il y a même certains faits détaillés qui excitent le plus vif intérêt, et qui, seuls, deviennent un témoignage éclatant en faveur des catholiques. Défenseur généreux du catholicisme, Sir Charles Butler soutient la gloire de son parent, l'estimable auteur de la *Vie des Saints*; à son exemple, Sir Charles Butler n'aura pas inutilement vécu, puisqu'il a si bien mérité de la cause la plus belle et la plus sainte. J'ajouterai que le talent de son interprète l'a merveilleusement secondé, par la correction et l'élégance de la traduction.

Je regrette que le défaut d'espace ne me permette pas de parler des réflexions préliminaires, où M. le vicomte de

Bonald établit que « la chrétienté, considérée en général, » est la plus forte et même la seule forte des sociétés poli- » tiques, parce que le christianisme est la plus vraie et » même la seule vraie des sociétés religieuses. » Le lecteur pourra juger, dans l'ouvrage même, la manière lumineuse dont l'illustre écrivain discute cette haute question, qui ne laisse pas d'avoir quelques rapports avec le sujet traité par Sir Charles Butler. M. J.

Lettres de Synésius.

Synésius qui florisssoit au commencement du cinquième siècle, fut disciple d'Hypacie, cette femme célèbre qui professa la philosophie dans la capitale de l'Egypte, et dont la beauté et les succès causèrent la fin tragique. Synésius apprit à cette école la philosophie païenne et la politique, et composa un livre *de la Royauté*, qu'il présenta lui-même à l'empereur Arcadius, à Constantinople, où l'avoient envoyé ses concitoyens. Devenu chrétien, il fut, à cause de ses lumières et de ses vertus, placé sur le trône épiscopal de Ptolémaïde. Il témoigne, dans une lettre à son frère, les difficultés qu'il éprouvoit à se faire chrétien, à renoncer à sa femme, à croire que l'âme est produite après le corps, que le monde doit périr, et que tous les corps doivent ressusciter avec tous les attributs qu'ils avoient sur la terre. Il aimoit la chasse et vivoit volontiers à la manière des philosophes. Il fit éclater dans l'épiscopat, toutes les vertus d'un véritable pasteur; et, si l'on remarque dans ses écrits quelque attachement aux erreurs des philosophes, on ne peut douter qu'il n'y ait renoncé avant d'avoir été fait chrétien et évêque. Il reste de Synésius des homélies, et 155 lettres, où l'on remarque de la noblesse, de l'élégance, de la pureté. Il seroit à souhaiter que l'on eût la date précise de ces lettres, et une vie détaillée de Synésius; et jusqu'ici personne n'est autorisé à croire que cet homme illustre ait porté jusque sur le siége de Ptolémaïde les erreurs de la philosophie païenne. Son frère Evoptius lui succéda; ce choix dépose en faveur de notre célèbre évêque.

Les lettres de Synésius, au nombre de 1[illegible]ent un recueil précieux, où l'on trouve tout Synésius, sa vie,

ses habitudes, la droiture de son caractère, et la douce simplicité de ses mœurs pendant qu'il étudioit la philosophie profane; on y voit aussi quels furent, après qu'il eut été élevé à l'épiscopat, son zèle pour la discipline, pour la pureté de la foi et son humilité évangélique.

Malheureusement ses lettres ont été jusqu'ici publiées sans aucun ordre de temps ou de matières. Les doux épanchemens du philosophe de Cyrène suivent ou précèdent quelquefois une lettre pastorale adressée par l'Evêque de Ptolémaïde aux prêtres de son diocèse ou un de ses rapports au patriarche métropolitain sur des objets importans pour le bien de son église. Le ciel inspirera peut-être à quelque Savant de nos jours la pensée de revoir ces lettres, de les placer selon leur ordre chronologique; par là on distingueroit facilement Synésius philosophe, de Synésius chrétien sincère, catholique pur et évêque zélé, enfin humble, soumis, après une conversion bien éprouvée. La Religion catholique y gagneroit un témoin de plus; les ennemis de notre croyance ne pourroient plus opposer avec dédain les *philosophoumèna* de Synésius aux *theolegoumena* de l'Evêque de Ptolémaïde; les disciples de la littérature grecque trouveroient leur bonne part dans la première partie du recueil; dans les lettres où le philosophe Synésius, si riche par sa simplicité attique, converse avec ses amis, et, comme Xénophon, leur parle de ses livres, de ses chiens, de ses chevaux, de sa chasse, du lait de ses chèvres, des rayons de son miel et de la noble frugalité de sa table. Pour donner une idée de la confusion qui règne dans le recueil de ses lettres, nous allons exposer le sujet de quelques-unes d'entre elles.

La troisième et la quatrième que le jeune philosophe, encore païen, adressoit à son frère, présentent, d'un ton bien léger, certains détails qu'il couvre cependant avec décence.

Dans la cinquième, c'est l'Evêque de Ptolémaïde qui prévient les prêtres de son diocèse contre les ruses perfides des Eunomiens : « Cependant, observe-t-il, prenez garde » que par intérêt on ne dénonce ces hommes pervers. Dieu » trouvera toujours des hommes forts qui serviront l'Eglise » sans aucune vue terrestre, et ceux-là recevront un jour » dans le ciel une vraie et solide récompense. Soyez de ce » nombre, je vous en prie. »

Dans la [illegible]ième, il dit à ses prêtres : « J'ai tout fait » pour éviter l'épiscopat, et vous avez vaincu mes résistan-

» ces. J'aurois accepté mille fois la mort, pour ne point me » soumettre à un pareil fardeau. Puisque Dieu a fait, non » ce que je désirois, mais ce qu'il a voulu, sans doute il » voudra bien aussi me protéger dans cette nouvelle car- » rière. Ayant passé les belles années de ma vie, sans aucun » souci, dans les loisirs d'une douce philosophie, comment » pourrai-je suffire aux occupations qui demandent une » assiduité continue? Entraîné par cette foule d'affaires » et de fonctions, ne perdrai-je point le repos de mon âme? » je l'ignore, mais je sais qu'en Dieu, les choses impos- » sibles deviennent possibles. Levez les mains vers lui; » engagez les fidèles de la ville et des campagnes à prier » pour moi en particulier, et à faire des prières publiques » dans les églises pour leur évêque. Si Dieu ne m'abandonne » point, j'éprouverai que l'épiscopat n'est point devenu en » moi une dégradation, mais une perfection de la philoso- » phie. »

Dans sa douzième lettre, il rappelle avec bonté Cyrille qui avoit été séparé de la communion de l'Eglise. « Revenez, » dit-il, revenez avec un esprit pur, sans haine et sans » désir de vengeance. Mon prédécesseur pensoit déjà à vous » rappeler. Venez et pensez que ce sera ce vénérable vieillard » qui vous recevra dans la paix du Seigneur. »

Dans la treizième, annonçant à un prêtre de son diocèse que, malgré lui, il avoit accepté le fardeau de l'épiscopat, il lui dit : « Ayez soin de célébrer solennellement la fête de » Pâque qui arrive le 19 avril (1), et de faire prier pour » votre évêque; il a bien besoin des prières de ses fidèles. » Les évêques étant rassemblés chez moi en synode, je n'ai » pu vous adresser ma lettre synodale; je le ferai quand » mes confrères seront partis. »

Ces lettres si touchantes, ces épîtres épiscopales, sont suivies, le croiroit-on, par deux lettres qu'avant sa conversion il avoit écrites à la célèbre Hypacie, pour lui demander entre autres un hydroscope, en lui marquant avec soin de quelle manière il devoit être construit; cette confusion règne dans tout le recueil.

Après la soixante-quinzième lettre, qui est très-profane, vient un rapport épiscopal adressé à Théophile, patriarche

(1) D'après cette date, il seroit facile de vérifier, si c'est vraiment en 410 que Synésius fut élevé à l'épiscopat.

d'Alexandrie, qui paroît avoir mis la plus grande confiance dans la sagesse et les lumières de l'Evêque de Ptolémaïde.

La quatre-vingt-dixième lettre, qui est aussi un rapport au même Patriarche, est précédée et suivie par des lettres qui sont du philosophe profane.

Enfin arrive la cent-cinquième lettre, dans laquelle Synésius écrit à son frère que les fidèles de Ptolémaïde avoient envoyé à Cyrène où il demeuroit, pour lui annoncer qu'ils l'avoient choisi pour leur évêque : « En rentrant en moi-» même, dit-il, je sens combien je suis indigne d'être élevé » au sacerdoce. Je puis bien vous découvrir toute mon âme, » à vous qui m'êtes si cher et qui avez été élevé avec moi. » Vous savez déjà en grande partie ce que je vais vous dire. » Parce que j'ai porté avec quelque honneur le fardeau si » léger de la philosophie, des hommes qui ne me con-» noissent pas, m'ont jugé digne de monter à de plus hautes » fonctions. Ils ne savent point que jusqu'à présent j'ai par-» tagé tous mes momens entre l'étude et des occupations » très-vaines, très-frivoles. Je cherche la solitude, surtout » pour étudier les sciences sacrées; quand je puis m'arra-» cher à mes livres, je me jette dans la vanité des distrac-» tions. Je crains la politique et les affaires. Mais un prêtre » doit être un homme tout divin, sévère envers lui-même; » parce que tous les regards sont arrêtés sur lui; il doit fuir » les divertissemens du monde. Il a à soutenir un grand » poids d'affaires; s'il remplit fidèlement toutes les fonc-» tions qu'on exige de lui, il s'expose au danger d'éteindre » en son âme le feu divin dont il doit être embrasé. Il y en » a qui suffisent à tout; le soin des choses humaines ne les » sépare point de Dieu; ces hommes sont rares. Je serai » obligé d'aller dans la ville, j'en reviendrai et les taches » que je rapporterai se joindront à celles dont je suis déjà » souillé. Ma conscience m'effraie; un prêtre doit être pur » et il doit purifier les autres. Je ne vous cache rien, pen-» sant que ma lettre sera connue du patriarche Théophile. » Il sait que c'est sa main elle-même qui m'a donné une » épouse; or j'atteste devant Dieu et devant les hommes que » je ne puis me séparer d'elle, et je ne viendrai pas non plus » la trouver en secret comme un adultère. Je désire avoir » des enfans qui se conduisent sagement et je souhaite que » cela soit connu de ceux qui m'ont choisi. Mais je vais plus » loin : ce n'est point facile, il est presque impossible de » changer les opinions que par l'étude on a gravées dans

» son esprit. La philosophie enseigne beaucoup de choses
» qui paroissent contraires à la religion chrétienne : par
» exemple, je ne puis me persuader que l'âme soit, quant
» à la naissance, postérieure au corps; que ce monde
» visible soit sujet à la corruption, et la résurrection des
» corps se montre à moi comme un dogme secré, mysté-
» rieux, sur lequel je ne suis point d'accord avec le peuple.
» Si les lois du sacerdoce le permettoient, je pourrois bien
» être un prêtre qui dans son intérieur seroit philosophe, et
» qui au dehors composeroit avec soin ses discours; je res-
» terois dans mes sentimens, sans cependant faire de scan-
» dale, en les enseignant. Mais si je suis appelé au sacer-
» doce, je veux agir avec franchise; j'en prends Dieu, et
» les hommes à témoins. La vérité appartient à Dieu et
» je ne veux avoir à me reprocher aucune dissimulation.
» Dès mon enfance on m'a fait un crime de ce que j'aimois
» sans mesure les armes, les chevaux et la chasse. Je serois
» affligé, je l'avoue, lorsque je ne verrois plus mes chiens
» et mes flèches; je hais les soucis et les affaires; cependant
» je m'accoutumerois à tout, et je remplirois mes fonctions
» afin de faire par là une chose agréable à Dieu. Mais je
» ne puis dissimuler ma manière de penser, et ma langue est
» toujours d'accord avec mon cœur et mon esprit. Il vaut
» mieux que le Patriarche me laisse là où je suis, et qu'un
» jour il ne trouve point occasion de me chasser du corps
» épiscopal. »

Cette lettre pleine de franchise devroit être précédée par celles du philosophe de Cyrène; après elles viendroient les lettres pastorales de l'Evêque de Ptolémaïde. Celles-ci serviroient de commentaire à la lettre cent cinquième; elles prouveroient que la conversion de Synésius a été franche et entière.

Au lieu de suivre ce plan si naturel, les éditeurs de ses lettres ont tout confondu. Après la cent cinquième on n'en trouve plus que du philosophe, qui souvent écrit à ses amis d'Alexandrie, quels chevaux, quelles armes, quelles flèches, quels mors ils doivent lui envoyer.

Dans la cent quarante-huitième, il écrit à un de ses amis, qui demeuroit en Syrie, les douceurs de sa vie champêtre :
» Vous ne le croiriez pas, dit-il, nous tirons de la terre, à
» coups de hoyaux, du sel excellent. Le matin nous ne
» sommes point éveillés par le bruit des vagues, mais par le
» hennissement des chevaux, par la voix de mes brebis, de

» nos chèvres et de nos taureaux. Aux premiers rayons du » soleil, je me hâte d'aller écouter le bourdonnement de » mes abeilles, je le préfère à la musique la plus agréable. » Ni nous, ni nos chevaux ne prenons de la nourriture sans » l'avoir gagnée par notre travail. Nous rentrons couverts » de sueur, pour prendre à notre dîner, un gâteau déli- » cieux, des baies, des olives, du miel de nos abeilles et » nous buvons le lait de nos chèvres, car je n'ai pas la cou- » tume de faire traire mes vaches. Vous pensez que le » gibier ne manque point sur ma table. Notre miel ne vaut » peut-être pas celui des montagnes d'Hymet, mais il ne » lui est guère inférieur. Notre musique n'est pas moins » recherchée : c'est une lyre pastorale, bien simple, telle » que Platon l'auroit choisie pour les enfans qu'il vouloit » faire élever dans sa république. Nous chantons un bélier » hardi, une chienne qui sans crainte se jette sur les loups, » sur les hyènes, un chasseur qui sait faire la paix par ses » largesses, une brebis qui porte des jumeaux, une figue » tendre, une vigne qui nous couvre de son ombrage et » qui nous nourrit de ses fruits; nous faisons des vœux » pour les hommes de bien, nous nous adressons à nos » plantes, à nos troupeaux. »

L'avant-dernière lettre est adressée à Hypacie, à laquelle il envoie deux de ses ouvrages.

Système de M. de la Mennais. — Conférence sur la Vérité, par M. D. Frayssinous.

En annonçant les jugemens du Seigneur à Louis XIV et aux premiers prélats de l'Eglise gallicane, Bourdaloue s'ex- primoit ainsi : « C'est une doctrine aussi pernicieuse qu'elle » paroît religieuse dans son principe, de croire que, depuis » le péché de notre premier père, tout est corrompu dans » notre raison. C'est rendre l'homme libertin, sous prétexte » de l'humilier, de dire qu'au défaut de la foi il n'a plus » d'autre règle de sa conduite, que la passion et l'erreur. » Indépendamment de la foi, nous avons une raison qui » nous gouverne et qui subsiste après le péché : une raison » qui nous fait connoître Dieu, qui nous prescrit des devoirs, » qui nous impose des lois, qui nous assujettit à l'ordre ;

» or ce qui fait tout cela dans nous, ne peut être absolument
» ni entièrement dépravé. Je sais que cette raison seule,
» sans la grâce et sans la foi, ne suffit pas pour nous sau-
» ver; et en cela je renonce au pélagianisme. Mais du reste,
» quoiqu'elle n'ait pas la vertu de nous sauver, je prétends
» qu'elle est plus que suffisante pour nous condamner : j'ai
» Saint Paul pour garant et pour auteur même de ma propo-
» sition. J'avoue que cette raison, depuis la chute du pre-
» mier homme, est souvent offusquée des nuages de nos
» passions, mais je soutiens qu'elle a des lumières que les
» passions ne peuvent éteindre, et qui nous éclairent parmi
» les plus épaisses ténèbres du péché. Soit donc que nous
» considérions cette raison dans sa pureté et dans son inté-
» grité, c'est-à-dire dans l'état où nous l'avons reçue de Dieu
» en naissant; soit que nous la considérions dans sa corrup-
» tion, c'est-à-dire dans l'état où nous-mêmes nous l'avons
» réduite par nos désordres : je dis que Dieu s'en servira
» également pour nous juger. Pourquoi? parce qu'il nous
» jugera, non-seulement par les connoissances naturelles
» que nous aurons eues du bien et du mal, mais même par
» nos propres erreurs; oui, Dieu nous jugera par la droite
» raison qu'il nous a donnée. (*Jugem. dern. Avent.*, p. 72.)

» Il ne dépend pas de nous d'avoir ou de n'avoir pas cette
» lumière que Dieu fait luire sur nous, et, comme parle le
» le Prophète, qu'il a gravée dans nos âmes en nous impri-
» mant ce caractère de raison qui est une partie de nous-
» mêmes : *Signatum est super nos lumen vultûs tui, Domine.*
» Il ne dépend pas de nous de l'effacer, ce divin caractère.
» Dès qu'il a plu à Dieu de nous donner cette dorure d'es-
» prit, comme la première grâce et le fondement de toutes
» les autres grâces, quoi que nous fassions, nous avons à
» compter avec nous-mêmes, et il ne nous est plus libre de
» vivre dans cette indépendance où le libertinage voudroit
» bien parvenir, mais où il ne parviendra jamais, tandis
» que cette raison subsistera; en vain voulons-nous éteindre
» ce rayon qui nous éclaire. (*Jugement de Dieu. Car.*,
» p. 279.) »

Dans une lettre qui est devenue si célèbre, Bossuet écrivoit au pape Innocent XI : « La philosophie consiste princi-
» palement à rappeler l'esprit à soi-même pour s'élever en-
» suite, comme par un degré sûr, jusqu'à Dieu; nous avons
» commencé par là, comme par la recherche la plus aisée,
» aussi bien que la plus solide et la plus utile qu'on puisse

» proposer..... A l'exemple de Saint Paul, nous avons entre-
» pris d'exciter, par la considération de nous-mêmes, ce
» sentiment de la Divinité, que la nature a mis dans nos
» âmes en les formant. »

Massillon, Fénélon, tous nos orateurs ont parlé le même langage; tous ont reconnu en nous une puissance intérieure de raison qui prend ses motifs, soit en elle, soit hors d'elle, et qui, après avoir pesé, se détermine et dit librement *oui* ou *non*.

Dans la conférence sur la *Vérité*, le successeur de ces grands hommes a suivi fidèlement leurs traces; il a défendu les droits de la raison humaine, avec autant de dignité que de modération. Sa méthode si pure, si simple a déplu aux écrivains qui, sous la direction de M. de la Mennais, développent, dans le *Mémorial catholique*, le système de leur maître.

» Il étoit naturel, disent-ils, que Mgr. l'évêque d'Her-
» mopolis, parlant de la vérité et de l'erreur, traitât ce su-
» jet d'une manière analogue à l'état des esprits. (*Juill.*,
» p. 32.) »

1° Ceux qui proposent cette foible difficulté, auroient pu se rappeler ce qu'ils avoient dit (page 27) : « En ouvrant
» à l'éloquence chrétienne une carrière nouvelle, M. Frays-
» sinous a prouvé, par un succès peu commun, que c'étoit la
» carrière que la Providence même lui avoit spécialement
» destinée. Si tous ses auditeurs ont applaudi l'orateur, les
» chrétiens ont voté des actions de grâce pour l'apôtre de la
» jeunesse. » Comment! on accorde à l'auteur des Conférences une vocation si élevée, des succès si extraordinaires, et on lui refuse la première, la plus indispensable qualité pour son ministère, celle de connoître l'*état* des *esprits* auxquels il adressoit la parole!

2° L'homme *appelé par la Providence* même, *l'apôtre de la jeunesse* se seroit-il exprimé d'une *manière plus analogue à l'état des esprits*, si en 1802, commençant à parler sur la vérité, il avoit ainsi apostrophé les jeunes chrétiens qui se pressoient autour de sa chaire évangélique : « Il faut pous-
» ser l'homme jusqu'au néant, pour l'épouvanter de lui-
» même; il faut lui faire voir qu'il ne sauroit se prouver sa
» propre existence, comme il veut qu'on lui prouve celle de
» Dieu; il faut désespérer toutes ses croyances, même les
» plus invincibles, et placer sa raison aux abois dans l'alter-
» native ou de vivre de foi, ou d'expirer dans le vide.....

» (*Essai sur l'Indifférence*, t. II, p. 3.) Qu'est-ce que nos » sens peuvent nous apprendre de certain, et sur nous-mêmes » et sur les autres? Qu'oserons-nous affirmer sur leur témoi- » gnage? La première leçon qu'ils nous donnent, c'est de » nous en défier. Chacun d'eux, pris à part, nous abuse par » de vaines illusions; ils se convainquent à toute heure mu- » tuellement d'imposture..... Comme des témoins suspects, » mille fois reconnus pour menteurs, nous essayons de les » concilier; mais, quand nous y réussirions, en serions-nous » plus avancés? Qui nous dit qu'un sixième sens, par un » témoignage contraire, ne troubleroit pas leur accord? Sur » quoi se fonderoit-on pour le nier? Supposons-nous des » sens différens de ceux dont la nature nous a doués, nos » sensations, nos idées ne seroient-elles pas aussi diffé- » rentes? Peut-être suffiroit-il, pour ruiner toute notre » science, d'une légère modification dans nos organes. Peut- » être y a-t-il des êtres organisés de telle sorte que leurs » sensations étant en tout opposées aux nôtres, ce qui est » vrai pour nous est faux pour eux et réciproquement. » (page 6.) Qu'est-ce que sentir? qui le sait? suis-je même » certain que je sens?

» Le sentiment, et sous ce nom je comprends l'évidence, » n'est pas une preuve plus certaine de vérité que les sensa- » tions. De combien de manières diverses la même idée » n'affecte-t-elle pas les hommes, et quelquefois le même » homme en différens temps? Le sentiment du vrai et du » faux, du bien et du mal, varie selon les circonstances, les » intérêts, les passions; rien ne nous est aujourd'hui si évi- » dent que nous ne puissions nous promettre de le trouver » demain ou obscur ou erroné. Je ne sais quoi emporte au » hasard notre acquiescement, et nous roule d'un mouve- » ment aveugle dans un cercle éternel d'évidences contradic- » toires.....

» Quelles sont les causes qui déterminent le sentiment? » Sont-elles en nous ou hors de nous? changeantes ou immua- » bles? aveugles ou intelligentes?..... Comme la disposition » des objets doit varier pour produire le même phénomène » d'optique, selon la position de l'observateur et les diverses » modifications de ses organes, cela nous conduit à conce- » voir la possibilité que nos sentimens les plus intimes et nos » principes les plus évidens, ne soient que de pures illu- » sions..... Rien ne démontre qu'ils ne soient pas de simples » modes de notre être; rien ne démontre que la conscience

» du bien et du mal, du vrai et du faux, ne soit déterminée » par une cause externe, immuable, et ne dépende pas uni- » quement de notre nature particulière; rien ne démontre » qu'il y ait des vérités essentielles, qu'il y ait quelque » chose hors de nous..... Nous avons beau dire *je sens*, *je* » *suis*, nous n'en demeurons pas moins dans l'impuissance » éternelle de nous démontrer à nous-mêmes que nous sentons » et que nous sommes, tant le néant nous presse de toutes » parts. (Pages 12-15.) Le raisonnement! fragile barrière » contre le doute, ou plutôt impétueux torrent qui brise » toutes digues, qui emporte et submerge toutes les certi- » tudes, quand il vient à se déborder sur nos connoissances; » il sert et trahit indifféremment toutes les causes, il ôte » tour à tour et donne l'empire à toutes les opinions. Chaque » siècle, chaque pays, chaque homme a les siennes, aussi » inconstantes que les rêves du sommeil, et souvent opposées » entre elles. Nous nous rions des idées de nos pères comme » ils s'étoient ri des pensées des leurs, et comme nos en- » fans se riront de nos opinions. Qu'est-ce donc que le vrai, » qu'est-ce que le faux?.... On peut tout soutenir, tout con- » tester, même sans recourir à des principes divers..... Je » ne sais quelle puissance fatale se joue dédaigneusement de » notre raison, la pousse et repousse en tous sens dans des » ténèbres impénétrables. On ne sauroit se défendre d'une » pitié profonde à la vue d'une foiblesse si extrême et si in- » curable, et cependant cette raison hautaine osera vanter » sa grandeur, et s'enorgueillir insolemment, au milieu de » ses domaines fantastiques et de ses richesses imaginaires. » Faisons-lui donc sentir une fois sa prodigieuse indigence; » dépouillons-la, comme un roi de théâtre, de ses vêtemens » empruntés, et que, se voyant telle qu'elle est, nue, infirme, » défaillante, elle apprenne à s'humilier et à rougir de son » extravagante présomption. (Pages 15-17.) Notre esprit » lorsqu'il compare, infère, conclut, que fait-il, sinon de » mettre en œuvre les matériaux que lui fournit la mémoire? » Entièrement à la merci de cette faculté mystérieuse, il dis- » pose et combine les idées qu'il reçoit d'elle aveuglément. » Or nous ne saurions nous assurer que nos réminiscences » ne sont pas de pures illusions. La mémoire seule atteste la » fidélité de la mémoire..... (Page 19.) Quand Descartes » établit cette proposition : *Je pense*, donc *je suis*, il fran- » chit un abîme immense et pose au milieu des airs la pre- » mière pierre de l'édifice qu'il entreprend d'élever; car, à

» la rigueur, nous ne pouvons pas dire : *Je pense*, donc *je* » *suis*, ou rien affirmer par voie de conséquence. (Page 22.)

» Demandez aux dogmatistes ce qu'ils appellent les premiers » principes, les vérités premières qu'ils admettent sans » preuve. Ce que chacun croit invinciblement, répondent » ils. Mais le fou croit invinciblement l'erreur qui fait sa » folie..... Au fond, les dogmatistes ne se comprennent pas » eux-mêmes ; l'orgueil ou la prévention aveugle leur en- » tendement. (Pages 24-25.)

» Soutenir que chaque homme a en soi-même la certitude » rationnelle de son existence, c'est déclarer qu'on adopte » la philosophie cartésienne avec toutes ses conséquences ; » c'est se rejeter dans les inconvéniens, les contradictions, » les absurdités inhérentes à cette philosophie, aussi dan- » gereuse qu'elle est niaise. (*Défense*, p. 194.) »

Ce langage eût-il été propre à ramener des jeunes gens encore agités par les phrases du délire démagogique ? Eût-il été *plus analogue à l'état des esprits*, plus convenable, plus décent que le ton simple, sage et modéré que prenoit l'apôtre de la jeunesse ?

« Quelle a dû être notre surprise, disent les rédacteurs » du *Mémorial*, en trouvant dans cette Conférence fonda- » mentale (de la Vérité), beaucoup de lieux communs, tan- » dis que le reste de la Conférence nous paroît conduire à » un résultat opposé au but même que se proposoit l'auteur » puisqu'il y établit, contre son intention assurément, le » fondement du scepticisme. Selon lui, la raison ultérieure » de croire à une proposition quelconque est le sentiment » intérieur de la vérité. En cela il est conséquent, car rien » ne ressemble moins à un principe *immuable* de certitude, » que ce sentiment intérieur, qui produit dans les indivi- » dus tant de convictions opposées. Mais enfin ce *sentiment* » *intérieur* est-il infaillible ? Non, répond l'auteur ; l'homme » n'est pas *plus infaillible qu'il n'est impeccable*. Il ne reste » donc à l'homme qu'un sentiment *faillible* et par conséquent » *incertain* ; que devient alors la certitude ? Ou la certitude » n'existe pas, ou elle est attachée à une raison plus haute, » à la raison générale, et voilà ce *Criterium* de vérité, cette » règle infaillible de nos jugemens, à laquelle il faut toujours » revenir sous peine de consacrer le scepticisme. (Pages 32, » 33 et 34.) »

1° Disons donc aussi que Bourdaloue, au lieu d'annoncer, ainsi qu'il convenoit, les jugemens de Dieu devant l'audi-

toire le plus chrétien, n'a fait qu'établir le fondement du scepticisme.

2° En un grand nombre de circonstances, que l'auteur de la Conférence indique, nous pouvons, selon lui, acquérir une certitude infaillible; mais cette certitude a des bornes que la volonté du créateur a tracées dans la foiblesse de notre entendement.

3° En rentrant en moi-même, en scrutant le fond de mon cœur et l'expérience des années, je vais tâcher d'analyser avec l'auteur de la Conférence : 1° Les faits qui ont rapport au sens intime, à l'évidence des premiers principes, au témoignage des sens et des hommes; 2° ceux qui établissent la certitude infaillible ou qui ne constituent que des jugemens faillibles ou des opinions; 3° enfin ceux qui appartiennent à la raison individuelle et ceux qui sont du ressort de la raison générale.

Jamais mes parens ne m'ont dit : « Vous existez, vous » avez des pensées, vous éprouvez des sensations, vous ré- » fléchissez, vous êtes libre de vouloir le bien ou le mal; » mais ils se sont conduits envers moi comme supposant que ces vérités m'étoient connues, qu'elles étoient en moi. Les mouvemens qui se sont passés dans mon cœur pendant plus de soixante années m'ont affermi dans la possession de ces premières vérités, auxquelles je m'attache imperturbablement sans le secours d'aucune autorité extérieure. Je me crois infaillible et heureusement rien ne m'annonce que je doive me mettre au nombre de ces êtres malheureux, des *fous* (il faut bien dire le mot) auxquels M. de la Mennais ne cesse de renvoyer les hommes qui veulent rester indépendans de son système.

Mais si, voulant aller au-delà des premières vérités, je me demande : « D'où viennent mes idées, mes sensations? » quelle est leur origine, leur nature? par quels nœuds mon » âme est-elle liée avec le corps? quelle influence Dieu » exerce-t-il sur les opérations intellectuelles? comment sa » puissance et sa prescience se concilient-elles avec ma liber- » té? » Quand je me fais ces questions, auxquelles je pourrois en joindre tant d'autres, je sens que mon entendement est arrêté : j'interroge bien mon sens intime, mais il ne me donne plus de réponse claire, précise; je me trouve comme entouré de ténèbres. Bossuet et les autres maîtres de la sagesse humaine, ont vivement senti cette effrayante obscurité qui couvre les hautes questions de la métaphysique; ils

l'ont déplorée avec énergie dans des passages que M. de la Mennais a recueillis avec tant d'empressement. Quel vain triomphe ? qu'il interroge ses poètes, ses philosophes ou la raison générale de tous les siècles : que nous apprendra-t-elle, sinon que nous devons nous humilier devant le Tout-Puissant, qui, ayant caché ces questions élevées dans les trésors de sa science, les dérobe aux regards des intelligences humaines, individuelles et générales.

Ma mère ne m'a point appris que la moitié d'une orange ne vaut point l'orange entière ; quand elle partageoit mon biscuit, mes bonbons pour en donner à ma sœur, je faisois ordinairement connoître que je savois bien distinguer entre le tout et sa moitié ; quatre pommes me paroissoient valoir plus que deux ; je me réjouissois quand on me préparoit un petit habillement neuf, il étoit plus beau qu'une robe tachée ou usée. Dans les jeux de mon enfance, je distinguois facilement une ligne d'un angle, un triangle d'un cercle. Qui m'avoit inspiré ces premières notions de nombre, de figures, d'ordre et de beauté ?

A l'âge de douze ans, le jeune Pascal, enfermé dans sa chambre, s'étoit occupé à tracer des figures avec du charbon. Dirigé par son intelligence individuelle, il étoit parvenu jusqu'à démontrer cette proposition (la 32e d'Euclide) : dans un triangle la somme des angles est égale à deux angles droits. L'enfant interrogé remonta de proposition en proposition jusqu'au point d'où il étoit parti. Sa croyance étoit imperturbable, infaillible, quoiqu'elle ne fût appuyée que sur son sens intérieur.

C'est par la force de ce même sentiment que Copernic, Keppler, Galilée, Newton, Herschel ont découvert les secrets de la création ; la raison générale les auroit égarés, bien éloignée de leur fournir des secours.

Les sciences exactes, n'étant appelées qu'à développer et appliquer les premiers principes, devroient être, ce semble, sans mystère et sans obscurité ; cependant, elles ont aussi leurs profondeurs, et, en les étudiant, l'intelligence humaine est souvent arrêtée. Mais quand on a un problème d'algèbre et de géométrie difficile à résoudre, faudra-t-il, avec M. de la Mennais, feuilleter les poètes, les philosophes anciens et modernes ? On va aussi loin que l'on peut, de principe en principe, de proposition en proposition, de donnée en donnée, sans penser à recueillir les témoignages de l'autorité, qui ne sont ici d'aucun poids.

Mes sens et les mouvemens de mon cœur, m'ont appris à connoître mon père, ma mère, avant que je pusse recevoir d'eux aucune instruction. A mesure que j'avançois en âge, les objets extérieurs qui m'entourent se sont successivement montrés à mes sens, dont le témoignage m'a toujours paru infaillible, à en juger d'après l'uniformité de mes sensations. Je n'ai pas été arrêté par quelques exceptions, que je m'expliquois facilement : si le bâton plongé dans l'eau me paroissoit rompu; si deux allées parallèles sembloient à leur extrémité se rapprocher pour former angle, je comprenois, en réfléchissant, que cela devoit être ainsi, d'après les lois auxquelles l'auteur de la nature a soumis l'action de la lumière. Jamais la pensée ne m'est venue d'accuser, avec M. de la Mennais, mes sens de mensonge et d'imposture; bien au contraire, je reconnoissois que, même dans ces cas d'exception, ils étoient des témoins fidèles, puisqu'ils me présentoient l'image telle qu'elle doit se former dans mon œil, d'après les lois de la nature. Ici, la raison générale est sans utilité, parce qu'elle n'est point applicable.

La physique traite des choses matérielles soumises à l'action de mes sens. Comme les autres sciences, elle a ses mystères, et à chaque pas elle en présente à l'intelligence humaine. Expliquez, si vous pouvez, la communication du mouvement et ses variations dans les corps durs, élastiques; la solidité des corps; leur effrayante divisibilité; les causes de la gravité, de l'élasticité; dites ce qu'est la lumière, la matière électrique; donnez la solution de mille phénomènes qui ont jusqu'à présent tourmenté les Savans.

« Reconnoissez donc enfin avec nous, dira M. de la Mennais, la nécessité de recourir à la raison générale, puisque » votre raison individuelle, ainsi que vous êtes vous-même » forcé de l'avouer, est ici en défaut. »

J'y consens, et, fatigué par tant d'obscurités, j'irai avec joie au devant de votre raison générale, pourvu qu'elle puisse au moins me résoudre quelques problèmes. Comme j'y vais de bonne foi, commençons par un premier fait; que votre raison générale me l'explique : dites-moi pourquoi l'équilibre des liquides n'a-t-il point lieu dans les tubes capillaires? Faites parler votre raison générale, et soulevez le voile qui couvre le mystère.

La raison générale est bien sur son terrain, quand il s'agit de la philosophie religieuse et des événemens qui se sont

passés avant nous ou qui se passent dans des contrées dont nous sommes éloignés ; ici je suis heureux d'être parfaitement d'accord avec M. de la Mennais.

Aussitôt que j'ai pu comprendre la voix de mes parens, ils ont dit : « là haut, habite celui qui vous a créé, celui » qui conserve toute chose par sa sagesse, aimez-le, ho- » norez-le; obéissez à vos parens qui tiennent sa place sur » la terre; pensez que votre âme survivra au corps; vous » recevrez un jour la récompense ou la punition de ce que » vous aurez fait de bien ou de mal, parce que vous avez » pleine liberté de choisir.

Mes parens me parloient ainsi, parce que la religion chrétienne, qui les avoit élevés, conserve dans leur pureté primitive les traditions antiques du genre humain. C'est, à mon avis, par ces traditions qu'il faut commencer quand on veut parler de Dieu, de son existence, de ses perfections. Mais, après avoir employé les preuves tirées de l'autorité, rentrons en nous-mêmes avec Bossuet ; arrêtons les yeux sur le spectacle admirable qui règne dans cet univers. Le Psalmiste et l'Apôtre se comprenoient bien, quand ils disoient : *Cœli enarrant gloriam Dei.... Invisibilia enim ipsius à creaturâ mundi per ea quæ facta sunt intellecta conspiciuntur.* Le spectacle de l'univers est un livre plus à la portée du commun que les productions des poètes et des philosophes; fût-il la seule preuve, je n'hésiterois point à dire : il y a un Dieu, et je me crois infaillible en le reconnoissant.

C'est bien quand on parle de Dieu, de sa nature; c'est quand on veut scruter et comparer ensemble ses perfections, que la raison humaine s'effraie à la vue des mystères, et M. de la Mennais n'en explique aucun. La raison générale indique les faits, elle ne pénètre point la nature de l'objet.

La même observation a lieu quand on étudie l'histoire et les témoignages sur lesquels elle s'appuie. Ici, toute la force vient, il est vrai, de la raison générale. Cependant, M. de la Mennais me paroît aller beaucoup trop loin quand il donne sa raison générale comme une puissance qui écarte absolument tous les nuages.

Je vais, jusqu'à la fin, tâcher d'être simple et clair. Prenons des faits très-rapprochés de nous, les campagnes de 1812, 1813 et 1815. Je suis *infaillible* quand je vois la raison générale agir avec toute sa force sur des faits publics et authentiques ; mais souvent elle m'abandonne, elle me

laisse dans l'inquiétude, parce que les faits sont tels, que n'ayant pu exercer pleinement son action sur eux, elle est forcée de laisser dire le pour et le contre.

Ainsi, je sens en moi une imperturbable infaillibilité, quand je dis : « En 1812 l'armée française s'avança jusqu'à » Moscou, et dans sa retraite elle périt presque en entier ; » en 1813 elle soutint des combats meurtriers en Saxe, mais » vaincue à Leipzig, elle repassa le Rhin ; en 1815 ayant » été vaincue à Waterloo, elle se retira derrière la Loire.

Je le répète, mon adhésion est imperturbable, et ces trois propositions me paroissent aussi certaines que mon existence.

Mais dans ces trois grands faits combien de faits particuliers, se tenant comme enseveli, ne se cachent point aux regards de la raison générale? Qu'elle cherche, sur la campagne de Moscou, à concilier Ségur avec Gourgand ou avec Chambray ; Lejeune avec Novins sur la campagne de 1813. Peu de jours après la bataille de Waterloo, des faits que le chef de l'armée avoit officiellement allégués, ne furent-ils point publiquement contredits par un de ses premiers généraux ? Que l'on prenne l'histoire depuis Noé jusqu'à nous, de tous les grands faits sur lesquels nous avons certitude pleine et entière, il n'en est pas un seul qui ne présente des circonstances difficiles, dont l'explication ne sera jamais donnée.

Ils y alloient de bonne foi, Bourdaloue, Bossuet, Descartes, Mallebranche, Fénélon et tous ces hommes d'un génie si élevé, qui, après avoir montré la raison humaine avec ses nobles prérogatives, s'écrioient : « Cependant elle est entourée de ténèbres et de mystère (1). »

Pourquoi faire parade de ces aveux ? Faut-il tout sacrifier au vain espoir de tout ramener à une pensée, qui, quoique si juste quand elle est mise à sa place, se trouve néanmoins si souvent en défaut ?

Sans doute, les pieds, les mains, les oreilles sont moins

(1) La défense de l'Essai commence par un colloque entre le Cartésien et le Fou !!! Quelles terribles pages !! Celui qui les a écrites, est-il français ? Et afin que rien ne manque à l'effrayante dérision de ce colloque, au bas de la page, où la victoire sur le Cartésien est adjugée au Fou, on lit une note qui commence par ces mots : « Bossuet, quoique cartésien.... » Ainsi voilà Bossuet placé plus bas que les fous de nos hospices.

que les yeux; mais si ceux-ci, se croyant propres à toutes les fonctions, vouloient les exercer sans partage, à quel désordre ne seroit point livré le corps humain? Que deviendrions-nous?

Finissons en priant M. de la Mennais de vouloir bien nous expliquer ce qu'il a voulu dire par le passage suivant. « Nous devons avouer qu'il manque, dans cette partie de » notre ouvrage, une ou deux phrases qui auroient prévenu » la plupart des difficultés. Nous avons négligé d'avertir » que la première partie de notre treizième chapitre, n'é- » toit qu'une analyse sommaire des principaux systèmes de » la philosophie; il est arrivé de là qu'en croyant nous » attaquer, on a attaqué, non pas nous, mais les philo- » sophes que nous avions combattus (*Défense*, p. 136). » Le sens que j'attache à ces paroles est celui-ci: « Dans les » 26 premières pages de mon treizième chapitre, je pensois » autrement que je n'ai écrit: *aliter loquitur, aliter sentit.* »

G.

A Monsieur le Rédacteur des Tablettes du Clergé.

Paris, 9 novembre 1825.

Monsieur, au nom de la religion dont vous êtes le zélé défenseur, je viens vous prier de faire connoître au clergé, sur la brochure dont je suis l'auteur, l'esprit et le véritable sens dans lequel elle a été composée.

Cet ouvrage, Monsieur, est uniquement fait dans l'intérêt de la religion et de ses véritables observateurs, il tend encore directement à seconder les efforts de Messieurs les Missionnaires et de tous les directeurs de consciences.

Son objet sous le rapport de la religion est:

1° De diminuer l'usure en rendant le prêt à intérêt moins commun.

2° De porter l'homme à l'économie en lui faisant éviter les dépenses inutiles, et par suite les excès en tout genre qui l'éloignent de la religion à laquelle on ramène facilement celui dont la conduite est régulière.

3° De faire rentrer au giron de l'Eglise beaucoup de personnes qui ne s'en étoient éloignées que pour chercher un moyen d'accroître leur fortune, et laisser à leurs enfans une honnête existence.

4° D'aplanir pour les directeurs de consciences les difficultés, souvent insurmontables, qui se présentent journellement dans les fonctions de leur saint ministère.

5° De faciliter les actes de bienfaisance et de charité que les âmes pieuses veulent exercer sans pourtant priver leur famille de la totalité de leur patrimoine.

Sous le rapport des mœurs on doit considérer :

1° Que l'homme qui pense à son avenir, qui s'en occupe soigneusement, travaille sans perdre un seul instant, et évite par là l'oisiveté, mère de tous les vices. Sans fortune, il cherche à en acquérir et à se préparer un état d'aisance pour ses vieux jours. Avec de la fortune, il travaille à la conserver et à se mettre à l'abri des revers et des accidens qui peuvent la lui enlever.

De là, la bonne conduite, l'économie, la bonne administration qui font éviter les folles dépenses, toutes les occasions de débauche et de dissipation.

De là, la paix et l'union dans les ménages qui ne sont presque jamais troublés que par la dépravation.

De là, l'aisance et le bonheur dans les familles.

De là, la diminution des crimes qu'enfante la misère suivie de l'immoralité.

De là, enfin, les bonnes mœurs au moyen desquelles on peut conserver ou introduire dans les familles les sentimens de religion qui n'entreront jamais dans une maison de désordre et de dissolution.

2° On ne voit point dans les associations de prévoyance de pères malheureux, abandonnés dans leur vieillesse par des enfans ingrats. Le produit de leurs économies leur donnant un revenu constamment progressif, les met dans une grande aisance, et prévient le crime de l'ingratitude.

3° On ne voit point de ces êtres dénaturés hâter par le poison ou le fer homicide, la mort d'un parent, d'un ami, d'un bienfaiteur auxquels ils paient une rente ou pension viagère; ce genre de placemens n'étant plus utile pour augmenter son revenu.

4° Enfin, on peut mettre encore au rang des avantages pour les mœurs, la grande diminution dans le nombre des banqueroutes, si on suit les moyens indiqués dans l'*Ami des hommes et de la religion*.

Toutes ces réflexions ne doivent-elles pas réveiller l'attention des ministres des saints autels et les engager à propager une institution qui doit avoir de si grands résultats?

Quant aux avantages temporels, ils sont suffisamment démontrés dans l'ouvrage que vous avez indiqué à vos lecteurs; engagez-les seulement à le lire avec attention; ils les y découvriront sans peine. (*Voyez* le titre de cet ouvrage, au Numéro de septembre, page 204.)

Agréez l'assurance des sentimens très-distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

BLANC.

De l'union de la Religion et des Lettres.

Une vérité importante que la plupart des littérateurs modernes affectent de dédaigner, c'est que la religion est la source du vrai beau, du vrai sublime. S'abandonnant à leur propre génie, et ne voulant point de guide, ils croient s'élever sans cesse. Mais qu'ils sont déçus, lorsque, parvenus à leur apogée, ils reconnoissent la foiblesse de leur esprit, et qu'ils sont contraints de rendre hommage à la religion qui a toujours inspiré les plus admirables chefs-d'œuvre dans les arts et la littérature. C'est pour inculquer cette grande vérité aux jeunes gens confiés à ses soins, que M. l'abbé Gattrez, proviseur du collége de Poitiers, a parlé, il y a quelque temps, à une distribution de prix, de l'alliance des lettres et de la religion. Cette question excite d'autant plus l'intérêt, que l'on s'efforce aujourd'hui de faire revivre les saines doctrines en tout genre. Aussi nos lecteurs, nous aimons à le croire, nous sauront gré de leur communiquer les fragmens suivans.

« Il s'est rencontré dans le monde littéraire, dit M. Gattrez, des hommes d'un esprit supérieur qui, séduits par la richesse de leurs talens, ont cru qu'une imagination féconde et une extrême facilité pouvoient se dispenser d'emprunter à la religion ses sublimes inspirations. Une erreur aussi funeste devoit trouver des prosélytes dans un siècle où l'oubli des doctrines religieuses prenoit le caractère de la haine, où l'indépendance de l'esprit étoit le résultat inévitable de ce qu'on étoit convenu d'appeler l'affranchissement de la raison. Mais en vain quelques succès éphémères, en vain une célébrité peu durable auroit-elle paru justifier ce su-

perbe dédain : la postérité ne répétera pas les applaudissemens intéressés que l'esprit irréligieux prodigua aux novateurs du dix-huitième siècle ; l'oubli, qui déjà presse de tout son poids et leurs noms et leurs écrits, vengera la religion qu'ils méconnurent ou qu'ils outragèrent : car il n'est donné qu'au génie de fixer les regards de l'avenir ; et si la religion développe et féconde le génie, l'instant qui marque son alliance avec l'incrédulité est en même temps celui qui présage sa prompte dégénération.

» On l'a déjà dit, et il est superflu de le répéter : les grandes époques littéraires ne sont point celles où les esprits dominés par de nouveaux besoins abandonnent les traditions antiques, pour leur substituer le scepticisme des croyances, l'analyse des doctrines et le fragile édifice des systèmes. Si nous promenons nos regards sur les différens âges de la littérature grecque, nous trouverons bien peu de ressemblance entre le siècle des sophistes et le siècle qui vit naître Homère : l'un étoit encore barbare, mais il avoit des dieux ; l'autre étoit plus cultivé, mais il avoit tout analysé, tout réduit en problème. Aussi ne demandez point à ce siècle raisonneur ces hommes immortels qui célébroient les héros et les dieux : des scoliastes, des rhéteurs, des philosophes traînent leurs manteaux ignobles sur la tombe du chantre d'Ilion : la lyre d'Orphée est muette, et la muse de l'épopée ne fait plus entendre sa voix majestueuse et ses nobles accords.

» Il ne sera pas difficile, ce nous semble, de déterminer les causes de la stérilité du génie dans un siècle irréligieux : si l'incrédulité n'étoit qu'une aberration de l'esprit, qu'une déviation dans les idées, ce seroit déjà contre l'homme de lettres que l'impiété a pu séduire, une assez forte présomption ; mais s'il est vrai que l'incrédulité prenne sa source dans la profonde dépravation du cœur ; si le cœur de l'incrédule n'est pas moins flétri que son esprit n'est égaré, qu'on ne s'attende pas à trouver dans ses écrits ces beautés du premier ordre auxquelles on reconnoît le cachet du génie. Je veux qu'il appelle à son secours les impuissantes ressources de l'art, et qu'aux éclairs de l'imagination se joigne l'ambitieux artifice du langage : mais où puisera-t-il cette puissance des émotions, cette vérité des sentimens, ces nobles proportions des formes dont l'art ignore le secret ? Fera-t-il passer dans mon âme ces mouvemens rapides qu'une âme dégradée voudroit en vain retrouver en elle-

même? M'arrêtera-t-il étonné devant ces grandes pensées qui se montrent comme une révélation divine aux âmes vertueuses? Non, *les grandes pensées viennent du cœur*, et l'irréligion porte en elle-même je ne sais quoi de mortel qui le glace et le dessèche; or la vie ne peut naître de la mort: on ne demande point de parfums à la fleur dont un souffle impur a fait tomber la fraîcheur naissante; un luth brisé n'a plus de soupirs et ne rend plus aucune harmonie.

» Et quelles seroient en effet les inspirations d'un aride philosophisme qui circonscrit le domaine de la pensée dans une ténébreuse atmosphère d'abstractions, de doutes et de problèmes? Qui dépouille le monde sensible de ses poétiques enchantemens, et qui ravit au monde moral la majesté de ses rapports et de ses mystères? il seroit étrange que l'orgueil de nos prétendus sages pût voiler à leurs yeux le vide immense dont ils ont environné l'esprit humain; ils ont fait entendre au monde effrayé les sauvages accens de leur voix: et soudain les dogmes sacrés qui formoient la vie morale de l'homme ont disparu dans le conflit des opinions, le chaos des systèmes et les fausses lueurs du mensonge; tout ce qui enflamme l'imagination, tout ce qui élève et agrandit la pensée, a été flétri du nom injurieux de préjugé; et dans ce naufrage universel des doctrines, dans cette vaste subversion des croyances les plus augustes, que reste-t-il à l'homme de lettres qui puisse encore parler à son cœur et féconder son génie? Arrêtera-t-il sa pensée sur son semblable? Embrassera-t-il d'une vue générale le spectacle imposant des révolutions humaines? Promènera-t-il ses regards sur les grandes scènes de la création, et le tableau ravissant des beautés de la nature? S'élèvera-t-il d'un vol audacieux jusqu'aux dernières limites de la vie et du temps, pour mesurer les profondeurs de l'Eternité? Mais de ces grands et magnifiques objets, les uns ne réveillent aucun sentiment, aucune émotion dans le cœur de l'incrédule; les autres ne sont plus en harmonie avec son esprit: si parfois l'idée de l'éternité apparoît rapidement dans le lointain de sa pensée, elle se montre toujours environnée de nuages; et son âme indécise à l'aspect de l'infini, flotte suspendue entre le doute et l'effroi: si la nature déroule devant lui ses richesses et ses tableaux enchanteurs, froidement attentif à lui dérober quelques mystères, il ne voit dans tout ce qui l'environne qu'une scène muette, où des êtres successifs accomplissent sans dessein et sans but les

lois d'une aveugle nécessité, où les élémens se cherchent, se désunissent, se rapprochent et s'évitent au gré du hasard capricieux qui les assemble ou les sépare : si les empires s'élèvent ou s'écroulent, si des commotions violentes viennent agiter les nations, et que le trône des maîtres du monde couvre la terre de ses débris, l'incrédule ne reconnoît dans ces événemens divers que des résultats imprévus amenés par le choc des passions humaines, et nulle part il n'aperçoit cette providence impénétrable qui élève ou abaisse les nations de la même main dont elle élève ou abaisse les vagues de l'Océan : si son regard se fixe un instant sur son ensemble, qu'y verra-t-il autre chose qu'une combinaison fortuite et momentanée de la matière dérobée par le hasard au néant qui la réclame? Le mystérieux silence du tombeau ne lui révélera que le terme assigné aux destinées humaines par une invincible fatalité : là s'arrêtera sa pensée : là viendront expirer ses espérances; et stupidement enorgueilli du néant de son être, la religion d'un avenir immortel n'obtiendra que son dédaigneux sourire. Ainsi, dans un siècle irréligieux, tout est mort pour le génie; les beautés qui ravissent, les pages éloquentes qui entraînent, les grands effets qui étonnent : que dis-je? Et cette touchante simplicité, ces grâces naïves, ce délicieux abandon du style qui portent au fond de l'âme les plus tendres émotions, tout disparoît, tout s'évanouit dans les froides et monotones productions d'un siècle philosophe. Comme on voit au retour des hivers l'aquilon glacé dépouiller la terre de ses ornemens, les bosquets de leurs ombrages, les ruisseaux de leur murmure, lorsque l'écho du vallon ne répète plus que le sourd mugissement des vents, lorsque le chêne attristé élève sans honneur ses rameaux sans feuillage, lorsqu'enfin tout présente dans la nature l'aspect du deuil et de la mort; ainsi l'incrédulité répand une teinte sombre et funèbre dans les régions de la pensée, ravage et décolore le monde moral; et, en bannissant de l'univers le sentiment de la divinité, elle en fait un cadavre que rien n'ennoblit, que rien n'anime, que repousse l'imagination éteinte, et loin duquel la pensée se détourne en gémissant; à ces images ternes et lugubres elle ajoute l'idée affreuse du néant; et jetant aux pieds de l'incrédule ce composé monstrueux, ce spectre informe et bizarre, elle lui dit : Voilà ton Dieu !

» On s'étonnera peut-être maintenant d'entendre ces su-

perbes réformateurs du siècle, qui nous ont révélé l'athéisme et montré le néant au-delà du tombeau, accuser la religion d'appauvrir la pensée et de comprimer son élan! Toutefois la ridicule absurdité de ce paradoxe n'a rien qui doive nous surprendre; pourquoi ne placeroient-ils pas Bossuet et Fénélon, Massillon et d'Aguesseau, Corneille et Racine, dans le rang des incrédules, ceux dont l'incroyable délire a pu compter au nombre des athées la divinité même? Ne seroit-il pas vraisemblable que le même esprit eût inspiré Diderot et Bossuet, Danton et Fléchier, Marat et l'inimitable évêque de Clermont? Ah! pardonnez, ombres vénérées, si vos noms augustes se trouvent rapprochés de ces noms hideux que l'histoire indignée voudroit effacer de ses annales! Leur orgueil s'étoit flatté sans doute de rendre, comme la vôtre, leur mémoire éternelle: ils ne l'ont pas espéré en vain: l'exécration des siècles leur assure l'immortalité, comme l'immortalité vous est promise par l'admiration de l'avenir! Que l'incrédule ouvre vos pages divines: qu'il fasse de vos écrits l'objet de son étude et de ses méditations: que son regard moins dédaigneux consente à parcourir ces chefs-d'œuvre de l'éloquence chrétienne, où l'homme est si admirablement révélé à lui-même avec tous ses contrastes: et qu'il accuse encore la religion qui vous inspira, de ralentir la pensée et d'étouffer le germe du génie!

» Mais une religion descendue des cieux n'auroit-elle, aux yeux de l'homme de lettres, d'autre mérite que celui de ne point arrêter le développement des heureux talens qu'il reçut de la nature? Non, je n'ai point prétendu seulement que l'écrivain pût être religieux sans danger pour sa gloire littéraire; je vais plus loin, et je ne crains pas d'assurer que la religion lui révèlera des beautés nouvelles, et lui fera découvrir au fond de son âme des tons plus variés, plus suaves ou plus rapides, des accens plus passionnés, plus fiers et plus pénétrans. Il est dans l'homme de lettres que la religion inspire, quelque chose de divin qui l'entraîne loin de la terre, et le transporte dans une sphère supérieure, où de nouveaux aspects viennent étonner ses regards, féconder son imagination, et saisir plus immédiatement sa pensée; docile à l'impulsion de cette puissance inconnue, le génie va suspendre son vol entre les grandeurs du monde sensible et les sublimes profondeurs du monde moral: d'un côté il semble se jouer au milieu des merveilles de la nature; de l'autre côté il se recueille avec une sainte

horreur en présence de celui que le mystère environne et que proclament les cieux ; bientôt, après avoir écarté les nuages qui se pressent autour de son trône éternel ; après avoir admiré tour à tour dans la magnificence et l'harmonie de ses œuvres, sa toute-puissance et sa sagesse infinie, il redescend sur la terre suivi de ces grandes images, et dominé par le sentiment le plus sublime, celui de la grandeur de Dieu, auquel se rattache naturellement celui de la grandeur de l'homme.

» Et dès-lors tout s'agrandit, tout s'anime aux yeux de l'écrivain : à la richesse de ses images, à la noblesse de ses pensées, à la rapidité de ses mouvemens on reconnoît la source pure et féconde où son génie a puisé ; pour lui les êtres les plus inanimés deviennent sensibles ; peintre de la nature, quel charme il saura répandre dans ses descriptions ! Quel intérêt dans ses tableaux ! tour à tour tendre et sublime, s'il retrace aux regards attendris les scènes les plus touchantes reproduites sous les couleurs les plus suaves, au milieu des douces illusions de la nature il n'oubliera pas de faire entrevoir le Dieu bienfaisant qui environne d'une égale providence et la fleur ignorée du désert et le cèdre altier du Liban : s'il ouvre à ses méditations une carrière plus vaste, il verra la main du créateur tracer dans les solitudes des cieux leur route aux mondes effrayés : il dira les constantes harmonies de l'univers : il verra l'esprit de Dieu porté sur les nuages du chaos, entre le néant qui se retire et la création qui commence : ici la sagesse éternelle fera d'un mot jaillir des torrens de lumière sur le berceau du monde : là elle parlera aux flots du profond abîme, et l'Océan docile n'osera méconnoître ses rivages : plus loin, une voix solennelle se prolongera, répétée d'échos en échos, sur les nuages brûlans, et aux convulsions du désert, aux tressaillemens des monts superbes, on connoîtra que le Seigneur a tonné du haut des cieux.

» Mais abandonnons ces images imposantes ; abaissons nos regards sur la terre où l'homme nous rappelle : l'homme, ce sublime et toutefois ce douloureux sujet des méditations de l'écrivain ; l'homme en qui tout est contraste, en qui tout est mystère, et qui se chercheroit encore lui-même au milieu des ténèbres de sa raison, si une révélation divine n'eût éclairé la nuit profonde où il étoit plongé ; son orgueil a voulu en faire un Dieu : l'incrédulité l'a ignoblement ramené au-dessous de la brute : mais si son orgueil l'a élevé

trop haut, l'incrédulité l'a fait descendre trop bas; la religion seule nous le montre sous son véritable jour; elle le tient à une distance infinie du créateur, et n'en met pas moins l'univers à ses pieds; et du sentiment de sa misère, elle fait sortir le sentiment de sa grandeur.

« Et voilà pourquoi, dans la peinture de l'homme, l'écrivain religieux sera toujours éloquent : loin de partager pour son semblable le philosophique mépris du matérialiste, il sentira tour à tour son âme s'élever et s'attendrir à l'aspect de ce chef-d'œuvre de la création qui n'appartient à la terre que par ses malheurs et ses larmes, qui appartient aux cieux par son origine sacrée et ses destinées immortelles; et quel puissant intérêt dans l'histoire de sa disgrâce! Quel poésie dans les souvenirs qui l'environnent! La foudre gronda sur son berceau; mais sa ruine n'a pas effacé sur son front l'auguste ressemblance du Dieu qui le créa! C'est un édifice renversé; mais sa beauté est encore attestée par ses débris; c'est un roi détrôné; mais c'est encore un roi; que ses crimes ou ses vertus, que ses misères ou sa félicité soient confondues dans l'indifférence de l'incrédule : l'écrivain religieux n'en contemplera point le spectacle avec cette dédaigneuse insensibilité : il trouvera dans son âme attendrie des gémissemens pour l'infortune : il fera noblement soupirer la douleur; il peindra en traits de flamme les combats et les sacrifices de la vertu, les orages du cœur, les dévouemens de l'héroïsme; et si l'homme attristé gémit à l'aspect du jour qui doit être le dernier de ses jours, quel autre que l'écrivain religieux pourra lui apprendre à saluer le tombeau comme *un monument élevé* par l'espérance sur les confins *des deux mondes?*

» Quel autre encore que l'écrivain religieux, prolongeant ses regards à travers la nuit des siècles, saura présenter en même temps au cœur et à l'esprit le tableau des révolutions humaines? Quel autre, interrogeant les souvenirs du passé, saura en tirer pour l'avenir des peuples de grandes et d'importantes leçons, et, sans trahir les règles sévères de l'histoire, s'élèvera jusqu'au ton de l'éloquence? A l'aspect de ces grands mouvemens, qui ont tour à tour agité la terre, il ne s'arrêtera pas à observer stérilement leurs causes secondes; les passions des hommes, le conflit des intérêts, les inimitiés héréditaires des nations rivales ne seroient à ses yeux que des ressorts impuissans, si une main suprême n'en dirigeoit l'action pour la prospérité ou la ruine des empires; ainsi ce n'est plus une aveugle et désespérante

fatalité qui préside à leurs destinées : les événemens de la terre se rattachent aux desseins du Ciel : une providence cachée en règle mystérieusement le cours : du sein de l'éternité qui l'environne, cette providence toujours attentive voit passer devant elle le torrent des âges : et chaque siècle qui sort de la nuit, vient entendre ses immuables décrets ; c'est elle qui, marquant d'un sceau réprobateur une nation tout entière, lui ordonne de se déchirer de ses propres mains; c'est elle qui fait paroître sur l'horizon des choses humaines ces sinistres météores, ces conquérans farouches que devance la terreur et qui viennent régner sur des ruines au nom de la victoire; c'est elle qui, brisant comme une frêle argile l'instrument qui a servi à sa vengeance, relève l'antique majesté des trônes, et y replace les rois qu'elle en avoit fait descendre; c'est elle qui a rendu à notre amour ces augustes exilés vers lesquels se tournèrent si long-temps en vain les vœux et les soupirs de leur patrie gémissante : oui, la Providence a parlé, et soudain nous l'avons vu reparoître au milieu des acclamations de son peuple, ce prince qui put être frappé par l'infortune, mais dont le courage héroïque fut toujours supérieur au destin ; et dont la sagesse mûrie par le malheur devoit cicatriser nos plaies, tarir la source de nos larmes, imposer silence aux factions et renouer le fil interrompu de nos destinées.... »

Avis essentiel.

MM. les Souscripteurs dont l'abonnement expire à la fin de décembre, sont priés de le renouveler au plus tôt, s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans la réception des numéros.

Nous les prévenons qu'à partir de janvier 1826, nous emploierons des caractères nouveaux, très-nets et très-lisibles, et que, vu la hausse successive des papiers depuis un an, le prix de l'abonnement est porté à 15 fr. pour l'année, et à 7 fr. 50 c. pour 6 mois. MM. les Souscripteurs trouveront d'ailleurs cette augmentation bien juste, s'ils veulent considérer que d'autres journaux, paroissant mois par mois et par cahiers moins volumineux que les nôtres, sont portés au même prix.

Missions.

On a publié dernièrement à Marseille une *Notice* sur les missions de M. l'abbé Desmazure durant l'année 1825. Cet apôtre de la Terre-Sainte est arrivé, au mois de mars dernier, à Marseille, où il a été accueilli honorablement par le premier pasteur du diocèse, les autorités civiles et tous les habitans qui déjà avoient eu l'avantage de l'entendre en 1815. Il a prêché le carême dans l'église épiscopale de la Major. Là, malgré l'éloignement du centre de la population, on voyoit accourir, des extrémités de la ville, un grand nombre de personnes de distinction. M. Desmazure a parlé, entr'autres sujets, de la parabole de l'Enfant prodigue, de l'éducation chrétienne, de la Providence, de la passion et de la résurrection, et toujours il a captivé son auditoire par une onction attendrissante, à laquelle prêtoient encore de nouveaux charmes les pieux souvenirs de Jérusalem que l'orateur entremêloit à ses discours. Le lundi de Pâques, il a prêché, dans l'église de Saint-Théodore, sur la divinité de la religion, et, le dimanche suivant, il a terminé sa station à la Major, par un discours sur les lieux saints et sur la conservation du Saint-Sépulcre, respecté, depuis dix-huit siècles, par les Mahométans, les Juifs, et ces barbares qui, à tout moment, font redouter leur affreux vandalisme.

M. l'abbé Desmazure a aussi prononcé, dans l'église de la Trinité, un discours sur l'œuvre de la Maternité. Parmi l'auditoire, on remarquoit Mgr. l'évêque, M. le préfet, beaucoup de magistrats, d'administrateurs, un nombreux clergé, et les dames, membres ou coopératrices de l'œuvre. L'orateur a fait ressortir la nécessité et les avantages de l'aumône, et a relevé la bonté touchante de Madame la Dauphine qui, a-t-il dit, n'ayant pas eu le bonheur d'être élevée à la sublime dignité de mère, n'a pas craint de descendre la première marche du trône pour devenir la mère adoptive de tous les infortunés. Une quête abondante a été le fruit de ce discours.

Avant de quitter Marseille, le nouvel apôtre de la Palestine a prêché encore deux sermons, l'un dans l'église des Grecs, et l'autre à Saint-Martin pour l'œuvre du refuge. Il

s'est rendu ensuite dans le département du Var et s'est fait entendre à Fréjus, à Draguignan, à Cannes, à Lorgues, à Grasse, à Brignolles, et à la Sainte-Beaume, grotte visitée souvent par des personnages des plus hautes classes et par des rois même.

Le jour de la Pentecôte et le lendemain, M. l'abbé Desmazure, s'est montré dans l'Eglise métropolitaine d'Arles, où il a célébré les triomphes de la foi et fait la description de la Terre-Sainte. Le 26 mai, cet infatigable missionnaire entretenoit les habitans de Salon de la parabole de l'Enfant prodigue, et, le 29, dans l'église de Sainte-Marthe, à Tarascon, il a fait l'énumération des bienfaits du ciel sur la France, et improvisé un morceau tout-à-fait éloquent sur le sacre de Charles X.

Le pélerin de Jérusalem est allé ensuite à Nice et à Monaco. Dans la première de ces villes, il a reçu de M. l'evêque et des autorités, l'accueil le plus flatteur. La vaste nef de la cathédrale ne pouvoit contenir le nombreux auditoire où l'on voyoit les personnages les plus éminens, entr'autres, le gouverneur général, le président du Sénat, le consul de France, l'intendant général et la plupart des fonctionnaires. M. l'abbé Desmazure n'a pas oublié de reconnoître la protection que les rois de Sardaigne ont toujours accordée aux pères gardiens du Saint-Sépulcre, et il a fait un rapprochement heureux des noms de Charles-Félix et de Charles X, qui, tous deux amis, embellissent l'un et l'autre leur trône par les plus nobles vertus. A la suite d'un discours de l'orateur sur les mauvais livres, une foule d'habitans de Nice ont apporté spontanément une grande quantité d'ouvrages pernicieux qui, d'après le vœu de plusieurs personnes, furent brûlés sur la place publique. A Nice et à Monaco, M. l'abbé Desmazure a recueilli d'abondantes aumônes pour l'établissement des pères latins de la Terre-Sainte.

Après ces courses évangéliques, ce zélé missionnaire est rentré en France, et a prêché successivement à Antibes, au Luc, à Saint-Tropez, à la Garde-Freinet, à Avignon, et à Aix. Partout, ce pieux défenseur du Saint-Sépulcre, a été accueilli avec un religieux empressement, écouté avec une sainte ardeur et applaudi avec l'enthousiasme le plus unanime.

— Dans les derniers jours d'octobre, des Missionnaires sont arrivés presque *incognito* à Strasbourg, et, dès qu'ils ont paru en chaire, ils ont été environnés d'un auditoire

aussi nombreux qu'édifiant. Les exercices ont été suivis avec exactitude, et les hommes ne rougissoient pas de mêler leurs voix à celles des vierges qui chantoient les cantiques. Le général de la division en garnison à Strasbourg, les généraux de son Etat-Major, le préfet, le maire et les magistrats édifioient les fidèles par leur recueillement et leur piété. Le calme et la tranquillité ont régné constamment dans la cathédrale où s'est d'abord donnée la mission. Mgr. l'évêque n'a pas hésité à partager les fatigues des apôtres qui évangélisoient les Alsaciens. Son zèle ainsi que la force et l'onction de ses discours, ont produit la plus heureuse impression et ont fait naître des fruits de salut. Il y a eu une fête solennelle, que l'on peut appeler la fête de la réconciliation, puisque les missionnaires avoient réuni les fidèles aux pieds du Saint-Sacrement, pour les inviter, pour les contraindre, en quelque sorte, à se pardonner réciproquement, à l'exemple de leur divin maître qui pardonna lui-même à ses ennemis. Cette fête a été accompagnée de la plus grande pompe; on a vu même une maison protestante venir contribuer à l'ornement de l'autel. Admirable exemple d'union et de concorde entre des partis de croyances si opposées! Heureux fruits de cette charité qui regarde tous les hommes comme des frères, et sait ménager tous les esprits!

Encouragé par tous ces succès, Mgr. l'évêque de Strasbourg a voulu faire participer la population allemande de son diocèse aux avantages de la mission. Il a donc envoyé des ecclésiastiques dans les églises de Sainte-Madeleine et de Saint-Jean, et là, comme à la cathédrale, on a remarqué la même affluence d'auditeurs, la même assiduité, le même recueillement et la même édification. La garnison de la ville n'est pas restée étrangère à ces bienfaits inappréciables. Le premier pasteur du diocèse l'a réunie dans une partie de la cathédrale, où l'on avoit transcrit ces mots *Dieu et le Roi!* devise toujours chère à des guerriers chrétiens et français. La troupe a eu une retraite de huit jours, ouverte par le prélat lui-même dont les vœux ont été réalisés. Les soldats, entraînés par l'exemple de leurs chefs, se sont montrés aussi dociles à la voix de l'Evangile qu'ils le sont ordinairement à celle de l'honneur.

Mgr. Tharin, quelque temps avant cette mission, avoit publié un mandement pour en annoncer les exercices. Il y fait l'éloge des missionnaires, que n'épouvantent ni les fatigues, ni les contradictions, ni les calomnies; il retrace

rapidement leurs succès si multipliés, et les vertus par lesquelles ils édifient les peuples; il exalte leur zèle, leur courage, leur désintéressement et leur charité. Il détruit ensuite les objections dont on se sert pour éloigner ou dénigrer leurs services. Les raisonnemens qu'il emploie, sont d'une telle solidité, que l'incrédule le plus opiniâtre y résisteroit difficilement. L'impiété, s'écrie le prélat, a eu ses apôtres, la religion catholique ne pourroit-elle donc avoir les siens ? Il venge les missionnaires du reproche qu'on leur fait de troubler les familles et les consciences. « Ils sèment la division dans les familles ! dit-il, et cependant ils ne cessent de prêcher le pardon des injures et l'amour des ennemis ; ils recommandent aux enfans le respect, la docilité et l'amour envers les auteurs de leurs jours ; aux époux la paix et l'union ; à tous la patience, l'humilité et la charité. Est-ce en prêchant cette doctrine céleste, qu'on sème la division dans les familles ? Une pareille accusation n'est-elle pas aussi dénuée de vraisemblance que de bonne foi ?

« Les missionnaires troublent les consciences ! Mais les lois qui infligent à certains crimes des peines sévères, troublent les coupables : faut-il abolir les lois ? Les magistrats qui, en les appliquant, condamnent le parricide à périr par le glaive de la justice, portent l'effroi dans son âme : faut-il supprimer la magistrature ? Mais Dieu excite dans la conscience criminelle ce terrible remords qui la ronge et la déchire, et ne s'apaise qu'à la voix du repentir : faut-il accuser Dieu de troubler les consciences ? Mais, si un homme marchant tranquillement sur le penchant d'un abîme, n'avoit plus que quelques pas à faire pour s'y précipiter, faudroit-il lui laisser ignorer le péril qui le menace, dans la crainte de le troubler ? Les missionnaires troublent les consciences ! Oui, ils troublent la conscience des hommes injustes, intempérans, voluptueux ; ils troublent la conscience de tous ceux qui vivent dans l'esclavage des passions et du vice, comme s'ils n'avoient aucune obligation à remplir, ni envers Dieu qui les a créés, ni envers la Religion qui les a marqués de son sceau à leur entrée dans la vie, ni envers eux-mêmes, ni envers leurs semblables qui sont leurs frères, ni envers la société dont ils sont membres, et qu'ils doivent non scandaliser par le désordre, mais édifier par la vertu. Ils troublent les consciences ! Trouble salutaire, qui, en produisant le repentir, remplace le remords qui déchire, par la paix de Dieu qui console ; arrache le coupable à ses

passions pour le rendre à ses devoirs; porte la joie dans le cœur d'un père, attristé sur le bord de la tombe par les excès d'un fils dénaturé; dans celui d'une épouse vertueuse que la violence et la brutalité de son époux livroit aux gémissemens et aux larmes; dans une famille entière qui tremblait de voir son honneur compromis et son nom souillé par les scandaleux excès d'un seul de ses membres dominé par de violentes passions! Trouble nécessaire pour ramener les chrétiens coupables du penchant de l'abîme éternel dans la voie des commandemens de Dieu : car, s'ils vivent tranquilles dans l'oubli de leurs devoirs, qui est-ce qui les empêchera de se précipiter dans le malheur? Ne courront-ils pas, comme des insensés, de désordre en désordre, jusque sur le seuil de l'éternité, où la justice de Dieu, tranchant le fil de leurs jours, les punira sévèrement? »

Mgr. l'évêque de Strasbourg invite ensuite ceux que des préjugés de naissance éloignent de notre croyance et de notre culte, à ne point redouter le pieux spectacle d'une mission. Il leur dit que rien d'hostile ne se médite contre eux; que « jamais aucune parole de fiel ne souillera les lèvres des » missionnaires, ni aucun sentiment d'amertume ne refroi- » dira la charité qui brûle pour tous dans son cœur. »

— Conformément aux vœux de Mgr. l'évêque de Châlons, il y a eu aussi dans cette ville une mission, à laquelle on a fait participer l'école royale d'arts et métiers. M. de Prilly, dans un mandement, avoit fait connoître à ses diocésains les dispositions avec lesquelles ils devoient recevoir les missionnaires. Il avoit déclaré qu'il accepteroit lui-même les fonctions de ces apôtres zélés, et qu'il partageroit leurs travaux. Les habitans de Châlons se sont empressés d'écouter la voix des missionnaires et celle de leur premier pasteur, et la grâce a opéré des prodiges dans cette ville de la Champagne.

— Les habitans d'Orthez ont joui aussi tout récemment des bienfaits d'une mission qui a produit les résultats les plus consolans. Un habitant de cette ville a adressé aux protestans, ses concitoyens, une *Lettre* par laquelle il les engage à venir entendre les missionnaires, et où il réfute les griefs des réformés contre le catholicisme. M. Charles Coquerel, rédacteur de la *Revue protestante*, a été effrayé de cette lettre, et il a communiqué ses alarmes au *Constitutionnel* dans une épître où il se plaint que « en la personne » du protestantisme, tout ce qu'il y a de noble et d'élevé

» sur la terre est outragé, parce que l'on conteste à l'esprit » humain sa liberté de pensée et son droit immuable de dis- » cussion. Ainsi, continue-t-il, il est évident à nos yeux » que ces attaques contre notre foi évangélique, si elles » étoient appuyées jamais, seroit le prélude du rétablisse- » ment de la censure, des persécutions, en un mot de la » barbarie. » Cet acharnement contre le catholicisme fait pitié. Depuis si long-temps que les protestans reprochent aux catholiques de faire renaître ces maux qu'ils voient si près de nous, on est étonné de leur opiniâtreté. Mais il faut qu'ils disent quelque chose pour entraîner les esprits aveugles et les exciter contre la véritable religion. Pour nous, nous citerons quelques fragmens de la *Lettre aux protestans d'Orthez;* nos lecteurs n'y verront sans doute aucun indice de la barbarie et des persécutions contre lesquelles M. Coquerel déclame si fort. Les protestans se plaignent de ceux qui veulent conduire les hommes, en fait de religion, par la voie d'autorité. Ainsi chaque individu demeure interprète indépendant et souverain de l'Ecriture. On ne peut concevoir un principe plus subversif de l'unité.

« N'est-ce pas, dit l'auteur de la *Lettre aux protestans d'Orthez*, n'est-ce pas une maxime universelle et proverbiale qu'autant de têtes autant de sentimens? Si cela est vrai dans les choses humaines et accessibles à la raison, combien plus dans les choses divines, dans ces sublimes mystères où la raison, si elle ne veut s'égarer, n'a d'autre parti à prendre que d'adorer et de se soumettre? L'expérience ne prouve que trop ce que nous disons, par le nombre infini d'erreurs qui ont déchiré l'Eglise depuis qu'on a méconnu son autorité. Toutes ces erreurs sont nées du principe que nous combattons et qui les favorise toutes. Qu'opposer, en effet, aux esprits téméraires, amis des nouveautés, qui, pour se faire un nom dans le monde, viendront semer parmi les chrétiens des erreurs nouvelles, en donnant de nouvelles interprétations à nos livres saints? On leur a dit qu'ils ne devoient les entendre que suivant leur propre sens, et ils usent de ce droit si flatteur, qui les constitue juges sans appel de tous les dogmes de la religion.

» Il est résulté de là que toutes les vérités de la foi ont été successivement attaquées, et que, hors du sein de l'Eglise catholique, la religion, battue en brèche de toutes parts, n'a plus présenté que des ruines.

» Vos docteurs avoient commencé par dire que tout ce

qu'il faut croire est clairement enseigné dans l'Ecriture. On a bientôt vu que tout n'y est pas si clair. Alors qu'ont-ils fait? ils ont renversé la proposition, en disant qu'on n'est obligé de croire que ce que l'Ecriture contient clairement.

» Ce principe posé, ils ont répandu des obscurités sur les textes les plus évidens, pour être autorisés à ne point admettre les dogmes qu'ils vouloient rejeter; et la religion sainte que Jésus-Christ a donnée aux hommes a été défigurée, déchirée, mise en pièces par les novateurs. »

Ici l'auteur énumère les suites de ce principe, les sept sacremens réduits à deux, la présence réelle niée, la confession supprimée, la foi changeant suivant les temps et les lieux, et chaque jour de nouvelles interprétations. Ce principe est si peu d'accord avec la raison et la nature de l'homme, que les protestans eux-mêmes le négligent dans la pratique.

« Interrogez-vous vous-mêmes, continue l'auteur, et vous avouerez que, si vous professez la religion réformée, c'est uniquement parce que vous y êtes nés; si vous croyez tous les articles du symbole, c'est parce qu'on vous a enseigné qu'il falloit les croire. Si vous ne reconnoissez que deux sacremens; si vous dites qu'ils sont seulement le sceau de la grâce, que le baptême n'est pas nécessaire au salut des enfans, que la foi seule justifie, qu'il ne faut pas invoquer les Saints, que tous les livres contenus dans la Bible appartiennent à la sainte Ecriture; si vous croyez tout cela, c'est parce qu'on vous l'a enseigné ainsi, et non parce que vous avez vu clairement, après un profond examen des livres saints, qu'il falloit croire comme vous croyez.

» Avouez-le donc, mes frères, vous ne suivez pas dans la pratique ce principe de votre religion, que tout chrétien doit *régler sa foi sur la sainte Ecriture, expliquée par lui-même suivant ses propres lumières.*

» Du reste, il n'est pas étonnant que vous ne le suiviez pas, car il est impossible à suivre, au moins pour la plupart des hommes.

» Pour vous prouver cette dernière assertion d'une manière plus sensible, je vais rapporter sur cet article la doctrine de vos catéchismes.

» 1° Ils imposent à tous les fidèles l'*obligation de lire et de méditer l'Ecriture;*

» 2° Ils veulent qu'*elle soit la seule règle de notre foi;*

» 3° Ils prétendent que ce n'est pas par l'enseignement de

l'Eglise qu'il faut expliquer l'Ecriture, mais que *c'est au contraire par l'examen de l'Ecriture que chaque fidèle doit juger si l'Eglise est véritable et sa doctrine pure.*

» Enfin, quant à la manière d'interpréter les livres saints, ils enseignent qu'on doit le faire *selon l'analogie de la foi et par l'Ecriture même.*

» Maintenant, mes frères, je vous prie de me dire si c'est ainsi que vous avez examiné les divers dogmes de la religion, pour les croire ou pour les rejeter, suivant que vous avez reconnu clairement qu'ils étoient ou n'étoient pas contenus dans les livres saints.

» Je vous demande encore si la plupart des hommes sont capables et ont le temps de faire cet examen profond, de juger les controverses élevées entre les différentes communions chrétiennes, et de les juger d'une manière si assurée, que ce jugement puisse devenir le fondement de leur propre foi.

» Et d'abord, comment feront les ignorans? ceux surtout qui ne savent pas lire, comment étudieront-ils l'Ecriture? Un de vos plus savans auteurs a trouvé un expédient admirable : ils peuvent, a-t-il dit, se la faire lire. Il faudra donc qu'un pauvre laboureur, un artisan, une servante, tant de malheureux appliqués à de pénibles travaux, se fassent lire l'ancien et le nouveau Testament, d'une manière assez suivie pour pouvoir approfondir, confronter, éclaircir les textes et décider les questions les plus hautes de la religion. Une pareille idée est le comble de la folie.

» Mais quand ces pauvres gens pourroient lire eux-mêmes et méditer la Sainte Ecriture, en auroient-ils le loisir? Quand ils en auroient le loisir, trouveroient-ils en eux-mêmes l'intelligence nécessaire pour décider les points essentiels de la doctrine sur les mystères, les sacremens, le culte divin?

» Les personnes même qui ont quelque intelligence pourroient-elles, sans témérité et sans orgueil, prétendre mieux pénétrer le sens de l'Ecriture que tant de savans docteurs, d'illustres évêques, de saints personnages et de nombreux conciles qui nous ont précédés? »

Enfin, il y auroit une dernière difficulté, c'est de s'assurer si les livres qu'on nous présente sont vraiment divins. Qui nous garantira l'authenticité de ces livres? ce n'est pas une église faillible. Les protestans diffèrent entr'eux sur la canonicité de plusieurs parties de l'Ecriture; les uns re-

jettent l'épître de Saint Jacques, les autres l'épître aux Hébreux; ceux-ci l'apocalypse; ceux-là le deuxième livre des Machabées. Le peuple, parmi les réformés, a-t-il étudié les preuves de la divinité de tel ou tel livre que lui présentent ses ministres? D'où l'auteur conclut que la croyance des protestans ne repose sur aucune base solide, au lieu que la croyance des catholiques est appuyée sur celle que Jésus-Christ a établie comme la colonne de la vérité. La *Lettre aux protestans d'Orthez* se termine par une peinture des avantages de l'Eglise catholique; l'auteur invite les protestans à y arrêter leurs regards et leur attention.

NOUVELLES ET ANNONCES.

EXTÉRIEUR.

Rome. La santé du Saint-Père éprouve une amélioration qui est l'objet de la joie générale, et l'on espère que Sa Sainteté sera bientôt entièrement rétablie. Les audiences que donne le Pape, les travaux dont il s'occupe, prouvent qu'il a recouvré toutes ses forces; les décrets qui émanent de sa sagesse annoncent aussi sa constante sollicitude pour le bien de ses fidèles sujets.

— Le 27 octobre dernier, il y a eu une abjuration dans l'église collégiale de Saint-Laurent, à Lugano. Une protestante qu'avoit instruite M. le chanoine Torricelli, a prononcé son abjuration entre les mains du délégué de M. l'Evêque de Côme.

— La fête de S. M. Charles X, roi de France, a été célébrée dans la belle église de Saint-Louis des Français. On a exécuté une messe en musique. Monsignor Isoard, auditeur de Rote pour la France, et doyen de ce tribunal, a officié. LL. AA. RR. l'infant et l'infante duchesse de Lucques y ont assisté. Tous les Français se sont fait un devoir de se rendre à la cérémonie. On y distinguoit plusieurs Pairs de France. Dans la tribune se trouvoit aussi M. le comte de Saint-Aulaire, arrivé la veille. Les dames occupoient des tribunes séparées. Dans la matinée, il y a eu chapelle papale à l'église de Saint-Charles, en l'honneur de Saint Charles Borromée.

— S. S. Léon XII a nommé à la chaire de droit public ecclésiastique, dans l'archi-gymnase romain, le Père Jos-

chim Ventura, procureur général des Théatins, et l'a dispensé des lois du concours, en considération des écrits que ce savant religieux a composés sur des matières ecclésiastiques. Le Père Ventura a publié, durant quelque temps à Naples, un recueil intitulé : *Encyclopédie ecclésiastique*; aujourd'hui, il travaille au *Journal ecclésiastique de Rome*. La chaire à laquelle vient d'être nommé le Père Ventura, lui fournira l'occasion de rendre de nouveaux services à la religion et à la société.

Padoue. Le jour de la fête de Saint François d'Assise, on a ouvert, dans cette ville, le couvent des Capucins, que les habitans se sont empressés de pourvoir de tout ce qui étoit nécessaire. L'église a été rebâtie en moins d'un an. Au jour indiqué, les religieux, au nombre de vingt-quatre, sortirent de la paroisse de Sainte-Croix, et se dirigèrent processionnellement vers leur nouvelle église; ils étoient accompagnés de M. l'Evêque de Padoue et d'un nombreux clergé. On a chanté le *Te Deum* et le Père provincial a prononcé un discours. M. l'Evêque de Padoue a fait l'éloge des religieux et des pieux fidèles qui avoient concouru à la restauration de cet établissement que le gouvernement favorise d'une protection toute particulière.

Pays-Bas, *Gand*. Certains esprits félicitent les jeunes lévites de la Belgique du nouveau décret royal qui, par la formation du collége philosophique, les met à même d'apprendre la langue dite nationale, le grec, l'hébreu, la physique, la chimie, etc. On exalte en même temps la tolérance et les vues paternelles du roi des Pays-Bas qui enjoint aux séminaires épiscopaux de ne recevoir désormais que des sujets qui auront suivi les cours de ce collége. Mais une chose qui surprend étrangement tous les bons catholiques, c'est de lire dans le considérant du décret royal qu'il a été rendu *sur la demande de quelques chefs du clergé*. Assertion très-hasardée, pour ne pas dire autre chose, à moins qu'on n'ait voulu désigner ainsi un ancien secrétaire de M. de Pradt, qui a dû, sans doute, sous un si bon maître, se fortifier beaucoup en théologie, ou bien M. l'abbé L... qui, pendant la révolution, déposa si volontiers la soutane pour la médaille de juge de paix à Bilsen. Et Dieu sait comment M. L... sut mettre à profit ces pacifiques fonctions à l'égard de ses anciens confrères!... Le temps de ce travestissement étant fini, l'ex-juge de paix a repris l'habit

ecclésiastique pour occuper un emploi dans les bureaux du directeur général du culte catholique.

On conçoit que de tels hommes, et quelques autres de la même trempe, aient applaudi aux décisions du gouvernement; mais les véritables chefs du clergé ont dû en être consternés, et leur touchante unanimité dans cette occasion ne permet à aucun homme de bonne foi de douter qu'ils aient rempli leur devoir. Mgr. le prince de Méan, archevêque de Malines, l'évêque de Namur et tous les vicaires-généraux capitulaires de la Belgique, l'internonce Ciamberlani et les archi-prêtres de la Hollande, ont adressé au gouvernement les plus instantes réclamations contre l'établissement du collége philosophique. M. G**, directeur-général du culte catholique, avoit persuadé au Roi que le prince de Méan acquiesceroit à tout. Son Altesse a persisté dans son refus d'accepter les fonctions de contrôleur de ce collége, malgré toutes les instances du directeur-général, qui se rendit exprès à Malines pour décider le Prélat.

M. G**, qui met aujourd'hui une si grande activité dans tout ceci, a joué dans le temps un rôle à peu près semblable lorsque Joseph II conçut l'étrange projet de sa réforme. Personne n'ignore que le vénérable cardinal de Frankemberg fut à cette époque moins inflexible que le prince de Méan; c'est que les philantropiques agens de Joseph II avoient menacé le Cardinal d'une prison d'Etat en Styrie. M. G** étoit alors fiscal ou procureur-général au grand conseil de Malines, et comme sa conduite en cette occasion avoit provoqué, parmi ses compatriotes, un ressentiment dont il pouvoit craindre, il resta caché dans un réduit de l'hôtel de Hoogstracken, que sa mère habitoit; ces craintes n'étoient que trop fondées, car une valise qui contenoit ses effets ayant été reconnue comme la sienne, fut brûlée en place publique à Malines.

A l'époque de la révolution, M. G** passa en Autriche, et y est resté tout le temps de l'occupation. L'Empereur lui faisoit une pension, mais il ne put, malgré ses efforts, obtenir aucun emploi, à cause de son incapacité. En 1815, M. G** est revenu en Belgique, muni d'une lettre de l'Empereur pour le roi des Pays-Bas, qui le nomma directeur-général du culte catholique. C'étoit assurément mettre le loup dans la bergerie, car depuis cette époque, il n'est sorte de tracasseries à laquelle les ministres de la religion

catholique n'aient été en butte. On se rappelle ce qui est arrivé aux évêques et vicaires-généraux lors de l'établissement de la constitution, et comment on a traité leurs mandemens, malgré la liberté de la presse. Mgr. le prince de Broglie, évêque de Gand, a été condamné au carcan et à l'exil, et la première sentence a été exécutée en effigie entre deux larrons, comme pour rappeler le supplice de notre divin maître. M. Lesurre, son vicaire-général, a été obligé de quitter la Belgique, et, malgré les réclamations du Souverain Pontife, les prétendues lois organiques instituées par Buonaparte, ont été remises en vigueur comme instrument de persécution. Sur une fausse accusation, MM. les vicaires-généraux de Gand, malgré leur grand âge, leurs infirmités et le respect qu'on devoit à leur caractère et à leurs vertus, ont été retenus plusieurs mois en prison; un vicaire de Saint-Waudru, à Mons, a été banni du royaume pour avoir administré les sacremens à un protestant qui vouloit rentrer dans le sein de l'Eglise catholique, tandis que les ministres de la réforme répandent impunément de l'or parmi les pauvres paysans catholiques pour les exciter à abjurer leur religion. Toutefois ces scandales ont été accompagnés d'événemens que nos esprits forts interpréteront à leur gré, mais qui n'en ont pas moins fait une vive impression. Une femme devenue protestante est morte subitement le jour où elle est entrée au prêche, et plusieurs ouvriers encouragés, par des libéralités qu'ils avoient reçues, à négliger leur travail, sont livrés au vagabondage et à la misère.

Je puis ajouter à cette étrange manière de traiter la religion et ses ministres, les faits suivans, dont les journaux ont déjà retenti, savoir : le rédacteur du *Courrier de la Flandre* est emprisonné pour avoir dit, en réponse au *Constitutionnel* de France, que les protestans avoient été tout aussi souvent *vexans* que *vexés;* M. l'abbé de Zinzerling subit le même sort pour s'être avoué auteur d'un autre article inséré dans le même journal. L'*Histoire de la Belgique*, par M. l'abbé Smet, a été *saisie* dans tous les petits colléges où elle étoit préférée à celle de l'inspecteur des études Dewez; défense est faite aux libraires de l'exposer en vente. Il est bien vrai que M. Dewez a écrit dans le temps à l'auteur une lettre de félicitations sur son ouvrage. « Mais ce n'étoit, » dit-il, qu'un compliment d'usage entre auteurs; » il accuse aujourd'hui *l'Histoire* de M. Smet d'être *anti-na-*

tionale, en convenant toutefois qu'elle est écrite avec plus de méthode que la sienne propre. Je n'en finirois pas si je voulois énumérer d'autres vexations renouvelées chaque jour contre la religion et le clergé. Tandis qu'on entrave les institutions des Frères de l'école chrétienne et des religieuses, par des examens, par des obligations de brevets, les universités du royaume se peuplent d'étrangers imbus de la philosophie de Kant, désignant le Sauveur du monde comme le *prétendu fils de Dieu*, ne parlant de Dieu même qu'avec la supposition *qu'il y en ait un*, et se livrant à d'autres blasphèmes qui révoltent des personnes même peu scrupuleuses. Le libertinage qui suit de près l'impiété gagne peu à peu toutes ces écoles, tant il y a peu de précautions prises contre le penchant à la débauche, et l'on pourroit citer telle université dont plusieurs élèves sont infectés de maladies honteuses.

C'est dans cet état de choses que le gouvernement a décidé que tout sujet qui aura fait *ses humanités* hors du royaume ne pourra être admis dans aucune université des Pays-Bas, et ne pourra remplir aucune fonction *civile ou ecclésiastique*. Vos libéraux qui admirent tout cela, et qui professent un zèle si ardent pour la Charte de Louis XVIII, ne s'avisent point que notre loi fondamentale est ainsi violée dans l'article qui déclare que *tous les Belges* sont aptes à remplir des places, mais ce n'est pas là la seule infraction à cette loi que je pourrois signaler.

Revenons au collége philosophique dont les professeurs ont été récemment nommés, et qui sont connus d'une manière peu avantageuse. Un sieur Winsingor, appelé à professer le droit canonique et l'histoire ecclésiastique, a été d'abord soldat, puis voyageur de commerce, et après avoir repris et quitté de nouveau l'uniforme, a fait deux années d'études qui lui ont valu le titre de docteur ès-droit et de juge au tribunal de première instance d'Anvers; c'est à ces dernières fonctions qu'on l'a arraché pour en faire un professeur de droit canonique. Parmi les autres professeurs, il est un ecclésiastique qui fait un étrange contraste par la glorieuse conduite qu'il a tenue dans la révolution, et qui a subi l'exil et la persécution plutôt que de trahir sa conscience, aussi le désigne-t-on particulièrement comme prêtre catholique *romain*, ce qui peut donner une singulière idée de l'orthodoxie de ses confrères, qui pourtant sont presque tous prêtres. Le quart des bourses qui appartiennent aux séminaires

épiscopaux est affecté maintenant au collége philosophique, lequel est généralement regardé comme une imitation du séminaire de Joseph II, où l'on n'enseigne pas la théologie. La curatelle dont le gouvernement a voulu investir Mgr. le prince de Méan, ne donnoit à ce prélat aucune autorité, mais une simple surveillance sur des professeurs qu'il n'auroit pas eu le pouvoir de révoquer, puisque ce n'est pas lui qui les a nommés, et quelque autorité d'ailleurs qui lui eût été donnée, il n'en étoit pas moins injuste de priver les évêques de la Belgique du droit de diriger eux-mêmes les jeunes gens qui se destinent au sacerdoce, ou de laisser à ceux-ci la liberté du choix.

Nous apprenons, au reste, que Léon XII a approuvé la résistance du clergé de la Belgique, et que Sa Sainteté a fait remettre au ministre du roi des Pays-Bas une note pour demander la révocation des décisions qui ont jeté toutes les églises dans une profonde consternation. Le prince archevêque de Malines et l'évêque de Namur, avoient fait, dit-on, auprès du Roi des démarches qui non-seulement ont été sans succès, mais qui ont provoqué peut-être la décision qui supprime les petits séminaires, les colléges subalternes où les enfans de familles pauvres et pieuses trouvoient un asile. Cette décision a atteint même les Frères des écoles chrétiennes qui s'étoient pourtant assujettis aux examens ordonnés, et qui les ont subis devant l'inspecteur des écoles du Hainaut, dont la sobriété est si équivoque qu'on l'a trouvé une fois ivre-mort dans les rues de Mons. A Dinan, les Frères avoient reçu un secours de 2,000 fr., et en les renvoyant aujourd'hui, on leur redemande cette somme qui n'étoit, dit-on, accordée qu'à titre de prêt. A Namur, où ces écoles étoient protégées et entretenues par trois administrations, on a voulu faire signer leur renvoi par ces administrations pour faire croire que quelques mécontentemens l'avoient rendu nécessaire, mais plusieurs des membres ont refusé de souscrire à cette lâcheté. La maréchaussée a cerné pendant deux jours le séminaire de Namur pour empêcher peut-être l'admission des nouveaux élèves, et la plus minutieuse surveillance est exercée sur les écrits, les brochures, les correspondances, et je puis dire même sur la conversation de famille, pour savoir si l'on n'y médit pas du collége philosophique.

Le gouvernement enfin affecte une si grande terreur contre les institutions religieuses, qu'après avoir pris un arrêté contre des missionnaires qui n'existoient pas en Bel-

gique, on a appliqué cet arrêté à quatre ecclésiastiques français qui se rendoient à Luxembourg comme simples voyageurs, et on leur a interdit l'entrée de la ville. A Bruxelles, un pauvre frère trapiste, né dans cette ville, et qui avoit obtenu de ses supérieurs la permission de venir voir ses parens, a été arrêté comme missionnaire, et obligé de quitter le royaume dans 24 heures. A Mons, on a affecté de considérer comme des jésuites, des Frères des écoles chrétiennes qui ont été en conséquence arrêtés et conduits par la maréchaussée, tandis qu'une centaine de polissons salariés les accabloient d'injures. Deux prêtres hollandais ont naguère éprouvé le même traitement sous le même prétexte, et comme accusés sans fondement d'avoir colporté des brefs du Pape : ils se sont réfugiés en France.

Tel est l'état où se trouve la religion dans nos contrées, sans qu'il s'élève un défenseur, un esprit généreux qui puisse mettre dans une juste balance les droits et les devoirs de tous. Personne ne s'abuse sur les fruits que doit produire nécessairement l'éducation qui sera reçue dans le collége philosophique, et pourtant le clergé auroit à craindre un autre danger en les interdisant dans ses instructions ; mais il faut que les pasteurs veillent au salut du troupeau, et attendent de meilleurs jours.

(*Extrait d'une correspondance particulière.*)

Bruxelles, 28 *novembre*. Le roi des Pays-Bas, a rendu, le 20 de ce mois, l'arrêté suivant, qui ne laisse pas beaucoup d'espoir aux catholiques.

Nous Guillaume, etc.

Sur l'adresse de l'évêque de Namur, tendant à connoître notre intention relativement à l'admission au séminaire de Namur, des jeunes gens qui se présentent à cet effet, en alléguant qu'ils ont déjà terminé leur philosophie ;

Sur le rapport ultérieur de notre ministre de l'intérieur, en date du 18 de ce mois ;

Avons trouvé bon et entendu d'arrêter, en approuvant les mesures déjà prises par le directeur général :

1° Que les jeunes gens reçus dans les séminaires épiscopaux, après le 11 juillet dernier, ne pourront continuer à y séjourner, et en seront éloignés par les chefs de ces établissemens, immédiatement après que le présent arrêt leur aura été communiqué.

2° Que néanmoins, par exception à la règle prescrite dans le premier paragraphe, pourront rester provisoire-

-cinq. La convalescence est
maisons, les malades sont
-uns sont morts.
septembre dernier, à la
Le Père Vincent de Paul,
liénés de Lyon, le rem-
de la contagion, ne cessa
, et tomba même en dé-
s mourans.
à MM. les supérieurs et
, prêtres respectables qui
ointement avec MM. les

cageux, occasioné par la
é l'été dernier, et la frai-
llement construits ou ré-
les principales causes de

ères de la charité, leur a
ont contracté des dettes
s moyens pour les payer
bles.
ontribuer, pourront adres-
M. l'abbé Augé, supérieur
-Dame-des Champs; et à
la Guillotière.
ni de la Religion, etc.)

nouveaux.

TITUTIONES ad usum colle-
, editæ à G. Gley. Vol. II et
. le vol. A Paris, *au bureau*

ONARCHIQUE, ou Matières de
our la rhétorique, tirées de l'his-
de France; à l'usage des colléges
Aimé Bodin, professeur de rhé-
x, 1 fr. 50 c., et 2 fr. 25 c. par la
alain, rue des Mathurins-Saint-
dif, libraire, Boulevard des Ita-
au des Tablettes.

coupables à cinq mois de prison, un autre à quatre mois, un troisième à trois mois, et tous les trois solidairement à 300 fr. d'amende et aux frais. De son côté, M. le préfet de la Meuse, ayant acquis la conviction que, non-seulement le maire et l'adjoint de Parois avoient toléré cet outrage à la religion, mais encore qu'ils étoient présens lorsqu'il a eu lieu, et y avoient plus ou moins participé, les a, par un arrêté du 2 novembre, suspendus de leurs fonctions.

Fréjus. On a commencé tout nouvellement à reconstruire l'ancien palais épiscopal qui, long-temps abandonné et manquant de réparation, étoit devenu tout-à-fait inhabitable. Il n'en restoit même qu'une partie, où se trouve l'ancienne chapelle. M. de Richery, évêque de Fréjus, a posé, le 22 octobre dernier, la première pierre de ce palais épiscopal. Le prélat étoit assisté de ses vicaires-généraux, de son chapitre et de son clergé, et a béni d'abord la première pierre en présence du maire et des autorités. Il a prononcé ensuite un discours dans lequel il a fait allusion à une autre construction que l'on espère voir bientôt réaliser. « Ah! » qu'il nous sera bien plus doux, a-t-il dit, d'introduire » nos bonnes et respectables sœurs, nos pauvres et nos » malades dans l'asile de la charité chrétienne, que d'en- » trer nous-même dans un nouveau palais! L'un n'est » qu'une habitation particulière, l'autre est la maison des- » tinée à recevoir les membres souffrans de Jésus-Christ, à » leur donner tous les soins et à leur procurer tous les sou- » lagemens que réclame leur misère. Nous gémissons de » n'avoir pu encore faire pour eux tout ce que nous désirons; » mais le zèle de vos administrateurs a secondé nos efforts: » nous avons obtenu de notre bon Roi des secours et des » fonds suffisans pour rétablir notre hospice, et ces travaux » ne tarderont pas à commencer. » On a déposé dans la première pierre du palais épiscopal le procès-verbal de la fondation, et une pièce de 5 fr. à l'effigie du Roi; le tout a été scellé.

Ferney. Cette ville ne possédoit qu'une chapelle attenante au château de Voltaire, et qui ne pouvoit contenir le quart de la population. M. l'évêque de Belley a eu égard aux besoins comme aux vœux des habitans, et il a entrepris la construction d'une nouvelle église qui sera bientôt terminée. Cette église est bâtie aux portes de Genève, et dans ce lieu d'où sont partis, au dernier siècle, tant de traits contre le christianisme. On pourra la regarder comme

un monument d'expiation pour les erreurs des uns et l'audace impie des autres. La dépense s'en est élevée plus haut que l'on n'avoit calculé d'abord; elle se monte à près de 100,000 fr., et on n'a réuni jusqu'ici qu'environ 15,000 f. C'est aux âmes généreuses à seconder une entreprise de cette nature dans une ville surtout qui étoit devenue comme l'arsenal de la philosophie du dix-huitième siècle.

Caen. On vient de découvrir, dans cette ville, les manuscrits du célèbre Huet, évêque d'Avranches, ainsi que la plus vaste correspondance avec les personnages les plus distingués de son temps. On a aussi trouvé, outre les lettres latines de M. le dauphin, dont il étoit sous-précepteur, un manuscrit autographe de ce prince, composé par lui en latin et en français, sous la direction de Bossuet et de Huet. On espère voir bientôt publier cette riche correspondance qui peut jeter un grand jour sur l'histoire littéraire du temps.

Bolbec (Seine-Inférieure). Les habitans de cette ville désiroient depuis long-temps posséder un établissement dirigé par les Frères de la doctrine chrétienne. Les principaux d'entr'eux, persuadés des heureux fruits que les enfans pauvres pourroient en retirer, se sont empressés de faire tout ce qui étoit en leur pouvoir pour obtenir cet avantage. Un d'eux, M. Hue Barrois, a donné le terrain nécessaire à la construction d'une maison qu'il a fait bâtir à ses frais, et où sont réunies toutes les commodités désirables, les salles de l'école et le logement des Frères. On a assuré, au moyen d'une souscription, les dépenses de l'école pendant quinze années, et M. le préfet du département a fourni une somme prise sur les crédits alloués pour l'instruction primaire, afin d'acheter le mobilier. Cent dix à cent vingt élèves sont déjà admis dans cet établissement qui n'a été ouvert que dans les derniers jours d'octobre.

Nous n'avons donné aucun détail sur la visite de S. M. Charles X à l'hospice de Saint-Marcoul à Reims. Aujourd'hui que nous avons quelques renseignemens, nous nous empressons de les communiquer à nos lecteurs.

Nous dirons d'abord que l'établissement de cet hôpital pour les scrofuleux remonte au 17e siècle. L'origine en est due à une pieuse fille, nommée Marguerite Rousselet, qui s'appliquoit aux bonnes œuvres, quoiqu'elle fût réduite à

gagner sa vie par le travail de ses mains. Chaque jour, avant de travailler, elle pansoit des infirmes, et plusieurs durent leur guérison à ses soins assidus. Un grand nombre de pauvres, attirés par son zèle et sa charité, en furent accueillis avec bonté, et trouvèrent d'abondans secours auprès de cette fille charitable, que secondoient des personnes pieuses, en apportant des aumônes et du linge. Marguerite ne tarda pas de recevoir chez elle, à demeure, des malades sans asile; elle leur procura des lits et leur prodigua les soins les plus touchans. De pieuses filles vinrent s'associer à elle. Obligées d'abord d'aller quêter dans la ville pour leurs pauvres, elles eurent à se louer de la générosité des habitans. Bientôt Louis XIV accorda des lettres-patentes pour l'érection de l'hospice, et M. Le Tellier, archevêque de Reims, réunit Marguerite Rousselet et ses sœurs en communauté, et leur donna des réglemens. Marguerite, nommée supérieure, gouverna long temps cette maison qu'elle vit s'accroître et s'affermir.

C'est dans cet établissement que s'est rendu Charles X, à l'époque de son sacre. Plusieurs personnes avoient d'abord été d'avis de supprimer cette cérémonie, regardée peut-être comme superstitieuse et comme ridicule. Par cette suppression, elles vouloient ôter un prétexte aux dérisions de l'incrédulité. On prévint donc les religieuses que le Roi n'iroit pas toucher les écrouelles, et on ordonna même de renvoyer les scrofuleux. Néanmoins il en arrivoit de toutes parts, qui furent affligés et sensiblement émus de l'ordre qu'on leur communiqua. Alors, la maison toute entière étoit en proie à la désolation, aux plaintes, et le trouble y régnoit. Le Roi qui en fut instruit, envoya à la supérieure une somme d'argent pour être distribuée entre les plus malheureux. Mais ces aumônes ne remplissoient pas les vœux des plus malades, réunis à Saint-Marcoul. M. l'abbé Desgenettes plaida leur cause auprès de M. l'archevêque de Reims, qui peignit au Roi l'affliction de ces malades. Sur les instances de plusieurs personnes, S. M. promit qu'elle iroit à Saint-Marcouf. Dès lors on décora la chapelle de l'hospice, et le Roi y arriva le 31 mai, à dix heures, accompagné de M. le Dauphin, des princes et des grands officiers. Il fut reçu par la communauté, et l'aumônier, assisté de son clergé, lui présenta l'eau bénite. Une neuvaine avoit été commencée, le matin, à Saint-Marcoul, par les chapelains du Roi, qui célébrèrent la messe à cette intention. Lorsque

Sa Majesté fut arrivée dans la chapelle, on chanta l'*Exaudiat*, on récita diverses prières, et M. Delaunois, aumônier de la maison, donna la bénédiction du Saint-Sacrement. Le Roi manifesta le plus grand recueillement, et retourna, après la cérémonie, à la salle Sainte-Agnès où se trouvoient environ cent trente malades de la maison ou du dehors; c'étoit tout ce qui restoit du grand nombre de ceux qui étoient arrivés de divers côtés, mais qu'avoient éloignés les premiers ordres. Le Roi toucha les scrofuleux en prononçant la formule : *Dieu te guérisse, le* Roi *te touche*. Une pauvre femme, privée, depuis long-temps, de l'usage de ses jambes, s'efforçoit en vain d'approcher de Sa Majesté : *Attendez, bonne mère*, lui dit le Monarque, *j'irai à vous*. Le Roi adressoit aux uns et aux autres des paroles bienveillantes, et paroissoit encore adoucir davantage les maux de ces infortunés, que lui présentoit l'abbé Delaunois.

Lorsque les malades eurent été touchés, l'aumônier de Saint-Marcoul dit au Roi que les Sœurs, par leurs rapports avec les scrofuleux, étoient exposées à cette maladie, qu'elles avoient la certitude d'en être préservées par le Roi, et que ses prédécesseurs leur avoient toujours accordé cette grâce. *Qu'elles s'avancent*, répondit Charles X. M. le Dauphin qui n'avoit pas entendu ces mots, représenta que les Sœurs, n'étant point atteintes d'écrouelles, ne devoient pas être touchées. On fit observer à S. A. R. que l'usage étoit contraire : mais, durant cette discussion, le Roi trancha la difficulté et présenta sa main à l'une des Sœurs qui la baisa; toutes furent admises à cet honneur, et Sa Majesté dit en se retirant : *Je vous remercie, mes Sœurs, vous avez bien soin de mes pauvres.*

Les jours suivans, un grand nombre de personnes de tout rang visitèrent l'hospice, et applaudirent les Sœurs de l'éclatant exemple de charité que le Roi leur avoit donné. La neuvaine fut continuée; tous les malades de la maison y participèrent, et M. l'aumônier les disposa à s'approcher des sacremens. Le dernier jour il y eut communion générale, et l'on chanta le *Te Deum*. Les pauvres de Saint-Marcoul firent entre eux une collecte, et remirent à la supérieure une somme, en la priant de faire dire des messes pour le Roi et pour le royaume.

Cette visite du Roi à Saint-Marcoul a eu les résultats les plus heureux. Il s'est opéré plusieurs guérisons constatées par

un certificat signé de quatre Sœurs, et appuyé de témoignages irrécusables.

Les Frères de la charité, privés de leurs anciens hôpitaux par la révolution, ont été obligés d'en fonder de nouveaux avec les aumônes des personnes charitables. Le conseil général du département de la Loire leur ayant cédé un vaste bâtiment à Montbrison, sous la condition d'y nourrir et entretenir à leurs frais dix aliénés du département, ils y reçurent, dès l'année dernière, un grand nombre d'aliénés pauvres qui gémissoient dans les prisons de plusieurs départemens voisins. Mais dans le mois de juillet dernier, une maladie épidémique et contagieuse (le typhus) s'est manifestée dans l'établissement. Les religieux de la charité et les aliénés ont été atteints en même temps. Peu après l'invasion de la maladie, plus de soixante religieux ou aliénés furent alités, parmi lesquels le religieux prêtre et les autres religieux supérieurs. La mort en enlevoit journellement.

Enfin, tous les religieux étoient ou malades ou morts, et l'on ne trouvoit personne, à prix d'argent, qui voulût entrer au service de l'hôpital, tant le péril étoit imminent. C'étoit un spectacle touchant et déchirant à la fois de voir les Frères de la charité, malades ou mourans, obligés de servir eux-mêmes les pauvres aliénés mourans ou malades. On a vu le Père Jean Pautard, religieux prêtre, atteint de la maladie, s'arracher de son lit de mort, et se traîner la nuit comme le jour auprès des mourans pour les consoler et leur administrer les derniers sacremens. La pauvreté des Frères venoit encore aggraver leur affliction : eux-mêmes, et leurs aliénés, manquoient des choses les plus nécessaires.

Cependant, tandis que l'épouvante étoit dans la ville de Montbrison, et que les autorités délibéroient d'établir un cordon sanitaire, les Frères de la charité de Nantes, de Paris, de Lyon, etc., demandoient à venir au secours de leurs frères malades et de leurs pauvres aliénés. Ils se jetoient aux genoux de leurs supérieurs, et imploroient la grâce d'être envoyés à Montbrison, au risque d'être victimes de la charité. En effet, nombre de ces bons Frères sont accourus de ces diverses maisons, et tous, sans en excepter un seul, ont été frappés de la maladie. Au 19 novembre, la mortalité n'avoit point encore cessé entièrement, et le nombre des morts se

portoit déjà à plus de cinquante-cinq. La convalescence est très-longue. Evacués dans d'autres maisons, les malades sont retombés plusieurs fois, et quelques-uns sont morts.

Le Père Pautard succomba, le 8 septembre dernier, à la maladie et à ses travaux continuels. Le Père Vincent de Paul, religieux prêtre de la maison d'aliénés de Lyon, le remplaça, fut bientôt lui-même atteint de la contagion, ne cessa cependant d'exercer son ministère, et tomba même en défaillance en administrant des aliénés mourans.

On ne peut donner trop d'éloges à MM. les supérieurs et directeurs du collége de Montbrison, prêtres respectables qui ont aidé ceux de la charité, conjointement avec MM. les curés et vicaires.

Le desséchement de fossés marécageux, occasioné par la sécheresse extraordinaire qui a régné l'été dernier, et la fraîcheur de quelques bâtimens nouvellement construits ou réparés, ont été, à ce qu'on croit, les principales causes de l'épidémie.

Ce malheur, éprouvé par les Frères de la charité, leur a causé des dépenses imprévues; ils ont contracté des dettes considérables, et ils n'ont d'autres moyens pour les payer que les aumônes des âmes charitables.

Les personnes qui voudront y contribuer, pourront adresser leurs aumônes, à Paris, chez M. l'abbé Augé, supérieur du collége Stanislas, rue Notre-Dame-des Champs; et à Lyon, chez M. Neyrat, curé de la Guillotière.

(*Ami de la Religion*, etc.)

Ouvrages nouveaux.

PHILOSOPHIÆ TURONENSIS INSTITUTIONES ad usum collegiorum atque seminariorum, editæ à G. Gley. Vol. II et III, in-12. Prix, 4 fr. 50 c. le vol. A Paris, *au bureau des Tablettes du Clergé.*

CONCIONES RELIGIEUX ET MONARCHIQUE, ou Matières de discours français et latins pour la rhétorique, tirées de l'histoire sacrée et de l'histoire de France; à l'usage des colléges et des séminaires. Par M. Aimé Bodin, professeur de rhétorique. 1 vol. in-12. Prix, 1 fr. 50 c., et 2 fr. 25 c. par la poste. A Paris, chez Delalain, rue des Mathurins-Saint-Jacques, n° 5; chez Brédif, libraire, Boulevard des Italiens, n° 19, et *au bureau des Tablettes.*

On doit des éloges à l'auteur dont l'intention est d'arrêter l'esprit de la jeunesse sur ce que nous avons de plus précieux, la religion et la monarchie. C'est à ce but qu'il rapporte tous les sujets de discours qu'il publie dans ce recueil. La doctrine et la morale en sont pures, les plans sagement conçus, les raisonnemens clairs, et les conséquences naturelles. On regrette toutefois que quelques sujets n'offrent pas un égal mérite, et que le goût n'ait pas présidé à leur admission dans ce livre. M. Bodin pourra, par la suppression de ces articles, polir son ouvrage et le rendre tout-à-fait classique.

THESAURUS PATRUM FLORESQUE DOCTORUM qui cùm in theologiâ tùm in philosophiâ olim claruerunt; hoc est Dicta, sententiæ et exempla ex SS. Patribus probatissimisque scriptoribus collecta et per locos communes distributa, curâ et opere plurimorum rebus sacris addictorum. Vol. VII et VIII. Prix, 8 fr. le vol.; à Paris, chez Beaucé-Rusand, rue Palatine, près Saint-Sulpice, et au *bureau des Tablettes*.

Cette précieuse collection, qui doit nécessairement accompagner le *Thesaurus Biblicus* publié par le même libraire, ne devoit avoir que 8 volumes. Mais M. l'abbé Cailleau, missionnaire de France, entraîné par l'intérêt et la multitude des détails qu'il avoit à donner sur les Pères et les docteurs, s'est vu contraint d'agrandir son cadre, et l'abondance des matières est telle qu'elle nécessite un neuvième volume. La première partie de l'*Introduction à la lecture des Pères* est renfermée dans le 8e vol. du *Thesaurus patrum*. Les deux dernières formeront le 9e volume de la collection entière, que les souscripteurs du *Thesaurus* obtiendront au prix de 6 fr.

Ceux qui n'auroient pas souscrit au *Thesaurus* et qui voudroient avoir séparément l'*Introduction à la lecture des Pères*, pourront, s'ils veulent avoir le premier volume, s'adresser franc de port, à l'auteur, rue des Postes, n° 15. Le 1er vol. leur sera donné au prix de la souscription, 5 fr., jusqu'à l'époque où le 2e vol. paroîtra, après quoi le 1er vol. sera payé 6 fr. aussi bien que le 2e.

On peut adresser ses souscriptions à M. Beaucé-Rusand, et *au bureau des Tablettes*.

TABLETTES
DU CLERGÉ
ET
DES AMIS DE LA RELIGION.

PRODUCTIONS ET DOCTRINE DES AUTEURS.

POÉSIE.

LE JUGEMENT DERNIER.

Et introïbunt in speluncas petrarum, et in voragines terræ, à facie formidinis Domini, et à gloriâ majestatis ejus, cùm surrexerit percutere terram.
ISAIAE, c. II.

L'ASTRE du jour veut enfin élever
Sur l'horizon une clarté dernière;
Il recommence en tremblant sa carrière
Qu'on ne verra point achever.
L'étoile, de ses feux brillante avant-courrière,
Contrainte d'obéir à de nouvelles lois,
Du cercle accoutumé franchissant la barrière,
S'égare dans les cieux pour la première fois.
Dans son cours incertain, la lune vagabonde
Semble chercher encor la terre qui la fuit,
Et rentre pour jamais dans l'éternelle nuit.

Cependant les mortels, dans une paix profonde,
Se livroient aux douceurs d'un tranquille sommeil,
Et le ciel, par pitié, suspendoit leur réveil:

La douce illusion qui berça leur jeunesse,
De son aile de rose un moment les caresse;
D'un riant avenir espérant la faveur,
Pour la dernière fois, ils rêvent le bonheur.

Quel effroyable son a troublé cette joie!
La terre est ébranlée, et l'antique chaos
A l'univers tremblant redemande sa proie;
Du fatal jugement l'étendard se déploie,
Un Ange des mortels a troublé le repos.
Son cri terrible à tous les points du monde
Va retentir également,
Et par un long gémissement
La nature y répond, et la foudre qui gronde
Est le premier signal de son dernier moment.

Jusqu'au sein des enfers la trompette éclatante,
Fait pénétrer l'effroi sous sa voûte brûlante;
Accourus à ce bruit, des fantômes sanglans
Reviennent disputer l'univers aux vivans.
Ils viennent, des tombeaux soulevant la poussière,
Demander au trépas leur dépouille première.
Tout embrasés des feux dont ils sont poursuivis,
Leur sombre désespoir n'exhale point de cris;
Ils savent que du ciel l'inflexible sentence,
Ne leur a plus permis d'implorer sa clémence.
Qui mourut dans le crime et dans l'inimitié,
Doit être sans espoir comme il fut sans pitié.

Cependant des soleils on ne voit plus la trace;
Au milieu des débris, le monde épouvanté
S'arrête, et dans l'immensité
N'osera plus chercher l'espace;
Du foible rayon qui s'efface
Le souvenir seul est resté.
Dernier espoir de la nature;
L'amour finit, plus de fécondité!
Pleine d'effroi, la triste humanité
N'attend plus de race future!

ut s'éteint, même le sentiment,
ô dernier mouvement!
u monde qui s'écroule,
ressé encor dans la foule
ières amours!
prolonger le cours :
e paupière
a lumière!.

ureur,
ur,

eroule les cieux.
triomphante,
rible et consolante.
eu méconnut les bienfaits,
p tard et le perd pour jamais.
mort : elle plane immobile;
est sans pouvoir, et sa rage stérile.
venger les humains qu'elle a privés du jour,
ur la tombe du monde elle expire à son tour.

Bientôt de nouveaux cieux, dans leur magnificence,
Couronnent l'étendue, et le Seigneur s'avance.
Les fidèles enfans que l'Eglise a nourris,
Auprès de l'Eternel, ont reconnu son fils;
Sur son front glorieux éclate la puissance;
Sa Croix, gage sacré d'amour et d'espérance,
Pénétrant l'infini d'une vive clarté,
Est le phare brillant de l'immortalité.

Peindrai-je les transports dont notre âme est saisie,
Quand au bonheur de Dieu cette âme s'associe?
La foi qui jusqu'ici m'a prêté son flambeau,
Des saintes voluptés me cache le tableau;

De ses divins secrets le Seigneur est avare.
Mais quel nouveau tourment aux enfers se prépare !
Par un souffle immortel ses feux sont ranimés,
Et tous les criminels pour jamais renfermés.
Le juste en est instruit par un fracas terrible.
A ce fatal arrêt le ciel même est sensible;
Le Sauveur s'en émeut, et son sang précieux
Semble couler encor pour désarmer les cieux;
Et Satan, qui frémit au fond de ses abîmes,
Une seconde fois, renferme ses victimes.
Le Chaos sur la terre avoit tout envahi,
Mais le Temps reste encor et lutte contre lui;
Repoussant son rival d'une main formidable,
Appuyé sur lui-même, il paroît immuable.
Mais ce Temps qui, toujours inflexible aux mortels,
Sur les temples détruits élevoit ses autels,
Des siècles qu'il domptoit, usurpateur avide,
Des peuples et des rois éternel homicide,
Au gouffre qu'il creusoit est lui-même entraîné;
Sur l'abîme sans fin, il s'arrête incliné,
En mesure l'espace, effrayé d'y descendre,
Résiste à ses décrets, et, forcé de se rendre,
Superbe dans sa chute et toujours indompté,
Commence, en finissant, l'auguste éternité.

Par Madame Hortense DE CÉRÉ-BARBÉ.

De l'état de la Religion et de la Société, à la fin de l'année 1825.

CHAQUE année qui s'écoule depuis que nous avons commencé à recueillir les faits et les doctrines qui intéressent la religion, nous offre le sujet de réflexions les plus sérieuses et les plus importantes; non pas sans doute, parce que nous devons, comme dans des jours heureux, regretter le temps qui nous échappe; mais parce que nous devons redouter l'avenir qui se prépare, ou plutôt que semblent nous prépa-

rer les passions et les préjugés des enfans des hommes. Le siècle où nous vivons est peu digne de fixer et nos vœux et nos regrets, puisqu'il n'a pas su nous procurer les seuls biens solides auxquels nous puissions prétendre sur la terre, et qu'il est par lui-même trop foible et trop dénué, pour nous dédommager même par des espérances. Que dis-je! les bienfaits que nous avons reçus de la divine Providence nous deviennent, en quelque sorte, un fardeau, et sont comme flétris et profanés par ce siècle orgueilleux et impie, qui dénature tout à nos yeux; qui nous empêche de jouir de ce qui est bon et louable. Avec des hommes dégradés par l'incrédulité, la vertu n'est plus la vertu, la prospérité n'est qu'un sujet d'alarmes, le pouvoir suprême un sujet d'inquiétude et l'objet des plus injustes soupçons, la religion un préjugé, la piété un fanatisme, le talent l'attribut exclusif d'une faction et l'esclave servile des opinions et des partis. Il est difficile de faire quelque chose de bon et de rendre la vertu, l'ordre et la justice recommandables aux yeux des hommes que le scepticisme retient dans un perpétuel chaos. « Comment puis-je, disoit Buonaparte, donner un gouvernement » constitutionnel à une nation qui lit Voltaire? » Cet homme qui n'étoit pas fâché d'ailleurs de paroître s'appuyer sur de grands principes en politique, regardoit l'incrédulité moqueuse de Voltaire comme une cause nécessaire de l'anarchie ou du despotisme, et il préféra celui-ci.

Notre but n'est pas d'examiner si vraiment la nation entière mérite l'anathème dont Buonaparte sut profiter; mais il est certain du moins que les ennemis de la religion, que les persécuteurs opiniâtres des prêtres et des âmes pieuses, en se montrant les disciples du patriarche des incrédules, sont par là même, les ennemis de la Charte que nous devons à la sagesse d'un Roi, et que plus ils accréditent les doctrines et les blasphèmes de cet écrivain sacrilége, plus ils rendent problématique la stabilité d'un gouvernement paternel et d'une constitution libre. Ces aveugles nous entraînent vers l'anarchie, et ils ne paroissent pas la redouter. Ont-ils oublié qu'elle mène au despotisme? Il est vrai que des héros du libéralisme se sont souvent montrés esclaves serviles et façonnés au joug. L'homme chrétien et attaché à ses principes, ne se plie pas si facilement aux caprices et aux volontés d'un maître absolu; du moins s'ils les tolèrent, ils n'en sont pas les agens et les ministres. Nous le demandons avec confiance aux ennemis des prêtres,

sont-ce les hommes religieux et monarchiques, ou les disciples de Voltaire qui ont proclamé, il y a douze ans, la liberté, en proclamant la légitimité, la religion et la justice?

Jamais, à aucune époque, les excès de l'impiété n'ont paru aux yeux des hommes sages, aussi près des désordres de l'anarchie, aussi audacieux pour braver le pouvoir, aussi fortement empreints de ce caractère de confiance en soi-même et de présomption, qui suppose la certitude du triomphe. Les calculs fondés sur la corruption et la perversité des hommes se trouvent rarement en défaut; et, pour assurer leurs projets contre le trône et l'autel, nos implacables ennemis poussent à la corruption et à la dépravation la plus honteuse, la génération présente. C'est avec des masses effrayantes de livres licencieux qu'ils attaquent les colonnes de l'édifice social; c'est en popularisant de tous leurs moyens le libertinage du cœur et les débauches de l'esprit, qu'ils se flattent de rendre populaires les haines, les mécontentemens et les préventions contre un ordre de choses qui est tout entier pour le bonheur du peuple. Certes, il faut que la Providence nous ait accordé dans ces jours de profanations et d'ingratitudes, une bien grande prospérité, puisque cette prospérité résiste encore à tout ce qu'on ne cesse d'imaginer pour la rendre inutile. Dans les temps ordinaires, les chefs de factions ont réussi à soulever le peuple, en le privant de pain. Que feront donc aujourd'hui les ennemis du bien public? Ne pouvant affamer le peuple, ils essaieront de lui persuader qu'il souffre la faim et la misère; ils le prépareront à l'insurrection par la crainte des fléaux qui lui sont heureusement étrangers; cette crainte mêlée de toutes les abominables doctrines qui rompent les liens de la société, ne peut-elle pas être un levier puissant, au moment où les moindres apparences sembleroient devoir la rendre réelle? Lorsque l'on voit, au sein de cette immense capitale, cette population innombrable qui ne manque de rien, qui a du pain, du travail et de l'aisance, on se dit à soi-même : mon repos est encore assuré pour quelques jours. Mais lorsqu'on remarque l'audace et la sécurité de cette impiété triomphante; ces piles énormes d'ouvrages impies amoncelés sur les échoppes de nos libraires, ces temples déserts aux jours de nos solennités, cette population entière qui ne connoît pas Dieu, qui profane sans aucun obstacle les fêtes et les dimanches par de honteuses débauches, qui se livre à tous les travaux, pourvu qu'ils ne soient pas trop publics, qui se repose et se

divertit le soir et le lendemain, comme pour attester qu'elle a pu légalement profaner le jour même consacré à Dieu; lorsqu'on remarque enfin que l'impiété semble avoir envahi tout le peuple, on se demande avec inquiétude pour combien de jours il aura encore du pain et du travail. On n'ose plus compter sur les grands principes sur lesquels repose la sécurité des Etats, puisque ces principes sont méconnus et sans force; on devient industriel; car nous n'avons plus d'autres garans de notre repos que l'activité, l'abondance, le travail, la circulation du numéraire qui donnent au peuple le nécessaire et rendent impuissans les moyens qu'on pourroit essayer pour le porter à l'insurrection. C'est alors surtout se montrer bon Français, que de prier le ciel qu'il nous accorde un temps serein et de bonnes récoltes, qu'il fasse fleurir nos manufactures et nos usines, hausser les fonds publics, prospérer le crédit, qu'il enhardisse et encourage les entreprises, pour la construction des canaux, des magasins, des ports, des vaisseaux, des routes : car ce sont là aujourd'hui les objets de première nécessité. C'est là que rèposent la sûreté de l'Etat, le respect pour le pouvoir, le maintien du culte et de la religion; c'est là que se trouve la société toute entière.

Avec quel affreux succès l'impiété a renversé l'ordre des choses? Ce qui de sa nature n'a j'amais pu être qu'un résultat devient aujourd'hui un principe; ce qui a été de tout temps le principe de la prospérité publique, semble ne pouvoir plus en être que la conséquence. Jadis, les mœurs, la religion, la simplicité, l'économie, la modération étoient la base du bonheur des familles et de la prospérité des empires; aujourd'hui nous devons mettre en principe cette prospérité qui toutefois ne peut se soutenir par elle-même; c'est à l'industrie florissante que nous devons demander, sinon des mœurs et des vertus, du moins cette sécurité sans laquelle il n'y a plus d'ordre social, et par conséquent, ni mœurs, ni vertus parmi les hommes. Ce sont les progrès et les succès de l'industrie qui permettent d'accorder des aumônes aux pauvres, des gratifications au clergé, des secours aux églises. C'est par la circulation du numéraire que nous acquittons notre dette envers la religion de Saint Louis. Voilà ce qui entretient parmi nous cet esprit des convenances, qui ne permet pas de se refuser à une œuvre charitable ni à la réparation d'un malheur public. Par ce moyen, un acte de vertu n'est plus qu'un procédé, et la religion une

institution semblable à toute autre, et qui doit subir les chances et les formes de la société.

Que peut faire la religion dans ce bouleversement de principes? Quelle est sa destinée, au milieu des destinées humaines dont on veut qu'elle dépende? N'ayant plus qu'une influence superficielle sur les classes les plus brillantes de la société, elle n'est plus rien là où il y a moins de superficie, là où l'homme se montre tel qu'il est, et néglige les dehors. Il a moins de convenances à observer, et, par conséquent, moins d'intérêt à cacher ses vices; il est franchement licencieux et impie, et ne conserve que ce qu'il lui faut de probité pour n'être pas repris par les tribunaux. Comme sa morale se réduit à rien, et qu'il n'a pas le bonheur de s'élever jusqu'aux vertus frivoles du riche et de l'industriel, il commet le crime sans remords et sans retenue, pour peu que la passion ou le besoin le subjuguent; et cette dégradation d'une classe si nombreuse de la société ne cessera de s'accroître, tant que la religion ne sera pas d'accord avec les lois, ni soutenue par elles, tant qu'elle ne sera qu'un moyen et non une fin nécessaire, tant qu'il sera facile d'excuser les outrages qu'elle reçoit, et de donner ainsi à ces outrages plus d'éclat que ne peuvent en avoir les hommages que lui rendent les âmes solidement vertueuses.

Quelles leçons nous offrent à ce sujet et le siècle qui marche toujours, et cette année qui finit! Comme toutes les idées se réduisent au présent, et que nos intérêts, restreints dans la sphère de ce monde sublunaire, semblent nous ôter la faculté de rien approfondir, ni de rien prévoir, on ne songe pas même à la société; et, à force de se détacher du ciel, on ne sait plus ce que l'on fait sur la terre. La licence des opinions ne connoît aucunes bornes; on confond toutes les idées; les faits les plus avérés sont niés ou dénaturés avec une impudence révoltante; ce qu'il y a de plus grand et de plus auguste ici-bas se trouve méconnu; la vérité n'a plus de droits, et nos lois quoique imparfaites par elles-mêmes, le sont aujourd'hui plus qu'elles ne l'étoient à leur origine, puisqu'elles ont été faites pour des hommes auxquels on supposoit plus de principes de sociabilité qu'il n'en existe en ce moment. La calomnie qui, jusqu'à nos jours, étoit un vice et une exception dans l'ordre social, a ses ateliers ouverts et débite publiquement ses poisons, comme s'il s'agissoit d'une industrie légalement autorisée. On diroit que ses entrepreneurs sont duement patentés et qu'ils doivent

profiter aussi des étonnans progrès du système industriel. On voit de malheureux jeunes gens, à peine sortis des bancs de l'école, dénués de talens, de lumières, et surtout étrangers à toute idée d'ordre, de morale et de conscience, envahir et exploiter le riche domaine, le précieux héritage des gens de bien, et vendre en détail les débris de la gloire et de la renommée de ce qu'il y a de plus sacré et de plus nécessaire aux hommes, la religion, le sacerdoce, le pouvoir suprême. Une foule d'écrivains, devenus audacieux à force d'impunité, sont continuellement dans un état hostile contre l'ordre social, et les hommes, les plus sages et les plus éclairés, semblent reconnoître qu'on ne peut punir et arrêter un semblable désordre, parce que *l'opinion* n'en approuveroit pas la répression légale. Ainsi nous sommes déjà arrivés au temps où le plus honteux dévergondage de l'esprit peut être appelé *l'opinion*, comme s'il pouvoit y avoir une opinion véritable là où il n'y a aucune idée positive, et que l'opinion qui vit de désordres et qui est dans le chaos, pût jamais s'accorder avec elle-même et rendre compte d'elle-même.

Est-il étonnant que, pendant l'année qui vient de s'écouler, la religion, étant le premier objet des calomnies du siècle, ait rencontré tant d'obstacles pour obtenir des triomphes si incomplets, qui sont plutôt des hommages rendus aux principes de quelques gens vertueux, qu'un appui donné à une institution qu'on doit regarder du moins comme éminemment sociale, si on n'ose pas la regarder comme divine. Plus on a reculé l'époque d'une législation chrétienne, si longtemps attendue par les vrais sages, plus cette législation devient difficile; et ce qui s'est passé parmi nous, depuis un an, en est la preuve. Quelles clameurs n'a pas fait entendre l'incrédulité, lorsqu'il s'est agi seulement de donner une existence légale à des communautés religieuses qui ne demandoient rien autre chose à l'Etat, que d'être autorisées par la loi à continuer gratuitement leurs importans services? Quelles plaintes, quels noirs pressentimens n'a pas fait naître le projet de loi sur le sacrilége, ce crime si horrible chez tous les peuples civilisés? On eût dit que la nation toute entière étoit tentée de s'en rendre coupable, tant l'impiété qui subjugue et effraie les peuples, est hardie à calculer tous les résultats possibles de ses criminelles doctrines. Elle a sa part dans tout ce qui se fait aujourd'hui, et les foibles avantages que peut encore obtenir la religion, sont un triomphe pour les incrédules, parce qu'ils voient la mesure des moyens

auxquels ils ont réduit le génie du bien, et un motif toujours suffisant de s'exhaler en plaintes amères et de jouer le rôle d'opprimés. S'il a été dit du vrai sage qu'il fait essai, parmi les hommes, et des biens et des maux, *bona et mala in hominibus tentabit* (Eccli. 39, 5), les incrédules pourroient se flatter de ne manquer ni de sagesse, ni de lumières; ils profitent et du peu de bien que l'on fait à la religion et des outrages qu'elle endure : c'est l'enfer qui cherche à imiter le ciel.

Nous avions vu cette incrédulité tremblante, désespérée, au moment où toutes les espérances de la foi nous furent rendues par le retour des Bourbons. Les chefs et les premiers écrivains de cette faction, aujourd'hui si redoutable, évitoient avec crainte la présence du triomphateur ; on eût dit que leur dernière heure étoit arrivée, tant ils étoient tourmentés par les idées d'ordre, de justice, de religion, inséparables de la légitimité. On eût dit que le cri de leur conscience étoit entendu par les dépositaires du souverain pouvoir, qui, aux yeux des coupables, paroissoit n'avoir plus rien à faire que de sanctionner les arrêts terribles qu'ils avoient prononcés contre eux-mêmes. Qui auroit pu s'attendre alors qu'après quelques années, ces hommes si soumis, si craintifs, si occupés de se faire oublier, lèveroient un front audacieux et menaceroient de leur puissance ceux-là même dont ils n'osoient pas implorer le pardon ? Ces mêmes hommes qui s'éloignoient de la capitale, qui eussent volontiers cherché des asiles dans les catacombes et dans les tombeaux, citent aujourd'hui à leur tribunal tous les actes, tous les projets de l'autorité. Ils annoncent hautement ce qu'ils exigent, en louant l'insurrection et la révolte, en préconisant les républiques, en faisant appel à toutes les passions, à tous les préjugés, et en outrageant chaque jour le sacerdoce et la royauté dans la personne de ceux qui en sont les interprètes et les ministres. Comment a-t-il pu se faire que des hommes que la Providence avoit réduits à la condition d'accusés, aient réussi à devenir des accusateurs redoutables? Par quelle fatalité voyons-nous les anciens esclaves du despotisme se montrer hardiment les héros de la liberté, lorsque tout le monde est libre, et les ennemis les plus acharnés de la religion oser s'en proclamer les vengeurs et les appuis, pour avoir le droit de juger les prêtres, après les avoir calomniés ?

Si nous laissons échapper malgré nous quelques-unes de ces réflexions qui sembleroient nous entraîner dans le do-

maine de la politique, c'est parce que les destinées de l'Etat dépendent des destinées de la religion, et qu'il n'est que trop évident que les triomphes de l'incrédulité sont des secousses terribles pour le trône. Lorsque, non loin de cette demeure où résident les personnages augustes, si chers à tous les cœurs français et chrétiens, j'aperçois ces piles effrayantes de *Voltaires complets*, je me retourne involontairement, et je regarde si des brigands n'escaladent pas déjà les palais et les églises; je me demande malgré moi où je suis : les partis sont en présence; l'impiété menace impunément le pouvoir; elle le brave jusqu'aux portes de son palais. En voyant ces attentats, on se croiroit placé sur le théâtre d'une abominable victoire, et devant un ennemi vainqueur!

Ces entreprises hardies de l'impiété triomphante sont une suite de cette impiété prudente et circonspecte qui a régné, il y a cent ans, dans les premières classes de la société, surtout parmi ceux auxquels leurs fonctions imposoient le devoir sacré d'en prévoir les résultats. Pendant près d'un siècle, ce mal funeste étendit ses progrès, sans devenir populaire. La prospérité qui engendre souvent le relâchement des mœurs, s'étoit élevée parmi nous au plus haut degré, et l'incrédulité naquit de la corruption du cœur. Elle eut, dès le commencement, ses protecteurs et ses agens; elle répandit des livres parmi le peuple et l'invita à l'impiété par les plaisirs. Les auteurs ou les complices de ces désordres prolongés, n'en ont pas vu tous les cruels effets; mais ceux qui ont pu les voir en ont été les victimes. De tels faits, si positifs, ne servent malheureusement de leçon à personne. Les conspirateurs d'aujourd'hui, plus nombreux, moins circonspects, pensent qu'à force d'audace ils seront toujours les maîtres; ils fondent leur impunité sur leurs succès. La divine Providence confond les calculs et les espérances des aveugles enfans des hommes, et elle permet qu'ils soient eux-mêmes, dès cette vie, les artisans de leurs disgrâces. Quels chagrins ne règnent point dans les familles où la religion ne règne plus! Au sein d'une prospérité qu'un instant d'ailleurs peut nous ravir, n'apercevons-nous pas à chaque instant ce que vaut à une nation l'incrédulité populaire? Nos serviteurs sont-ils plus fidèles et plus attachés, nos artisans plus probes et plus laborieux, nos amis plus dévoués, nos familles plus unies, les femmes plus modestes et plus sages, les enfans plus dociles?

Sans doute, il existe encore quelques vestiges des anciennes mœurs, mais l'incrédulité réussit à les faire disparoître chaque jour. Rien ne peut la contenter; le triste spectacle d'une dégradation sociale si désespérante, ne satisfait pas encore ses désirs de désolation et de mort. Elle attaque de nouveau le sacerdoce avec une fureur inouïe; elle répand avec profusion parmi les enfans, les ouvrages les plus capables de leur inspirer le mépris des prêtres; et les ministres de ce divin maître, l'ami des enfans et des foibles, trouvent déjà dans cet âge de l'innocence et de la candeur, toutes les préventions anti-sacerdotales qui étoient ordinairement le partage d'une corruption réfléchie. S'il faut en croire des bruits qui ne sont que trop vraisemblables, on a réimprimé à un nombre de *cinq cent mille* exemplaires, le Tartufe de Molière. On les donne à un prix si modique, que les indigens même peuvent y atteindre. Dans tout autre temps, on n'eût pas songé à multiplier ainsi les exemplaires d'un des chefs-d'œuvre de la scène française; mais aujourd'hui une telle entreprise se trouve parfaitement en harmonie avec toutes les déclamations que l'impiété se permet contre les ministres des autels. Le Voltaire en un volume, le Voltaire des Chaumières, le Voltaire de l'Enfance avoient déjà figuré d'une manière non équivoque dans les projets des ennemis du repos public. Le Tartufe *à trois sous* couronne merveilleusement les travaux philosophiques et les entreprises coupables qui ont déjà signalé cette année si féconde en scandales et en blasphèmes contre la religion des enfans de Saint-Louis.

Si quelque perspective peut consoler les vrais Français et les vrais chrétiens, c'est que l'excès de l'impiété fera mieux sentir la nécessité du remède, que ne pourroient le faire nos plaintes et nos réclamations. Une société où le génie du mal peut abuser de tout, et mettre à contribution les lois, les arts, la littérature et le langage même de la religion, pour tout détruire, les lois, la religion, et les mœurs; une telle société est évidemment si près de l'abîme, que tout ce qu'il y a encore d'hommes clairvoyans recule d'horreur à la vue du danger, et cherche un point d'appui où il soit possible encore de déployer les dernières ressources de l'autorité, du patriotisme et de la raison.

Les dernières espérances ne nous sont pas encore ravies, et il reste toujours des germes précieux de salut que la Providence a conservés au milieu de cette France si féconde en désastres et en ressources. Mais si nous sommes indifférens au

bonheur public, si les âmes vertueuses justement indignées des excès qui se commettent, ne se réunissent point pour les arrêter, et ne s'entendent même pas pour les signaler et les combattre, si chacun ne pense plus qu'à soi et s'endort paisiblement au milieu des ravages de l'incrédulité, tandis que le crime veille et se tient toujours sous les armes, pouvons-nous répondre que Dieu enfin ne retirera pas de dessus nous son bras jusqu'ici étendu pour nous soutenir sur l'abîme?

C'est ici que les craintes et les tristes pressentimens semblent acquérir une nouvelle force. On dirait que les âmes sont glacées de terreur en présence de l'impiété; que la vertu est éteinte et sans courage, le crime seul hardi, impudent, audacieux. Les générations plus avancées dans la carrière de cette vie, averties par l'expérience et par les pensées salutaires d'une foi qui n'est pas encore éteinte, connoissent mieux l'état des choses et sont plus pénétrées du danger qui nous menace; mais on se flatte que nous pouvons encore soutenir notre situation pendant quelques années, et que l'âge mûr pourra atteindre paisiblement le terme de sa carrière. Après tout, est-on responsable de l'avenir? Est-on maître des obstacles sans nombre qui s'opposent au triomphe de la religion et des mœurs? Le mal a commencé il y a plus d'un siècle; il s'est propagé sans nous; sans nous il a exercé d'affreux ravages et engendré les plus horribles attentats. C'est ainsi que se tranquillisent des hommes, d'ailleurs vertueux, qui se consolent trop facilement des progrès de l'impiété par la pensée qu'elle ne pourra les atteindre, et qui croient, de cette manière, s'acquitter des obligations que leur imposent leur rang et leur autorité.

Quelle énergie contre le mal pouvons-nous attendre aussi de ces générations naissantes qu'on cherche sans cesse à égarer, aux yeux desquelles les entrepreneurs de corruption publique, ne manquent jamais de justifier les plus grands forfaits et les plus grands coupables?

La Providence a déconcerté mille fois les calculs et les craintes des enfans des hommes. Elle a souvent permis que les événemens fussent tout contraires à ceux qu'avoit pu prévoir notre foible sagesse. Elle nous a rendu des biens que nous n'osions plus attendre et renversé des obstacles que nous regardions comme insurmontables. Elle permet nos craintes et nos frayeurs, parce que nous avons besoin de rentrer en nous-mêmes et de nous humilier; et quelquefois aussi

elle veut que, par un prodige inattendu, nous soyons rappelés à l'espérance et à la joie, parce que nous sommes placés ici-bas pour l'adorer et pour la bénir.

W.

Réponse à MM. du *Constitutionnel*. (Voy. le n° de ce Journal, du 23 décembre 1825.)

Jusqu'ici nous avions pensé que nos humbles *Tablettes* échapperoient aux regards de ces illustres inquisiteurs. Nous avons osé, dans notre cahier de novembre dernier, citer des faits connus, repousser quelques calomnies, former quelques vœux bien timides et bien circonspects, en faveur de la religion et de la monarchie; et nous voilà dénoncés comme *dévoués aux intérêts de la Congrégation*, comme des *fanatiques de l'ordre*, comme coupables d'une *bravade contre la justice*. On voudroit nous traîner devant les magistrats dont nous n'avons pas dit un mot, et nous accuser de porter atteinte à des arrêts dont il n'a pu être question dans nos *Tablettes*, par une raison assez simple, c'est que notre article a été imprimé et publié avant la célèbre sentence qui fait le triomphe de nos ennemis; mais ils n'y regardent pas de si près. Ce que c'est que de professer le libéralisme! Cela donne le droit de calomnier et d'être intolérant et dénonciateur.

Qu'y a-t-il de commun cependant, entre MM. du *Constitutionnel* et nous? Ils sont dans la joie, et nous, puisqu'il faut le dire, nous sommes dans l'affliction. L'impiété marche; le scandale va bien: grand sujet de réjouissance pour ces Messieurs; et pour nous, grand sujet de tristesse. Ils regorgent d'or et de biens; ils ont spéculé sur la corruption du siècle; nous dédaignons ce beau partage; nos lecteurs et nos amis sont des prêtres pauvres que nous cherchons à consoler dans leur indigence, et que nous voulons fortifier contre les dangers qui les menacent; car, si l'impiété triomphe, il leur faudra encore chercher à se soustraire aux fureurs d'une persécution *constitutionnelle* et philosophique. Nos adversaires exploitent à leur gré le mensonge, les fausses suppositions, les mauvais raisonnemens: nous n'avons pas cette ressource; et, quoique le mensonge et la calomnie rapportent plus que la vérité, jamais nous n'avons

eu l'idée de songer à de semblables profits. On voit le *Constitutionnel* dans les cafés, dans les tabagies, sur tous les comptoirs, sur toutes les échoppes et jusque sur la sellette du décrotteur. Nos *Tablettes* sont inconnues partout où le *Constitutionnel* est connu. Comment pouvions-nous nous rencontrer ensemble? Nous n'allons même pas jusqu'au Palais-Royal, et nos lecteurs vont être bien étonnés de nous trouver aux prises avec ces Messieurs.

Essayons de donner, s'il est possible, une idée de leur bonne foi et de leur tactique. Nous parlons des Jésuites d'aujourd'hui, tels qu'ils existent, sous la protection de la Charte, sans communautés, sans couvens, sans autres établissemens que des colléges qu'ils gouvernent selon les réglemens universitaires, ou sous l'inspection des évêques, s'il s'agit d'écoles secondaires ecclésiastiques; Messieurs du *Constitutionnel* nous parlent des Jésuites d'autrefois; leur brillante imagination leur fait voir des monastères dans de simples pensionnats, et des religieux renforcés dans de petits écoliers de sixième. Ils semblent vouloir bien nous accorder que ces dignes instituteurs sont retirés du monde, et occupés de former la jeunesse à la vertu; mais leurs chefs, qui ne sont point en France, ce sont des courtisans, des ambitieux, des intrigans, le fléau *de la religion et de la monarchie*. On ne s'attendoit pas à cette dernière saillie de la part de Messieurs du *Constitutionnel;* cette plaisanterie passe un peu les bornes. Mais, plaisanterie à part, il auroit fallu du moins qu'ils prouvassent ce qu'ils avancent; la chose en valoit bien la peine. Au lieu de se jeter dans de vieilles déclamations contre les Jésuites d'autrefois, il convenoit de nous parler un peu du présent; car nous ne pouvons rien sur le temps passé: ces Messieurs sont en possession de le calomnier, et ils ont leurs vues; il n'est que trop facile de les deviner.

Au reste, cette fureur de vouloir flétrir le passé pour nous faire haïr le présent, a toujours été la passion des révolutionnaires. C'est ainsi qu'au commencement de nos troubles politiques, nous les avons vus fouiller dans les annales des siècles de barbarie, et se permettre les rapprochemens les plus absurdes, pour rendre odieux aux Français du dix-huitième siècle les objets les plus augustes de nos larmes et de notre amour.

Nous ne demandons point qu'on mette à l'*Index* ceux de nos grands écrivains qui se sont divertis aux dépens de

quelques Jésuites et de quelques prêtres; mais nous disons qu'on abuse de leurs ouvrages, sans avancer qu'on doit les proscrire. Si l'abus d'une chose devoit toujours en empêcher l'usage, il y a long-temps que ces Messieurs seroient réduits au silence.

Nous ne savons pas à quel propos ces grands moralistes nous ramènent à Fénélon, à madame Guyon, au quiétisme. Il n'est pas question de tout cela dans notre article; ces Messieurs ont voulu, sans doute, nous donner un échantillon de leur savoir. Ce petit essai n'est pas mal, et vient surtout fort à propos.

Oui, quoi qu'en disent nos ennemis, leurs persécutions donnent une nouvelle force aux Jésuites, aux Missionnaires, aux associations pieuses. Mais cette force est toute d'opinion; elle est dans la nature des choses; elle est selon la Charte; elle est selon les lois. Messieurs du *Constitutionnel* nous feroient rire avec leur prétendue *indignation publique* contre des hommes qui n'offensent personne, qui ne répondent point aux plus sanglans outrages, qui ne songent qu'à se rendre utiles. Les *moyens violens* sans lesquels on ne peut établir leur empire, sont, pour parler le langage des rhéteurs, une catachrèse un peu rude, un peu hardie. Toutes ces figures de rhétorique pourroient exciter notre gaîté, si nous ne savions ce qu'elles ont déjà fait verser de sang, dans la cause que soutiennent Messieurs du *Constitutionnel*. W.

DES ÉVÊQUES, ou *Tradition des faits qui prouvent l'indépendance que les évêques ont opposée, dans les différens siècles, aux principes invariables de la justice souveraine du Roi sur tous ses sujets indistinctement, et la nécessité de laisser agir les juges séculiers contre leurs entreprises, pour maintenir l'observation des lois et la tranquillité publique.*

Le titre de cette production vaut, à lui seul, un pamphlet tout entier, et la production elle-même, qui a paru, il y a plus de soixante ans, n'est qu'un tissu de mensonges, de faits faux ou étrangers au sujet, de rapprochemens absurdes, de calomnies impudentes.

On se demande ce qui a pu déterminer le nouvel éditeur de ce mauvais ouvrage à l'exhumer de cette terre de l'oubli, où reposoit un des chefs-d'œuvre de l'esprit de parti, pour venir en infecter la génération présente, qui a bien autre chose à faire que de s'occuper des débats de nos parlemens contre le clergé. N'avons-nous pas assez de notre politique du jour, de nos intérêts de finance et d'ambition, des attaques journalières contre l'autorité, de tous les pronostics, plus ou moins lugubres, par lesquels on ne cesse de nous alarmer, sans qu'on vienne encore essayer d'ajouter le fiel des temps passés à toute l'amertume dont on veut aujourd'hui empoisonner l'existence du peuple le plus heureux de la terre? N'est-ce pas assez, pour nos alarmistes, des grandes terreurs que doivent nous inspirer et les Jésuites, et le Montrouge et Saint-Acheul, et les congrégations et les confréries? Faut-il encore que les querelles et les haines qui ont divisé nos pères, viennent se joindre au surcroît des tribulations qu'ils nous procurent? Le génie révolutionnaire, qui n'a pourtant pas eu à se plaindre de ses succès et des désastres qu'il a engendrés, a-t-il besoin de revenir sur les temps qui avoient précédé son affreux triomphe, et d'écumer tout le venin qui a été répandu avant lui, comme si quelque chose avoit pu, en ce genre, échapper à ses recherches et à sa perversité?

En effet, nous devions au bon temps, que regrettent encore certains personnages, des productions tout-à-fait remarquables. Nous avions *les Crimes des Rois*, *les Crimes des Reines*, *les Crimes des Papes*, et, je crois aussi, *les Crimes des Cardinaux*; il nous manquoit *les Crimes des Evêques*, et vraiment c'eût été dommage qu'un tel recueil ne vînt pas, après plus de trente ans d'interruption, compléter la collection de ceux qui lui ressemblent, afin qu'on ne pût pas accuser les révolutionnaires et leurs continuateurs d'avoir rien oublié de ce qui pouvoit déconsidérer à jamais la royauté et le sacerdoce.

Il est vrai que l'ouvrage qui est l'objet de cet article n'est pas intitulé *les Crimes des Evêques*; mais il ne lui manque que ce titre pour figurer dignement à côté des productions les plus méprisables du génie révolutionnaire, et celui sous lequel il paroît ne semble-t-il pas annoncer un manifeste contre le clergé? Ce sont les mêmes accusations, le même langage, les mêmes injures. A entendre le fougueux auteur de ces déclamations, on diroit que les ecclésiastiques n'ont

mérité la confiance des peuples que quand ils ont été pauvres et persécutés. Il ne voit dans l'histoire de l'épiscopat, si féconde d'ailleurs en beaux traits de vertu et d'héroïsme, que des rois déposés par les évêques, des pasteurs devenus les oppresseurs de leurs troupeaux, dévorés d'ambition, esclaves de la cupidité, usurpateurs des droits d'autrui, oppresseurs des peuples, fourbes, suborneurs, querelleurs, indépendans, artisans de troubles et de révoltes, enfin ennemis de Dieu et des hommes. Telle seroit l'idée qu'il faudroit se former de l'illustre clergé de France, à tous les différens âges de l'histoire, s'il falloit ajouter foi à celui qui n'a pas craint de fouler aux pieds l'autorité des monumens les plus incontestables, pour donner libre carrière à sa haine et à ses préventions. Rien n'est sacré aux yeux de cet écrivain impie et atrabilaire; tout est confondu, tout est rangé sous le joug d'un commun anathème; le siècle des Fénélon, des Bossuet, des Vincent de Paul, celui des Benoît XIV, des de Lamotte, des d'Apchon, des la Ferronnays, n'obtiennent pas plus de grâce que les siècles des Boniface VIII et des Alexandre VI. Des erreurs, des écarts de particuliers sont présentés comme des prévarications de tout le corps épiscopal, et le maintien des droits les plus sacrés comme des actes d'insurrection, comme des attentats sacriléges.

Et quel est donc l'homme austère, rigide observateur des lois, l'ennemi des abus, qui révèle avec tant d'amertume ceux dont des membres du clergé ont pu se rendre coupables dans des siècles d'ignorance et de barbarie? C'est un ecclésiastique homme du monde, très-occupé des choses d'ici-bas, et profitant, mieux que qui ce soit, de ces abus qu'il condamne et de ces richesses auxquelles il a l'impudeur d'attribuer une origine qui auroit dû les lui rendre odieuses. L'abbé de Chauvelin, auteur de tant d'injures coupables, étoit chanoine de la métropole de Paris et abbé commendataire de Montier-Ramé, dans le diocèse de Troyes. Il tenoit de ce clergé, qu'il a si indignement outragé, quarante mille livres de revenu, ce qui formoit, il y a soixante ans, une fortune assez belle. Enfant gâté de cette église, qui le traitoit avec cette munificence, il s'est plu à déchirer le sein de sa mère, et voilà le personnage dont on vient aujourd'hui invoquer l'autorité pour jeter de la défaveur sur les ministres de la religion. C'est sans doute pour le rendre plus recommandable encore que l'éditeur de l'abbé de Chau-

velin a soin de nous dire qu'il est mort en plaisantant avec ses médecins sur l'art de la médecine. L'abbé de Chauvelin étoit conseiller-clerc au parlement de Paris; c'est en cette qualité qu'il a contribué si puissamment à la destruction des Jésuites. Quels titres n'a-t-il pas à l'admiration et à la reconnoissance de tous les ennemis de cette société célèbre, de tous les ennemis de la religion? Quelle heureuse trouvaille que cette diatribe qu'on vient de réimprimer contre le clergé de France! Par le temps qui court, l'abbé de Chauvelin est un homme admirable, c'est un homme excellent.

En effet, il est évident qu'aujourd'hui les rois n'ont pas de plus grands ennemis que les prêtres, qui prient pour eux, qui invitent les peuples à prier pour leurs Souverains et à leur obéir. Il n'est pas moins évident que l'autorité des princes a tout à redouter de la religion qui veut qu'on rende à César ce qui appartient à César. Au contraire, les vrais amis du trône, ce sont les éditeurs et les panégyristes des chefs-d'œuvre de l'impiété; ce sont nos écrivains journaliers, qui n'oublient rien de ce qui peut affoiblir le respect dû au roi des rois et à ceux qui sont ses images sur la terre; ce sont ces hommes équitables et impartiaux qui ont horreur de parler d'une belle action, dès le moment que le trône ou l'autel peuvent en revendiquer la gloire. Que dis-je? ceux même qui ont signalé d'une manière horrible leur haine contre les rois ne voudroient-ils pas aujourd'hui défendre aussi les rois contre les entreprises des prêtres? M. Grégoire est cité plusieurs fois, comme une autorité, par l'éditeur de l'abbé de Chauvelin.

Ce magistrat étoit extrêmement contrefait, petit, les yeux pleins de feu, spirituel, caustique et atrabilaire. On connoît cette épigramme que lança contre lui le poète Roy, qui étoit aussi attaché à la magistrature, comme conseiller au Châtelet :

Quelle est cette grotesque ébauche?
Est-ce un homme? Est-ce un sapajou?
Cela parle.... une raison gauche
Sert de ressort à ce bijou.
Il veut jouer un personnage;
Il prête aux fous son frêle appui;
Il caresse sa propre image
Dans les ridicules d'autrui,
Et s'extasie à chaque ouvrage
Hors de nature comme lui.

C'est surtout dans cette diatribe, dont on veut bien nous gratifier en ce moment, que l'abbé de Chauvelin a déployé les richesses de cette *raison gauche* qui lui servoit de ressort. Plût à Dieu que son cœur n'eût pas été plus gauche encore et plus mauvais que sa raison! Ce fameux réformateur ne jouiroit pas du triste honneur d'être aujourd'hui mis en avant comme un des plus implacables ennemis de notre sacerdoce. Plus sages et plus modérés que son éditeur, nous ne permettrons pas que le nom de celui-ci s'échappe de notre plume; nous nous abstiendrons même de l'imiter, en le désignant par des lettres initiales. Nous pourrions dire qu'il y a dans son fait un peu de la raison gauche de l'écrivain dont il reproduit les erreurs. Il est certain que le pamphlet de l'abbé de Chauvelin n'eût pas été rappelé à la lumière; *si mens non læva fuisset.*

(*Art. extrait d'un journal politique.*)

Catéchisme du Sens commun, par M. R.... supérieur des Missionnaires du diocèse de Nancy.

Quand on vint me montrer la première annonce de ce petit ouvrage, je dis: « C'est impossible; voilà encore une de » leurs méchancetés. C'est toujours au clergé que l'on en » veut; ne le voyez-vous pas? C'est un *pétard lancé* contre » les Missionnaires de France. Jusqu'à présent, ces hommes » apostoliques n'ont répondu aux calomnies et aux injures » que par leur silence; à l'exemple de leur divin maître, ils » prient, ils prêchent la charité; uniquement occupés du » ministère évangélique, ils n'abandonneront pas des fonc- » tions si élevées, pour aller se jeter dans les vaines dis- » putes de la philosophie et de la politique. »

Bientôt on revint me montrer des annonces pompeuses insérées dans le *Mémorial catholique*, dans la *Quotidienne* et l'*Ami de la Religion*. « Attendons, dis-je, le supérieur des » Missionnaires du diocèse de Nancy protestera contre l'abus » que l'on fait de son nom. Il n'ignore point que le Catéchisme » est une exposition abrégée des vérités de notre sainte reli- » gion; qu'il n'appartient qu'à l'évêque diocésain de le pu- » blier; un supérieur de Missionnaires peut très-bien, si ses

» occupations le lui permettent, faire paroître des observa-
» tions, des réflexions sur les systèmes de la philosophie;
» mais, dans le cours de ses missions, il ne peut employer que
» le Catéchisme du diocèse; sa position commande une
» grande prudence; il doit éviter ce qui pourroit affoiblir
» ce respect religieux que le mot Catéchisme imprime dans le
» cœur de l'enfance; il doit se souvenir avec effroi que, dans
» le temps de nos malheurs, un des moyens employés par
» l'impiété fut de publier de prétendus catéchismes sur les
» droits de l'homme, sur le plus sacré des devoirs, sur
» l'insurrection et autres questions du temps; un Mission-
» naire ne suivra point ces terribles exemples : attendons.
» Vous le verrez, ou protesterai.

J'ai attendu, mais mon espoir a été trompé. On se tait devant une pareille publication! Puisqu'aucune voix ne se fait entendre, on peut donc, M. le Supérieur des Missionnaires de Nancy, supposer que votre Catéchisme est authentique; qu'il appartient à celui dont il porte le nom. D'après ce que vous dites dans votre préface, ce Catéchisme exprime les principes et la marche que vous suivez dans vos missions. Je suis bien éloigné d'être d'accord avec vous; permettez que je vous soumette mes observations.

Dans la préface vous dites : *Ce petit ouvrage a été commencé lors des premières discussions sur la doctrine de l'Essai sur l'Indifférence; nous le commençâmes pour nous instruire nous-mêmes.*

Quand on *commence* pour s'instruire soi-même, on fait des recherches, on prend des notes, on compare, on réfléchit; on ne se presse point de publier un Catéchisme.

Dans les missions que nous avons eu l'occasion de faire, dites-vous, *nous avons pris à tâche d'appuyer d'une manière plus expresse, sur l'autorité du sens commun, les preuves ordinaires que l'on donne de l'existence de Dieu, de sa providence, de l'immortalité de l'âme, de la divinité de Jésus-Christ et de l'existence de l'enfer.*

Voilà votre marche. Si j'étois appelé à faire avec vous une mission dans le diocèse de Nancy, je ne pourrois vous suivre. Prenant en main le catéchisme du diocèse, je dirois :
« Enfans de Jésus-Christ, je vais vous expliquer le Symbole
» des Apôtres. Notre divin maître ayant rassemblé et re-
» cueilli dans leur pureté les traditions que Dieu avoit com-
» muniquées à nos premiers parens sur les vérités fonda-
» mentales de la religion, il en confia la garde à ses apôtres.

» Les douze disciples les ont renfermées, ainsi que nos mys-
» tères principaux, dans le Symbole qu'ils sont allés porter
» à toutes les nations. Ce Symbole, aussi ancien que l'Eglise
» de Jésus-Christ, répandu, comme elle, par toute la terre,
» est par son inébranlable immutabilité une preuve vivante
» de notre sainte religion. Avant de recevoir le baptême,
» vous avez professé la foi en ce Symbole et c'est à cette con-
» dition que l'Eglise vous a adoptés pour ses enfans. Ecoutez
» avec respect l'exposition que je vais vous en faire, au nom
» de votre évêque et de l'Eglise catholique. J'expliquerai le
» grand catéchisme du diocèse à ceux qui pourront suivre
» des explications plus étendues. »

Nous avons remarqué, dites-vous, *que cette manière de présenter ces preuves laisse dans l'esprit des moins capables la conviction que la vérité qu'ils venoient d'entendre étoit le sens commun même, et qu'il faut être* FOU *pour la nier.*

Ceci n'est pas nouveau; quand je lus d'abord le second volume de l'*Essai* avec sa *Défense*, je fus surpris en rencontrant à chaque pas sur mon chemin le mot effrayant qui vient de vous échapper. Une vaine curiosité me prit, je voulus compter; j'avois à peine retourné quelques feuillets que je me trouvai au nombre vingt-cinq. Je m'arrêtai en disant : « Nous sommes donc tous fous; M. l'abbé de la Mennais est donc le seul homme qui ne le soit pas? où trouvera-t-il assez de maisons pour nous renfermer tous? qui nous gardera? » La même curiosité m'a surpris en lisant votre Catéchisme; j'ai compté, et le mot *fou* est tellement prodigué, que dans une seule page j'ai trouvé le nombre sept. Réfléchissez-y bien; un Missionnaire, un supérieur de Missionnaires peut-il aussi facilement oublier ce qu'il doit au bon sens, aux convenances et aux préceptes de la charité chrétienne?

L'évêque de Bardstown, dites-vous, *a fait l'éloge le plus complet de l'Essai sur l'indifférence, dont la Défense a été publiée à Rome avec la permission du maître du Sacré-Palais et l'approbation formelle de trois Docteurs.*

Je ne connois point ces approbations; ce que je sais, c'est qu'aucune autorité ecclésiastique, dans l'Eglise catholique, ne peut approuver les vingt-six premières pages du treizième chapitre de l'*Essai*. Dans la *Défense* (page 136), M. de la Mennais annonce qu'il manque dans cette partie de son ouvrage *une ou deux phrases* qui auroient prévenu la plupart des difficultés. Ces *une ou deux phrases* sont le secret de

M. l'abbé de la Mennais; comme M. Bignon, il le gardera pour lui, il n'est point pressé de le révéler. En attendant, les vingt-six pages sont un sujet de scandale pour les chrétiens.

Nous avons soumis notre travail, dites-vous, *à plusieurs personnes capables d'en juger, et surtout à celles que l'Eglise nous indiquoit par sa hiérarchie, et aucune ne l'a improuvé ni pour le fond ni pour la forme.*

Cela n'est point clair, pensez-y bien; la publication de votre Catéchisme est un événement plus grave que vous ne croyez; faites-le approuver par l'évêque diocésain et par votre supérieur général; tant que cela vous manquera, vous donnerez à la méchanceté lieu de dire que l'anarchie et le presbytérianisme cherchent à se glisser dans le diocèse de Nancy et dans l'association apostolique des missions de France.

Votre Catéchisme commence ainsi :

D. *Etes-vous raisonnable?*

R. *Je tâche de l'être.*

J'aurois répondu : Oui, je le suis; Dieu m'a donné la raison en me créant à son image et à sa ressemblance (1).

Vous demandez ensuite :

D. *Qui est-ce que les hommes tiennent pour fou?*

R. *Quiconque ne suit pas le sens commun dans ses jugemens et sa conduite.*

Je vous le demande, au nom de Dieu, quel avantage la religion de Jésus-Christ peut-elle tirer d'une mission où l'on occupe les fidèles de questions aussi vaines et aussi inconvenantes?

Vous citez Cicéron, d'Alembert, l'Encyclopédie, Leibnitz, Eckard, Domat, Bigot de Préamenen, Baglivi, Platon, Aristote, Epicure, Sénèque, Pline, Quintilien, Héraclite, Sextus Empiricus, Rousseau, William Jones, Beausobre, Voltaire, son Dictionnaire philosophique, Maxime de Tyr, les petits Poètes grecs, Xénophon, Plutarque, Sophocle,

---

(1) Comme vous avez étudié les poètes et les philosophes grecs, vous connoissez sans doute parfaitement les dialogues de Platon. Relisez celui qu'il a intitulé *Protagoras*; vous y verrez comment Socrate tournoit en ridicule les Sophistes de son temps qui croyoient, comme on voudroit le persuader, que la raison, cette précieuse prérogative de l'homme, n'est qu'une marchandise que l'on pouvoit venir acheter près d'eux pour son argent.

Suétone, Tacite, Boulanger, Volney, Confucius, Julien l'Apostat, tout cela dans un catéchisme et dans le cours de vos missions! Je souhaite que votre ministère porte des fruits abondans; mais, à mon avis, votre méthode ne peut conduire qu'à des discussions interminables, peut être même donner des armes à l'erreur et à l'impiété.

Dans votre chapitre XII, vous attaquez Aristote, et Descartes dans le chapitre suivant. Cela est-il à sa place dans un catéchisme et dans une mission?

Page 8, vous dites, d'après M. de la Mennais : « *L'individu* » *est absolument certain de sa propre existence par lui-même,* » *en ce sens qu'il est invinciblement forcé d'y croire; mais en* » *ce sens le fou aussi est absolument certain de ce que sa fo-* » *lie lui représente, parce qu'il est aussi invinciblement forcé* » *d'y croire.* » Mais le fou est-il invinciblement forcé de croire ce qui fait l'objet de sa folie? Quelle comparaison et quelle logique?

Page 36 : « *Les fous conçoivent aussi clairement et distinc-* » *tement, à leur avis, et même invinciblement, les idées qui* » *les rendent fous* (1).

---

(1) La commune de Gheel, dans la Campine, royaume des Pays-Bas, offre un vaste asile aux malheureux privés de l'usage de la raison; elle est un établissement de charité touchante; rien ne peut lui être comparé. Bruxelles, Anvers et les autres villes environnantes, au lieu de tenir leurs aliénés renfermés dans un hospice, où l'état de ces infortunés ne fait ordinairement qu'empirer, les envoient tous à Gheel. La pension pour un aliéné est de 90 florins par an, sans compter l'habillement. Quand un aliéné arrive à Gheel, on le conduit chez le curé qui le mène à l'église pour prier avec lui et lui donner les secours de la religion; ensuite on le remet à un cultivateur, qui, sans le contraindre, l'occupe selon ses forces et son âge, au travail de ses champs. Chaque cultivateur, dans la commune, a en pension un ou plusieurs aliénés; il mange avec eux, il les traite comme s'ils appartenoient à sa famille.

L'habitude de vivre avec les aliénés établit entre eux et les habitans une grande confiance, une cordialité touchante. On trouve, dans quelques fermes, des aliénés qui y sont depuis vingt ans, sans paroître éprouver aucun ennui. La vie tranquille qu'ils mènent, la liberté dont ils jouissent, les travaux champêtres auxquels on les occupe, rétablissent souvent l'ordre dans les facultés intellectuelles, que des causes fortuites avoient troublées, altérées ou étouffées. Daignez aller visiter et étudier cette commune si intéressante pour la religion et l'humanité; vous y apprendrez à

Je vous le demande, quelles peuvent être les vues, les espérances d'un Missionnaire qui annonce une pareille doctrine aux fidèles catholiques? Au lieu de vous répondre, je lève les mains au ciel, et je dis, avec les sentimens de la plus vive reconnoissance : « Dieu tout-puissant, soyez béni à jamais. » En me créant à votre image et à votre ressemblance, vous » avez imprimé en moi la lumière de votre visage : *Signatum* » *est super nos lumen vultûs tui, Domine.* Quand je pense aux » nobles prérogatives dont vous avez orné l'homme, une douce » joie se répand dans mon cœur : *Dedisti lætitiam in corde meo.* » J'ai la croyance invincible que ma raison réfléchit, qu'elle » compare librement ses idées; elle met de l'ordre dans mes » jugemens, dans mes raisonnemens; et je ne suis pas assez » lâche, assez ingrat envers vous, pour me comparer aux » êtres malheureux en qui les passions, l'adversité, la ma- » ladie et d'autres causes secondaires ont altéré, défiguré » l'empreinte de votre visage : *In spe constituisti me.* Si la » folie étoit autant que la raison, les ténèbres vaudroient la » lumière, il n'y auroit plus de différence entre le jour et la » nuit, entre l'ordre et le désordre, entre la reconnoissance » et l'ingratitude, entre la vertu et le vice, et vous cesseriez » d'être le Dieu de la suprême sagesse. »

Dans votre chapitre XIV, XV et XVI, vous parlez des mahométans et des hérétiques. A mon avis, votre doctrine est ici superficielle, insuffisante; elle est dure, inconvenante. Pourquoi, dans une seule page, donner six fois le nom de *fous* à nos frères égarés? Est-ce ainsi que, dans vos discours, vous apostrophez les enfans pour qui Jésus-Christ a répandu son sang?

J'ai gémi, j'ai été profondément affligé, après avoir lu votre chapitre XIX; je vais vous laisser parler :

D. *Un souverain temporel peut-il faire de la religion une loi politique pour ses sujets?*

R. ..... *S'agit-il d'une hérésie? la demande signifie : Un souverain temporel peut-il..... faire à ses sujets une loi d'être fous?*

D. *Que pensez-vous de cette proposition : Un gouvernement doit une égale protection à toutes les religions?*

---

distinguer les raisonnemens du fou de ceux de l'homme raisonnable. Proposez à M. l'abbé de la Mennais de vous accompagner dans cette tournée philosophique, qui pourra être d'une grande utilité pour votre instruction.

R. *A mon avis cela veut dire : Un gouvernement doit la même protection à la folie qu'à la raison ; dans son instruction publique, il doit autant favoriser la propagation de la folie que l'enseignement du bon sens.*

D. *Quelle conduite un gouvernement doit-il tenir, selon vous, à l'égard de ceux qui ne suivent pas le sens commun en matière de religion ?*

R. *La même conduite qu'à l'égard de ceux qui sont aliénés d'esprit : 1° Chercher à les guérir ; 2° si leur folie est dangereuse, les empêcher de nuire ; 3° si elle est contagieuse, les empêcher d'infecter les autres.*

D. *Que dites-vous de cette autre proposition : Toutes les religions sont bonnes ?*

R. *Elle signifie : La folie est aussi bonne que la raison.*

Il faudroit, Monsieur, avoir votre Catéchisme sous les yeux, pour croire que l'on y trouve les passages que je viens d'en extraire. C'est à votre évêque diocésain, c'est à votre supérieur général qu'il appartient d'examiner, si, dans les missions que vous présidez, il est convenable de vous laisser fouler aux pieds la doctrine de l'Evangile, les préceptes des apôtres, et l'enseignement de l'Eglise catholique, pour soulever si légèrement de pareilles questions et pour y donner les réponses que vous publiez. G.

THESAURUS PATRUM FLORESQUE DOCTORUM *qui cùm in theologiâ tùm in philosophiâ olim claruerunt; hoc est dicta, sententiæ et exempla ex SS. Patribus probatissimisque scriptoribus collecta et per locos communes distributa, curâ et opere plurimorum rebus sacris addictorum* (1).

Le huitième volume de ce recueil important vient d'être livré au public, et on pourroit le regarder comme le dernier volume de tout l'ouvrage, puisque la lettre Z, qui est la dernière, s'y trouve avec les textes des Pères qui ont parlé du zèle. Ce dictionnaire alphabétique est donc complet ; les

(1) Tome VIII. La collection en aura 9; prix, 8 fr. le vol. A Paris, chez Beaucé-Rusand, rue Palatine, et au bureau des *Tablettes*.

éditeurs ont rempli leurs engagemens ; ils ont même été au-delà ; car le dernier volume du *Thesaurus patrum* contient, outre les citations et les textes, une *Introduction à la lecture des Saints Pères*, par M. Caillau, Missionnaire de France, l'un des principaux collaborateurs du *Thesaurus*. Cette introduction qui est écrite en latin, et dédiée à M. de Janson, ancien collègue de M. Caillau, et aujourd'hui évêque de Nancy, ne présente pas seulement un aperçu des écrits et de la vie des Pères et des docteurs de l'Eglise; elle contient aussi une notice sur la personne et les ouvrages de tous les écrivains ecclésiastiques, et un précis de l'histoire des différens siècles où ils ont vécu. Le modeste auteur de l'*Introduction* nous avertit qu'il n'a pas composé cet ouvrage d'après lui-même, mais qu'il l'a recueilli presque sans aucun travail, de la lecture d'écrivains anciens et nouveaux, qui ont traité cette importante matière. Il cite entr'autres les préfaces des PP. Bénédictins, la collection des conciles du P. Labbe; Dupin lui-même, quoiqu'il ne soit pas permis, comme remarque aussi M. Caillau, d'être toujours de son avis; le docteur Ferrari, de Milan, qui a publié, au commencement du dix-septième siècle, un traité *de Ritu sacrarum concionum;* l'art de vérifier les dates, que M. Caillau attribue à D. Clémencet, et que ce savant Bénédictin a recomposé avec D. Durand et D. Clément, sans en avoir toutefois conçu ni exécuté la première idée. Plusieurs autres écrivains, qu'il seroit trop long de nommer, dit M. Caillau, lui ont aussi été utiles pour la composition de son *Introduction à la lecture des Saints Pères*. Nous croyons en effet que M. Caillau a pu profiter des travaux de Tillemont, de Fleuri, de l'Histoire ecclésiastique de Noël Alexandre, dont la table auroit pu même servir de modèle à celle de l'*Introduction;* des excellentes notices de M. Godescard sur les ouvrages des Pères : ces notices se trouvent en notes dans la traduction d'Alban Butler par ce savant ecclésiastique.

L'introduction aura trois parties. « La première que nous » venons de terminer, dit M. Caillau, et qui comprend jus- » qu'au treizième siècle inclusivement, intéressera, sans » doute, le lecteur instruit, charmé de retrouver sous un » seul point de vue, l'histoire abrégée de l'Eglise, la vie de » ceux qui l'ont éclairée par leurs lumières, le détail des » écrits qu'ils ont composés pour la défense de la vérité, et » les noms de tant de Savans qui ont consacré leurs veilles, » non-seulement à rendre publiques les pensées des anciens

» docteurs, dans de fidèles éditions, mais encore à trans-
» mettre à notre langue, par des traductions exactes, les
» richesses de l'antiquité religieuse. — Nous espérons que
» les deux dernières parties qui composeront le second vo-
» lume, ne mériteront pas moins l'approbation de nos lec-
» teurs. »

Nous sommes de l'avis, et nous avons les espérances de M. l'abbé Caillau, à en juger par ce qu'il a déjà publié.

Les non-souscripteurs au *Thesaurus Patrum*, qui voudroient avoir séparément l'*Introduction à la lecture des Pères*, en paieront le premier volume 5 fr., jusqu'à la publication du second; après quoi l'un et l'autre seront portés à 6 fr.

Sur les suites des arrêts de la Cour Royale de Paris en faveur du *Constitutionnel* et du *Courrier Français*.

Des feuilles quotidiennes ont publié, tout récemment, deux lettres d'un ecclésiastique distingué par ses lumières, M. l'abbé Fayet, sur les résultats que peuvent avoir les deux arrêts de la Cour royale. La question est grave, et digne d'occuper tous les esprits bien pensans. M. l'abbé Fayet la discute d'une manière lumineuse et avec modération. Le zèle pour la défense du Clergé s'y trouve réuni au respect que l'on doit aux décisions de la magistrature. Nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques fragmens de cette correspondance.

« La religion, dit M. l'abbé Fayet en parlant des discours de M. le procureur-général, ne pouvoit trouver un plus beau talent pour la défendre, ni un plus noble caractère pour la faire respecter. M. de Broë a su allier constamment, dans ces deux causes, tout ce que la modération peut prêter de force à la vérité, et tout ce que la prudence peut donner d'ascendant au zèle du magistrat. M. Dupin n'a négligé, comme avocat, aucun des moyens qui pouvoient tendre à l'acquittement du *Constitutionnel*, dont il avoit pris la défense. Il falloit un grand talent pour convaincre la cour que l'ultramontanisme sacerdotal, comme on l'appelle, a fait de tels progrès en France, que nos libertés civiles et religieuses en sont tout à l'heure compromises. Les hommes de sens ont entendu cependant avec peine présenter comme

des actes d'ultramontanisme, des écrits et des faits qui ne sont anti-gallicans que parce qu'ils choquent le sens commun. Une lettre anonyme, écrite peut-être de Charenton, et néanmoins assez importante pour forcer M. Dupin à en marquer certains passages *en encre rouge et avec des croix de Lorraine;* des boîtes tirées derrière une église; des têtes de mort placées dans un cimetière; des vers barbares et riches de sottise qu'on trouve dans Mathieu Laënsberg, et que de pauvres imprimeurs de province attachent quelquefois à des livres de prières, comme les bourreaux de Notre-Seigneur, *sans savoir ce qu'ils font*; que sais-je, enfin, de burlesques lithographies, des lettres tombées du ciel; de bonne foi, qu'est-ce que tout cela peut avoir à démêler avec les libertés de l'église gallicane? Les libéraux seroient trop heureux si le clergé donnoit dans de semblables extravagances; assurément ils l'applaudiroient à tout rompre, et le défendroient, au besoin, avec ardeur, contre les plaintes de ses véritables amis. Ils savent bien, ces messieurs, que le meilleur moyen de se débarrasser des prêtres, par le temps qui court, c'est de les représenter comme des furieux ou des imbéciles, et de marquer ainsi leurs logemens dans les maisons de force ou dans des maisons de santé. Ainsi, pour les perdre à coup sûr dans l'opinion publique, on leur prête à pleines mains des discours insensés et des actions méprisables, et pour montrer qu'on ne veut pas les avilir, on les accuse de vouloir ramener le peuple au douzième siècle par ces mêmes actions et ces mêmes discours. Il y a par trop de mauvaise foi dans cette habile tactique, et le peuple a plus de bon sens que ne l'imaginent certains hommes qui n'ont que de l'esprit. » . . . . . .

Venant ensuite à l'acquittement des feuilles traduites au tribunal, M. l'abbé Fayet termine ainsi sa première lettre : « Deux journaux sont cités comme coupables d'avoir manqué de respect à la religion, l'accusation est soutenue et repoussée dans les formes légales. Le jugement intervient, *le Courrier* est reconnu coupable, *le Constitutionnel* non coupable : tous les deux sont mis triomphans hors de cause; et ce seroit une partie du clergé français, c'est-à-dire, au moins 7 à 8,000 prêtres sur un clergé de 34,000, qui, sans avoir été ni nommés, ni cités, ni accusés, ni défendus, se trouveroient atteints et convaincus d'ultramontanisme, et partant d'être les ennemis des libertés civiles et religieuses de leur patrie!

» La cour reconnoît *le Courrier* coupable d'avoir, dans plusieurs articles, porté atteinte au respect dû à la religion de l'Etat, et la cour admet cependant pour circonstances atténuantes de ce délit l'introduction en France d'ordres religieux non reconnus par la loi, et les maximes ultramontaines hautement professées en France par une partie du clergé français; seroit il possible que la cour attachât plus d'importance aux libertés de l'église gallicane, qu'à la religion catholique toute entière? certaines gens pourroient-ils inférer de ces arrêts que l'impunité est promise à quiconque outragera la religion catholique, pourvu qu'on attaque rudement les jésuites et les ultramontains?..... »

Dans sa seconde lettre, M. l'abbé Fayet expose les avantages qui peuvent résulter du premier des deux arrêts rendus par la Cour royale.

« Vous savez, dit-il, l'abus funeste qu'on fait depuis dix ans des dispositions de la Charte sur la liberté de la presse et la liberté des opinions. Vous n'ignorez pas que la religion de l'Etat est chaque jour publiquement outragée, sous prétexte que la Charte autorise toutes les religions; que les presses vomissent chaque jour des milliers de volumes, où le cynisme le plus effronté donne la main à l'impiété la plus révoltante; vous avez souvent gémi, devant Dieu, de ce débordement inouï de sophismes et de mensonges, de folies et d'horreurs qui troublent les esprits foibles, exaltent l'imagination des méchans, et menacent notre belle France d'une seconde révolution plus terrible que la première. La Cour royale de Paris paroît, à son tour, avoir senti toute la profondeur du mal, et ne trouvant point de remèdes dans la législation après la Charte, elle a appelé au secours de la monarchie ébranlée, une loi de ce grand siècle où l'Etat reposoit avec tant de gloire sur des fondemens inébranlables; c'est dans l'affaire la plus solennelle qui lui ait été soumise, en présence des partisans outrés de la France nouvelle, au milieu des plus graves circonstances, que la première Cour souveraine du royaume a prononcé QUE LA DÉCLARATION DU CLERGÉ DE FRANCE DE 1682 AVOIT TOUJOURS ÉTÉ RECONNUE ET PROCLAMÉE LOI DE L'ÉTAT. Personne n'a d'abord été frappé des heureuses conséquences qui sortent du dernier considérant de la cour dans l'arrêt du *Constitutionnel*. Mais si la déclaration de 1682 est la loi de l'Etat, je ne crains pas de le dire, la religion catholique doit être sauvée.

» En 1810, le chef du dernier gouvernement rendit un

décret pour mettre l'édit de Louis XIV, sur cette déclaration, au nombre des lois générales de l'empire, mais il se garda bien de donner force de loi à la déclaration elle-même. Sa politique ombrageuse ne lui permettoit pas de prêter de nouveaux appuis à la religion dominante; et d'ailleurs ce n'étoit pas précisément en faveur de l'église catholique qu'il faisoit alors publier les quatre articles du clergé de France. Il étoit réservé à la Cour royale de prononcer que, non-seulement l'édit de Louis XIV, mais la déclaration du clergé de France qui l'accompagne, *a toujours été reconnue et proclamée loi de l'Etat*. Or, ce grand acte de justice et de courage, si je ne me trompe, est un grand bienfait pour la religion catholique. Il supplée à l'insuffisance des lois sur la liberté de la presse, il fournit aux tribunaux les moyens d'en définir et d'en constater les délits religieux, il interprète d'une manière nette et positive l'article 8 de la Charte, jusqu'ici suspendu dans le vague; et, pour tout dire, en un mot, il fait de la religion catholique une loi de l'Etat. Mes assertions vont étonner bien du monde, pour peu que vous les laissiez percer au dehors. On est si loin de s'attendre à ces résultats si désirables, qu'il me semble en ce moment que je me suis placé pour vous écrire à l'un des pôles, et que les esprits sont à l'autre. Il faut donc que je prouve ce que j'avance; c'est très-facile, et mes preuves seront si simples et si concluantes, qu'on n'essaiera pas de les attaquer, au moins par le raisonnement. »

Ici M. l'abbé Fayet rectifie une traduction vicieuse du *Courrier français*.

« Après qu'il eut reçu l'absolution de la cour royale, le *Courrier* se crut obligé à quelqu'acte de pénitence volontaire; il n'en trouva pas de plus convenable et de plus opportun que de publier dans sa feuille la déclaration de 1682, avec cette petite préface : *La déclaration du clergé de France de 1682, ayant reçu par les arrêts de la cour royale son caractère de loi de l'Etat, nous allons la rapporter ici.* Jusque-là tout alloit à merveille. Il ne s'agissoit plus que de bien copier la déclaration. Mais cette déclaration étoit en latin. Il fallut, je ne sais pourquoi, la traduire; et ici le *Courrier* joua de malheur. A peine eut-il, en effet, commencé à traduire le langage du clergé de France, qu'il ne put s'empêcher de faire parler tout de travers l'épiscopat français, tant les anciennes habitudes ont encore d'empire après la plus sincère conversion. Voici le texte de la loi. *Nec desunt qui, earum (libertatum) obtentu, primatum beati Petri ejusque succes-*

serum romanorum pontificum à Christo institutum iisque debitam ab omnibus christianis obedientiam, sedisque apostolicæ in quâ fides prædicatur et unitas servatur Ecclesiæ, reverendam omnibus gentibus majestatem imminuere non vereantur, etc. Ce que le *Courrier* traduit ainsi : « D'autres, » sous prétexte de les défendre (ces libertés) ont la hardiesse de donner atteinte à la primauté de Saint Pierre et » des pontifes romains ses successeurs, *institués* par J.-C.; » d'empêcher qu'on ne leur rende l'obéissance que tout le » monde leur doit, et de diminuer la majesté du saint-siége » apostolique, qui est respectable à toutes les nations où » l'on enseigne la vraie foi de l'Eglise, et qui conservent » son unité. » D'où il suit évidemment que ce n'est pas dans le saint-siége apostolique, comme le porte le texte, que s'enseigne la foi et se conserve l'unité de l'Eglise, mais bien ailleurs; chez les nations; on ne sait où (1). Je suis loin de révoquer en doute les bonnes intentions du *Courrier*, mais pourtant, quand on rapporte le texte des lois, il faudroit y prendre garde; il n'est pas tout-à-fait indifférent de leur faire dire blanc ou noir, de les altérer et de les dénaturer. Que le *Courrier* ajoute, après sa belle traduction, *suivent les signatures de huit archevêques, de vingt-sept évêques et des* MEMBRES DU PARLEMENT, à la bonne heure; tout le monde sait que le parlement faisoit partie de l'épiscopat français; et d'ailleurs cela ne tire pas à conséquence.

» Qu'est-ce que la déclaration du clergé de France de 1682? c'est l'exposition franche des sentimens de l'église gallicane, sur l'indépendance temporelle des rois de tout pouvoir même spirituel, sur la primauté d'honneur et de juridiction *instituée par J.-C. en faveur de Saint Pierre et des pontifes romains, ses successeurs*, sur le gouvernement intérieur de l'Eglise catholique, la force et vertu des saints canons et le respect pour la discipline et les usages des églises particulières. Or, une telle loi, fondée, d'un côté, sur l'autorité de l'Ecriture sainte, des conciles généraux et de la tradition des Pères; de l'autre, émanée d'une assemblée toute composée d'évêques catholiques, consacre civilement les dogmes, le culte et la discipline de l'Eglise catholique; et comme loi de l'Etat, elle oblige universellement tous les

(1) Le *Courrier* a suivi la traduction de la *Défense* de la déclaration de 1682, imprimée à Amsterdam en 1745.

(*N. du R.*)

Français, sans distinction d'opinions ou de croyances religieuses. Si ces principes sont incontestables, les conséquences qui en découlent ne le sont pas moins.

» L'article 1er de cette loi déclare que la puissance temporelle des rois ne relève que de Dieu seul : donc tous les ouvrages où la souveraineté du peuple *est hautement professée* sont une violation manifeste de cette loi ; donc le ministère public ne peut, sans manquer à ses devoirs, ne pas en poursuivre la publication et la réimpression.

» L'article 2 déclare que la plénitude de la puissance spirituelle réside dans le Saint-Siége, sans toucher néanmoins aux bornes posées dans les quatrième et cinquième sessions du saint concile œcuménique de Constance ; donc l'exercice de la puissance spirituelle, en-deçà de ces limites, est mis sous la sauve-garde de la loi ; donc les écrits de tout genre publiés pour ébranler, affoiblir ou dégrader la puissance légitime du Saint-Siége sont encore une violation formelle de la loi.

» L'article 3 déclare *que les règles, les mœurs et les constitutions reçues dans l'église gallicane doivent avoir leur force et vertu, et les usages de nos pères demeurer inébranlables ;* donc les cent mille et un pamphlets où nos saintes cérémonies sont défigurées d'une si étrange sorte, où les usages et les pratiques de notre culte sont avilis et traînés dans la boue, doivent être supprimés par les tribunaux comme une violation formelle de la loi.

» Enfin l'article 4 déclare *que les jugemens du Pape sur les questions de foi ne sont pourtant pas irréformables à moins que le consentement de l'Eglise n'intervienne ;* donc les jugemens doctrinaux du Souverain Pontife, après lesquels est intervenu le jugement de l'Eglise, étant irréformables, ne peuvent être attaqués, censurés, sans violer la loi.

» Ainsi, lorsque la Charte a dit que la religion catholique est la religion de l'Etat, elle ne s'est pas contentée d'exposer un fait, ni même de mettre plus particulièrement cette religion sous la protection des lois à venir ; mais, laissant à la déclaration de 1682 sa force et vertu légales, la Charte a voulu qu'on ne pût porter atteinte aux dogmes, au culte, à la morale, à la discipline de la religion catholique, sans enfreindre UNE LOI DE L'ÉTAT TOUJOURS RECONNUE ET TOUJOURS PROCLAMÉE. »

A Monsieur le Rédacteur des Tablettes du Clergé.

S..... le 11 Décembre 1825.

Monsieur, dans un moment où, dans tous les cercles et les Gazettes, on s'occupe du triomphe des journaux *le Constitutionnel*, *le Courrier français*; dans un moment où les hommes d'état, les gens de lettres, les partisans de toutes les opinions, voire même les âmes pieuses et les défenseurs des bonnes doctrines, se demandent de quel côté est la force, quelles sont les résources des partis opposés; veuillez bien, monsieur, au milieu de ces agitations politiques et religieuses, insérer dans votre intéressant journal, des réflexions qui, pour vieilles et usées qu'elles peuvent paroître, ne me semblent pas tout-à-fait déplacées dans les circonstances actuelles, ni étrangères aux estimables *Tablettes du Clergé*.

Il n'est point de vice qui provoque plus fortement l'indignation, la haine, qui rende l'homme plus odieux à son semblable que la détraction. Fléau de la société, perturbateur du repos et de la tranquillité des états, de la paix et du bonheur des familles, cause de presque tous les désordres, ouvrant les voies à presque toutes les calamités qui affligent la terre, le détracteur est marqué plus ou moins profondément de tous les caractères de l'iniquité. Est-il surprenant que l'Esprit Saint prononce contre lui cette sentence d'humiliation et d'opprobre: *Abominatio hominum detractor*. Prov. 24, 9. Telles sont, cependant, les armes des ennemis de notre Sainte religion. Comment en effet se sont formés les progrès si surprenans de l'incrédulité, qui ne furent d'abord que le partage de quelques prétendus philosophes, et que nous voyons tous les jours s'accroître, se développer dans les journaux dont M. Bellart a demandé la suppression? Ils n'eurent garde, dans le principe, les ennemis de la foi, d'attaquer la religion directement et à guerre ouverte. Ils n'auroient pas eu accès auprès du peuple fidèle. Ils commencèrent à l'offenser dans tout ce qui l'entoure et qui veille à sa garde; surtout, dans les personnes qui font profession de lui être spécialement dévouées, en ne leur pardonnant pas même leurs vertus, en exagérant les plus petits défauts et attribuant à la dévotion même ces défauts que l'on a, non pas parce que l'on est dévot, mais bien parce qu'on ne l'est pas assez. De là, ces railleries

profanes contre les associations qui furent si utiles à l'Eglise et qui ont contribué si puissamment à la sanctification des âmes. De là, ces mépris insultans de tout ce que l'on nomme dévotion, objet et pratique de dévotion, ces dérisions sacriléges, ces plaisanteries malignes qui, dans un siècle de libertinage, de persiflage et de légèreté, dont ils ont su saisir le foible, devoient avoir tant d'ascendant sur une multitude ignorante, et particulièrement sur une jeunesse licencieuse, inconsidérée, frivole et avide de liberté et de nouveauté. Mais, pour l'attaquer d'une manière plus efficace, cette religion, il falloit d'abord calomnier et avilir ses pontifes et ses prêtres; il falloit décrier le ministère par le décri du ministre; il falloit faire entrer dans le cœur des peuples le mépris de la religion par le mépris de ceux qui sont chargés de ses destinées. Voilà pourquoi on a affecté de ne point distinguer le ministère du ministre; c'étoit afin de faire tomber sur le ministère toutes les fragilités du ministre, tous les excès qu'on s'étoit fait un système d'attribuer à des hommes qui sont, de leur nature, foibles et pécheurs. Voilà d'où sont venus ces qualifications si odieuses, si outrageantes, si avilissantes, ces sarcasmes si révoltans contre les prêtres, ce ridicule impie jeté sur le culte du Seigneur et sur ses augustes cérémonies, cette licence effrénée de parler, d'agir, de dogmatiser contre l'Eglise et ses saintes lois; c'étoit pour amener le peuple, à force de calomnies contre toutes les choses saintes à ce mépris formel, à cette apostasie affreuse, à ces profanations inouïes, à cette fatale révolution qui fut l'opprobre de nos malheureux jours.

Que veulent donc MM. *Dupin* et *Mérilhou*, lorsqu'ils demandent si c'est attaquer la religion que de signaler des abus qui la déshonorent; lorsqu'ils prétendent que les Missionnaires ne prêchent que la superstition, que la religion n'est point menacée, mais que c'est l'Etat *peut-être* et qu'il peut tomber sous les coups *de cette épée dont la poignée est à Rome et la pointe partout?* Pour le coup, ne retombions-nous pas dans le code de Robespierre, *dans ces vastes complots dont les ramifications embrassent toute la France?* N'est-ce pas là le charlatanisme banal des phrases de tribune de ce temps-là? et les baïonnettes, le canon et la mitraille ne nous ont-ils pas bien appris à en apprécier la juste valeur?

Mais, ici, où sont les preuves? vous n'avancez que des généralités vagues; par conséquent calomnieuses. Vous

n'usez que de qualifications révolutionnaires qui attestent l'impuissance où vous êtes d'énoncer des délits véritables. Ne puis-je pas faire ce raisonnement et dire : *Ils sont accusés par des ennemis qui peuvent tout et ne rougissent de rien, donc ils sont innocens?* Et, quand il seroit vrai que quelques Missionnaires, que quelques prêtres connussent si peu leurs devoirs jusqu'à prêcher la superstition, et conquérir le pouvoir temporel sous le manteau de la religion, faudroit-il se prévaloir contre le clergé entier des fautes de quelques-uns de ses membres? ne seroit-ce pas ici le lieu de les couvrir de votre manteau *philantropique?* Oui, tandis qu'ils seront hommes, ils ne sauroient échapper à quelques foiblesses, tristes apanages de l'humanité. On l'a dit et répété mille fois. D'ailleurs, n'avez-vous pas des lois pour punir les coupables, sous quelque dehors qu'ils paroissent?

M. Dupin va plus loin encore. Il prétend qu'en signalant des abus qui déshonorent la religion, c'est la défendre. Ah! rendons grâces à Dieu d'avoir voulu, dans sa providence, envoyer à son église de tels Ambroise, de tels Chrysostôme. Quoi! prétendez-vous en imposer par de vieux sophismes misérablement recrépis du vernis d'une rhétorique révolutionnaire? Vos phrases peuvent en imposer à quelques esprits superficiels; mais elles ne seront jamais que de vaines phrases aux yeux des hommes sensés. N'en déplaise à MM. Dupin et Mérilhou, l'on ne défendra pas la religion, tant qu'on ne rougira pas d'employer pour la dégrader, le travestissement des choses les plus sacrées et les plus respectables; tant qu'on entretiendra, dit M. Bellart, « sans relâche la malignité publique, ou des fautes commises par quelques particuliers, ou bien plus souvent de griefs supposés et » menteurs pour attirer sur la classe toute entière, l'animadversion de leurs concitoyens; lorsqu'enfin ils iront » fouiller, jusque dans le rebut des chroniques étrangères, » toutes les anecdotes propres à déconsidérer la religion et » ses ministres. »

Eh! messieurs, êtes-vous assez peu versés dans l'histoire, pour ignorer que c'est là la marche qu'ont suivie presque tous les hérétiques? Qui pourra, sans pâlir, envisager le précipice affreux qu'ont creusé sous leurs pas ces fameux auteurs des schismes et des hérésies qui ont ôté à tant de nations l'espérance du ciel, en les enlevant à l'unité de la foi, les Arius, les Pélage, les Phitius, et, sans remonter à des siècles si éloignés, les Luther, les Calvin? Qu'on lise

leurs écrits, on y verra que ce fut par les outrages, par les calomnies contre l'Église et contre ses ministres, et sous le spécieux prétexte d'une réforme qui rappelleroit les vertus primitives, qu'ils commençèrent à semer la zizanie dans le champ du Seigneur.

Ce seroit, sans doute, monsieur le rédacteur, un livre très-philosophique à faire que celui qui auroit pour titre : *Pouvoir du ridicule*. Ce seroit un vrai service à rendre au genre humain que de montrer combien le ridicule est la raison des sots, combien même la raison la plus ferme et la plus éclairée en est souvent la dupe; combien sont misérables et vains tous les triomphes qu'obtiennent à ce prix tant de faiseurs de contes; combien il est facile qu'un esprit fécond en contrastes piquans et en bigarures saillantes, avilisse, à peu de frais, l'objet le plus auguste et le plus important, et combien même cet objet peut paroître d'autant plus petit qu'il est moins fait pour être rapproché de notre petitesse et de notre ignorance. Voltaire le savoit; et c'est pour cela même qu'il fit du ridicule son arme favorite et qu'au lieu d'argumens, il prodigua les farces souvent les plus grossières; c'est ce qu'ont su tous nos incrédules qui ont pris chez lui ces riches canevas d'impiété et d'ordures, affreux délassement d'une populace enivrée; c'est ce que n'ont pas ignoré, pendant la révolution, d'autres dogmatiseurs plus que plaisans, dont les arlequinades ont fini par d'horribles forfaits. Nous seroit-il permis de former un vœu digne d'une âme vraiment chrétienne et française, celui que formoit le Prophète-Roi : « Les armes de l'ennemi ont perdu » leurs forces pour toujours, et vous avez détruit leurs » villes : *inimici defecerunt frameæ in finem, et civitates » eorum destruxisti*. Levez-vous donc, grand Dieu, et ne » permettez pas que l'impiété croisse en audace et en puis- » sance : *exurge, domine; non confortetur homo?* (Psalm. 9. » v. 6 et 10.) »

C'est le vœu, n'en doutons pas, de l'illustre prélat auquel sont confiés les intérêts de notre sainte religion. « Si la re- » ligion, disoit-il dernièrement à l'occasion du budget, si » la religion est le premier besoin des peuples, le premier » devoir de ceux qui gouvernent est de mettre avant tout » dans leur pensée l'honneur et le respect qui lui sont dus, » et c'est bien ici que la politique n'est autre chose que la » saine raison. » C'est celui surtout de ce noble et vertueux pair, M. le comte de Marcellus, qui plusieurs fois a fait

retentir la tribune des réclamations de sa sollicitude religieuse. « N'est-il pas temps, s'écrie-t-il, d'arrêter la propagation infernale de ces ouvrages impies et licencieux, » de ces écrits séditieux et calomniateurs qui vont tous les » jours de la capitale dans les provinces et dans l'Europe » entière, semer dans les cœurs l'irréligion, le libertinage » et la révolte? A-t-on oublié que les mauvais livres ont » commencé, causé, consommé tous nos malheurs? Ignore-» t-on que le même oracle qui maudit les législateurs d'i-» niquité, fondroie les écrivains d'impiété et d'injustice? » *Væ qui condunt leges iniquas et scribentes injustitiam!* » Isaie, x, 1. Que nous présage ce délire des passions hu-» maines? Il faut pourtant remédier à ce mal ou se résigner » à périr. Ah! conjurons l'autorité de se réveiller pour pré-» venir les malheurs qui nous menacent. Qu'une vigilance » ferme et prévoyante anéantissent, avant qu'ils aient in-» fecté la société, ces poisons de l'esprit quintessenciés par » l'alambic de la presse, subtilisés pour devenir plus péné-» trans et plus agiles; ces productions nombreuses, multi-» pliées à l'infini, qui gagnent en nombre ce qu'elles perdent » en volume pour corrompre toutes les âmes, souiller tous » les cœurs, apprendre à tous la licence, la sédition et le » blasphème; semblables à ces vapeurs pestilentielles que » forme la malignité d'un air corrompu, et qui, trop déliées » pour être aperçues, vont sans bruit porter au loin la » contagion, le ravage, et la mort. »

Oui, la licence, assurée de l'impunité, a toujours été une sorte de bassesse qui rend méprisables et celui qui en est coupable et l'Etat qui la tolère. C'est aux magistrats qu'il appartient de maintenir la religion de l'Etat, de la placer sous l'égide des lois; c'est surtout chez une nation que nous pourrions appeler *éleuthéromane*, si ce mot ne sentoit trop le néologisme, que la religion devient plus nécessaire. *C'est là*, dit Polybe, *que, pour ne pas être obligé de donner un pouvoir dangereux à quelques hommes, la plus forte crainte doit être celle des Dieux.* Or, on ne sauroit maintenir cette crainte religieuse qu'en s'opposant à ce qui tendroit visiblement à la détruire, ou bien reconnoître ici une de ces déplorables anomalies, accompagnement obligé de l'esprit philosophique. Car, dès qu'un culte quelconque est prescrit par une des lois fondamentales de l'Etat, il se trouve par là même étroitement lié avec la constitution. On ne peut l'attaquer sans ébranler cette constitution elle-même.

Tels sont donc les vœux que doit former un bon chrétien, mais surtout un bon Français! Dieu nous exaucera-t-il? ne devons-nous pas l'espérer sous le règne d'un fils de Saint Louis? Pour nous, ministres du Seigneur, plaçons-nous entre le vestibule et l'autel. Armons-nous du zèle de Mathathias, lorsqu'il animoit les vaillans Machabées: Enfans, disoit-il, la cité sainte a perdu tous ses ornemens; le temple est profané, le Dieu de Jacob est insulté et nous vivons encore! soyons enfin les zélateurs de la loi et donnons notre vie pour le testament de nos pères: *Nunc ergò, filii, æmulatores estote legis et date animas pro testamento patrum vestrorum.* Il vaut mieux mourir que de voir périr notre patrie: *Quoniam melius est nos mori in bello quàm videre mala gentis nostræ.*

J'attends, Monsieur, de votre complaisance, l'insertion de cette lettre dans le prochain numéro de votre journal, et je vous prie de me croire, etc.

J. Fr. Rey, vicaire de S.....

MANDEMENS DES ÉVÊQUES.

Le 1er décembre, Mgr. l'évêque du Puy a publié un mandement pour annoncer l'ouverture d'une mission dans sa ville épiscopale. Le prélat s'applaudit de pouvoir procurer un si grand avantage aux habitans du Puy, et, après avoir fait l'éloge des Missionnaires, il s'exprime ainsi:

« Si la droiture de votre raison et la rectitude de votre jugement avoient cédé aux malignes influences des doctrines perverses qui circulent aujourd'hui librement dans la société, nous nous croirions obligés, N. T. C. F., de venger ici les missions des attaques journalières dont elles sont l'objet, et nous tirerions la preuve la plus convaincante de leur nécessité de l'acharnement même des ennemis de la religion à décrier ces prédications extraordinaires de la parole de Dieu: mais les antiques croyances de nos pères ont conservé dans ce diocèse assez de vie, malgré le dépérissement général de la foi, pour n'être pas réduits et à justifier devant vous le zèle du sacerdoce de la nouvelle loi, et à demander grâce pour le dévoûment généreux de quelques prêtres qui consentent à souffrir tous les jours les affronts les plus sanglans, pourvu qu'on leur laisse le droit de rappeler aux en-

fans le respect et l'obéissance qu'ils doivent à leurs parens, aux époux la fidélité qu'ils se sont jurée, aux maîtres la justice envers leurs serviteurs, à tous la bonne foi dans les conventions et le pardon des injures.

» D'ailleurs, seroit-ce dans une contrée qui doit aux travaux des hommes apostoliques sa civilisation, la douceur de ses mœurs, ses établissemens de bienfaisance, et jusqu'à l'industrie de ses habitans, que nous trouverions des détracteurs des missions? S'élèveroit-il du sein de nos montagnes ou de la chaumière du pauvre une voix pour accuser les Missionnaires, lorsque nos campagnes conservent si précieusement le souvenir des prodiges de charité qui ont marqué leur passage, et qu'au milieu de ses fatigues le laboureur trouve tant de consolation à redire les chants simples et pieux par lesquels ces hommes de Dieu rendoient vulgaires les plus hautes vérités de la religion?....

» Il ne trouvera parmi nous que des bénédictions ce François Régis, apôtre de notre Velay. Son tombeau, tous les jours plus glorieux, sa cendre, tous les jours plus vénérée, attestent que ce fidèle disciple de Jésus crucifié passa sur la terre, comme son maître, en faisant le bien; et, comme si ce n'eût pas été assez pour lui d'avoir, pendant sa vie, instruit les ignorans, ouvert des asiles au repentir, nourri des milliers de pauvres sans posséder lui-même d'autres richesses que la croix et l'Evangile, il semble continuer après sa mort cette mission de charité et de bienfaisance; et il est encore, pour l'heureuse contrée qui possède ses restes, le père du pauvre, l'œil de l'aveugle, le pied du boiteux, la consolation des affligés. Et quel étoit donc cet homme extraordinaire, ennemi de l'ignorance sans être *philosophe*, charitable sans être *philantrope*, l'ami des pécheurs sans connoître notre tolérance, l'objet de l'admiration de nos pères pendant sa vie et de leur culte après sa mort, sans appartenir au siècle des lumières? C'étoit un humble Missionnaire.

» Ils ne recueilleront parmi nous que des bénédictions, ces prêtres zélés qui, malgré la hauteur des monts et les frimas qui les couvrent, parcourent les campagnes de ce diocèse une croix à la main, et pénètrent dans les hameaux les plus reculés pour soutenir l'un dans ses derniers momens, consoler l'autre dans ses afflictions, et adoucir les rigueurs de la misère en présentant à l'indigent l'image d'un Dieu pauvre et couronné d'épines. Et quels sont donc

res hommes dont la présence est pour les habitans des montagnes l'annonce du bonheur, et qui voient se renouveler à leur départ la scène attendrissante qu'offrirent les anciens d'Ephèse accompagnant Saint Paul au navire qui devoit les séparer pour toujours de ce grand apôtre? Nous le disons encore, ce sont de pauvres Missionnaires.....

» Comment, après cela, expliquer la conduite de ceux qui se disent les apôtres de la tolérance, et qui refusent à des hommes vertueux le droit de prêcher l'amour des ennemis et la patience dans la persécution? Comment définir l'inconséquence de ces hommes, défenseurs jaloux de toutes les libertés, et qui ne veulent pas qu'un prêtre puisse user de la sienne pour exhorter les peuples au dévoûment, à la religion, à l'obéissance à l'autorité et à l'observation des lois? Comment arrive-t-il que ces sages qui ne prétendent agir que d'après les lumières de la raison, qu'on croiroit avoir seuls conservé les vrais principes sur l'humanité et la bienfaisance; comment arrive-t-il qu'ils poursuivent d'une haine aveugle et constante des hommes qu'ils n'ont jamais vus, qu'ils condamnent leurs discours lorsqu'ils ne les ont jamais entendus, qu'ils réprouvent leur morale lorsqu'ils ne les ont jamais consultés? Ne seroit-ce pas peut-être parce qu'ils sont persuadés que, si jamais ils s'entretenoient un moment avec ces hommes de Dieu, ils tomberoient à leurs pieds, désarmés, confus et repentans? Qu'ils nous disent donc quels motifs les dirigent. »

Situation de la Religion dans les États Sardes.

La Sardaigne est une des contrées où la religion de Jésus-Christ est le plus en honneur. A l'exception de quelques cantons Vaudois, tous les états Sardes, où l'on compte quatre millions d'habitans, professent le catholicisme. L'exemple et la protection du prince qui règne sur cette contrée, ne laisse pas que de favoriser puissamment et de maintenir la religion dans cette splendeur. Le Clergé est nombreux et bien organisé; ses pertes sont en partie réparées, et une grande quantité de maisons religieuses contribuent, par leurs prières et leur zèle, à consolider le bien qui s'opère dans ce royaume. Les états Sardes possèdent aujourd'hui 39 siéges épiscopaux, dont 7 archevêchés et 32 évêchés.

Les siéges de la Sardaigne n'ont subi aucun changement; cette île compte 3 archevêchés, Cagliari, Oristano et Sassari, et 8 évêchés, Galtelli, Iglesias, Ales, Algher, Ampurias, Bosa, Bisarcio et Ogliastra. Bisarcio a été érigé sous Pie VII; Oristano et Ales sont vacans. Ces diocèses forment 482 paroisses, sur une population de 469,956 âmes. On trouve, en outre, dans la Sardaigne, 3 Abbayes, 6 maisons d'Augustins, 9 de Carmes, 6 de Clercs des Ecoles Pies, 2 de Jésuites, 4 de Pères de la Merci, 2 de Minimes, 7 de Mineurs Conventuels, 24 de Mineurs Observantins, 23 de Capucins, 6 de Dominicains, 4 de Frères Hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu, 2 de Servites et 1 de Trinitaires. Il y a aussi 5 couvens de Capucines, 5 de Clarisses, 1 de Dominicaines et 2 de Franciscaines. Cagliari et Sassari ont des Universités, dont les archevêques sont chanceliers, et où l'on enseigne la théologie. Le professeur de droit canon à Cagliari, l'abbé Defraya, est, de plus, juge des différends entre les juridictions ecclésiastique et royale.

Les Etats de terre ferme, où la révolution française avoit amené de grands changemens, avoient vu le nombre de leurs siéges épiscopaux extrêmement réduit par le concordat de 1801 et par une bulle de Pie VII, du 1er juin 1803. Mais, sur les sollicitations de Victor-Emmanuel, rétabli sur son trône en 1814, le Souverain Pontife rendit, au 17 juillet 1817, une nouvelle bulle qui régloit l'état des églises dans le Piémont et la Savoie, et ces provinces comptent maintenant 4 archevêchés et 24 évêchés. On érigea Chambéri et Verceil en métropoles; les siéges supprimés en 1801 et 1803 furent rétablis, et Gênes vit rentrer sous sa juridiction le territoire de Nice, que le diocèse d'Aix avoit eu dans ses dépendances. Il fut statué que l'on rendroit les anciens séminaires à leur destination première, et qu'il en seroit fondé un nouveau à Coni. Le Pape, par sa bulle, règloit encore les chapitres, et les augmentoit en proportion des prébendes dont les fonds n'avoient pas été aliénés, et rétablissoit quelques anciennes Abbayes.

Chambéri a deux suffragans, Aoste et Anneci. Ce dernier siége, érigé le 15 mars 1822, et composé de diverses provinces naguère sous la juridiction métropolitaine de Chambéri, se forme du Genevois, de Faucigny, du Chablais et de Carouge; Chambéri a conservé dans ses attributions les provinces de Savoie propre, de Haute-Savoie, de Maurienne et de Tarantaise. Dans cette distribution, Cham-

béri possède 304 paroisses, sur une population de 269,993 âmes, et Anneci, 288 paroisses, sur 248,309 habitans. Le trône archiépiscopal de Chambéri est occupé par M. F. Bigex, docteur de Sorbonne, et connu par plusieurs ouvrages de piété en français. Sous la domination française, M. Bigex avoit été successivement grand-vicaire de Genève, puis de Chambéri; il fut promu, en 1817, à l'évêché de Pignerol, et transféré, en 1824, au siége de Chambéri. Ce diocèse a un grand séminaire et quatre petits, et plusieurs colléges. Chambéri a un couvent de Capucins, des écoles de Frères, une maison de Dames du Sacré-Cœur, une de Sœurs de la Visitation, et une de Sœurs de Saint-Joseph.

Aoste est gouverné par M. Agodino, sacré à Rome en 1824. Le chapitre est composé de 12 chanoines, et il y a, en outre, une collégiale de Saint-Pierre et Saint-Ours, où se trouvent également 12 chanoines. Ce diocèse a 85 paroisses et 73,642 habitans.

C'est M. de Thiollaz, docteur de Sorbonne, sacré à Turin en 1823, qui est évêque d'Anneci, second suffragant de Chambéri. Le Chapitre n'est pas encore définitivement organisé. Outre le séminaire d'Anneci, il y en a plusieurs petits et quelques colléges. Ce diocèse a perdu beaucoup de son étendue, par la distraction d'une vingtaine de paroisses réunies à l'évêché de Belley, en France; 20 autres paroisses dans le nord ont été également réunies au canton de Genève par le congrès de Vienne, en vertu du même traité qui a donné l'Etat de Gênes au roi de Sardaigne.

L'archevêché de Turin, occupé par M. Chiaveroti, religieux Camaldule, a 10 suffragans, Acqui, Albe, Asti, Coni, Fossano, Yvrée, Mondovi, Pignerol, Saluces et Suze. Le Chapitre de Turin se compose de 20 chanoines, dont 6 dignitaires. Il y a, en outre, dans cette ville, la collégiale de la Trinité, et 7 autres collégiales dans le diocèse, à Carmagnole, à Chiari, à Cuorgné, à Giaveno, à Moncalier, à Rivoli et à Savigliano. On a rétabli quatre Abbayes, et la capitale possède dans ses murs des Barnabites, des Jésuites, des Missionnaires, des Cisterciens, des Observantins, des Capucins, des Oratoriens, des Dominicains, des Chartreux, des Frères des Ecoles Chrétiennes, des Dames du Sacré-Cœur et de la Visitation, des Capucines et des Sœurs de Saint-Joseph. Il y a encore à Turin une université florissante avec une faculté de théologie, et l'on compte, en outre, dans tout le Piémont, 45 colléges et beau-

coup de pensionnats. Ce diocèse, dont la capitale a 15 paroisses sur 100.000 âmes, renferme 242 paroisses, sur une population de 463.365 habitans.

L'évêque d'Acqui est M. Sappa; il y a 12 chanoines dans le chapitre, et une collégiale à Campofreddo; les Observantins ont une Maison à Acqui. Ce diocèse a 117 paroisses et 104,000 âmes. Le siége d'Albe est occupé par M. Nicolas; le chapitre a 18 chanoines; les Dominicains ont un couvent dans la ville; il y a dans le diocèse 89 paroisses et 122,561 habitans. Asti, dont M. Faà est évêque, compte 18 chanoines dans son chapitre cathédral; il y a, de plus, une collégiale de Saint-Second, une maison de Barnabites, un couvent de Bénédictins et un de Clarisses; en tout, 106 paroisses et 72,185 habitans. Le diocèse de Coni, gouverné par M. de Samone, et qui, en outre de 18 chanoines, possède des Observantins et des Clarisses, renferme 48 paroisses et 73,000 âmes. L'évêché de Fossano, dirigé par M. Franzoni, ne contient que 15 paroisses et 29,000 âmes; le chapitre a 16 chanoines, et l'on voit dans la ville une maison de Somasques. Yvrée a pour évêque M. Pocchettini; 17 prébendes forment le chapitre. Il y a dans la ville épiscopale une maison de Doctrinaires et une de Cisterciennes, et, dans le diocèse, l'abbaye de Saint-Bénigne de Frustuaria; on compte en tout 125 paroisses et 170,796 âmes. M. Buglioni est évêque de Mondovi, le chapitre a 17 chanoines, et l'on trouve aussi trois collégiales, à Bene, à Ceva et à Ormea; à Mondovi, il y a une maison de Doctrinaires, une d'Oratoriens et une de Bénédictines. Le diocèse est de 125 paroisses et 138,678 habitans. L'évêché de Pignerol est occupé par M. Rey, connu par ses prédications, et dont le clergé français a pu admirer le talent dans différentes retraites pastorales; 16 chanoines composent le chapitre cathédral; les Capucins et les Sœurs de la Visitation sont établis à Pignerol, qui a sous sa juridiction 58 paroisses et 51,143 habitans. Le chapitre de Saluces, diocèse vacant pour le moment, a 16 chanoines; deux petites collégiales sont à Cardé et à Revello; les Mineurs Observantins ont une maison à Saluces; en tout 88 paroisses et une population de 117,952 individus. Suze a pour évêque M. Lombard; le chapitre est de 13 chanoines et le diocèse de 53,000 âmes.

Verceil, jadis suffragant de Milan, joint en 1803 à la province ecclésiastique de Turin et érigé en métropole durant l'année 1817, est gouverné par M. J. M. Grimaldi,

d'abord évêque de Pignerol, puis d'Yvrée, et transféré à Verceil en 1817; le chapitre a 24 chanoines, et Masséran et Trin ont des collégiales. Il y a dans le diocèse une abbaye, celle de Saint-Janvier, et, à Verceil même, des Barnabites, des Somasques, des Oblats de Saint-Charles et un couvent de Clarisses; 135 paroisses et 134,777 habitans composent ce diocèse.

Alexandrie, Bielle, Casal, Novarre et Vigevano ont été donnés, en 1817, pour suffragans à la métropole de Verceil. L'évêque d'Alexandrie est M. d'Angennes; le chapitre est de 14 chanoines, et il y a, de plus, cinq collégiales dans le diocèse, qui renferme 60 paroisses et 81,500 âmes. Alexandrie possède des maisons de Barnabites, de Servites, de Dominicains, de Capucins et d'Ursulines. L'évêché de Bielle, où l'on compte 99 paroisses et 98,000 habitans, est gouverné par M. Bollati, Mineur-Observantin. Le chapitre a 16 chanoines, et il y a dans la ville épiscopale des Oratoriens de Saint-Philippe de Néri. C'est M. Alciati qui est évêque de Casal; le chapitre se compose de 23 chanoines, et il y a encore une collégiale. Casal a dans ses murs des Somasques, des Missionnaires de Saint Vincent de Paul, des Observantins, des Capucins et des Augustines; en tout 132 paroisses et 119,557 habitans. Novarre est gouverné par S. Em. le cardinal Morozzo; 19 chanoines forment le chapitre. Le diocèse compte encore six collégiales; Novarre a des Oblats et des Jésuites; ces derniers dirigent le collége. Ce vaste évêché comprend 349 paroisses et 238,900 âmes. Le chapitre de Vigevano, dont M. Toppia est évêque, compte 14 chanoines, et le diocèse, 70 paroisses et 100,000 habitans.

L'Etat de Gênes, cédé au roi de Sardaigne en 1815, possède un plus grand nombre d'établissemens religieux que le Piémont. Gênes a pour archevêque M. L. Lambruschini, barnabite, célèbre par son savoir et sa piété. Le chapitre métropolitain a 18 chanoines; de plus six collégiales se trouvent à Gênes ou dans d'autres parties du diocèse. La ville archiépiscopale compte deux maisons d'Augustins, une de Carmes, une de Ministres des Infirmes, une de Barnabites, une des Ecoles Pies, une de Somasques, une de Jésuites, une de Lazaristes, une de Minimes, deux d'Observantins, deux de Capucins, une d'Oratoriens, une de Dominicains, une de Servites, un couvent d'Augustines, un de Baptis-

tines, un de Chanoinesses-Régulières, un de Capucines, un d'Annonciades, un de Clarisses, un de Dominicaines et un de Filles de la Visitation. Gênes a une université avec un collége de théologie; les Somasques y tiennent aussi un collége. Le diocèse contient 295 paroisses et 294,900 habitans.

Gênes a pour suffragans Albenga, Bobbio, Nice, Sarzane, Savone, Tortone et Vintimille. L'évêque d'Albenga est M. Cordiviola; le chapitre a 16 chanoines. Le diocèse compte onze collégiales, à Oneille, à la Piève, à Port-Maurice, à Saint-Remo, etc., et renferme 184 paroisses avec 129,797 individus. Bobbio est gouverné par M. Volpi, capucin; le chapitre a 16 prébendes; la population n'est que de 27,000 âmes répandues en 47 paroisses. Le siége de Nice est occupé, comme sous la domination française, par M. Colonna d'Istria. Ce diocèse, qui se forme de 144 paroisses et de 103,000 âmes, a une abbaye, celle de Saint-Pons; et, à Nice, des Jésuites et des religieuses de la Visitation. Quoique réunis, les diocèses de Sarzane et de Brugnato, conservent chacun leur chapitre; celui de Sarzane est de 14 chanoines, et l'autre de 8. Il y a, en outre, des collégiales à la Spezia et à Sesteri du Levant. L'évêque de Sarzane, y résidant, est M. Scarabelli, de la congrégation des Missionnaires, dont Sarzane possède une maison, avec un couvent d'Observantins Réformés et un de Capucins; les Observantins ont un couvent à Brugnato; 108 paroisses et 64,000 habitans, forment le contingent de ces deux diocèses réunis. Savone et Noli, évêchés autrefois séparés, sont aussi réunis. Savone, célèbre par le séjour qu'y fit Pie VII de 1809 à 1812, a 12 prébendes dans son chapitre cathédral, et Noli 8. L'évêque de ces deux diocèses unis, où l'on compte trois collégiales, 52 paroisses et 50,000 âmes, est M. J. Airenti, dominicain. Savone a des maisons d'Augustins, de Carmes, de Clercs des Ecoles Pies, de Lazaristes, de Servites, de Capucins, d'Augustines et de Carmélites. L'évêque de Tortone est M. Carnevale; le chapitre a 17 chanoines dont 4 de 2e classe; il y a, en outre, 7 collégiales, entr'autres à Novi et à Voghera. Tortone possède un couvent de Capucins, et Voghera une maison de Jésuites et une d'Augustines. Ce diocèse est de 268 paroisses et de 214,800 habitans. Quinze paroissses et 16,000 âmes sont dans les attributions de Vintimille, dont le siége épiscopal est vacant depuis le 5 mars,

1824. On compte 10 chanoines, et de plus, une petite collégiale, un couvent de Mineurs-Observantins et un de Chanoinesses-Régulières.

Les évêchés et abbayes ont un économat général, et il existe une agence générale pour les corporations religieuses. Cette administration est dirigée par M. l'abbé André Palazzi, abbé de Cavour; il a sous lui des économes, tous ecclésiastiques, avec lesquels il correspond dans les différentes provinces.

L'organisation de la chapelle royale est à peu près semblable à celle des Tuileries. Il y a un grand-aumônier, qui, pour l'ordinaire, est un évêque démissionnaire; un premier aumônier, simple ecclésiastique; 8 aumôniers, 16 chapelains. La chapelle royale du Saint-Suaire est desservie par un chapelain particulier. La basilique royale de Superga a un président, l'abbé Garetti, et 9 théologiens.

Tel est l'état de la religion et du clergé dans les Etats du roi de Sardaigne. On ne craint pas de protéger, dans cet heureux pays, cette foule de Communautés religieuses; c'est qu'on est persuadé que, loin de conspirer contre la tranquillité publique, elles la maintiennent, au contraire, par leurs efforts désintéressés, et par les ferventes prières qu'elles adressent sans cesse au ciel.

AVIS.

A partir de Janvier 1826, *les Souscriptions sont portées à* 15 *fr. pour l'année, et à* 7 *fr.* 50 *cent. pour* 6 *mois. Il faut joindre* 3 *fr. pour les pays étrangers.*

Plusieurs de nos Souscripteurs, malgré l'avis d'augmentation inséré dans le dernier numéro, ne nous ont envoyé que douze francs. Nous les prions d'en prendre note, afin de nous faire tenir le surplus à la première occasion.

NOUVELLES ET ANNONCES.

EXTÉRIEUR.

Rome. Un édit du 4 octobre 1823 avoit aboli ou détruit quelques impôts. Depuis cette époque, des *notifications* du 20 mars 1824 et du 24 janvier 1825 ont encore amené des suppressions dans des droits particuliers. Le 12 novembre dernier, le trésorier-général de S. S., M. Bélisaire Cristaldi, a publié une nouvelle *notification* qui annonce la diminution, à partir du 1er janvier 1826, d'un quart de la taxe foncière. Cette diminution ordonnée à cause de la situation des propriétaires de biens ruraux et de la baisse de leurs produits, portera aussi sur les propriétés des villes à Rome et dans tout l'Etat de l'Eglise, quoique les loyers soient augmentés. Des réformes et une sévère économie suppléeront à cette réduction.

— Au mois de novembre, on a baptisé à Venise, dans l'église du pieux Institut des catéchumènes, deux Africains, Jussuf, Turc algérien, et l'esclave Hassang, Maure de Guinée; le premier, âgé de 22 ans, a pris les noms de Jean-François-Augustin; et le deuxième, âgé de 13 ans, a reçu ceux de Charles-Joseph-Fortuné. Le baptême leur a été conféré par M. le chanoine Rosada, au nom de M. le patriarche. Les bonnes dispositions des deux Africains les ont fait adopter par l'Institut.

— Les Barnabites, qui consacrent leurs soins à l'éducation de la jeunesse, ont été rétablis tout récemment par l'Empereur, dans la ville de Milan. On leur a restitué l'église de Saint-Alexandre, où le cardinal-archevêque a été reçu, le 13 novembre, par les religieux avec tous les honneurs dus à son rang; ce prélat a adressé un discours aux Barnabites, et a assisté à une messe d'actions de grâces célébrée par l'archiprêtre de la métropole. Le clergé et les fidèles de Milan ont pris part à cette restauration.

— 8 *décembre*. Dans la dernière séance de l'académie latine, le révérend père Jean-Baptiste Rosani, des Ecoles pies, professeur d'éloquence dans le collége Nazaréen, vice-président de l'académie, a prononcé un discours qui avoit pour objet d'établir « la nécessité particulière, pour les Italiens, d'en-

tendre la langue latine. » La gloire immense que cette langue reflète sur le nom italien, les avantages qu'en a retirés et qu'en retire encore notre langue, son usage consacré par la réception catholique; tels sont les points principaux que l'orateur a développés avec autant de précision que d'éloquence et de clarté, et qui lui ont valu les justes applaudissemens d'une assemblée choisie, dans laquelle on distinguoit plusieurs membres du sacré-collége.

Brésil, *Rio-Janeiro*, 5 *octobre*. L'empereur du Brésil a, dit-on, entamé des négociations avec le Saint-Siége. Voici la lettre autographe écrite par Don Pedro à S. S. Léon XII :

Au monarque suprême de la république chrétienne, Léon XII, pontife très-grand, très-bon, Pierre 1er, par la grâce de Dieu, empereur des Brésiliens, souhaite un bonheur éternel.

A cette époque où tous les chrétiens sont appelés à renouveler les témoignages de leur fidélité à l'Eglise, j'éprouve, très-Saint-Père, une bien douce satisfaction, non-seulement d'avoir toujours porté dans mon cœur des sentimens de respect et de piété envers elle, mais encore d'en avoir pendant tout le cours de ma vie donné des preuves non équivoques. Les principales (et j'aime à croire que votre esprit très-éclairé et très-pénétrant les jugera telles), sont les concessions que, dans ces temps difficiles et critiques, m'ont conseillées ma raison et l'opinion générale du siècle pour conserver à l'Eglise et à la sainte législation de nos ancêtres la plus belle partie du globe; c'est pourquoi j'ai pris la résolution de continuer à répondre aux intentions du Très-Haut qui a daigné me choisir pour commencer une si grande œuvre, pourvu que Votre Sainteté ne me refuse point le secours paternel que je sollicite; car c'est seulement par ce moyen que ce monde jeune encore, et que les années n'ont point consolidé, pourra rester plus pur et plus constant dans le giron de l'Eglise universelle.

Ces efforts que la gloire de Dieu m'inspire, paroîtront aussi recommandables à Votre Sainteté, mais ce que j'invoque ici comme un titre à sa bienveillance particulière, c'est la joie dont j'ai été comblé dernièrement, lorsque j'ai appris qu'un aussi illustre Pontife avoit été élu pour chef de la chrétienté, et que nos temples attristés par les éloges funèbres de Pie VII, ont tout à coup retenti des louanges et de l'heureux nom de Léon XII. Que votre Sainteté jette au-delà de l'Océan des regards favorables sur cette partie de son

troupeau! Ces brebis éloignées appellent toute la sollicitude de leur pasteur suprême. Sa bienfaisance et sa charité inépuisable me font espérer que leurs prières ne seront point inutiles.

Que Votre Sainteté daigne recevoir avec bienveillance cette lettre tracée de ma propre main, et écouter avec affection mon ambassadeur, chargé de lui exposer mes autres intentions. En attendant, je prie Dieu avec ferveur qu'il conserve longtemps Votre Sainteté pour la prospérité de l'Eglise et qu'il comble de plus en plus son pontife de toutes les félicités.

Donné à Saint-Christophe, le 20 février 1824, par le fils très-humble et très-dévoué de Votre Sainteté. PIERRE.

PAYS-BAS, *La Haye*. A propos du budget de 1826 et des modifications à la loi sur les bières, la seconde chambre des Etats-Généraux a payé un tribut d'hommages et de reconnoissance à la nouvelle organisation adoptée pour l'enseignement des jeunes aspirans au sacerdoce. Toutefois quelques-uns des orateurs qui se sont éloignés de la question des distilleries et du budget, afin de parler du collége philosophique, attendent de la sagesse du Roi quelques changemens à l'égard des nouvelles mesures. De ce nombre est M. Fabry-Longée qui est convaincu que le collége philosophique n'est pas une institution en harmonie avec l'esprit et les mœurs de la nation. Il y a un certain courage à juger de la sorte une institution sanctionnée par un gouvernement qui veut tout réformer avec des gendarmes et des mandats de bannissement.

M. de Stassart regrette que le nouveau système force les jeunes belges d'aller faire leur éducation dans les pays voisins. « Le moyen, dit-il, de prévenir cet abus, est-il de réduire le nombre de nos pensionnats, de supprimer, par exemple, celui de Floreffa, dirigé par un ecclésiastique dont la sagesse et l'esprit de conciliation avoient contribué puissamment au concordat de 1801? »

M. de Stassart entrevoit des résultats bien tristes dans ces fréquentes dispersions..... « On éloignera de toutes les carrières, à l'avenir, ceux qui n'auroient pas fait leurs études dans le royaume. Je souhaite que cette mesure atteigne le but, mais je crains qu'elle ne divise nos familles en deux classes, une perpétuellement destinée aux emplois, et l'autre destinée à vivre au sein de l'indépendance : on sent assez ce qu'une semblable démarcation peut entraîner de suites fâcheuses sous le rapport politique. Le temps, une paternelle

influence et de bonnes institutions auroient, je crois, produit seuls des résultats plus satisfaisans. De quelle manière justifie-t-on ces espèces de petits coups d'état ?.. L'on nous parle des prétentions ultramontaines et de l'invasion du territoire par les jésuites.....! »

L'orateur est loin d'adopter toutes les calomnies débitées contre les Jésuites; mais, chose qui contraste singulièrement avec cette disposition ! il les regarde comme des êtres ambitieux, mais n'ayant aucun partisan dans la nation, et dont on doit cesser de faire un épouvantail, puisqu'ils sont proscrits et des cœurs et du territoire. A ce langage reconnoît-on celui qui, dans le même discours, s'étoit exprimé ainsi, au sujet des Frères des écoles chrétiennes, dont l'esprit et les sentimens sont à peu près ceux des Jésuites : Les mêmes motifs qui me rendoient favorables en 1815 à l'introduction de l'enseignement mutuel, me font regretter en 1825 ces écoles que de nombreux préjugés repoussèrent à leur naissance, et que des préjugés d'une autre nature proscrivent aujourd'hui, tant l'intolérance est un Protée habile à prendre toutes les formes. Je regrette, dis-je, ces écoles fondées par un philosophe chrétien, l'abbé de la Salle, dont l'estimable Nieuwenbuyzen, ministre maronite à Monikendam, devint l'émule dans la Hollande. Elles avoient été rétablies, en 1805, lorsque la France s'occupoit du soin de reconstruire son édifice social. Je les regrette, parce qu'elles étoient excellentes. (J'en appelle au témoignage de tous ceux qui les ont visitées.)

M. Surmont de Volsberge a parlé encore plus fortement que M. de Stassart contre le collége philosophique. Il loue les intentions du roi, mais les dispositions des arrêtés et les moyens d'exécution ne répondent pas assez à des vues si pures. C'est pourquoi seize membres de la chambre ont voté contre l'adresse au roi; cette adresse a été comme une approbation des arrêtés, tandis qu'il est faux qu'une telle opposition ait eu lieu, les adresses ayant toujours été votées à l'unanimité. Les journaux officiels ont annoncé que le directeur du culte catholique étoit *excessivement content* de l'adhésion de 35 curés ou desservans du Luxembourg; et, d'après cet écrit revêtu d'aucune signature, ces curés attribuent à leurs supérieurs ecclésiastiques la politique perfide d'un empereur apostat. M. Surmont pense que, dans ces conjonctures, il y auroit lâcheté à se taire :

« L'opinion publique, dit-il, est unanime; quand je parle

de l'opinion publique, je n'entends pas celle des hommes peu instruits ou mal intentionnés, ni celle de certains journaux; je veux parler des catholiques attachés à leur religion; or, ils sont tous affligés des nouvelles mesures. Les réclamations du clergé sont connues, et il est permis à un membre des états-généraux d'y joindre les siennes.

» La loi fondamentale garantit la liberté des opinions religieuses; cette liberté comprend le dogme, la discipline et l'enseignement; or, les arrêtés du 14 juin attribuent à l'autorité temporelle seule l'enseignement des branches d'instruction exercées autrefois par l'autorité spirituelle. L'autorité spirituelle n'y a plus aujourd'hui d'influence. On supprime les petits séminaires dont l'existence étoit garantie par l'article 190 de la loi fondamentale. L'article 226 de la même loi attribuoit au gouvernement la surveillance mais non le monopole de l'instruction. D'ailleurs les nouvelles dispositions sont contraires aux droits des pères de famille.

» Feroit-on valoir la crainte du clergé? mais son influence ne se porte ici que sur ce qui est de son ressort. Le clergé a sans doute quelques droits sur les intérêts de la doctrine. Le taxer d'ignorance est un reproche banal; on s'en servit sous Joseph II, quand l'université de Louvain jouissoit d'une réputation aussi méritée qu'étendue. Aujourd'hui la science dans le clergé est en harmonie avec sa position et avec les besoins des fidèles. M. Goubau lui-même a rendu hommage aux lumières et à la conduite du clergé, et, dans sa circulaire du 4 avril dernier, il déclare que le roi se repose entièrement sur les soins, le zèle et surtout la sagesse reconnue des évêques et autres chefs des diocèses et sur leurs collaborateurs. Ce témoignage répond suffisamment aux insultes des détracteurs du clergé. » M. Surmont vote, en terminant, pour la révocation des derniers arrêtés, et déclare qu'il n'a voulu remplir qu'un devoir de conscience. Divers orateurs ont ensuite montré les inconvéniens du collége philosophique.

Le 14 décembre, M. Van Sassen Ysselt signale ce collége comme une institution inconstitutionnelle, contraire aux droits de l'Eglise, à ceux des familles, au concile de Trente; on y enseigne l'histoire ecclésiastique et le droit canonique qui sont liés avec la théologie, et qui sont dans les attributions de l'autorité spirituelle et non du pouvoir politique. D'autres députés se rangent de cet avis et de celui de M. de

Stassart et de M. Surmont; quelques-uns parlent en faveur du collége philosophique.

M. Van Utenhoven Van Hamstède a excité de longs murmures, dans la discussion du 15, en prétendant que le clergé belge et même le haut clergé étoient encore dans les ténèbres, et il a qualifié l'un et l'autre de *sacerdoce fanatique*. Ces insultes ont eu l'improbation de l'assemblée que M. de Stassart engagea à écarter toute discussion théologique. Quoique, d'après cette proposition, la chambre ait décidé de ne plus s'occuper de semblables matières, et que plusieurs membres aient renoncé à ce qu'ils avoient le dessein d'en dire, M. Reiphins abordant, le même sujet, s'élève contre l'ignorance et les intrigues du clergé. Son acharnement est partagé par M. Dotrenge qui approuve le collége philosophique et la suppression des écoles des Frères.

Le ministre de l'intérieur, M. de Gobbelsroy, applaudit à toutes les douceurs de ces Messieurs contre le clergé. Il a réfuté maladroitement les différens orateurs qui avoient montré l'inconstitutionnalité des arrêtés, et a fait espérer que cette discussion ne seroit pas perdue pour le gouvernement.

M. Van Maanen, ministre de la justice, a exprimé son étonnement de l'opposition qu'avoient rencontrée les arrêtés. Il s'est appuyé sur un fait à l'égard duquel sa mémoire a été infidèle. Il a avancé, qu'en 1816, aucune observation critique ne fut faite contre les règlemens arrêtés par le roi sur l'enseignement dans les provinces méridionales. Il oublioit les représentations respectueuses, datées du 22 mars 1817, et signées par les évêques de Gand, de Namur et de Tournai, et par les grands-vicaires de Malines et de Liége, les siéges vacans. M. le ministre de la justice qui appuie avec tant de zèle les déclamations contre la prétendue ignorance du clergé, ne devroit pas lui-même faire preuve d'ignorance, ni se laisser aller à des distractions de cette nature dans une matière aussi grave.

Enfin M. Goubau a pris la parole, mais il n'a pas même effleuré la question. Une phrase seulement lui est échappée dans laquelle il annonçoit la publication d'une pièce qui répondroit à tout et prouveroit évidemment le zèle du gouvernement pour les libertés religieuses. On attend avec impatience cette pièce qui doit tout expliquer et rétablir le calme dans les esprits.

Ces discussions, où les ministres ont embrassé l'opinion

des libéraux acharnés, laissent dans l'incertitude les hommes modérés et tous les catholiques. Le gouvernement reviendra-t-il sur ses arrêtés ? Aura-t-on égard aux remontrances des généreux députés qui ont si bien développé l'inconvenance du collége philosophique, et les funestes résultats du nouveau système ? Attendons : le cabinet de la Belgique a pris du temps pour la réflexion ; il est à désirer qu'il révoque une mesure qui le couvre d'une espèce de ridicule, et qui tend à bannir des Pays-Bas les principes de la paix et de la concorde.

Bruxelles, 19 *décembre*. Par divers arrêtés, le roi des Pays-Bas a accordé sur le trésor les secours ci-après, pour réparer les Eglises catholiques romaines des communes dont les noms suivent, savoir : 1000 florins à Othée, province de Liége ; 1000 florins à Ferrière, province de Liége ; 2000 flor. à Contich, province de Liége : 6000 florins à Beek, province de Gueldre.

INTÉRIEUR.

Lyon. On a célébré dernièrement dans cette ville, au milieu d'un grand concours de fidèles, la fête de Saint François-Xavier, patron de l'association de la Propagation de la Foi, dont Lyon est le berceau. Neuf églises ont retenti de prières et d'hymnes en l'honneur de ce saint apôtre. A la cathédrale, la messe a été célébrée par M. Mayet, chanoine, ancien membre du côté droit de l'assemblée constituante, président honoraire du conseil central de l'association. Les membres du conseil assistoient à cette cérémonie, à laquelle on voyoit aussi M. le comte de Brosses, préfet du département, qui se fait un devoir de donner le bon exemple en toute rencontre. M. l'abbé Bez, chapelain de la métropole, a prononcé un discours. Un grand nombre de fidèles se sont approchés de la Sainte Table, afin de gagner l'indulgence que Pie VII a attachée à cette solennité en faveur de l'association. Dans les autres églises, une foule prodigieuse s'est assise au banquet sacré, et y a puisé un nouveau zèle pour cette œuvre importante qui est de procurer des secours aux Missionnaires d'Orient et d'Amérique.

Lille. Les membres de la confrérie de la Miséricorde qui, depuis quelque temps, distribuoient déjà des livres utiles dans les hôpitaux et les prisons, viennent de fonder une bibliothèque gratuite à Lille. Cette bibliothèque est sous

la direction d'un pieux ecclésiastique dont les efforts sont secondés par des laïcs zélés. Les autorités locales doivent accorder leur protection à cet établissement qui a déja réuni deux mille volumes. Cette louable entreprise obtient tous les jours des suffrages et des encouragemens; de tous côtés on envoie des livres et de l'argent, en sorte que la bibliothèque qui peut contenir 15,000 volumes, pourra bientôt fournir des livres, non-seulement dans la ville, mais aussi dans tout l'arrondissement. On y trouvera tous les bons ouvrages anciens et nouveaux sur la religion, l'histoire, la critique et la littérature, avec des collections importantes et scientifiques. La multiplicité de ces entreprises bibliographiques est un antidote souverain contre l'impété, le mauvais goût, et contre les préjugés de tout genre; elle offre des armes pour combattre les ennemis de toutes nos institutions religieuses et politiques. On ne sauroit donc accorder trop d'éloges à ceux qui en jettent les premiers fondemens et en assurent les succès.

Versailles. Un nouveau sacrilége vient de répandre la consternation parmi les fidèles des environs de la capitale. La nuit du 14 au 15 décembre, des voleurs se sont introduits dans l'église de Saint-Symphorien, à Versailles (quartier de Montreuil.) Le tabernacle a été forcé, les vases sacrés enlevés, et les hosties jetées indignement par terre. Le 15, au matin, l'ecclésiastique chargé de dire la première messe trouva, en entrant dans l'église, les indices du désordre; il ramassa avec respect les hosties. Bientôt la nouvelle de cet attentat se répandit dans la ville et jeta l'épouvante dans les cœurs religieux. Mgr. l'évêque de Versailles donna un mandement pour annoncer une cérémonie expiatoire à laquelle son grand âge l'empêcha de présider. Le dimanche 18, toutes les paroisses de la ville se sont réunies pour une amende honorable, et sont allées processionnellement à Saint-Symphorien. L'office a été célébré par M. l'évêque de Caryste qui, dans un discours qu'il a prononcé, a exhorté les fidèles à fléchir la colère du ciel. L'église, tendue de noir, était remplie d'un grand concours de fidèles auxquels s'étoient jointes les autorités; partout, dans cette enceinte sacrée, on remarquoit des signes de l'affliction et du deuil. La communion a été nombreuse. Il y a eu aussi, dans les autres églises de la ville, une cérémonie expiatoire, et toutes les âmes pieuses ont rivalisé de zèle pour effacer un si noir attentat par leur ferveur et leurs prières. On voyoit sur les

figures l'expression d'une douleur profonde. On dit que les voleurs sont de malheureux jeunes gens, dont le plus âgé n'a que dix-neuf ans; qu'ils sortoient d'un cabaret voisin, qu'ils ont même encore bu dans l'église, et que c'est ainsi, échauffés par le vin, qu'ils ont exécuté leur crime. Voilà comme une corruption précoce éclate au milieu d'une génération que l'on élève dans l'impiété et les doctrines les plus perverses.

Paris. M. de Joux de la Chapelle, ministre protestant, avoit abjuré dernièrement les erreurs de Luther et de Calvin, afin d'embrasser le catholicisme pour lequel il avoit toujours eu une secrète propension. M. de Joux n'a pas survécu long-temps à sa profession de foi, mais il a laissé dans sa famille des exemples d'édification qui peuvent la préparer à rentrer dans le sein de la véritable église. Déjà une fille de cet homme estimable a prononcé aux pieds des autels, et entre les mains de l'archevêque de Paris, le même serment de fidélité à cette religion divine, qui seule peut unir tous les fidèles et les rendre vraiment heureux. C'est ainsi que la persévérance de M. de Joux se trouve récompensée par la conversion de cette orpheline, conversion qu'il avoit ardemment désirée, surtout dans les derniers momens de sa vie, mais qui n'a été opérée que par des instructions suivies et détaillées sur tous les articles qui séparent les deux Eglises, et par une intime conviction de la vérité.

— S. Exc. le ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique a adressé la lettre suivante à MM. les évêques et autres membres composant la Commission créée par ordonnance royale du 20 juillet dernier, au sujet de l'établissement à Paris d'une école de hautes études ecclésiastiques.

« Monseigneur, héritier de la foi comme du trône de Saint Louis, persuadé que la religion n'est jamais plus vénérable aux yeux des peuples, plus utile aux familles et à l'Etat, que lorsque le zèle de ses ministres est dirigé par la science, le Roi, dès les commencemens de son règne, forma le dessein de faire revivre les hautes études ecclésiastiques de cette ancienne Sorbonne, d'où sont sortis tant de docteurs et de pontifes illustres qui ont fait la gloire de l'église gallicane.

» Quand cette royale pensée a été manifestée par l'ordonnance du 20 juillet 1825, la France religieuse a tressailli

d'espérance. Et quels services n'a pas rendus, dans les âges passés, cette école célèbre! Chargée de l'enseignement de la science divine, sous l'autorité de l'épiscopat qui en est le vrai dépositaire, jamais elle n'a manqué de signaler, de combattre l'erreur à sa naissance, et de prémunir les fidèles contre les dangers de la séduction. Dans le dernier siècle en particulier, ne l'a-t-on pas vue s'élever avec courage contre ces productions de mensonge et d'impiété qui menaçoient tout ensemble l'autel et le trône, et qui devoient être si fécondes en désordres et en calamités?

» Rempart de la foi contre les attaques de tous les novateurs, au point d'avoir mérité le surnom de *Concile permanent des Gaules*, elle étoit encore la gardienne de ces maximes françaises auxquelles Bossuet donna tout le poids de son savoir et de son génie. Elle les professoit avec liberté, mais aussi avec cette sagesse qui en prévient les abus, qui concilie tous les droits et tous les devoirs, et s'éloigne également de la servitude et de la licence.

» Centre des lumières, elle entretenoit dans notre Eglise cette unité de doctrines, de vues, de règles de conduite, qui a fait sa beauté aux jours de ses prospérités et sa force aux jours de ses malheurs.

» Qui ne sent combien il importe, pour l'avantage de la religion et de l'Etat, de rétablir cette institution salutaire? C'est par son heureuse influence que le clergé de France se montrera plus que jamais semblable à lui-même, toujours prêt à rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu.

» Vous êtes appelé, Monseigneur, à concourir à cette glorieuse restauration. Vous appartenez à la commission ecclésiastique qui doit s'occuper de rédiger les statuts, de régler la discipline et les études de l'établissement, de l'approprier à nos besoins et à notre situation présente, de le rendre digne, en un mot, et du prince qui l'a conçu et de la grande Eglise à laquelle il prépare le plus consolant avenir.

» Le moment est venu pour vous, Monseigneur, de répondre à ce que la confiance du Roi attend de vos lumières, de votre expérience et de votre dévoûment. S. M. m'ordonne de vous annoncer que les membres de la Commission sont convoqués à Paris pour le 16 janvier 1826.

» Agréez, Monseigneur, l'expression de mon attachement respectueux.

» D. Ev. d'Hermopolis. »

— Le Roi a rendu dernièrement l'ordonnance suivante :

CHARLES, etc.

Art. 1er. Le sieur de Beausset-Roquefort, archevêque d'Aix, est élevé à la dignité de pair du royaume pour en jouir, ainsi que des droits, honneurs et prérogatives qui y sont attachés.

Donné en notre château des Tuileries, le 21 décembre 1825, et de notre règne le deuxième.

CHARLES.

Par le Roi :
Le Président du conseil des Ministres,
JH. DE VILLÈLE.

— S. M. Charles X, par une ordonnance du 28 décembre, a nommé à l'évêché de Grenoble M. Philibert-Bruyarre, curé de Saint-Etienne-du-Mont, à Paris. M. Philibert avoit occupé long-temps la cure de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, et, dans l'une et l'autre de ces places, il s'est fait remarquer par un zèle constant, une capacité assez rare, et une tendre sollicitude pour les besoins des pauvres.

M. Philibert remplace M. l'abbé Constou, grand-vicaire de Montpellier, qui, pour raison de santé, a décliné le fardeau épiscopal.

*** M. l'abbé P.-N. La Chèvre a communiqué récemment à un journal religieux les réflexions suivantes sur le temps de la célébration de la fête de Pâque. Nous nous empressons de les reproduire dans nos *Tablettes*, persuadés que nos lecteurs ne les verront pas sans intérêt.

« Par quelle cause la fête de Pâque a-t-elle été célébrée le jour de la pleine lune astronomique en 1825 ?

» C'est que la lettre dominicale B de cette année, et son épacte XI, se sont rencontrées au 20 mars dans le calendrier ecclésiastique (du Bréviaire), et que la nouvelle lune astronomique a eu lieu le 19 de ce mois, comme il est marqué dans l'almanach.

» En effet, la lettre dominicale marque le dimanche, et l'épacte indique la nouvelle lune pascale, dont le quatorzième jour donne le dimanche suivant immédiatement pour la fête de Pâque.

» Par conséquent ce quatorzième jour étant le samedi 2 avril, la fête de Pâque a dû être célébrée le dimanche 3.

» Or, ce dimanche 3 étant le seizième jour de la lune

astronomique, qui a été celui de la pleine lune, comme cela arrive ordinairement, il s'ensuit que la fête de Pâque a dû arriver en ce jour de la pleine lune astronomique.

» On voit qu'il doit en être de même toutes les fois qu'il y a occurrence de la lettre dominicale et de l'épacte.

» Il suit de cette règle que, dans le cas de l'occurrence de la lettre dominicale, de l'épacte et de la nouvelle lune astronomique, Pâque doit arriver un jour avant la pleine lune.

» Si donc on avoit eu nouvelle lune le 20 mars en 1825, Pâque auroit été le dimanche 3 avril, veille de la pleine lune astronomique.

» Ces graves inconvéniens ne pourroient être réparés par l'adoption des épactes, des pleines lunes, proposées par le Père Méliton, puisqu'on y trouve XXVIII d'épacte au samedi 2 avril 1825, comme par l'épacte XI de la nouvelle lune au 20 mars; ce qui donne également Pâque le dimanche 3 avril, jour de la pleine lune astronomique.

» Il n'y a donc, comme on le voit, qu'un seul moyen de faire disparoître ces défauts, qui contrarient les vues du concile de Nicée et l'opinion des chrétiens qui ne veulent pas célébrer leurs pâques avec la pâque des Juifs, ni avant la pleine lune, parce que le Sauveur est effectivement ressuscité après cette phase.

» Ce seul moyen est de diminuer l'épacte d'une unité, dans le cas de l'occurrence de la lettre dominicale et de l'épacte; car, si l'on eût pris l'épacte X du 21 mars, en 1825, on auroit eu Pâques le 10 avril.

» A la vérité, dans le cas où la nouvelle lune auroit été le 18 mars (cas possible), on auroit eu Pâque le second dimanche après la pleine lune astronomique; mais ce cas est une chance contre deux, et d'ailleurs ce second dimanche demeureroit toujours le premier dimanche *moyen* après la pleine lune : les intentions du concile de Nicée et celles de Grégoire XIII seroient donc remplies, et il n'y auroit que le calcul de Clavius, relatif aux épactes, qui seroit corrigé; calcul d'ailleurs improuvé, entr'autres, par MM. Cassini et Bianchini, au sujet des occurrences de la lettre dominicale et de l'épacte, la chronographie donnant, par un coup-d'œil, toutes les dominicales du style grégorien. Elles sont faciles à marquer dans une table pascale perpétuelle. »

*** Nous sommes invités à publier la lettre suivante :

Au Rédacteur des Tablettes du Clergé.

C.... 12 décembre 1825.

Monsieur, à l'époque de la vacance du siége de D...., MM. les vicaires-généraux capitulaires donnèrent pour le carême un mandement qui, dans le dispositif, contient la phrase suivante :

« L'usage des alimens gras dans les jours de jeûne n'est » permis qu'à un seul repas : n'entendons par conséquent » dispenser en aucune manière de la loi du jeûne, ni changer » la nature des collations que l'Eglise veut bien tolérer. »

On ajoutoit :

« Cette interdiction des alimens gras, pour un second re- » pas les jours de jeûne, ne concerne point les personnes » exemptes de jeûner à raison *de leur âge*, de leurs infirmi- » tés, ou *de leurs travaux.* »

C'étoit pour la première fois dans ce diocèse qu'on donnoit une telle extension à la permission de faire gras. Lorsque le nouvel évêque, M. J. F. M. de B., donna, l'année suivante, son mandement pour le carême, il se conforma au dispositif du mandement précédent, sans s'apercevoir de cette innovation qu'il prit pour une coutume du diocèse. On fit entendre, dans le temps, des réclamations, mais elles ne lui parvinrent pas. On prétendit, non sans fondement, que dans la dernière phrase on étoit allé trop loin ; qu'on passoit les bornes de l'indulgence ; que ce qu'on permettoit portoit atteinte aux règles générales de l'Eglise dont un évêque même ne peut dispenser son diocèse ; qu'on eût été plus exact si on eût retranché ces mots : *A raison de leur âge ou de leurs travaux.* En effet, la permission de faire gras, à un seul repas, les lundis, mardis et jeudis, dans les quatre premières semaines de carême, est accordée non-seulement à ceux qui sont tenus tout à la fois au jeûne et à l'abstinence, mais encore à ceux qui sont tenus à l'abstinence seulement. Il s'ensuit de là que la défense d'user d'alimens gras à un second repas, est commune aux uns et aux autres, et qu'il n'y a d'exception que pour les malades et les infirmes. C'est donc aller contre l'esprit et l'intention

de l'Eglise, que de permettre deux fois le gras ces jours, aux personnes qui sont dispensées du jeûne *à raison de leur âge ou de leurs travaux.*

Comme vos *Tablettes* sont destinées à contribuer au bien de l'Eglise et que cette lettre ne tend qu'à maintenir sa discipline, j'espère que vous voudrez bien l'insérer dans votre prochain Numéro.

J'ai l'honneur d'être, etc.

V....

ANNONCES BIBLIOGRAPHIQUES.

VOEUX D'UN BON FRANÇAIS au mois de mai mil-huit cent vingt-cinq. Par un Prêtre du diocèse de Toulouse. Brochure in-8°. Prix, 1 fr. 20 c., et par la poste, 1 fr. 50 c. *Au bureau des Tablettes du Clergé.*

Ce n'est point ici une de ces productions que l'on oublie quelques instans après leur apparition, et dont les auteurs se contentent d'un succès éphémère. Bien que datés du mois de mai 1825, de cette époque qui a inspiré tant d'écrivains, les *Vœux d'un bon Français* peuvent survivre à cette heureuse circonstance et exciter l'intérêt de tous les momens. Ils offrent l'exposition de plans nouveaux pour la prospérité de la France. L'auteur, comme on le pense bien, établit pour base de cette prospérité publique, la religion dont il est un ministre zélé. Il fait voir que notre législation actuelle n'est pas en harmonie avec les besoins de cette religion sainte, et il développe quelques idées sur lesquelles il appelle l'attention des ministres. Il n'omet rien de ce qui peut rendre à l'Eglise de France sa splendeur et le respect des peuples dont elle étoit naguère en possession. Il traite des fabriques, de l'augmentation dans le traitement du clergé, du choix des évêques, etc., et il émet des vœux pour la formation d'un séminaire central. Au moment où l'auteur se déterminoit à publier ses vues, notre auguste monarque réalisoit ce projet important; et les courageux défenseurs des saines doctrines voyoient leurs désirs comblés par l'établissement d'une école centrale pour les hautes études ecclésiastiques. La brochure en question parle aussi des collégés, de l'admission des Jésuites dans les maisons d'éducation, des facultés et des écoles de philosophie. L'auteur souhaite ardemment que l'on éloigne de ces écoles tous les

[illegible]

[illegible] au scepticisme et à l'in-
[illegible] considérations politiques.
[illegible] de fulminer des ana-
[illegible] regarderont probablement
[illegible] Mais toute leur fureur,
[illegible] les bons
[illegible] signalées dans les
[illegible]

[illegible] de Dieu dans les
[illegible] faits d'histoire.
[illegible] Nancy [illegible] vol. in-18.
[illegible] Paris, chez
[illegible] et au *bureau*
[illegible]

[illegible] de Dieu ne fait
[illegible] Les conso-
[illegible] un adoucissement
[illegible] comme il y entre
[illegible] se fait bientôt
[illegible] et la misère repa-
[illegible] qu'on accroît son
[illegible] sous la volonté de
[illegible] les mains du Très-
[illegible] adversités, c'est
[illegible] pour expier nos
[illegible] semblables
[illegible] détacher des
[illegible] pentes de la bien-
[illegible] publie plusieurs
[illegible] ces vérités dans
[illegible] de nombreux exem-
[illegible] le fardeau de
[illegible] à Job dans son
[illegible] Le nouvel ou-
[illegible] La première
[illegible] à la volonté divine,
[illegible] puissamment. La
[illegible] toutes les
[illegible] du mal, le pieux
[illegible] qui est une constante et
[illegible] C'est un lénitif in-
[illegible] dans leurs

maladies, leurs infirmités et leurs disgrâces. Tous ceux qui souffrent et qui liront le *Traité de la résignation*, devront de la reconnaissance à M. Marguet, qui vient leur aplanir la voie des véritables consolations, et leur rendre moins pénible le chemin étroit qui mène à la vie.

Instruction sur les romans, par l'abbé Hulot, vicaire de Charleville. 1 vol. in-18. Prix, 75 c. et 1 fr. par la poste. Aux adresses précitées.

M. l'abbé Hulot s'attache principalement à signaler les sources de la corruption et de l'impiété qui règnent parmi la génération présente. Il s'est déjà élevé contre les spectacles et les danses. Aujourd'hui, il vient combattre un mal qui exerce des ravages encore plus funestes, et laisse dans les cœurs des traces bien difficiles à effacer. Les romans, en effet, recèlent un poison d'autant plus mortel que, caché sous une brillante apparence, il s'insinue plus agréablement dans l'âme, et y consomme la ruine de l'innocence. Triste avantage d'une civilisation raffinée! La dépravation et le libertinage deviennent presque de bon ton, et, jusqu'à l'enfant le plus simple, tous se plaisent à entretenir en eux des germes de corruption. Chaque jour les ministres du Seigneur anathématisent ces foyers d'immoralité et d'irréligion; chaque jour ils invitent la jeunesse surtout à se défendre de ces productions, hélas! trop séduisantes. Leurs efforts obtiennent peu de succès; l'avidité pour les romans renaît plus vive, et se trouve encore stimulée par la malheureuse fécondité de ces écrivains dont la plume enfante, pour ainsi dire en se jouant, tous ces livres dangereux. M. Hulot, en publiant cette *Instruction*, cherche à opposer une digue à ce fléau des mœurs; il montre l'origine des romans, leur inutilité, leurs dangers par rapport à l'esprit et par rapport au cœur. Chaque point est traité d'une manière satisfaisante, et bien propre à prémunir la jeunesse contre ces ouvrages séducteurs. Il est même, dans l'*Instruction* de M. Hulot, certaine partie qui contenteroit les érudits. Mais l'auteur n'ambitionne d'autre gloire que celle d'être utile, et d'écarter de l'abîme ceux que la lecture des romans pourroit y entraîner.

Etrennes catholiques pour l'année 1826. Par M. J. J., de plusieurs académies. 1 vol. in-12. Prix, 1 fr. 25 c. et 1 fr. 50 c. par la poste. Aux adresses ci-dessus.

Ces *Etrennes* traitent de matières assez graves; l'auteur y

démontre l'existence de Dieu, et la divinité de la religion catholique. Pour la première de ces vérités, il s'appuie sur l'assentiment des peuples et des sages de l'antiquité. Il réfute quelques systèmes philosophiques, trace un tableau de l'origine des arts, et rapporte plusieurs passages de morale et des traits édifians. Il transcrit ensuite le récit de quelques guérisons opérées par les prières du prince Alexandre de Hohenlohe, et plusieurs faits historiques qui tous ont rapport à la religion et relève la puissance et la miséricorde du Très-Haut. On trouve aussi, dans cet ouvrage, des descriptions, des relations de Voyages qui ont un but d'édification, et des détails sur différentes contrées où les Missionnaires ont porté leurs pas. Tous ces sujets ainsi variés, répandent un certain intérêt sur ce livre, et le rendent propre à être donné en étrennes à de jeunes chrétiens qui ne cherchent qu'à s'instruire et à s'édifier.

Histoire prophétique de l'Eglise, et Imitation en vers du psaume *Exurgat Deus*, dissertation sur les variantes des interprètes, et traduction en prose. Brochure in-8°. Prix, 1 fr. 50 c., et 2 fr. par la poste.

Cantiques des Congrégations, ou Nouvelle interprétation en vers des vêpres et complies du dimanche, etc. Broch. in-8°. Prix, 1 fr., et 1 fr. 25 c. par la poste. — Ces deux ouvrages se trouvent, à Paris, chez Raynal, rue Pavée, n° 13, et au bureau des *Tablettes*.

Quoique nous possédions déjà plusieurs commentaires sur les psaumes, et en particulier sur le psaume *Exurgat Deus*, il ne sera pas inutile de lire l'interprétation que nous annonçons. L'auteur y présente des vues nouvelles, et il seroit assez curieux de les comparer à celles de ses devanciers. Ayant déjà parlé plusieurs fois de ce psaume, nous abandonnons le soin de ce parallèle aux hébraïsans et aux laborieux investigateurs qui cherchent le véritable sens de l'*Exurgat Deus*. Le nouveau commentateur a imité en vers ce beau cantique du psalmiste. S'il falloit porter un jugement sur cette versification, nous dirions qu'elle ne conserve ni la force, ni les beautés du texte de la Vulgate et que l'on n'y voit apparoître que bien rarement ces expressions poétiques qui donnent de la dignité au style. Le lecteur préféreroit une prose exacte, élégante, et où seroient reproduites en partie les beautés de l'original. On peut étendre cette observation aux psaumes du dimanche. Toutefois, les pieuses intentions de l'auteur lui donnent droit à nos éloges; nous nous em-

pressons de nous acquitter sur ce point, envers lui, afin de tempérer cette courte critique.

La Communion de la reine Marie-Antoinette à la Conciergerie. Par V. Alphonse Flayol. Avec cette épigraphe :

> Astitit mihi hâc nocte angelus Dei cujus sum ego et cui desservio. (*Act. Apost.*, ch. 27, v. 23.)

Cette pièce a été couronnée par la société d'études littéraires : le jugement de cette société nous dispense de tout examen. Nous n'entreprendrons pas non plus d'établir la réalité de la communion de la Reine ; on a produit, il y a quelque temps, dans une vie de cette infortunée princesse, des preuves à l'appui de ce fait consolant, et pour celle qui en fut l'objet, et pour les augustes personnages qui gouvernent nos destinées. Notre tâche se borne donc à donner au moins une citation ; nous choisissons l'endroit où l'auteur dépeint cette touchante cérémonie :

« Le prêtre a commencé l'auguste sacrifice,
Où l'homme immole un Dieu pour rendre un Dieu propice.
Abîme de grandeur et mystère d'amour!
Le Christ qui ne meurt plus, renaissant chaque jour,
Pour nos crimes nouveaux s'offre encore à son père.
Le moment est venu, le prodige s'opère !
Devant l'arche enflammée où le Verbe est assis,
Les anges ont voilé leurs regards éblouis ;
Les chœurs ont répété le sublime cantique ;
Le prêtre a prononcé la parole mystique.
Dieu de son trône auguste abaisse la hauteur :
Soudain le vin se change en son sang rédempteur,
Et ce pain, qui n'est plus, en sa chair adorée,
Le pontife tremblant prend la coupe sacrée ;
Il implore à genoux, saisi d'un saint effroi,
Ce Dieu caché, visible aux regards de la foi.
Les anges attentifs, en ces momens sublimes,
Dans ce réduit obscur contemplent deux victimes :
L'une pour s'immoler a descendu du ciel,
Et l'autre à l'échafaud va trouver un autel.
De bonheur et d'amour la Reine impatiente
Offre au divin calice une lèvre brûlante.
Son front où le bonheur rappelle la beauté,
Rayonne d'espérance et d'immortalité.

Ineffables désirs! saints transports! chaste flamme!
Pieux ravissemens! douce extase de l'âme!
Elle appelle déjà d'un regard plein de feu
L'échafaud de Louis et la croix de son Dieu.
» On dit que descendus dans des flots de lumière,
Des anges entouroient l'auguste prisonnière;
Les mobiles reflets de leurs ailes d'azur
Inondoient le cachot de l'éclat le plus pur.
Au milieu d'eux, le front brillant d'un doux sourire,
Son époux lui montroit les palmes du martyre,
Et le chemin sanglant qui l'a conduit aux cieux.
Du spectacle divin témoins religieux,
La Vierge et le saint prêtre admiroient en silence. »

Lettres édifiantes et curieuses, écrites des Missions étrangères, 14 gros vol. in-8°, ornés de 51 gravures ou cartes en taille-douce. Seule édition complète de ce format. Papier fin, 84 fr; papier vélin superfin, 140 fr. Ceux qui en feront la demande avant le 1er février 1826, obtiendront l'exemplaire papier fin à 75 fr., et celui vélin superfin à 120 fr.

Vies des Pères, des Martyrs et des autres principaux Saints, tirées des actes originaux et des monumens les plus authentiques, avec des notes historiques et critiques; ouvrage traduit librement de l'anglais, d'Alban Butler, par l'abbé Godescard, chanoine de Saint-Honoré. Nouvelle édition, suivie du Traité des fêtes mobiles, également traduit de l'anglais, d'Alban Butler; et augmentée des Vies de N. S. Jésus-Christ et de la Très-Sainte Vierge; 20 forts vol. in-12, ornés de trente gravures; 8 vol. sont en vente, les 4 suivans paroîtront bientôt. Le prix de la livraison, de 4 vol., est de 11 fr.; l'ouvrage complet se montera à 55 fr. Aussitôt la mise en vente de la dernière livraison, chaque vol. sera de 3 fr., et l'exemplaire complet de 60 fr.

Ces deux ouvrages se trouvent chez Etienne Cabin, libraire, rue de la Harpe, n° 50 bis, et *au bureau des Tablettes*.

Histoire des Hébreux rapprochée des temps contemporains, par M. Rabelleau, 2 vol. in-8°. Prix, 12 fr., et 15 fr. francs de port. A Paris, chez Potey, libraire, rue du Bac, n° 46, et au bureau des *Tablettes*.

Nous reviendrons sur ces trois ouvrages.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE HUITIÈME VOLUME.

POÉSIE.

Extrait d'un nouveau poëme intitulé : *Le Retour à la Religion*, etc., par M. Baour-Lormian, de l'Académie française, page 1. — Ode tirée du psaume VII, *Domine Deus meus, in te speravi*, par M. C. L. Mollevaut, membre de l'Institut royal de France, 69. — Ode imitée de la prose *Stabat Mater dolorosa*, par M. Claray de Crest-Volland, 141. — Fragmens d'une ode sur la naissance de S. A. R. Mgr. le duc de Bordeaux, par madame Gauthier, 200. — Israël délivré; cantique d'actions de grâces, imité du psaume *In exitu Israël*, par M. Delcasso, 205. — La Mort et la Résurrection de Jésus-Christ, par M. Alexandre Soumet, 277. — Le Jugement dernier, 349.

DISCOURS, INSTRUCTIONS CHRÉTIENNES,

ET DISCUSSIONS SUR PLUSIEURS POINTS DE MORALE ET DE DISCIPLINE.

Les changemens survenus dans les lois civiles de la France, à la suite de la révolution, doivent-ils influer sur la discipline, sur la liturgie, les usages et les solennités de l'Eglise? 5. — De la position respective où se trouvent aujourd'hui les défenseurs et les ennemis de la Religion, 71 — Sur la doctrine universelle, 99. — Examen des moyens et de la puissance des ennemis actuels de la Religion, 144. — Considérations sur les fêtes supprimées ou transférées par l'Indult du 9 avril 1802, 150. — Du Culte en général, et de son état actuel en France, par M. Kératry, ancien député, 154. — Des qualités nécessaires aux Ministres de la Religion, surtout dans les circonstances présentes, 208. — Peut-il y avoir, en France, une Religion et une monarchie tant que les œuvres de Voltaire n'en seront pas proscrites? 222. — Doctrine des Théologiens du journal intitulé *La France catholique*, sur le Mariage, 233. — Des Jésuites, de Saint-Acheul, de Montrouge, des Congréganistes, des Missionnaires, etc., 279. — De l'état de la Religion et de la Société à la fin de l'année 1825, 352.

COMPTES RENDUS D'OUVRAGES NOUVEAUX.

Bibliothèque choisie des Pères de l'Eglise grecque et latine, ou Cours d'Eloquence sacrée, par M. M. N. S. Guillon, professeur d'éloquence sacrée dans la Faculté de théologie de Paris, prédicateur ordinaire du Roi, 13. — Essai sur les rapports entre le saint patriarche Joseph et Notre-Seigneur Jésus-Christ, par M. Caron, curé doyen, etc., 23. — Rapports et ouvrages sur diverses expériences agronomiques, 139. — Lettres Spirituelles, par le R. P. J. J. Surin, de la Compagnie de Jésus; nouvelle édition, 175. — Instructions pour la première communion, par M. Mérault, ci-devant de l'Oratoire, et grand-vicaire du diocèse d'Orléans; seconde édition, 178. — Défense du Christianisme, ou Conférences sur la Religion, par M. D. Frayssinous, évêque d'Hermopolis, 180. — Almanach de Rome, 245. — Manuel offert aux prédicateurs, catéchistes et ecclésiastiques chargés du soin des âmes, par M. l'abbé Duvernois, curé de Notre-Dame d'Autun, etc., 275. — De la Religion, considérée dans sa source, ses formes et ses développemens, par M. Benjamin Constant, 287. — L'Eglise romaine défendue contre les attaques du protestantisme, dans une suite de Lettres adressées à Sir Robert Southey, par Sir Charles Butler; ouvrage traduit de l'anglais sur la dernière édition, par M. P***, etc., 292. — Conciones religieux et monarchiques, ou Matières de discours français et latins pour la rhétorique, tirées de l'histoire sacrée et de l'histoire de France; à l'usage des colléges et des séminaires, par M. Aimé Bodin, etc., 347. — Thesaurus Patrum Floresque Doctorum qui cùm in theologiâ tùm in philosophiâ olim claruerunt; hoc est dicta, sententiæ et exempla ex SS. Patribus probatissimisque scriptoribus collecta et per locos communes distributa, curâ et opere plurimorum rebus sacris addictorum, 348, -374. — Des Evêques, etc., 364. — Catéchisme du sens commun, etc., 368. — Vœux d'un bon Français au mois de mai 1825, 409. — Traité de la résignation à la volonté de Dieu, etc., 410. — Instruction sur les romans, etc., 411. — Etrennes catholiques pour 1826, etc., *ibid.* — Histoire prophétique de l'Eglise, etc., — Traduction en vers français des Psaumes du dimanche, 412. — Communion de la reine Marie-Antoinette, etc., 413.

INSTRUCTIONS, LETTRES PASTORALES, MANDEMENS ET ORDONNANCES DES ÉVÊQUES.

Fragmens de la Lettre pastorale de Mgr. l'évêque d'Aire, relative à l'association de la propagation de la Foi dans son diocèse.

49 — De MM. les grands-vicaires capitulaires du diocèse de Troyes, *sede vacante*, à l'occasion du sacre de S. M. Charles X, 54. — Circulaire de Mgr. l'évêque de Bayonne à tous les curés de son diocèse afin qu'ils engagent leurs paroissiens à se méfier des traductions protestantes de la Bible, que l'on distribue dans toutes les parties de la France, 190. — Fragmens de la Lettre pastorale de Mgr. l'archevêque de Toulouse pour l'établissement de l'association de la propagation de la Foi dans son diocèse, 243. — Du Mandement de Mgr. l'évêque de Strasbourg, pour annoncer une mission dans sa ville épiscopale, 329. — De Mgr. l'évêque du Puy qui annonce l'ouverture d'une mission au Puy, 437.

VARIÉTÉS.

Lettre aux Rédacteurs des *Tablettes du Clergé* sur diverses questions chronologiques, 26. — Preuves de la juste et légale célébration de la fête de Pâques dans l'Eglise romaine, le dimanche 3 avril 1825, par M. Halma, chanoine-honoraire de la métropole de Paris, 37. — Lettre au Rédacteur sur le nombreux clergé de Saint-Flour, 63. — Prospectus de la congrégation des Frères de la Croix, à Saint-Germain-en-Laye, 64. — De l'influence de la Religion chrétienne sur les institutions sociales; discours qui a remporté le prix d'éloquence à la société royale des Bonnes-Lettres, le 23 mai 1825, par M. Audibert, 79. — Acte authentique, traduit de l'italien, à Sa Sainteté Léon XII, Pape, chef visible de l'Eglise chrétienne universelle, 95. — Sur la démarche de M. Mollard-Lefèvre, négociant de Lyon, 105. — Réquisitoire du Procureur-général de la Cour royale de Paris contre le *Constitutionnel* et le *Courrier*, 109. — Instruction sur l'exécution de la loi concernant les congrégations et communautés religieuses de femmes, 131. — Sur les Frères de la Charité, établis à Lille, 134. — Témoignage en faveur des Frères des écoles chrétiennes, 136. — Nouvelles d'Haïti, *ibid.* — Sur l'anniversaire du 2 septembre, 138. — L'homme dans le labyrinthe souterrain (parabole), 160. — Lettre aux Rédacteurs sur des notes ajoutées à une précédente lettre, 167. — Très-humbles remontrances adressées à Mgr. l'archevêque de Paris, en sa qualité de métropolitain, par le curé de Notre-Dame de Chartres, au sujet de son recours dans les formes juridiques, 185. — Réclamation contre le *Mémorial catholique* et la *France catholique*, 202. — Lettre aux Rédacteurs des *Tablettes* sur quelques observations au sujet de M. l'abbé de la Mennais, 249. — Réponse au *Mémorial catholique*, 273. — Programme d'un concours pour le meilleur ouvrage en réponse aux objections populaires contre la Religion, 273. — Lettres de Synésius, 300. — Système de M. de la Mennais. — Confé-

rence sur la vérité, par M. D. Frayssinous, 305. — Lettre au Rédacteur des *Tablettes*, sur un ouvrage relatif aux placemens d'argent, 316. — De l'union de la Religion et des Lettres, 318. — Sur la visite du Roi à l'hospice de Saint-Marcoul, 343. — Maladie contagieuse dans la maison des Frères de la Charité à Montbrison, 346. — Réponse à MM. du *Constitutionnel*, relativement aux Jésuites, etc., 362. — Sur les suites des arrêts de la Cour royale de Paris, en faveur du *Constitutionnel* et du *Courrier*, 376. — Lettre sur les plaidoyers relatifs à ces deux journaux, 382. — Situation de la religion dans les Etats Sardes, 389. — Observations sur le temps de la célébration de la Pâque, 406. — Lettre sur la permission de faire gras, accordée dans le diocèse de D...., 408.

MISSIONS.

Missions de M. l'abbé Desmazure dans différentes villes du midi de la France, à Nice et à Monaco, 326. — Mission donnée à la ville de Strasbourg par les Missionnaires de France, 327. — Sur la mission donnée à la ville de Châlons-sur-Marne, 330. Mission donnée aux habitans d'Orthez; lettre d'un habitant de cette ville aux protestans pour les engager à ne pas repousser ce pieux spectacle, *ibid.*

Missions d'Orient. Etat de la mission de la Chine et du Tong-King; 53. — Situation de la Religion catholique dans différentes parties du Canada, 192.

NÉCROLOGE.

Nécrologie de M. de Beaulieu, ancien évêque de Soissons, 58. — de M. Philippeaux, curé de Fontainebleau, *ibid.* — De Mgr. André Molin, évêque de Viviers, *ibid.* — De M. l'abbé Collet, ancien vicaire-général du diocèse d'Avignon, 108. — De Mgr. Etienne-Antoine de Boulogne, archevêque-évêque de Troyes, 253. — De Mgr. Claude-Simon, évêque de Grenoble, 260.

LÉGISLATION.

Ordonnance royale pour l'établissement, à Paris, d'une maison centrale des hautes études ecclésiastiques, 59. — Autre ordonnance par laquelle Sa Majesté établit une Commission ecclésiastique, qui devra présenter les chefs de la maison centrale ci-dessus mentionnée, 60. — Autre ordonnance qui prescrit la publication du bref par lequel se trouvent prorogés les pouvoirs de M. Gaston de Pins, administrateur du diocèse de

Lyon, *ibid.* — Ordonnance du 20 juillet qui nomme Mgr. l'évêque de Quimper membre de la Commission ecclésiastique, en remplacement de Mgr. l'évêque de Viviers, décédé, 271. — Ordonnance du 21 septembre, qui élève à la dignité de chanoine-évêque du chapitre royal de Saint-Denis, M. P. M. Cottret, évêque de Caryste, 272. — Ordonnance du 26 octobre, qui nomme M. Coustou, vicaire-général de Montpellier, à l'évêché de Grenoble, *ibid.* — Autre ordonnance qui élève à la patrie Mgr. l'archevêque d'Aix, 406. — Autre ordonnance qui nomme M. Philibert-Bruyarre à l'évêché de Grenoble, *ibid.*

NOUVELLES EXTÉRIEURES.

Rome. Consistoire secret tenu le 27 juin au Vatican, pour diverses promotions aux siéges vacans, 61. — Baptême conféré à plusieurs juifs par le cardinal Zurla, 124. — Séance de l'Académie de la Religion catholique, 125. — Sollicitude du Saint-Père pour l'éducation de la jeunesse, *ibid.* — Notice nécrologique du cardinal Antoine Rusconi, *ibid.* — Sollicitude paternelle de Sa Sainteté pour l'éducation des jeunes romains, 194. — Fondation d'un collége philologique, 195. — Bref adressé par le Pape à tous les catholiques habitant la Hollande, 262. — Distribution des prix dans les écoles du séminaire romain, 264. — Sur la construction de la basilique de Saint-Paul, *ibid.* — Sur la santé du Pape, 265. — Sur le même objet, 334. — Abjuration à Lugano, *ibid.* — Fête de Charles X célébrée dans l'église de Saint-Louis des Français, *ibid.* — Promotion du P. Ventura à la chaire de droit public ecclésiastique, dans l'archi-gymnase romain, *ibid.* — Réduction de certains impôts, 896. — Baptême conféré à deux Africains, *ibid.* — Rétablissement des Barnabites, à Milan, *ibid.* — Séance de l'académie latine, *ibid.*

Padoue. Ouverture d'un nouveau couvent de Capucins dans cette ville, 335.

Grande-Bretagne. Organisation de la nouvelle association catholique, pour améliorer le sort des catholiques d'Irlande, 62.

Bruxelles. Erection d'un collége philosophique; mécontentement général parmi les catholiques des Pays-Bas, au sujet de cette nouvelle institution, 265. — Ordonnance du Roi des Pays-Bas, relative aux jeunes gens qui se destinent à l'état ecclésiastique, 340. — Divers dons accordés par le roi pour la réparation de plusieurs églises, 402.

Gand. Sur l'empressement de certains esprits à applaudir à la nouvelle mesure adoptée par le gouvernement belge contre les catholiques; détails sur le directeur général du culte catholique, 335.

La Haye. Séance de la seconde chambre des Etats-Généraux,

où l'on discute longuement sur le collége [illegible]
Rio-Janeiro. Lettre adressée à S. S. [illegible] du Brésil, pour invoquer la protection du Saint-Siége. [illegible]

NOUVELLES INTÉRIEURES.

Chalons-sur-Marne. Bénédiction des cloches de la cathédrale de cette ville; fragmens du discours prononcé à cette occasion par M. l'évêque du diocèse, [illegible] — Sollicitude du Roi et faveur de l'école d'Arts et Métiers de cette ville; ouverture de classes de ladite école, 268.
Carcassonne. Établissement, dans le diocèse de Carcassonne, d'une association religieuse sous le nom d'association du Lavoir, 196.
Versailles. Retraite ecclésiastique du diocèse de Versailles prêchée par Mgr. l'évêque de Caryste, [illegible] — Cérémonie de plaintes à Saint-Symphorien pour un sacrilége commis dans cette église, 403.
Cambrai. Nombreux concours de jeunes Belges qui arrivent au séminaire de cette ville, 341.
Clermont (Meuse). Blasphèmes tenus par des villageois contre le sacrement de l'Extrême-Onction, 341.
Frejus. Bénédiction de la première pierre d'un nouveau palais épiscopal, 342.
Fernay. Sur la nouvelle église que l'on construit dans cette ville, 342.
Caen. Découverte des manuscrits de l'abbé Huet, [illegible]
Bolbec. Installation des Frères de la doctrine chrétienne dans une école élevée tout nouvellement dans cette ville, [illegible]
Lyon. Fête de Saint François-Xavier, célébrée à la cathédrale de cette ville, 402.
Lille. Établissement d'une bibliothèque gratuite dans cette ville, 402.
Paris. Restauration de l'ancienne église de la Sorbonne, [illegible] — Distribution annuelle des prix de l'Université, *ibid.* — Nomination de M. l'abbé Bonnel à l'évêché de Viviers, 130. — Service anniversaire célébré en mémoire de Louis XVIII, [illegible] — Neuvaine du Mont-Valérien, 197. — Retraite ecclésiastique du diocèse de Paris, 271. — Aperçu sur d'autres retraites ecclésiastiques, *ibid.* — Abjuration de Mademoiselle de Joux de la Chapelle, 404. — Lettre du ministre des affaires ecclésiastiques, aux membres de la commission pour le séminaire central, *ibid.*

FIN DE LA TABLE.

où l'on discute longuement sur le collége philosophique, 398.
Rio-Janeiro. Lettre adressée à S. S. Léon XII, par l'empereur du Brésil, pour invoquer la protection du Saint Siége, 397.

NOUVELLES INTÉRIEURES.

Chalons-sur-Marne. Bénédiction des cloches de la cathédrale de cette ville; fragmens du discours prononcé à cette occasion par M. l'évêque du diocèse, 126. — Sollicitude du Roi en faveur de l'école d'Arts et Métiers de cette ville; ouverture des classes de ladite école, 268.
Carcassonne. Etablissement, dans le diocèse de Carcassonne, d'une association religieuse sous le nom d'association du Calvaire, 196.
Versailles. Retraite ecclésiastique du diocèse de Versailles prêchée par Mgr. l'évêque de Caryste, 270. — Cérémonie expiatoire à Saint-Symphorien pour un sacrilége commis dans cette église, 403.
Cambrai. Nombreux concours de jeunes Belges qui arrivent au séminaire de cette ville, 341.
Clermont (Meuse). Blasphèmes tenus par des villageois contre le sacrement de l'Extrême-Onction, 341.
Fréjus. Bénédiction de la première pierre d'un nouveau palais épiscopal, 342.
Ferney. Sur la nouvelle église que l'on construit dans cette ville, 342.
Caen. Découverte des manuscrits de l'abbé Huet, 345.
Bolbec. Installation des Frères de la doctrine chrétienne dans une école élevée tout nouvellement dans cette ville, 345.
Lyon. Fête de Saint François-Xavier, célébrée à la cathédrale de cette ville, 402.
Lille. Etablissement d'une bibliothèque gratuite dans cette ville, 402.
Paris. Restauration de l'ancienne église de la Sorbonne, 128. — Distribution annuelle des prix de l'Université, *ibid.* — Nomination de M. l'abbé Bonnel à l'évêché de Viviers, 130. — Service anniversaire célébré en mémoire de Louis XVIII, 196. — Neuvaine du Mont-Valérien, 197. — Retraite ecclésiastique du diocèse de Paris, 271. — Aperçu sur d'autres retraites ecclésiastiques, *ibid.* — Abjuration de Mademoiselle de Joux de la Chapelle, 404. — Lettre du ministre des affaires ecclésiastiques, aux membres de la commission pour le séminaire central, *ibid.*

FIN DE LA TABLE.